

b 4266328 (F)

5

NON - CIRCULATING /  
CONSULTEUR SUR PLACE



*Rapport du ministère des*

*AFFAIRES EXTÉRIEURES*

*1968*

©  
L'Imprimeur de la Reine  
Ottawa, 1969

N° de cat.: E1-1968F

A l'honorable Mitchell Sharp,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

J'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures. Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, il rend compte de l'activité du ministère durant l'année civile 1968.

Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,

*M. Padiou*

Ottawa, juin 1969

## PRÉFACE

La scène internationale a été marquée en 1968 par de nouveaux contrastes entre, d'une part, des initiatives encourageantes en faveur d'un ordre mondial plus pacifique et prospère et, d'autre part, des reculs malheureux. Les parties au conflit du Vietnam ont accepté de se réunir autour d'une table de conférence et de commencer des négociations directes en vue d'un règlement. Un traité visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires a été ouvert à la signature des États. La collectivité mondiale a commémoré le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et a fait la revue des progrès encourageants qui ont été réalisés dans ce domaine. Une deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a examiné les mesures destinées à combler l'écart entre pays riches et pays pauvres. Par contre, une paix durable au Moyen-Orient ne semblait pas plus rapprochée à la fin de 1968; l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'URSS a brutalement déçu les espérances de détente en Europe; les souffrances des victimes civiles du conflit armé au Nigéria ont atteint des proportions qui ont choqué le monde entier.

Comme le montre le présent rapport du ministère des Affaires extérieures pour 1968, le Canada continue de jouer un rôle très actif dans les affaires mondiales et, de façon plus précise, un rôle constructif. Cette publication expose toute la gamme des nombreuses activités du ministère en tant qu'organisme chargé de la conduite des relations extérieures du Canada, en ce qui concerne particulièrement la réalisation des objectifs de notre pays à l'étranger, la protection des intérêts du Canada et l'aide à apporter aux citoyens canadiens.

Le Gouvernement canadien a entrepris en 1968 une étude fondamentale de sa politique étrangère, en partant du principe que de grands changements ont eu lieu ces dernières années dans notre pays et dans le monde qui nous entoure. Il était donc nécessaire de réexaminer tous les éléments de notre politique étrangère pour déterminer s'ils sont adaptés aux circonstances actuelles. Le ministère des Affaires extérieures joue naturellement un rôle très important dans cette étude. Son personnel a fait face de façon énergique aux exigences d'une réévaluation profonde du rôle du Canada dans le monde, tout en s'acquittant des tâches complexes qui font partie de la conduite quotidienne des affaires extérieures.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rendre hommage aux qualités d'imagination et de dévouement que les membres du ministère des Affaires extérieures ont apportées à l'exécution de leur tâche au cours de l'année à l'étude. J'apprécie profondément la collaboration et l'appui que j'ai reçus d'eux dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,



Ottawa, juin 1969

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre de présentation .....	iii
Préface .....	iv
 CHAPITRE	
I. Représentation auprès des organisations internationales ...	1
Nations Unies .....	1
Commonwealth .....	12
II. Directions géographiques .....	17
Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient ...	17
Direction des affaires d'Europe .....	19
Direction des affaires d'Extrême-Orient .....	22
Direction des affaires de l'Amérique latine .....	26
Direction des relations entre pays francophones .....	28
Direction des affaires des États-Unis d'Amérique .....	28
III. Affaires économiques .....	30
Direction de l'aide et du développement .....	30
Direction de la politique commerciale .....	32
Direction du transport, des communications et de l'énergie .....	35
IV. Défense et affaires extérieures <sup>1</sup> .....	38
V. Affaires publiques .....	41
Service de presse .....	41
Direction de l'information .....	41
Direction des affaires culturelles .....	46
Direction des affaires historiques .....	52
VI. Protocole .....	53

<sup>1</sup> Y compris l'OTAN.

VII. Activité consulaire .....	56
Direction des affaires consulaires .....	56
Direction des passeports .....	57
VIII. Questions juridiques .....	59
Direction des affaires juridiques .....	59
Direction de la coordination .....	64
IX. Administration .....	65
Direction générale du personnel .....	65
(a) Direction du personnel (affectations) .....	65
(b) Direction des relations de travail et de la rémunération .....	66
(c) Direction de la planification et du perfectionnement du personnel .....	66
Direction générale des finances et de l'administration	66
(a) Direction des finances .....	67
(b) Direction des services centraux .....	67
(c) Direction du matériel .....	67
(d) Direction des biens .....	68
(e) Bureau de l'organisation et des méthodes .....	68
Direction générale des communications et des archives .	69
(a) Direction des archives .....	69
(b) Direction des télécommunications .....	70

ANNEXE

1. Publications .....	71
A. Publications du ministère .....	71
B. Débats des Communes et affaires extérieures .....	74
C. Bibliographie .....	76
2. Tableau statistique du personnel du ministère .....	80

3. Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur .....	81
4. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada .....	85
5. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	88
6. Conférences internationales auxquelles le Canada était officiellement représenté en 1968 .....	92
7. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1968 ....	99
8. Organigramme de l'administration centrale du ministère ...	104



## REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

## Nations Unies

En 1968, le nombre total des membres de l'Organisation des Nations Unies a été porté à 126 avec l'admission de l'Île Maurice, de la Guinée équatoriale et du Souaziland.

Comme en 1967, la situation du Moyen-Orient a continué d'être l'un des grands sujets de discussion au Conseil de sécurité, aux sessions plénières de l'Assemblée générale et à la Commission politique spéciale relativement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Un grand nombre de négociations et d'entretiens officiels ont eu lieu pour appuyer les efforts de l'ambassadeur Jarring (représentant spécial du secrétaire général) visant à amener un règlement pacifique entre Arabes et Israéliens. D'autres zones de tension, le Nigéria, la Tchécoslovaquie et le Vietnam, bien que ne figurant pas à l'ordre du jour, ont quand même influé sur l'atmosphère de la vingt-troisième session et altéré les opinions exprimées par les nations membres sur un certain nombre de questions.

On a dit de la vingt-troisième session qu'elle n'avait pas été éminemment productive. Des progrès ont pourtant été accomplis dans plusieurs domaines qui ne sont pas sans promesses pour l'avenir. On a adopté un certain nombre de résolutions sur le désarmement dont l'une invitait instamment les principales puissances nucléaires à ouvrir des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques qu'on considère essentielle pour faire avancer la question du désarmement. Après la reprise de la vingt-deuxième session on avait approuvé la conclusion du Traité de non-prolifération des armes nucléaires par la Conférence des dix-huit puissances sur le désarmement.

Le problème du milieu humain et les questions relatives à l'utilisation à meilleur escient des ressources limitées du monde dans le cadre de la coopération internationale ont constitué la plaque tournante de la vingt-troisième session, où les débats ont passé des fonds marins et océaniques et de la pollution aux questions de l'espace extra-atmosphérique. On doit en grande partie à l'initiative de la Suède et du Canada, une résolution parrainée par 52 nations et prévoyant que la première conférence internationale sur le milieu humain aurait lieu en 1972, de même que la décision prise par l'Assemblée générale d'instaurer un groupe de travail sur les émissions en direct depuis les satellites.

Dans le domaine du développement économique, un certain nombre de résolutions importantes ont été votées, dont plusieurs traitaient des ressources de la mer, des protéines comestibles, de l'exode du personnel qualifié et de l'assistance alimentaire multilatérale. La plus importante d'entre elles a institué une commission préparatoire à un comité économique élargi du Conseil économique et social (ECOSOC) en vue de préparer la

deuxième Décennie du développement. L'Assemblée générale a fait opposition à une tentative faite par les pays en voie de développement pour suspendre l'inscription de l'Afrique du Sud à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), question sujette à controverses et à discordes qui a soulevé de gros problèmes juridiques et constitutionnels

Les pays en voie de développement ont continué à faire pression pour obtenir davantage d'assistance économique, des tarifs commerciaux préférentiels et une assistance technique supplémentaire. Ils n'ont obtenu de résultats pratiques que sur ce dernier point. Malgré l'opposition de la majorité des pays industrialisés, la partie du budget régulier des Nations Unies consacrée à l'assistance technique a été augmentée à la vingt-troisième session et elle est passée de 6.4 à 6.9 millions de dollars. Parmi les pays industrialisés, le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne surtout étaient d'avis que les crédits destinés à l'assistance technique devraient provenir principalement de programmes bénévoles comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un large appui a été accordé aux propositions du Canada visant à réformer les procédures de la Deuxième Commission de l'Assemblée afin d'en améliorer l'efficacité en matière de développement.

En tant que membre du groupe francophone, le Canada a joué un rôle important dans l'initiative prise à la vingt-troisième session pour encourager l'usage plus répandu des langues officielles de l'Organisation au sein du Secrétariat général des Nations Unies et de ses divers organismes. Acceptée à une large majorité, cette proposition avait pour objet de prévoir des encouragements, en particulier un avancement plus rapide, pour les catégories de personnel qui connaissent ou connaîtront bien deux ou plusieurs des cinq langues officielles de l'Organisation. Découlant indirectement de cette initiative, une proposition a été adoptée faisant du russe une langue "de travail" de l'Assemblée générale (elle était déjà une langue "officielle") et une recommandation a été faite parallèlement au Conseil de sécurité pour que le russe et l'espagnol soient à la fois langues officielles et langues de travail au sein de cet organisme. Le Canada a appuyé ces propositions, lui qui a toujours préconisé l'emploi de plusieurs langues aux Nations Unies comme moyen important de communication et de compréhension internationales.

Pendant l'Année internationale des droits de l'homme, le Canada a pris part à la Conférence internationale des droits de l'homme qui a eu lieu à Téhéran en avril et il a parrainé une résolution proposant que les gouvernements encouragent l'établissement de régimes généraux d'assistance juridique pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

### Élections

Le Canada, qui avait été élu au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale pour une période de deux ans au cours de la vingt et unième session, a terminé son mandat le 31 décembre 1968. A la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, la Finlande et l'Espagne ont été élues pour prendre la place du Canada et du Danemark, tandis que la Zambie et le Népal y remplacent l'Éthiopie et l'Inde; quant à la Colombie, elle prend la place du Brésil. Le mandat des membres non permanents nouvellement

élus au Conseil de sécurité, pour une période de deux ans, commence le 1er janvier 1969.

A la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, le Canada a été élu à l'une des dix-sept vice-présidences de l'Assemblée générale. Le Canada a aussi été élu à la vice-présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale qui s'occupe des questions administratives et budgétaires.

### Le Conseil de sécurité

En 1968, le Conseil, qui en était à sa vingt-troisième année d'existence, a tenu 76 réunions, contre 46 en 1967. Plus de la moitié d'entre elles ont été consacrées à la situation du Moyen-Orient, neuf au procès et à la condamnation d'un certain nombre d'Africains du sud (Namibiens) et six à la situation de la Rhodésie. Cinq ont été convoquées à la suite des événements de Tchécoslovaquie et trois ont porté sur Chypre, le reste ayant été consacré à la question des garanties de sécurité relatives au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à l'admission de nouveaux membres, à l'incident du *Pueblo*, à une plainte portée par Haïti et à un hommage au défunt sénateur Kennedy.

Le Canada a pris une part active à l'étude de la question de la Rhodésie et aux efforts tentés par le Conseil de sécurité pour traiter les questions suscitées par la querelle du Moyen-Orient ainsi que pour trouver une solution susceptible d'être acceptée. Le Conseil a pris une décision importante en adoptant à l'unanimité, le 29 mai 1968, des sanctions générales obligatoires, en vertu du chapitre VII de la Charte, contre le régime illégal de la Rhodésie. Il est fait une obligation juridique internationale à tous les membres des Nations Unies de se conformer aux dispositions de cette décision et le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 31 décembre dernier que le Canada avait mis en vigueur la résolution du Conseil de sécurité.

Au cours de 1968, la tentative faite par le Conseil pour en arriver à l'unanimité de ses décisions a connu d'autres rebondissements. On peut faire remonter en partie l'évolution de la question à l'élargissement du Conseil qui, en 1966, est passé de dix à quinze membres. On peut la rattacher aussi partiellement aux répercussions sur ses membres de la situation provoquée en 1964 au sein de l'Organisation par la crise survenue à propos de l'article 19 ainsi qu'au désir de ceux-ci d'éviter la confrontation pure et simple. Pour que des décisions soient votées par le Conseil élargi, il faut neuf voix favorables. La difficulté de les trouver, jointe au fait que l'unanimité est reconnue souhaitable, a grandement renforcé l'influence des membres non permanents et les efforts tentés pour trouver des solutions de compromis. A peu d'exceptions près, les décisions du Conseil ont été prises à l'unanimité ou à la quasi unanimité et il y a eu peu de votes négatifs. A une seule occasion, un membre permanent a eu recours au veto: l'URSS à propos d'une résolution sur la Tchécoslovaquie. Alors qu'il est évident, donc, que les membres donnent un vote négatif quand leurs intérêts directs sont en jeu, sur d'autres questions le Conseil s'efforce de réunir l'unanimité.

## Maintien de la paix

La vingt-deuxième session de l'Assemblée générale a demandé au Comité spécial des opérations de maintien de la paix de poursuivre l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous tous leurs aspects. Le Comité avait aussi pour tâche de préparer "une étude sur les questions relatives aux moyens, services et personnel que les États membres pourraient fournir conformément à la Charte... pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies".

Dans le cadre de son nouveau mandat, le Comité des 33 a ouvert sa session de 1968 en mars. Il a semblé, pendant un certain temps, que les questions constitutionnelles d'autorisation, de financement et de contrôle allaient encore empêcher tout progrès, mais, en fin de compte, on s'est mis d'accord pour constituer un petit groupe de travail chargé de l'étude demandée par l'Assemblée. Le Canada, la Tchécoslovaquie, la France, le Mexique, la RAU, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS ont été désignés pour en faire partie.

A la fin de mai, le groupe de travail était unanime quant à la façon dont il devait procéder. Il a décidé de commencer par préparer, comme premier "modèle" de son programme de travail, une étude sur les missions des observateurs militaires des Nations Unies instituées ou autorisées par le Conseil de sécurité et il a demandé au Secrétariat de lui fournir de la documentation et d'autres renseignements circonstanciés sur les cas où on a eu recours à des observateurs militaires des Nations Unies.

Le groupe de travail a étudié cette documentation de septembre à décembre mais il n'a pu, faute de temps, formuler de modèle sur les missions d'observateurs avant la fin de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Le Comité des 33 est convenu, toutefois, de présenter à celle-ci un rapport sur l'état de ses travaux sur les missions des observateurs, spécifiant que le groupe de travail les poursuivait et que le Comité avait l'intention de présenter un rapport à ce sujet au plus tard à la vingt-quatrième session de l'Assemblée. Ce compte rendu précisait que le groupe de travail pensait, en temps voulu, procéder à l'étude d'autres modèles mutuellement acceptables d'opérations de maintien de la paix comme les forces de maintien de la paix des Nations Unies.

La résolution adoptée à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale a demandé au Comité des 33 de poursuivre ses travaux et de présenter dès que possible, et au plus tard à la vingt-quatrième session, un rapport exhaustif sur les observateurs militaires des Nations Unies désignés ou autorisés par le Conseil de sécurité.

Dans l'introduction à son rapport annuel pour 1968, le secrétaire général a indiqué que le déficit minimum s'était accru d'environ 18.5 millions de dollars, passant du chiffre de 60 à 62 millions, qu'il avait donné un an auparavant, à celui de plus de 80 millions de dollars. En outre, ces chiffres ne se rapportent qu'au budget régulier et aux opérations de maintien de la paix financées totalement ou en partie par les contributions des États. Comme le secrétaire l'a fait remarquer, ils ne tiennent pas compte d'un déficit estimé à 8.7 millions de dollars au 26 juin 1968 et imputable à la force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre.

## Institutions spécialisées

Le Canada a continué de jouer un rôle actif dans les travaux des institutions spécialisées et autres organismes qui constituent la famille des Nations Unies. Au cours de l'année, le Canada a été réélu aux organismes exécutifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il a été élu aux conseils d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Des délégations canadiennes ont assisté aux conférences annuelles de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le Canada a aussi été représenté aux sessions régulières des organismes d'administration dont il fait partie ainsi qu'à de nombreuses réunions des commissions spéciales ou techniques ou des sous-groupes de l'ensemble des Nations Unies.

Sont venus en visite officielle à Ottawa, en 1968, M. A.H. Boerma, directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture; M. E.C.V. Goad, secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO); le prince Sadruddin Aga Khan, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; M. C. Weitz, directeur du Programme alimentaire mondial et M. Paul Hoffman, administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

## Conseil économique et social

Bien que le Canada ne soit pas à l'heure actuelle membre du Conseil économique et social, il en suit de près les délibérations, et des observateurs canadiens ont assisté à la session de printemps à New York, du 6 au 31 mai, et à la session d'été à Genève, du 8 juillet au 2 août. Le Canada a aussi pris part activement aux travaux du Conseil lors de la reprise de session qui a eu lieu au moment où la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York était en cours. L'observateur canadien a présenté un document de travail au cours des délibérations qui se sont poursuivies sur "l'accroissement de la production et de l'utilisation des protéines alimentaires". Le Canada avait parrainé à l'origine une résolution sur ce sujet à la quarante-troisième session du Conseil et il avait joué un rôle actif dans l'étude qui avait été faite de ce point par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

## Droits de l'homme et questions sociales

L'année 1968 a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme Année internationale des droits de l'homme, pour commémorer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à l'unanimité à Paris le 10 décembre 1948. Au cours de l'année, le Canada s'est activement occupé de promouvoir les droits de l'homme et, en mars, une réunion d'experts internationaux sur ce sujet s'est tenue à Montréal. Elle a consisté surtout à passer en revue les progrès

réalisés dans ce domaine au cours des vingt dernières années. Les délégués, qui représentaient plus de trente nations, ont essayé d'analyser et d'évaluer les travaux des Nations Unies et des autres institutions intergouvernementales dans ce très important domaine d'activité. Ils ont examiné également les possibilités de renforcer la protection des droits de l'homme à l'avenir en s'attachant particulièrement à ce qu'on pourra réaliser à la Conférence internationale des droits de l'homme, parrainée par les Nations Unies, qui devait avoir lieu à Téhéran à la fin d'avril. Cette dernière a adopté 24 résolutions portant sur divers aspects de l'action menée en faveur des droits de l'homme, dont une résolution parrainée par le Canada qui recommandait que les gouvernements encouragent la création de régimes complets d'assistance juridique pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette résolution proposait qu'on trouve des normes permettant d'assurer une assistance juridique sur les plans financier, professionnel et autres, dans des cas appropriés, à ceux dont les droits fondamentaux semblent avoir été violés. Les gouvernements ont été priés d'étudier des voies et moyens grâce auxquels on défrayerait les dépenses occasionnées pour instaurer ces régimes complets d'assistance juridique et de prendre toutes les mesures possibles pour simplifier les lois et procédures de façon à alléger la tâche de ceux qui cherchent à obtenir une réparation légale. On a demandé aussi aux gouvernements de collaborer, dans la mesure appropriée, pour mettre à la disposition des particuliers lésés une aide juridique compétente, et engagé les Nations Unies à fournir les ressources nécessaires dans les limites du programme de services consultatifs sur les droits de l'homme pour rendre plus accessible l'assistance d'experts ou toute autre assistance technique aux États désireux de s'assurer plus largement une aide juridique compétente.

Pendant sa vingt-troisième session régulière, l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté le texte d'une Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Cette Convention, qui est maintenant présentée à la signature, à la ratification et à l'accession des États, prévoit qu'il ne peut y avoir prescription des crimes de guerre quelle que soit la date à laquelle ils ont été commis. Elle prévoit aussi que les crimes de guerre seront considérés comme un délit justifiant l'extradition et que les États qui sont parties à la convention prendront toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les personnes accusées d'avoir commis de tels crimes comparaitront devant un tribunal approprié conformément au droit international. L'Assemblée générale a également avancé dans l'étude du projet de déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. La Troisième Commission a approuvé le texte du préambule et de la première partie, qui contiennent les principes du projet de déclaration. L'Assemblée a accepté de poursuivre en priorité l'étude de cette déclaration à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en 1969.

Les 9 et 10 décembre, une session commémorative spéciale de l'Assemblée générale a eu lieu pour honorer ceux qui avaient pris part à la rédaction du projet original de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A l'occasion de cette célébration, un certain nombre de prix des droits de l'homme ont été décernés à ceux qui avaient fourni une contribution particulière dans ce domaine au cours des deux dernières décennies.

Le Canada a continué à jouer un rôle effectif de soutien au Conseil économique et social, à la Commission de statistique et à celle des stupéfiants, au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et à la Commission du développement social. Pendant la deuxième partie de l'année, le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est venu à Ottawa pour étudier les problèmes qui font obstacle à l'installation permanente des réfugiés. En plus d'avoir augmenté sa contribution aux programmes des réfugiés, le Canada a aussi annoncé une plus grande participation aux oeuvres du Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance et à l'Office de reconstruction et de travaux des Nations Unies. Comme l'Année internationale des droits de l'homme tirait à sa fin, le Canada a annoncé son intention de signer la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le protocole de 1965 à cette convention et l'accord de la Haye de 1957 sur les marins réfugiés.

#### Questions relatives à l'Afrique méridionale et au colonialisme

Les Nations Unies ont vu le nombre de leurs membres s'accroître grandement avec l'admission des États à qui on a accordé l'indépendance dans la période d'après-guerre, au cours de laquelle les gouvernements qui avaient des possessions coloniales ont mis en oeuvre les principes de l'autodétermination énoncés dans la Charte. Pourtant, le problème ardu et apparemment insoluble posé par la domination en Afrique méridionale d'une minorité blanche retranchée demeure sans solution et, avec les questions coloniales connexes, il est resté un sujet de préoccupation majeure aux Nations Unies en 1968.

Les pays en voie de développement, et particulièrement les membres africains, ont demandé aux Nations Unies de prendre des mesures punitives contre l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'*apartheid* et de la mainmise qu'elle conserve sur le Sud-Ouest africain en dépit du fait que l'Assemblée générale a mis fin à son mandat sur ce territoire en 1966. A la vingt-troisième session, ces efforts ont abouti à une tentative faite par les pays en voie de développement pour rayer l'Afrique du Sud de la CNUCED. Cette tentative qui a prêté à controverses et à discordes et à laquelle les délégations occidentales se sont opposées à cause des graves questions juridiques et constitutionnelles soulevées, n'a pas réussi à obtenir une majorité des deux tiers à l'Assemblée générale, où on la considérait comme une "question importante" en vertu de l'article 18 de la Charte.

A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions sur la question de l'*apartheid* et les questions coloniales. Le Canada a appuyé celles qui contenaient des propositions pratiques destinées à combattre la discrimination raciale et à servir la cause de l'autodétermination pour les peuples dépendants. Le Canada s'est prononcé en particulier en faveur d'une résolution invitant le Portugal à accorder l'autodétermination à ses colonies africaines et d'une autre résolution réaffirmant que l'indépendance ne devrait pas être accordée à la Rhodésie avant que le pouvoir n'appartienne à la majorité. Une contribution de 25,000 dollars versée par le Canada au profit du Programme des Nations Unies pour l'éducation et la formation des Sud-Africains a été annoncée au cours de la session.

## Espace extra-atmosphérique

Le Canada a pris part activement à la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui s'est tenue à Vienne du 13 au 27 août 1968. Sept documents canadiens ont été remis à la Conférence et M. E.S. Rettie, du Conseil national des recherches, a présidé l'une des huit sessions thématiques, celle qui traitait de la coopération internationale et des possibilités de participation aux activités de l'espace extra-atmosphérique.

En 1968, le Canada et la Suède ont proposé en collaboration au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier les possibilités d'émissions directes par satellites, proposition acceptée à l'unanimité par le Comité et approuvée ultérieurement par la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Le mandat du groupe de travail consiste à faire une étude et à présenter un rapport sur la possibilité technique d'établir des communications par émissions directes des satellites ainsi que sur les conséquences politiques, juridiques, économiques et culturelles de la mise au point et de l'utilisation de ces satellites. Le Canada et la Suède projettent de présenter à cet égard au groupe de travail, en février 1969, un document conjoint qui étudiera les possibilités techniques et les frais d'utilisation comparatifs des émissions en direct depuis les satellites.

Le Comité de l'espace extra-atmosphérique a deux sous-comités. Le Sous-comité scientifique et technique ne s'est pas réuni cette année à cause de la Conférence de Vienne. On trouvera le compte rendu détaillé de la session de 1968 du Sous-comité juridique au paragraphe se rapportant à l'espace extra-atmosphérique dans la partie qui traite de la Direction des affaires juridiques.

## Milieu humain

En décidant de convoquer une Conférence sur le milieu humain en 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a tourné officiellement son attention vers un nouveau domaine de préoccupation universelle: les problèmes du milieu humain qui ont des répercussions sur le bien-être physique, mental et social de l'homme. On a reconnu que, tandis que les progrès modernes de l'industrie et de la technologie offrent des possibilités sans précédent de changer et de modifier le milieu de l'homme afin de répondre à ses besoins et à ses aspirations, s'ils ne sont pas dûment contrôlés, ils présentent de graves dangers comme les problèmes posés par la pollution croissante de l'eau et de l'air. En traduisant l'inquiétude du Canada et l'expérience qu'il a de ces problèmes, la délégation canadienne à la vingt-troisième session a souligné l'intérêt que son pays porte à la question du milieu humain et a appuyé la convocation d'une conférence des Nations Unies sur le sujet.

Dans la déclaration canadienne, on s'est efforcé de souligner le danger qu'il y a à ignorer les effets de l'industrialisation sur le milieu humain et on a insisté pour que la prévention forme partie intégrante des plans de développement, considération particulièrement appropriée dans le cas des pays en voie de développement, qui pourront chercher à éviter la détérioration du milieu dont souffrent déjà les pays industrialisés.



## Désarmement

En 1968, les délibérations internationales sur le contrôle de l'armement et sur le désarmement se sont poursuivies au sein de deux organismes principaux, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, et l'Assemblée générale des Nations Unies. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sont transmises au Comité des Dix-Huit qui les étudie et en fait rapport à l'Assemblée. Le plus important travail accompli en 1968 par le Comité des Dix-Huit et l'Assemblée générale lors d'une reprise de session a été l'heureuse conclusion du Traité de non-prolifération des armes nucléaires qui, depuis plusieurs années, faisait par intermittence l'objet de négociations. Certaines puissances non nucléaires, à qui déplaisaient certains de ses aspects, ont demandé aux Nations Unies de convoquer en août une conférence des États non dotés d'armes nucléaires afin d'étudier les répercussions du Traité sur la sécurité, l'économie et le développement.

### Reprise de la 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU

L'idée d'un traité s'opposant à l'augmentation du nombre des puissances qui détiennent en propre le contrôle des armes nucléaires est à l'étude depuis au moins une décennie, mais c'est seulement en 1965 que les négociations ont été entamées dans le détail. Au début de 1968, tous les principaux obstacles à l'acceptation d'un projet de traité avaient été surmontés à l'exception des dispositions touchant les moyens de vérification ou les garanties. Le principal point en litige était de savoir si le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) devait être précisé dans le traité, ainsi que le voulait l'URSS, ou si celui-ci devait aussi admettre des systèmes de garanties similaires établis par d'autres organismes, tels que l'EURATOM. Le 18 janvier, le coprésident du Comité des Dix-Huit a présenté un projet de traité complet dont l'article sur les garanties était un compromis entre la position des États-Unis et celle de l'URSS. Le coprésident avait aussi tenu compte des amendements proposés par d'autres délégations du Comité des Dix-Huit, amendements qui avaient bénéficié d'un fort appui. Le Comité ayant encore modifié et amélioré le projet de traité, celui-ci a été présenté à la reprise de la session de l'Assemblée générale. Y était annexé un projet de résolution du Conseil de sécurité parrainé par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS et assurant des garanties de sécurité en réponse aux demandes des États non dotés d'armes nucléaires.

Le 20 avril 1968, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé devant l'Assemblée générale les vues du Canada sur le projet de traité final. Au bout de six semaines de délibérations, l'Assemblée a adopté, par 95 voix contre 4 et 21 abstentions, une résolution recommandant le traité aux États membres. Il a été ouvert à la signature le 1<sup>er</sup> juillet. Le Canada l'a signé le 23 juillet. Fin 1968, 84 États avaient signé le Traité de non-prolifération et trois l'avaient ratifié. Le 19 décembre 1968, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a informé la Chambre des communes de l'intention qu'avait le Canada de le ratifier; cette initiative a été appuyée au Parlement par tous les partis. Le Canada a donc été le quatrième pays et la première puissance "quasi nucléaire" à ratifier ce Traité.

## Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est réuni le 16 juillet pour étudier cinq résolutions présentées par la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des propositions touchant l'amélioration des moyens de contrôle de la guerre biologique et l'interdiction des essais nucléaires souterrains ont aussi été examinées, mais en raison de la conclusion du Traité de non-prolifération, aucun autre sujet susceptible de faire l'objet de négociations n'a paru assez prometteur. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est ajourné relativement tôt afin de permettre à ses membres d'assister à la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, qui a eu lieu à Genève du 29 août au 28 septembre.

## Conférence des États non dotés d'armes nucléaires

La Conférence des États non dotés d'armes nucléaires a été convoquée comme suite à une résolution de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale en faveur de laquelle le Canada avait voté. Quatre-vingt-quinze pays, outre le Canada, ont envoyé des délégations à cette Conférence, qui a étudié trois questions générales touchant le Traité de non-prolifération:

- a) Quel est le meilleur moyen d'assurer la sécurité des États non nucléaires?
- b) Comment les puissances non nucléaires peuvent-elles collaborer entre elles pour prévenir la prolifération des armes nucléaires?
- c) Comment les engins nucléaires peuvent-ils être utilisés à des fins exclusivement pacifiques?

La délégation du Canada à la Conférence a joué un rôle sérieux au cours des négociations et a influencé les débats à un point suffisant pour être à même de se prononcer en faveur de la plupart des résolutions adoptées.

Le premier des deux comités établis par la Conférence a présenté six résolutions. Le Canada en a appuyé cinq, dont une résolution réaffirmant les principes de la Charte des Nations Unies concernant la non-utilisation de la force et le droit à l'auto-défense sur le plan individuel ou collectif; une résolution demandant la création d'autres zones dénucléarisées et invitant les États dotés d'armes nucléaires à signer les protocoles du Traité établissant une zone dénucléarisée en Amérique latine; une résolution demandant aux Nations Unies et au Comité des Dix-Huit sur le désarmement d'entreprendre d'autres négociations sur le désarmement et le contrôle des armements; une résolution invitant l'URSS et les États-Unis à commencer les débats sur la limitation des armes stratégiques offensives et défensives; enfin, une résolution recommandant l'acceptation générale du système de garanties de l'AIEA. Le Canada s'est abstenu dans le vote d'une résolution invitant l'AIEA à instaurer un nouveau mécanisme pour l'application des garanties aux matériels nucléaires et recommandant la modification et la simplification du système des garanties; la délégation du Canada a expliqué qu'à son avis le système et les normes de l'AIEA sont les meilleurs possibles.

Le deuxième comité établi par la Conférence a approuvé sept autres résolutions; le Canada n'en a appuyé que trois, dont une priant le secrétaire général des Nations Unies de nommer un groupe d'experts en vue de préparer un rapport sur la contribution de la technologie nucléaire au développement économique; une autre invitant l'AIEA à faciliter l'échange d'informations techniques et scientifiques et à accroître son assistance dans le domaine de l'énergie nucléaire; le Canada a enfin appuyé un document du Comité des Dix-Huit qui établit un lien entre l'intensification des explosions nucléaires à des fins pacifiques et les négociations en vue de l'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada s'est abstenu sur les quatre résolutions suivantes: la première demandant la création d'un "fonds nucléaire spécial" administré par l'AIEA; la deuxième portant sur la création de programmes spéciaux dans le cadre du PNUD, de la BIRD et de l'AIEA afin de financer l'assistance aux réalisations nucléaires à des fins pacifiques; une troisième recommandant l'élargissement du Conseil d'administration de l'AIEA et la dernière demandant à tous les États nucléaires et non nucléaires d'ouvrir aux étudiants et aux hommes de science leurs institutions scientifiques et leurs établissements nucléaires engagés dans la recherche. De l'avis du Canada, ces résolutions empiétaient sur la compétence d'autres organismes ou n'étaient pas réalisables.

#### Vingt-troisième session de l'Assemblée générale

La majeure partie du débat sur le contrôle des armements à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a porté sur la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires dont le rapport était inscrit à l'ordre du jour. Toutefois, le retard apporté aux entretiens bilatéraux entre les États-Unis et l'URSS au sujet de la limitation et de la réduction des armes nucléaires stratégiques a causé beaucoup d'inquiétude quant à la possibilité de contrôler la course aux armes nucléaires. Pratiquement toutes les délégations, y compris le Canada, ont demandé que des entretiens aient lieu le plus tôt possible, et une résolution, qui a été présentée à la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires et indiquant l'importance et l'urgence de tels entretiens, a été adoptée par 97 voix sans opposition et cinq abstentions.

Au cours du débat au sein de la Première Commission de l'Assemblée, il est devenu manifeste qu'une seule résolution ne pouvait de façon satisfaisante englober toutes les décisions de la Conférence. Après de longues négociations au cours desquelles le Canada a joué un rôle actif, quatre résolutions groupant les recommandations de la Conférence ont été présentées; le Canada en a appuyé trois. L'une de ces résolutions visait les entretiens sur les armes stratégiques dont il a été question plus haut. Les deux autres recommandaient de nouveau l'établissement de zones dénucléarisées et demandaient au secrétaire général de préparer un rapport sur l'établissement d'un service chargé de s'occuper des explosions nucléaires à des fins pacifiques. La résolution la plus contestée sanctionnait les décisions de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires; demandait au secrétaire général de transmettre ses résolutions aux gouvernements et aux institutions des Nations Unies, de soumettre un rapport complet sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence, y compris la possibilité de réunir la Commission des Nations Unies sur

le désarmement (dont la composition est identique à celle des Nations Unies), et de pousser plus avant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; enfin, elle demandait au secrétaire général de faire préparer un rapport sur les avantages économiques et scientifiques de la "technologie nucléaire" pour les pays en voie de développement. Le Canada s'est abstenu dans le vote de cette résolution qui ne semblait pas tenir compte des dispositions du Traité de non-prolifération et qui faisait double emploi avec certains des aspects d'une étude qu'effectue actuellement l'AIEA.

Pour ce qui est de la guerre chimique et biologique, l'Assemblée a demandé au secrétaire général de préparer un rapport, avec l'aide d'experts qualifiés, sur les conséquences de l'utilisation des armes biologiques et chimiques. Le Canada a coparrainé la résolution autorisant une telle étude et, sur l'invitation du secrétaire général, a nommé un expert pour aider à la préparation du rapport.

L'Assemblée a aussi établi un Comité permanent sur les utilisations pacifiques du lit des mers pour remplacer le Comité spécial créé par la vingt-deuxième session de l'Assemblée. Ce Comité avait tenu au cours de l'été trois sessions consacrées presque exclusivement aux aspects juridiques de la question, mais le mandat du nouveau Comité, dont le Canada est membre, porte sur l'étude des répercussions du désarmement et signale que ces questions seront aussi étudiées par le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

#### Le Commonwealth

Tout en étant troublée par un certain nombre de différends politiques difficiles à résoudre (dont il sera question aux paragraphes sur les régions en cause), en 1968, l'association du Commonwealth a continué à rechercher de nouveaux domaines de coopération afin de mettre en valeur tout son potentiel de force multiraciale dans les affaires mondiales. L'année dernière, ont eu lieu six grandes conférences où le Canada était représenté: la quatrième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, à Lagos, en février; la septième Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion, à Wellington, en février et mars; la deuxième Conférence médicale du Commonwealth, à Kampala, en septembre; la réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Londres, en septembre; la Conférence du Commonwealth sur l'enseignement des mathématiques dans les écoles, à Port of Spain, en septembre, et la cinquième réunion du Comité scientifique du Commonwealth, à Karachi, en novembre. Ces conférences ont permis de poursuivre les consultations déjà entreprises et elles ont également tendu à révéler de nouveaux domaines de collaboration entre les membres du Commonwealth.

Deux nouveaux membres se sont joints au Commonwealth en 1968, lors de leur accession à l'indépendance: l'île Maurice et le Souaziland, ce qui porte le nombre actuel des membres à vingt-huit. Ces membres sont: la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, le Ghana, la Malaisie, le Nigéria, Chypre, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Jamaïque, la Trinité-et-Tobago, l'Ouganda, le Kenya, le Malawi, Malte, la Zambie, la Gambie, Singapour, la Guyane, le Botswana, le Lesotho, la Barbade, l'île Maurice et le Souaziland. En outre, l'association du Commonwealth a été élargie de façon à prévoir l'admission des "mini-États" de Nauru et des États associés des Antilles

sous une forme spéciale. Ces deux derniers jouissent en général de tous les avantages dont bénéficient les membres du Commonwealth mais ils n'assistent pas aux réunions des premiers ministres.

L'aide extérieure canadienne continue d'être dirigée principalement vers les pays du Commonwealth dans le cadre du Plan de Colombo, le Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth (SCAAP) et le Programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. Le Canada a versé au total plus de 980 millions de dollars au Plan de Colombo depuis sa création. L'assistance qu'il a fournie aux pays africains du Commonwealth par l'intermédiaire du SCAAP a atteint 59 millions de dollars pour la période qui va de 1960 à la fin de mars 1968. Environ 59 millions de dollars ont été mis à la disposition des Antilles du Commonwealth entre 1958 et la fin de mars 1968. Le Canada prend aussi activement part au Programme des bourses d'étude et de perfectionnement du Commonwealth, auquel il a versé 1.3 millions de dollars en 1968-1969, et il a accueilli 204 étudiants venus étudier dans les universités canadiennes pendant la même période. On peut trouver des renseignements plus détaillés sur l'aide canadienne aux pays du Commonwealth dans le rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international.

Au sein du ministère, la Direction des affaires du Commonwealth joue à la fois un rôle technique et un rôle de direction géographique. Au premier titre, elle est chargée des questions touchant l'association du Commonwealth et le rôle que le Canada y joue; des préparatifs en vue de la participation du Canada aux conférences des premiers ministres du Commonwealth et des relations avec le secrétariat et cet organisme et certaines autres organisations du Commonwealth dont on trouvera la liste à l'annexe 5. En tant que direction géographique, elle est chargée des relations bilatérales avec l'Australie, la Barbade, la Grande-Bretagne, Ceylan, la Guyane, l'Inde, la Jamaïque, la Malaisie, l'île Maurice, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, Singapour, la Trinité-et-Tobago, les États associés des Antilles et les territoires sous dépendance britannique, c'est-à-dire, tous les pays du Commonwealth à l'exception de ceux d'Afrique et de la Méditerranée, dont s'occupent d'autres directions géographiques. Par suite de leur proximité géographique de certains grands pays du Commonwealth et des liens économiques qui les y rattachent, la Direction des affaires du Commonwealth est également chargée des relations avec l'Irlande, l'Afghanistan, le Népal, le Bhoutan et le Sikkim.

### Grande-Bretagne

Les relations du Canada avec la Grande-Bretagne sont extrêmement complexes. Elles sont entretenues à tous les échelons du gouvernement ainsi que sur le plan personnel et au niveau des affaires. Les relations intergouvernementales vont des échanges les plus officieux entre hauts fonctionnaires aux négociations d'un genre plus compliqué, des accords commerciaux aux questions relatives aux affaires consulaires. On peut citer, à titre d'exemple d'échanges servant à faciliter l'examen des questions d'intérêt réciproque ainsi que l'évaluation et la compréhension de la politique de l'un et l'autre gouvernements, les consultations annuelles Canada-Grande-Bretagne sur les questions des Nations Unies qui ont eu lieu à Ottawa en juin 1968, et la réunion qui s'est tenue à New York en octobre 1968 entre M. Michael Stewart, secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

Le Comité permanent Canada-Royaume-Uni, comité conjoint de hauts fonctionnaires canadiens et britanniques, s'est réuni à Londres en décembre pour examiner l'évolution de l'économie et du commerce mondial et pour étudier des questions bilatérales. En plus de ces rapports purement bilatéraux, le Canada et la Grande-Bretagne sont liés par un vaste réseau de relations multilatérales au sein du Commonwealth. Les relations anglo-canadiennes se sont intensifiées en 1968 du fait des nombreuses visites effectuées par divers ministres et hauts fonctionnaires. La plus marquante a été celle du premier ministre, M. Wilson, qui est venu à Ottawa en février 1968. Il s'est rendu chez le gouverneur général, et il a conféré avec M. Lester B. Pearson, alors premier ministre. La conversation a porté sur toute une série de sujets d'un intérêt commun pour les deux pays. Parmi les autres visiteurs britanniques, citons M. Dell, de la Chambre de commerce, qui a inauguré la foire commerciale britannique de Regina; le capitaine T.M. O'Neill, premier ministre de l'Irlande du Nord; M. Richard Marsh, ministre des Transports, et le général Sir Geoffrey Baker, chef de l'État-major général britannique. D'autre part, se sont rendus, entre autres, en Grande-Bretagne: M. Benson, ministre des Finances, qui a assisté à la conférence des ministres des Finances du Commonwealth à Londres; M. R.H. Winters, alors ministre du Commerce, en janvier 1968; M. W.A.C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, en septembre 1968 et M. Ross Thatcher, premier ministre de la Saskatchewan, en août 1968. Cette année a aussi vu l'arrivée de Sir Colin Crowe qui a remplacé Sir Henry Lintott comme haut commissaire britannique au Canada.

### Irlande

L'Irlande et le Canada entretiennent depuis longtemps des relations amicales étroites qu'on peut attribuer en partie à la similarité de leurs institutions politiques et sociales, à l'emploi de la même langue et à l'existence de liens économiques et historiques. Ces relations se sont encore améliorées en 1968 avec la visite de M. Benson, ministre des Finances, qui s'est rendu en Irlande en septembre. Il a conféré avec M. Haughey, ministre des Finances irlandais. Leurs conversations ont porté sur des questions d'intérêt commun dans le domaine économique et financier et ils ont passé en revue les tendances économiques mondiales. Comme au cours des années précédentes, une collaboration particulièrement étroite s'est maintenue en 1968 à propos des questions des Nations Unies, et des consultations régulières ont eu lieu sur les sujets d'intérêt commun. A la fin de l'année, M. J.J. McCardle est arrivé à Dublin pour prendre ses fonctions d'ambassadeur en remplacement de M. E.W.T. Gill, qui avait pris sa retraite quelque temps auparavant.

### Antilles du Commonwealth

Les relations traditionnellement étroites qui existent entre le Canada et les pays des Antilles du Commonwealth ont continué à se développer en 1968 dans le sens des engagements et des accords auxquels avait abouti la Conférence Canada-Antilles du Commonwealth. Il y a eu, dans cette zone géographique, un certain nombre de conférences à un échelon élevé auxquelles le Canada était représenté et un contact permanent a été maintenu avec les gouvernements de cette région au sujet d'une vaste gamme de questions. Des conférences officielles ont eu lieu à plusieurs reprises à Ottawa

entre les représentants des Antilles du Commonwealth et de hauts fonctionnaires du Gouvernement canadien en vertu des dispositions selon lesquelles ce Comité de liaison pourrait être convoqué afin d'étudier des questions déterminées d'intérêt commun.

Dans le domaine de la représentation, deux nouvelles missions ont été établies au Canada. Un haut commissariat résidant de la Guyane s'est ouvert à Ottawa bien que le haut commissaire lui-même continue de résider à Washington. Le bureau du commissaire des Antilles orientales, à Montréal, qui avait été fermé lorsque la Barbade avait établi une mission diplomatique à Ottawa, a été rouvert par le Conseil des ministres des États associés des Antilles.

Un certain nombre de dirigeants éminents originaires de cette région sont venus au Canada en visite officielle ou officieuse pendant l'année écoulée. Citons M. Hugh L. Shearer, premier ministre de la Jamaïque; M. W. Barrow, premier ministre de la Barbade; M. L.F.S. Burnham, premier ministre de la Guyane; M. E.M. Gairy, premier ministre de la Grenade; M. R.M. Cato, ministre en chef de Saint-Vincent; M. R.L. Bradshaw, premier ministre de Saint-Kitts-Nevis-Anguilla; M. V.C. Bird, premier ministre d'Antigua et M. J.G.M. Compton, premier ministre de Sainte-Lucie. En février, une crise parlementaire a obligé à différer la visite officielle du gouverneur général du Canada à la Jamaïque, à la Trinité-et-Tobago, en Guyane et à la Barbade.

Un fait nouveau d'une grande importance pour le Canada est intervenu dans la région avec la formation de la zone de libre échange des Antilles. Les nouvelles dispositions présenteront aux producteurs de la région un marché intérieur plus vaste et serviront de base à une meilleure coopération économique entre les pays des Antilles du Commonwealth. Le Canada a manifesté le désir de s'associer à la Banque de développement des Antilles, dont la formation est liée aux nouveaux arrangements commerciaux, mais l'année a pris fin sans que les pourparlers sur la création de cette banque aient abouti.

#### Australie, Nouvelle-Zélande, Malaisie et Singapour

Les relations du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont encore consolidées en 1968 et par le truchement du Commonwealth et du Plan de Colombo s'est poursuivie une collaboration visant à assurer la stabilité politique et économique dans les pays non communistes du Pacifique et de l'Asie. Les relations économiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont intensifiées, et la côte occidentale canadienne en a bénéficié. Le volume total du commerce entre le Canada, d'une part, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, n'a pas cessé de progresser. Il en est de même du tourisme.

Certains éléments des Forces canadiennes se sont entraînés à la guerre de jungle en Australie. Des échanges de renseignements techniques et autres entre le Canada et l'Australie ont eu lieu sur toute une gamme de sujets en 1968.

Le rôle que jouent l'Australie et la Nouvelle-Zélande en tant que grandes nations dans l'Asie du sud-est s'accroît. Les deux pays apportent toujours une aide civile et militaire à la République du Vietnam. En

janvier, M. John G. Gorton a assumé la charge de premier ministre à la suite du décès de M. Holt survenu l'année précédente; M. Hasluck, ministre des Affaires extérieures d'Australie, est venu au Canada pendant la deuxième moitié de 1968 et il s'est entretenu avec le premier ministre, M. Trudeau, et avec M. Sharp sur une série de questions d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne le Pacifique.

Les relations que le Canada entretient avec la Malaisie se sont développées surtout dans les secteurs de l'aide en général et de l'assistance technique. Il en a été de même, dans le domaine de l'assistance technique, avec Singapour. On considère la Malaisie comme l'un des pays sur lesquels se concentre l'aide canadienne. Le retrait progressif des Forces armées britanniques de l'Asie du sud-est impose à la Malaisie et à Singapour un fardeau supplémentaire en matière de défense et le Canada a fourni aide et conseil en ce domaine à la première. L'année dernière, la Malaisie a dû faire face à une recrudescence de la guérilla fomentée par des communistes opérant de l'extérieur. Elle a dû également affronter les Philippines, qui émettaient à nouveau des prétentions sur Sabah (l'ancien Bornéo septentrional). M. Lee Kuan Yew, ministre de Singapour, a fait une visite prolongée au Canada à titre privé. A cette occasion, il a été invité à Ottawa, où il a eu des consultations avec le premier ministre, M. Trudeau, et d'autres personnalités. Sa visite a suscité un intérêt considérable au Canada et a contribué au resserrement des relations amicales entre le Canada et Singapour, comptoir en passe de devenir rapidement un centre industriel important de la région.

Le commerce qui se fait entre le Canada et les quatre pays peut être évalué au total à 357 millions de dollars pour 1968, les exportations se chiffrant par 232 millions de dollars et les importations (fin novembre) par 125 millions. Le commerce avec l'Australie est passé à 186 millions de dollars d'exportation et à 70 millions de dollars d'importation (fin novembre).

#### Inde, Pakistan et Ceylan

Les relations que le Canada entretient avec le sous-continent sont toujours étroitement liées à l'aide considérable qu'il apporte aux pays de cette région. Toutefois, l'Inde ayant eu une bonne récolte en 1968, la pénurie de produits alimentaires s'est quelque peu résorbée par rapport à l'année précédente et l'assistance en céréales qui lui est fournie a été réduite en proportion. En octobre, MM. N.S. Reddy et S.L. Shakhder, respectivement président et greffier du Parlement indien, sont venus à Ottawa et ont rencontré le gouverneur général et Mme Michener ainsi que les doyens des deux chambres du Parlement. Le Canada a maintenu sa participation au groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Le sénateur John B. Aird, c.r. s'est rendu à Ceylan comme représentant du premier ministre canadien à la cérémonie qui a eu lieu le 5 août pour marquer l'inauguration officielle de la nouvelle aérogare internationale de Katunayake, entreprise commune au Canada et à Ceylan et réalisée dans le cadre du programme canadien d'aide. La semaine suivante, il a visité un certain nombre d'autres centres de l'île.



## II

### DIRECTIONS GÉOGRAPHIQUES

#### Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient

Au cours de 1968, le Canada a élargi et intensifié ses relations avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Bien qu'aucune nouvelle mission résidante n'ait été ouverte en Afrique, des ambassadeurs canadiens ont été accrédités pour la première fois auprès de la Libye, de la Mauritanie et de la Somalie et un haut commissaire du Canada a été accrédité auprès du Botswana. L'établissement par l'Algérie et par l'Éthiopie de missions résidentes à Ottawa, l'arrivée à Ottawa du premier ambassadeur résidant du Congo (Kinshasa), les doubles accréditations de hauts commissaires de l'Ouganda et du Souaziland et la double accréditation d'un ambassadeur de la République de Somalie sont la preuve de l'intérêt croissant que portent les pays d'Afrique au Canada. Au cours de l'année, le président Bourguiba de Tunisie et le premier ministre Jonathan du Lesotho y sont venus en visite de même que de nombreux ministres et représentants de pays africains.

La souffrance humaine causée par la guerre civile au Nigéria, pays avec lequel le Canada a noué des relations étroites, a grandement préoccupé le Gouvernement canadien. Par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, le Canada a fourni pour environ trois millions de dollars de denrées alimentaires et autres formes de secours aux régions du Nigéria touchées par les hostilités. De plus, à la demande du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria, le Canada était représenté au sein du groupe international d'observateurs chargés d'enquêter sur les accusations de génocide auxquelles la guerre avait donné lieu. Parallèlement à l'intérêt humanitaire qu'a manifesté le Canada en participant aux opérations de secours, le Gouvernement du Canada a encouragé et appuyé les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine et par le secrétaire général du Commonwealth en vue de régler le conflit par le truchement de négociations pacifiques.

En 1968, des efforts continus ont été déployés en vue de consolider les relations avec les nations francophones d'Afrique. Deux missions ministérielles ont été envoyées à cet effet en Afrique francophone. La première, une mission spéciale de coopération économique dirigée par M. Lionel Chevrier, a visité le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Sénégal. Son objectif était d'élargir et d'intensifier les programmes canadiens de coopération économique en Afrique francophone en général, et à cette fin, la mission a engagé le Gouvernement canadien dans des projets déterminés. Plus tard, en cours d'année, le sénateur Paul Martin s'est rendu dans un certain nombre de pays francophones dont le Rwanda, le Congo (Kinshasa), la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Sénégal. Le but de son voyage était d'assister aux célébrations du cinquième anniversaire de l'Université du Rwanda qui est parrainée par le Canada. Alors qu'il était en Afrique, M. Martin en a profité pour se rendre dans les autres pays mentionnés plus haut et s'est entretenu avec leurs dirigeants.

Le Canada a de nouveau exprimé son désir de participer à l'organisation francophone actuellement en projet. A cette fin, le Gouvernement a accepté une invitation à participer à une conférence qui doit avoir lieu en février 1969 au Niger. Il a reçu une invitation à assister à la conférence des ministres de l'Éducation qui doit avoir lieu à Kinshasa en janvier 1969, mais non à la conférence précédente qui s'est tenue à Libreville, au Gabon. Le Canada a accepté cette invitation.

Le régime illégal de Rhodésie a continué d'inquiéter les pays qui, comme le Canada, n'acceptent pas l'institutionnalisation de la discrimination raciale fondée sur la couleur de la peau. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a voté en faveur de la résolution du 29 mai 1968 qui impose des sanctions générales obligatoires contre la Rhodésie. Depuis février 1966, le Canada maintient un embargo complet sur le commerce, mais certaines mesures, adoptées le 20 décembre par un décret du conseil, ont dû être prises pour lui permettre de se conformer à la nouvelle résolution. Le Canada ne cesse de préconiser que la meilleure solution au problème rhodésien est celle qui garantirait l'exercice du pouvoir par la majorité avant que l'indépendance ne soit légalement accordée (NIBMAR); il a réaffirmé ce principe en votant en faveur de la résolution du 25 octobre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Canada s'est aussi intéressé de façon active aux autres problèmes auxquels fait face l'Afrique du Sud: *apartheid*, territoires sous administration portugaise et Namibie (Sud-Ouest africain). Le Gouvernement a exprimé l'horreur que lui cause la politique raciale de l'Afrique du Sud et a réaffirmé son appui aux mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1967, afin de révoquer le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. La délégation canadienne a voté en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale qui condamnait la politique coloniale du Portugal et a déclaré que le Canada estime que les peuples des territoires portugais d'outre-mer ont droit à l'autodétermination.

Les relations du Canada avec les autres États africains se sont intensifiées et les programmes de coopération économique sont devenus un élément de plus en plus important de nos relations bilatérales avec ces pays.

En juillet 1968, le Gouvernement canadien a pu cesser de jouer son rôle de puissance protectrice des intérêts britanniques en Tanzanie et des intérêts de la Tanzanie en Grande-Bretagne, lorsque ces deux pays ont repris leurs relations diplomatiques.

Au cours de 1968, peu de progrès tangibles ont été réalisés au Moyen-Orient pour parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe qui a éclaté en juin 1967. En raison, toutefois, des conséquences que peut avoir, non seulement pour les populations de la région mais pour toute la collectivité mondiale, cette impossibilité d'obtenir un règlement équitable, les efforts déployés pour parvenir à une paix juste et durable se sont poursuivis. Le représentant spécial du secrétaire général, l'ambassadeur de Suède Gunnar Jarring, a joué à cet égard un rôle prépondérant avec l'appui total du Canada. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Canada a pris part activement, au cours de l'année, aux

efforts déployés par le Conseil en vue de résoudre les problèmes soulevés par ce conflit et d'en faciliter le règlement par accord mutuel.

Le Gouvernement canadien n'a cessé de manifester son intérêt pour le sort des réfugiés arabes en apportant un appui solide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En janvier 1969, le Canada a versé, pour l'année financière 1968-1969, des contributions d'une valeur de près de un million et demi de dollars au profit des oeuvres humanitaires de l'Office.

Au cours de 1968, le Canada a continué d'appuyer l'activité des observateurs des Nations Unies pour la paix dans cette région. Des officiers des Forces armées canadiennes ont été affectés à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) dont les observateurs surveillent l'application des modalités du cessez-le-feu dans trois secteurs.

Sur le plan bilatéral, le Canada a cherché à favoriser l'établissement de relations amicales avec tous les pays du Moyen-Orient. L'activité des représentants du Canada dans cette région et les efforts déployés par les représentants diplomatiques des pays du Moyen-Orient accrédités à Ottawa ont permis de poursuivre cet objectif. De plus, les relations bilatérales du Canada avec ces pays ont été renforcées par les visites de ministres du Cabinet canadien en République arabe unie, en Iran et au Liban et par les visites au Canada du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères d'Israël et du ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie.

#### Direction des affaires d'Europe

Les fonctions qu'exerce la Direction des affaires d'Europe dans le cadre du ministère ont trait à l'ensemble du continent européen, Est et Ouest. Le Canada a des relations diplomatiques avec 26 pays d'Europe, où il entretient 20 missions résidentes et 6 bureaux consulaires. On compte à Ottawa quelque 25 missions diplomatiques de pays européens, dont trois sont accréditées également auprès de Washington.

Du côté canadien, l'année 1968 a vu se produire un événement important qui pourrait influencer de façon décisive sur les relations du Canada avec l'Europe au cours des prochaines années. Le Gouvernement a amorcé une revue d'ensemble de la politique et des activités du Canada concernant l'Europe afin d'établir un ordre de priorité et d'examiner les moyens les plus efficaces d'entretenir les relations canado-européennes.

Le Canada a suivi avec un vif intérêt l'évolution de la coopération multilatérale en Europe occidentale. Cela s'est manifesté en matière de science spatiale, par exemple, par la visite qu'une mission scientifique canadienne a faite dans plusieurs pays de la région et par la présence du Canada, à titre d'observateur, à la Conférence européenne sur la science spatiale, tenue à Bonn en novembre. Le Canada s'est tenu constamment en rapport avec les grandes organisations multilatérales d'Europe, notamment les Communautés européennes. La coopération avec les pays européens a été maintenue par l'entremise de l'OCDE, du GATT et de l'OTAN.

Au cours de 1968, la coopération et le flot des échanges n'ont cessé de croître entre le Canada et la France.

En janvier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J.L. Pepin, se rendait à Paris à l'occasion de l'exposition "Canada-Art d'aujourd'hui" et avait également des entretiens avec des ministres du Gouvernement français. Le secrétaire d'État, le ministre de la Défense et d'autres ministres canadiens se sont aussi rendus en France. D'autre part, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale envoyait en mars en mission d'étude au Canada une importante délégation parlementaire dirigée par M. Valéry Giscard d'Estaing. A l'occasion des obsèques du premier ministre Johnson en septembre, le premier ministre de la France, M. Couve de Murville, avait un entretien à Québec avec M. Trudeau, premier ministre du Canada. En décembre, une délégation de neuf parlementaires canadiens, dirigée par M. Ovide Laflamme, se rendait à Paris pour une réunion de l'Association interparlementaire France-Canada.

Les échanges culturels entre les Gouvernements canadien et français se sont multipliés en conformité avec l'Accord culturel France-Canada conclu en 1965. En vertu de ce même accord, la coopération s'est accrue entre la France et les provinces canadiennes, particulièrement le Québec.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, la France et le Canada concluaient le 30 septembre un accord en vertu duquel l'Énergie atomique du Canada Ltée vendait au Commissariat à l'Énergie atomique de France, du plutonium canadien d'une valeur de 1.5 million de dollars sous garantie d'inspection et d'utilisation pacifique. Ceci fut suivi le 15 octobre par un important accord de cinq ans entre les deux organismes portant sur l'échange de connaissances dans le domaine de la recherche, du développement et de l'information relativement aux réacteurs nucléaires de puissance modérée à l'eau lourde. Quant au domaine spatial où il existe déjà des échanges franco-canadiens le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp, soumettait le 4 octobre à M. Debré, ministre des Affaires étrangères, une proposition de coopération étendue dans ce domaine. D'autre part, le Comité directeur franco-canadien de coopération en matière d'armements se réunissait en octobre à Ottawa pour faire le point et examiner les projets d'avenir.

La coopération avec la République fédérale d'Allemagne a continué d'occuper une place importante dans les relations extérieures du Canada sur le plan bilatéral comme sur le plan multilatéral. Au cours de l'année, le ministre allemand de la Défense et une délégation de parlementaires dirigée par le président du Bundestag ont visité le Canada tandis que le ministre de la Défense nationale et le ministre des Finances du Canada visitaient la République fédérale. Le projet conjoint d'expériences météorologiques et scientifiques entrepris au Centre de recherches de Churchill a continué et pris de l'ampleur, et une délégation scientifique canadienne a visité la République fédérale en octobre. La République fédérale est devenue de plus en plus importante comme source d'emprunt de capitaux pour les particuliers et les services gouvernementaux au Canada.

Dans l'esprit des relations amicales qu'il entretient depuis longtemps avec le Bénélux, les États scandinaves, la Suisse et l'Autriche, le Canada

a poursuivi en 1968 un dialogue assidu avec ces pays. En octobre, la visite à Ottawa du ministre belge des Affaires étrangères, M. Pierre Harmel, qui a révélé les grandes affinités politiques, culturelles et humaines qui existent entre la Belgique et le Canada, a permis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à son collègue belge d'examiner de nouvelles possibilités de coopération dans plusieurs domaines, y compris celui de la science et de la technologie.

On a poursuivi également les relations avec les pays méditerranéens d'Europe occidentale. L'Italie, avec laquelle le Canada a de nombreux contacts au niveau bilatéral et au sein de l'OTAN, a reçu des témoignages particuliers de la sympathie du Canada sous forme de dons privés et gouvernementaux à la suite des ravages sismiques survenus en Sicile. En été, une visite officielle faite en Turquie par le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, a souligné l'intérêt que le Canada porte à ce pays et à son économie en évolution.

Les sept premiers mois et demi de 1968 ont vu se poursuivre l'amélioration des relations entre le Canada et les pays communistes d'Europe orientale, qui a été particulièrement prononcée pendant l'année du Centenaire. A la suite des participations importantes de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de l'URSS à l'Expo 67, le climat des relations a permis d'entretenir le réel espoir d'une détente progressive. L'accroissement du commerce et du tourisme de même que les visites officielles et semi-officielles dans les deux sens ont indiqué aussi l'atténuation des tensions politiques. A la suite des relations diplomatiques établies en 1967, l'ambassadeur du Canada à Belgrade a été accrédité auprès de la Roumanie comme de la Bulgarie. Un accord commercial avec la Hongrie a été signé le 9 août par le ministre de l'Industrie et du Commerce et des progrès ont été réalisés dans les négociations en vue du règlement de réclamations en souffrance.

L'invasion de la Tchécoslovaquie le 21 août par l'Union soviétique et certaines de ses alliées (en particulier, la Bulgarie, la Hongrie et la Pologne) a choqué les Canadiens et freiné sérieusement les relations du Canada avec ces pays. Dans une déclaration aux Nations Unies, l'honorable Mitchell Sharp a condamné cette façon d'agir "qui est tout simplement une politique de force qui ne tient aucun compte de la Charte des Nations Unies". Les contacts du Canada avec les puissances envahissantes ont été sérieusement restreints et plusieurs projets d'échanges ont été annulés ou remis.

Les incidences des événements subséquents ont été presque aussi inquiétantes que l'invasion même, notamment la présence continue des troupes soviétiques sur le sol tchécoslovaque et la persistance de l'URSS à imposer son autorité dans une sphère d'influence en Europe orientale. Comme le disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à Winnipeg, le 13 octobre 1968:

"Le Canada ne peut pas accepter et n'acceptera pas qu'on prétende qu'une soi-disant communauté d'intérêts... puisse jamais, en aucun cas, donner le droit à un pays de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre. Nous n'admettons aucune "sphère d'influence".... Le principe de la non-

intervention est absolument fondamental pour les relations internationales. S'il n'est pas observé, il ne peut y avoir de confiance entre États et, partant, aucune relation qui puissent dépasser le stade de la crainte et de la méfiance."

Le Gouvernement canadien a reconnu néanmoins, qu'à la longue, l'évolution pacifique des relations avec les pays communistes est le seul espoir d'arriver à des solutions fermes et équitables des problèmes fondamentaux qui divisent le monde.

Au cours de l'année les relations canadiennes avec la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie ont continué de se développer. La Roumanie est en train d'établir une ambassade à Ottawa et un bureau commercial à Montréal. En septembre, le Canada a participé à des foires commerciales à Zagreb, en Yougoslavie, et à Brno, en Tchécoslovaquie. Vers la fin de l'année, le Canada avait accueilli 9,000 réfugiés tchécoslovaques.

#### Direction des affaires d'Extrême-Orient

La Direction des affaires d'Extrême-Orient s'occupe de tous les pays de l'Est et du Sud-Est asiatiques depuis le Japon jusqu'à la Birmanie, à l'exception des pays qui sont membres du Commonwealth. Le Canada possède des missions diplomatiques au Japon, en Indonésie et en Thaïlande, un consulat général aux Philippines et un bureau commercial ainsi qu'un bureau de l'immigration à Hong Kong. L'ambassadeur du Canada au Japon est aussi accrédité auprès de la République de Corée et le haut commissaire du Canada en Malaisie est accrédité auprès de la Birmanie. En plus des relations bilatérales avec ces pays, la Direction des affaires d'Extrême-Orient s'intéresse aux travaux des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge dont le Canada est membre depuis leur création en 1954. La Direction est également chargée de toutes les questions relatives à ces trois pays découlant des accords intervenus à Genève en 1954 et en 1962, de même que des négociations actuelles en vue d'un règlement de la guerre du Vietnam.

#### Japon

Le Japon, seul pays d'Asie à occuper une place parmi les grandes puissances industrielles et financières, est le pays d'Extrême-Orient avec lequel le Canada entretient les relations bilatérales les plus variées et les plus étendues. L'année 1968 a marqué le centenaire de la Restauration Meiji, qui a lancé le Japon dans la voie de la modernisation et du développement. Bien que le nombre des visites officielles et privées de Japonais au Canada, qui a été exceptionnellement élevé en raison de l'intérêt qu'à porté le Japon à l'Expo 67, ait connu une baisse depuis lors, le nombre des visiteurs Canadiens au Japon a continué d'augmenter en raison de la croissance rapide du commerce entre les deux pays. Le 1<sup>er</sup> juillet, journée nationale du Canada, une célébration a eu lieu à Osaka au cours de laquelle l'ambassadeur M. H.O. Moran, en compagnie du président de la Commission japonaise de l'Exposition mondiale de 1970, a levé la première pelletée de terre à l'emplacement du pavillon canadien sur les collines de Senri. Le Canada a été le

premier pays à entreprendre les travaux de construction de son pavillon national à l'Expo 70; de plus, des pavillons représenteront les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec.

## Chine

La déclaration du premier ministre sur la politique extérieure du Canada, publiée le 29 mai 1968, indique que le Gouvernement canadien a pour objectif de reconnaître le plus tôt possible le Gouvernement de la République populaire de Chine et de permettre à ce Gouvernement de représenter la Chine aux Nations Unies, compte tenu de l'existence du Gouvernement distinct de Taïwan. A cette fin, le ministère a entrepris une étude complète de la politique du Canada envers la Chine, étude qui est terminée et dont le Cabinet était saisi à la fin de 1968.

En raison de ce désir de relations bilatérales avec la Chine, le Gouvernement n'a pris aucune nouvelle initiative lorsque, du 15 au 21 novembre, l'Assemblée générale a de nouveau été saisie de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. De même qu'en 1967, le Canada s'est abstenu lors de la résolution dite "albanaise" (A/L 549) qui exige la représentation de la République populaire de Chine au sein de tous les organismes des Nations Unies et l'expulsion de tous les représentants de la République de Chine. Le Canada a voté en faveur de la résolution de procédure (A/L 548) qui affirme que la représentation de la Chine est une question importante. Le Canada s'est abstenu à propos d'une troisième résolution (A/L 550) qui propose la création d'un comité d'étude chargé d'examiner le problème. En 1967, le Canada avait voté en faveur d'une résolution analogue.

Lors du vote qui a eu lieu le 21 novembre, la résolution A/L 548 a été adoptée par 73 voix (dont le Canada) contre 47 et 5 abstentions. La résolution A/L 549 a été rejetée par 44 voix pour (une de moins qu'en 1967) contre 58 et 23 abstentions (dont le Canada). M. Goyer, représentant du Canada, a expliqué nos votes dans les termes suivants:

"Tout comme par le passé, la délégation du Canada votera pour qu'on considère cette question importante aux termes de l'article 18 de la Charte...

"Nous nous abstiendrons de voter sur le fond de la question, ainsi que nous l'avons fait ces deux dernières années. A notre avis, la représentation de la République populaire de Chine, si souhaitable et si nécessaire soit-elle, est une question qui ne doit pas être abordée sans tenir compte de ceux qui sont actuellement représentés à l'Assemblée. La position du Canada a déjà été exposée en détail ici même, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répéter maintenant les arguments qui avaient été invoqués.

"Quant à la résolution A/L 550, prévoyant la création d'un comité qui serait chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine, il ne nous semble pas opportun de lui donner notre appui cette année,

contrairement aux années précédentes. Nous allons donc nous abstenir. Le résultat du vote, chaque fois que cette proposition a été mise aux voix ici depuis deux ans, montre clairement, croyons-nous, que cette façon de procéder ne convient pas à la plupart des États membres. Eût-elle obtenu l'adhésion de l'Assemblée auparavant, elle aurait peut-être permis à la question de progresser, mais il est maintenant évident que nous devons chercher une autre façon de procéder."

### Indochine

Le 18 mars, dans une déclaration à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a résumé en ces termes les vues du Gouvernement canadien sur le problème du Vietnam à ce moment critique:

"Personne ne conteste la nécessité urgente d'aider à mettre fin à cette terrible épreuve. La seule façon d'y parvenir, selon nous, serait par le truchement de négociations orientées vers un règlement durable et stable que les deux camps pourront accepter et respecter. La nature du problème immédiat n'a pas changé depuis un certain temps. Sa formulation est aussi simple que sa solution pratique est difficile. Il concerne l'ouverture des négociations et l'établissement, entre les deux parties, d'une confiance suffisante pour leur permettre de discuter ensemble les problèmes politiques cruciaux du Vietnam, au lieu de les compliquer de leur puissance militaire. C'est l'aspect du problème que le Gouvernement considère comme primordial et urgent."

L'impasse qui régnait, et à laquelle le Canada a tenté à plusieurs reprises de trouver une issue, a pris fin le 31 mars, quand le président Johnson a annoncé qu'il avait ordonné la suspension des bombardements dans la majeure partie du Vietnam du Nord et, ce faisant, a renouvelé les appels qu'il avait lancés précédemment en vue de négociations sérieuses et immédiates pour la paix. Le Canada a accueilli cette décision comme "un acte de courage" et "un coup de dé pour la paix" et a prié Hanoi d'y répondre de façon positive.

Après un certain délai préalable à un accord sur l'endroit où devaient se tenir les pourparlers, les premiers contacts officiels entre les représentants des États-Unis et les représentants du Vietnam du Nord ont eu lieu à Paris à la mi-mai. Une base sur laquelle les deux parties pouvaient entrer en négociation directe avait donc été trouvée et, dans les circonstances, il semblait qu'il y avait très peu de choses que les tierces parties pouvaient ou devaient faire pour être d'une aide immédiate.

Le Gouvernement canadien ne s'imaginait aucunement qu'une fois ce cap franchi, les résultats suivraient rapidement; toutefois, les pourparlers de Paris ont progressé à une lenteur décevante. Les hostilités



ont continué, mais à un rythme apparemment réduit vers le milieu de l'année. Ce n'est que le 31 octobre, avec la décision du président Johnson de suspendre le reste des bombardements au Vietnam du Nord, et avec l'élargissement du groupe de Paris pour qu'y soient inclus les représentants du Gouvernement du Vietnam du Sud et du Front national de libération (Viet Cong) que les négociations ont semblé prendre une tournure plus importante et plus positive.

Bien que non directement engagé, le Canada a continué à suivre de près les événements, au Vietnam même et en relations avec les entretiens de Paris. Un intérêt particulier a été accordé aux perspectives touchant des programmes d'aide au développement à grande participation et à orientation diversifiée dès la réalisation d'une paix stable, et à la possibilité qu'un nouveau règlement nécessite la mise sur pied d'un mécanisme international de contrôle.

Au cours de l'année, la Commission internationale au Vietnam, qui compte des représentants à Saïgon et à Hanoï, a poursuivi son activité, mais avec un personnel réduit.

La situation du Vietnam a continué d'avoir une influence sur le Cambodge et sur le Laos. Au cours de l'année, le Gouvernement royal du Cambodge a demandé à la Commission internationale, à Phnom Penh, de mener une série d'enquêtes au sujet du nombre croissant d'incidents survenus le long de sa frontière avec le Vietnam du Sud. A quelques exceptions près, la Commission a répondu promptement à ces demandes. En raison d'allégations persistantes au sujet de l'utilisation du territoire cambodgien comme sanctuaire, base et route d'approvisionnement des forces communistes vietnamiennes, le Gouvernement du Cambodge a adressé des notes à la Commission lui demandant d'entreprendre des investigations afin de découvrir toute infiltration étrangère. Le Gouvernement du Cambodge a également demandé à la Commission de fouiller non seulement les régions sur lesquelles portaient certaines allégations, mais, si cela est nécessaire, tout le territoire du Cambodge afin de vérifier si ces accusations étaient fondées. Dans ses réponses, la Commission a assuré le Gouvernement du Cambodge qu'elle continuerait à mener des investigations comme par le passé et qu'elle collaborerait avec le Gouvernement du Cambodge lorsqu'elle posséderait des détails précis et recevrait l'aide nécessaire.

Depuis quelques années, le chef d'État du Cambodge, le Prince Norodom Sihanouk, a cherché à consolider la Commission internationale au Cambodge afin qu'elle puisse surveiller et contrôler plus efficacement les régions frontalières de son pays, conformément aux dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de 1954 qui régit l'activité de la Commission. Vers la fin de décembre 1967, le Gouvernement des États-Unis a répondu à une proposition du Prince Sihanouk et a offert de fournir à la Commission deux hélicoptères à cette fin. Le Gouvernement canadien a appuyé la proposition de consolidation de la Commission dans l'espoir que cette dernière puisse empêcher le conflit du Vietnam de se propager au Cambodge. Malgré les efforts continus qu'elle a déployés au cours des premiers mois de l'année, la délégation du Canada n'a pu toutefois obtenir des autres membres de la Commission qu'ils acceptent l'offre des États-Unis.

Le 2 septembre, le Gouvernement canadien a fait une déclaration en réponse à la demande du Gouvernement cambodgien d'obtenir une assurance internationale relativement à l'intégrité de son territoire. La décl-

ration, basée sur les principes des Nations Unies, indiquait en partie que le Canada "reconnait et respecte l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge dans les limites de ses frontières actuelles". En faisant une déclaration de ce genre, à l'instar d'autres gouvernements, le Gouvernement canadien espérait contribuer à alléger la tension dans cette région. La décision du Canada de contribuer financièrement au projet d'irrigation d'aménagement hydroélectrique de Prek Thnot au Cambodge reflète également le désir du Canada de favoriser la paix et la stabilité dans cette région.

Au Laos, la Commission internationale n'a pas progressé dans l'étude des diverses questions dont elle était saisie, y compris la question des rapports périodiques qui n'ont pas été soumis aux coprésidents de la Conférence de Genève depuis 1963. Les efforts déployés par le Canada afin que la Commission examine efficacement cette accumulation de questions n'ont pas été fructueux.

Les plaintes déposées devant la Commission par le Gouvernement royal du Laos reflètent l'inquiétude croissante de ce pays face au nombre considérable de troupes du Vietnam du Nord déployées au Laos. La délégation du Canada a proposé qu'une enquête officielle soit menée au sujet de ces griefs conformément au mandat reçu par la Commission aux termes du Protocole de 1962 de la Déclaration sur la neutralité du Laos. Comme premier point, toutefois, elle a convenu que la Commission devrait effectuer des visites dans l'espoir de rendre la situation quelque peu plus calme. Après des délais considérables, la Commission a visité quatre endroits dans le sud du Laos. La délégation polonaise, qui s'opposait à ces visites, a refusé d'y participer. Les propositions du Canada à l'effet que des enquêtes officielles devraient être menées relativement à tous ces griefs restent inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

#### Direction des affaires de l'Amérique latine

La Direction des affaires de l'Amérique latine s'occupe des relations du Canada avec l'Amérique latine. Le Canada entretient depuis 1957 des relations diplomatiques avec chacun des 20 pays de l'Amérique latine; il maintient 14 ambassades dans cette région, dont neuf dirigées par des ambassadeurs et les autres par des chargés d'affaires. Toutefois, les travaux de la Direction des affaires de l'Amérique latine ont pris une envergure considérable en 1968.

Le nouveau premier ministre, M. Trudeau, et son gouvernement ont commencé une revue de la politique canadienne à l'égard de l'Amérique latine qui fait partie intégrante d'une révision globale de la politique étrangère du Canada. Le but de cet examen est de trouver les moyens d'intensifier les relations politiques, économiques et culturelles du Canada avec l'Amérique latine. Une des questions importantes était de savoir si ces relations seraient renforcées par une participation accrue du Canada aux institutions multilatérales de l'hémisphère occidental, en particulier à l'Organisation des États américains, ou par l'extension de nos relations bilatérales avec les pays de l'Amérique latine. On connaîtra les résultats de cette revue au cours de l'année 1969.

Une première mesure du Gouvernement a été d'envoyer des ministres en mission d'enquête dans neuf pays de l'Amérique latine en octobre et

novembre. Cinq ministres, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux affaires extérieures, et vingt-huit hauts fonctionnaires de dix ministères et organismes fédéraux ont été membres de la mission, au moins pendant un certain temps, constituant le groupe le plus important qui ait jamais été envoyé à l'étranger par le Gouvernement canadien. Étant donné leur nombre et le niveau de leur spécialisation, les membres de la mission ont pu avoir des entretiens sur une gamme étendue de sujets avec leurs homologues dans chaque pays. La mission ministérielle a été un témoignage incontestable de la ferme intention du Gouvernement de nouer des relations plus étroites avec nos voisins d'Amérique latine.

Au cours de la visite de la mission au Mexique, on a pris des dispositions définitives pour établir un Comité mixte Mexique-Canada de consultation bilatérale sur les questions politiques, économiques et commerciales qui intéressent les deux pays. C'est le premier comité de ce genre que le Canada ait formé avec un pays latino-américain. Cette initiative témoigne non seulement du désir du Canada d'intensifier ses relations avec les pays de l'hémisphère, mais aussi du fait que le Canada et le Mexique partagent depuis longtemps des intérêts communs à titre de pays nord-américains.

Alors que ces événements faisaient prévoir une nouvelle orientation dans les relations du Canada avec l'Amérique latine, un bon nombre d'activités ont également eu lieu pendant l'année relativement aux programmes en cours. Le Canada a continué d'être un membre actif de l'Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire, participant à la réunion du Conseil d'administration tenue à Mexico en juillet et août, et accueillant les membres réunis à Ottawa en novembre pour discuter du rôle du Canada au sein de l'Institut. Conformément à une habitude récente, des observateurs canadiens ont assisté en octobre à une réunion spéciale des ministres de la Santé des Amériques, sous les auspices de l'Organisation panaméricaine de la Santé, et le Canada a envoyé des observateurs à plusieurs réunions du Comité exécutif de l'Alliance pour le Progrès où l'on a examiné la situation de divers pays membres. Le Canada a continué de coopérer avec les pays de l'Amérique latine aux Nations Unies et, à titre de membre, il a assisté à la douzième session du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui s'est réuni à Santiago du 23 au 25 avril. A part ces activités dans le cadre de l'ONU et des institutions interaméricaines, une délégation de parlementaires canadiens a assisté à la cinquante-sixième Conférence inter-parlementaire à Lima, du 5 au 13 septembre.

Le Canada a fait un nouveau versement de 10 millions de dollars à son programme de prêts pour le développement, administré par la Banque interaméricaine de développement (BID). Depuis son établissement en 1964, on a assigné au programme une somme de 50 millions de dollars. Tous ces fonds sont déjà affectés à quinze projets. Le Gouvernement canadien continue d'aider indirectement le Service universitaire canadien outre-mer et ses activités partout dans le monde, y compris ses initiatives en Amérique latine; de plus, il parraine le Service administratif canadien outre-mer, un autre organisme privé qui offre une assistance technique aux pays en voie de développement.

Sur les 15 millions de dollars versés à la BID pour des travaux d'équipement, aux termes de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des

crédits à l'exportation, la première distribution de fonds a été de l'ordre de 2.3 millions de dollars, qu'on a alloués au Brésil. En plus de l'apport fait à la BID, une somme totale de 155.4 millions de dollars, versée, elle aussi, en vertu de l'article 21A, a été attribuée à l'Amérique latine depuis la fin de 1960, époque à laquelle ces fonds ont été disponibles pour la première fois.

#### Direction des relations entre pays francophones

Cette Direction traite de l'aspect multilatéral des relations du Canada avec les pays francophones et complète ainsi le travail des autres Directions géographiques dont relève l'aspect bilatéral de ces relations. De façon particulière, la Direction est chargée de tous les aspects de la participation grandissante du Canada à la Francophonie, communauté culturelle des pays francophones du monde. Pendant toute l'année, elle travaille à la préparation des nombreuses réunions, de caractère officiel ou semi-officiel, qui se tiennent dans divers pays relativement à la Francophonie. Elle s'est aussi occupée de certaines initiatives prises par des pays francophones ainsi que de certaines étapes de la mission Chevrier en Afrique en mars et en avril derniers, de même qu'aux États-Unis vers la fin de l'année.

#### Direction des affaires des États-Unis d'Amérique

La Direction des affaires des États-Unis d'Amérique s'occupe de l'ensemble des relations canado-américaines. Elle veille en général à la coordination des nombreux aspects que présentent ces relations étendues et complexes. Elle doit donc procéder de façon continue à la revision et à l'analyse des questions de plus en plus variées qui intéressent nos deux pays.

Dans l'exercice de cette fonction, la Direction se maintient en contact avec les autres ministères et organismes de l'État, ainsi qu'avec les autres directions du ministère de qui relèvent essentiellement certains aspects de nos relations bilatérales, notamment dans le domaine économique. La Direction s'occupe en particulier de questions bilatérales touchant l'aménagement des ressources hydrauliques, les transports, y compris les grandes routes et les ponts internationaux, les parcs internationaux, la pollution de l'air et de l'eau, les commissions internationales sur les pêcheries et la conservation des pêcheries, la navigation, y compris les questions de péage et de pilotage dans la Voie maritime du Saint-Laurent, la circulation à la frontière des deux pays et les migrations dans leur cadre international. La Direction collabore étroitement avec la Commission mixte internationale, avec la Commission maritime du Saint-Laurent et d'autres commissions et organismes internationaux de qui relèvent les questions intéressant à la fois le Canada et les États-Unis. La Direction veille également à la coordination des échanges de vues entre les ministères relativement à la construction et à l'entretien des ponts internationaux et aux questions du transport international dans la région canadienne de la côte du Pacifique.

Sur place, nos relations avec les États-Unis sont assurées par notre ambassade à Washington, nos consulats généraux à Boston, Chicago, Los Angeles, la Nouvelle-Orléans, New York, San Francisco et Seattle,

et nos consulats à Cleveland, Dallas, Détroit et Philadelphie. En outre, des mesures ont été prises pour l'ouverture d'un bureau à San Juan, Puerto Rico, et un consul a été nommé.

Au cours de l'année, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'échanger leurs vues sur une grande variété de questions internationales. Nombre de réunions ont eu lieu entre hauts fonctionnaires canadiens et leurs homologues américains pour l'examen de problèmes intéressant les deux pays. La onzième réunion du Groupe interparlementaire canado-américain s'est tenue à Washington en mars. Vingt-quatre membres du Parlement canadien et un nombre égal de représentants du Congrès américain ont pris part à la réunion afin d'échanger leurs idées sur diverses questions, particulièrement dans les domaines du commerce, des transports et de la défense.

Un des aspects les plus positifs de l'activité de la Direction est son travail de liaison entre le Gouvernement canadien et la Commission mixte internationale. En 1968, l'activité de la Commission a porté en grande partie sur la réduction de la pollution des eaux le long de la frontière internationale. La Commission a tenu des réunions internationales publiques à Niagara Falls (État de New York) et à St. Stephen (Nouveau-Brunswick), afin de déterminer pourquoi la qualité de l'eau ne répond pas aux normes déjà établies dans les rivières Niagara et Sainte-Croix. Le rapport de la Commission touchant chaque réunion a été porté à l'attention des autorités compétentes des deux pays. En octobre, les Gouvernements canadien et américain ont publié le second rapport provisoire de la Commission sur la pollution du lac Erié, du lac Ontario et de la partie internationale du Saint-Laurent, faisant état des réalisations accomplies à ce jour par les autorités des deux pays et expliquant les problèmes qui restent à résoudre. La Commission devrait pouvoir entamer en 1970 la préparation de son rapport final et de ses recommandations à l'intention des deux Gouvernements.

La Commission mixte internationale a également publié, en juillet, un rapport provisoire exposant les progrès qu'elle a accomplis dans son enquête sur les possibilités d'une autre régularisation des eaux des Grands lacs et de leurs eaux connexes, de façon à réduire les extrêmes variations de niveaux qui ont été enregistrées. Un rapport final sera envoyé aux Gouvernements à la suite de nouvelles enquêtes que le bureau international de la Commission devrait terminer d'ici la fin de 1970, et d'audiences publiques conduites dans les localités en cause.

Le Canada et les États-Unis ont décidé pendant l'année d'échanger des renseignements et des opinions sur l'emmagasinage des eaux du réservoir du Haut Yukon et leur dérivation dans la région pour la production d'énergie hydro-électrique et l'utilisation de cette énergie à l'avantage mutuel du Canada et des États-Unis.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le volume et la diversité du travail se rattachant aux activités et aux intérêts économiques internationaux du Canada ont continué de croître en 1968. En raison de cette tendance et parallèlement aux mesures prises dans certains autres secteurs de l'activité du ministère, la Direction des affaires économiques a été réorganisée en 1968 pour devenir un Service des affaires économiques, comportant trois nouvelles directions distinctes. La Direction de l'aide et du développement, la Direction de la politique commerciale et la Direction des transports, des communications et de l'énergie ont des fonctions qui correspondent à celles des anciennes sections du même nom. Le changement s'est révélé nécessaire du fait que l'ancienne Direction des affaires économiques, qui était devenue très étendue et très complexe, ne représentait plus une structure très efficace pour répondre aux exigences d'un ministère dans lequel les Directions sont les unités opérationnelles et administratives établies. Le nouveau système permet au chef du Service de se consacrer principalement à la coordination et à la direction du travail se rattachant aux grandes questions d'importance majeure pour les relations économiques internationales du Canada.

## Direction de l'aide et du développement

L'importance des questions de développement économique dans les relations internationales a continué de s'accroître. Il n'est pas facile de réduire l'écart croissant entre les niveaux de vie des pays en voie de développement mais plusieurs pays, y compris le Canada, déploient de plus en plus d'efforts en ce sens. De concert avec d'autres pays industrialisés, le Canada s'est fixé certains objectifs en vue de venir en aide aux pays en voie de développement, en particulier améliorer la quantité et la qualité de l'aide apportée à ces pays ainsi que d'en accroître les possibilités commerciales. La Direction de l'aide et du développement est le lieu où ces questions sont étudiées à l'échelle ministérielle.

La Revue annuelle de l'Agence canadienne de développement international, dont la fonction première est l'administration du programme canadien d'aide, fournit un compte rendu détaillé des programmes d'aide bilatérale du Canada et de notre participation aux activités d'assistance multilatérale qui tous ont continué de croître en 1968. Avec l'ampleur et la diversité des activités canadiennes d'aide, la nécessité d'une étude approfondie des répercussions sur la politique étrangère de nos efforts de développement a pris encore plus d'importance. Une des tâches fondamentales de la Direction de l'aide et du développement est de rester en consultation avec les fonctionnaires compétents de l'ACDI et d'autres ministères et agences du gouvernement qu'intéresse particulièrement l'effort croissant que déploie le Canada en matière d'aide. Les projets et programmes de développement soulèvent presque invariablement des questions qui touchent aux relations du Canada avec les pays bénéficiaires (principalement les pays du Commonwealth et les pays francophones); la Direction assure donc la liaison des Directions géographiques en cause entre elles et avec les autorités compétentes de l'Agence canadienne de développement international. La Direction établit aussi des rapports entre

les activités d'aide du Canada et celles des institutions multilatérales. De concert avec la Direction des affaires des Nations Unies, elle tient des consultations avec l'ACDI et d'autres ministères concernant l'importance et le rôle des contributions canadiennes à des institutions comme le PNUD, l'UNRWA ou le FISE.

Il existe une variété d'organes intergouvernementaux chargés de l'étude des questions de développement international; le plus important est le Conseil canadien de développement international, qui examine les questions de politique fondamentale et présente des recommandations aux ministres à ce sujet. D'autres comités se réunissent au besoin afin de passer en revue les questions d'aide qui intéressent les ministères: le programme d'aide alimentaire, les programmes touchant des régions particulières ou les besoins de personnel sur place par exemple.

En raison de l'élargissement du programme, les postes diplomatiques du Canada consacrent de plus en plus de temps à l'administration de l'aide. La Direction est le centre des études et de la coordination du ministère à l'égard du travail actuel d'aide extérieure effectué par les missions; elle émet en outre des recommandations pour l'avenir. Au cours de l'année, des dispositions ont été prises en vertu desquelles des agents de l'ACDI sont envoyés sur place en tant que membres à part entière du personnel des ambassades ou des hauts commissariats du Canada afin d'aider à l'administration du programme.

Le Canada participe depuis longtemps aux programmes de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) et de ses organes affiliés, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale. En 1968, des mesures ont été prises afin de renflouer les ressources de l'AID, dont les activités en ce qui concerne les prêts à des conditions favorables ont toujours reçu un ferme appui de la part du Canada. La Banque mondiale a également servi de tribune très utile pour des consultations sur des questions d'aide, grâce aux consortiums et aux groupes consultatifs qu'elle a créés en faveur de certains pays bénéficiaires. Les banques de développement régional constituent une source de financement de plus en plus importante pour les pays en voie de développement; le Canada est membre de la Banque asiatique de développement et utilise les services de la Banque inter-américaine pour fournir de l'assistance-équipement aux pays de l'Amérique latine.

S'ajoutant aux institutions internationales et aux groupes de la Banque mondiale, riches de possibilités en matière de consultations sur les questions d'aide, le Plan de Colombo, premier en date des organismes internationaux d'aide, joue toujours un rôle coordonnateur important. En 1968, la session annuelle de son Comité consultatif a eu lieu à Séoul en Corée. Le Comité d'aide au développement (CAD) est un autre organe coordonnateur important; les pays donateurs membres de l'OCDE s'y réunissent pour étudier leurs problèmes communs et les moyens d'accroître leur programme d'aide au développement. Le CAD et ses sous-comités se réunissent presque toutes les semaines à Paris.

Dans l'objectif international d'aide qui a été fixé à un pour cent du produit national brut du pays donateur, on compte la plupart des

possibilités de financement qui comportent un écoulement net de ressources. Au Canada, les crédits à long terme qu'offre la Société d'assurance des crédits à l'exportation constituent une source importante de financement pour les pays en voie de développement. L'usage que l'on fait des crédits mis à la disposition des exportateurs canadiens intéresse le ministère des Affaires extérieures tant du point de vue du développement que du point de vue de la politique étrangère. La Direction de l'aide et du développement est représentée au sein du Comité du financement des exportations, qui se réunit régulièrement pour étudier les demandes faites en vertu de cette disposition.

Depuis quelques années, on reconnaît de plus en plus que de meilleurs débouchés commerciaux pour les pays en voie de développement et une aide financière accrue en faveur de ces pays doivent aller de pair. Diverses organisations internationales, notamment le GATT et les Nations Unies, s'efforcent de découvrir de nouveaux moyens d'aider les pays en voie de développement à élargir et à diversifier leur commerce. Au printemps de 1968, une conférence portant sur l'ensemble et le détail de ces questions a eu lieu à New Delhi. Il s'agit de CNUCED II, qui a donné un nouvel élan au travail inlassable des organes permanents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (établie en 1964). Le Canada, en qualité de membre du principal organe subsidiaire de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement et de ses quatre comités permanents, a participé à de nombreuses sessions où on a étudié, entre autres questions, les améliorations à apporter au commerce international des produits de base, l'accroissement des exportations de produits ouverts des pays en voie de développement, l'introduction d'un régime préférentiel général et l'amélioration des modalités de l'aide financière. La Direction contribue au recrutement du personnel des délégations canadiennes aux réunions de la CNUCED et à beaucoup d'autres conférences et sessions internationales sur des questions d'aide et de développement.

#### Direction de la politique commerciale

##### Relations économiques multilatérales

La mise en oeuvre des concessions tarifaires approuvées lors de la négociation Kennedy dans le cadre du GATT a commencé en 1968 et doit s'effectuer par étapes, toutes les concessions devant être appliquées entièrement en 1972. En novembre 1968, à la vingt-cinquième session des Parties contractantes du GATT, on a décidé de poursuivre le programme de travail adopté à la suite de la précédente session, et qui doit préparer la voie à de nouvelles négociations. Le programme vise particulièrement les problèmes du commerce dans les secteurs industriels et l'agriculture, ainsi que les obstacles non-tarifaires et les problèmes des échanges commerciaux des pays en voie de développement.

Depuis sa création, il y a sept ans, l'Organisation de coopération et de développement économiques permet des consultations entre les pays hautement industrialisés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord et le Japon dans les domaines de la politique économique, du commerce et de l'aide aux pays en voie de développement. L'OCDE a continué d'élargir ses activités en matière d'éducation, de main-d'oeuvre



et d'affaires sociales. En novembre, la réunion ministérielle annuelle du Comité de l'Agriculture, à laquelle le Canada était représenté par son ministre fédéral de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a souligné le besoin d'une adaptation des politiques agricoles qui permettrait de faire face aux problèmes de plus en plus complexes du commerce intérieur et extérieur des produits agricoles. Le ministère coordonne la participation du Canada au travail de l'OCDE.

Le Fonds monétaire international a tenu sa réunion annuelle à Washington du 30 septembre au 4 octobre. La délégation canadienne était dirigée par M. Edgar Benson, ministre des Finances. Sous l'égide du FMI, des progrès importants ont été réalisés dans l'établissement de réserves monétaires internationales supplémentaires qui portent la désignation "droits spéciaux de tirage". Les modifications de l'Accord du FMI qui créent ces facilités sont soumises à l'approbation officielle des gouvernements et des parlements des États membres. Le Canada a appuyé énergiquement la mise au point de cette nouvelle forme de liquidité internationale. En dépit de cette tentative de renforcement des ententes monétaires internationales, la valeur du système a été gravement ébranlée en 1968, surtout pendant la crise de l'or du mois de mars, qui a conduit à l'établissement de deux niveaux du prix de l'or, ainsi que pendant la crise monétaire de novembre. Le fait que les gouvernements les plus visés par la crise, notamment la Grande-Bretagne et la France, étaient prêts à appliquer des mesures de restriction afin de rétablir l'équilibre de leurs économies, et l'appui manifesté à leur égard par d'autres pays, dont le Canada, ont contribué au maintien du système de coopération monétaire internationale. Toutefois, le besoin de réformes est largement reconnu et le Canada participe activement avec d'autres pays à la recherche des moyens d'améliorer le système pour qu'il réponde aux besoins d'une économie mondiale en progression rapide.

Le Canada était représenté par son ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, à la réunion des ministres des Finances du Commonwealth, tenue à Londres les 25 et 26 septembre 1968. Les ministres ont examiné l'évolution récente de la conjoncture économique mondiale et ont discuté de diverses questions économiques, commerciales et monétaires qui intéressent les pays du Commonwealth, y compris les perspectives de la balance des paiements pour la zone sterling.

### Relations économiques bilatérales

Pour diverses raisons, le Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques ne s'est pas réuni en 1968. Il y a eu cependant des consultations suivies aux niveaux ministériel et officiel sur des problèmes commerciaux et financiers. La dévaluation du sterling à la fin de 1967 et la nervosité qui a régné dans les cercles internationaux au début de l'année 1968 ont fait naître l'incertitude et la spéculation sur de nombreux marchés de capitaux. Un autre élément de la situation a été le programme relatif à la balance commerciale des États-Unis annoncé le 1<sup>er</sup> janvier 1968, qui imposait un nouveau contrôle obligatoire des investissements directs à l'étranger. En dépit du fait évident que les États-Unis avaient essayé, dans ce programme, de minimiser les effets de ce programme sur le Canada en raison de la pression forte et constante subie par le dollar canadien, il a

été décidé le 7 mars entre le ministre des Finances et le Secrétaire du Trésor des États-Unis que les principales dispositions de ce programme ne s'appliqueraient pas au Canada. En retour, le Canada devait faire en sorte qu'à la suite de cette exemption il ne serait pas utilisé comme "voie de passage" pour déjouer les objectifs du programme américain. On a également décidé en décembre 1968 que l'Accord réalisé en 1963, aux termes duquel le Canada avait accepté de maintenir ses réserves aussi près que possible du niveau convenu, n'était plus nécessaire.

Des statistiques préliminaires montrent que les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis ont atteint le chiffre record de 18.2 milliards de dollars en 1968, les exportations canadiennes dépassant 9.18 milliards. Le commerce des voitures, pièces de rechange et accessoires, qui a été fait dans le cadre de l'Accord relatif aux produits de l'industrie automobile, a contribué puissamment à augmenter les échanges canado-américains et en particulier à améliorer la position du Canada. En vertu des dispositions de l'Accord, les deux gouvernements ont mené une étude conjointe, qui avait été entamée en décembre 1967, concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord. L'étude a été achevée au cours de l'été de 1968.

En 1968, le Canada a continué d'enregistrer un important excédent de son commerce avec la Grande-Bretagne, qui reste le second grand partenaire du Canada en matière d'échanges commerciaux. Ces relations ont été affectées, toutefois, par les difficultés économiques et financières de la Grande-Bretagne qui ont conduit à des mesures destinées à réduire les importations. La réunion du Comité permanent Canada-Royaume-Uni, tenue en décembre, a fourni l'occasion d'étroites consultations à ce sujet.

Durant l'année 1968, le Canada a continué à resserrer ses liens commerciaux, technologiques et financiers avec l'Europe occidentale, et il a contracté des emprunts substantiels sur les marchés ouest-européens. Le Marché commun européen est devenu une réalité plus complète avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 1968, du tarif extérieur commun de la CEE. Le commerce du Canada avec l'Europe et en particulier avec la CEE a continué d'accuser une hausse.

Les échanges commerciaux du Canada avec le Japon ont aussi continué de progresser l'année dernière et le Japon devient rapidement l'un des partenaires commerciaux les plus importants de notre pays. En outre, les Japonais s'intéressent de plus en plus aux ressources naturelles canadiennes et leurs investissements au Canada dans les produits du bois, gisements miniers et industries connexes sont évalués à plus de 50 millions de dollars.

L'intérêt des relations commerciales avec l'Amérique latine est passé au premier plan à la suite de la visite de la mission ministérielle dans cette région en octobre et en novembre. Au Mexique, la mission a arrêté les dispositions prévoyant l'établissement d'un comité mixte canado-mexicain, chargé d'étudier les questions d'intérêt commun dans les domaines politique, économique et commercial.

Il y a eu un certain nombre de points marquants dans les relations économiques du Canada avec l'Europe de l'Est en 1968. Le 22 mars, le

Canada a conclu un accord commercial de trois années avec la Roumanie. (L'Albanie et l'Allemagne de l'Est sont maintenant les seuls pays d'Europe orientale dont les marchandises n'obtiennent pas le traitement de la nation la plus favorisée sur le marché canadien). Le 12 août, il a signé avec la Hongrie un protocole renouvelant pour trois ans l'accord commercial conclu par les deux pays en 1964. La Pologne est devenue membre à part entière du GATT en 1968, année où eurent lieu les premières consultations régulières entre ce pays et ses partenaires du GATT. Le climat d'amélioration des relations commerciales avec les pays est-européens s'est détérioré en raison de l'invasion de la Tchécoslovaquie, bien qu'une activité commerciale normale ait continué.

Direction du transport, des communications et de l'énergie

### Énergie atomique

Pendant l'année écoulée, des hauts fonctionnaires et hommes de science canadiens ont continué de prendre part à des conférences et des symposiums concernant divers aspects de l'énergie nucléaire, et notamment à la Douzième conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a eu lieu à Vienne en septembre 1968. Le Canada a été nommé, de nouveau, à l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs qui sont réservés aux membres les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique, y compris dans la production de matières brutes. Le Canada a été membre, chaque année, du Conseil des gouverneurs depuis la création de l'Agence et a fourni son appui à toutes les activités de cet organisme. M. J.A. McCordick, ambassadeur du Canada en Autriche, est le représentant du Canada au Conseil et il assure principalement la liaison entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes de l'État qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme par les années précédentes, le Canada a fourni des experts qui sont intégrés au personnel de l'Agence et aident celle-ci dans son travail d'assistance technique.

Les relations bilatérales du Canada avec d'autres pays dans le domaine de l'énergie atomique ont continué de se développer pendant l'année et il y a eu des visites et échanges de spécialistes avec plusieurs pays. L'augmentation prévue des ventes d'uranium a continué durant l'année et l'industrie canadienne des mines d'uranium a annoncé des arrangements pour la vente de quantités considérables à des clients étrangers. Une centrale nucléaire de conception canadienne suscite un intérêt croissant dans d'autres pays qui envisagent la construction de réacteurs nucléaires permettant la production d'électricité, et les industries canadiennes soutiennent activement la concurrence internationale dans ce domaine. Un fait saillant de l'année 1968 a été les arrangements intervenus entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et le Commissariat français à l'Énergie atomique pour la vente à la France, avec garanties convenables, de plutonium canadien qui doit servir au programme nucléaire civil français se rattachant à la mise au point de réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides, consommant du plutonium. L'Énergie atomique du Canada Limitée et le Commissariat français à l'Énergie atomique ont également conclu un accord de coopération touchant l'information en matière de recherche et de développement relativement aux génératrices nucléaires modérées à l'eau lourde. L'accord, toutefois, ne prévoit pas l'échange de tous les renseignements relatifs au plan de centrales nucléaires déterminées.

Le Canada continue d'attacher la plus grande importance à la mise au point de garanties internationales appropriées assurant que les matériaux et l'équipement nucléaires destinés à des fins pacifiques ne soient pas utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires. Tous les accords bilatéraux du Canada relatifs au transfert d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre. Pendant l'année, des visites d'inspection ont été faites conformément aux dispositions de nos accords bilatéraux, et des consultations sur des problèmes de garanties ont eu lieu avec un certain nombre de gouvernements ainsi qu'avec la Communauté européenne de l'énergie atomique. Un événement d'une importance particulière dans le développement des garanties internationales en 1968 a été l'ouverture à la signature du Traité de non-prolifération; plus de 80 pays, y compris le Canada, ont signé ce Traité.

### Sciences

En 1968, le ministère a continué d'exercer son rôle de liaison dans le domaine de la politique scientifique et de la coopération internationale en matière de science, conformément à l'intérêt actif que prend le gouvernement au progrès scientifique et à ses applications pour le développement national et international. Il sert de voie de communication entre des organismes internationaux comme les comités scientifiques de l'OCDE et des organes canadiens tels que le Conseil des sciences du Canada, le Secrétariat scientifique du Bureau du Conseil privé, le Conseil national de recherches et les ministères qui s'intéressent activement aux questions scientifiques. Le sénateur J.J. Connolly dirigeait la délégation canadienne à la Troisième Réunion ministérielle de l'OCDE sur les sciences, tenue à Paris en mars 1968; à l'ordre du jour de cette session figuraient des points concernant les effets des "écarts technologiques" entre pays membres sur le développement économique et social, la promotion et l'organisation de la recherche fondamentale, et la mise en oeuvre de ressources nationales et internationales qui soient à la hauteur de l'essor rapide de l'information scientifique et technique. En 1968 également, on a rédigé une étude sur le rôle du ministère en matière d'activités scientifiques destinée à être soumise au Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique.

### Télécommunications internationales

Le fait le plus intéressant dans le domaine de l'application des télécommunications en 1968, en ce qui concerne le Canada, a été la publication en mars 1968 d'un Livre blanc intitulé : *Système national de communications par satellites pour le Canada*, document qui exposait l'essentiel des plans canadiens pour la mise au point d'un service de ce genre d'ici 1971. Des exemplaires du Livre blanc canadien ont été remis aux pays membres du Consortium international de télécommunications par satellites (INTELSAT) immédiatement après sa publication, et le projet canadien a été approuvé en mai 1968, à une réunion du Comité provisoire de l'INTELSAT (ICSC). Le Canada, qui est membre de l'INTELSAT depuis sa création en 1963, a joué un rôle actif dans la création du réseau actuel, qui comporte quatre satellites fonctionnant au-dessus de l'Atlantique et du Pacifique et assurant le service de téléphone, la retransmission d'émissions télévisées et la communication de données au delà des océans. Le Canada a également contribué en 1968 à la rédaction d'un rapport du Comité provisoire qui formule des principes directeurs

pour la négociation d'arrangements définitifs touchant l'organisme permanent dont la création est prévue pour 1969.

Le Canada a continué de manifester de l'intérêt à l'égard d'autres programmes de communication par satellites à l'occasion de réunions bilatérales et multilatérales. En novembre 1968, le Canada a été représenté par une délégation d'observateurs à la Conférence européenne de l'espace, tenue à Bonn, et pendant l'année, deux missions techniques se sont rendues en Europe afin d'explorer les moyens d'intensifier la collaboration par des échanges dans le domaine des techniques et de la technologie spatiales.

L'année 1968 a vu de nouveaux progrès dans la conclusion d'accords bilatéraux avec divers pays sur le fonctionnement des postes radio d'amateurs.

### Aviation civile

Des hauts fonctionnaires canadiens spécialisés dans le domaine des transports aériens civils, ainsi que les représentants des compagnies canadiennes intéressées ont eu des discussions en 1968 avec les représentants de plusieurs pays en vue de l'établissement ou de la modification de routes aériennes desservies par des compagnies canadiennes. Des négociations bilatérales ont été conclues avec succès avec la Tchécoslovaquie, la Grèce et Panama, mais ce n'est qu'avec ce dernier pays qu'un accord a été signé au cours de l'année; des entretiens ont eu lieu avec divers autres gouvernements concernant la politique d'affrètement et la révision ou la résiliation des accords bilatéraux existants.

## DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Canada participe depuis longtemps à des ententes de sécurité collective qui l'aident à réaliser les objectifs de sa politique étrangère en matière de maintien de la paix et de la stabilité internationales. Cette activité de défense reflète donc l'interdépendance de la politique extérieure et de la politique de défense, qui requiert chaque jour l'étroite collaboration des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, de même que la consultation avec les autres ministères qui s'occupent de défense. Le rapport constant entre notre politique extérieure et notre politique de défense se manifeste au niveau parlementaire par l'existence du Comité permanent de la Chambre des communes pour les Affaires extérieures et la Défense et sur le plan exécutif par le Comité du Cabinet pour les Affaires extérieures et la Défense.

Au ministère, c'est le Service des affaires politico-militaires qui est chargé des questions de politique étrangère relatives à la défense; il comprend la Direction des affaires de l'OTAN et de la Défense nord-américaine ainsi que la Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire. Ce Service a été établi en 1968 à la suite de la réorganisation de la 1<sup>re</sup> Direction de liaison avec la défense. La 2<sup>e</sup> Direction de liaison avec la défense, dont le nom n'a pas changé, s'occupe aussi des questions relatives aux activités et aux engagements internationaux du Canada dans le domaine de la défense. Ces Directions sont chargées de la majeure partie de la liaison entre les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Une liaison constante est maintenue entre les deux ministères et d'autres ministères qui s'occupent de temps en temps des questions de défense. Outre son travail de liaison, le Service des affaires politico-militaires représente régulièrement le ministère à des réunions du Conseil de la Défense au ministère de la Défense nationale, et à d'autres comités de fonctionnaires des deux ministères. En 1968, le Service des affaires politico-militaires a été directement engagé dans la revue de notre politique étrangère et de défense entreprise par le Gouvernement, et il a été représenté à de nombreux groupes de travail.

En ce qui touche la défense nord-américaine, l'événement le plus important de l'année a été le renouvellement de l'Accord pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord avec les États-Unis pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 12 mai 1968. Le Service était chargé de renégocier cet Accord.

Le délégué des Affaires extérieures et le secrétaire de la Section canadienne de la Commission mixte permanente de défense sont également fournis par le Service. Celui-ci, de plus, a représenté le ministère aux réunions du Comité canado-américain de la planification civile d'urgence.

Au titre de la participation canadienne à l'OTAN, le ministère, par l'entremise du Service des affaires politico-militaires, a constamment fourni des directives à la délégation permanente du Canada pour les réunions hebdomadaires régulières du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses comités

ainsi que pour les conférences à l'échelon ministériel. A la réunion du printemps des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui a eu lieu à Reykjavik, en juin, le ministre des Affaires extérieures du Canada et les autres membres de l'OTAN ont réaffirmé leur intention de continuer à agir dans le sens de la détente; ils ont convenu que chaque Allié devait jouer pleinement son rôle dans l'amélioration des relations Est-Ouest afin d'instaurer un ordre juste et stable en Europe et de favoriser la sécurité européenne. Les ministres ont invité leurs délégations permanentes à pousser activement leurs travaux sur des réductions équilibrées de forces, et réaffirmé que leurs gouvernements étaient prêts à étudier des mesures distinctes et pratiques pour le contrôle des armements.

L'Alliance a été sérieusement déçue dans ses espoirs de détente progressive à la suite de l'intervention militaire de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie au cours du mois d'août. Les ministres de l'OTAN ont donc tenu leur réunion ordinaire de fin d'année, prévue pour le mois de décembre, au mois de novembre en vue d'étudier les conséquences découlant de la situation et d'examiner de nouveau l'état des défenses de l'OTAN. La délégation canadienne, de concert avec ses Alliés, a condamné l'utilisation de la force par l'Union soviétique et fait valoir que tous les peuples doivent être libres de modeler leur avenir sans intervention extérieure. Les ministres ont réaffirmé leur intention d'encourager, entre l'Est et l'Ouest, des relations pacifiques et mutuellement avantageuses, tout en maintenant une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager tout agresseur. Tout en convenant que les perspectives de réductions équilibrées de forces entre l'Est et l'Ouest avaient subi un sérieux recul à la suite des opérations soviétiques en Tchécoslovaquie, les ministres ont recommandé que l'étude de ces mesures se poursuive jusqu'au jour où régnera un climat plus propice à des discussions fructueuses.

De plus, le ministère des Affaires extérieures s'occupe continuellement d'autres engagements internationaux relatifs à la défense, notamment de la participation canadienne aux missions de maintien de la paix et aux missions d'observation de l'Organisation des Nations Unies, de même que de l'assistance militaire à fournir à certains pays en voie de développement. Le Canada a continué de prêter son concours à la Force des Nations Unies à Chypre (maintien de la paix), en affectant un contingent à l'UNFICYP. Le contingent avait un effectif de 595 militaires en décembre 1968; on l'avait diminué d'environ un tiers en octobre à la suite d'une réduction globale de la Force. L'amélioration des conditions dans l'île a permis cette réduction de tous les contingents nationaux. En juillet un Canadien, le brigadier-général Leslie, a assumé les fonctions de chef d'État-Major de la Force des Nations Unies. Le Canada a continué aussi de fournir des observateurs militaires pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Proche-Orient de même que des observateurs militaires et un équipage d'avion pour le groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

Fidèle à ses programmes d'assistance militaire, qui ont été entrepris pendant la présente décennie en réponse à des demandes de certains pays en voie de développement, le Canada a continué en 1968 de maintenir des équipes de conseillers et d'instructeurs des Forces armées du Canada au Ghana et en Tanzanie et de fournir les services d'un conseiller supérieur

de l'Air détaché auprès du chef d'État-major de l'Aviation royale de la Malaysia. De plus, 135 membres des forces armées de certains pays d'Afrique, d'Asie et des Antilles ont reçu leur formation militaire au Canada pendant l'année. En 1968, cette formation a été donnée pour la première fois dans des établissements militaires des Forces armées du Canada. Étant donné que ces programmes d'assistance militaire aux pays en voie de développement, qui complètent de plus vastes programmes d'aide du Canada dans le domaine économique, sont entrepris surtout pour des raisons de politique étrangère, le ministère des Affaires extérieures fournit le président du Comité interministériel d'assistance militaire, et les programmes sont financés par le budget des Affaires extérieures.

Le ministère a continué de coopérer en 1968, avec le Collège de la Défense nationale auquel il a affecté un haut fonctionnaire du service étranger à titre de membre du personnel enseignant. De temps en temps le ministère envoie certains de ses agents au Collège de la Défense nationale, où ils sont chargés de cours sur divers aspects des affaires internationales. De plus, le ministère aide le Collège à prendre les dispositions nécessaires pour ses programmes de tournées annuelles en Amérique du Nord et à l'étranger. Le ministère a également prêté son concours dans tous les préparatifs de visites faites par des vaisseaux de la Marine canadienne.



## AFFAIRES PUBLIQUES

## Le Service de Presse

Le Service de Presse est chargé des relations du ministère avec les représentants de la presse, de la radio et de la télévision, et il les aide à remplir leur mission d'information sur la politique extérieure du Canada et l'évolution des affaires internationales. Il donne des conférences de façon régulière et répond aux demandes de renseignements de la presse sur d'importantes questions d'actualité internationale. Il aide à organiser des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les visiteurs de marque qui viennent à Ottawa. Le Service facilite le travail des journalistes canadiens voyageant dans d'autres pays, y compris de ceux qui accompagnent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou des représentants du Gouvernement lorsqu'ils assistent à des conférences à l'étranger. Le Service s'occupe de la diffusion des communiqués de presse, des énoncés de politique et des textes de discours sur les affaires internationales.

Le Service de Presse tient les Canadiens en poste à l'étranger au courant des principaux événements survenus au Canada et des déclarations officielles du Gouvernement. Le Service envoie le texte anglais des déclarations importantes à 62 postes par télégramme et à 24 par courrier aérien. Le texte français en est expédié à 22 postes par télégramme et à six par courrier aérien. L'agence *Canadian Press* prépare un bulletin du soir des nouvelles canadiennes dont la version anglaise atteint 59 postes par télégramme et 20 par courrier avion. Radio-Canada prépare un bulletin semblable en français. Il est envoyé à 12 postes par télégramme et à 18 par courrier aérien. Le Service prête son concours aux postes à l'étranger dans leurs rapports avec la presse locale, notamment aux ambassades de Washington, New York, Londres et Paris qui comptent des attachés de presse parmi leur personnel.

## Direction de l'information

Services à l'extérieur du Canada

C'est à la Direction de l'information qu'il incombe en grande partie de projeter l'image du Canada à l'étranger. La Direction aide les postes à l'extérieur en leur fournissant une gamme étendue de services d'information et en les encourageant à profiter de toutes les occasions pour diffuser des renseignements sur le Canada. Par l'entremise du Comité interministériel de l'information à l'étranger, la Direction cherche aussi à coordonner les activités de tous les ministères gouvernementaux qui assurent ce service à l'étranger.

Publications et photographies

En plus des périodiques suivants: le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel, *Affaires Extérieures*, et des publications officielles

telles que le *Recueil des traités*, les documents officiels et les répertoires diplomatiques, le ministère publie chaque année des textes d'intérêt général qui ont pour objet de mieux faire connaître le Canada à l'étranger. *Voici le Canada*, brochure conçue pour les écoles, était disponible à l'étranger en 1968 dans les versions anglaise, française, espagnole, allemande, italienne et hollandaise. Les versions japonaise, portugaise, serbo-croate, tchèque, russe et danoise étaient sous presse en fin d'année. Les versions anglaise et allemande étaient aussi en voie de réimpression; le travail se poursuivait relativement à la version polonaise et on projetait de nouveaux tirages dans d'autres langues.

Le texte d'un livret destiné surtout aux écoles des États-Unis était en voie de préparation en 1968; la version espagnole de *Canada, un siècle: 1867-1967*, qu'on se propose d'expédier à des personnes choisies en Amérique latine a été commandée de même que les versions anglaise et française de *Canada 1968*.

Le ministère et ses postes à l'étranger ont continué à distribuer aux maisons d'édition des photographies, des diapositives et des reportages photographiques. Ils ont également diffusé des photographies pour fins d'exposition.

### Le Programme des visites

Sur la recommandation des postes à l'extérieur, 55 journalistes et radiodiffuseurs étrangers ont visité le Canada cette année sous les auspices du ministère. Depuis l'établissement du programme en 1959, environ 423 visiteurs de plus de 70 pays ont été reçus chez nous. En plus de l'organisation des visites de certains invités, plusieurs groupes ont été accueillis au Canada, y compris les boursiers "Carnegie" en diplomatie, les boursiers "Nieman" en journalisme de l'Université Harvard, les journalistes des Nations Unies en vertu du "*Hammaraskjold Memorial Scholarship Fund*", et d'éminents écrivains britanniques dans le domaine des sciences. En 1968, sept membres du personnel recruté sur place par des postes à l'étranger ont également été invités au Canada pour fins de formation. La Direction a obtenu le concours continu et efficace de divers ministères et services gouvernementaux à travers le Canada ainsi que d'organisations non gouvernementales.

Au cours de l'année, la Direction a aussi organisé les visites à Ottawa de plusieurs groupes universitaires et d'autres des écoles secondaires en provenance du Canada et de l'étranger.

### Films

Une des formes d'activités les plus efficaces du ministère dans le domaine de l'information est la distribution de films canadiens de l'Office national du film, par l'entremise de nos postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. Bien qu'un chiffre record de projections et de spectateurs ait été établi pendant l'année du Centenaire, il n'y a presque pas eu d'indice de fléchissement en 1968; au cours des six premiers mois de l'année, les postes canadiens ont organisé environ 241,000 séances cinématographiques pour 32,243,258 spectateurs. Les demandes de films en français, qui font partie du programme d'information, continuent d'augmenter partout aux États-Unis et en particulier dans la Nouvelle-Angleterre.

L'utilisation généralisée de la télévision exige un nombre toujours plus grand de films et la plupart des missions diplomatiques nous font part dans leurs rapports que les postes de diffusion s'intéressent de plus en plus à nos films.

Des représentations de gala, très goûtées d'un auditoire choisi, ont été organisées dans les villes suivantes: Addis-Abéba, Belgrade, Berlin, Bonn, Buenos Aires, Canberra, Le Cap, Caracas, Copenhague, Colombo, Hong-Kong, Kingston, Lisbonne, Mexico, New Delhi, Oslo, New York, Rio de Janeiro, Saïgon, Sao Paulo, Seattle, Stockholm, Sydney, Vientiane, Washington et Wellington.

Le ministère a prêté son concours aux représentants de l'Office national du film et de la société Radio-Canada relativement à leurs activités à l'étranger.

#### Liaison avec le Service international de Radio-Canada

La Direction a exercé la fonction de conseil auprès du Service international de Radio-Canada qui a été intégré, sur le plan administratif, au service national de Radio-Canada en 1968. Le Service international diffuse dans onze langues aux pays de l'Europe orientale, de l'Europe occidentale, de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Océanie; il donne des nouvelles du Canada, présente des émissions portant sur la musique, les lettres etc., et des commentaires sur les affaires internationales. Dans les pays où la société Radio-Canada n'a pas de relations directes avec les réseaux ou postes locaux, on fournit aux missions diplomatiques du Canada le matériel nécessaire de rediffusion.

#### Stands itinérants

Tout le matériel que le ministère a utilisé en 1968 pour son programme d'expositions, qui prend de plus en plus d'envergure, a été conçu et construit par la Commission des expositions du Gouvernement canadien.

Le grand stand itinérant, intitulé *Canadian Patterns*, qu'on a commencé en 1967 et qui devait être utilisé en Australie, en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Japon, a été présenté avec succès dans tous ces pays au cours du dernier semestre de 1968. Il continuera d'être en circulation durant au moins un an encore. Un cinquième exemplaire du stand a été envoyé en Amérique latine pour qu'on l'utilise en 1969-1970 au Venezuela, au Brésil, en Argentine, au Chili et au Mexique.

Réalités canadiennes, le stand itinérant d'information culturelle "de fond" à l'intention des pays francophones d'Europe, qu'on a présenté pour la première fois en 1967, a continué d'être accueilli favorablement. On l'a utilisé à titre de participation du ministère aux foires commerciales internationales de Toulouse et de Marseille, à certaines représentations canadiennes à l'occasion du Cinquantenaire de la libération de Mons en Belgique et à des expositions spéciales rattachées à des activités culturelles à Paris, Lausanne et Montpellier.

Deux stands itinérants d'information commerciale ont été présentés à des foires commerciales en Norvège, à Bordeaux, à Strasbourg et à

une foire de la jeunesse à Versailles. Le ministère a parrainé aussi la participation à la Foire des industries allemandes à Berlin, et à la foire commerciale internationale de Poznan en Pologne, pour lesquelles on a préparé des stands spéciaux. Le ministère a fourni des éléments d'information pour les stands organisés par le ministère du Commerce aux foires commerciales internationales de Brno, en Tchécoslovaquie, et de Zagreb, en Yougoslavie.

Des stands itinérants spéciaux ont été construits pour célébrer l'anniversaire de fondation de la Nouvelle-Orléans et pour servir par la suite à l'État de New York. On a également fait circuler une exposition spéciale dans les Antilles du Commonwealth; plusieurs reproductions du stand itinérant de photographies inspiré du livre de l'ONF: Canada du temps qui passe, ont été distribués à nombre de postes diplomatiques des États-Unis, d'Europe, d'Amérique latine et de l'Inde. Partout le stand a remporté un vif succès.

De nouveaux panneaux pour les stands itinérants distribués en 1967 ont été envoyés à plusieurs postes; tous les postes ont reçu une trousse contenant des articles tels que drapeaux, épinglettes, affiches etc.

### Expositions internationales

En cours d'année le ministère a aidé le Gouvernement dans ses préparatifs de participation à deux expositions universelles approuvées par le Bureau international des expositions. De plus, des membres du ministère ont présidé le comité consultatif de la participation canadienne à *Hemisfair 68*, qui a eu lieu à San Antonio au Texas du 6 avril au 6 octobre. Notre pavillon, qui a illustré l'apport du Canada à l'évolution des Amériques, thème de la foire, a eu un succès inouï. Le ministère a aussi participé aux travaux de la commission de planification de la participation du Canada à l'Exposition mondiale qui se tiendra à Osaka, Japon, du 15 mars au 13 septembre 1970.

### Activités au Canada

Au Canada, surtout en réponse aux demandes du public, la Direction de l'information fournit des renseignements sur la participation du pays aux affaires internationales. Elle diffuse aussi les déclarations des ministres et des textes documentaires sur divers aspects des relations extérieures du Canada.

En 1968, la Direction a assumé une partie des fonctions exercées par la Direction Presse et Liaison, notamment la sélection d'importants documents ministériels relatifs aux événements à l'étranger qui intéressent le Conseil des ministres, certains hauts fonctionnaires et le Collège de la Défense nationale.

### Collaboration avec les organisations non gouvernementales et parlementaires

Au cours de l'année, le ministère a collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux relations extérieures du Canada. Il a apporté une aide financière au Conseil atlantique du Canada.

Il a été décidé que, sur demande, la Direction de l'information assurerait la liaison administrative et la coordination des renseignements à fournir à toutes nos délégations parlementaires se rendant à l'étranger. Au nombre de celles-ci on compte en 1968, la 56<sup>e</sup> Conférence de l'Union interparlementaire (Lima, Pérou, du 5 au 13 septembre), la réunion de l'Association interparlementaire Canada-France (Paris, du 1<sup>er</sup> au 7 décembre), et la 14<sup>e</sup> Conférence générale de l'Association des parlementaires du Commonwealth (Nassau, du 26 octobre au 9 novembre).

La Direction a aussi collaboré, dans le domaine de l'information, avec les diverses organisations internationales et régionales dont le Canada fait partie, telles que les Nations Unies, l'OTAN et l'OCDE, en diffusant leurs publications au Canada. Elle s'est occupée aussi de certains programmes d'information sur le Commonwealth.

### Relations universitaires

Lors de l'ouverture du colloque sur les relations avec l'Europe, le 3 janvier 1969, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mentionné dans son discours "les consultations officieuses que des agents du ministère des Affaires extérieures ont eues au cours de l'année avec des professeurs d'universités canadiennes sur les moyens de rendre les relations plus étroites". Il a ajouté qu'à la suite de ces consultations et d'autres encore, le ministère élaborait un programme qui le mettrait en rapports plus suivis avec les spécialistes en relations internationales et en études régionales dans les universités. Le colloque sur les relations avec l'Europe, où M. Sharp a pris la parole, est un exemple des consultations qu'échangent le ministère, l'Institut canadien des affaires internationales et d'autres organismes non gouvernementaux s'adonnant à l'étude de la politique étrangère. M. Sharp a dit espérer qu'on pourra continuer dans cette voie en entreprenant l'étude des intérêts du Canada dans d'autres parties du monde. Il a parlé aussi de projets concernant certains fonctionnaires du ministère qui passeraient un an dans une université, de causeries que des professeurs feraient à l'intention de certains groupes de fonctionnaires du ministère et de la participation d'universitaires à différentes activités du ministère.

Le travail de la section des relations universitaires en 1968 a consisté, dans une large mesure, en consultations officieuses avec les professeurs de nombreuses universités canadiennes pour la recherche de meilleurs moyens d'échanger des idées; puis, la Section a élaboré un programme au sein du ministère pour mettre ces idées à exécution. Établie en 1967, la Section a plusieurs fois assuré la liaison entre le ministère et les universitaires qui s'intéressent aux affaires internationales. La même Section traite aussi de la participation des agents du ministère, soit à des conférences, soit à des rencontres avec les universités où ils prennent la parole. En septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré un groupe de représentants d'organismes non gouvernementaux qui s'adonnent à l'étude de la politique étrangère afin d'examiner les moyens par lesquels des professeurs spécialisés pourraient collaborer à certaines activités de revision de la politique étrangère. C'est à la suite de cette réunion qu'on a organisé le colloque sur les relations avec l'Europe.

## Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles est chargée de promouvoir la culture canadienne à l'étranger et d'encourager la participation des Canadiens aux événements culturels internationaux. La Direction comprend quatre services: les accords et programmes culturels; les arts et les lettres; la liaison avec les organismes universitaires; et les organisations et conférences internationales.

### Les programmes et accords culturels

Le ministère administre depuis 1964 un programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement de langue française. Conformément au désir du Gouvernement canadien, son objet est de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme sur le plan national en développant davantage les échanges de toutes sortes avec la France, la Belgique et la Suisse. En 1965, un accord-cadre était signé avec la France et, en 1966 un accord semblable était signé avec la Belgique. Un programme d'échanges avec la Suisse a également été mis sur pied et, grâce à ces divers arrangements, les échanges avec ces trois pays ont continué à s'accroître.

Un programme d'échanges culturels a pu être mis sur pied au cours de 1968 avec l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas, pays d'origine de maints groupes de Canadiens.

### Bourses d'études et de voyages

Dans le cadre des programmes précités, le Gouvernement canadien met chaque année à la disposition des pays intéressés un certain nombre de bourses administrées par le Conseil des Arts. Ce Programme a continué de se développer en 1968 si bien que cent douze étudiants français sont venus parfaire leur formation au Canada tandis que quinze sont venus de Belgique, quinze de Suisse, onze d'Allemagne, huit d'Italie et cinq des Pays-Bas. Toujours sous ce chapitre, vingt et un professeurs français, sept professeurs belges et un professeur suisse ont pu venir au Canada en 1968-1969, grâce à des subventions aux universités qui les ont invités. Le ministère a également subventionné le voyage de trois professeurs canadiens qui se sont rendus en France pour y donner des cours dans diverses universités de ce pays.

### Assistants

Dans le cadre des échanges académiques avec la France, la Direction a lancé en collaboration avec l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), un programme d'échange d'assistants. De jeunes Canadiens qui étudient le français et de jeunes Français qui étudient l'anglais se rendent, de part et d'autre, en France et au Canada afin d'aider, au Canada, des professeurs de français et, en France, des professeurs d'anglais, tout en améliorant leur propre connaissance de leur langue seconde. Ce programme est susceptible de prendre de l'envergure dans les années à venir.

### Échanges culturels

En conformité avec l'Accord franco-canadien de 1964 sur l'échange de stagiaires dans la Fonction publique, six diplômés de l'École Nationale

d'Administration de France furent invités, comme par le passé, à prendre part à un voyage d'études portant sur la théorie et la pratique de l'administration publique à travers le Canada. De plus, un programme de rencontres de trois jours était organisé à Ottawa pour trente-cinq finissants de l'ENA, qui eurent aussi l'occasion d'être reçus par de nombreux membres du gouvernement et hauts fonctionnaires.

Le Gouvernement canadien a offert des subventions de voyages à deux linguistes canadiens afin de leur permettre de participer à la première réunion du Conseil international de la Langue française qui a eu lieu à Paris en octobre 1968. Des subventions de voyages ont aussi été accordées à des personnalités canadiennes invitées à se rendre en France participer à des réunions d'intérêt international. Enfin, des critiques dramatiques de France, Belgique et Suisse ont été invités par le Gouvernement canadien à venir faire une tournée d'études au Canada.

### Échanges scientifiques

Sous l'égide de l'accord culturel belgo-canadien, six savants belges ont été invités cette année par le Conseil national de Recherche du Canada à faire un séjour d'études dans les principaux centres scientifiques et universitaires canadiens.

### Dons de livres

Des collections de livres canadiens de plus de cinq cents titres chacune ont été offertes à six bibliothèques universitaires françaises ainsi qu'à deux bibliothèques belges et deux bibliothèques suisses.

### Échanges dans le domaine artistique

Les activités entreprises à ce titre dans le cadre des programmes d'échanges ont continué de s'accroître; ils font l'objet d'un rapport plus détaillé dans une autre section de ce rapport.

### Arts et lettres

L'année 1968 fut particulièrement fructueuse pour le rayonnement artistique du Canada à l'étranger. Le ministère, par ses efforts soutenus, a réussi à attirer l'attention internationale sur des artistes et des manifestations artistiques canadiennes.

Dans le cadre de ses programmes culturels, le ministère a accordé une subvention au *Royal Winnipeg Ballet* pour lui permettre d'entreprendre une tournée européenne et c'est ainsi que cette compagnie a pu participer au VI<sup>e</sup> Festival international de la Danse à Paris en décembre. Le *Royal Winnipeg Ballet* s'est vu décerner la médaille d'or de la meilleure troupe. Pour sa part, la prima ballerina, Christine Hennessy, recevait la médaille d'or pour la meilleure création féminine. Cette troupe fut également invitée dans trois villes de l'URSS: Moscou, Leningrad et Odessa ainsi que dans quatre villes de Tchécoslovaquie: Prague, Bratislava, Brno et Kosice.

Au titre des échanges culturels avec les pays de langue française il faut noter une importante tournée qui a conduit la troupe des Feux-Follets dans une vingtaine de villes européennes, en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. Ici encore c'est l'octroi du ministère qui a rendu cette tournée possible.

Dans le domaine de la musique, le quatuor Orford a donné, grâce à un octroi du ministère, une série de concerts en Europe dont un à la Salle Gaveau à Paris le 3 avril. Il faut noter la participation de Maureen Forrester au concert Haendel à Paris. Le ministère a également accordé son appui financier au Congrès international des Clubs Richelieu à Cannes pour lui permettre d'organiser une soirée culturelle en septembre avec le concours des artistes canadiens Georges Dor et Les Jérolas. Signalons également l'encouragement donné à quatre jeunes comédiens canadiens, étudiant présentement le théâtre en Europe, qui se sont groupés sous la direction de Jacques Duchesne pour monter dans huit villes du sud-est de la France un spectacle dont Jacques Duchesne est lui-même l'auteur: *Le Quadrillé*. Enfin il convient de signaler les voyages entrepris au Canada, sur l'invitation du ministère, de critiques d'art français, belges et suisses pour visiter les galeries d'art du Canada.

Le ministère a continué à apporter son appui moral et administratif à divers projets et artistes qui se sont produits à l'étranger dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

On peut signaler parmi d'autres les événements suivants: La participation au mois d'août, de la pianiste canadienne Constance Channon Douglas au Septième *Estate Musicale Di Taormina* où elle s'est classée troisième; à l'organisation d'un échange de concerts enregistrés pour la Radio nationale des deux pays respectifs entre l'Orchestre symphonique de Toronto et celui de Tokyo.

### Dons de livres

Le ministère a poursuivi son programme de présentation de livres canadiens aux universités, bibliothèques nationales et autres institutions d'importance nationale à l'étranger. Au cours de cette année, de telles collections ont été offertes à l'Université de Birmingham (Grande-Bretagne), l'Université d'Adelaide (Australie), l'Université de South Western Louisiana (États-Unis), l'Université fédérale du Cameroun, l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire), l'Institut d'Enseignement supérieur du Bénin (Togo) et à l'Université d'État d'Haïti.

### Arts plastiques

Le ministère a apporté son concours au Musée des Beaux-Arts de Montréal pour l'exposition Henri de Toulouse-Lautrec en avril 1968. Grâce à la collaboration de la Galerie nationale, le ministère a organisé deux grandes expositions dans le cadre de ses programmes d'échanges culturels avec les pays d'Europe:

#### 1. Canada -- Art d'aujourd'hui qui fut exposée aux Musées suivants:

- a) Musée National d'Art Moderne, à Paris, en janvier et février.



- b) Galleria Nazionale d'Arte Moderna à Rome, de mars à juin.
- c) Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, juillet et août.
- d) Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, septembre et octobre.

2. James-Wilson Morrice, exposition qui débuta au Musée Holburn de Bath (Angleterre) en juin pour se continuer à Londres en juillet, à Bordeaux en septembre et à Paris en octobre.

La Direction a également donné son appui à la participation culturelle du Canada aux Jeux Olympiques de Mexico qui fut importante. Elle a assuré l'envoi

- a) d'une importante sélection de peintres contemporains (environ 20);
- b) d'une collection d'objets d'artisanat appartenant au ministère qui fut considérée, d'après les rapports locaux, comme des plus intéressantes;
- c) d'une exposition d'art des enfants canadiens choisie pour nous par le Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Par ailleurs, la Direction a exposé une de ses collections permanentes d'artisanat dans plusieurs villes françaises dont Lorient, Melun et Montpellier.

Les services culturels du ministère apportèrent aussi leur appui moral et administratif aux expositions et manifestations suivantes:

1. La Biennale de la tapisserie à Lausanne.
2. La III<sup>e</sup> Biennale d'Art graphique à Brno, en Tchécoslovaquie.
3. Une exposition d'urbanisme à la Nouvelle-Delhi en octobre.
4. L'exposition d'art graphique tchèque à la Galerie nationale du Canada.
5. L'exposition Réalités canadiennes tenue dans plusieurs pays francophones d'Europe.
6. Une exposition de gravures esquimaudes présentée à Madrid et à Saintes (France).

Le ministère des Affaires extérieures a prêté son concours à la Galerie nationale du Canada pour préparer l'importante exposition, qui eut lieu en décembre, des oeuvres de Jacob Jordaens et pour obtenir les prêts nécessaires à cette fin.

Cette exposition est considérée par la Galerie nationale comme l'une des plus importantes qu'elle ait jamais organisées.

### Liaison avec les organismes universitaires

Étant donné qu'il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation au Canada, le ministère reçoit souvent des demandes de renseignements de l'étranger au sujet de l'enseignement qui se fait au Canada. Le ministère se charge de transmettre ces demandes aux services intéressés. Il assure également la liaison avec des organisations provinciales et nationales pour les questions d'enseignement qui ont trait aux relations du Canada avec d'autres pays et à sa participation à des organisations internationales. En voici quelques exemples: programme culturel de l'OTAN (bourses de recherche et de perfectionnement et visites de professeurs); programme de bourses avec la Colombie, ICETEX ou *Instituto Colombiano de Educación Técnica en el Extranjero*); participation au Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth (CELC), à Londres, et adhésion canadienne à la *Commonwealth Foundation* à Londres.

Dans toutes ces activités, le ministère a pu compter sur l'aide et les conseils inestimables du Conseil des ministres de l'Éducation des Provinces, de l'Association des universités et collèges du Canada, de l'Association canadienne d'éducation, ainsi que d'autres organismes au Canada qui s'intéressent à l'enseignement.

En 1968, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation, le ministère s'est occupé de coordonner les démarches pour la participation canadienne à la Quatrième Conférence du Commonwealth sur l'Éducation, qui s'est réunie à Lagos, au Nigéria, du 26 février au 9 mars, de même qu'à la Conférence du Commonwealth sur l'enseignement des mathématiques dans les écoles, qui a eu lieu à St. Augustine, Trinité-et-Tobago, en septembre.

Entre autres formes d'activité dans le domaine de l'éducation, le ministère a accordé, pour la quatrième année consécutive, une subvention à l'Association canado-allemande de Hanovre-Cologne afin de permettre à une cinquantaine d'étudiants d'universités allemandes de visiter notre pays au cours de l'été. De concert avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, notre ministère a établi ce programme pour faire pendant à la visite annuelle que font en Allemagne environ quatre cents étudiants de nos universités sur l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

### Organisations et conférences internationales

L'événement marquant de l'année 1968 a certes été la quinzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco) qui a eu lieu à Paris du 15 octobre au 20 novembre. Composée de quinze personnes, la délégation canadienne fut dirigée par monsieur Napoléon LeBlanc, vice-recteur de l'Université Laval de Québec et président de la Commission nationale canadienne pour l'Unesco. De plus, le Gouvernement fédéral avait invité les ministres de l'Éducation des provinces à faire partie de la délégation à titre d'observateurs. Messieurs F.W. Rowe de Terre-Neuve et W.W. Meldrum du Nouveau-Brunswick furent en mesure d'accepter l'invitation.

Lors de cette quinzième session de la Conférence générale, le Canada fut réélu au Comité juridique de l'Unesco et monsieur Alphonse Ouimet fut nommé président de la sous-commission sur les communications. Pour le Canada, le fait saillant de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco a été l'élection de monsieur G.C. McInnes, délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco, au Conseil exécutif de l'Organisation. Grâce à la présence de son représentant au sein de cet organisme, le Canada sera associé de façon plus étroite à la formulation de la politique de l'Unesco.

Conformément aux vœux de la quinzième Conférence, l'Unesco entend accorder, au cours des années à venir, une attention accrue aux problèmes suivants: l'éducation permanente; l'alphabétisation fonctionnelle; la préservation des valeurs traditionnelles, culturelles et morales à l'époque de la technologie; l'avenir et le rôle de la jeunesse; l'utilisation des moyens de communication pour le développement des échanges culturels.

En 1968 le Canada a de plus participé à plusieurs conférences et colloques organisés par l'Unesco dans divers pays. Les délégués à ces rencontres ont été nommés par le Gouvernement canadien et les ministères provinciaux de l'Éducation.

Du 1er au 10 juillet, se tenait à Genève la trente-cinquième session de la Conférence internationale sur l'éducation. Une délégation canadienne dirigée par monsieur Neil Perry, sous-ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, participa aux travaux de cette conférence.

Le Canada a aussi pris part à la Conférence internationale intitulée "Planification de l'Éducation" qui a eu lieu à Paris du 6 au 14 août. La délégation était présidée par monsieur F. Gathercole, directeur de l'éducation des écoles publiques de la Saskatchewan. Cette conférence avait pour but d'étudier les mesures destinées à améliorer la coopération internationale dans le domaine de l'éducation.

Une autre délégation canadienne présidée par monsieur W.E. van Steenburgh du Secrétariat des Sciences (au Conseil Privé) s'est rendue en septembre à la Conférence sur les ressources de la biosphère, tenue à Paris.

Le Gouvernement canadien a de plus continué sa participation aux travaux concernant la décade hydrologique de l'Unesco.

Deux rencontres internationales organisées par le Secrétariat général de l'Unesco se sont tenues pour la première fois au Canada au cours de l'année 1968. Tandis que Toronto était le cadre d'une rencontre d'experts en éducation pour discuter des "Recherches dans le domaine de l'éducation touchant la formation des enseignants", Montréal recevait des spécialistes de toutes les régions du monde lors d'un colloque sur les "Valeurs culturelles du film, de la télévision et de la radio au sein de notre société contemporaine". Ces deux rencontres ont été organisées avec le concours de la Commission canadienne pour l'Unesco; l'*Ontario Institute for Studies in Education*, à Toronto, et la Société Radio-Canada, à Montréal, ont aussi contribué à leur succès.

La contribution canadienne au budget de l'Unesco a été de \$961,878 pour l'année 1968.

En terminant, signalons que le ministère a continuellement travaillé en étroite collaboration avec la Commission nationale canadienne pour l'Unesco, dont il fait partie d'office.

### Direction des affaires historiques

En plus des services ordinaires: recherches historiques, compilation et sélection des documents à publier, accès aux documents revêtus d'une cote de sécurité et évaluation des manuscrits historiques, la Direction des affaires historiques comprend une bibliothèque, une Section des archives et un Service des coupures de presse.

La Direction a entrepris de publier une série de volumes intitulée *Documents sur les relations extérieures du Canada*. Le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909 à la fin de la Première Guerre mondiale, a paru au début de 1968; le deuxième volume, qui traite exclusivement de la Conférence de la Paix tenue à Paris en 1919, a été mis sous presse à la fin de 1968. Vers le milieu de l'année, la Direction a pu, pour la première fois, retenir les services d'un historien qui travaillera à plein temps à titre d'éditeur des volumes de la série et qui en surveillera la publication. La Direction espère retenir les services d'autres historiens en résidence afin de faire en sorte que ces volumes soient de haute qualité et qu'ils soient publiés de façon méthodique.

La Direction entreprend les recherches historiques que nécessitent les travaux du ministère et prête son concours aux personnes qui font des recherches officielles pour le compte d'autres ministères de l'État et, quand cela est possible, aux personnes qui font des recherches personnelles.

### Bibliothèque

La Bibliothèque met à la disposition des fonctionnaires du ministère, à Ottawa et à l'étranger, des livres, périodiques, journaux, documents officiels, disques et manuels d'enseignement en vingt-deux langues ainsi que des publications spécialisées qui sont indispensables à l'exercice des fonctions du ministère dans le domaine des affaires internationales. La bibliothèque principale et la bibliothèque juridique enrichissent chaque année leur contenu par des achats importants d'ouvrages. Les plus fortes dépenses continuent toutefois de se rattacher aux abonnements à des périodiques et à des journaux, dont plusieurs sont expédiés par avion, afin de permettre aux fonctionnaires du ministère de se tenir au courant des événements et des importants commentaires qu'ils suscitent dans les domaines complexes d'intérêt national et international.

## VI

### PROTOCOLE

#### Direction du protocole

La Direction du protocole, étant l'organe officiel de communication et de contact entre le Gouvernement canadien et les missions diplomatiques étrangères, règle le cérémonial de présentation des lettres de créance des chefs de mission à leur arrivée à Ottawa et pourvoit à la reconnaissance officielle des représentants consulaires étrangers affectés au Canada. Sur demande, elle dispense des conseils et son aide aux missions étrangères afin de faciliter l'exercice de leur activité auprès des ministères et des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. La Direction s'occupe aussi des questions de cérémonial diplomatique, des privilèges et immunités diplomatiques, de préséance, de la délivrance de cartes d'identité ainsi que de visas diplomatiques et de courtoisie. La Direction tient les missions diplomatiques au courant des lois et règlements canadiens touchant les missions diplomatiques et les bureaux consulaires au Canada, et elle aide les missions à résoudre les problèmes découlant de l'application de ces lois et règlements. Elle est aussi chargée de la question des immunités et privilèges accordés par d'autres gouvernements, en vertu du principe de réciprocité, au personnel des postes diplomatiques et consulaires canadiens. Lorsque le corps diplomatique est invité à assister à une cérémonie officielle telle que l'ouverture du Parlement ou l'arrivée d'un chef d'État, la Direction veille à ce que ses membres soient traités avec les honneurs qui leur sont dus. Elle aide aussi le ministre à organiser les réceptions officielles en l'honneur des chefs de missions diplomatiques et des visiteurs de marque.

La brochure *Corps diplomatique*, qui contient les noms des membres des missions diplomatiques à Ottawa, et la brochure *Représentants des autres pays au Canada* sont publiées par les soins de la Direction.

La Direction est aussi chargée de la rédaction des lettres de créance des chefs de mission du Canada envoyés à l'étranger. De même, elle rédige les lettres de créance des délégations du Canada aux conférences internationales et elle prend des dispositions en vue de la délivrance de commissions consulaires aux agents consulaires du Canada envoyés à l'étranger.

En 1968, il y a eu vingt-huit chefs de missions diplomatiques accrédités au Canada, ce qui constitue une légère augmentation sur l'année précédente. Ce nombre comprend les chefs de missions diplomatiques de l'Éthiopie, de la Somalie, du Souaziland et du Botswana qui ont été nouvellement établies en 1968. L'Éthiopie a établi une chancellerie à Ottawa tandis que les trois autres ont accrédité auprès du Canada leurs représentants déjà accrédités aux États-Unis. Les chefs de missions accrédités à Ottawa en 1968 représentent les Pays-Bas, la Belgique, la Bulgarie, l'Afrique du Sud, la Mauritanie, l'Allemagne, l'Ouganda, la Malaysia, l'Indonésie, le Congo (Brazzaville), le Congo (Kinshasa), le Pérou, le Sénégal, le Mexique, la France, la Somalie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Éthiopie, la Colombie, la Grande-Bretagne, la République arabe unie, le Souaziland, l'URSS, la Turquie, Cuba, la Tanzanie et l'Algérie.

## Visites officielles

Le Comité des visites officielles, qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et dont le président est le chef du Protocole, et la Section des visites de la Direction sont chargés d'organiser les visites officielles au Canada des chefs d'État et des hauts fonctionnaires d'autres pays et d'organisations internationales ainsi que de veiller aux détails de leur accueil.

En 1968, le Comité des visites officielles et la Section des visites, de concert avec les Directions intéressées du ministère, ont préparé ou aidé à préparer trente visites au Canada de chefs d'États, de chefs de gouvernement, de hauts fonctionnaires et d'autres personnalités, y compris plusieurs délégations et d'autres groupes de visiteurs officiels.

M. Habib Bourguiba, président de la Tunisie, est venu en visite officielle au Canada en mai. Son itinéraire comprenait Ottawa, Montréal et Niagara Falls. Le président était accompagné de deux de ses ministres, M. Habib Bourguiba, fils, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et M. Chedly Klibi, secrétaire d'État aux Affaires culturelles et à l'Information.

Le duc d'Édimbourg est venu en visite officielle à Ottawa en octobre avant d'aller assister aux Jeux panaméricains de Mexico.

Le duc et la duchesse de Kent se sont rendus à Banff et à Calgary les 2 et 3 juillet afin de participer aux cérémonies et aux réjouissances du *Stampede*.

M. Levi Eshkol, premier ministre d'Israël, accompagné de sa femme, est venu à Ottawa en janvier. M. Harold Wilson, premier ministre de la Grande-Bretagne, a fait un court séjour à Ottawa en février; M. Hugh Shearer, premier ministre de la Jamaïque, accompagné de M. J.M. Lloyd, secrétaire permanent aux Affaires extérieures, ont visité Ottawa en septembre. Le chef Leabua Jonathan, premier ministre du Lesotho, accompagné de sa femme et du chef Peete Peete, ministre des Finances, est venu au Canada en octobre. L'itinéraire du chef Jonathan comprenait Ottawa, Fredericton, Halifax, Antigonish et Montréal.

M. Lee Kuan-Yew, premier ministre de Singapour, qui a été pendant plusieurs semaines l'hôte de marque de l'Université de la Colombie-Britannique, s'est arrêté à Ottawa en novembre avant de se rendre à Boston (Massachusetts).

Les autres visiteurs de marque furent M. S.S. Ramphal, ministre chargé des Affaires étrangères de la Guyane, le 22 mai; M. Mahmoud Riad, ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie et M. P.M.C. Hasluck, ministre des Affaires extérieures d'Australie, en septembre; M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de Belgique et M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël, en octobre.

U Thant, secrétaire général des Nations Unies, a fait une courte visite à Edmonton les 13 et 14 mai afin de participer à la célébration du soixantième anniversaire de l'Université de l'Alberta. M. Manlio Brosio,

secrétaire général de l'OTAN, a été reçu à Ottawa en septembre; le prince Sadruddin Aga Khan, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. A.H. Boerma, directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, y sont venus en décembre.

La Section des visites de la Direction du protocole a aussi aidé à l'organisation d'un certain nombre de visites privées au Canada, y compris celles de Son Altesse Royale Birendra Bir Bickram Shah Deva, prince héritier du Népal, du 19 au 27 juillet; de M. L.F.S. Burnham, premier ministre de la Guyane, le 25 juillet; de M. E.W. Barrow, premier ministre de la Barbade, du 16 au 20 septembre; de M. Carillo Flores, ministre des Affaires étrangères du Mexique, le 18 mai. Mentionnons enfin la visite de plusieurs groupes officiels qui tiennent des consultations annuelles à Ottawa.

## VII

### ACTIVITÉ CONSULAIRE

Toutes les questions consulaires autres que la remise des documents de voyage relèvent de la Direction des affaires consulaires et sont traitées à Ottawa; la délivrance des passeports et autres documents de voyage est du ressort de la Direction des passeports.

#### Direction des affaires consulaires

Le volume normal de travail relatif aux questions consulaires et aux visas a augmenté l'an dernier. Ce surcroît d'activité s'est fait sentir autant à la Direction des affaires consulaires que dans les postes à l'étranger, par suite du nombre croissant de Canadiens qui voyagent à l'extérieur ou qui résident en dehors du Canada; mais le volume de travail concernant les visas a fléchi par rapport à 1967, année où de nombreux visiteurs sont venus au Canada pour l'Expo 67. Après l'invasion de la Tchécoslovaquie en août par les forces armées de l'URSS et d'autres nations du Pacte de Varsovie, il a fallu prêter assistance à nombre de Canadiens qui étaient alors en Tchécoslovaquie.

La Direction a, comme par le passé, entretenu des rapports suivis avec la Croix-Rouge canadienne, le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

Les services consulaires à l'étranger s'acquittent des fonctions suivantes: délivrance et renouvellement des passeports ordinaires et d'urgence; renouvellement des certificats d'identité; délivrance de visas diplomatiques et de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants et de lettres d'introduction dans les pays où le service canadien d'immigration n'est pas représenté; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté, l'immigration, le tourisme, l'éducation, les formalités touchant le mariage et l'adoption et l'obligation éventuelle du service militaire à l'étranger; immatriculation des citoyens canadiens à l'étranger; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou frappés d'incapacité, et leur rapatriement; aide aux Canadiens mis sous arrêt ou détenus; conseils dans les cas impliquant le décès de Canadiens à l'étranger, et protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions; assistance aux navires et avions canadiens ainsi qu'à leurs équipages; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques ou autres; conseils et services consulaires aux personnes qui viennent du Canada ou en repartent en vertu des programmes canadiens d'aide et d'assistance technique; recherche des disparus; assistance aux anciens combattants canadiens; réponses aux demandes de renseignements touchant les règlements canadiens sur les douanes, les impôts, les allocations familiales, les indemnités pour accidents de travail, les statistiques démographiques, la pension de sécurité de la vieillesse et les régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec; enfin, en règle générale, protection des droits et intérêts des Canadiens à l'étranger et, en cas d'urgence, de leur bien-être et de leur sécurité.



Le Canada a signé avec 22 pays des accords éliminant la nécessité d'obtenir un visa pour effectuer un bref séjour dans ces pays. Aux termes de ces accords, les visiteurs canadiens sont admis sans visa dans un des pays signataires et peuvent y séjourner pendant une période ne dépassant pas habituellement trois mois. Ils jouissent de ces privilèges s'ils voyagent en touristes dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Saint-Marin, Suède, Suisse et Turquie. Nous avons également conclu avec l'Iran, l'URSS et la Yougoslavie des accords aux termes desquels les Canadiens peuvent obtenir des visas gratuitement, et avec le Venezuela, moyennant un droit modique. Les Canadiens peuvent se rendre sans visa aux États-Unis, dans les pays du Commonwealth (autres que le Ghana) et en Irlande, dans les départements français d'outre-mer de même qu'à Saint-Pierre et Miquelon et dans certains pays d'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Deux mesures administratives d'une certaine importance sont entrées en vigueur en 1968 relativement à l'entrée des non-immigrants au Canada. Par décret du Conseil en date du 22 mai 1968, le droit de deux dollars demandé pour un visa de non-immigrant a été aboli et la délivrance du visa de non-immigrant pour l'entrée au Canada se fait gratuitement. Autre changement qui mérite d'être mentionné: au cours de l'année 1968, tous les ressortissants de l'hémisphère occidental, quel que fût leur point de départ à destination du Canada, ont été admis sans visa pour une période n'excédant pas trois mois.

#### Direction des passeports

La délivrance de passeports aux Canadiens qui résident au Canada et à l'étranger est coordonnée par le Bureau des passeports lequel constitue une direction du ministère. Le bureau fournit également des certificats d'identité aux apatrides qui, pour des raisons valables, ne peuvent obtenir de titres de voyage de leur pays d'origine.

En 1968, les demandes de passeport ont sensiblement augmenté, dépassant de 28.04 pour cent le chiffre de l'année précédente. A l'époque de pointe de la saison touristique et au cours de la période qui a précédé immédiatement la grève des Postes, leur volume hebdomadaire a enregistré, à certains moments, une hausse de 51.15 pour cent par rapport à la semaine correspondante de l'année précédente.

Au cours de l'année, le Bureau des passeports a délivré 284,442 passeports et il en a renouvelé 57,761, ce qui en porte le total à 342,203.

Lors de la grève des Postes, le Bureau des passeports a ouvert des bureaux d'urgence à Montréal, Toronto et Vancouver pour répondre aux requérants qui ne pouvaient retarder leur projet de voyage ou qui devaient de toute urgence, pour une raison valable, se rendre à l'étranger. Les bureaux sont restés ouverts environ quatre semaines.

En l'espace de douze mois, le Bureau a émis 1,383 certificats d'identité et en a renouvelé 863 pour des apatrides.

Les recettes brutes des droits perçus ont atteint \$1,524,375 pour la même période.

En dix ans, le volume des demandes de passeports a augmenté de 147 pour cent, comme l'indique le tableau suivant:

<u>Année</u>	<u>Passeports</u>		<u>Certificats d'identité</u>		<u>Recettes totales</u>
	<u>Délivrés</u>	<u>Renouvelés</u>	<u>Délivrés</u>	<u>Renouvelés</u>	
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	\$ 622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	730,605.31
1961	139,218	19,988	4,387	3,209	746,795.76
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07
1963	164,445	26,964	2,133	1,748	879,929.85
1964	184,569	32,784	1,854	1,313	989,605.71
1965	203,571	38,456	1,190	1,003	1,087,190.92
1966	208,804	42,749	1,699	982	1,129,717.70
1967	218,064	46,842	1,551	1,077	1,185,780.07
1968	284,442	57,761	1,383	863	1,524,375.00

## VIII

### QUESTIONS JURIDIQUES

#### Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques, sous la conduite du conseiller juridique du ministère, qui est aussi un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, agit à titre de service consultatif des autres directions du ministère et de service opérationnel du ministère pour de nombreuses questions juridiques sur le plan international. D'une part, elle sert de conseil au ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, au droit constitutionnel et au droit comparé, et se tient en contact avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et d'autres services juridiques du gouvernement au sujet de divers problèmes. D'autre part, la Direction suit de près la façon dont l'Assemblée générale des Nations Unies traite les questions juridiques et les questions présentant un aspect juridique. Elle assume des responsabilités particulières rattachées à la position du Canada quant à certains sujets discutés par la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et elle s'intéresse, de diverses manières, au rôle que joue le Canada dans l'évolution du droit international.

La Direction est organisée de la façon suivante: une Section des réclamations, dont le travail se rattache à la protection à l'étranger des biens et intérêts de citoyens canadiens; une Section générale, qui s'occupe des questions relatives au droit maritime (y compris les eaux territoriales, les zones de pêche et le plateau continental, les utilisations pacifiques du lit des mers, les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires); une Section des Nations Unies et de la planification juridique qui s'occupe des questions juridiques et des droits de l'homme traitées à l'ONU, des affaires relatives à la reconnaissance des États et gouvernements, de même qu'elle aide à la planification de la politique canadienne concernant les questions juridiques et quasi-juridiques; et une Section économique et des traités, qui donne son avis au sujet de l'interprétation des traités, collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux, voit à ce que les traités conclus par le Canada le soient en conformité avec les pratiques constitutionnelles canadiennes, tient à jour le répertoire des traités, les enregistre au Secrétariat des Nations Unies et s'occupe de l'aspect juridique des relations économiques et internationales du Canada.

#### L'évolution du droit international

La Commission du droit international a tenu sa vingtième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 27 mai au 2 août 1968. Au cours de cette session, elle a adopté 21 projets d'articles concernant les Missions permanentes auprès des organisations internationales. Ces articles, qui doivent servir en principe à un projet de convention à passer à une date ultérieure, ont été communiqués par l'entremise du Secrétaire général aux gouvernements membres, auxquels il a été demandé de présenter leurs observations.

La première session de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités a eu lieu à Vienne du 26 mars au 24 mai 1968. Plus de cent nations, dont le Canada, étaient représentées à cette Conférence qui a examiné plus de quatre-vingt projets d'articles sur le droit des traités, dont presque tous avaient été préparés par la Commission du droit international. On s'attend que la Conférence adopte une Convention internationale sur le droit des traités pendant la seconde et dernière session, qui se tiendra à Vienne du 9 avril au 21 mai 1969.

Pendant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Sixième Commission a examiné les projets d'articles sur les Missions spéciales, élaborés par la Commission du droit international. Des décisions ont déjà été prises par la Sixième Commission au sujet de 29 articles sur 50 et le travail visant à une entente sur les articles restants se poursuivra l'année prochaine. Quand un accord final sera intervenu, une Convention sur les Missions spéciales sera adoptée par l'Assemblée générale et ouverte à la signature des États comme on l'a fait récemment pour la Convention sur les immunités diplomatiques et consulaires.

Au cours de l'année écoulée, le Canada a joué un rôle effectif aux Nations Unies dans la définition de l'agression. Un Comité spécial de 35 membres, dont le Canada, s'est réuni à Genève du 4 juin au 5 juillet 1968 pour examiner la question. Pendant sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de reconstituer le Comité spécial qui se réunira de nouveau en 1969 afin de poursuivre l'étude de la définition de l'agression.

En 1968, le Canada a continué aussi de prendre une part active à l'examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États. Le Comité spécial des Nations Unies qui traite du sujet (et qui a déjà accepté quatre des sept principes) s'est réuni à New York du 9 au 30 septembre. Le point le plus important de l'ordre du jour était l'étude des deux principes suivants: 1) Dans leurs relations internationales, les États devront éviter d'attenter à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un autre État et d'agir de façon incompatible avec les buts des Nations Unies, par la menace ou le recours à la force. 2) Égalité de droits et autodétermination des peuples. Des progrès importants ont été réalisés en vue d'un accord sur le premier principe mais le Comité n'a pu, faute de temps, étudier de manière approfondie les propositions concernant le second principe. A l'Assemblée générale, il a été décidé que le Comité spécial se réunisse de nouveau avant la vingt-quatrième session. On s'attend qu'un accord final intervienne au sujet de l'un ou des deux principes mentionnés plus haut, dont la Commission doit tenir compte, comme elle doit aussi tenir compte du principe de non-intervention selon lequel, aux termes de la Charte, les États doivent s'abstenir de s'immiscer dans des questions qui relèvent de la juridiction interne d'un autre État.

### Droit maritime

En 1968 la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, a continué de s'occuper de l'examen des divers aspects du Droit maritime et de l'exploitation des ressources des mers et des océans. Le Canada a participé activement aux travaux du Comité spécial

de 35 membres des Nations Unies chargé d'étudier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale; ce comité a tenu trois réunions pendant l'année. Après le débat qui a suivi le rapport du Comité spécial à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, il a été décidé d'établir un Comité permanent de 42 membres, dont le Canada, pour succéder au groupe spécial. De plus, l'Assemblée a adopté trois autres résolutions: a) sur la pollution du milieu marin; b) priant le secrétaire général d'entreprendre une étude sur la question de la création d'un "mécanisme international" en vue de favoriser l'exploration et l'exploitation des ressources du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol; c) en faveur d'une décennie internationale d'études océanographiques.

### Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le sous-comité juridique du Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies, a tenu sa septième session du 4 au 28 juin à Genève. Malgré des efforts considérables, le sous-comité n'a pu terminer, afin de la présenter à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, la mise au point du projet de convention sur la responsabilité pour les dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique. Un accord est intervenu toutefois en ce qui concerne l'élaboration de plusieurs principes importants. Le sous-comité a adopté deux résolutions: l'une recommandant au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de prier le sous-comité scientifique et technique d'examiner la question d'émissions directes par satellites en vue de préparer un rapport sur les problèmes techniques dans ce domaine; la seconde recommandant que le sous-comité juridique poursuive l'étude de la définition de l'espace extra-atmosphérique et que les institutions spécialisées des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique soient priées d'examiner les problèmes qu'ont posés les utilisations de l'espace dans les domaines de leur compétence et de les porter à l'attention du Comité.

Le rapport présenté par le sous-comité juridique à l'issue de la réunion de Genève recommandait entre autres choses que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique convoque une réunion du sous-comité dès qu'il jugera que des progrès importants ont été réalisés au sujet de la Convention sur la responsabilité. On s'attend que le sous-comité se réunira de nouveau cet été en vue d'arriver à un accord pour qu'un projet complet de convention sur la responsabilité puisse être présenté à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en septembre 1969.

### Réclamations

En 1964, on a jugé le moment propice à de nouveaux efforts tendant à un règlement global des réclamations en souffrance présentées par des Canadiens contre de nombreux pays. Les réclamations en cause étaient dues en grande partie à la nationalisation des biens en Europe orientale après la Seconde Guerre mondiale.

Le premier résultat de ces efforts renouvelés a été l'accord de juin 1964 par lequel le gouvernement hongrois a accepté d'entamer des négociations avec le Canada. Depuis janvier 1966, il y a eu quatre séries

de négociations, dont la dernière s'est tenue à Budapest en novembre et décembre 1967. Bien qu'on ait réalisé certains progrès, plusieurs questions restent encore en suspens. En 1968, on a repris les contacts avec Budapest en vue de rechercher tout moyen qui permette un règlement satisfaisant des réclamations.

En septembre, on a terminé la répartition des fonds destinés aux requérants avantagés, et reçus aux termes du Règlement des réclamations canado-bulgare signé en juin 1966. La répartition s'est faite conformément aux recommandations du juge en chef, M. Thane A. Campbell, conseiller en réclamations en vertu du Règlement des réclamations étrangères (Bulgarie). Un montant global de 40,000 dollars a été perçu pour vingt-huit réclamations soumises. Le Conseiller a jugé que huit réclamations étaient valables et rejeté les vingt autres.

Au début de 1965 un accord est intervenu avec le Gouvernement polonais aux termes duquel ce dernier a accepté d'entamer des négociations avec le Canada en vue d'un règlement global des réclamations canadiennes se fondant sur des principes analogues à ceux que la Pologne a appliqués dans ses négociations avec d'autres pays sur ces questions. Les Canadiens intéressés ont été invités à soumettre leurs réclamations contre la Pologne au ministère des Affaires extérieures où on les a examinées pour en envoyer un rapport détaillé au Gouvernement polonais en 1967. La première série de négociations s'est tenue à Varsovie du 21 octobre au 6 novembre 1968 et la seconde aura lieu à Ottawa en avril 1969. Bien que l'expérience révèle que plusieurs séries d'entretiens sont nécessaires pour arriver à un accord, une période active de négociations a commencé qui, espère-t-on, aboutira bientôt à un règlement.

Un accord de principe sur la négociation des réclamations canadiennes en souffrance est intervenu avec le Gouvernement tchécoslovaque, qui a signé un accord préliminaire à cet effet en mai 1967. Les réclamations reçues à ce titre sont en voie d'examen au ministère. Comme il reste encore à faire une analyse détaillée, on croit actuellement que les négociations avec la Tchécoslovaquie ne commenceront qu'en fin d'année 1969. Comme mesure intermédiaire, on espère, toutefois, que le ministère pourra transmettre une liste de ces réclamations au Gouvernement tchécoslovaque vers le milieu de l'année 1969 et que nos représentants pourront rendre une visite officielle à leurs homologues à Prague pour discuter de la forme des négociations futures avec la Tchécoslovaquie.

Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne les réclamations canadiennes contre la Roumanie. En mai 1967, un Accord est intervenu sur la négociation du règlement des réclamations financières en souffrance et le ministère en est à la fin de la première étape qui consiste à recueillir l'information nécessaire des requérants canadiens. En novembre 1968, des représentants du Canada ont rencontré leurs homologues roumains à Bucarest, sur l'invitation du Gouvernement roumain. Si l'on se fonde sur ces entretiens, les perspectives paraissent favorables à un règlement prochain et équitable. On prévoit que la première série de négociations aura lieu à Bucarest au début de 1969.

De plus, le ministère des Affaires extérieures a soulevé avec les dirigeants de certains pays la question des réclamations présentées par

des Canadiens et ayant trait à la confiscation de leurs biens sans indemnisation et à d'autres pertes et préjudices. Il a examiné aussi un petit nombre de réclamations contre le Canada que d'autres gouvernements ont portées à l'attention du ministère.

### Tribunal des réclamations relatives au lac Ontario

En 1968 ont pris fin les délibérations du Tribunal des réclamations relatives au lac Ontario: États-Unis et Canada.

Le tribunal a été constitué en vertu de l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis le 25 mars 1965 et entré en vigueur le 11 octobre 1966. M. Erades a été désigné conjointement par les Gouvernements du Canada et des États-Unis. Le Canada était représenté par M. W.D. Roach, juge de la Cour d'appel de l'Ontario, qui vient de prendre sa retraite; les États-Unis par M. Alwyn Freeman, professeur de l'Université Johns Hopkins.

Selon les dispositions de cet Accord, le tribunal a été investi du pouvoir de statuer sur certaines réclamations de citoyens américains dont les biens situés sur la rive américaine du lac ont subi des dommages. Ces réclamations, dont le Gouvernement des États-Unis a assumé la défense, seraient imputables en tout ou en partie à la construction par le Gouvernement canadien d'un petit ouvrage pour l'amélioration de la navigation, appelé "barrage Gut", dans la section internationale du Saint-Laurent. Le barrage a été construit par le Canada en 1903-1904 à la suite d'ententes conclues entre les Gouvernements des États-Unis et du Canada. Les réclamations ont été provoquées par une élévation du niveau des eaux du lac Ontario qui s'est produite en 1951-1952. Le barrage Gut lui-même a été démoli en 1963 dans le cadre de l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le tribunal a tenu sa troisième session selon les prévisions; les réunions ont eu lieu en janvier à Washington et en février au siège du tribunal à Ottawa. A ces auditions, il a choisi de traiter en priorité une importante question préliminaire: à savoir si l'Accord de 1903-1904, aux termes duquel le barrage Gut a été construit, intéressait tous les citoyens des États-Unis ayant subi des dommages, ou se limitait (comme le soutenait le Gouvernement canadien) aux propriétaires de l'Île Les Galops et à la période de temps qui a suivi immédiatement la construction du barrage. Le tribunal s'est prononcé contre le Canada sur cette question le 12 février 1968, jugeant que l'Accord, quelles qu'en fussent les dispositions, intéressait tous les citoyens des États-Unis et ne se limitait pas à un certain temps.

A l'issue de la réunion de février 1968 et à la suite d'entretiens, un accord est intervenu entre les parties en cause, selon lequel les réclamations seraient réglées par un versement global de 350,000 dollars (É.-U.), que le Gouvernement du Canada ferait au Gouvernement des États-Unis sous réserve que ce paiement ne porterait pas préjudice aux positions soutenues en droit ou en fait par les deux gouvernements et ne constituerait pas un précédent. Les 230 réclamations américaines présentées au tribunal s'élevaient à environ 650,000 dollars (É.-U.), auxquels s'ajoutaient à peu près 650,000 dollars (É.-U.) d'intérêts à 6 pour cent par an, à compter de la date des dommages (1951-1952), le montant total de la réclamation atteignant environ 1.3 million de dollars (É.-U.).

Le tribunal a tenu sa dernière réunion le 27 septembre 1968. Les représentants du Canada et des États-Unis l'ont alors informé du règlement auquel les deux gouvernements étaient arrivés. Le président du tribunal, M. Lambertus Erades, premier vice-président de la cour du district de Rotterdam aux Pays-Bas, a pris note du fait et confirmé que le règlement du différend mettait fin au rôle du tribunal.

#### Direction de la coordination

Cette Direction, qui a été établie en 1967, traite des affaires extérieures susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les provinces. D'une façon générale, elle est chargée d'assurer la liaison avec d'autres directions du ministère pour toutes les questions à incidences fédérales-provinciales ainsi que de demeurer en contact, lorsqu'il y a lieu, avec d'autres institutions et ministères fédéraux, et de façon régulière, avec les provinces.

En jouant ce rôle, la Direction aide, sur le plan technique, à la composition des délégations canadiennes auprès des organisations internationales lorsque ces délégations comportent des représentants provinciaux. Elle participe aussi aux préparatifs de négociation des traités multilatéraux que les provinces peuvent être appelées à mettre en oeuvre (par exemple, les pactes des droits de l'homme); elle prend part également aux négociations des accords bilatéraux qui établissent des programmes ou créent des activités auxquels les provinces pourraient participer.

Il incombe aussi à la Direction de prêter son concours aux représentants officiels des provinces qui voyagent à l'étranger, en particulier, aux ministres et hauts fonctionnaires. Le nombre de ces visites va sans cesse croissant. La Direction de la coordination est en mesure de communiquer rapidement aussi bien avec les autorités provinciales voulues qu'avec les missions diplomatiques à l'étranger. Elle doit s'assurer que tout problème relatif aux dispositions à prendre en prévision de ces visites est résolu promptement et à la satisfaction de tous les intéressés, notamment des personnes ou des groupes qui se rendent à l'étranger.



## ADMINISTRATION

Le programme d'amélioration de l'administration, commencé il y a trois ans, a effectué un grand pas en avant grâce à la réorganisation des structures administratives du ministère.

Les directions qui s'occupaient antérieurement du personnel, des finances, des biens et fournitures et des services centraux, ont été regroupées en deux Directions générales: la Direction générale du personnel et la Direction générale des finances et de l'administration. On a également créé une troisième Direction générale qui réunit la Direction des télécommunications et celle des dossiers; c'est la Direction générale des communications et des archives.

## Personnel

La Direction générale du personnel se compose de trois directions; la Direction du personnel (affectations), la Direction des relations de travail et de la rémunération et la Direction de la planification et du perfectionnement du personnel. La création d'une quatrième direction, la Direction des systèmes et des dossiers du personnel, permettra à la Direction générale d'établir et de réaliser un programme de traitement automatique des dossiers et d'intégration de l'informatique appliqué au personnel.

Personnel (affectations)

La Direction du personnel (affectations) s'occupe du recrutement, de la sélection, de l'avancement et de l'affectation de tout le personnel. Des dispositions prises entre la Commission de la fonction publique et la section de l'emploi ont établi un partage des tâches en ce qui concerne le recrutement de certaines catégories de fonctionnaires pour lesquelles le ministère n'a pas reçu de délégation de pouvoirs. La section des affectations est chargée de l'affectation des agents, des commis, des sténographes, des opérateurs aux communications, des gardiens de sécurité et du personnel spécialisé destinés à travailler à Ottawa et à l'étranger. Cette section a effectué environ 800 mutations au cours de 1968. De plus, on a créé une nouvelle section chargée d'envoyer à l'étranger, dans les missions diplomatiques, consulaires et autres, les fonctionnaires appartenant à d'autres ministères du gouvernement.

La nature complexe de l'administration du ministère exige des employés compétence et efficacité. Certaines fonctions administratives nécessitent un personnel hautement spécialisé. En général le personnel du ministère, agents et personnel de soutien, est mutable; c'est-à-dire qu'il est appelé à travailler à l'étranger comme à Ottawa. Les candidats au service étranger sont choisis en fonction du mérite; ils doivent être citoyens canadiens et avoir résidé au moins dix ans au Canada. De plus, les agents du service étranger et les administrateurs stagiaires doivent être titulaires d'un diplôme d'université d'une autorité reconnue. L'an dernier, 22 agents du service étranger, 31 administrateurs stagiaires et agents

des services administratifs ont été recrutés, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes en matière de personnel, d'information et de finances.

Le ministère engage également du personnel féminin aux fonctions d'agent du service étranger ou d'agent des services administratifs. En 1968, 7 personnes sont ainsi entrées au ministère, ce qui a porté à 82 le nombre de fonctionnaires féminins du service étranger.

#### Relations de travail et rémunération

La Direction des relations de travail et de la rémunération s'occupe de tous les aspects de l'administration et de la détermination des salaires et des indemnités, l'autorité émanant des lois du Parlement, des décisions du Conseil du Trésor, ou des conventions collectives. Parmi ses responsabilités on relève celle de fournir aux Canadiens les conditions de travail qui leur permettront de servir à l'étranger dans un large éventail de situations et de milieux, et d'accomplir leur travail de la façon la plus efficace possible et avec le meilleur esprit possible. Elle travaille en étroite collaboration avec les agents compétents du Conseil du Trésor afin d'assurer au personnel à l'étranger les moyens de se loger convenablement et de faire instruire leurs enfants selon les normes canadiennes. La Direction comprend une section des relations de travail qui fait le lien avec le Conseil du Trésor en tant qu'employeur des fonctionnaires et avec les organisations d'employés. Elle conseille le ministère en ce qui concerne tous les aspects des relations de travail et contrôle le mode de règlement des griefs. La Direction s'occupe également de tout ce qui concerne les quelque 800 employés des missions canadiennes à l'étranger qui sont recrutés sur place.

#### Planification et perfectionnement du personnel

La Direction de la planification et du perfectionnement du personnel, lorsqu'elle sera en pleine activité, s'occupera de la planification de l'effectif et de la Section de la formation et du perfectionnement, qui a été créée il y a trois ans. A la tête de cette direction on a placé un administrateur professionnel du personnel, recruté à l'extérieur du ministère. La création de cette direction permettra au ministère de régler plus efficacement les problèmes toujours plus complexes concernant le recrutement, l'utilisation et l'affectation du personnel, de s'adapter aux conceptions et aux techniques nouvelles de gestion introduites dans la Fonction publique et de former le personnel actuel afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources du personnel.

#### Finances et administration

La Direction générale des finances et de l'administration comprend quatre directions: Finances, Services centraux, Matériel, Biens, et un Bureau de l'organisation et des méthodes. En 1968, le ministère a retenu les services d'une maison d'experts-conseils en matière de gestion qui puisse l'aider à mettre au point des méthodes de gestion financière conformes aux politiques annoncées par le gouvernement dans ce domaine. Les principales recommandations des experts-conseils ont déjà en partie été mises en oeuvre, y compris la création des postes d'adjoint au directeur général et de contrôleurs régionaux.

## Finances

Les principales responsabilités de la Direction des finances sont la préparation du budget annuel et la surveillance financière générale des dépenses. De plus, la Direction fournit, au besoin, des conseils et de l'aide aux autres directions au sujet de questions comme les programmes d'aide militaire, les programmes canadiens d'aide, les opérations de maintien de la paix, les mesures d'évacuation d'urgence, les programmes culturels et d'information, les visites officielles et le règlement des réclamations. Les autres fonctions de la Direction comportent notamment le financement des postes à l'étranger, le paiement des contributions aux organisations internationales, la coordination des dispositions d'ordre administratif touchant les voyages et les déplacements et l'acheminement des réclamations à ce titre.

Les relations extérieures du Canada ont pris une expansion considérable après la guerre, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses qui, de \$4,975,136 qu'elles étaient en 1945-1946, sont passées à \$85,041,150 en 1968-1969.

## Services centraux

La Direction des services centraux, mise sur pied en avril 1968, est chargée d'assurer divers services communs de soutien. Elle fait connaître au ministère des Travaux publics toutes les exigences du ministère en ce qui concerne le nouvel édifice central. Elle doit aussi voir à ce que les édifices de l'administration centrale soient dotés de locaux convenables, et de l'ameublement et de l'équipement appropriés; de plus, elle est chargée de la surveillance des modifications apportées aux édifices en général. Elle assure l'entretien des véhicules de l'administration centrale et voit à la répartition des places de stationnement.

Le programme des primes à l'initiative, les campagnes de charité comme celles de la Fédération des oeuvres, et la vente des obligations d'épargne du gouvernement relèvent aussi de la Direction.

La Direction des services centraux est chargée de la rédaction, de l'édition et de la diffusion des publications du ministère, telles que les manuels, circulaires, rapports et annuaires.

La Direction voit à la coordination des besoins du ministère en matière de traitement des données et à la création d'un bureau de traitement des données afin de répondre à ces besoins.

## Matériel

La Direction du matériel est chargée de tout le matériel des postes diplomatiques canadiens dans le monde ainsi que des bureaux de l'administration centrale. A l'étranger, elle fournit en matériel les résidences officielles, les chancelleries, les bureaux et les logements, s'il y a lieu. Ces fonctions comprennent les plans, l'organisation et la fourniture de l'ameublement et d'autre matériel pour les résidences et les bureaux, y compris les véhicules et l'équipement technique spécial qui permet aux postes de mener à bien leurs fonctions avec le maximum d'économie et

d'efficacité, l'entretien et la réparation de tout le matériel et la fourniture des services pertinents. En 1968, le nombre des logements que fournit le ministère au personnel en service à l'étranger a continué d'augmenter; un programme important de logement à l'intention des employés de divers ministères en service à Bruxelles (Belgique) a été complété au cours de la présente année.

### Biens

La Direction des biens est chargée de trouver des locaux pour les chancelleries, les résidences officielles et le personnel canadien en poste à l'étranger. A cette fin, le gouvernement loue, achète et répare des édifices déjà existants ou achète des terrains et construit des immeubles. La Direction voit à l'entretien et à la gestion des locaux appartenant au gouvernement ou qui lui sont loués et garde des dossiers sur ces propriétés.

En 1968, le gouvernement a acheté ou loué un nombre plus grand de locaux. La Direction a été chargée d'un important programme de location de logements à Bruxelles (Belgique) pour divers ministères du gouvernement. Au cours de l'année, le gouvernement a acheté outre-mer une chancellerie, trois résidences et quatre locaux d'habitation pour le personnel dans des édifices déjà existants, et six terrains en vue de la construction d'immeubles. De plus, la Direction a veillé à l'élaboration des plans ou à la construction d'une vingtaine d'immeubles. Le ministère est actuellement propriétaire de dix-sept chancelleries, de 35 résidences officielles et de 23 locaux d'habitation pour le personnel, et locataire de 68 chancelleries, de 39 résidences officielles et de 380 locaux d'habitation.

### Bureau de l'organisation et des méthodes

Le Bureau de l'organisation et des méthodes, établi en 1964, passe continuellement en revue les méthodes de gestion et de travail au sein du ministère; il a mené récemment une étude complète sur les pratiques du ministère en ce qui concerne la reproduction et la distribution des documents. Il a examiné les procédures administratives touchant l'ouverture de nouveaux postes, complété un relevé du personnel du gouvernement canadien à l'étranger et étudié la marche à suivre en ce qui concerne l'affectation du personnel à l'étranger.

La réorganisation du ministère et l'avènement tant des négociations collectives que du système de comptabilité selon les fonctions ont nécessité certains changements touchant l'activité du ministère. Le Bureau continue d'assurer des services d'enquête et d'apporter son aide et ses conseils en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques, de normes, de systèmes et de méthodes d'un caractère nouveau ou perfectionné. Parmi ces activités, mentionnons, entre autres, la participation à une étude menée par le ministère sur les méthodes de gestion du personnel et de tenue des dossiers pertinents, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système de contrôle du matériel par ordinateur et la détermination du degré et du niveau de l'autorité et des fonctions qui peuvent être déléguées en vertu du système de comptabilité selon les fonctions que l'on est à mettre sur pied.

Le Bureau compte maintenant un agent de gestion des formules chargé de l'élaboration du programme permanent d'amélioration des formules du

ministère et des méthodes pertinentes. Une étude ayant pour but de consolider et d'améliorer les méthodes de gestion des formules est presque terminée.

Direction générale des communications  
et des archives

La création de la Direction générale des communications et des archives qui regroupe la Direction des archives et celle des télécommunications, traduit la croissance constante du ministère et la nécessité d'améliorer les méthodes qui permettent d'obtenir, d'enregistrer et d'utiliser les informations.

Direction des archives

Cette direction est la gardienne de tous les dossiers officiels du ministère. Elle s'occupe d'ouvrir et de distribuer toute la correspondance officielle reçue, de classer tout le courrier et les documents selon le sujet qui y est traité, de façon à en rendre la consultation aisée et à faciliter la recherche des informations qui y sont introduites à une date ultérieure. Elle est chargée d'établir un calendrier pour la conservation ou la destruction de chaque document et enfin d'exercer une surveillance technique sur la gestion des dossiers pratiquée dans les postes. Elle est aussi responsable du service de messagers du ministère. Le chef de la Direction des archives qui est également directeur des archives du ministère, joue le rôle d'agent de liaison auprès de l'archiviste fédéral dans le domaine de la gestion des dossiers.

Un contrôle central, rattaché à l'administration centrale des dossiers, veille à l'uniformité du classement des dossiers et des manières de procéder appliquées dans les divers groupes de dossiers décentralisés. Les surveillants de groupes présentent à intervalles réguliers des rapports sur leur travail, sur le rendement du personnel et sur l'inspection et le maintien des dossiers. Ils rédigent en outre des rapports statistiques dont on s'inspire pour établir les mesures et normes de travail. Grâce à ces données, la Direction peut mesurer le volume de travail des bureaux et procéder à une meilleure affectation du personnel.

Introduit en 1963, le nouveau système de classement des dossiers du ministère visait à l'uniformisation, tant pour l'administration centrale que pour le personnel de missions; il a été accepté d'emblée et fonctionne très bien.

Soixante-quinze membres du personnel du ministère, affectés soit à la Direction des archives, soit dans une mission à l'étranger, ont bénéficié de cours de formation sur la gestion des dossiers. La durée et le contenu de ces cours variaient selon les besoins des fonctionnaires stagiaires, selon leur compétence, leur expérience et les fonctions qu'ils seraient appelés à remplir. Des conférences sur la gestion des dossiers ont également été données aux nouvelles recrues du ministère.

En 1968, l'agent de liaison des missions a effectué un séjour à Port of Spain, à Caracas et à Kingston, afin de mener à bien la ré-

organisation des dossiers de ces missions. La Direction a également apporté son aide et ses conseils à diverses autres missions en ce qui concerne la technique de gestion des dossiers; elle a donné des instructions aux agents et aux commis postés à l'étranger sur les méthodes à suivre pour disposer des dossiers périmés, et des conseils sur la sélection du personnel affecté aux dossiers de certains postes.

Conformément à un décret sur les dossiers publics, passé par le Conseil privé le 1<sup>er</sup> octobre 1966, les calendriers-guides concernant la conservation ou la destruction des dossiers doivent être déposés au bureau de l'archiviste fédéral au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1969. La Direction des archives a préparé des listes préliminaires de périodes de conservation et les a soumises en 1968 à l'approbation de toutes les directions techniques. Le programme va bientôt se terminer et on pense généralement que la date limite imposée par le décret sur les archives publiques ne sera pas dépassée par le ministère.

Au cours de l'année 1968, la méthode de gestion des dossiers du ministère a continué de progresser. La création de directions nouvelles a intensifié le travail des services de dossiers. La Direction a été en mesure de répondre à ces exigences nouvelles grâce à l'amélioration de la formation et de l'expérience du personnel, qui découlait non seulement du programme de formation, mais aussi du fait que les postes vacants de personnel non mutable avaient été remplis, et également à cause de la meilleure coopération des utilisateurs de dossiers, qui ont apporté plus de soin au traitement de leur correspondance.

#### Télécommunications

La Direction des télécommunications est chargée du fonctionnement et de l'entretien du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la transmission et la réception des messages par télégraphe, ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les missions à l'étranger. La Direction s'occupe également d'assurer le service téléphonique à l'administration centrale et aux missions et elle forme des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location, de l'installation et de l'entretien du matériel et des services de communication utilisés dans l'ensemble du réseau. Enfin elle assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

Au cours de 1968, la Direction s'est attachée à poursuivre ses efforts d'expansion et de rénovation des services de télécommunication entre Ottawa et les missions à l'étranger, en particulier celles du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique.

## ANNEXE 1

### A. PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications. L'un est destiné au Canada et l'autre à l'étranger. On peut se procurer des publications gratuitement en s'adressant à la Direction de l'information du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, ou aux postes diplomatiques et consulaires canadiens. Quant aux publications qui ne sont pas gratuites, on peut les obtenir de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa.

#### 1. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2.00; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1.00; autres pays, \$1.50. Abonnement de trois ans, Canada, États-Unis et Mexique, \$4.50; autres pays, \$5.00.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et d'autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 35¢ l'exemplaire; autres pays, 40¢.

Voici le Canada: Brochure illustrée. Diffusée gratuitement dans les postes canadiens à l'étranger, en anglais, en français, en espagnol, en allemand, en italien, en hollandais, en russe, en japonais, en portugais, en tchèque, en serbo-croate et en danois.

Représentants du Canada à l'extérieur: Répertoire bilingue des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le prix de cette publication, prière de s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada: Répertoire bilingue des missions diplomatiques à Ottawa et des bureaux consulaires et commerciaux des autres pays au Canada. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le prix de cette publication, prière de s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

#### Pages documentaires

Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes. (Liste des documents révisés récemment). A titre gratuit.

- N<sup>o</sup> 50 Le Cabinet fédéral du Canada (mai 1969).
- N<sup>o</sup> 74 Lieutenants-gouverneurs et premiers ministres des provinces, commissaires des territoires (avril 1969).
- N<sup>o</sup> 121 Le Canada et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (avril 1968).

N° 122 Le Conseil des Arts du Canada (mai 1968).

N° 123 Les eaux du Canada (janvier 1969).

### Documents officiels

Traité du fleuve Columbia et Protocole - Exposé de la question:  
Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Traité du fleuve Columbia: Protocole et documents connexes:  
Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Débats sur le désarmement (1957): Canada, États-Unis et Mexique,  
35¢; autres pays 40¢.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956): Canada, États-Unis  
et Mexique, 75¢; autres pays, 85¢.

Le Canada et la crise coréenne (1950): Canada, États-Unis et Mexique,  
25¢; autres pays, 30¢.

### Déclarations et Discours

Les discours suivants sont reproduits par la Direction de l'Information,  
ministère des Affaires extérieures.

Le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada:

68/17	"Le Canada dans le monde"	Ottawa, le 29 mai
68/18	"Projet de loi sur les langues officielles"	Chambre des communes, le 17 octobre
68/19	"Le Canada et la situation nigériane"	Chambre des communes, le 26 novembre

Le très honorable Lester B. Pearson, ci-devant premier ministre du Canada:

68/4	"L'heure des graves décisions"	Ottawa, le 5 février
------	--------------------------------	-------------------------

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

68/13	"Les langues de la diplomatie canadienne"	Ottawa, le 26 août
68/14	"Vers le maintien de l'ordre dans le monde"	Toronto, le 7 juin
68/15	"Le Canada et les Nations Unies, 1968"	Assemblée générale de l'ONU, le 9 octobre
68/16	"Le Canada face à l'invasion de la Tchécoslovaquie"	Winnipeg, le 13 octobre
68/20	"Le Canada et le conflit au Nigéria"	Chambre des communes, le 26 novembre



68/21 "Réunion spéciale des ministres de l'OTAN" Comité permanent des affaires extérieures..., le 3 décembre

L'honorable Paul Martin, ci-devant secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

68/2 "Reprise des travaux du Comité des Dix-huit sur le désarmement" Genève, le 18 janvier  
68/3 "La politique étrangère du Canada" Medicine Hat, Alberta, le 5 février  
68/5 "La saisie du Pueblo" Chambre des communes, le 29 janvier  
68/8 "L'OTAN et la défense aérienne nord-américaine" Comité permanent des affaires extérieures..., le 7 mars  
68/9 "Une question urgente - le Vietnam" Chambre des communes, le 18 mars  
68/12 "Les organismes politiques des Nations Unies et la diplomatie multilatérale" New York le 21 mai

Lieutenant-général E.L.M. Burns, représentant permanent du Canada auprès du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement:

68/11 "Le Canada et le projet de Traité de non-prolifération" Genève, le 13 mars

L'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale:

68/22 "Principes directeurs de la politique de défense du Canada" Comité permanent des affaires extérieures..., le 3 décembre

M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

68/10 "Le Québec dans le monde, mythe ou réalité" Université de Montréal, le 2 mars

L'honorable C.M. Drury, ci-devant ministre de l'Industrie:

68/7 "Apport du gouvernement à l'expansion industrielle" Ottawa, le 5 mars

L'honorable Robert H. Winters, ci-devant ministre du Commerce:

68/1 "Le Canada face aux résultats des négociations Kennedy" Ottawa, le 17 janvier  
68/6 "Le Canada et le développement du commerce mondial " Ottawa, le 23 février

## 2. Publications diffusées à l'étranger seulement

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Reproduction: N<sup>o</sup> 12 "Interview non officielle du premier ministre Trudeau", par Jay Waltz, paru dans *THE NEW YORK TIMES*, le 29 novembre 1968.

## B. DÉBATS DES COMMUNES ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

Cette section comprend la liste des références aux discours, déclarations et réponses aux questions, faits à la Chambre des communes en 1968 touchant le travail du ministère.

### Chambre des communes: Débats 1968

Affaires extérieures: 6669, 13 fév.; 7575, 13 mars; 7770-1, 18 mars; 66, 16 sept.; 198, 19 sept.; 328-9, 23 sept.; 339, 23 sept.; 344-5, 23 sept.; 1148, 15 oct.; 1467-8, 17 oct.; 1528, 18 oct.; 1595, 21 oct.; 2086, 28 oct.; 2143, 29 oct.; 2625-7, 12 nov.; 2719-20, 14 nov.; 2781-2, 15 nov.; 2831, 18 nov.; 2903-5, 19 nov.; 3067-8, 22 nov.; 3129-32, 25 nov.; 3485-6, 4 déc.; 4032-5, 17 déc.; 4153, 19 déc.

Aide extérieure: 6238-9, 1<sup>er</sup> fév.; 6559, 9 fév.; 6713, 14 fév.; 6777, 15 fév.; 6800, 15 fév.; 6938-9, 23 fév.; 7234, 4 mars; 7431-2, 8 mars; 7554-8, 12 mars; 7669-70, 15 mars; 7734-8, 18 mars; 7743-9, 18 mars; 7753-4, 18 mars; 7758-9, 18 mars; 7773, 18 mars; 7864, 20 mars; 8073, 26 mars; 8121, 27 mars; 66, 16 sept.; 121, 17 sept.; 221, 19 sept.; 330-45, 23 sept.; 467, 25 sept.; 495-6, 27 sept.; 748, 3 oct.; 1921-2, 23 oct.; 1936, 23 oct.; 2148, 29 oct.; 2302, 1<sup>er</sup> nov.; 2582-3, 8 nov.; 2977, 20 nov.; 3295-7, 29 nov.; 3505, 4 déc.; 3686-95, 9 déc.

Chine: 6671, 13 fév.; 7278, 5 mars; 7409, 8 mars; 8125, 27 mars; 8, 12 sept.; 164, 18 sept.; 206, 19 sept.; 329, 23 sept.; 2148-9, 29 oct.; 2568-70, 7 nov.; 2787, 15 nov.; 3005, 21 nov.; 3774, 10 déc.; 4153, 19 déc.

Chypre: 5770, 22 janv.; 7615, 14 mars; 7793, 19 mars; 95, 17 sept.; 167-8, 18 sept.

Comité des affaires extérieures: 892-3, 7 oct.; 915, 8 oct.; 1646, 22 oct.; 2469, 6 nov.; 2627, 12 nov.; 3194, 26 nov.; 3417, 4 déc.; 3486, 4 déc.; 3627, 6 déc.

France: 7280, 5 mars; 7327, 6 mars; 7359, 7 mars; 15, 13 sept.; 46, 16 sept.; 54, 16 sept.; 66-7, 16 sept.; 95, 17 sept.; 204, 19 sept.; 233-4, 19 sept.; 266, 20 sept.; 467-8, 25 sept.; 530, 27 sept.; 569-70, 30 sept.; 624, 1<sup>er</sup> oct.; 628, 1<sup>er</sup> oct.; 791, 4 oct.; 2075, 28 oct.; 2086, 28 oct.; 2473, 6 nov.; 3009, 21 nov.; 7795-6, 10 déc.

Ministère des Affaires extérieures: 7217, 4 mars; 7569, 12 mars; 7734-76, 18 mars; 843-5, 7 oct.; 1530, 18 oct.; 2357, 4 nov.; 2952, 19 nov.; 3716-7, 9 déc.

Moyen-Orient: 6137, 30 janv.; 7397, 7 mars; 7936-7, 22 mars;  
162, 18 sept.; 563-4, 30 sept.; 1017, 10 oct.; 1594, 21 oct.;  
2152, 29 oct.

Nations Unies: 6349, 5 fév.; 6411, 6 fév.; 6497-8, 8 fév.;  
8, 12 sept.; 198, 19 sept.; 274, 20 sept.; 386-7, 24 sept.;  
505, 27 sept.; 741, 3 oct.; 1028, 10 oct.; 1594, 21 oct.; 1648,  
22 oct.; 2294, 1<sup>er</sup> nov.; 2364, 4 nov.; 2488, 6 nov.; 2577,  
8 nov.; 2632, 12 nov.; 3129-30, 25 nov.

Nigéria-Biafra: 6554-5, 9 fév.; 6609, 12 fév.; 7412, 8 mars;  
7571-3, 12 mars; 7666-7, 15 mars; 7744-5, 18 mars; 7773, 18 mars;  
7836, 19 mars; 7937, 22 mars; 7994, 25 mars; 8061-2, 26 mars;  
8, 12 sept.; 14-15, 13 sept.; 27-8, 13 sept.; 61, 16 sept.;  
98-100, 17 sept.; 161-2, 18 sept.; 190, 18 sept.; 205, 19 sept.;  
233, 19 sept.; 264-6, 19 sept.; 324, 23 sept.; 340-2, 23 sept.;  
389, 24 sept.; 500-5, 27 sept.; 532-3, 27 sept.; 545, 30 sept.;  
565, 30 sept.; 618-22, 30 sept.; 799, 4 oct.; 842-5, 7 oct.;  
860-1, 7 oct.; 926-7, 8 oct.; 960, 8 oct.; 970, 8 oct.; 1018-20,  
10 oct.; 1077-82, 10 oct.; 1088, 11 oct.; 1146-9, 15 oct.;  
1471-5, 17 oct.; 1591-3, 21 oct.; 1647-8, 22 oct.; 1926, 23 oct.;  
1971, 24 oct.; 2027-33, 28 oct.; 2083-4, 28 oct.; 2090, 28 oct.;  
2144-5, 29 oct.; 2198-200, 29 oct.; 2289-91, 31 oct.; 2306, 1<sup>er</sup>  
nov.; 2346-7, 4 nov.; 2429, 5 nov.; 2469, 6 nov.; 2573, 8 nov.;  
2633, 12 nov.; 2722-3, 14 nov.; 3194-245, 26 nov.; 3306, 29 nov.;  
3663, 9 déc.; 3815-6, 11 déc.; 3850, 12 déc.; 3911, 13 déc.;  
3973, 16 déc.; 4158, 19 déc.; 4209, 20 déc.

NORAD: 6133, 30 janv.; 6293, 2 fév.; 6345, 5 fév.; 6668-9, 13 fév.;  
7407, 8 mars; 7412, 8 mars; 7497-9, 11 mars; 7528, 12 mars; 7550,  
12 mars; 7570, 12 mars; 7604-5, 13 mars; 7738-9, 18 mars; 7754,  
18 mars; 94-5, 17 sept.; 345-6, 23 sept.; 504, 27 sept.; 1596,  
21 oct.; 2570, 8 nov.; 2842-3, 18 nov.; 2903, 19 nov.; 3067, 22  
nov.; 3275-6, 27 nov.; 3360, 2 déc.; 3997-8, 16 déc.; 4123, 18  
déc.; 4159, 19 déc.

OTAN: 6465, 7 fév.; 6768, 15 fév.; 6860-1, 19 fév.; 7071-2, 28  
fév.; 7223, 4 mars; 7325-6, 6 mars; 7429, 8 mars; 7550-1, 12  
mars; 7604-5, 12 mars; 8, 12 sept.; 18, 13 sept.; 42, 16 sept.;  
194-5, 19 sept.; 197-8, 19 sept.; 299-300, 20 sept.; 323, 23 sept.;  
346, 23 sept.; 388-9, 24 sept.; 408, 24 sept.; 557, 30 sept.;  
791-2, 4 oct.; 1527-8, 18 oct.; 1595, 21 oct.; 2036, 26 oct.;  
2626, 12 nov.; 2719-21, 14 nov.; 2781-3, 15 nov.; 2831-2, 18 nov.;  
2841-2, 18 nov.; 2900, 18 nov.; 2977, 20 nov.; 3067-8, 22 nov.;  
3129-30, 25 nov.; 3187, 26 nov.; 3192, 26 nov.; 3275, 27 nov.;  
3297-9, 29 nov.; 3359-60, 2 déc.; 3486, 4 déc.; 4032-3, 17  
déc.

Relations entre le Canada et les États-Unis: 6614, 12 fév.;  
7207-8, 4 mars; 7401, 7 mars; 7406, 8 mars; 7432, 8 mars;  
7552, 12 mars; 7626, 14 mars; 7756, 18 mars; 8011, 25 mars;  
2626-8, 12 nov.; 3247-8, 27 nov.

Rhodésie: 6071, 29 janv.; 7154, 1<sup>er</sup> mars; 7161, 1<sup>er</sup> mars; 7272-3,  
5 mars; 7358, 7 mars; 7388, 7 mars; 7408, 8 mars; 7466, 11 mars;

CONSULTER SUR L'ÉCRAN

7518, 12 mars; 7727, 18 mars; 7771-2, 18 mars; 7793, 19 mars;  
7859, 20 mars; 7935-6, 22 mars; 329, 23 sept.; 501, 27 sept.;  
1533, 18 oct.

Tchécoslovaquie: 8, 12 sept.; 60, 16 sept.; 65, 16 sept.; 292-3,  
20 sept.; 324-5, 23 sept.; 504-5, 27 sept.; 925, 8 oct.; 1467-8,  
17 oct.; 1480, 17 oct.; 3585, 6 déc.; 3811, 11 déc.

## C. BIBLIOGRAPHIE

### Livres

- Bergeron, Gérard. La politique étrangère du Canada.  
(pp. 391-410, "Le système politique du Canada", par Louis  
Sabourin). Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1968.
- Canada. Ministère des Affaires extérieures. Documents relatifs aux  
relations extérieures du Canada. Vol. 1. 1909-1918. Imprimeur  
de la Reine, Ottawa, 1967.
- Canada in World Affairs. Vol. X (1957-1959), par Trevor Lloyd, et  
Vol. XII (1961-1963), par P.V. Lyon. Toronto, Oxford University  
Press pour l'Institut canadien des Affaires internationales,  
1968.
- Canadian-American Reciprocity and Regional Development at Mid-Continent,  
édité par J.L. Hazard. East Lansing, Mich., Committee of  
Canadian-American Studies, Michigan State University, 1968.  
(Writings on Canadian-American Studies, Vol. 3).
- Clarkson, Stephen, éditeur. An Independent Foreign Policy for Canada,  
Toronto, McClelland and Stewart pour la University League for  
Social Reform, 1968.
- Contemporary Canada, édité par R.H. Leach. Durham, N.C., Duke University  
Press, 1967. Toronto, University of Toronto Press, 1968.  
Contenu partiel: "The Military Policies of Contemporary Canada",  
par J. Eayrs; "Canadian External Relations at the Centennial  
of Confederation", par E.A. Preston.)
- Craig, G.M. The United States and Canada. Cambridge, Mass., Harvard  
University Press, 1968.
- Eayrs, James. Minutes of the Sixties. Toronto, Macmillan, 1968.
- Gotlieb, A.E. Canadian Treaty-Making. Toronto, Butterworth, 1968.
- Hopkins, E.R. External Affairs and the Constitution. (pp. 230-247.  
"Confederation at the Crossroads: the Canadian Constitution")  
Toronto, McClelland and Stewart, 1968.
- Julien, Claude. Le Canada, dernière chance de l'Europe. Paris,  
Grasset, 1968.

- Levitt, Kari & McIntyre, Alister. Canada-West Indies Economic Relations. Montréal, Canadian Trade Committee, Private Planning Association of Canada et the Centre for Developing-Area Studies, McGill University, 1967.
- Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response, par A. Taylor, D. Cox et J.L. Granatstein. (Toronto, Institut canadien des Affaires internationales, 1968). (Contemporary Affairs n° 39).
- Pickersgill, J.W. & Forster, D.F. The Mackenzie King Record. Vol. 2, 1944-1945. Toronto, University of Toronto Press, 1968.
- Private Planning Association of Canada. World Trade and Trade Policy; comprend trois études dans la série Canada in the Atlantic Economy (n°s 1 à 3). Toronto, University of Toronto Press, 1968. (Publié également en trois volumes brochés).
- Rosenbluth, Gideon. The Canadian Economy and Disarmament. Toronto, Macmillan, 1967.
- Sharp, Mitchell. Survival through Foreign Trade. (pp. 317-327, "Marketing: Canada". Recent readings édité par B.E. Mallen et I.A. Litvak). Toronto, McGraw-Hill, 1968.
- Sherman, M.E. Nuclear Proliferation: The Treaty and After. Toronto, Institut canadien des Affaires internationales, 1968. (Contemporary Affairs n° 40).
- Stacey, C.P. Nationality: The Experience of Canada. (pp. 10-19, Documents historiques présentés à la réunion annuelle de 1967 de la Canadian Historical Association).
- Swettenham, John. McNaughton. Vol. 1. 1887-1939. Toronto, Ryerson. 1968.
- Thompson, D.C. Louis St-Laurent: Canadian. Traduction française, F. Dufau-Labeyrie. Montréal, Cercle du Livre de France, 1968.
- Trudeau, P.E. Réponses. Montréal, Éditions du Jour, 1968.
- Von Riekhoff, Harald. NATO: Issues and Prospects. Toronto, Institut canadien des Affaires internationales, 1967. (Contemporary Affairs n° 38).
- Wilkinson, B.W. Canada's International Trade. Montréal, Canadian Trade Committee, Private Planning Association of Canada, 1968.

### Articles

- Beamish, R.E. "Foreign Aid: Why, What, How Much?". Canadian Business, octobre 1968, pp. 70-72; 74-76. November 1968, pp. 64-66; 70-72.
- Beaton, Leonard. "Declaration of Independence" (article de rétrospective). Canadian Forum, avril 1968, pp. 1-3.

- Beaton, Leonard. "The Great Powers Abdicate". *International Journal*, hiver 1967-1968, pp. 74-81.
- Burns, E.L.M. "The Withdrawal of UNEF and the Future of Peacekeeping". *International Journal*, Hiver 1967-1968, pp. 1-17.
- Cohen, Maxwell. "Canada and Quebec in North America; a Pattern for Fulfilment". *Queen's Quarterly*, automne 1968, pp. 389-400.
- Cohen, Maxwell. "The Demise of UNEF". *International Journal*, hiver 1967-1968, pp. 18-51.
- Cox, David. "Canadian Defence Policy". *Behind the Headlines (CIIA)*, Vol. 27, n° 5. Novembre 1968.
- Cox, David. "Public Affairs: Foreign Policy after the Election: Plus ça change..?" *Queen's Quarterly*, hiver 1968, pp. 737-740.
- Cox, David. "NORAD Renewed". *Canadian Forum*, mai 1968, pp. 37-39.
- Dales, J.H. "Land, Water and Ownership". *Canadian Journal of Economics/ Revue canadienne d'Économique*, novembre 1968, pp. 791-804.
- Eayrs, James. "Farewell to Diplomacy; in the Negotiations of the 1960's, Weapons Do the Serious Talking". *Saturday Night*, décembre 1968, pp. 21-25.
- Eayrs, James. "Trudeau's Foreign Policy", *Canadian Banker*, novembre/décembre 1968, pp. 3-4.
- Holmes, V.W. "Canada and Pan-America." *Journal of Inter-American Studies*, avril 1968, pp. 173-184.
- Holmes, J.W. "Fearful Symmetry: the Dilemmas of Consultation and Coordination in the North Atlantic Treaty Organization". *International Organization*, automne 1968, pp. 821-840.
- "International Year for Human Rights. Année internationale des droits de l'Homme 1968". *Canadian Bar Review/Revue du Barreau canadien*, décembre 1968.
- Johnson, H.C. "Harmonization of Economic Policies under Free Trading Arrangements: Issue for Canada". *Journal of Canadian Studies/ Revue d'Études canadiennes*, novembre 1968, pp. 16-21.
- Macquarrie, Heath. "Canada and the OAS: the Still Vacant Chair." *Dalhousie Review*, printemps 1968, pp. 37-45.
- Marzari, Frank. "Deterrence, NATO's Military Strategy and the European Allies". *Queen's Quarterly*, automne 1968, pp. 410-421.
- Matthews, R.A. "Britain and the Common Market." *Behind the Headlines (CIIA)*, Vol. 27, n° 3, avril 1968.

- Matthews, R.A. "A new Atlantic Role for Canada". Foreign Affairs, janvier 1969, pp. 334-347.
- Matthews, R.A. "What Canada Needs from International Trade Policy". Journal of Canadian Studies/Revue d'Études canadiennes, novembre 1968, pp. 12-16.
- Millar, T.B. "The Commonwealth and the UN: Two Products of our Time". Round Table, janvier 1968, pp. 35-40.
- Mueller, J.E. "Incentives for Restraint: Canada as a Non-Nuclear Power". Orbis, automne 1967, pp. 864-884.
- Pearson, L.B. "Reith Lectures 1968". (dans The Listener des 21 et 28 novembre, et des 5, 12, 19, et 26 décembre 1968).
- Pigasse, Jean-Paul. "Québec, terre de contrastes". Politique étrangère, n° 1, 1968, pp. 53-70.
- Reford, R.W. "Merchant of Death?" Behind the Headlines (CIIA), Vol. 27, n° 4, octobre 1968.
- Reid, Escott. "A Prime Minister's Agenda: Poverty, China and Vietnam". Round Table, juillet 1968, pp. 243-248.
- Reid, Escott. "It's Time Canada Really Worked Boldly to Seat Red China at the UN, and Really Helped Have-not Nations". Maclean's Magazine, mars 1968, pp. 10; 54-56.
- "Les Relations internationales". L'Action nationale, novembre-décembre 1967, pp. 465-485.
- Reuber, G.L. "Canada's Economic Policies toward the Less-Developed Countries". Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'Économique, novembre 1968, pp. 669-689.
- "A Role in the World. International Symposium, A New Foreign Policy", pp. 146-153, "The Canadian Aid Program", by M.F. Strong, pp. 156-157. Canadian Forum, octobre 1968.
- Sabourin, Louis. "De Gaulle, le Québec et le Monde". International Journal, printemps 1968, pp. 265-280.
- Singh. Lalita Prasad. "Canada, the United States and Vietnam". Journal of Commonwealth Political Studies, juillet 1968, pp. 125-148 (Commentaires par Peter Lyon, pp. 149-154).
- Welsh, M.E. "The Work of the International Joint Commission". U.S. Department of State Bulletin. 23 septembre 1968, pp. 311-314.
- Winks, Robin. "Controlling Factors in Canadian-American Relations". Australian Journal of Politics and History, août 1968, pp. 193-203.

CONSULTER SUR LE...

## ANNEXE 2

## TABLEAU STATISTIQUE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

Comparaison entre le personnel au 31 décembre 1967 et au 31 décembre 1968:

	<u>1967</u>	<u>1968</u>
<u>Agents</u>		
à Ottawa .....	350	427
à l'étranger .....	355	388
<u>Personnel administratif</u>		
à Ottawa .....	753	741
à l'étranger .....	696	725
	<hr/>	<hr/>
Totaux .....	2,154	2,281
Personnel engagé sur place à l'étranger .....	915	911
Agents du service étranger recrutés .....	67	22
Autres nominations .....	292	299
<u>Radiations des cadres</u>		
Agents du service étranger .....	15	22
Personnel .....	163	188



## ANNEXE 3

## 1. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

A. Ambassades<sup>1</sup>

Pays	Ville
*Afghanistan (Pakistan)	
Afrique du sud	Prétoiria
*Algérie (Suisse)	
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
*Bulgarie (Yougoslavie)	
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo (Brazzaville) (Rép. dém. du Congo)	
Congo, République démocratique du	Kinshasa
*Corée (Japon)	
Costa Rica	San José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigéria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie	Addis-Abéba
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
*Guinée (Sénégal)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa Rica)	
*Hongrie (Tchécoslovaquie)	
*Islande (Norvège)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Iran)	

<sup>1</sup> Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays indiqué entre parenthèses est celui où réside le représentant accrédité du Canada.

Pays	Ville
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
*Jordanie (Liban)	
*Koweït (Iran)	
Liban	Beyrouth
*Libye (Tunisie)	
*Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	
*Mauritanie (Sénégal)	
Mexique	Mexico
*Népal (Inde)	
*Nicaragua (Costa Rica)	
*Niger (Nigéria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa Rica)	
*Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République arabe unie	Le Caire
*République arabe syrienne (Liban)	
*République centrafricaine (Cameroun)	
*République de Somalie (Éthiopie)	
République dominicaine	Saint-Domingue
*République malgache (Éthiopie)	
*Roumanie (Yougoslavie)	
*Rwanda (Congo-Kinshasa)	
*Salvador (Costa Rica)	
Sénégal	Dakar
*Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
Thaïlande	Bangkok
*Togo (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

#### B. Hauts Commissariats

Pays	Ville
Australie	Canberra
*Barbade (Trinité et Tobago)	

Pays	Ville
*Botswana (Afrique du Sud)	
Ceylan	Colombo
Chypre	Nicosie
*Gambie (Sénégal)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	New Delhi
Jamaïque	Kingston
Kenya	Nairobi
*Lesotho (Afrique du Sud)	
Malaisie	Kuala Lumpur
*Malte (Italie)	
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Kenya)	
Pakistan	Islamabad Karachi
*Sierra Leone (Nigéria)	
Singapour	Singapour
Tanzanie, Rép. unie de	Dar-es-Salaam
Trinité-et-Tobago <sup>2</sup>	Port-of-Spain
*Zambie (Tanzanie)	

### C. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organismes	Ville
Communautés européennes (économique, énergie atomique, charbon et acier)	Bruxelles
Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	Genève
Conseil de l'Atlantique Nord	Bruxelles
Nations Unies	New York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

### 2. BUREAUX CONSULAIRES

#### A. Consulats généraux

Pays	Ville
Allemagne	Düsseldorf Hambourg

<sup>2</sup>Accrédité aussi auprès des Indes occidentales (États associés)

Pays	Ville
France	Bordeaux
	Marseille
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New York
	San Francisco
	Seattle
Islande	Reykjavik (honoraire)
Italie	Milan
Monaco <sup>3</sup>	
Philippines	Manille

#### B. Consulats

Pays	Ville
Brésil	São Paulo
États-Unis d'Amérique	Cleveland
	Dallas
	Détroit
	Philadelphie
Saint-Marin <sup>4</sup>	San Juan (Commonwealth de Puerto Rico)

#### C. Vice-Consulat

Pays	Ville
Portugal - Les Açores	Ponta Delgada

#### 3. MISSION MILITAIRE

Pays	Ville
Allemagne	Berlin

#### 4. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

Pays	Ville
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saigon

<sup>3</sup>Aux soins du Consulat général du Canada, Marseille.

<sup>4</sup>Aux soins de l'ambassade du Canada, Rome.

ANNEXE 4

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES  
AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

1. Missions diplomatiques avec résidence au Canada

Pays	Genre de poste
Afrique du Sud	Ambassade
Algérie	Ambassade
Allemagne	Ambassade
Argentine	Ambassade
*Australie	Haut commissariat
*Autriche	Ambassade
Barbade	Haut commissariat
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Bulgarie	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
Congo (République démocratique du)	Ambassade
Corée	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Equateur	Ambassade
Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
Éthiopie	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Ghana	Haut commissariat
Grande-Bretagne	Haut commissariat
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Hongrie	Ambassade
Inde	Haut commissariat
*Indonésie	Ambassade
Iran	Ambassade
*Israël	Ambassade
Irlande	Ambassade

<sup>1</sup>Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada.

Pour de plus amples renseignements, voir les publications du Ministère: Représentants du Canada à l'extérieur et Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada.

Pays	Genre de poste
*Italie	Ambassade
*Jamaïque	Haut commissariat
Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
Malaisie	Haut commissariat
*Mexique	Ambassade
Nigéria	Haut commissariat
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
Tanzanie	Haut commissariat
*Tchécoslovaquie	Ambassade
*Thaïlande	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut commissariat
*Turquie	Ambassade
Union des républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
Yougoslavie	Ambassade

## 2. Missions diplomatiques accréditées (non-résidence au Canada)

Pays	Genre de poste	Résidence
*Bolivie	Ambassade	Washington
Botswana	Ambassade	Washington
Congo (Brazzaville)	Ambassade	New York
*Costa Rica	Ambassade	Washington
Côte-d'Ivoire	Ambassade	Washington
Chypre	Haut commissariat	Washington
Dahomey	Ambassade	Washington
Gabon	Ambassade	Washington
*Guatemala	Ambassade	Washington
Guinée	Ambassade	Washington
Guyane	Ambassade	Washington
Haute-Volta	Ambassade	Washington
Irak	Ambassade	Washington
*Islande	Ambassade	Washington
Koweït	Ambassade	Washington
Lesotho	Haut commissariat	Washington
*Luxembourg	Ambassade	Washington
Mali	Ambassade	Washington
Maroc	Ambassade	Washington

Pays	Genre de poste	Résidence
Mauritanie	Ambassade	Washington
Népal	Ambassade	Washington
*Nicaragua	Ambassade	Washington
Niger	Ambassade	Washington
Ouganda	Haut commissariat	New York
*Panama	Ambassade	Washington
République malgache	Ambassade	Washington
Roumanie	Ambassade	Washington
Rwanda	Ambassade	Washington
*Salvador	Ambassade	Washington
Sénégal	Ambassade	Washington
Somalie	Ambassade	New York
Souaziland	Haut commissariat	Washington
Soudan	Ambassade	New York
Togo	Ambassade	Washington
Tunisie	Ambassade	New York

3. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique avec résidence

Commission des Antilles orientales  
Honduras  
Libéria  
Monaco  
Philippines  
Saint-Marin

CONSULATS

ANNEXE 5

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
DONT LE CANADA FAIT PARTIE

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE  
(Parties contractantes)

BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS

COMMONWEALTH

Association parlementaire du Commonwealth  
Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources minérales  
et de la géologie  
Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux  
Comité de liaison pour l'éducation au sein du Commonwealth  
Comité scientifique du Commonwealth  
Commission des sépultures militaires du Commonwealth  
Conférence forestière du Commonwealth et Comité forestier  
permanent du Commonwealth  
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Commonwealth  
Conseil économique consultatif du Commonwealth  
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth  
Fondation du Commonwealth<sup>1</sup>  
Organisation des télécommunications du Commonwealth  
Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense

COMITÉ DES DIX-HUIT PUISSANCES SUR LE DÉSARMEMENT

CONFÉRENCE DE LA HAYE SUR LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

CONVENTION UNIVERSELLE SUR LE DROIT D'AUTEUR

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

LA FRANCOPHONIE

Association internationale des parlementaires de langue  
française

NATIONS UNIES<sup>2</sup>

Conseils et organismes de l'Assemblée générale

Comité consultatif scientifique  
Comité exécutif du haut commissaire pour les réfugiés  
Comité de l'habitation, de la construction et de la  
planification

---

<sup>1</sup>Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements du Commonwealth.

<sup>2</sup>Une liste plus détaillée des organismes dont le Canada fait partie se trouve dans la revue Le Canada et les Nations Unies 1966.



Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique  
Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations  
ionisantes  
Comité spécial des opérations de maintien de la paix  
Commission du désarmement des Nations Unies  
Commission du développement social  
Commission du droit international  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
(CNUCED)  
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour  
la formation et la recherche  
Conseil de sécurité  
Conseil du commerce et du développement  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
(ONUDI)

### Institutions spécialisées et autres<sup>3</sup>

Agence internationale de l'énergie atomique  
Banque asiatique de développement  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement  
Fonds monétaire international  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et  
la culture (UNESCO)  
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation  
maritime  
Organisation internationale du Travail  
Organisation météorologique mondiale  
Organisation mondiale de la santé  
Union internationale des télécommunications  
Union postale universelle

### Autres organismes spéciaux des Nations Unies

Commission de la statistique  
Commission des stupéfiants  
Commission économique pour l'Amérique latine  
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour  
l'enfance (FISE)  
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le  
développement (PNUD)  
Programme mondial pour l'alimentation, Nations Unies (OAA)

### ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

---

<sup>3</sup> En 1968, le Canada a été élu membre du conseil d'administration de l'UNESCO; ainsi, il est maintenant représenté auprès du conseil d'administration de toutes ces institutions.

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD  
Conseil de l'Atlantique Nord

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA POLICE CRIMINELLE

ORGANISME CANADA-ANTILLES

Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth  
pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISME CANADA-BELGIQUE

Commission culturelle mixte Canada-Belgique

ORGANISMES CANADA-ÉTATS-UNIS

Comité canado-américain de la protection civile

Comité ministériel canado-américain de défense commune

Comité ministériel canado-américain du commerce et des  
affaires économiques

Comité supérieur canado-américain des industries de la défense  
et du développement

Commission des pêches des Grands lacs

Commission du parc international Roosevelt de Campobello

Commission internationale de la frontière

Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique

Commission internationale du flétan du Pacifique

Commission mixte internationale

Commission permanente canado-américaine de défense

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

Tribunal des réclamations relatives au Lac Ontario (Canada-  
États-Unis)

ORGANISMES CANADA-FRANCE

Association parlementaire Canada-France

Comité économique mixte Canada-France

Commission culturelle mixte Canada-France

ORGANISMES CANADA-GRANDE-BRETAGNE

Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des affaires  
économiques

Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et  
les affaires économiques

ORGANISME CANADA-JAPON

Comité ministériel canado-japonais

ORGANISME CANADA-MEXIQUE

Comité mixte Canada-Mexique

ORGANISME CANADA-TUNISIE

Comité mixte Canada-Tunisie

ORGANISMES DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord

Commission internationale de la chasse à la baleine

Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique

Commission internationale des pêches du Pacifique Nord  
Conseil international de l'exploration des mers

#### ORGANISMES INTERAMÉRICAINS

Institut interaméricain de statistique  
Institut panaméricain de géographie et d'histoire  
Office interaméricain de la radio  
Union postale des Amériques et de l'Espagne

#### ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Bureau hydrographique international  
Bureau international des poids et mesures  
Institut international du froid

#### PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif  
du Sud et du Sud-Est asiatiques  
Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est  
asiatiques

#### PRODUITS DE BASE

Accord international sur le café  
Accord international sur l'étain  
Accord international sur le sucre  
Arrangement international de 1967 sur les grains  
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers  
Comité consultatif international du coton  
Comité de cotonnades  
Groupe international d'études sur le caoutchouc  
Groupe international d'études sur la laine  
Groupe international d'études sur le cacao  
Groupe international d'études sur le cuivre  
Groupe international d'études sur le plomb et le zinc  
Groupe international d'études sur le tungstène

#### TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellites

#### UNION INTERPARLEMENTAIRE

ANNEXE 6

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA  
ÉTAIT OFFICIELLEMENT REPRÉSENTÉ  
EN 1968

(Liste partielle)

A. Conférence des Nations Unies

Assemblée générale des Nations Unies, vingt-troisième session:  
New York, du 21 septembre au 20 décembre.

Colloque des Nations Unies sur la mise en valeur et l'utilisation  
des schistes bitumineux: Tallin, URSS, le 2 septembre.

Commission du développement social, 19<sup>e</sup> session: New York, du  
5 février au 1<sup>er</sup> mars.

Commission économique des Nations Unies pour le Comité européen de  
l'acier: Genève, du 21 au 25 octobre.

Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les utilisations  
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, sous-comité juridique:  
Genève, du 4 au 28 juin.

Comité spécial des Nations Unies pour la définition de l'agression:  
Genève, du 4 juin au 5 juillet.

Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations  
ionisantes: New York, du 8 au 11 avril.

Comité spécial des Nations Unies sur les ressources du lit de la  
mer et du fond des océans: Rio de Janeiro, du 19 au 30 août.

Comité spécial des principes du droit international touchant les  
relations amicales et la coopération entre les États: New York,  
du 9 au 30 septembre.

Deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développe-  
ment: New Delhi, du 29 janvier au 28 mars.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,  
septième session du Conseil du commerce et du développement:  
Genève, du 2 au 20 septembre.

Conférence des Nations Unies sur le droit des traités: Vienne, du  
27 avril au 26 mai.

Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme: Téhéran,  
du 22 avril au 13 mai.

Conférence des Nations Unies sur les stupéfiants: Beyrouth, du  
24 septembre au 4 octobre.

- Conférence des États non dotés d'armes nucléaires: Genève, du 29 août au 28 septembre.
- Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion, (7<sup>e</sup>): Wellington, du 20 février au 8 mars.
- Conférence du Commonwealth sur la sylviculture, (9<sup>e</sup>): New Delhi, Inde, du 3 au 27 janvier.
- Conférence du Commonwealth sur l'éducation, (4<sup>e</sup>): Lagos, du 26 février au 8 mars.
- Conférence du Commonwealth sur l'enseignement des mathématiques dans les écoles: Trinité, du 2 au 14 septembre.
- Conférence interaméricaine sur la toxicologie et la médecine professionnelle, (6<sup>e</sup>): Coral Gables, Floride, du 26 au 29 août.
- Conférence internationale sur le bien-être social, (14<sup>e</sup>): Helsinki, Finlande, août.
- Conférence internationale sur le charbon (7<sup>e</sup>): Prague, Tchécoslovaquie, du 10 au 14 juin.
- Conférence internationale sur les herbes marines: Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, du 9 au 13 septembre.
- Conférence internationale sur les ours polaires (2<sup>e</sup>): Morges, Suisse, du 29 au 31 janvier.
- Conférence médicale du Commonwealth, (2<sup>e</sup>): Kampala, du 2 au 12 septembre.
- Conférence mondiale sur la pratique générale en médecine (Troisième): New Delhi, Inde, du 24 au 28 novembre.
- Conférence mondiale sur l'énergie, (7<sup>e</sup>): Moscou, URSS, du 20 au 24 août.
- Conférence nord-américaine sur la statistique du travail: Richmond (Virginie), les 16 au 17 juin.
- Conférence spatiale européenne: Bonn, Allemagne, du 12 au 14 novembre.
- Conférence sur la recherche médicale touchant la pollution de l'air: Denver (Colorado), du 21 au 25 juillet.
- Conférence sur le génie côtier, (12<sup>e</sup>): Londres, du 15 au 20 septembre.
- Conférence sur l'utilisation du gaz naturel: Eastbourne, Angleterre, du 24 au 27 septembre.
- Congrès géologique international, (23<sup>e</sup>): Prague, du 19 au 28 août.

- Conférence des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale: New Delhi, du 27 août au 9 septembre.
- Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: Vienne, du 14 au 27 août.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Deuxième Conférence sur les embarcations de recherche sur les pêches: Seattle, du 18 au 24 mai.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Conférence sur les ports de pêche et les marchés portuaires: Brême, Allemagne du 23 au 28 septembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conférence sur la biosphère: Paris, du 4 au 13 septembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conférence internationale sur la planification de l'éducation: Paris, du 6 au 14 août.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Quinzième Conférence: Paris, du 15 octobre au 20 novembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conférence sur l'éducation et la formation scientifiques et techniques relativement au développement en Afrique: Nairobi, du 16 au 27 juillet (conjointement avec l'Organisation de l'unité africaine).
- Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture, Conférence internationale de l'instruction publique (conjointement avec le Bureau de l'instruction publique), 31<sup>e</sup> session: Genève, du 1<sup>er</sup> au 10 juillet.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Commission océanographique intergouvernementale, Groupe de travail sur l'échange des données océanographiques: Paris, du 23 au 26 septembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Commission océanographique intergouvernementale, 8<sup>e</sup> réunion du Bureau: Londres, du 10 au 13 juin.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Comité d'experts sur la planification et l'établissement des réseaux hydrométriques: Paris, du 2 au 6 décembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale: Paris, du 6 au 15 mai.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Groupe de travail sur le bilan hydrique mondial: Paris, du 19 au 22 mars.

Programme des Nations Unies pour le développement 5<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, New York, en janvier; 6<sup>e</sup> session, Vienne, du 11 au 29 juin.

Réunion des Nations Unies sur la proposition de Malte d'internationaliser les ressources du lit de la mer et du fond des océans; du 19 août au 6 septembre.

### B. Autres conférences

Accord général sur les tarifs et le commerce, vingt-cinquième session des parties contractantes: Genève, novembre.

Agence européenne d'énergie nucléaire sur les ressources et la production d'uranium et de thorium: Paris, les 17 et 18 octobre.

Assemblée générale de la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale, (8<sup>e</sup>): Panama, du 12 au 24 février.

Association économique internationale: Montréal, septembre.

Association internationale de développement: Washington D.C., du 30 septembre au 4 octobre.

Association médicale mondiale: Sydney, Australie, du 4 au 10 août.

Cinquième réunion du Conseil interaméricain: Maracay, Venezuela, du 15 au 22 février.

Colloque international sur la matière organique du sol: Vienne, du 15 au 19 juillet.

Colloque international sur la réactivité des solides, (6<sup>e</sup>): Schenectady, New York, du 25 au 30 août.

Colloque international sur les méthodes d'études de la productivité des systèmes de racines: Moscou, du 28 août au 12 septembre.

Comité scientifique du Commonwealth (5<sup>e</sup>): Karachi du 10 au 24 novembre.

Commission internationale pour les pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique, réunion annuelle: Londres, du 2 au 8 juin.

Commission internationale sur la pêche à la baleine, vingtième réunion annuelle: Tokyo, du 16 juin au 4 juillet.

Commission mixte internationale sur les ressources hydrauliques: Niagara Falls (N.Y.), du 17 au 19 septembre.

Commission mixte internationale sur les ressources hydrauliques: Washington D.C., du 11 au 14 avril.

Conférence des Armées des Amériques, (8<sup>e</sup>): Rio de Janeiro, septembre.

- Congrès géographique international, (21<sup>e</sup>): New Delhi, Inde, du 22 novembre au 8 décembre.
- Congrès international d'enseignement ménager, (11<sup>e</sup>): Bristol, Angleterre; du 22 au 27 juillet.
- Congrès international des ingénieurs géographes: Londres, du 2 au 12 septembre.
- Congrès international des ports, (5<sup>e</sup>): Anvers, du 2 au 8 juin.
- Congrès international des sciences administratives, (14<sup>e</sup>): Dublin, Irlande, du 2 au 6 septembre.
- Congrès international sur la catalyse, (4<sup>e</sup>): Moscou, du 23 au 29 juin.
- Congrès international sur la médecine de l'air et de l'espace: Oslo, du 5 au 8 août.
- Congrès international sur la santé mentale, (7<sup>e</sup>): Londres, du 12 au 17 août.
- Congrès international sur la virologie (1<sup>er</sup>): Helsinki, du 14 au 20 juillet.
- Congrès latino-américain sur le fer et la fabrication de l'acier, (8<sup>e</sup>): Lima, Pérou, du 14 au 21 septembre.
- Congrès panaméricain sur l'enfance: Quito, Equateur, juin.
- Conseil des Télécommunications du Commonwealth: Montréal, du 5 au 16 août.
- Conseil international des sciences aéronautiques: Munich, du 9 au 13 septembre.
- Conseil international des Unions scientifiques: Londres, du 12 au 15 mai.
- Conseil international des Unions scientifiques: Paris, du 22 septembre au 4 octobre.
- Conseil international des Unions scientifiques: Rome, du 11 au 17 janvier.
- Groupe consultatif du Comité de recherche sur les matériaux: Organisation de coopération et de développement économiques: Paris, du 25 au 30 mai.
- Groupe consultatif sur la politique de l'Atlantique, 11<sup>e</sup> réunion: La Haye, du 8 au 12 octobre.
- Groupe consultatif sur la politique de l'Atlantique: Bergen, du 2 au 5 avril.



- Institut international des droits civils des pays de langue française:  
Tananarive, du 25 au 30 mars.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Conférence  
des directeurs des services consultatifs agricoles: Paris, du  
21 au 27 septembre.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Comité  
du personnel scientifique et technique, réunion d'experts sur les  
techniques de gestion en matière d'enseignement: Paris, du 3 au  
5 avril.
- Organisation de coopération et de développement économiques, réunion  
ministérielle annuelle du Comité de l'agriculture: Paris, les  
28 et 29 novembre.
- Organisation de coopération et de développement économiques, réunion  
d'experts sur les affaires des consommateurs: Paris, du 31 mars  
au 3 avril.
- Organisation de coopération et de développement économiques, troisième  
réunion ministérielle sur la science: Paris, les 11 et 12 mars.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, conférence ministérielle:  
Bruxelles, du 14 au 16 novembre.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, conférence ministérielle:  
Reykjavik, les 24 et 25 juin.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Groupe de planification  
nucléaire: La Haye, les 18 et 19 avril.
- Plan de Colombo, Réunion du Comité consultatif: Séoul, du 8 au 25  
octobre.
- Réfraction en géodésie et mesure électronique des distances, Université  
de South Wales, Australie, du 5 au 8 novembre.
- Réunion de la Commission interaméricaine sur le thon tropical, (20<sup>e</sup>):  
Panama, les 2 et 3 avril.
- Réunion des Gouverneurs des Banques centrales du continent américain,  
(5<sup>e</sup>): Alta Gracia, Argentine, mai.
- Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Londres, du 23  
au 26 septembre.
- Réunion du Conseil d'administration de l'Institut panaméricain de  
géographie et d'histoire: Mexico, du 29 juillet au 11 août.
- Réunion du Conseil d'administration de l'Organisation panaméricaine  
de la santé: Buenos Aires, du 14 au 26 octobre.
- Réunion générale du Centre interaméricain d'administration d'impôts:  
Buenos Aires, du 6 au 10 mai.

Session du Groupe international d'études sur le plomb et le zinc,  
(12<sup>e</sup>): Genève, du 13 au 22 novembre.

Union des sciences géologiques: Copenhague, du 10 au 12 mai.

Union géographique internationale: New Delhi, Inde, du 16 novembre  
au 8 décembre.

Union internationale de l'organisation de la famille, réunion du  
Conseil général et sessions d'étude: Vienne, du 8 au 13 juillet.

Union internationale des sciences géologiques: Anvers, les 7, 8 et  
9 janvier.

## ANNEXE 7

### LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1968

#### 1. Accords bilatéraux

##### Autriche

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement fédéral d'Autriche concernant le cimetière de guerre du Commonwealth situé à Klagenfurt en Carinthie. Vienne, le 28 février 1968. En vigueur le 28 février 1968.

##### Banque asiatique de développement

Accord entre la Banque asiatique de développement et le Gouvernement du Canada couvrant l'utilisation des ressources canadiennes dans le cadre des fonds spéciaux. Signé à Manille le 23 décembre 1968. En vigueur le 23 décembre 1968.

##### Barbade

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Barbade relatif au Régime de pensions du Canada. Signé à Ottawa le 4 juillet 1968. En vigueur le 4 juillet 1968. A compter du 1er mai 1967.

##### Belgique

Accord culturel entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Belgique. Signé à Ottawa le 8 mai 1967. Instruments de ratification échangés à Bruxelles le 5 février 1968. En vigueur le 5 février 1968.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif au Régime de pensions du Canada. Signé à Ottawa le 2 avril 1968. En vigueur le 2 avril 1968.

Accord supplémentaire entre le Canada et la Belgique concernant l'extradition. Signé à Ottawa le 21 décembre 1966. Instruments de ratification échangés à Bruxelles le 12 décembre 1968. Entré en vigueur le 12 janvier 1969.

##### Brésil

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Brésil relatif aux relations scientifiques entre les deux pays. Ottawa, le 29 août 1968. En vigueur le 29 août 1968.

##### Bulgarie

Protocole prorogeant pour trois ans l'Accord commercial entre le Canada et la République populaire de Bulgarie signé à Ottawa le 8 octobre

1963. Signé à Ottawa le 26 avril 1967. En vigueur provisoirement le 26 avril 1967. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 11 juillet 1968. En vigueur définitivement le 11 juillet 1968.

### États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique portant modification à l'Accord du 13 avril 1967 relatif à la coordination des services de pilotage dans les eaux des Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent (avec un mémorandum d'arrangement). Washington, le 26 avril 1968. En vigueur le 26 avril 1968.

Échange de Notes prorogeant pour une période de cinq ans l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord signé à Washington, D.C., le 12 mai 1958. Signé à Washington, D.C. le 30 mars 1968. En vigueur le 30 mars 1968.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant pour une période de trois ans à compter du 1 juillet 1968 l'Accord du 29 juin 1965 relatif au fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles au Canada (projet "Vela Uniform"). Ottawa, les 26 et 27 juin 1968. En vigueur le 27 juin 1968.

### Hongrie

Protocole renouvelant pour trois ans l'Accord commercial entre le Canada et la République populaire de Hongrie conclu à Ottawa, le 11 juin 1964. Signé à Budapest le 9 août 1968. En vigueur provisoirement le 9 août 1968.

### Inde

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde constituant un Accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir. Ottawa, le 26 janvier 1951. En vigueur le 26 janvier 1951. Dénoncé le 14 décembre 1968.

### Mexique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique concernant la formation d'un Comité mixte mexico-canadien en vue d'étudier des questions d'intérêt commun aux deux pays. Mexico D.F., le 22 novembre 1968. En vigueur le 22 novembre 1968.

### Norvège

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège concernant un programme d'inspection mixte relativement à la chasse aux phoques dans la zone du "front" de l'océan Atlantique Nord-Ouest. Oslo, les 2 et 26 avril 1968. En vigueur le 26 avril 1968. A compter du 22 mars 1968.

## Nouvelle-Zélande

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande relatif aux services aériens reliant les deux pays. Signé à Wellington le 16 août, 1950. En vigueur le 16 août 1950. Avis de mettre fin à l'Accord par la Nouvelle-Zélande le 22 mai 1968.

## Pakistan

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan comportant un Accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens pakistanais désireux de s'y établir. Karachi, le 23 octobre 1951. En vigueur le 23 octobre 1951. Dénoncé le 20 décembre 1968.

## Panama

Accord relatif aux transports aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Panama. Panama le 7 mai 1968. En vigueur provisoirement le 7 mai 1968.

## Pays-Bas

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas relatif aux services aériens entre les deux pays. Signé à Ottawa le 2 juin 1948. Avis de mettre fin à l'Accord par les Pays-Bas le 8 janvier 1968.

## République sud-africaine

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République sud-africaine relatif au Régime de pensions du Canada. Ottawa, le 21 novembre 1968. En vigueur le 21 novembre 1968. A compter du 1er janvier 1966.

## Roumanie

Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie. Signé à Montréal le 22 mars 1968. En vigueur provisoirement le 22 mars 1968.

## Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'établissement de prix minimums pour les céréales importées du Canada au Royaume-Uni. Londres, le 15 avril 1964. En vigueur le 15 avril 1964. Dénoncé le 15 décembre 1968.

## Suède

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède relatif au Régime de pensions du Canada. Ottawa, le 26 juin et le 21 août 1968. En vigueur le 21 août 1968. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968.

CONSULIER SUR LE

## Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prorogeant jusqu'au 14 octobre 1969 le modus vivendi commercial du 11 octobre 1950 entre les deux pays. Caracas, le 29 octobre 1968. A compter du 14 octobre 1968.

Accord de réciprocité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela concernant l'exploitation de stations radio d'amateurs. Signé à Caracas le 29 octobre 1968. Entré en vigueur le 13 novembre 1968.

### 2. Accords multilatéraux

Statut organique de l'Institut international pour l'unification du Droit privé. Fait à Rome le 15 mars 1940. Instrument d'accession du Canada déposé le 2 mars 1968. En vigueur pour le Canada le 2 mars 1968.

Convention entre les États-Unis d'Amérique et la République du Costa Rica pour l'établissement d'une Commission interaméricaine du thon des régions tropicales. Faite à Washington D.C. le 31 mai 1949. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 31 octobre 1967. En vigueur pour le Canada le 1 avril 1968.

Statut de la Conférence de La Haye sur le Droit international privé. Fait à La Haye le 31 octobre 1951. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 7 octobre 1968. En vigueur pour le Canada le 7 octobre 1968.

Convention du Conseil international pour l'exploration de la mer. Faite à Copenhague le 12 septembre 1964. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 22 juillet 1968. En vigueur le 22 juillet 1968.

Convention internationale relative à la préservation du thon de l'Atlantique. Faite à Rio de Janeiro le 14 mai 1966. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 20 août 1968.

Convention de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Signée par le Canada le 16 juillet 1966. Instrument de ratification du Canada déposé le 4 janvier 1968.

Amendements à l'Article II de la Convention Internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960. Faits à Londres le 30 novembre 1966. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 23 avril 1968.

Amendements aux Articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé adoptée à la vingtième session de l'Assemblée mondiale de la Santé. Faits à Genève le 28 mai 1967. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 28 avril 1968.

Convention relative à l'aide alimentaire. Faite à Washington le 15 octobre 1967. Signée par le Canada le 2 novembre 1967. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1968. En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Convention relative au commerce du blé. Faite à Washington le 15 octobre 1967. Signée par le Canada le 2 novembre 1967. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1968. En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Troisième procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la République arabe unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 14 novembre 1967. Signé par le Canada le 16 janvier 1968.

Quatrième procès-verbal prorogeant la validité de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 14 novembre 1967. Signé par le Canada le 16 janvier 1968.

Protocole portant modification de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement signée à Bruxelles le 25 août 1924. Fait à Bruxelles le 23 février 1968. Signé par le Canada le 23 février 1968.

Accord international de 1968 sur le café. Fait aux Nations Unies le 18 mars 1968. Signé par le Canada le 29 mars 1968. Instrument de ratification du Canada déposé le 21 août 1968. En vigueur définitivement le 30 décembre 1968.

Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Fait à Londres, Moscou et Washington le 22 avril 1968. Signé par le Canada à Londres, Moscou et Washington le 25 avril 1968\*.

Protocole concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Chicago, 1944). Fait à Buenos Aires le 24 septembre 1968. Signé par le Canada le 24 septembre 1968.

Convention sur le Fonds d'aménagement de Tarbela, 1968. Faite à Washington le 2 mai 1968. Signée par le Canada le 2 mai 1968. Entrée en vigueur le 2 mai 1968.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Fait à Londres, Moscou et Washington le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Signé par le Canada à Londres, Moscou et Washington les 23 et 27 juillet 1968\*.

Accord international du sucre de 1968. Fait à New York (Nations Unies) le 24 octobre 1968. Signé par le Canada le 19 décembre 1968. Instrument de ratification du Canada déposé le 23 décembre 1968.

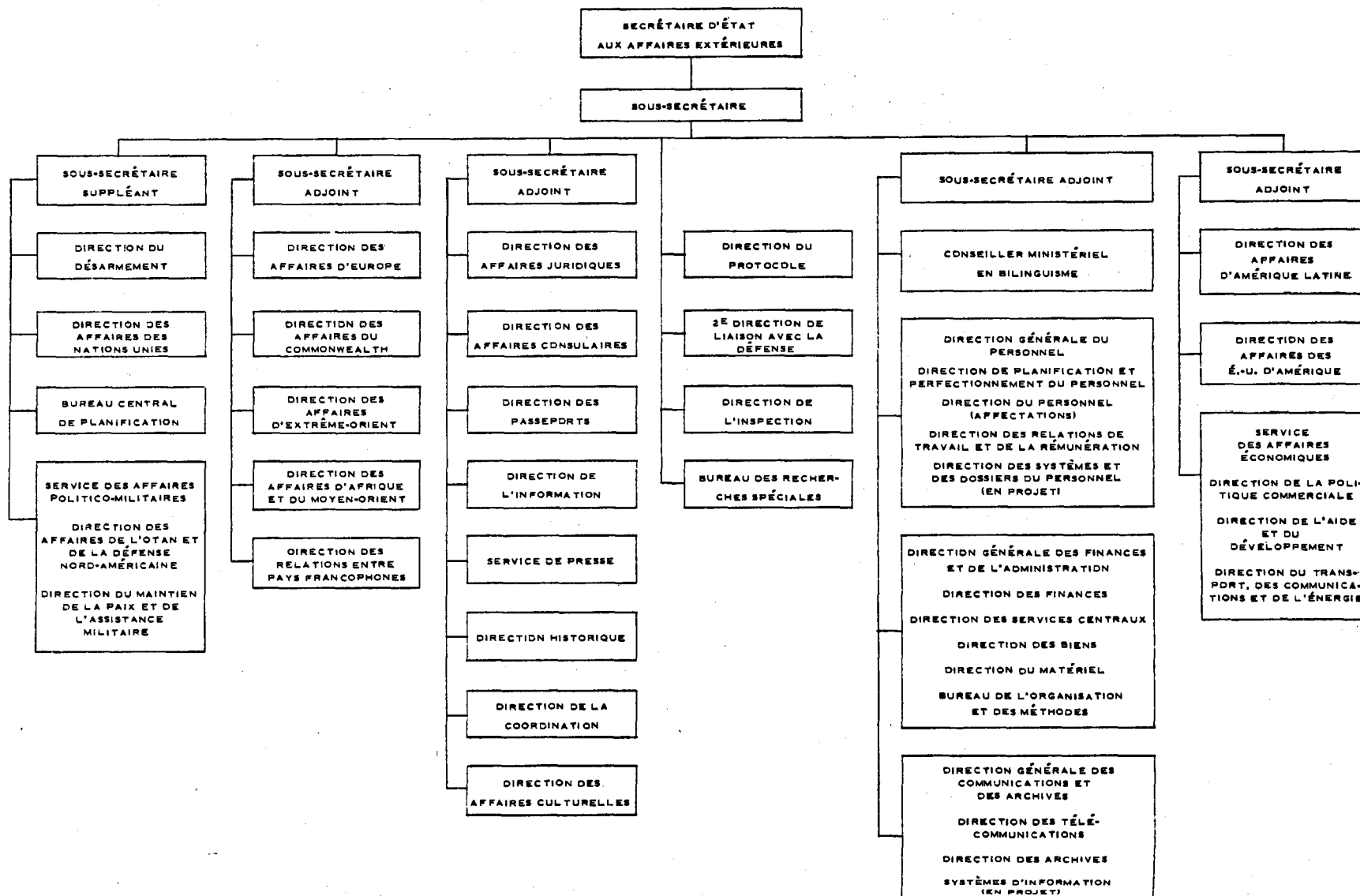
Accord sur les arrangements administratifs pour le plan d'aménagement énergétique et d'irrigation du Prek Thnot (Cambodge). Fait à New York (Nations Unies) le 13 novembre 1968. Signé par le Canada le 13 novembre 1968. En vigueur le 13 novembre 1968.

---

\* Sous réserve de ratification.

CONSULTER SDR P/AL

## ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES







*Rapport du ministère des*  
**AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
*1969*

©  
Imprimeur de la Reine pour le Canada  
Ottawa, 1970

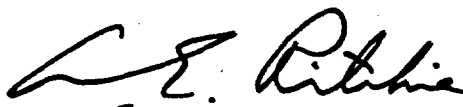
N° de cat.: E1-1969F

A l'honorable Mitchell Sharp,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures. Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, il rend compte de l'activité du ministère durant l'année civile 1969.

Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,



Ottawa, mars 1970

CONSULTER SUR PAV.

## PRÉFACE

Ce monde dans lequel nous vivons a connu en 1969 une longue succession de conflits et de tragédies. Ici, chez nous, le rôle du Canada dans la conduite des affaires internationales a été mis en question, rigoureusement et systématiquement, à l'occasion de la révision non encore terminée et entreprise par le truchement du ministère des Affaires extérieures et, plus généralement, par des Canadiens sensibilisés et intéressés à telle ou telle situation, ou encore à toute la question du rôle que le Canada devrait jouer dans le concert des nations. Le Gouvernement termine cet examen de sa politique étrangère et, dès le printemps de 1970, il déposera à cet effet un Livre blanc au Parlement.

Cette révision a porté des fruits qui ont déjà eu leurs répercussions sur nos politiques étrangères. La décision que le premier ministre faisait connaître le 3 avril de garder le Canada membre à part entière de l'OTAN tout en réduisant nos effectifs militaires en Europe découlait d'une étude spéciale sur les relations entre le Canada et l'Europe et d'une étude complémentaire concernant notre politique de défense. Ces travaux ont été effectués par des groupes d'étude interministériels dirigés par le ministère le plus engagé dans chacun de ces domaines.

La décision concernant l'OTAN révèle la dimension géographique de l'étude. Décider de continuer de faire partie de l'Alliance alors même que notre politique extérieure évolue, cela indique bien que nous reconnaissons toujours l'importance de nos liens traditionnels avec l'Europe; et la réduction de nos effectifs militaires en Europe démontre par ailleurs que nous sommes convaincus que les membres européens de l'OTAN peuvent maintenant accepter de plus grandes responsabilités pour ce qui est de leur propre défense et voir le Canada changer son optique à l'égard du monde. Nous avons pris soin de ne pas affaiblir nos liens traditionnels ni avec l'Europe ni avec les États-Unis; en même temps, nous en arrivons à accepter plus largement nos obligations comme pays du Pacifique, nos responsabilités dans l'archipel de l'Arctique et ses eaux, notre rôle à l'égard des pays de l'Amérique latine et nos devoirs de membre déjà ancien de la communauté des pays de langue française à l'égard des jeunes États francophones d'Afrique et d'Asie. Sur le plan géographique; ce n'est pas tellement un changement de position que nous avons connu en 1969 mais plutôt un élargissement de nos vues, une réorientation devenue nécessaire à notre adaptation aux réalités de la position du Canada dans le monde nouveau issu de la Seconde Guerre mondiale.

L'examen de notre politique étrangère porte aussi sur les concepts. Au cours de l'année, le ministère des Affaires extérieures s'est appliqué à redéfinir les principes et les objectifs de notre politique étrangère et à mieux comprendre dans quelle mesure la politique étrangère s'imbrique dans notre politique nationale prise dans son sens le plus large et en particulier dans notre politique intérieure.

Au cours de l'année à l'étude, la politique gouvernementale de contrainte fiscale a obligé le ministère à ralentir l'expansion projetée de ses activités à l'étranger et à procéder à un réaménagement de son personnel. C'est ainsi qu'il a décidé de fermer les missions permanentes

de Berlin, Vientiane, Phnom Penh, Nicosie, Montevideo, Quito et Saint-Domingue. Cette mesure n'a été prise qu'avec beaucoup de regret et qu'après une étude sérieuse de toute la question. Dans chaque cas, nous avons pris les dispositions voulues pour assurer que nos autres postes les plus rapprochés de ces villes s'occupent des intérêts commerciaux et autres du Canada.

En même temps, en exécution des décisions du Gouvernement, le ministère a procédé à l'établissement de postes diplomatiques au Vatican et à Abidjan, en Côte d'Ivoire. A l'administration centrale, à Ottawa, deux nouvelles sections, le Groupe d'analyse politique et le Centre d'opérations, ont été mises sur pied aux fins d'accroître l'efficacité et la souplesse du ministère et d'aider à l'élaboration des décisions.

Le Groupe d'analyse politique a pour fonction d'aider à la mise au point et à l'analyse des grandes politiques extérieures de rechange. La création de cette section coïncide avec l'importance que l'on accorde actuellement à l'"analyse objective" dans l'élaboration des nouvelles politiques. Elle aide le ministère à mettre au point et en application de nouvelles méthodes d'établissement des prévisions, et des moyens de recherche sur les politiques orientées vers l'avenir. En outre, il est prévu que le Groupe établira des contacts avec des institutions non gouvernementales, des sociétés savantes et des universités engagées dans des domaines connexes de recherches.

Le Centre d'opérations est une unité spéciale de coordination dont le rôle est d'aider le ministère à s'acquitter de ses tâches rapidement et efficacement en temps normal et en périodes de tension ou de crise internationale lorsque les intérêts canadiens sont en cause. Des locaux et des moyens sont mis à la disposition du Centre pour des groupes spéciaux d'étude et pour des séances d'information.

Il faudra un certain temps avant de pouvoir évaluer l'utilité de ces nouvelles sections et il est à prévoir que des changements seront apportés à leurs structures et à leurs fonctions à la lumière de l'expérience acquise. Les premiers résultats obtenus au cours de l'année à l'étude laissent à penser que ces sections aideront grandement le ministère à jouer son rôle consultatif en matière de politique et lui permettront de réagir plus rapidement et plus efficacement, surtout en période de crise.

Pour le ministère l'année a été fort active. Il a connu nombre de déceptions mais aussi certaines satisfactions. Durant ces douze mois, j'ai moi-même fait plusieurs voyages dans les pays nordiques, au Moyen-Orient, au Japon et aux États-Unis. Ces tournées m'ont convaincu qu'un peu partout on respecte le Canada comme pays qui aime et recherche la paix et dont on sollicite les conseils. Plus particulièrement, j'ai été très favorablement impressionné par le fait que les gouvernements des pays d'accueil et le personnel des autres missions diplomatiques tiennent en très haute estime les agents de notre ministère en poste à l'étranger.

Le secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,

*Mitchell Sharp*

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre de présentation .....	iii
Préface .....	iv
 CHAPITRE	
I. Représentation auprès des organisations internationales ...	1
Nations Unies .....	1
Commonwealth .....	11
II. Directions géographiques .....	19
Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient ...	19
Direction des affaires d'Europe .....	22
Direction des affaires d'Extrême-Orient .....	25
Direction des affaires de l'Amérique latine .....	31
Direction des relations entre pays francophones .....	32
Direction des affaires des États-Unis d'Amérique .....	33
III. Direction de la coordination .....	36
IV. Affaires économiques .....	39
Direction de l'aide et du développement .....	39
Direction de la politique commerciale .....	42
Direction des transports, des communications et de l'énergie .....	47
V. Défense et affaires extérieures .....	50
VI. Désarmement et contrôle des armements .....	54
VII. Affaires publiques .....	59
Service de Presse .....	59
Direction de l'information .....	59
Direction des affaires culturelles .....	64
Direction des publications historiques .....	69

VIII.	Protocole .....	71
IX.	Inspection et vérification .....	74
X.	Activité consulaire .....	75
	Direction des affaires consulaires .....	75
	Direction des passeports .....	76
XI.	Questions juridiques .....	79
XII.	Administration .....	85
	Direction générale du personnel .....	85
	Direction du personnel (affectations) .....	85
	Direction des relations de travail et de la rémunération .....	85
	Direction de la planification et du perfectionne- ment du personnel .....	86
	Direction générale des finances et de l'administration .....	86
	Direction des services centraux .....	87
	Direction des finances .....	87
	Direction du matériel .....	88
	Direction des biens .....	89
	Bureau de l'organisation et des méthodes .....	90
	Direction générale des communications et des systèmes d'information .....	91
	Direction des télécommunications .....	91
	Direction des archives .....	92
	Direction des systèmes d'information .....	93

#### Annexes

I.	Publications .....	94
	A. Publications du ministère .....	94
	B. Bibliographie .....	97

CONSULTEUR SUR PLACE

II.	Tableau statistique du personnel du ministère .....	103
III.	Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur .....	104
IV.	Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada .....	109
V.	Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	112
VI.	Conférences internationales auxquelles le Canada était officiellement représenté en 1969 .....	117
VII.	Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1969 .....	122
VIII.	Organigramme de l'administration centrale du ministère ...	128



## REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

## Nations Unies

La vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a été peu spectaculaire mais constructive, signe manifeste de la priorité accordée par les membres aux questions de développement économique et social et de sécurité internationale. Tout en tenant compte des tensions mondiales, la vingt-quatrième session a accompli son oeuvre la plus remarquable dans des domaines qui transcendent les problèmes immédiats et changeants des situations au Moyen-Orient, au Vietnam et au Nigéria. L'Organisation a pris des mesures importantes en ce qui concerne le contrôle des armements, le développement international et la réforme de ses propres structures, et le Canada a joué un rôle énergique dans tous ces domaines.

Une initiative importante de l'Assemblée générale en matière de contrôle des armements a été l'adoption d'une résolution parrainée par le Canada, concernant l'échange international de données sismiques, mesure qui s'inscrit dans la voie d'une interdiction complète des essais nucléaires. Une autre initiative canadienne, se rattachant à la guerre chimique et biologique, a facilité les discussions maintenant entreprises sur la question par la Conférence du Comité de Genève sur le désarmement.

Le développement économique et les problèmes de l'environnement humain dominaient l'ordre du jour de la Commission économique de l'Assemblée. Une initiative canadienne présentée à la session de 1968 et visant à améliorer le travail de la Deuxième Commission a beaucoup contribué cette année à rehausser le volume et la qualité des efforts de la Commission dans ces domaines. Les préparatifs en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement se sont accélérés sans aucune manifestation, entre pays en voie de développement et pays industrialisés, de la rancoeur dont étaient empreintes certaines des discussions antérieures à ce sujet. Une initiative canadienne visant à mobiliser l'opinion publique en vue de la deuxième Décennie pour le développement a reçu l'appui de plusieurs membres de l'Assemblée générale.

La préparation de l'importante Conférence de Stockholm de 1972 sur le milieu humain a été facilitée par la création d'un comité préparatoire de vingt-sept membres, auprès duquel le Canada a été élu.

En ce qui concerne les questions coloniales, un point marquant de la session a été l'approbation, par l'Assemblée générale, du "Manifeste de Lusaka", ainsi que de résolutions touchant les territoires africains portugais et les prisonniers politiques en Afrique du Sud. Le Canada a voté pour une résolution qui réaffirmait le droit du peuple namibien à l'autodétermination.

Bien que la situation au Moyen-Orient ait reçu beaucoup d'attention à l'Assemblée générale lors du débat sur l'UNRWA en Commission politique spéciale, elle n'a pas, comme dans le passé, mis les autres discussions à l'arrière-plan.

D'importantes initiatives canadiennes ont été prises pour répondre à l'appel lancé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son discours du débat général en vue de l'amélioration de l'organisation et du travail des Nations Unies. Afin d'endiguer le "déluge de paroles" qui est souvent un obstacle au travail constructif de l'organisation, la délégation canadienne a présenté deux projets de résolution: l'un ayant pour but de rationaliser le système de documentation et l'autre se rapportant aux conférences des Nations Unies. Les deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Le Canada a également joué un rôle actif dans les négociations pour l'expansion du siège des Nations Unies à New York et dans le lancement d'une étude sur les possibilités de l'installation, ailleurs, de certains services des Nations Unies. Une résolution sur ces sujets, introduite par le Canada, a obtenu l'appui d'un grand nombre de membres de l'Assemblée.

Le détournement illégal des avions est une nouvelle question importante dont devait traiter la Sixième Commission. L'Assemblée a adopté une résolution coparrainée par le Canada et qui demandait la ratification de la Convention de Tokyo sur la piraterie aérienne, une législation nationale permettant de traduire en justice les pirates de l'air, et l'appui pour le travail accompli par l'OACI dans ce domaine. Un projet de convention sur les missions spéciales envoyées d'un pays dans un autre, sujet d'intérêt constitutionnel pour le Canada, a été revu et achevé par la Commission.

Des progrès considérables ont été réalisés par la Troisième Commission dans le domaine social, ce qui comprend les travaux de la Déclaration sur le progrès social et le développement, maintenant achevée. Les problèmes de la jeunesse ont été examinés, et l'Assemblée générale a proposé la création d'un corps international de volontaires pour le développement.

### Le Conseil de sécurité

Le Canada a suivi de près les activités du Conseil de sécurité bien que son mandat ait expiré le 31 décembre 1968. Le Conseil a tenu 64 réunions en 1969 et au total plus de 1,500 depuis sa création. Vingt-quatre séances ont porté sur le Moyen-Orient, 8 sur la question namibienne (Sud-Ouest africain), 7 sur la Rhodésie du Sud, 6 sur les relations entre la Zambie et le Portugal, 5 sur les relations entre le Sénégal et le Portugal, 5 sur la Guinée et le Portugal; 2 concernaient le maintien de la paix à Chypre; 2 traitaient de la participation des micro-États à l'Organisation des Nations Unies. La majeure partie des débats du Conseil ont porté sur deux points de tension mondiale: le Moyen Orient; le colonialisme et le racisme en Afrique.

Le Conseil fut saisi des plaintes du Liban et de la Jordanie concernant de nombreuses opérations israéliennes sur leurs territoires. Le Conseil a condamné les attaques aériennes des Israéliens sur les villages frontaliers de la Jordanie et du Liban et censuré Israël pour son contrôle continu de Jérusalem. Il n'y a pas eu de grands progrès dans le règlement du conflit.

Quant à l'Afrique australe, le Conseil de sécurité a demandé à l'Afrique du Sud de mettre fin à son mandat sur la Namibie et, subséquemment, il

a fixé au retrait la date limite au 6 octobre 1969, délai que l'Afrique du Sud n'a pas respecté. Une proposition de l'Algérie, du Népal, du Portugal, du Sénégal et de la Zambie sur la question rhodésienne qui demandait à tous les États de rompre leurs relations avec la "Rhodésie du Sud" a été rejetée par 8 voix contre 7 et aucune abstention. Le Conseil a aussi repris l'étude des sanctions contre la Rhodésie et condamné les pays qui ne coopéraient pas dans l'application de ces mesures.

Le maintien de la présence portugaise en Afrique a retenu l'attention. Le Sénégal, la Guinée et la Zambie ont, à différentes reprises, saisi le Conseil de l'affaire, se plaignant de l'agression portugaise contre leurs territoires. Subséquemment, le Conseil a condamné les opérations portugaises; dans le cas de la Zambie par 11 voix contre aucune et 4 abstentions et dans celui du Sénégal par 13 voix contre aucune et 2 abstentions.

L'espagnol et le russe ont été adoptés comme langues de travail du Conseil de sécurité, initiative découlant d'une décision prise par l'Assemblée générale en 1968.

Bien que la situation en Irlande du Nord ait été signalée au Conseil, celui-ci n'a pris aucune mesure pertinente.

Le Conseil a étudié les modifications au Statut de la Cour internationale de Justice et il a décidé que les États parties au Statut qui ne sont pas membres des Nations Unies peuvent participer aux modifications du Statut par l'Assemblée générale.

Sur la proposition des États-Unis, le Conseil a établi aussi un Comité d'étude de la question concernant l'adhésion des micro-États à l'ONU. A cet égard, la discussion a porté sur la divergence entre les principes d'universalité et les conditions de participation, d'après lesquelles les États doivent être en mesure d'assumer leurs responsabilités de membres des Nations Unies.

De plus, le Conseil s'est occupé de diverses questions. Il a décidé de garder en opération la Force du maintien de la paix à Chypre, exprimé sa gratitude aux pays (parmi lesquels le Canada joue un rôle prépondérant) qui participent à l'UNFICYP et demandé à d'autres pays de coopérer aux frais d'entretien de la Force. Le Conseil est toujours désireux de se prononcer à l'unanimité et, cette année, aucun État n'a eu recours au veto. A peu d'exceptions près, les décisions ont été prises à l'unanimité et même en cas de désaccord, les membres permanents se sont abstenus de voter au lieu de recourir au veto.

### Maintien de la paix

La session de 1968 de l'Assemblée générale avait demandé au Comité spécial des 33 sur les opérations de maintien de la paix de continuer à préparer un rapport complet et détaillé sur les missions d'observation militaires des Nations Unies instituées ou autorisées par le Conseil de sécurité.

En 1969, un petit groupe de travail du Comité spécial, composé de quatre grandes puissances (France, Grande-Bretagne, États-Unis, Union Soviétique) et de quatre puissances moyennes (Canada, Tchécoslovaquie,

Mexique, RAU), s'est mis sérieusement au travail. De mars à septembre, il s'est réuni environ deux fois par semaine et a entrepris l'étude détaillée des règles qui devraient régir les missions d'observation militaires des Nations Unies. Le tout s'est déroulé dans un climat serein et presque sans polémiques.

Se basant sur un document canadien décrivant de façon détaillée une mission "modèle", sur un document américain et sur un document conjoint de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, le groupe de travail a fait l'unanimité sur cinq des huit chapitres de l'étude sur les observateurs militaires. Les autres chapitres, traitant de questions plus épineuses se rapportant à l'institution, à la direction, au contrôle, au financement et au régime juridique des missions, sont demeurés en suspens; le groupe de travail tentera de les terminer au cours de ses réunions de 1970. Il espère aussi pouvoir commencer le plus tôt possible l'étude d'un second "modèle" traitant des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Lors de sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution demandant au Comité spécial des 33 de continuer son travail et de soumettre à la vingt-cinquième session une étude complète sur les missions d'observation militaires des Nations Unies créées par le Conseil de sécurité, de même qu'un rapport indiquant les progrès de son travail sur d'autres "modèles" d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

#### Droits de l'homme et questions sociales

Le Canada a joué un rôle actif dans le domaine des droits de l'homme en 1969, particulièrement à la Conférence internationale de la Croix-Rouge qui a eu lieu à Istanbul en septembre<sup>1</sup>.

La Troisième Commission des Nations Unies a consacré la majeure partie de son temps, au cours de la vingt-quatrième session, à élaborer la Partie II (Objectifs) et la Partie III (Moyens et Méthodes) de la Déclaration sur le progrès social et le développement, le Préambule et la Partie I (Principes) ayant été adoptés à la vingt-troisième session. Le projet de déclaration, sous sa forme finale, aura une influence considérable sur l'élaboration de la stratégie internationale pour la deuxième Décennie du développement. Il devrait aussi être fort utile à tous les gouvernements, étant donné qu'il pose un certain nombre de principes fondamentaux concernant le progrès social et énonce divers moyens d'atteindre ce développement sans essayer d'établir un ordre général de priorités. Chaque gouvernement décide, selon sa propre situation, ce qui est le plus important pour son propre développement et progrès.

La Troisième Commission a également examiné les problèmes de la jeunesse et sa participation au développement national. Ces discussions se rattachaient en particulier à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et invitaient une participation accrue de la

---

<sup>1</sup> Cette question est traitée séparément à la page 5.

jeunesse à l'oeuvre des Nations Unies. La Commission a envisagé la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement, et de convoquer une assemblée de la jeunesse à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

La question du respect des droits de l'homme dans les conflits armés n'a pu, faute de temps, être examinée en Troisième Commission. La question de la création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme, qui n'a toujours pas l'appui des pays socialistes ni des États arabes n'a pas non plus été soulevée, bien que l'on ait décidé que cette question obtiendrait la plus haute priorité à la vingt-cinquième session.

Le Canada a continué de jouer un rôle positif à la Commission de la statistique, à la Commission des stupéfiants et à la Commission du développement social. Pendant l'année, le Canada a été élu membre de la Commission de la condition de la femme et il participera à la réunion de cette Commission qui doit avoir lieu à Genève en 1970. Il continue de fournir un apport important au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, ainsi qu'aux programmes du haut commissaire pour les réfugiés.

En 1969, le Canada a ratifié la Convention de 1951 concernant le statut des réfugiés, le Protocole de 1965 de cette Convention et l'Accord de La Haye de 1957 sur les marins réfugiés.

#### Conférence de la Croix-Rouge, Istanbul

Le Gouvernement du Canada était représenté à la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1969 à Istanbul par une délégation que dirigeait M. M.H. Wershof, ambassadeur du Canada au Danemark, secondé de hauts fonctionnaires des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Défense nationale et des Affaires extérieures. La Société canadienne de la Croix-Rouge était aussi représentée par une délégation ayant à sa tête le président national, le brigadier I.S. Johnston, lequel était accompagné de membres de la Société de diverses régions du Canada.

Les participants à la Conférence ont adopté au total 24 résolutions. Voici les points qui présentaient un intérêt particulier pour le Canada:

Un projet de déclaration de principes a été rédigé par les Gouvernements canadien et norvégien afin d'affirmer certains principes précis propres à régir l'apport de secours internationaux aux populations civiles victimes de désastres de quelque origine que ce soit. Cette initiative a découlé des préoccupations manifestées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son discours à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1968. Le projet soumis à Istanbul venait à la suite des consultations engagées avec les gouvernements de plusieurs pays par les représentants du Canada et de la Norvège dans les capitales étrangères. Au cours des délibérations de la Conférence, on est tombé d'accord sur l'adoption d'un énoncé de principes touchant les secours humanitaires internationaux et, sous le coparrainage des Gouvernements canadien et norvégien, on a adopté une déclaration demandant l'acceptation et la coordination des activités de secours.

Ces mesures d'intérêt humanitaire de portée internationale devaient, selon la déclaration, être appliquées impartialement et avec la collaboration de toutes les autorités.

La délégation canadienne a encouragé la création d'un groupe de travail qui étudierait l'à-propos de rédiger un protocole à la Quatrième Convention de Genève. Ce protocole aurait pour effet d'étendre les dispositions de la Convention aux populations civiles lors des conflits non internationaux, alors que les dispositions actuelles ne s'appliquent qu'aux États souverains parties à la Convention. Un certain nombre de délégations se sont vivement intéressées à ce projet et, à la suite de consultations, on a décidé de présenter une résolution établissant des groupes d'experts internationaux qui étudieraient les quatre Conventions de Genève en vue de leur application possible aux conflits armés intérieurs. Coparrainée par le Gouvernement de la Confédération helvétique et le Gouvernement canadien, cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, prévoit la création prochaine de groupes de travail qui rédigeront de nouveaux instruments.

Afin d'aider le Comité international de la Croix-Rouge dans son oeuvre d'assistance aux victimes de conflits armés, la délégation canadienne a également coparrainé une résolution attirant l'attention sur le besoin de rendre plus précises et plus complètes les dispositions de l'Article 3 qui est commun aux quatre Conventions de Genève. De concert avec les Gouvernements norvégien et belge et les Sociétés de la Croix-Rouge de France, d'Italie et du Sénégal, le Gouvernement canadien a présenté une résolution qui demande au Comité international de la Croix-Rouge d'accorder une attention particulière à la possibilité d'élargir le champ d'application des dispositions de l'Article 3 dans le cadre des études plus générales qui ont été entreprises pour le développement du droit humanitaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a ultérieurement annoncé, dans sa déclaration à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, que le Canada appuierait activement le travail du Comité international de la Croix-Rouge à l'égard des résolutions adoptées par la Conférence d'Istanbul et que le Gouvernement jouerait un rôle actif dans la mise en oeuvre concrète des décisions de la Conférence.

#### Vingt-cinquième anniversaire

Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies sera célébré en 1970 sous le thème "Paix, justice et progrès". Plusieurs activités ont été prévues à cette occasion, entre autres la tenue d'une session commémorative de l'Assemblée générale, la convocation d'une assemblée mondiale de la jeunesse et la préparation par le secrétaire général de l'Organisation d'une publication contenant le texte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social depuis leur existence. Tous les États membres, les organisations spécialisées et les organisations non gouvernementales furent invités par l'Assemblée générale à prévoir certaines manifestations pour souligner cet anniversaire. Pour organiser et coordonner ces activités au sein des Nations Unies, l'Assemblée générale a créé un Comité du 25<sup>e</sup> anniversaire composé de vingt-cinq membres, dont le Canada.

## Le milieu humain

En décidant de convoquer en 1972 une Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, l'Assemblée générale a tourné officiellement son attention vers un nouveau domaine de préoccupation universelle: les problèmes du milieu humain, qui influent sur le bien-être physique, mental et social. On a reconnu que les récentes réalisations industrielles et techniques offrent des occasions inouïes de changer et de modifier le milieu pour répondre aux besoins et aux aspirations de l'homme mais que, sans un contrôle approprié, elles comportent de graves dangers, dont les problèmes croissants de la pollution de l'eau et de l'air.

En traduisant l'inquiétude du Canada et l'expérience qu'il a de ces problèmes, notre délégation à la vingt-quatrième session a souligné que le Canada s'intéresse à la Conférence. Le Canada a été élu membre du Comité préparatoire.

Dans la déclaration canadienne sur la question du milieu humain, on a présenté une façon pragmatique d'aborder les problèmes actuels auxquels il faut faire face dans les préparatifs de la Conférence. On a proposé aussi diverses façons d'aborder les questions du milieu au cours de la Conférence.

## Questions relatives à l'Afrique australe et au colonialisme

Les Nations Unies ont vu le nombre de leurs membres s'accroître de façon considérable avec l'admission des États à qui on a accordé l'indépendance dans la période d'après-guerre, au cours de laquelle les gouvernements qui possédaient des colonies ont mis en oeuvre les principes d'autodétermination énoncés dans la Charte. Toutefois, le problème ardu et apparemment insoluble posé par la domination en Afrique australe d'une minorité blanche retranchée demeure sans solution et, avec les questions coloniales connexes, il est resté un sujet de préoccupation majeure aux Nations Unies en 1969.

Les pays en voie de développement, et particulièrement les membres africains, ont demandé aux Nations Unies de prendre des mesures punitives contre l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'*apartheid* et de la mainmise qu'elle conserve sur la Namibie (Sud-Ouest africain) en dépit du fait que l'Assemblée générale a mis fin à son mandat sur ce territoire en 1966. Ces efforts ont abouti à deux résolutions de l'Assemblée générale sur la question de l'*apartheid*. La première, parrainée par quarante-six pays principalement afro-asiatiques et appuyée par le Canada, a condamné la répression du peuple sud-africain par le Gouvernement de l'Afrique du Sud et demandé la libération immédiate des prisonniers politiques. La seconde, qui n'a pas été appuyée par le Canada à cause de ses conditions excessives et irréalisables, demandait à tous les États et organismes d'aider les mouvements de libération en Afrique du Sud et d'appliquer des sanctions contre ce pays.

Le Conseil de sécurité, où le Canada ne siège pas cette année, a condamné le Portugal pour sa violation des frontières d'autres États, sujet de trois plaintes déposées au Conseil.

En ce qui concerne la décolonisation, l'Assemblée générale a adopté une résolution parrainée par 12 États afro-asiatiques et qui témoigne de

leur préoccupation à l'égard des questions coloniales. La résolution déclare que le maintien du colonialisme constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales; elle réaffirme le droit des peuples coloniaux à l'autodétermination et invite tous les gouvernements à déclarer que le recrutement, le financement et la formation des mercenaires sont punissables comme actes criminels. De plus, elle demande à tous les États et aux institutions spécialisées de n'offrir aucune aide aux Gouvernements portugais, sud-africain et rhodésien. Elle requiert aussi qu'on déséquipe les bases militaires dans les territoires sous tutelle, qu'on reconnaisse le droit d'autodétermination des petits États et que les missions visiteuses aient droit d'accès dans les territoires coloniaux. Comme dans le passé, le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution parce que, de l'avis de la délégation canadienne, certaines conditions y étaient irréalisables et certaines idées erronées.

En général, les questions ont été discutées moins longuement et dans un langage moins provocateur qu'au cours des sessions précédentes.

### Situation financière de l'Organisation

Le secrétaire général a mentionné dans l'introduction de son rapport annuel (1969) que la situation financière de l'ONU demeure précaire. Le 30 juin 1969, les exigibilités de l'Organisation excédaient les éléments d'actif réalisables; en effet, en tenant compte des prêts consentis par le Fonds de roulement et le Compte spécial des Nations Unies, le déficit cumulé se chiffrait par 59.6 millions de dollars (É.-U.). Les dépenses non réglées étaient de 13.3 millions (É.-U.). Les cotisations au budget ordinaire, fixées mais impayées, s'élevaient à quelque 130 millions (É.-U.). De cette somme environ 26.7 millions sont attribuables au fait que certains membres ont décidé de ne pas payer pour des éléments du budget ordinaire qui, à leur avis, ne devraient pas en faire partie. Le reste représente des paiements que les membres n'ont pas encore faits; on estimait que, à la fin de 1969, 22.3 millions de dollars seraient encore dus. Ces chiffres n'incluent pas; le secrétaire général l'a d'ailleurs mentionné, les comptes spéciaux de la Force d'urgence des Nations Unies et des opérations des Nations Unies au Congo, qui causent aussi beaucoup d'inquiétude aux administrateurs. Le 30 juin 1969, le montant dû au titre de ces comptes se chiffrait par 132.7 millions de dollars (É.-U.); le secrétaire général croit qu'il sera presque impossible de toucher cette somme. De plus, l'Organisation doit quelque 30 millions de dollars à des gouvernements, dont celui du Canada, qui ont fourni des contingents et un appui logistique aux deux forces de maintien de la paix. La situation financière concernant la Force de maintien de la paix à Chypre est aussi une question très importante; on a évalué que, à la mi-décembre, le déficit atteindrait 10.8 millions de dollars.

### Développement économique

Dans le domaine du développement économique, le principal sujet de discussion a été la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit commencer en 1971. Le Comité préparatoire, créé en 1968, n'a pas été capable de présenter une étude préliminaire sur la façon de procéder en matière de développement international. Ses membres ont toutefois réussi à s'entendre sur la forme que doit prendre la stratégie; ils ont



aussi rendu possible un débat sur la question. Le Canada a voulu surtout sensibiliser l'opinion publique mondiale au fait qu'il est nécessaire d'unir tous les efforts pour mener à bien le développement. Grâce à l'initiative de la délégation canadienne, une résolution à cet effet a été adoptée à l'unanimité lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

Pendant les délibérations générales de la Deuxième Commission où il n'a été question que de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et du rapport du Conseil économique et social (ECOSOC), on a souvent fait allusion à deux rapports publiés pendant la session de l'Assemblée générale. Il s'agit premièrement du rapport de la Commission pour le développement international (on a invité M. L.B. Pearson, président de cette Commission, à adresser la parole aux membres de la Deuxième Commission) et deuxièmement de l'Étude de capacité du système de développement des Nations Unies, de sir Robert Jackson. On s'attend à ce que ces deux rapports aient un effet primordial sur l'aide future au développement.

L'Assemblée a adopté des résolutions concernant les activités de quelques organismes des Nations Unies dans le domaine économique; elle a approuvé, entre autres choses, l'expansion du Comité du programme et de la coordination. On a formé un comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies (1972) sur le milieu humain; le Canada en est membre. L'Assemblée a de plus étudié les aspects institutionnels du développement touristique mondial. L'approbation de la proposition canadienne émise en 1968 dans le but de simplifier le déroulement des travaux à la Deuxième Commission (questions économiques et financières) a largement contribué à la bonne marche du travail de cette Commission.

#### Améliorations d'ordre institutionnel et questions administratives et budgétaires

Une attitude sérieuse a prédominé à la Cinquième Commission lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Bien que les réflexions d'ordre politique aient été constantes pendant les débats, elles ont rarement empêché que soit menée à bon terme l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

Pendant cette session, le Canada a pris part, à l'intérieur de la Cinquième Commission, à trois initiatives découlant d'une déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors du débat général; il avait alors énuméré quelques-uns des problèmes de structure de l'Organisation. La délégation canadienne a parrainé une résolution visant à réduire le nombre de conférences et à limiter à l'essentiel les services connexes. La Commission a approuvé cette initiative et l'Assemblée générale l'a adoptée à l'unanimité en séance plénière.

Le Canada a aussi pris l'initiative de coparrainer et de présenter une résolution visant à réduire le volume excessif de la documentation publiée au sein des institutions des Nations Unies. La Commission, puis l'Assemblée en séance plénière, ont aussi approuvé cette résolution à l'unanimité.

Le Canada a aussi participé à la rédaction et au parrainage d'une résolution visant à assurer l'agrandissement ordonné des locaux de l'ONU à New York. La résolution, présentée à la Commission par la délégation canadienne, a autorisé le secrétaire général à faire commencer des travaux de construction à New York et a donné le feu vert à une étude sur la possibilité de déménager quelques divisions administratives des Nations Unies. Elle a été acceptée par l'Assemblée générale à une imposante majorité.

En somme, l'adoption de ces résolutions et de certaines autres par la Cinquième Commission et l'Assemblée générale devrait faciliter les efforts visant à améliorer le rendement et l'efficacité des Nations Unies.

Les premiers rapports du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, dont le Canada est membre, ont été discutés et adoptés au sein de la Cinquième Commission. L'Auditeur général du Canada a été nommé à ce comité de trois membres en 1967 et pourra être réélu pour trois autres années à la session de l'automne 1970 de l'Assemblée générale.

### Piraterie aérienne

Trente États membres des Nations Unies, y compris le Canada, ont proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale la question du "Détournement forcé d'avions civils en cours de route". Après de nombreuses discussions et négociations dans les coulisses, l'Assemblée générale a adopté une résolution par 77 voix, contre 2 et 17 abstentions.

La résolution demande à tous les États de faire en sorte que leurs lois prévoient des mesures juridiques efficaces contre tous les détournements d'avions civils en vol. En particulier, elle les exhorte à poursuivre les pirates aériens. De plus, elle demande instamment que soient appuyés pleinement les efforts de l'Organisation de l'aviation civile internationale visant à élaborer une convention internationale traitant de la piraterie aérienne et elle invite les États à être parties à la Convention relative aux infractions et certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

### Espace extra-atmosphérique

En 1969, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies s'est réuni à New York et a étudié les rapports de son Sous-comité juridique, de son Sous-comité scientifique et technique et de son Groupe de travail sur les satellites de diffusion directe. Le Sous-comité juridique n'a pu en arriver à une définition convenable de ce qu'est l'espace extra-atmosphérique; des progrès ont été faits, toutefois, en vue d'un accord sur le projet de traité sur l'enregistrement des objets spatiaux et les négociations se sont continuées quant au projet d'accord sur la responsabilité pour les dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Le Groupe de travail sur la radiodiffusion directe par satellites a fait un rapport sur les possibilités techniques de ce genre de communication et sur les progrès présents et à prévoir dans ce domaine, y compris la détermination des frais d'utilisation comparatifs et d'autres aspects d'ordre économique. Lors de sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution invitant

les pays membres à collaborer au perfectionnement des satellites d'observation des ressources terrestres.

### Le Commonwealth

Au sein du ministère, la Direction des affaires du Commonwealth joue à la fois un rôle fonctionnel et le rôle d'une direction géographique. Au premier titre, elle est chargée des questions touchant l'association du Commonwealth et le rôle que le Canada y joue; elle est aussi chargée des préparatifs touchant la participation du Canada aux conférences des premiers ministres du Commonwealth et des relations avec le Secrétariat de l'organisme de même qu'avec certaines autres organisations du Commonwealth<sup>2</sup>. En tant que direction géographique, elle est chargée des relations bilatérales avec l'Australie, la Barbade, la Grande-Bretagne, Ceylan, la Guyane, l'Inde, la Jamaïque, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, Singapour, la Trinité-et-Tobago, les États associés des Indes occidentales et les territoires sous dépendance britannique, c'est-à-dire, tous les pays du Commonwealth à l'exception de ceux d'Afrique et de la Méditerranée, dont s'occupent d'autres directions géographiques. Par suite de leur proximité géographique de certains grands pays du Commonwealth et des liens économiques qui les y rattachent, la Direction des affaires du Commonwealth se charge également des relations du Canada avec l'Irlande, l'Afghanistan, le Népal, le Bhutan et le Sikkim.

La réunion des premiers ministres du Commonwealth qui a eu lieu à Londres du 7 au 15 janvier 1969 constitue le premier et le principal événement de l'année. Elle est la plus imposante que les chefs du Commonwealth aient connue; en effet, 24 des 28 pays membres étaient représentés par leur chef, premier ministre ou président, et les quatre autres avaient délégué des ministres du plus haut rang<sup>3</sup>. Cette réunion groupait le plus grand nombre de chefs de gouvernement de tous les pays du monde qui se soient rassemblés depuis la signature de la charte des Nations Unies, en 1945.

A son retour au Canada, le premier ministre Trudeau s'est adressé aux députés en ces termes:

---

<sup>2</sup> On trouvera la liste de ces organisations à l'Annexe V page 112.

<sup>3</sup> Les pays membres sont: la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, le Ghana, la Malaisie, le Nigéria, Chypre, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Jamaïque, la Trinité-et-Tobago, l'Ouganda, le Kenya, le Malawi, Malte, la Zambie, la Gambie, Singapour, la Guyane, le Botswana, le Lesotho, la Barbade, Maurice et le Souaziland. Le Commonwealth prévoit aussi la participation de "micro-États": Nauru, qui est entièrement indépendant, et les États associés des Antilles. Ces membres spéciaux jouissent habituellement des mêmes privilèges que les membres du Commonwealth sauf qu'ils ne peuvent assister aux réunions des premiers ministres.

"C'est peut-être la grande force du Commonwealth, cette occasion régulièrement offerte à des hommes de bonne volonté de se réunir pour discuter des problèmes qui les touchent, eux et les 850 millions de personnes qu'ils représentent. Les autres avantages des liens du Commonwealth, — l'échange de personnes, l'orientation du commerce, l'assistance économique et les programmes de coopération, l'absence de formalité pour la représentation diplomatique —, s'inspirent tous du dialogue libre et ouvert qu'ont les premiers ministres lors de ces réunions<sup>4</sup>."

Bien que la réunion des premiers ministres ait été l'événement de l'année, le Commonwealth n'a pas négligé ses autres activités. La réunion annuelle des ministres des Finances a eu lieu à la Barbade en septembre. Se trouvant à Boston pour la Conférence de l'Organisation mondiale de la santé, les représentants du Commonwealth y ont tenu une réunion spéciale pour discuter de la prochaine Conférence médicale du Commonwealth. La quatrième réunion du Conseil des télécommunications du Commonwealth a eu lieu à Londres en avril; on compte aussi plusieurs assemblées régionales ou spéciales, dont le Colloque régional (africain) sur la jeunesse organisé par le Secrétariat du Commonwealth; ce colloque a eu lieu à Nairobi en novembre. Pendant l'année, l'équipe de travail du Comité de liaison du Commonwealth pour l'éducation a continué de préparer, de concert avec le Secrétariat, la Cinquième conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui doit avoir lieu à Canberra au début de 1971.

Comme par le passé, les pays membres du Commonwealth ont reçu l'aide du Canada par l'intermédiaire du Plan de Colombo, du Programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth (SCAAP) et du Programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. L'apport total du Canada dans le cadre du Plan de Colombo depuis sa création, il y a 20 ans, dépasse un milliard de dollars. Pour la période allant de l'année 1960 à la fin de l'année financière 1969-1970, le Canada aura versé aux pays africains membres du Commonwealth plus de 108 millions de dollars; il aura aussi versé environ 75 millions de dollars aux Antilles du Commonwealth pour la période s'étendant de l'année 1966 à la fin de l'année financière 1969-1970. Le Canada prend aussi une part active au Programme des bourses d'étude et de perfectionnement du Commonwealth, auquel il a versé 1.7 million de dollars en 1968-1969 pour accueillir 300 étudiants dans ses universités pendant la même période. On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'aide canadienne aux pays du Commonwealth dans le rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international.

### Grande-Bretagne

Les relations du Canada avec la Grande-Bretagne sont extrêmement variées et complexes; elles couvrent un large éventail de rapports intergouvernementaux portant sur des sujets aussi différents que la négociation d'accords aériens et commerciaux, l'évolution constitutionnelle et les échanges de renseignements relatifs aux affaires consulaires. Ces relations sont

---

<sup>4</sup> Compte rendu des débats de la Chambre des Communes, 20 janvier 1969, p. 4459.

entretenuës à tous les échelons du gouvernement ainsi que sur le plan personnel et au niveau des affaires; le tout se passe dans un climat de coopération qui facilite l'examen des questions d'intérêt réciproque ainsi que l'évaluation et la compréhension de la politique des deux gouvernements. Les relations anglo-canadiennes se sont intensifiées en 1969 du fait des nombreuses visites effectuées par divers ministres et hauts fonctionnaires. Avant l'ouverture de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, en janvier 1969, le premier ministre Wilson a invité le premier ministre du Canada à s'entretenir avec lui à Londres et à Chequers. En plus des questions bilatérales, MM. Wilson et Trudeau ont étudié des sujets importants d'intérêt commun pour leurs gouvernements. En septembre 1969, M. Michael Stewart, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et aux Affaires du Commonwealth, a été pendant cinq jours l'invité du Gouvernement canadien. M. Stewart et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp, ont discuté de relations bilatérales et ont échangé des idées sur des sujets d'intérêt commun. Au cours de l'année, M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, et M. John Turner, ministre de la Justice et procureur général, se sont rendus à Londres pour discuter de questions relatives à leurs ministères. Plusieurs ministres et quelques hauts fonctionnaires des provinces canadiennes se sont rendus en Grande-Bretagne pour discuter de questions d'intérêt provincial. Le Comité permanent Canada—Royaume-Uni, comité mixte de fonctionnaires, a tenu une réunion en octobre, à Ottawa; il s'agissait de faire le point en matière de commerce mondial et de progrès économique, et d'étudier en détail des questions économiques bilatérales. En plus de ces rapports purement bilatéraux, le Canada et la Grande-Bretagne sont liés par un vaste réseau de relations multilatérales au sein du Commonwealth, de l'OTAN et des Nations Unies. Des fonctionnaires des deux pays se sont rencontrés à New York en juin pour discuter de questions relatives aux Nations Unies.

### Irlande

En 1969, les relations amicales existant depuis longtemps entre le Canada et l'Irlande ont continué à se développer; cela peut être attribué en partie à la similarité des institutions politiques et sociales, à l'emploi d'une même langue et à l'existence de liens économiques, traditionnels et historiques entre les deux pays. La coopération et la discussion canado-irlandaises au niveau du travail et sur divers sujets d'intérêt commun, particulièrement les questions relatives aux Nations Unies, ont continué de se faire franchement comme par le passé. En août, M. Bryce Mackasey, ministre du Travail, a rendu une visite non officielle en Irlande à l'occasion de sa participation à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui se tenait à Genève. Des discussions officielles sur le commerce et d'autres questions ont eu lieu lors de la visite au Canada, en septembre, du ministre irlandais de l'Industrie et du Commerce, M. George Colley. Au cours de l'été, plusieurs membres du Comité consultatif sur les oiseaux nuisibles à l'aviation se sont rendus en Irlande pour discuter de ce problème avec des fonctionnaires irlandais. En septembre, une délégation de fonctionnaires canadiens a assisté à Dublin aux assemblées du Conseil international pour l'exploration de la mer. Aux élections générales d'Irlande, M. Patrick Hillery a succédé à M. Frank Aiken, personnalité bien connue, au poste de ministre des Affaires extérieures.

## Australie

Le Canada porte de plus en plus d'intérêt à la région du Pacifique; aussi ses rapports avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est prennent-ils une importance accrue. Le Canada s'est toujours senti fortement lié à l'Australie du fait, entre autres choses, de la similitude des traditions et des institutions sociales et politiques des deux pays et du fait que leur évolution a été parallèle. En 1969, les relations entre les deux pays se sont intensifiées; ensemble, ils ont travaillé à promouvoir la stabilité politique et économique des pays asiatiques situés en bordure du Pacifique dans le cadre des programmes du Plan de Colombo et par l'intermédiaire du Commonwealth et des divers organismes des Nations Unies. Les autorités des deux pays ont échangé encore davantage d'idées et de renseignements à tous les niveaux et sur des sujets d'intérêt commun. Au cours de l'année, les rapports étroits et amicaux existant entre les deux pays ont été soutenus par plusieurs visites; la plus importante fut celle du premier ministre de l'Australie, M. John G. Gorton et Mme Gorton, qui se sont rendus à Ottawa en avril. Pendant leur séjour au Canada, ils furent les invités du gouverneur général et de madame Michener. M. Gorton a abordé divers sujets avec le premier ministre du Canada, M. Trudeau, et d'autres ministres. Après avoir assisté aux assemblées ministérielles canado-japonaises à Tokyo le printemps dernier, M. Jean-Luc Pepin, ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, s'est rendu en Australie pour discuter de questions précises avec M. John McEwen, vice-premier ministre d'Australie et ministre de l'Industrie et du Commerce. Plus tard au cours de l'année, une délégation de sept parlementaires australiens, sous la direction de M. Peter Nixon, ministre de l'Intérieur, a visité le Canada; le groupe a alors pu constater l'évolution récente de notre pays et discuter avec de nombreux leaders et fonctionnaires provinciaux et fédéraux. Le premier ministre de l'État de l'Ouest de l'Australie, M. David Brand, a aussi voyagé à travers le Canada. Au cours de l'année, plusieurs ministres et fonctionnaires des provinces canadiennes se sont rendus en Australie pour discuter de questions intéressant leurs gouvernements de façon immédiate.

## Nouvelle-Zélande

Des rapports très amicaux ont toujours existé entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, pays liés entre eux par l'histoire, la culture et le Commonwealth. En 1969, la Nouvelle-Zélande a répondu au vif intérêt porté par le Canada à la région du Pacifique; cela a contribué à parfaire l'harmonie déjà existante. Ce fait a été souligné par la visite officielle du premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Keith Holyoake, et de Mme Holyoake à Ottawa en septembre, de même que par la visite de M. Jean-Luc Pepin, ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, en Nouvelle-Zélande en mai. M. Holyoake et M. Pepin ont discuté de l'intérêt de la région du Pacifique pour le Canada; ils ont aussi exprimé le désir de voir ces entretiens devenir chose courante afin d'alimenter les bonnes relations existantes. On a décidé de tenir de nouvelles négociations au sujet de l'accord commercial entre les deux pays; les pourparlers officiels ont débuté en décembre à l'occasion de la visite à Ottawa d'une délégation de la Nouvelle-Zélande. M. Holyoake a fait une visite à Ottawa quinze jours avant les célébrations de Gisborne, où, il y a deux cents ans, le capitaine James Cook foulait pour la première fois le sol

de l'île du Nord, en Nouvelle-Zélande. A l'occasion de ces fêtes, le haut commissaire du Canada a offert un mât totémique, oeuvre exécutée par le célèbre sculpteur indien de Vancouver, Douglas Cranmer. Le premier ministre Holyoake a accepté le totem au nom du peuple néo-zélandais; ce cadeau a été choisi parce qu'il caractérise bien la côte canadienne du Pacifique; il souligne les rapports existant entre le Canada et la Nouvelle-Zélande en tant que pays du Pacifique et rappelle que les expéditions du capitaine Cook ont porté sur les deux pays. Le Canada a aussi envoyé, en guise de participation, trois bâtiments de la Deuxième escadre d'escorte canadienne: le *St. Croix* (à bord duquel on avait placé le mât totémique), le *Saskatchewan* et le *Qu'Appelle*.

### Inde

Les relations que le Canada entretient avec le sous-continent (Ceylan, Inde et Pakistan) proviennent du fait d'une histoire et de traditions communes. En effet, ces pays faisaient partie de l'ancien empire britannique et sont membres du Commonwealth. Au cours des années 50, les rapports indo-canadiens ont reçu une base solide, d'une part à cause de l'étroite collaboration et de l'amitié qui s'est établie entre feu M. Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde, et M. Louis St-Laurent, alors premier ministre du Canada, et d'autre part à cause de la participation des deux pays au Plan de Colombo. L'aide considérable que le Canada apporte au développement de l'Inde a favorisé le resserrement des liens entre les deux pays; cette aide se chiffre par 686 millions de dollars pour la période allant de 1951 à mars 1969. Grâce aux relations de vieille date, des consultations régulières ont lieu entre les leaders et les fonctionnaires indiens et canadiens sur des sujets d'intérêt commun; cela ne mène pas toujours à un consensus, mais permet à chaque pays de mieux comprendre les idées et la politique de l'autre. Au cours de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, les premiers ministres canadiens et indiens ont eu des entretiens privés sur des questions bilatérales et sur d'autres sujets importants. En 1969, plusieurs visites ont marqué les bonnes relations existant entre l'Inde et le Canada. Une délégation de six parlementaires canadiens dirigée par l'Orateur de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux, a fait une visite officielle de dix jours en Inde en janvier; le Parlement indien était son hôte. En septembre, M. Gurdial Singh Dhillon, Orateur du Lok Sabha (Chambre des communes de l'Inde), accompagné de fonctionnaires, a assisté à Ottawa à la Conférence des présidents et orateurs des parlements du Commonwealth. Plus tard au cours de l'année, M. Grant Deachman a dirigé une délégation de quatorze parlementaires canadiens lors de la cinquante-septième conférence annuelle de l'Union interparlementaire à New-Delhi.

### Pakistan

Les relations qu'entretient le Canada avec le Pakistan, comme avec l'Inde, découlent de la participation au Commonwealth et sont étroitement liées à l'aide canadienne dispensée au Pakistan principalement dans le cadre du Plan de Colombo; en mars 1969, le Canada avait versé à cette fin la somme totale de 299 millions de dollars. Le Canada veut ainsi contribuer aux efforts pakistanais visant à l'autonomie économique et politique. Les bonnes relations canado-pakistanaïses se sont maintenues en 1969 et

des fonctionnaires des deux pays ont discuté franchement de questions d'intérêt commun. Après avoir assisté aux assemblées du Comité consultatif du Plan de Colombo à Victoria (Colombie-Britannique), en tant que chef de la délégation pakistanaise, M. Mahamoud Haroon, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, s'est rendu à Ottawa en novembre pour rencontrer des fonctionnaires et des ministres canadiens. En 1969, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a de nouveau reçu l'aide du Canada. C'est en mars que le général Agha Mohammed Yahya Khan a succédé au feld-maréchal Mohammed Ayub Khan au poste de président du Pakistan.

### Ceylan

Les rapports Canada-Ceylan se sont développés au cours des années par l'intermédiaire du Commonwealth, des Nations Unies et du Plan de Colombo auxquels les deux pays sont associés. En mars 1969, l'aide bilatérale pour le développement apportée par le Canada à Ceylan dans le cadre du Plan de Colombo se chiffrait par 51.6 millions de dollars. En 1968, le Canada a importé de Ceylan, surtout du thé, du caoutchouc et de l'huile de coprah, pour une valeur d'environ 10 millions de dollars; il y a par contre vendu des biens évalués à un million de dollars, principalement de l'outillage léger. En 1969, les rapports Canada-Ceylan ont été marqués par la visite à Ceylan, du 8 au 12 novembre, d'une délégation de 11 parlementaires canadiens dirigés par M. Grant Deachman. En plus de rendre visite au gouverneur général, M. William Gopallawa, et au premier ministre, M. Dudley S. Senanayake, la délégation a visité les sites historiques et archéologiques de l'île. Au mois d'août, M. L.S. Perera, haut commissaire de Ceylan au Canada depuis 1965, est retourné à Colombo; M. G.S. Peiris lui a succédé.

### Malaisie

La Malaisie est un des pays du Pacifique pour lesquels le Canada a montré un vif intérêt. La visite en Malaisie de M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, au mois d'avril 1969, illustre bien ce fait. Originellement, les rapports canado-malaisiens croissaient grâce au Commonwealth; d'autres éléments y contribuent maintenant autant et même plus. L'aide et le commerce sont présentement les principaux liens qui unissent les deux pays. Le Canada participe à plusieurs projets d'aide d'une importance capitale; il maintient et tente d'étendre des programmes visant à aider la Malaisie au point de vue technique. Le nombre de conseillers, de professeurs et d'experts en enseignement que le Canada envoie en Malaisie est très apprécié et constitue sur le plan social une importante contribution au développement. De 1951 à mars 1969, le Canada a versé environ 22 millions de dollars à la Malaisie dans le cadre du Plan de Colombo. C'est au Canada, à Victoria (Colombie-Britannique), qu'a eu lieu en octobre la Conférence du Plan de Colombo; cette dernière marquait le vingtième anniversaire de la fondation du Plan. M. John Hadwen, haut commissaire du Canada en Malaisie, était secrétaire général de la Conférence.

Le commerce canado-malaisien est stable depuis les cinq dernières années; la balance commerciale est toutefois à l'avantage de la Malaisie. Le Canada fournit à la Malaisie un marché pour des produits de base comme l'étain, le caoutchouc naturel, l'huile de coprah, l'huile de palmier et



les produits de la forêt. La Malaisie importe du Canada; son achat le plus spectaculaire a été celui d'avions; elle achète aussi de l'amiante, de l'aluminium, du papier-journal et du blé en grande quantité. Le commerce futur entre le Canada et la Malaisie semble devoir se développer, mais il semble aussi que la balance commerciale demeurera à l'avantage de la Malaisie.

Le Canada et la Malaisie collaborent maintenant dans le domaine de l'entraînement militaire. Après avoir vendu des avions à la Malaisie, le Canada vient maintenant en aide à ce pays en fournissant des conseillers et des experts en pilotage aux Forces d'aviation royales malaisiennes.

### Singapour

L'intérêt croissant que porte le Canada aux pays du Pacifique contribue à resserrer les liens qui nous y unissent; Singapour ne fait pas exception à la règle. Les rapports du Canada et de Singapour portent presque uniquement sur le commerce et l'aide économique; ils sont toutefois renforcés du fait que tous deux se retrouvent au sein du Commonwealth et des Nations Unies. Le commerce, bien qu'il ne soit pas extensif, continue de donner à Singapour une balance favorable d'environ 8 millions de dollars par année. Le Canada exporte du papier-journal, des métaux, du blé et des produits industriels; en retour, il reçoit du caoutchouc naturel brut, des matières textiles et des ananas. De nombreux produits canadiens destinés à d'autres pays de la région comme la Malaisie et l'Indonésie passent par le port de Singapour. Ce pays a reçu plus de deux millions et demi de dollars du Canada en matière d'aide pour le développement. Une grande partie de ce montant a été utilisée dans le cadre d'un programme d'assistance technique aux étudiants de Singapour venus au Canada et aux experts en technologie du Canada installés à Singapour. Les étudiants de Singapour se spécialisent surtout dans les domaines du génie, de la médecine, des services nautiques et de la pêche.

Le Canada a un haut commissaire à Singapour. Bien que ce dernier réside à Kuala Lumpur, il se rend régulièrement à Singapour. En son absence, il est remplacé par un fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce faisant fonction de haut commissaire. Le délégué permanent de Singapour aux Nations Unies à New York est aussi haut commissaire au Canada.

### Antilles du Commonwealth

La Conférence Canada-Antilles du Commonwealth qui a eu lieu à Ottawa en juillet 1966 a posé les jalons qui ont permis aux rapports traditionnels existant entre les deux régions de se développer. Des progrès considérables ont été enregistrés pour la réalisation des recommandations faites lors de la Conférence; ils se sont poursuivis en 1969. Les relations étroites existant entre le Canada et les pays des Antilles du Commonwealth se sont manifestées par des discussions franches et continues sur des sujets d'intérêt commun. En plus des rapports diplomatiques habituels, il y a eu des rencontres à l'occasion de plusieurs réunions importantes tenues à l'intérieur de la région et auxquelles le Canada était représenté; il y a aussi eu plusieurs rencontres officielles à Ottawa; ces dernières ont permis aux délégués des Antilles du Commonwealth et aux représentants

du Gouvernement canadien de faire le point sur des sujets précis soulevés lors de la Conférence.

En 1969, l'une des plus importantes décisions a été celle de créer la Banque de développement des Caraïbes. Lors de la Conférence de 1966, on s'était rendu compte de la nécessité d'établir une institution financière destinée à aider les entreprises contribuant au développement des petites îles des Antilles orientales et à réaliser les projets pouvant être utiles à toute la région. Le document officiel créant la Banque a été signé à Kingston le 18 octobre. Le Canada a accepté de participer aux activités de la Banque en tant que membre non régional; il contribuera aux Fonds ordinaire et spécial de la Banque.

Afin de souligner les rapports étroits existant entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, le gouverneur général, M. Roland Michener, et madame Michener ont fait une visite officielle dans les quatre pays des Antilles membres du Commonwealth au cours des mois de février et mars 1969. Ils se sont rendus en Jamaïque (du 11 au 15 février), à la Guyane (du 15 au 21 février), à la Barbade (du 21 au 26 février) et à la Trinité-et-Tobago (du 26 février au 3 mars). Partout le représentant du Canada a reçu un accueil chaleureux et amical.

Au cours de l'année, le Canada a pu se réjouir du fait que l'ancienne colonie antillaise de Saint-Vincent obtienne le statut constitutionnel d'associé de la Grande-Bretagne. Le président du Conseil privé, M. Donald S. MacDonald, représentait le Canada aux cérémonies spéciales du *Statehood Day*. Le haut commissaire du Canada à la Trinité-et-Tobago a été nommé haut commissaire de Saint-Vincent, le Canada désirant ainsi marquer sa reconnaissance du nouveau statut de l'île. Bon nombre de dirigeants de la région ont visité le Canada au cours de l'année, entre autres, MM. E. M. Gairy, premier ministre de la Grenade, Wilfred E. Jacobs, gouverneur d'Antigua, et R.M. Cato, premier ministre de Saint-Vincent.

## DIRECTIONS GÉOGRAPHIQUES

## Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient

La Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient s'occupe de tout le continent africain et du Moyen-Orient, qui comprend l'Iran, Israël, les États arabes voisins et la péninsule arabe. A l'intérieur de ce secteur, le Canada entretient des relations diplomatiques avec 46 pays; il a des missions permanentes dans 15 capitales. De leur côté les pays en cause ont 13 missions permanentes à Ottawa.

Au cours de 1969, le Canada a tenté de resserrer les liens qui l'unissent aux pays africains et à ceux du Moyen-Orient. L'importance qu'attache le Canada aux événements du Moyen-Orient et plus particulièrement le souci dont il fait preuve face à la souffrance humaine et la mise en danger de la paix mondiale engendrée par le conflit israélo-arabe a été souligné par la visite du secrétaire d'État au Moyen-Orient. Le Gouvernement, désireux de voir la dualité de son héritage se refléter dans sa politique étrangère, a resserré ses liens avec l'Afrique francophone; il y a eu échange de visites et élargissement des contacts diplomatiques. L'intérêt que porte le Canada aux conséquences de la guerre civile du Nigéria et spécialement à ses effets tragiques sur les civils innocents a joué un rôle de premier plan dans la façon canadienne d'aborder les problèmes africains. Le Gouvernement a continué activement et par tous les moyens possibles de déployer des efforts afin d'en arriver à une meilleure livraison du matériel de secours destiné aux victimes du conflit.

En novembre, lors de sa visite en Iran, en Israël et en République arabe unie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu l'occasion de discuter de la situation présente du Moyen-Orient et de raffermir les relations amicales et bilatérales qui existent entre le Canada et les pays en cause. Les pourparlers de Téhéran ont révélé de grandes ressemblances dans la façon dont le Canada et l'Iran envisagent divers problèmes internationaux, notamment ceux du Moyen-Orient, et ont mis en évidence le rôle futur de l'Iran en tant qu'associé non négligeable en matière d'échanges commerciaux. Le voyage du ministre a contribué à resserrer les liens bilatéraux unissant le Canada et Israël, dont le droit de vivre dans la paix et la sécurité dans la région a toujours été affirmé par le Gouvernement canadien depuis la proclamation de l'État. La visite au Caire constitue une preuve importante de la valeur qu'attache le Canada à l'affermissement progressif de ses relations avec la République arabe unie, pays en voie de développement qui a un rôle vital à jouer au Moyen-Orient et dans les affaires du monde.

Au cours de l'année, les tensions nées du conflit israélo-arabe n'ont fait qu'augmenter. Malgré les efforts déployés par le représentant spécial du secrétaire général, l'ambassadeur suédois Gunnar Jarring, malgré les pourparlers des Quatre Grands et les entretiens entre les États-Unis et l'URSS à ce sujet, aucun progrès notable n'a été enregistré dans la voie d'un règlement pacifique qui soit équitable et durable. Le

Canada a continué à donner son entier appui aux efforts des Nations Unies et des grandes puissances visant à amener une solution conforme à la résolution 242 (novembre 1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Gouvernement canadien s'est classé au troisième rang parmi les États qui contribuent financièrement au travail humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA); il a, en effet, versé à l'organisme 1.7 million de dollars en espèces et en produits au cours de l'année financière 1969-1970. Une vingtaine d'officiers des Forces armées canadiennes sont demeurés avec distinction à leur poste, malgré des conditions toujours plus dangereuses; ils sont au service de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et travaillent en Israël et dans les pays arabes voisins.

Au cours de l'année, le Canada a reçu la visite de deux dirigeants d'Afrique; cela a contribué à resserrer les liens du Canada avec ce continent. Le président du Niger, M. Diori Hamani, et le président de la République unie de Tanzanie, M. Julius Nyerere, se sont entretenus longuement avec le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres ministres canadiens lors de leurs visites de l'automne dernier.

D'autres visiteurs africains se sont rendus à Ottawa; ce sont les ministres des Affaires étrangères du Gabon, du Dahomey et de la République centrafricaine de même que le ministre de l'Éducation nationale du Gabon. On a établi des relations diplomatiques avec le Burundi par voie d'accréditations multiples intéressant l'ambassadeur du Canada à Kinshasa et le représentant permanent du Burundi aux Nations Unies à New York. La double accréditation a aussi permis d'établir des relations diplomatiques avec le Souaziland et Maurice. La Tunisie a maintenant son ambassade à Ottawa. Le Gouvernement canadien a fait connaître son intention d'ouvrir une ambassade à Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire.

En 1969, le projet d'une "agence francophone", que le Canada appuie activement, a semblé plus près d'être réalisé. Le secrétaire administratif de l'agence est un Canadien de Montréal, M. Jean-Marc Léger. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, a dirigé la délégation canadienne à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, à Kinshasa. Plus tard au cours de l'année, la Conférence s'est transportée à Paris; le secrétaire d'État à l'Éducation de la province de Québec, M. J.M. Morin, a alors dirigé la délégation canadienne dont faisaient partie des représentants du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Aux moments opportuns, la position du Canada à l'égard des problèmes de l'Afrique méridionale a été réaffirmée. Le Canada continue de maintenir un embargo complet sur le commerce avec la Rhodésie et de préconiser que l'indépendance soit refusée à ce pays tant qu'on n'y reconnaîtrait pas le principe du gouvernement par la majorité (NIBMAR). A la Réunion des premiers ministres du Commonwealth, en janvier 1969, de même qu'aux Nations Unies, le Canada a condamné de nouveau la politique ségrégationniste du Gouvernement sud-africain et s'est dit inquiet du refus de l'Afrique du Sud de faire face à ses obligations internationales à l'égard du Sud-Ouest africain. La délégation canadienne aux

Nations Unies a déclaré que les peuples vivant dans les territoires portugais d'Afrique ont un droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance; c'est pourquoi elle a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale condamnant la politique coloniale du Portugal. La délégation a aussi voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale visant à attirer l'attention de tous les pays sur le manifeste de Lusaka concernant l'Afrique méridionale, présenté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ce document demande d'accepter les idéaux d'égalité humaine et d'autodétermination et de rejeter toute forme de racisme au sujet de la libération de l'Afrique méridionale.

Au cours de 1969, le Gouvernement canadien a continué d'aider, par tous les moyens possibles, à la fourniture et au transport de secours destinés à soulager la misère dans les deux camps mis en conflit par la guerre civile du Nigéria. Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, le Canada a versé environ 3 millions de dollars en nourriture et autre matériel de secours. On a porté une attention particulière aux moyens de livrer des secours dans la région rebelle. Le Gouvernement canadien a soutenu que la façon la plus efficace de le faire en cas d'urgence était d'organiser des vols de jour suivant un horaire bien établi. C'est vers la fin de 1968 que le Gouvernement a proposé cette possibilité aux deux parties en cause et, tout au long de 1969, il a appuyé les efforts visant à la conclusion d'un accord sur les vols de jour.

Le 5 juin 1969, un appareil du Comité international de la Croix-Rouge a été abattu et les vols du CICR, qui se faisaient la nuit depuis quelque temps, ont été suspendus. Le CICR, appuyé en cela par le Gouvernement canadien, a alors travaillé patiemment afin d'obtenir des deux parties qu'elles consentent à des vols de jour. En juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé de faire inspecter par des Canadiens les cargaisons de secours afin de satisfaire aux objections des rebelles, selon lesquels les vols de jour auraient nui à leur position militaire. Le CICR et le Gouvernement militaire signaient à Lagos, en septembre, un accord en vertu duquel des vols de secours seraient autorisés pendant le jour pour une période initiale de trois semaines. Le régime sécessionniste a refusé cet accord; il a exigé la présence d'une troisième partie, chargée de s'assurer que les vols de jour ne seraient pas utilisés contre lui par le Nigéria. Les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont immédiatement tenté d'apporter les garanties nécessaires pour répondre à cette crainte déclarée d'un désavantage militaire. On a même proposé à cette fin de faire voyager des observateurs canadiens à bord des appareils de secours. En octobre les autorités "biafraïses" ont rejeté ces propositions.

Le Canada a de plus continué à appuyer des initiatives pratiques et utiles conçues pour encourager les deux parties à entamer des négociations. Persuadé que les bonnes dispositions requises pour en arriver à un règlement de paix doivent provenir des parties elles-mêmes, le Gouvernement canadien a signalé à plusieurs reprises à leurs représentants que des négociations s'imposaient. Le Canada a aussi appuyé les efforts de divers organismes, comme l'Organisation de l'unité africaine, visant à susciter des pourparlers de paix.

Le Canada a soutenu que personne ne devrait faire parvenir d'armes sur les champs de bataille du Nigéria. A plusieurs reprises, au cours

de 1969, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont expliqué aux dirigeants d'autres pays, dont la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, la politique du Canada à l'égard du conflit du Nigéria.

La délégation canadienne aux Nations Unies a étudié à fond la possibilité de soulever à l'ONU la question de l'aspect humanitaire de la guerre civile du Nigéria. Toutefois, après mûre réflexion et après des entretiens avec le secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement a conclu que toute tentative du Canada visant à soumettre la question à l'organisme mondial serait une action sans utilité et vide de sens, bien peu propre à faciliter la recherche d'une solution pacifique.

#### Direction des affaires d'Europe

Les fonctions qu'exerce la Direction des affaires d'Europe dans le cadre du ministère ont trait à l'ensemble du continent européen, Est et Ouest. Le Canada a des relations diplomatiques avec 26 pays d'Europe, où il entretient 20 missions résidentes et 6 bureaux consulaires. On compte à Ottawa 24 missions diplomatiques de pays européens, dont 3 sont accréditées également auprès de Washington.

Du côté canadien, une première étape a été franchie dans l'étude d'ensemble de la politique et des activités du Canada concernant l'Europe. L'objectif poursuivi est de situer les relations avec l'Europe dans l'ordre des priorités de la politique extérieure du Canada et d'examiner les moyens les plus efficaces d'entretenir les relations canado-européennes.

Le Canada s'est tenu constamment en rapport avec les grandes organisations multilatérales d'Europe, notamment les Communautés européennes. La coopération avec les pays européens a été maintenue par l'entremise du GATT, de l'OCDE et de l'OTAN. En mai, une délégation de parlementaires canadiens présidée par le leader du Gouvernement au Sénat et le président du Conseil privé assistait en qualité d'observateurs à la vingt et unième session de l'Assemblée du Conseil de l'Europe à Strasbourg, où une journée était consacrée à un débat sur les rapports entre le Canada et l'Europe. Au cours de l'été, une délégation de la commission du Sénat canadien sur la politique scientifique visitait plusieurs pays européens. En décembre, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, assistait comme observateur et prenait la parole à une session de l'Assemblée consultative de l'Union de l'Europe occidentale.

Au cours de 1969 la coopération et le flot des échanges entre la France et le Canada ont continué de s'accroître dans un climat politique variable.

De nombreux ministres canadiens se sont rendus en France au cours de l'année écoulée; mentionnons tout particulièrement la visite de M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, au mois de mars, qui, en plus des entretiens qu'il a eus avec des ministres du Gouvernement français, a pris notamment la parole au Congrès de l'Association France-Canada; la visite de M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du

Nord, en mars également, ainsi que les visites de M. Donald C. Jamieson, ministre des Transports, en novembre, et de M. Eric Kierans, ministre des Communications, en décembre. Parmi les autres échanges franco-canadiens il y a lieu de rappeler: la visite à Paris du Comité parlementaire canadien des affaires extérieures et de la défense nationale, en mars; la réunion annuelle de la Commission mixte franco-canadienne dans le cadre de l'Accord culturel France-Canada de 1965, tenue à Paris en février; la réunion de l'Association interparlementaire franco-canadienne qui eut lieu à Jasper, Alberta, en septembre, ainsi que la réunion de la sous-commission scientifique de la Commission mixte, à Ottawa, en novembre. D'autre part, le ministre français de la Justice et Garde des Sceaux, M. René Pleven, a assisté au Congrès de l'Institut international de droit d'expression française tenu à Montréal, Québec et Ottawa, à l'automne, à l'invitation conjointe des ministres de la Justice du Canada et du Québec.

Les échanges culturels entre la France et le Canada se sont multipliés en conformité avec l'Accord culturel France-Canada de 1965; c'est ainsi que les Grands Ballets Canadiens se produisirent en France au printemps à l'occasion d'une grande tournée européenne, et qu'une exposition des dessins de maîtres de Raphaël à Picasso a été inaugurée au Louvre en novembre 1969. Durant l'année, la coopération s'est accrue entre la France et les provinces canadiennes, notamment le Québec.

Les relations du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont atteint un nouveau sommet grâce à la visite à Ottawa, au mois d'avril, de M. Willy Brandt, alors ministre des Affaires étrangères et aujourd'hui Chancelier. Une autre visite importante a été celle que l'Orateur de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux, a effectuée en République fédérale d'Allemagne et à Berlin-Ouest en septembre et octobre. En juillet, la coopération qui existe entre les deux pays dans le domaine de l'utilisation du polygone d'essai de Churchill pour le lancement de fusées-sondes scientifiques à haute altitude est devenue officielle par la signature d'un accord intergouvernemental. Le commerce n'a pas cessé de s'accroître entre les deux pays; il en est de même du montant des capitaux empruntés en Allemagne fédérale par des organismes publics et privés canadiens. Par mesure d'économie, le Gouvernement a décidé de fermer le bureau de la mission militaire canadienne à Berlin. L'ambassadeur du Canada à Bonn continuera d'exercer les fonctions de chef de la Mission militaire canadienne en qualité de non-résident et fera, comme par le passé, des visites régulières à Berlin pour témoigner de l'engagement que le Canada a pris de veiller à la sécurité et au bien-être de la ville et de ses habitants.

Au cours de 1969, les bonnes relations qui existent de longue date entre le Canada et les pays du Bénélux, ainsi que la Suisse et l'Autriche, ont continué à s'accroître. En mai, le Canada recevait M. Fayat, ministre belge du Commerce extérieur. Du côté canadien, le secrétaire d'État, M. Pelletier, se rendait en Belgique où il a eu des entretiens fructueux avec les ministres belges de la culture. Les relations commerciales avec les Pays-Bas se sont accrues sensiblement. Le ministre néerlandais de la Défense, M. den Toom, est venu au Canada en septembre pour recevoir au nom de son Gouvernement le premier d'une série d'avions militaires construits au Canada pour les Pays-Bas.

L'annonce faite le 15 octobre par le premier ministre de l'échange de missions diplomatiques avec le Saint-Siège a eu un retentissement et un intérêt considérables. L'ancien recteur de l'Université Brandon, M. John Robbins, a été nommé ambassadeur du Canada et Monseigneur Clarizio, archevêque et délégué apostolique à Ottawa, a été élevé au rang de nonce. A l'époque, le ministère a fait savoir que les deux États étaient assurés que cette mesure contribuerait à favoriser la compréhension mutuelle et à encourager les échanges de vue sur les questions internationales qui les intéressent tous deux.

M. Aldo Moro, ministre des Affaires étrangères d'Italie, a effectué une visite officielle de deux jours à Ottawa les 10 et 11 octobre. M. Moro a rendu visite au gouverneur général et au premier ministre et a eu un échange de vues avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur une gamme de sujets d'intérêt commun. Cette visite a souligné le rapprochement de plus en plus prononcé qui se fait entre le Canada et l'Italie et les avantages que tirent les deux pays d'une coopération accrue et de consultations plus nombreuses.

Une attention plus grande a également été portée aux relations du Canada avec les autres pays méditerranéens, par exemple la Turquie. Une invitation à venir au Canada a été faite au ministre des Affaires étrangères de ce pays, qui l'a acceptée sous réserve que l'on fixe une date qui convienne aux deux pays.

En 1969, le Canada a maintenu le dialogue soutenu qu'il entretient avec les pays scandinaves. En février, le Canada et la Suède ont préparé en commun un document destiné à la première session du Groupe de travail des Nations Unies sur les satellites de radiodiffusion directe. Le ministre de la Justice, M. Turner, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Munro, se sont rendus en Suède au cours de l'année. Au mois de juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a effectué des visites officielles en Norvège, en Suède, au Danemark, en Finlande et en Islande. Dans tous ces pays il a rencontré les chefs d'État et des gouvernements et s'est entretenu avec eux.

Les relations du Canada avec les pays communistes de l'Europe orientale sont demeurées gênées en 1969 par les événements de Tchécoslovaquie. La présence continuelle des troupes soviétiques dans ce pays et les répercussions sur la souveraineté et l'indépendance nationale de la doctrine soviétique justifiant l'invasion (cette doctrine impliquant une politique de "zones d'influence"), ont été un sujet de préoccupation pour le Canada, tout comme les mesures prises pour restreindre la liberté de mouvement et de pensée des personnes dans le pays.

Dans ses discours ayant trait à l'invasion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait remarquer que le Gouvernement canadien reconnaissait que le seul espoir de voir s'établir un règlement sûr et équitable des questions fondamentales qui divisent le monde était d'arriver, avec le temps, à une évolution pacifique des relations avec les pays du monde communiste. Dans cet esprit, le Canada s'est efforcé tout au long de l'année de faire renaître le climat de détente dont le progrès constant avait semblé prometteur au cours de la période antérieure à l'invasion. Entre autres choses, le Canada a annoncé qu'il aimerait



voir se tenir la Conférence très controversée sur la sécurité de l'Europe, pourvu qu'elle soit convenablement préparée, qu'elle ait de bonnes chances d'aboutir et qu'elle réunisse tous les pays intéressés. Les échanges commerciaux et touristiques entre l'Est et l'Ouest ont continué de s'accroître, le climat des échanges culturels, scientifiques et techniques s'est amélioré et des visites officielles et semi-officielles ont eu lieu de part et d'autre. A noter tout spécialement, la visite officielle que M. Andrei A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, a effectuée au Canada au mois d'octobre. Cette visite était la première qu'un ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique ait jamais faite au Canada et elle a ouvert de nouvelles perspectives en ce qui concerne l'évolution des relations entre les deux pays. En décembre, la Commission canadienne du blé a conclu avec son homologue soviétique un contrat pour la vente de 3,430,000 tonnes longues de blé et de farine, remplissant ainsi les dernières obligations inscrites dans l'accord à long terme entre l'Union soviétique et le Canada, signé en 1966. Le Canada a participé à des foires commerciales à Poznan, en Pologne, au mois de juin, et, en septembre, à Zagreb, en Yougoslavie, et à Brno, en Tchécoslovaquie. Deux accords internationaux ont été signés par le ministre de l'Industrie et du Commerce - un accord commercial avec la Hongrie, le 25 septembre 1969, et un accord de trois ans sur le blé avec la Pologne, le 31 octobre 1969. Enfin, les négociations sur les réclamations en suspens ont fait quelques progrès.

#### Direction des affaires d'Extrême-Orient

Cette direction s'occupe des affaires de tous les pays de l'Est et du Sud-Est asiatiques, depuis le Japon jusqu'à la Birmanie, à l'exception de la Malaisie et de Singapour, membres du Commonwealth. Dans cette région, le Canada compte des ambassadeurs résidents au Japon, en Indonésie et en Thaïlande, un consul général aux Philippines et un bureau du commerce ainsi qu'un bureau de l'immigration à Hong Kong. L'ambassadeur du Canada à Tokyo est aussi accrédité auprès de la République de Corée et le haut commissaire du Canada à Kuala Lumpur est accrédité auprès de la Birmanie. En 1968, le Gouvernement a maintenu ses délégations auprès des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam, mais il a annoncé vers la fin de l'année que la plus grande partie du personnel canadien serait retirée des deux premiers pays.

Dans un discours prononcé à Tokyo le 15 avril à l'occasion de la réunion ministérielle canado-japonaise, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a déclaré ceci, entre autres, concernant le Canada et le Pacifique:

"Au cours des trente dernières années, les événements d'Asie ont plus que jamais rappelé aux Canadiens que nos intérêts sont en jeu malgré l'océan qui nous sépare... Tout cela nous a menés à une plus grande conscience du fait patent que le Canada est un État du Pacifique autant que de l'Atlantique et à réaffirmer ce fait comme principe fondamental de notre politique étrangère...il incombe (donc) au Gouvernement canadien de prendre l'initiative de guider et d'intensifier nos relations avec les pays du Pacifique."

## Chine

Le 10 février 1969, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration à la Chambre des communes concernant la reconnaissance de la République populaire de Chine et l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Voici des extraits de cette déclaration:

"Notre ambassade de Stockholm a été chargée de communiquer à l'ambassade du Gouvernement de la République populaire de Chine la proposition du Canada suggérant que des entretiens relatifs aux relations entre les deux pays aient lieu dans un avenir prochain à un endroit et à une date qui conviennent à nos deux gouvernements..."

"Nous espérons aussi pouvoir profiter de cette occasion pour explorer avec les autorités chinoises toute la gamme des relations sino-canadiennes et étudier la possibilité d'étendre et de resserrer nos relations dans un certain nombre de secteurs..."

"Nos représentants pourront aborder un certain nombre de questions au cours de leurs entretiens avec les Chinois. Il ne s'agit pas seulement d'élaborer une formule satisfaisante pour la reconnaissance du régime et l'échange d'ambassadeurs, mais aussi d'en arriver à une entente sur un certain nombre de détails ayant trait au maintien d'une ambassade canadienne à Pékin et d'une ambassade chinoise à Ottawa..."

En avril, l'ambassade de Chine à Stockholm a transmis à l'ambassadeur du Canada, M. A.J. Andrew, l'acceptation chinoise de la proposition du Gouvernement canadien. Les Chinois ont proposé que les entretiens aient lieu à Stockholm.

Le Gouvernement canadien a approuvé cette proposition, et la première réunion importante a eu lieu vers la fin de mai. Plusieurs autres réunions ont eu lieu et les discussions se poursuivaient à la fin de 1969. Les représentants canadiens ont eu d'abord à leur tête M. Andrew, puis, après le retour de celui-ci au Canada, le nouvel ambassadeur du Canada en Suède, Mlle B.M. Meagher. Comme l'avait mentionné M. Sharp lorsqu'il a annoncé que le Gouvernement chinois avait consenti aux entretiens, les détails des discussions de Stockholm sont demeurés confidentiels.

A la Chambre des communes le 21 juillet, le ministre a fait la réponse suivante à une question concernant les entretiens et la question des "deux Chines":

"La politique que nous favorisons n'a trait ni à la reconnaissance de deux Chines ni à celle d'une Chine et de Formose. Elle consiste à reconnaître un gouvernement de Chine. Nous n'avons pas demandé au Gouvernement de la République populaire de Chine d'approuver la position du Gouvernement canadien sur les limites territoriales de notre pays en retour de l'établissement de relations

diplomatiques. Cela pourrait soulever des doutes quant à l'étendue de notre souveraineté. Il ne serait pas à propos, selon nous, ni conforme à l'usage international, de demander au Canada d'approuver la position du Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'étendue de sa souveraineté territoriale, mais il serait également inopportun de contester cette position."

A l'occasion de diverses déclarations publiques, le gouvernement avait précisé que la position du Canada au sujet de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies en 1969 serait en harmonie avec l'état de nos relations bilatérales au moment où aurait lieu le vote sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le vote à cet égard a eu lieu le 11 novembre et, comme les entretiens de Stockholm n'avaient pas abouti, la délégation canadienne a reçu instructions de voter comme en 1968. Le Canada s'est donc abstenu sur la résolution dite "albanienne" (A/L 569) qui demande à la fois l'admission des représentants de la République populaire de Chine dans tous les organismes des Nations Unies et l'expulsion des représentants de la République de Chine (Taïwan). Le Canada a voté en faveur de la résolution de procédure (A/L 567) qui affirmait que la représentation de la Chine est une question importante aux termes de la Charte des Nations Unies, exigeant une majorité des deux tiers des voix.

La résolution A/L 567 a été approuvée par 71 voix (Canada) contre 48, avec quatre abstentions. Le vote sur la résolution A/L 569 s'est soldé par un échec, avec 48 voix pour, 56 voix contre et 21 abstentions (Canada). Cela représentait un léger regain d'appui pour la résolution "albanienne" qui, en 1968, avait été défaite par une marge de 14 voix.

### Japon

L'importance croissante que le Canada attache à ses relations avec le Japon, maintenant troisième puissance industrielle du monde, a été soulignée par la visite faite en avril 1969 par une délégation de cinq ministres canadiens sous la conduite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion de la cinquième réunion ministérielle canado-japonaise. La première réunion de ce genre avait eu lieu à Tokyo en 1963. Parmi les sujets à l'étude à la réunion de 1969 figuraient la situation politique générale en Asie et les possibilités de coopération internationale dans le Sud-Est asiatique à la suite du règlement du conflit au Vietnam, les faits récents en matière de désarmement nucléaire, la situation financière internationale et le besoin d'une mise en oeuvre prochaine du système des droits de tirage spéciaux, le commerce international avec étude de certains points en contestation dans le domaine des échanges bilatéraux entre le Canada et le Japon, ainsi que les moyens d'améliorer et d'élargir les programmes existants d'aide au développement. Ont aussi fait l'objet de discussions un certain nombre de questions spécifiques présentant de l'intérêt pour les deux pays, dans les domaines de la politique des investissements, des pêcheries, de l'agriculture et de la coopération scientifique et technique. La réunion de 1969 a été marquée, comme les précédentes, par des échanges d'opinions libres et ouverts.

Le volume des échanges canado-japonais a dépassé le cap d'un milliard de dollars pour la première fois en 1969, ce qui fait du Japon le troisième

grand partenaire du Canada dans le domaine du commerce. Le Japon est devenu une source importante de capitaux pour le Canada, les investissements portant en particulier sur la mise en valeur de ressources naturelles.

En dehors des visites non officielles faites au Japon par un certain nombre d'éminents Canadiens, le premier ministre Schreyer du Manitoba a effectué un séjour au Japon en octobre 1969 sur l'invitation du Gouvernement japonais. Le vice-ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Nobohiko Ushiba, est venu au Canada pendant l'été, de même que M. Toru Haguiwara, commissaire général d'Expo 70.

La tournée au Japon de l'Orchestre symphonique de Toronto (sous la conduite de M. Seiji Ozawa), en avril 1969, a eu lieu sous les auspices du ministère des Affaires extérieures agissant en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada; à l'occasion de cette visite, on a donné un aperçu des manifestations qui se dérouleront au pavillon canadien au cours d'Expo 70, du 15 mars au 13 septembre 1970. Le Canada aura l'un des plus grands pavillons nationaux à l'exposition; en outre, les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec auront leur propre pavillon. La semaine du Canada (du 24 au 30 mai) devrait comporter la participation de la musique et du carrousel de la Gendarmerie royale, celle des *Feux Follets*, du Ballet national et de la troupe de Charlottetown qui interprète *Anne of Green Gables*. En réponse à l'invitation du Gouvernement japonais, le premier ministre Trudeau visitera Expo 70 pendant la semaine du Canada.

### Indochine

L'absence de progrès tangibles aux entretiens de Paris a confirmé les prévisions antérieures selon lesquelles le cours de ces négociations serait difficile et lent, mais pour le moins l'existence d'un forum de ce genre a semblé maintenir les hostilités au plus bas niveau possible au Vietnam. En dépit de sa continuation, le conflit a suffisamment perdu de son intensité pour que le président Nixon puisse annoncer les premières étapes du retrait des Forces américaines, en soulignant l'importance d'un rôle de plus en plus autonome qui incombe à la République du Vietnam dans la conduite des opérations militaires. En juin, le Front de libération nationale s'est proclamé lui-même gouvernement sous le nom de Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, démarche qui a été généralement interprétée comme se rattachant essentiellement aux négociations de Paris et au désir qu'avait le Front de libération nationale de revendiquer dans ces négociations une voix aussi autorisée que celle du Gouvernement de la République du Vietnam. L'année 1969 a vu le décès du président Ho Chi Minh de la République démocratique du Vietnam, l'un des géants de l'histoire vietnamienne moderne. Le Canada était représenté aux funérailles nationales à Hanoï par le brigadier général G.G. Bell, commissaire suppléant de la délégation canadienne auprès de la Commission internationale de contrôle au Vietnam. Avec la mort du président Ho, survenant six années après celle du président Ngo Dinh Diem de la République du Vietnam en 1963, les liens personnels et symboliques qui existent avec le passé immédiat du problème vietnamien semblent se relâcher. Il reste à voir si un changement de personnalités entraînera un changement de politiques.

L'aide du Canada à la République du Vietnam s'est poursuivie en 1969, et on envisage de créer à Montréal un bureau qui maintiendra la

liaison avec les étudiants de ce pays qui ont obtenu des bourses d'études au Canada.

S'adressant au Cercle des correspondants étrangers à Tokyo le 15 avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traduit en ces termes les pensées du Gouvernement du Canada concernant le Vietnam:

"Nous espérons que les conversations qui se déroulent actuellement à Paris font partie d'un processus irréversible, dont l'ultime résultat correspondra à ce qui fait le plus cruellement défaut à l'Asie du Sud-Est: un règlement politique durable et stable, en toute justice pour ceux dont les intérêts légitimes sont en jeu, sans favoritisme envers qui que ce soit et, par-dessus tout, acceptable par toutes les parties en cause. Ces conditions peuvent paraître exigeantes. Mais elles ne sont pas chimériques car un règlement politique qui ne serait ni défini avec précision ni réalisable provoquerait la répétition tragique des événements qui ont découlé des lacunes fondamentales des accords conclus à Genève il y a quinze ans. Pour rétablir la paix et faire en sorte que les nouvelles conceptions politiques soient mises en oeuvre, les garanties et la présence internationales destinées à exercer une action modératrice sur la situation et à aider au rétablissement d'une mesure suffisante de confiance entre ceux qui viennent tout juste de déposer les armes, auront probablement un rôle important à jouer sur le plan international. A ce stade, il est impossible de dire si le Canada pourrait jouer un rôle efficace dans une conjoncture comme celle-là. Cela dépendrait beaucoup de l'attitude des parties directement en cause et de leur désir de nous voir jouer un tel rôle. Il faudrait également savoir si la tâche à accomplir et les moyens à notre disposition pour la mener à bien offrent des garanties suffisantes pour que cette contribution ait une réelle valeur. Je ne veux pas paraître exagérément négatif ni pessimiste, et je ne cherche pas non plus à dire que le Canada essaie de s'esquiver devant toutes les formes d'engagement ou de participation simplement parce qu'elles pourraient se révéler décevantes ou difficiles. Loin de là. J'ai à coeur cependant de chercher à éviter les engagements improductifs qui tendent plutôt à fausser les problèmes qu'à aider à les résoudre."

#### Cambodge et Laos

Au Cambodge, le Gouvernement royal Khmer (GRK) a cessé de demander à la Commission internationale de contrôle (CIC) à Phnom Penh de procéder à des enquêtes au début de l'année, bien que le GRK fournisse de plus en plus d'indices précis d'une intervention importante des Forces communistes vietnamiennes au Cambodge. Les efforts déployés par la délégation canadienne pour que la CIC entreprenne une enquête à la lumière de ces indices de violation de l'Accord de cessez-le-feu de 1954 par l'une des parties n'ont pas réussi à provoquer une réaction positive de la part des pays membres de la Commission.

En mai 1969, le GRK publiait une déclaration où il exposait son point de vue touchant le rôle de la CIC. A son avis, le stationnement et

l'infiltration des Forces communistes vietnamiennes en territoire cambodgien était une question qui concernait seulement le Cambodge, la République démocratique du Vietnam et le Front de libération nationale du Sud-Vietnam, et non des tierces parties; il ne souhaitait donc pas que la CIC s'occupe de la question; qui plus est, il avait l'intention "de dégager la CIC de toute autorité concernant le règlement des problèmes politiques et militaires qui mettent le Cambodge dans une situation d'opposition par rapport aux États-Unis et à leurs satellites, d'une part, et à la RDVN et au FLN du Vietnam-Sud" d'autre part; selon lui, il appartiendrait au Cambodge seul d'essayer de résoudre ces problèmes avec les autorités de ces États. En octobre, le GRK faisait officiellement connaître à la CIC sa décision de "mettre fin à la mission de la Commission au Cambodge avant la fin de l'année".

Au Laos, la situation était différente du fait que le Gouvernement royal laotien (GRL) avait demandé à la Commission internationale de contrôle à Vientiane de faire enquête sur diverses attaques qui auraient été lancées par des troupes nord-vietnamiennes. En dépit des efforts tentés par la délégation canadienne pour qu'on fasse droit à ces réclamations, la CIC n'a pris aucune décision ou, comme c'est arrivé deux fois, s'est prononcée contre la proposition canadienne demandant de faire enquête.

En 1969, la CIC n'a réalisé aucun progrès au Laos sur la question des rapports périodiques aux coprésidents de la Conférence de Genève, encore que ces rapports n'aient pas été remis depuis 1963. En outre, aucune action efficace n'était possible à l'égard des nombreuses questions encore à l'ordre du jour de la CIC (dont certaines remontent à 1964); ces questions ont été progressivement éliminées après enregistrement de déclarations à leur sujet par les trois délégations.

Dans sa déclaration du 3 novembre à la Chambre des communes concernant les changements dans la représentation du Canada à l'étranger qu'imposaient des raisons budgétaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fourni les explications suivantes:

"Ces dernières années, diverses raisons ont empêché la Commission internationale de contrôle de remplir sa mission au Laos et au Cambodge. Nous avons donc décidé qu'il ne servirait pas à grand-chose de maintenir notre présence physique à Vientiane et à Phnom Penh. Le Canada reste membre des deux commissions et il continuera de remplir ses engagements. Comme on ne les prévoit pas très onéreux, on a l'intention de nommer le commissaire canadien au Vietnam aux deux autres Commissions. Au Laos, on prendra aussi des arrangements pour maintenir le contact avec les autres membres de la Commission. Notre programme d'aide au Laos et au Cambodge sera sous la direction de la délégation canadienne à Saigon."

Par la suite, le GRK a précisé son attitude concernant l'avenir de la Commission au Cambodge en lui demandant expressément de s'ajourner indéfiniment à compter du 31 décembre 1969. La Commission a pris une décision dans ce sens, le 31 décembre 1969.

## Birmanie

Sur l'invitation du Gouvernement canadien, le ministre des Affaires étrangères de Birmanie, le colonel Maung Lwin est venu en visite officielle à Ottawa les 14 et 15 octobre et a eu des entretiens sur des questions internationales et bilatérales avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres ministres. Il a ensuite effectué un voyage privé de dix jours au Canada avant de se rendre à Victoria (Colombie-Britannique) où il a dirigé la délégation de son pays à la réunion ministérielle du Plan de Colombo qui s'est tenue du 27 au 31 octobre.

### Direction des affaires de l'Amérique latine

La Direction des affaires de l'Amérique latine s'occupe des relations du Canada avec l'Amérique latine. Le Canada entretient depuis 1957 des relations diplomatiques avec chacun des 20 pays de l'Amérique latine. Il maintenait 14 ambassades dans la région mais, à la suite des directives touchant les dépenses du gouvernement, ce nombre a été réduit à 11 avec la fermeture des postes diplomatiques à Quito, dans l'Équateur, à Saint-Domingue, dans la République dominicaine, et à Montevideo, en Uruguay. En outre, le personnel a été quelque peu réduit dans la plupart des autres ambassades établies en Amérique latine, dont neuf sont dirigées par des ambassadeurs et deux par des chargés d'affaires. Le Canada maintient aussi un consulat à São Paulo, au Brésil.

Pendant l'année, la grande tâche de la Direction a été de coordonner les travaux du groupe d'étude de la politique canadienne à l'égard de l'Amérique latine. Le groupe d'étude, composé de hauts fonctionnaires des ministères et organismes du gouvernement qui s'intéressent à l'Amérique latine, a commencé son enquête avec la mission ministérielle en Amérique latine en octobre et novembre 1968. En janvier, le *Rapport préliminaire de la mission ministérielle en Amérique latine* a été communiqué à la Chambre des communes. A la suite de ce Rapport, les ministères ont reçu plusieurs lettres et mémoires émanant de personnes intéressées, particuliers et représentants d'organismes privés, qui ont avancé leurs idées et opinions au sujet de l'Amérique latine. De plus, le groupe d'étude a pris l'initiative d'organiser des consultations avec des personnes et des groupes qualifiés au Canada et à l'extérieur. En mars, un colloque réunissant des hauts fonctionnaires, des professeurs, des journalistes et des hommes d'affaires a eu lieu à Toronto (Ontario) sous l'égide de l'Institut canadien des Affaires internationales. La révision de cette politique est dans sa phase finale et elle sera terminée au début de l'année 1970.

Alors que les relations ultérieures du Canada avec l'Amérique latine étaient examinées, un bon nombre d'activités ont eu lieu pendant l'année relativement aux programmes en cours. Le Canada est membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH), organisme auxiliaire de l'OEA, et d'un certain nombre d'organisations interaméricaines qui ne relèvent pas officiellement de l'OEA. Depuis qu'il est devenu membre titulaire de l'IPGH en 1961, le Canada y a joué un rôle très actif et, cette année, il a participé à la réunion de l'Assemblée

générale tenue à Washington, D.C., du 28 mai au 18 juin. Conformément à une tradition récente, des observateurs canadiens ont assisté à la XIX<sup>e</sup> réunion de l'Organisation panaméricaine de la Santé, institution régionale pour les Amériques de l'Organisation mondiale de la Santé, à plusieurs réunions du Comité exécutif de l'Alliance pour le progrès où l'on a examiné la situation de divers pays membres, et à la sixième réunion du Conseil économique et social interaméricain. Le Canada a continué de coopérer avec les pays de l'Amérique latine aux Nations Unies et, à titre de membre, il a assisté à la treizième session du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine qui s'est réuni à Lima du 14 au 23 avril. En mai, le Canada est devenu membre titulaire du Centre interaméricain des administrateurs du fisc (CIAT) et il a assisté à la troisième assemblée générale du Centre à Mexico. Le Centre encourage la réforme du système fiscal en vue d'en améliorer l'administration au moyen de la coopération technique.

En dehors du cadre multilatéral, l'Accord prévoyant des échanges de bourses d'études supérieures entre le Conseil national de recherches du Canada et le Conseil national de recherches du Brésil est entré en vigueur cette année et des échanges fructueux se sont effectués en matière de produits naturels, de recherches nucléaires magnétiques, de calculateurs et de biophysique. Les Canadiens ont participé de nouveau à la Biennale de São Paulo où un grand prix a été décerné au sculpteur Robert Murray.

Le Canada se propose d'effectuer un nouveau versement de 10 millions de dollars à son programme de prêts pour le développement, qu'administre la Banque interaméricaine de développement (BID). Depuis le lancement de ce programme, en 1964, on y a consacré une somme de 60 millions de dollars. Les 50 millions déjà versés sont affectés à 15 projets. En plus de l'apport fait à la BID, le Canada a accordé des prêts commerciaux à long terme en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Depuis la fin de 1960, époque à laquelle ces fonds ont été disponibles pour la première fois, une somme totale de 275,086,386 dollars contribue à financer le développement des pays latino-américains aux termes de plusieurs accords. Sur les 15 millions de dollars versés à la BID pour des projets d'équipement, en vertu de l'article 21A, 2.3 millions de dollars sont alloués au Brésil. Le Gouvernement canadien continue d'aider indirectement le Service universitaire canadien outre-mer et ses activités partout dans le monde, y compris ses initiatives en Amérique latine; de plus, il parraine le Service administratif canadien outre-mer, organisme privé qui offre une assistance technique aux pays en voie de développement, y compris le Brésil.

#### Direction des relations entre pays francophones

Cette Direction traite de l'aspect multilatéral des relations du Canada avec les pays francophones et complète ainsi le travail des autres Directions géographiques dont relève l'aspect bilatéral de ces rapports. De façon particulière, la Direction est chargée de tous les aspects de la participation grandissante du Canada à la francophonie, communauté culturelle des pays francophones du monde. Pendant toute l'année, elle travaille à la préparation des nombreuses réunions, de caractère officiel ou semi-officiel, qui se tiennent dans divers pays relativement à la francophonie.



Dans le contexte de la francophonie intergouvernementale, la Direction a contribué au cours de 1969 à la participation du Canada aux Conférences des ministres de l'Éducation des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar, à Kinshasa, du 13 au 18 janvier, et à Paris, du 1er au 4 décembre, où le 5 et le 6 décembre se réunissait également la première Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones. Le Canada participa de façon active, du 17 au 20 février, à l'importante Conférence de Niamey, capitale du Niger, laquelle établissait les assises de fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays partiellement ou entièrement de langue française. Le Canada a accordé son appui entier et enthousiaste au concept de l'Agence et a reçu à plusieurs reprises au cours de l'année la visite de monsieur Jean-Marc Léger, secrétaire exécutif provisoire de l'Agence, chargé par les pays participant à la Conférence de Niamey de la mission d'établir un projet de statuts ainsi que des programmes d'action pour la nouvelle Agence.

Dans le contexte de la francophonie privée, la Direction a participé entre autres aux préparatifs du Congrès annuel de l'Institut de Droit d'expression française, qui s'est déroulé au Canada du 7 au 13 septembre.

#### Direction des affaires des États-Unis d'Amérique

La Direction des affaires des États-Unis d'Amérique s'occupe de tout l'éventail des problèmes pratiques auxquels donnent lieu les relations du Canada avec les États-Unis. Elle assume au sein du ministère un rôle de coordination générale et celui-ci consiste en une révision et une analyse continues des grandes questions de plus en plus nombreuses qui concernent les deux pays. Dans l'exercice de cette fonction, la Direction se maintient en contact étroit avec les autres ministères et organismes de l'État, ainsi qu'avec les autres directions du ministère de qui relèvent d'abord les aspects particuliers de nos relations bilatérales comme les opérations de défense, les activités commerciales ainsi que les affaires consulaires et les questions économiques.

La Direction s'occupe en particulier des questions d'intérêt bilatéral qui sont du ressort de la Commission mixte internationale et de la Commission internationale de la frontière. Elle collabore donc étroitement avec ces deux commissions ainsi qu'avec l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et d'autres commissions et organismes internationaux de qui relèvent les affaires canado-américaines. Entre autres fonctions, la Direction s'occupe de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de questions de transport, des parcs internationaux, de la pollution de l'eau et de l'air, de toutes les commissions internationales sur les pêcheries et la conservation des pêcheries, de la navigation, de même que des questions de péage et de pilotage dans la Voie maritime du Saint-Laurent, de la circulation à la frontière des deux pays et des migrations qui ont des incidences internationales. La Direction veille également à la coordination des échanges de vues entre les ministères relativement à la construction et à l'entretien des ponts internationaux et aux questions du transport international dans la région canadienne de la côte du Pacifique.

Sur place, les relations du Canada avec les États-Unis sont assurées par l'ambassade du Canada à Washington, les consulats généraux à Boston,

Chicago, Los Angeles, la Nouvelle-Orléans, New York, San Francisco et Seattle, et nos consulats à Cleveland, Dallas, Détroit et San Juan de Porto Rico.

Le changement de gouvernement aux États-Unis, en 1969, a nécessité une reprise de contact personnel entre les dirigeants canadiens et ceux de la république voisine. En mars, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont rendus en visite officielle à Washington. Il y a eu alors des conversations avec le président, avec le secrétaire d'État et avec d'autres membres du nouveau Cabinet américain. Ces conversations ont porté sur plusieurs questions d'intérêt mutuel: entre autres, l'avenir de l'OTAN, le réseau *Safeguard* et ses incidences possibles au Canada; le trafic du pétrole à la frontière et le projet canadien d'un satellite national de communications. Le résumé conjoint des pourparlers publié à la fin des rencontres commençait ainsi:

"Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont échangé leurs points de vue sur un vaste éventail de questions de portée tant internationale que bilatérale. Leur but a été de resserrer et de raffermir les liens entre les deux pays. La visite du premier ministre servira de point de départ à une consultation permanente sur nombre de questions.

"Le président a affirmé qu'il tient en haute estime les vues dont lui a fait part le premier ministre. Il a déclaré: "Le point de vue du Gouvernement du Canada a toujours compté pour beaucoup dans l'élaboration de la politique des États-Unis. Aucun autre de nos alliés ne saurait avoir plus d'influence sur nous." Le premier ministre du Canada a fait valoir à quel point son Gouvernement tient à entretenir et à intensifier les relations étroites et amicales qui existent déjà entre le Canada et les États-Unis."

Cette "consultation permanente" que prévoyait le communiqué a été suivie d'autres visites échangées entre certains ministres canadiens et leurs homologues américains. Au début de juin, le Groupe interparlementaire canado-américain tenait sa douzième session annuelle à Ottawa, Banff et Jasper, et à cette occasion les députés fédéraux canadiens rencontraient des membres du Congrès des États-Unis et discutaient de questions d'intérêt commun pour les deux pays, et plus particulièrement dans les domaines des richesses naturelles, du commerce extérieur et des transports. Vers la fin du même mois le Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques s'est réuni à Washington et l'ordre du jour de la rencontre a porté sur l'éventail complet des questions économiques et financières à portée bilatérale, dont l'état de la balance des paiements, les investissements, le droit maritime, l'Accord Canada—États-Unis sur l'automobile, les relations en matière d'énergie, le commerce bilatéral des produits agricoles, la pollution des eaux frontalières et la législation américaine en matière d'immigration. Cette dernière question fait l'objet d'une étude approfondie de la part d'une équipe de travail conjointe canado-américaine sur l'immigration qui a été créée après les réunions ministérielles. L'équipe de travail s'est d'abord réunie au début de septembre et de nouveau en décembre pour tenter de trouver des solutions possibles aux difficultés qui se posent aux Canadiens depuis

l'adoption de la nouvelle (1968) législation américaine en matière d'immigration.

Deux visites de part et d'autre de la frontière en 1969 ont réaffirmé l'amitié traditionnelle qui lie le Canada et les États-Unis. En juin, le premier ministre, M. Trudeau, et le président, M. Nixon, se sont rencontrés à des cérémonies tenues à Massena dans l'État de New York et à Montréal pour marquer le dixième anniversaire de la Voie maritime du Saint-Laurent et rendre hommage à tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce chef-d'oeuvre de génie et de coopération internationale. Puis, au début de décembre, les astronautes d'*Apollo XI* se sont rendus à Ottawa et Montréal où des milliers de Canadiens les ont accueillis chaleureusement. Répondant à cette reconnaissance publique de leurs talents et de leur courage, les illustres visiteurs ont fait valoir l'importante contribution technique que le Canada a apportée à leur mission et ont mentionné en particulier la conception et la fabrication des pieds du module lunaire d'atterrissage.

Comme il est dit plus haut, la Direction travaille en étroite collaboration avec la Commission mixte internationale et constitue le lien entre cette dernière et le Gouvernement canadien. Au cours de 1969, comme d'ailleurs en 1968, la Commission a connu des activités diverses tant par leur nature que par leur spécialisation, et la pollution de l'air et de l'eau à la hauteur des frontières n'a pas été la moindre en importance. Aux assises semestrielles de la Commission mixte internationale tenues à Ottawa en octobre, celle-ci a étudié les rapports finals de ses comités consultatifs internationaux sur la pollution des eaux des lacs Erié et Ontario et des zones internationales du fleuve Saint-Laurent, ainsi que le rapport de son comité du lac Erié sur la pollution éventuelle des eaux par suite des travaux de forage de puits de pétrole et de gaz dans le fond du lac. La Direction s'est en outre occupée des études de la Commission mixte internationale sur le niveau d'eau des Grands lacs et sur des problèmes d'eaux frontalières entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine.

En novembre, le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes a entrepris une étude des relations canado-américaines, et la Direction a préparé à cette fin un document de base sur les instruments qui servent au Gouvernement canadien dans ses relations avec les États-Unis. Le Comité continuera ses travaux sur le sujet en 1970.

### III

#### DIRECTION DE LA COORDINATION

La Direction de la coordination au sein du ministère traite des incidences fédérales-provinciales des relations internationales du Canada. La première fonction de la Direction est d'assurer une étroite liaison avec les provinces relativement à leurs intérêts dans les affaires internationales et de faciliter leurs activités internationales d'une façon qui réponde pleinement aux objectifs provinciaux tout en étant compatible avec une seule et unique politique étrangère canadienne.

#### Les origines

Autrefois, la Direction de la coordination n'était qu'une section de la Direction des affaires juridiques du ministère. Elle a été structurée séparément en septembre 1967 à la suite de l'expansion de l'activité provinciale à l'étranger et à cause du désir du Gouvernement fédéral de mettre au point des méthodes plus efficaces d'encourager et de faciliter cette activité. La position du Gouvernement fédéral à cet égard a été énoncée dans un Livre blanc sur le fédéralisme et les relations internationales publié au début de 1968 et où il était souligné que le Gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de s'opposer à ce que les provinces établissent de plus en plus de contacts avec la communauté internationale; au contraire, il se disait désireux d'assurer que les relations étrangères du Canada servent au mieux les intérêts de toutes les provinces en même temps que les deux grandes collectivités linguistiques au Canada. Comme on le reconnaissait dans le Livre blanc, ce ne serait toutefois pas une tâche facile que de mettre au point des mécanismes de coordination à l'intérieur d'un régime fédéral de gouvernement où les provinces sont complètement ou en partie responsables, sur leurs territoires respectifs, d'un vaste éventail de sujets qui ont aussi des incidences internationales mais où le Gouvernement fédéral doit assumer l'ultime responsabilité dans la conduite des relations internationales. Au sein du ministère des Affaires extérieures, c'est à la Direction de la coordination qu'il appartient d'élaborer et de mettre en oeuvre de tels mécanismes.

#### Fonctions

La Direction joue un rôle de liaison aux niveaux provincial et fédéral de gouvernement. Au sein du ministère des Affaires extérieures, cette Direction coordonne l'activité des autres directions ainsi que des postes canadiens à l'étranger lorsque cette activité touche à des secteurs de compétence provinciale. La Direction est aussi en relations très étroites avec les autres ministères et organismes fédéraux et voit à ce qu'à l'étranger on tienne absolument compte des intérêts provinciaux.

Au niveau provincial, la Direction de la coordination se tient continuellement en rapport avec les représentants des provinces sur des questions courantes qui présentent un intérêt pour les gouvernements provinciaux. De concert avec les autorités provinciales, la Direction cherche constamment à établir des rapports de travail plus étroits et à élaborer des méthodes permanentes de consultation plus efficaces.

## Les intérêts provinciaux à l'étranger

Voici certains aspects des affaires internationales qui présentent un intérêt particulier pour les provinces:

- a) la promotion du commerce, des investissements, des nouvelles industries, de l'immigration, du tourisme, des échanges culturels;
- b) la participation à des conférences internationales et aux activités d'organismes internationaux à l'égard d'un vaste éventail de sujets dont l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail, la sécurité sociale et plusieurs autres;
- c) l'aide aux pays en voie de développement en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international;
- d) les accords internationaux à caractère bilatéral et multilatéral, plus particulièrement là où l'action provinciale est nécessaire pour leur mise à exécution.

## Travail de promotion à l'étranger

Pour les fins de leur travail de promotion susmentionné, plusieurs provinces ont ouvert des bureaux dans des pays étrangers. Le nombre de ces bureaux s'accroît rapidement. Actuellement, l'Ontario, par exemple, compte 15 bureaux dans huit pays et le Québec 12 dans six pays. Quatre autres provinces, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ont chacune au moins un bureau à l'étranger. (Alors que plusieurs des bureaux provinciaux à l'étranger ne sont ouverts que depuis tout récemment, quelques-uns ont été établis depuis déjà un siècle).

La Direction prête son concours aux provinces qui désirent ouvrir de nouveaux bureaux à l'étranger. Elle s'assure la collaboration des missions canadiennes et accorde l'aide nécessaire pour l'obtention des visas, de la documentation et de tout privilège que les pays étrangers concernés veulent bien accorder aux représentants provinciaux.

Ce travail de promotion a donné lieu à une recrudescence des visites provinciales à l'étranger. En conséquence, une des tâches permanentes de la Direction est de prendre les arrangements nécessaires en vue des visites que vont faire à l'étranger les premiers ministres, ministres et hauts fonctionnaires provinciaux. La Direction dispense aussi ses services lorsqu'il s'agit de prendre des arrangements en vue de visites de personnalités étrangères dans les provinces.

## Conférences et organismes internationaux

La Direction de la coordination s'occupe aussi activement de la formation des délégations canadiennes qui se rendent aux conférences internationales ou auprès d'organismes internationaux. Les principes directeurs à ce sujet ont été énoncés dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les conférences internationales sur l'éducation, publié en février 1969. Dans

ce Livre blanc, le Gouvernement réitérait sa politique voulant que les délégations canadiennes aux conférences internationales ou auprès des organismes internationaux reflètent d'une part le caractère bilingue du Canada et d'autre part les intérêts internationaux des provinces. Pour la mise en application de cette politique, la Direction de la coordination avise les provinces de toute participation canadienne prochaine à des activités qui les concernent, les invite à y désigner des représentants et se tient à la disposition des représentants provinciaux qui ont besoin d'aide advenant des problèmes d'ordre administratif concernant leur participation.

### Aide

Pour ce qui est du programme canadien d'aide aux pays en voie de développement, la Direction de la coordination s'en tient aux propositions formulées dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les relations internationales qui vise à réaliser une meilleure collaboration fédérale-provinciale et à mettre au point des arrangements plus efficaces dans la coordination du programme global d'aide canadienne au développement. Plusieurs provinces ont amorcé d'elles-mêmes des projets précis d'aide au développement et la Direction tâche d'assurer que ces projets soient coordonnés avec les activités de l'Agence canadienne de développement international et avec les programmes d'assistance technique dont l'Agence a la responsabilité. Inversement, plusieurs des projets de l'Agence exigent la collaboration provinciale pour leur mise à exécution et bien que ce ne soit habituellement qu'une question qui se règle entre l'Agence et les autorités provinciales concernées, la Direction souvent peut rendre service à cet égard.

### Accords internationaux

Pour ce qui est de la négociation des traités, conventions et autres accords formels entre le Canada et les autres pays, il appartient à la Direction de la coordination de consulter les provinces intéressées afin d'obtenir leur assentiment à la ratification de ceux de ces accords qui touchent des domaines de compétence provinciale ou mixte (fédérale-provinciale). Par exemple, il est nécessaire d'obtenir le consentement des provinces pour que le Canada puisse adhérer à des conventions multilatérales, comme les pactes sur les droits de l'homme, dont la mise à exécution nécessite une action de la part des gouvernements provinciaux. Il y a d'autres instruments internationaux établissant des programmes d'activité qui peuvent nécessiter le consentement des provinces avant de pouvoir être mis en application au Canada; en d'autres occasions, le Gouvernement fédéral peut conclure des accords internationaux afin de répondre aux désirs d'une ou plusieurs provinces. Les consultations avec les provinces sont souvent amorcées avant ou pendant la négociation des traités qui les touchent. Ces consultations offrent le meilleur moyen d'assurer l'harmonie entre les intérêts fédéraux et les intérêts provinciaux.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La transformation de la Direction des affaires économiques, en un Service des affaires économiques a donné une efficacité accrue aux travaux qui se rattachent à l'activité économique du ministère. La réorganisation, qui remonte à septembre 1968, donne au directeur général les moyens de se consacrer davantage à la coordination et à la direction des affaires d'intérêt majeur pour les relations économiques internationales du Canada. Au ministère, cela permet également de traiter les questions économiques avec plus d'efficacité grâce à la répartition du travail entre trois nouvelles directions: la Direction de l'aide et du développement, la Direction de la politique commerciale et la Direction des transports, des communications et de l'énergie. Celles-ci collaborent avec de nombreux ministères et organismes à Ottawa en vue d'harmoniser les programmes d'économie internationale avec la politique étrangère et les objectifs du Gouvernement et d'assurer la bonne marche des affaires extérieures dans le domaine économique.

## Direction de l'aide et du développement

Comme d'autres pays industrialisés, le Canada s'est fixé certains objectifs en vue de venir en aide aux pays en voie de développement, en particulier celui d'améliorer la quantité et la qualité de l'aide apportée à ces pays et celui de leur faciliter la pratique du commerce international. La Direction de l'aide et du développement est chargée d'étudier ces questions à l'échelle ministérielle.

En 1969, on a remis en question les politiques conçues dans le but de diminuer l'écart existant entre les niveaux de vie des pays industrialisés et des pays en voie de développement à travers le monde. En octobre, la Commission du développement international, créée par la Banque mondiale et présidée par M. L.B. Pearson, a publié son rapport: *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*. Le rapport, selon ses auteurs eux-mêmes, étudie les conséquences de vingt ans d'aide pour le développement, évalue les résultats, clarifie les erreurs et suggère des lignes de conduite mieux adaptées. Le Gouvernement canadien a immédiatement commencé à évaluer les répercussions que peuvent avoir sur sa politique d'aide les soixante-huit recommandations du rapport; il poursuivra ce travail en 1970. En décembre, les Nations Unies ont publié l'*Étude de capacité du système de développement des Nations Unies*, de sir Robert Jackson; l'auteur y étudie d'une façon détaillée et critique les problèmes inhérents à la coordination et à l'expansion des programmes et organismes des Nations Unies en matière de développement. Là encore, on a immédiatement procédé à l'étude des conclusions importantes de ce travail à Ottawa. Au cours de l'année, le Gouvernement canadien a fait la révision de sa propre politique d'aide pour le développement; les résultats en seront probablement connus en 1970. Le ministère des Affaires extérieures a joué un rôle essentiel dans l'évaluation des études Pearson et Jackson de même que dans la révision canadienne. La Direction de l'aide et du développement tente de coordonner les opinions ministérielles sur ces sujets.

Les programmes canadiens d'aide aux pays en voie de développement ont continué de s'étendre en 1969. Le Rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international, dont la fonction première est l'administration du programme canadien d'aide, fournit un compte détaillé des programmes d'aide bilatérale du Canada et de la participation du pays aux activités d'assistance multilatérale. Comme le Canada verse de plus en plus d'argent aux programmes d'aide, le dialogue entre la Direction de l'aide et du développement et les fonctionnaires de l'ACDI prend une importance accrue quand il s'agit de formuler la politique d'aide et l'ensemble de la politique étrangère. L'administration efficace du programme canadien exige une compréhension complète de ses répercussions sur les relations canadiennes avec les pays bénéficiaires. Pour en arriver là, il faut faire la synthèse constante des opinions et des connaissances des différentes directions des Affaires extérieures; on peut alors avoir la position d'ensemble du ministère. La Direction de l'aide et du développement est chargée de faire cette synthèse et de la communiquer aux services appropriées de l'ACDI. Elle joue aussi ce rôle au sujet des contributions du Canada aux institutions multilatérales.

Des consultations interministérielles s'imposent si l'on veut que la politique canadienne d'aide tienne compte des divers intérêts canadiens. Le plus important des organes interministériels chargés de l'étude de la politique d'aide est le Conseil canadien de développement international; ce dernier examine les questions fondamentales d'orientation et présente des recommandations aux ministres à ce sujet. D'autres comités et des équipes de travail *ad hoc* se réunissent au besoin afin d'étudier les questions de développement intéressant les ministères: aide alimentaire, répartition par pays, besoins de personnel sur place ou élaboration d'une stratégie concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Les missions diplomatiques du Canada sur place consacrent de plus en plus de temps à l'administration de l'aide; cela prouve que l'aide au développement occupe une place de choix dans les relations du Canada avec un grand nombre de pays en voie de développement. En 1968, on a pu commencer à envoyer sur place des agents de l'ACDI en tant que membres à part entière du personnel des ambassades ou des hauts commissariats du Canada. Ce genre d'affectation a continué de croître en 1969.

En tant que membre fondateur du Plan de Colombo pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, ce fut un très grand honneur pour le Canada d'être l'hôte, à Victoria (Colombie-Britannique), de la vingtième Conférence annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo. Occasion de discussions sur les problèmes actuels du développement international, la Conférence a été caractérisée par un remarquable esprit d'innovation de la part des pays participants (dix-sept pays régionaux et six non régionaux). En 1969, le Canada a été mieux reconnu à l'étranger en tant que pays bilingue grâce à ses relations plus étroites avec les pays francophones et à l'accroissement de son aide aux pays membres du Commonwealth.

Le Canada contribue largement à de nombreux organismes multilatéraux dont les activités portent sur l'aide au développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est particulièrement important; en effet, il fournit des études sur l'investissement et l'aide technique nécessaires à l'identification des régions susceptibles



d'un développement fructueux. La Direction des Nations Unies et celle de l'aide et du développement restent en contact avec l'ACDI et quelques ministères en ce qui concerne l'importance et le rôle des contributions canadiennes au PNUD et à d'autres organismes comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

La Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et ses filiales, l'Association internationale pour le développement et la Société financière internationale, ont continué de recevoir une aide substantielle du Canada en 1969. La Banque mondiale joue un rôle clef dans le processus de développement, non seulement à cause des prêts qu'elle consent mais à cause de son rôle utile d'intermédiaire lors de discussions sur des questions d'aide; elle organise des consortiums et des groupes qui se consultent relativement à certains pays bénéficiaires. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constitue un autre organe de coordination permettant aux pays donateurs de se rassembler pour discuter de problèmes communs et de la façon d'augmenter et d'améliorer leur contribution au développement. En octobre 1969 le Canada, qui faisait déjà partie de plusieurs banques de développement régional, a signé, en tant que membre non régional, un accord créant la Banque de développement des Caraïbes. Le Canada participe aux activités de la Banque asiatique de développement et fournit son aide à l'Amérique latine par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement.

La Société pour l'expansion des exportations constituera une source dynamique de fonds canadiens pour les pays en voie de développement; elle a été fondée vers la fin de 1969 et remplace la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Le crédit à long terme accordé aux exportateurs canadiens par la nouvelle Société a un double effet: encourager l'exportation de produits canadiens et permettre aux pays en voie de développement d'acheter, selon un programme de financement à long terme, les biens dont ils ont besoin. La Société administrera aussi une nouvelle assurance visant à encourager les Canadiens à investir dans les pays en voie de développement. L'usage de ces crédits touche à la politique étrangère aussi bien qu'au développement; aussi la Direction de l'aide et du développement est-elle chargée d'assister le directeur ministériel aux assemblées mensuelles du Conseil des directeurs de la Société et le directeur général du Service des affaires économiques qui représente le ministère aux réunions hebdomadaires du Comité des directeurs suppléants.

On se rend compte de plus en plus de l'importance du commerce en matière de développement international; ce fait se reflète dans le rapport Pearson: ce n'est que l'évolution de leur commerce avec les autres pays qui permettra aux pays en voie de développement de croître sans aide financière à conditions avantageuses. Le Canada participe à l'élaboration d'un grand nombre de mesures dont le but est d'augmenter les recettes que les pays en voie de développement obtiennent de leur commerce extérieur, en assurant des prix stables et justes ou en améliorant l'accès des produits de ces pays aux marchés étrangers. Sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'OCDE, des progrès considérables ont été faits en 1969 concernant l'établissement d'un système de tarifs

préférentiels pour les produits des pays en voie de développement. Le Canada est l'un des pays industrialisés qui ont soumis une proposition en ce sens qui doit être étudiée au sein de l'OCDE. Au début de 1970, ces discussions seront reportées de l'OCDE à la CNUCED et il est possible que des tarifs préférentiels entrent en vigueur au cours de l'année. Un Accord international sur le sucre, auquel participe le Canada, est entré en vigueur en 1969; des travaux sur des questions intéressant les pays en voie de développement se sont poursuivis dans divers groupes organisés par la CNUCED, la FAO et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

### Direction de la politique commerciale

La Direction de la politique commerciale est chargée des relations bilatérales et multilatérales du Canada dans de nombreux secteurs de l'économie: elle s'occupe de la participation du Canada à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Fonds monétaire international (FMI) et à plusieurs autres organismes multilatéraux. Elle maintient aussi les relations bilatérales d'ordre économique et commercial entre le Canada et le reste du monde.

#### Relations économiques multilatérales

Les dernières négociations importantes (négociations Kennedy) entreprises par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont conduit à l'adoption progressive de concessions tarifaires (à compter de 1968) par les membres du GATT. Afin de libéraliser encore davantage le commerce, le GATT a adopté un nouveau programme de travail lors de sa vingt-quatrième session, en novembre 1967; ce programme a pour objet l'étude de la situation tarifaire faisant suite aux négociations Kennedy, l'établissement d'un répertoire des restrictions non tarifaires et para-tarifaires et l'exploration des possibilités de progrès quant à la réalisation des objectifs du GATT en matière agricole. On devait porter une attention particulière aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement. En 1969, avec l'appui du Canada, le GATT s'est rapproché de l'étape permettant d'étudier sérieusement les diverses solutions possibles de ces problèmes d'envergure. Bien que le Canada, tout comme d'autres pays, d'ailleurs, ait négocié afin de mettre en oeuvre par étapes les concessions tarifaires résultant des négociations Kennedy, toutes les réductions importantes (sauf une) sont entrées en vigueur le 4 juin 1969; cette mesure avait pour but de renforcer l'élément compétitif en matière de prix et de rendre l'économie nationale plus efficace dans la lutte contre les pressions inflationnistes.

Au cours de l'année, la demande de la Roumanie, qui désire être membre du GATT, a été étudiée attentivement. Quelques pays de l'Europe de l'Est font déjà partie de cette association. On semble s'intéresser de plus en plus à ce que les autres y soient plus intimement associés; la demande de la Roumanie a permis d'attirer l'attention sur ce fait. Le Canada a encouragé l'examen des problèmes posés par ce genre de rapprochement.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été créée en 1962; elle a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE); on fournissait ainsi aux pays industrialisés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord et, plus tard, au Japon, l'occasion de se consulter sur différentes questions de politique économique, de commerce et d'aide aux pays en voie de développement. En 1969, l'Organisation a commencé une importante phase de transition. Les gouvernements membres ont accepté la nomination d'un nouveau secrétaire général, M. Van Lennep, des Pays-Bas; ce dernier a remplacé le premier secrétaire général de l'Organisation, M. Kristensen. De plus, on s'est écarté quelque peu des activités traditionnelles d'orientation économique poursuivies par l'OCDE au cours de ses sept premières années d'existence. Le nouveau programme de travail de 1970 a orienté l'organisation vers ce que M. Kristensen a appelé les problèmes de la société moderne ou de l'économie moderne. Le Canada a encouragé ce virage parce qu'il se rend compte des liens qui existent entre les problèmes de l'économie moderne, c'est-à-dire la pollution, l'urbanisation, l'éducation des adultes, la mobilité de la main-d'oeuvre, d'une part, et le but principal de l'organisation, qui est de réaliser et de maintenir une croissance économique maximum et stable dans les pays membres, d'autre part.

Lors de l'Assemblée ministérielle annuelle de l'OCDE, en février, on a tenté d'établir une collaboration plus étroite et une coordination plus efficace entre les politiques des pays membres dans de nombreux domaines: contrôle de l'inflation, réévaluation continue du système monétaire international, examen des procédés de rectification dont se servent les gouvernements à l'égard de la balance des paiements, libéralisation du commerce international, problèmes des pays en voie de développement. La délégation canadienne, dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin, a souligné qu'il y a lieu d'étudier l'entreprise multinationale, son rôle positif à l'égard de l'investissement étranger et des mouvements de capitaux de même que son influence dans les domaines de la technologie et du commerce. En 1969, on a reconnu l'importance croissante de l'OCDE en tant qu'organisme consultatif pour le Canada en attribuant le titre d'ambassadeur au chef de la délégation canadienne auprès de l'Organisation.

Le Fonds monétaire international a tenu sa réunion annuelle à Washington du 29 septembre au 3 octobre. La délégation canadienne était dirigée par M. Edgar Benson, ministre des Finances, et M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada. Au cours de la réunion annuelle qui marquait cette année le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Institutions de Bretton Woods, on a décidé, et cette décision a été appuyée énergiquement par le Canada, d'activer le rythme des droits de tirage spéciaux du FMI; cela permettra de fournir 9.5 milliards de dollars de plus en liquidité au système monétaire international au cours des trois prochaines années. Lors de la réunion annuelle, le Conseil des gouverneurs du FMI a aussi demandé au Conseil exécutif du Fonds de soumettre avant la fin de l'année des propositions en ce qui concerne l'augmentation de la cotisation des pays membres au FMI. Les gouverneurs du FMI ont aussi décidé qu'il serait bon de continuer à étudier les diverses propositions visant à augmenter la flexibilité des taux de change. D'une façon générale, on s'est toutefois rendu compte que, malgré les pressions spéculatives continues qui se sont exercées en 1969, les progrès enregistrés au cours de l'année ont contribué à

assurer la stabilité du système monétaire international; à cet effet, on peut noter la dévaluation du franc français en août et la revalorisation du mark allemand en octobre.

Le Canada a participé à la réunion des ministres des Finances du Commonwealth à la Barbade les 25 et 26 septembre 1969; il était représenté par M. Edgar Benson, ministre des Finances. Les ministres ont examiné la conjoncture mondiale et discuté de questions économiques, commerciales et monétaires intéressant les pays du Commonwealth. On s'est attardé sur les questions d'aide au développement.

Sur le plan multilatéral, 1969 a aussi constitué la première année complète d'application de l'Accord international sur le grain; le marché mondial du blé a été presque constamment en crise. La structure sur laquelle l'Accord visant à établir le prix du blé avait été construit s'est effondrée au cours de l'hiver 1968 et les prix n'ont fait que baisser jusqu'à la mi-août. Le Canada et d'autres pays exportateurs de grain ont participé à de nombreuses réunions internationales visant à établir une certaine stabilité des prix. On a examiné à fond le mécanisme de surveillance des prix et on a rétabli, au moins provisoirement, la stabilité du marché.

Au cours de 1969 le Canada a renouvelé ses ententes concernant la restriction des exportations avec la Grèce, Hong Kong, Israël, le Japon, la République de Corée, l'Espagne et la République de Chine. Quelques-unes de ces ententes ont été négociées sous l'égide de l'Accord à long terme sur le commerce international des tissus de coton, signé à Genève en 1962. En 1969, le Canada et le Mexique ont discuté des niveaux de restriction applicables aux fibres de coton; ils n'ont pas réussi à s'entendre et, le 21 novembre, une surtaxe frappant les importations mexicaines de fibres de coton a été mise en vigueur.

#### Relations économiques bilatérales

Les États-Unis sont le plus important associé du Canada au point de vue commercial et financier. Les données statistiques préliminaires montrent qu'en 1969, le commerce total entre les deux pays dépasse 20 milliards de dollars, soit environ 14.3 pour cent de plus qu'en 1968; les exportations canadiennes se chiffrent par 10.6 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 14.6 pour cent. Le compte courant pour neuf mois indique un déficit de 460 millions de dollars, ce qui représente 94 millions de moins qu'en 1968. Au cours de l'année, les deux pays ont eu à plusieurs reprises des réunions de ministres ou de fonctionnaires; le premier ministre Trudeau et le président Nixon ont eu en mars des entretiens portant entre autres choses sur des questions économiques d'intérêt commun. Le Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques a tenu sa douzième réunion les 25 et 26 juin à Washington; la délégation canadienne comptait plusieurs ministres, le gouverneur de la Banque du Canada, et était dirigée par le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp; la délégation américaine comptait quelques secrétaires du cabinet et était dirigée par le secrétaire d'État, M. Rogers. Le comité a fait la révision des tendances économiques générales touchant les deux pays et est convenu qu'il fallait s'efforcer de réaliser un meilleur fonctionnement du système monétaire international. Le comité s'est vivement intéressé à la croissance économique des pays en voie de

développement et les deux gouvernements ont accepté d'étudier avec d'autres les moyens de faire progresser le commerce dans ces pays. Les ministres ont aussi discuté de la situation internationale du grain. Ils ont fait l'examen de diverses questions bilatérales dont celle de l'énergie, et plus particulièrement du pétrole, des problèmes agricoles et de l'accord relatif à l'industrie automobile. Ils ont décidé de poursuivre les discussions sur certaines de ces questions au niveau des fonctionnaires plus tard au cours de l'année. Les 12 et 13 novembre, on s'est rencontré à Washington pour discuter de l'accord relatif à l'industrie automobile. Les Américains ont alors soutenu que le commerce, dans ce domaine, pouvait maintenant se faire beaucoup plus librement que par le passé; quant aux délégués du Canada, ils ont affirmé que, malgré l'efficacité accrue et l'expansion de l'industrie canadienne de l'automobile, progrès réalisés grâce à l'accord, on ne pouvait être assuré de voir se continuer de tels progrès en l'absence de toute forme de garantie. Les deux gouvernements ont exposé leur point de vue, mais les discussions elles-mêmes n'ont pas permis d'en arriver à une conclusion. D'autres réunions ont eu lieu au cours de 1969; on y a traité de diverses questions bilatérales ayant trait au domaine financier et à la balance des paiements au sujet desquelles des ententes spéciales relatives aux mouvements de capitaux existent depuis quelque temps déjà entre le Canada et les États-Unis.

Pendant l'année et plus précisément lors de la réunion du Comité permanent Grande-Bretagne--Canada, en octobre, le Canada a souligné que depuis quelques années les relations économiques et commerciales entre les deux pays étaient malheureusement moins étroites, et a exprimé le souhait que les intérêts canadiens puissent être pris davantage en considération quand la Grande-Bretagne établit ses lignes de conduite. Les représentants de la Grande-Bretagne ont expliqué que leur politique nationale d'économie à l'importation se situe dans un contexte de lutte contre la concurrence, la réussite sur ce plan constituant la principale force qui ait permis aux pays industrialisés de faire progresser leur commerce extérieur depuis la dernière guerre. La Grande-Bretagne s'est dite prête à collaborer avec le Canada si elle pouvait le faire sans nuire à ses propres intérêts. Le Canada a répondu à cela en soulignant les effets malheureux que pourraient avoir, sur le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, les initiatives britanniques visant à encourager la production industrielle et agricole nationale au détriment du commerce extérieur. Ces initiatives ont toutefois permis à la Grande-Bretagne de mieux équilibrer sa balance des paiements. D'ailleurs, en 1969, une importante augmentation des exportations britanniques au Canada, accompagnée d'une diminution des exportations canadiennes en Grande-Bretagne, a résulté pour cette dernière en un déficit moins grand de son commerce avec le Canada. Il est de plus en plus probable que la Grande-Bretagne devienne membre de la Communauté économique européenne (CEE); le Gouvernement canadien a déclaré à plusieurs reprises qu'il appartient à la Grande-Bretagne de prendre une décision ferme à ce sujet, mais que la décision d'aller de l'avant soulèverait au Canada de graves problèmes commerciaux. Les représentants canadiens ont de plus ajouté que l'effet de la politique agricole du Marché commun serait néfaste au commerce canadien si la Grande-Bretagne l'adoptait sans aucun changement.

Les 9 et 10 octobre, un pas très important a été fait dans les relations Canada-CEE. Des délégations de la Commission et du Gouvernement canadien se sont rencontrées à Ottawa afin d'étudier plusieurs questions

d'intérêt commun et de tenter de faire naître des dialogues plus amicaux et plus fréquents au niveau le plus élevé. Les délégués ont discuté des perspectives commerciales à l'échelle mondiale et des initiatives à prendre afin de promouvoir la libéralisation du commerce. Ils ont étudié les problèmes pratiques que soulèvent les relations commerciales et financières bilatérales et avec des tiers pays, de même que les problèmes posés par les progrès de la Communauté et par la possibilité que cette dernière admette d'autres pays européens. Contrairement à la tendance antérieure de notre commerce avec la Communauté européenne, les produits du secteur secondaire ont accusé une baisse par rapport au total de nos exportations à la CEE, quoique ces dernières aient accusé une hausse. Nos importations en provenance de la Communauté ont augmenté considérablement, de sorte que la balance du commerce entre le Canada et cette région s'est presque maintenue. L'Allemagne de l'Ouest continue d'être, pour le Canada, le plus important marché de l'Europe occidentale; la France détient le cinquième rang. Le Canada a continué de resserrer les liens qui l'unissent à l'ensemble de l'Europe occidentale au niveau de la finance et de l'entreprise et il a fait des emprunts importants en Allemagne de l'Ouest au cours de l'année.

L'importance croissante des relations existant entre le Canada et le Japon a été mise en lumière en avril à l'occasion de la cinquième réunion du Comité ministériel canado-japonais. Les ministres ont noté la croissance continue du commerce entre le Canada et le Japon (le Japon occupe maintenant le troisième rang parmi les associés commerciaux du Canada) et le rôle utile joué par l'augmentation des investissements japonais. Cet investissement, qui se chiffre par environ 100 millions de dollars, s'est fait surtout dans les industries canadiennes fondées sur les ressources naturelles: produits de la forêt, mines et industries connexes. Aux réunions du Comité, les ministres canadiens ont exprimé leur vif désir de voir se diversifier les exportations canadiennes au Japon constituées presque uniquement, à l'heure actuelle, de produits du secteur primaire et de matières premières industrielles. Le Gouvernement japonais a annoncé qu'il voulait éliminer graduellement les restrictions à l'importation; les ministres canadiens se sont réjouis de cette décision et ils ont demandé à leurs collègues japonais de bien prendre en considération l'intérêt que le Canada porte à la libéralisation de certains produits sur lesquels pèse présentement une restriction. Les Japonais ont rappelé qu'ils avaient limité volontairement leur exportation de certains produits au Canada; ils ont ajouté que, par consentement mutuel, ces restrictions devraient être réduites au minimum et éliminées dans le plus court délai.

Des accords commerciaux liant le Canada à l'URSS et à la Bulgarie ont pris fin en 1969; les gouvernements de ces pays ont été consultés au sujet de la possibilité de renouvellement des accords. Au cours de l'année, le Canada a entrepris des discussions avec la Tunisie et le Cameroun dans le but de conclure des accords commerciaux avec ces pays. Le 22 avril, le Canada et la Thaïlande ont conclu un accord visant à régulariser leurs relations commerciales.

Énergie atomique

Pendant l'année écoulée, des hauts fonctionnaires et des scientifiques canadiens ont continué de participer à des conférences et à des symposiums concernant divers aspects de l'énergie nucléaire, notamment à la Treizième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a eu lieu à Vienne du 23 au 29 septembre 1969. Le Canada a été nommé, de nouveau, à l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs qui sont réservés aux membres les plus avancés dans la technique de l'énergie atomique, y compris la production des matières productrices d'énergie. Le Canada a été membre du Conseil des gouverneurs chaque année depuis la création de l'Agence, dont il a appuyé toutes les activités. De 1966 à 1969 M. J.A. McCordick, ambassadeur du Canada en Autriche, a été le représentant canadien au Conseil. Au début de l'année 1970, M. N.F.H. Berlis lui succédera à titre d'ambassadeur en Autriche et de membre canadien du Conseil des gouverneurs. Le représentant canadien au Conseil assure principalement la liaison entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes de l'État qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme par les années précédentes, le Canada a fourni des experts de haute compétence qui sont intégrés au personnel de l'Agence et l'aident dans son travail d'assistance technique.

Les relations bilatérales du Canada avec d'autres pays dans le domaine de l'énergie atomique ont continué de se développer pendant l'année et il y a eu des visites et échanges de spécialistes avec plusieurs pays. Grâce aux dispositions prises par l'industrie canadienne des mines d'uranium, des quantités considérables de cet élément ont été vendues durant l'année à des clients européens et japonais. La centrale nucléaire de conception canadienne, CANDU, suscite un intérêt croissant dans d'autres pays qui envisagent la construction de réacteurs nucléaires permettant la production d'électricité, et l'Énergie atomique du Canada Limitée soutient activement la concurrence internationale dans ce domaine. Un fait saillant de l'année 1969 a été que l'Énergie atomique du Canada Limitée a vendu au Conseil formosan de l'Énergie atomique un réacteur nucléaire de 40 mégawatts destiné à la recherche. C'est la première vente commerciale d'un réacteur depuis que l'Énergie atomique du Canada Limitée s'est chargée l'an dernier de mettre les réacteurs canadiens sur le marché étranger. Le réacteur est soumis aux mesures de garanties de l'Agence internationale de l'Énergie atomique touchant son utilisation à des fins strictement pacifiques. Le réacteur formosan de recherche sera une reproduction modernisée et améliorée du dispositif NRX des Laboratoires nucléaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, à Chalk River, et du réacteur *Cirus* que le Canada et l'Inde ont construit près de Bombay pour le ministère indien de l'Énergie atomique.

Le Canada continue d'attacher la plus grande importance à la mise au point de garanties internationales appropriées assurant que les matériaux et l'équipement nucléaires destinés à des fins pacifiques ne soient pas utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires. Tous les accords bilatéraux du Canada relatifs au transfert d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre. L'accord tripartite conclu en 1969 entre le Canada, le Pakistan et l'AIEA prévoit

l'application de garanties internationales à la centrale nucléaire de Karachi, dont l'ACDI parraine le programme de développement. En 1969, le Canada a conclu aussi un accord avec les États-Unis au sujet des transferts du Canada aux États-Unis de petites quantités d'uranium naturel (ne dépassant pas un total net de dix tonnes métriques), conformément à l'article 21 du dispositif de garanties de l'AIEA qui permet le transfert sans garanties d'une quantité cumulative de dix tonnes d'uranium. D'après cet accord, les États-Unis conviennent que l'uranium reçu sera utilisé à des fins strictement pacifiques. Pendant l'année, des visites d'inspection ont été faites conformément aux dispositions de nos accords bilatéraux, et des consultations sur des problèmes de garanties ont eu lieu avec de nombreux gouvernements et avec la Communauté européenne de l'Énergie atomique. Un événement d'une importance particulière quant à l'élaboration de garanties internationales en 1969 a été le nombre croissant d'États qui ont signé ou ratifié le Traité de non-prolifération, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de 1970. Le Canada a été l'un des premiers à signer le Traité, ouvert à la signature en 1968, et il l'a ratifié le 8 janvier 1969.

### Sciences

Les activités internationales dans le domaine scientifique prennent une ampleur croissante parce qu'on reconnaît de plus en plus que les sciences et la politique scientifique jouent un rôle important dans les relations internationales. Il incombe au ministère de juger des effets qu'auront nos relations scientifiques extérieures sur la politique étrangère et d'aider les ministères et les organismes scientifiques du Canada à établir et à maintenir des relations avec leurs homologues dans d'autres pays et avec des organisations internationales comme l'OCDE. En ce qui concerne l'OCDE, le Secrétariat des sciences du Bureau du Conseil privé a fourni une représentation canadienne au Comité de la politique scientifique, tandis que le Conseil national de recherches s'est occupé surtout du travail du Comité de recherches en matière de coopération.

Le ministère des Affaires extérieures a collaboré aux préparatifs de la tournée que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique a faite dans plusieurs pays européens pour y étudier la façon d'aborder des problèmes analogues à ceux qui se posent au Canada en matière de politique scientifique. L'OCDE inscrit à son programme de travail courant les questions de revue de la politique scientifique des États membres. Des experts venant de l'extérieur ont collaboré avec les scientifiques canadiens des secteurs industriels, universitaires et gouvernementaux pour mener à bien cette revue de la politique scientifique du Canada. Le rapport de l'OCDE, publié en décembre, est un document de valeur qui permet de mieux comprendre les sciences et la politique scientifique du Canada.

### Télécommunications internationales

Pendant l'année, le Gouvernement canadien a poursuivi ses projets de mise au point d'un réseau domestique de télécommunications par satellite. La société TELESAT Canada, qui construira et possédera le réseau, a été établie par une Loi du Parlement en automne 1969. Vers la fin de l'année, un contrat arrêta les conditions du programme. Le lancement d'un satellite national est prévu pour 1972.



Le Canada a été représenté à la Conférence des plénipotentiaires du Consortium international des Télécommunications par satellite (INTELSAT), qui s'est réunie à Washington, D.C., en février et en mars pour mettre au point un accord international relatif aux arrangements définitifs touchant INTELSAT. La Conférence a établi un Comité préparatoire où le Canada est représenté. Le Comité a tenu trois séances et produit un rapport qui sera étudié à la reprise de la session de la Conférence à Washington en février et en mars 1970. Le Canada, qui est membre de l'INTELSAT depuis ses débuts en 1963, a joué un rôle actif dans la création du réseau actuel qui comporte cinq satellites fonctionnant au-dessus de l'Atlantique, du Pacifique et de l'océan Indien (ainsi qu'un sixième satellite sur orbite, mais en réserve) et assurant le service de téléphone, la retransmission d'émissions télévisées et la communication de données au delà des océans. Le Canada a continué de manifester de l'intérêt à l'égard d'autres programmes de communication par satellites à l'occasion de réunions bilatérales et multilatérales.

L'année 1969 a vu de nouveaux progrès dans la conclusion d'accords bilatéraux avec d'autres pays sur l'utilisation réciproque d'équipement amateur radiophonique. De plus, les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique ont conclu un accord relatif à l'exploitation des stations radiotéléphoniques, mais cet accord n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifié.

#### Aviation civile

Pendant l'année, des hauts fonctionnaires canadiens spécialisés dans le domaine des transports aériens civils ainsi que les représentants des compagnies canadiennes intéressées ont conféré avec les représentants de plusieurs pays en vue de l'établissement ou de la modification de routes aériennes desservies par des compagnies canadiennes. Aucun nouvel accord n'a été signé durant l'année mais les négociations ont continué en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord aérien entre le Canada et la Trinité-et-Tobago. De plus, à la demande du Gouvernement de l'État d'Israël, des entretiens préliminaires ont porté sur la possibilité de conclure un accord aérien bilatéral. Les accords existants ont été discutés avec les représentants de l'aviation civile de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. L'accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne a été modifié à la suite d'entretiens avec les hauts fonctionnaires allemands. Durant l'année, nos accords de transport aérien avec les Pays-Bas et avec la Nouvelle-Zélande ont été annulés à la demande des gouvernements intéressés.

Des hauts fonctionnaires canadiens ont participé à de nombreuses conférences internationales sur la piraterie aérienne, et en décembre le Canada a ratifié la Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs.

## DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'année 1969 a été marquée par une évolution importante dans le domaine de la défense canadienne, comme en faisait part la déclaration du premier ministre, en date du 3 avril, concernant la politique de défense future du Canada et le rôle des Forces armées canadiennes. Les décisions annoncées dans cette déclaration, atteintes après de nombreuses discussions publiques, représentaient une étape majeure dans la révision que poursuit le Gouvernement en matière de politique étrangère et de politique de défense du Canada.

A l'intérieur du ministère des Affaires extérieures, le Service des affaires politico-militaires s'occupe de l'aspect défense de la politique étrangère et assure la liaison indispensable en tout temps avec le ministère de la Défense nationale et d'autres ministères dont l'activité se rattache au domaine de la défense. C'est en 1968, à la suite de la réorganisation de l'ancienne 1<sup>re</sup> Direction de liaison avec la défense, qu'a été créé ce service qui groupe la Direction des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine et la Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire. Comme en 1968, le Service a pris part à l'étude des politiques étrangère et de défense du Gouvernement et a été représenté à l'intérieur des divers groupes de travail qui en sont chargés.

Dans le domaine de la défense continentale, la déclaration du 3 avril faisait part de l'intention de poursuivre une collaboration étroite et efficace avec les États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord et de chercher, dans la mesure du possible, à ce que les activités indispensables à la défense nord-américaine au Canada soient exécutées par des Forces canadiennes. La mise en oeuvre et la redéfinition de cette politique, telle qu'elle s'appliquerait à des questions déterminées dans le domaine de relations canado-américaines de défense, ont reçu beaucoup d'attention de la part du Service des affaires politico-militaires. Un développement intéressant dans le cadre des accords de coopération pour la défense de l'Amérique du Nord est le réalignement, annoncé le 14 novembre, du système de commandement et de contrôle de la défense aérienne nord-américaine, décision prise après des consultations entre les Gouvernements canadien et américain. A la suite de cette mesure, des officiers des Forces canadiennes ont assumé une plus grande part du commandement dans le cadre du NORAD.

Le Service des affaires politico-militaires a continué de fournir un fonctionnaire des Affaires extérieures et le secrétaire de la section canadienne à la Commission mixte permanente pour la défense; la Commission a tenu deux réunions d'une semaine chacune pendant l'année. Le Service a également représenté le ministère à des réunions du Comité canado-américain de planification des secours civils d'urgence et a maintenu la liaison avec les divers ministères du Gouvernement canadien qui ont des activités en matière de planification des secours d'urgence.

Dans le domaine des affaires de l'OTAN, le fait marquant de l'année a été la décision du Gouvernement, annoncée dans la déclaration du 3 avril, de reconformer l'adhésion canadienne au Traité de l'Atlantique

Nord, mais d'entreprendre, avec l'accord des alliés du Canada, une réduction graduelle de l'effectif des Forces canadiennes en Europe. Cette décision était fondée sur la conviction que l'OTAN et le Canada dans le cadre de l'OTAN continuent d'avoir un rôle important à jouer pour la préservation et le renforcement de la paix; toutefois, la nécessité de maintenir l'effectif canadien au niveau actuel en Europe occidentale (environ 10,000 hommes) devait être réévaluée à la lumière des moyens grandement accrus dont disposent les pays d'Europe de l'Ouest pour fournir les forces et armements classiques dans l'intérêt de leur propre défense. Un autre élément de la décision était le fait que le Canada était le seul membre de l'OTAN, en dehors des États-Unis, qui avait assumé, pour le compte de l'Alliance, une part importante du fardeau de la défense sur deux continents, c'est-à-dire à la fois en Amérique du Nord et en Europe, ainsi que dans la région de l'Atlantique Nord.

En plus d'aider à la mise en oeuvre de la nouvelle politique du Gouvernement à l'égard de l'OTAN, le Service des affaires politico-militaires a continué d'apporter des directives à la Délégation permanente canadienne auprès de l'OTAN à Bruxelles pour les réunions ordinaires du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses comités, ainsi que pour les réunions au niveau ministériel. Il a assuré avec le ministère de la Défense nationale, la coordination des consultations extensives qui ont eu lieu durant tout l'été, avec les autorités de l'OTAN, concernant la contribution militaire future du Canada à l'Alliance. Les ministres de l'OTAN, réunis à Bruxelles à la fin de l'année, ont officiellement pris note du "résultat positif" de ces consultations, et le Commandement suprême allié en Europe a exprimé l'opinion que la Force canadienne de 5,000 hommes qui resterait en Europe poursuivrait un rôle utile bien que réduit dans la stratégie commune de l'Alliance.

Pendant l'année, l'Alliance a déployé de nouveaux efforts afin de promouvoir la détente et les progrès vers une solution pacifique des problèmes européens. A la réunion ministérielle tenue à Washington en avril, on a entrepris l'élaboration d'une liste de sujets sur lesquels d'intéressantes négociations Est-Ouest pourraient avoir lieu. Des études poussées ont été conduites et la réunion ministérielle de décembre est allée plus loin en soulignant publiquement le désir de l'Alliance d'explorer dès que possible la question de réductions mutuelles et équilibrées des forces avec les pays du Pacte de Varsovie; on a aussi mentionné l'importance des progrès à réaliser quant à la question de l'Allemagne et de Berlin, et l'utilité d'une plus grande coopération Est-Ouest sur d'autres points comme la pollution de l'environnement. Une proposition canadienne pour l'étude des méthodes de négociation avec les pays du Pacte de Varsovie a été relevée par les ministres de l'OTAN qui ont décidé qu'un rapport sur la question serait présenté à la prochaine réunion ministérielle.

Dans le domaine du contrôle des armements, l'OTAN, non contente d'intensifier son étude de la question de réductions équilibrées de forces en vue de négociations possibles, a procédé à des consultations détaillées sur la limitation des armes stratégiques afin d'aider les États-Unis à préparer le terrain pour les importantes négociations qui ont commencé à Helsinki en novembre avec l'Union soviétique. Des consultations ont eu lieu également dans le cadre de l'OTAN pour faciliter les progrès à

l'égard d'autres problèmes courants de contrôle des armements comme la démilitarisation du lit des mers.

Une nouvelle dimension a été donnée aux activités de l'OTAN à la suite d'une décision, prise en novembre, de créer un Comité pour l'étude des problèmes de la société moderne; cet organisme doit permettre des échanges de vues entre États membres sur les problèmes de l'environnement et stimuler les initiatives conjointes dans ce domaine de plus en plus important. Le nouveau comité a tenu sa première réunion en décembre.

Pendant la période à l'étude, l'engagement le plus important du Canada en matière de maintien de la paix est resté l'affectation d'un contingent à la Force des Nations Unies à Chypre. A la fin de l'année, la Force comptait environ 560 Canadiens et, vu la décision prise par le Conseil de sécurité de prolonger le mandat de l'UNFICYP, le Gouvernement a accepté de maintenir la participation canadienne. Bien que les conditions dans l'île soient demeurées relativement stables durant toute l'année, les progrès vers un règlement politique de la question ont été d'une lenteur décourageante. Toutefois, les parties au différend ont reconnu que les négociations intercommunales devaient continuer, et la présence de la Force des Nations Unies a été considérée comme un élément important pour la préservation des conditions dans lesquelles ces entretiens pouvaient se poursuivre. Le Canada a également continué de fournir des observateurs militaires à l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient, ainsi que des observateurs et équipages militaires pour le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan.

Les programmes d'aide militaire exécutés par le Canada durant la présente décennie en réponse aux demandes d'un groupe de pays en voie de développement ont diminué en importance en 1969. Cette tendance continuera, le programme pour la Tanzanie se terminant au début de 1970 à l'expiration de la période prévue de cinq ans. En vertu de l'entente qui prévoyait des stages de formation dans les établissements de défense canadiens et l'envoi d'une équipe d'instructeurs en Tanzanie, le Canada a aidé ce pays à développer sa force armée et lui a fourni une escadre de transport aérien militaire. L'aide militaire canadienne au Ghana s'est maintenue au même niveau qu'en 1968 et le travail de l'équipe canadienne a été complété par des stages de formation au Canada pour quelques membres des Forces armées ghanéennes. Dans le cadre de l'ensemble du programme d'aide militaire, environ 103 membres des Forces armées de 10 pays en voie de développement ont suivi des cours au Canada pendant l'année. Au fur et à mesure que s'achèvent les principaux programmes, les activités d'aide militaire du Canada feront en outre l'objet d'autres restrictions du fait des limites imposées en matière de dépenses gouvernementales.

Comme dans le passé, le ministère a détaché un agent de classe supérieure auprès du Collège de la Défense nationale; cet agent agit en qualité de membre du personnel de direction et aide à organiser les tournées annuelles du Collège en Amérique du Nord et outre-mer. En outre, le Service des affaires politico-militaires a fourni des agents du ministère pour des conférences sur divers aspects des affaires internationales au Collège de la Défense nationale et à d'autres établissements des Forces armées canadiennes. Le Service joue également un rôle de liaison pour l'organisation des visites de navires de la marine canadienne dans d'autres pays et l'obtention des permis de survol et d'atterrissage militaires.

En 1969, la 2<sup>e</sup> Direction de liaison avec la défense a changé de nom; on l'appelle maintenant la Direction de liaison (sécurité et renseignements). En plus de fournir une voie de communication avec les autorités nationales de la sécurité sur des sujets d'intérêt commun, la Direction possède une section autonome chargée d'organiser et de surveiller la sécurité ministérielle au Canada et à l'étranger. La Direction sert aussi de lien de coordination avec les autres ministères et organismes qu'intéresse l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité.

## DÉSARMEMENT ET CONTRÔLE DES ARMEMENTS

"Aux yeux du gouvernement, aucune activité internationale n'a de plus haute priorité que la recherche d'un contrôle efficace des armes et d'accords sur la limitation des armements", déclarait le premier ministre à la Chambre des communes le 24 octobre 1969. Cette affirmation des priorités établies par le Canada et du rôle que notre pays entend jouer dans les discussions sur le désarmement et le contrôle des armements se reflète dans les activités de la Direction du désarmement et du contrôle des armements. On retrouve cette même affirmation dans l'intensification des efforts du Canada en vue de relever ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures décrivait dans son allocution du 29 septembre 1969 devant l'Assemblée générale des Nations Unies comme le grand défi, celui de trouver "mieux que l'équilibre de peur et de dissuasion réciproques sur lequel la structure fragile de la sécurité mondiale repose actuellement".

De nouvelles perspectives sont en vue grâce à l'ouverture de conversations entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques, et des progrès considérables ont été réalisés au cours des négociations préparatoires au traité établissant le contrôle des armements nucléaires sur une frontière possible — le fond des mers et des océans. En tant que membre de l'OTAN, le Canada a pu participer aux pourparlers sur la limitation des armements stratégiques et à la préparation d'une proposition de l'Alliance atlantique sur des réductions équilibrées de Forces en Europe centrale. Les délégations canadiennes au Comité de Genève sur le désarmement et à l'Assemblée générale des Nations Unies ont participé activement aux négociations et aux discussions se rapportant au contrôle de l'armement du fond des mers, à l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, et aux protocoles qui complètent le Protocole de Genève, signé en 1925, prohibant la guerre chimique et biologique.

#### Entretiens sur la limitation des armements stratégiques

L'événement le plus marquant de l'année dans le domaine du contrôle des armements a été la tenue de réunions préliminaires, du 17 novembre au 22 décembre, à Helsinki, entre les délégations des États-Unis et de l'Union soviétique. Ces rencontres avaient pour but d'explorer et de préparer le terrain avant le début des négociations sur la limitation des armements nucléaires stratégiques. Il est remarquable que les deux principales puissances nucléaires aient accepté d'avoir des entretiens officiels sur ces question graves, entretiens qui s'ouvriront le 16 avril 1970 à Vienne.

Bien que le Canada ne participe pas, c'est évident, à ces discussions bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique, notre pays a eu l'occasion de faire connaître son point de vue et d'exercer une influence au sein du Conseil de l'OTAN au cours des consultations intensives que les États-Unis y ont eues avec leurs alliés au cours de l'année.

## Traité de non-prolifération des armes nucléaires

Le 8 janvier 1969, le Canada a déposé ses instruments de ratification du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, devenant la première nation "quasi nucléaire" à ratifier le traité, dont le but est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et la faculté de se les procurer. En faisant ce geste, le Canada a exhorté les autres nations à prendre les mêmes mesures de façon à ce que le traité entre en vigueur le plus rapidement possible. A la fin de 1969, quelque 94 nations avaient signé le traité et 23 l'avaient officiellement ratifié (les États-Unis et l'Union soviétique n'avaient pas encore déposé leurs instruments de ratification). Pour entrer en vigueur, le traité doit être ratifié par 43 États au moins.

## Comité de Genève sur le désarmement

En 1969, huit autres pays (l'Argentine, la Hongrie, le Japon, la Mongolie, le Maroc, les Pays-Bas, le Pakistan et la Yougoslavie) sont devenus membres du Comité de Genève sur le désarmement, en réponse aux pressions exercées par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui réclamait une participation plus large aux négociations sur le désarmement et le contrôle des armements. Le nom du comité intitulé "Comité des dix-huit puissances sur le désarmement" a été remplacé par celui de "Conférence du Comité du désarmement" (CCD). Le Comité a consacré la majeure partie de ses deux sessions (du 18 mars au 23 mai 1969 et du 3 juillet au 30 octobre 1969) à étudier les trois principales questions relatives au contrôle des armements: traité interdisant l'extension de la course aux armements nucléaires au fond des mers et des océans; guerre chimique et biologique; et propositions concernant l'interdiction de tous les essais nucléaires, y compris les essais souterrains. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans toutes ces délibérations.

## Traité sur le contrôle des armements dans le fond des mers

Les coprésidents du Comité de Genève (les États-Unis et l'Union soviétique) ont présenté des projets de traités séparés sur le contrôle des armements dans le fond des mers. Le projet soviétique préconisait la démilitarisation complète du fond des mers dans la zone située au delà de 12 milles du littoral des États côtiers. Le projet des États-Unis proposait l'interdiction des armes nucléaires et des armes de destruction massive dans le fond des mers au delà d'une zone côtière de 3 milles. Le Canada a proposé un compromis permettant de sauvegarder les intérêts des États qui, comme le Canada, ont un littoral étendu:

- a) L'interdiction de mettre en place au delà d'une zone côtière de 12 milles aucune sorte d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et d'autres armes offensives, d'installations et d'activités faisant partie d'une liste donnée;
- b) une zone supplémentaire de sécurité défensive de 200 milles dans laquelle les interdictions conserveraient toute leur portée mais où des activités militaires non interdites pourraient être entreprises par l'État côtier seulement ou avec son autorisation explicite;

- c) des méthodes de contrôle qui, par le moyen de mesures d'inspection, donneraient l'assurance à tous les États que le Traité n'est pas violé.

Les interdictions sur lesquelles les États-Unis et l'Union soviétique se sont finalement mis d'accord et qui ont été incorporées dans le projet commun de traité des coprésidents avaient une portée moins générale que celles qu'avaient proposées le Canada. Néanmoins, certaines modifications ont été apportées au projet de traité pour satisfaire à certains désirs exprimés au sein du Comité par le Canada et divers autres membres. Les efforts canadiens se sont ensuite concentrés sur la nécessité d'améliorer les moyens de contrôle indispensables à l'efficacité et au respect du traité en tant qu'instrument international et de protéger les droits des États côtiers en ce qui concerne leur partie du plateau continental. Le Canada a présenté au Comité un document de travail qui donnait les grandes lignes d'un système de contrôle approprié et nos propositions ont été soumises à la Première Commission de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies comme amendement à l'article concernant le contrôle du projet de traité commun présenté par les coprésidents.

Les États-Unis et l'Union soviétique n'ont pas insisté pour que la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale prenne une décision au sujet de l'adoption de leur projet de traité commun, muni ou non des amendements proposés par le Canada et d'autres pays membres. En conséquence, le Comité de Genève a toujours à son ordre du jour le soin de terminer les négociations concernant le traité sur le contrôle des armements dans les fonds marins.

#### Guerre chimique et biologique

Le 1<sup>er</sup> juillet 1969, le secrétaire général des Nations Unies a rendu public un rapport préparé avec l'aide d'un groupe d'experts (dont un spécialiste des questions scientifiques du Conseil de recherche pour la défense du Canada) sur le problème de la guerre chimique et bactériologique (biologique) et les conséquences probables des armes chimiques et biologiques en cas d'utilisation. Ce rapport avait été entrepris à la suite de l'adoption d'une résolution coparrainée par le Canada à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Le rapport et les recommandations du secrétaire général qui l'accompagnaient ont été étudiés par le Comité de Genève sur le désarmement.

Le 10 juillet, la Grande-Bretagne a présenté un projet de convention proscrivant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes biologiques; cette convention a été proposée comme supplément du Protocole de Genève de 1925 qui interdit l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques. Bien que certains pays se soient opposés à ce que l'on étudie séparément les armes biologiques, le Canada a appuyé le projet de convention britannique parce que, à son avis, il devrait être plus facile de négocier un traité sur les armes biologiques, qui n'ont encore jamais été employées et qui, croit-on, ne sont conservées qu'en quantité suffisante pour la recherche dans quelque pays que ce soit. Par ailleurs, le projet de convention britannique n'excluait en aucune manière l'étude parallèle de mesures destinées à interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques. Lors de la vingt-quatrième session



de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a proposé un projet de convention prohibant les armes biologiques comme les armes chimiques.

Le Canada a préparé un projet de résolution de procédure sur la guerre chimique et biologique en collaboration avec plusieurs autres nations et il a présenté cette résolution à la Première Commission de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Approuvée à l'unanimité, la résolution renvoyait toutes les propositions au Comité de Genève sur le désarmement pour que celui-ci les étudie de façon plus détaillée et pour qu'il propose à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des mesures destinées à réduire ou à éliminer la menace de guerre chimique et biologique.

### Interdiction complète des essais nucléaires

Le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, mais il ne défend pas les essais nucléaires souterrains. Le principal obstacle retardant l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans tous les éléments a été le désaccord qui existe depuis longtemps entre les nations sur la question de savoir si les appareils de détection sismologiques qu'elles possèdent sont suffisants pour contrôler l'observance d'une interdiction d'essais souterrains ou s'il est nécessaire de créer des règles et des dispositions internationales supplémentaires pour éviter d'avoir à effectuer des inspections sur les lieux. Ces exigences au sujet du contrôle se trouvant toujours dans une impasse, les propositions soumises en 1969 au Comité de Genève sur le désarmement en vue d'interdire ou de suspendre immédiatement les essais nucléaires souterrains n'ont pas enregistré de grands progrès.

Le Canada a pris l'initiative au Comité de Genève et à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale de proposer une résolution invitant les États membres à renseigner le secrétaire général des Nations Unies sur la possibilité d'une collaboration entre leurs divers observatoires de détection sismologique en vue d'un échange mondial de données sismiques. S'il se révèle réalisable, cet échange pourrait éventuellement permettre de déterminer si les ondes de choc transmises par le sol proviennent d'un tremblement de terre ou d'un essai nucléaire souterrain. Il indiquerait ainsi comment parvenir à mettre au point une méthode de détection des essais nucléaires souterrains acceptée par toutes les nations ainsi que le moyen de proscrire ces essais aux termes d'une interdiction complète contrôlée. Cette résolution canadienne a été adoptée à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale par un vote de 99 voix pour, 7 voix contre et 13 abstentions.

### Réduction équilibrée des Forces

A la suite de la déclaration adoptée par les ministres de l'OTAN à Reykjavik en 1968 et réaffirmée à Washington en avril 1969, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a entrepris des études en 1969 pour préparer les fondements réalistes d'un examen actif de la possibilité de réductions équilibrées et mutuelles des Forces européennes de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie. Le Canada a joué un rôle actif dans la

poursuite de ces études qui, au mois de décembre, avaient suffisamment progressé pour permettre l'établissement de critères qui ont été acceptés à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord comme devant s'appliquer aux réductions envisagées. Les ministres sont convenus que les réductions équilibrées des Forces doivent être compatibles avec les intérêts vitaux de sécurité de toutes les parties tout en étant d'une ampleur suffisante et en s'accompagnant d'un contrôle et d'une vérification appropriés. On effectue actuellement d'autres études concernant les mesures qui pourraient accompagner ou suivre la décision de réduire les Forces de façon équilibrée et l'on s'efforce de préparer des propositions acceptables de réduction des Forces.

## VII

### AFFAIRES PUBLIQUES

#### Le Service de Presse

Le Service de Presse est chargé des relations du ministère avec les représentants de la presse, de la radio et de la télévision, et il les aide à remplir leur mission d'information sur la politique extérieure du Canada et l'évolution des affaires internationales; il aide aussi le ministère à se tenir au courant des nouveaux événements qui peuvent se rapporter à son travail. Il donne des séances d'information à intervalles réguliers et répond aux demandes de renseignements de la presse sur d'importantes questions d'actualité internationale. Le Service facilite le travail des journalistes canadiens qui voyagent dans d'autres pays, y compris ceux qui accompagnent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou des représentants du Gouvernement qui assistent à des conférences à l'étranger. Le Service s'occupe de la diffusion des communiqués de presse, des énoncés de politique et des textes de discours sur les affaires internationales; il aide à organiser des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les visiteurs de marque qui viennent à Ottawa.

Le Service de Presse tient les Canadiens en poste à l'étranger au courant des principaux événements survenus au Canada et des déclarations officielles du Gouvernement. Le Service envoie le texte anglais des énoncés de politique à 62 postes par télégramme et à 24 par courrier aérien. Le texte français en est expédié à 22 postes par télégramme et à six par courrier aérien. L'agence *Canadian Press* prépare en anglais un bulletin du soir des nouvelles canadiennes; Radio-Canada prépare un bulletin semblable en français; le tout atteint les postes par télégramme ou par courrier aérien. Le Service prête son concours aux postes à l'étranger dans leurs rapports avec la presse locale, notamment aux ambassades de Washington, New York, Londres et Paris, qui comptent des attachés de presse parmi leur personnel.

#### Direction de l'information

##### Services à l'extérieur du Canada

C'est à la Direction de l'information qu'il incombe en grande partie de projeter l'image du Canada à l'étranger. La Direction aide les postes à l'extérieur en leur fournissant une gamme étendue de services d'information et en les encourageant à profiter de toutes les occasions pour diffuser des renseignements sur le Canada. Par l'entremise du Comité interministériel de l'information à l'étranger, la Direction cherche aussi à coordonner les activités de tous les ministères gouvernementaux qui assurent ce service à l'étranger.

## Publications et photographies

En plus des périodiques tels que le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel, *Affaires Extérieures*, et des publications officielles telles que le *Recueil des traités*, les documents officiels et les répertoires diplomatiques, le ministère publie chaque année des textes d'intérêt général qui ont pour objet de mieux faire connaître le Canada à l'étranger. *Voici le Canada*, brochure conçue pour les écoles, était disponible à l'étranger en 1969 dans les versions anglaise, française, espagnole, allemande, italienne, hollandaise, japonaise, portugaise, serbo-croate, tchèque, russe et danoise. Les versions anglaise, hollandaise et espagnole étaient en réimpression; une version polonaise était sous presse et on projetait de nouveaux tirages dans d'autres langues.

La Direction a passé commande d'un livre intitulé *Canada, past and present* destiné aux écoles des États-Unis et elle a envoyé pour fins de distribution à tous les postes, des exemplaires en langues française et anglaise de *Canada 1969*. La version espagnole de *Canada 1867-1967* a été imprimée. La préparation d'un nouveau livret illustré en couleurs intitulé *Regards sur le Canada* touche à sa fin; il est publié en anglais, français, japonais, tchèque et finlandais, et on se propose de le publier dans plusieurs autres langues au cours de 1970.

Le ministère a continué en 1969 la distribution de photographies, de diapositives et de reportages photographiques aux maisons d'édition. Il a également diffusé des photographies pour fins d'exposition.

## Le Programme des visites

L'année 1969, dixième anniversaire du Programme des visites du ministère des Affaires extérieures, a été marquée par une augmentation soutenue du nombre de journalistes étrangers, de radiodiffuseurs et d'autres invités qui ont visité le Canada sur la recommandation des missions diplomatiques du Canada à l'étranger. Cette année, la plus grande variété apportée à la préparation des itinéraires, afin de satisfaire la curiosité de chaque visiteur, indique le désir nouveau qu'éprouvent les représentants des organes d'information étrangers de connaître le Canada et de rapporter dans leur pays ce qu'ils y ont vu.

Ces visiteurs ont fait connaissance avec le Canada, non seulement en voyageant à travers le pays, mais aussi en rencontrant des ministres et des hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux, des membres de sociétés privées et des universités ainsi que des éditeurs et des radiodiffuseurs canadiens. Dans l'ensemble, plus de soixante-dix pays ont participé au Programme de visites, et la majorité des quelque 500 invités de ces dix dernières années venait des pays avec lesquels le Canada a toujours entretenu des relations étroites. Cependant, le Programme s'efforce de conserver une certaine souplesse, conforme aux changements et à l'évolution de la politique extérieure du Canada. Outre ces visites individuelles, le ministère a également organisé des programmes pour un certain nombre de visites de groupes. C'est ainsi qu'on a reçu plusieurs critiques dramatiques lors de l'ouverture du Centre national des Arts, les boursiers *Carnegie* en diplomatie, des

groupes d'élèves d'écoles secondaires et d'universités du Canada et des États-Unis, les adjoints à l'Information des postes canadiens à l'étranger, les journalistes spécialistes des questions du travail lors du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail, et les journalistes boursiers du *Dag Hammarskjöld Memorial Scholarship Fund* des Nations Unies.

### Films

Une des activités du ministère à l'étranger dans le domaine de l'information est la distribution de films, réalisés par l'Office national du film, par l'entremise de nos postes diplomatiques et consulaires. Au cours des six premiers mois de l'année, les postes ont organisé un total de 243,347 séances de projection pour 39,884,793 spectateurs.

Ces chiffres se comparent favorablement avec ceux de la même période d'activité en 1968, mais accusent toutefois une légère diminution par rapport à la distribution record de l'année du Centenaire. Les demandes de films en français, qui font partie de l'ensemble du programme d'information, continuent d'augmenter par suite de l'accent mis sur les relations avec les pays d'expression française.

L'utilisation généralisée de la télévision exige un nombre toujours plus grand de films et la plupart des missions diplomatiques nous font part dans leurs rapports de l'intérêt de plus en plus grand que les postes de diffusion portent à nos films.

L'un des faits marquants des activités d'information du Canada à l'étranger consiste dans l'organisation de représentations de gala que les postes préparent périodiquement pour des auditoires choisis. En 1969, ces représentations ont eu lieu dans les villes suivantes: Addis-Abéba, Bonn, Buenos Aires, Colombo, Djakarta, Hong Kong, Kingston, New York, Seattle, Singapour, Stockholm et Yaoundé.

Au cours de l'année, la Direction a prêté son concours aux représentants de l'Office national du film et de la société Radio-Canada au sujet de leurs activités à l'étranger.

### Stands itinérants

Au cours de 1969, le programme des expositions du ministère s'est poursuivi avec la même envergure et le ministère s'est préparé à le continuer au cours des prochaines années en faisant créer quatre grands stands itinérants par la Commission des expositions du Gouvernement canadien.

*Canadian Patterns*, grand stand itinérant présenté pour la première fois en 1968, a poursuivi ses tournées sans arrêt en Australie, en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Japon, au Venezuela, au Brésil et sera présenté en 1970 en Argentine, au Chili et au Mexique.

Après avoir connu durant deux ans un très vif succès dans les pays d'expression française d'Europe, le stand itinérant d'information culturelle *Réalités canadiennes* a été présenté pour la dernière fois au mois de mars à la Foire commerciale de Lyon. Pour le remplacer, on

s'est mis à étudier les plans d'un nouveau grand stand qui sillonnera toute l'Europe occidentale.

Le projet le plus important jamais encore entrepris par le ministère a réclamé des sommes énormes de temps et d'efforts. Il s'agit d'une exposition itinérante composée de quatre remorques tirées par des camions, qui traversera les pays d'expression française d'Afrique occidentale en 1970. Des projections auront lieu en soirée à l'exposition et constitueront une attraction supplémentaire.

On a créé un nouveau stand d'information commerciale, portant ainsi à trois le nombre de ces expositions très utiles. Ces stands ont été présentés aux foires commerciales de Nice, Toulouse, Bordeaux, Poznan, Marseille, Grenoble et Berlin, ainsi qu'au Festival international du livre de Nice. Le ministère a fourni des éléments d'information pour les stands organisés par le ministère de l'Industrie et du Commerce aux foires commerciales internationales de Lima, Téhéran, Brno et Zagreb. De petits stands spéciaux ont été fournis à la Foire commerciale internationale de Kinshasa, à la Foire commerciale internationale de Thessalonique et à l'Expo 1969 de la Carifta, à la Grenade.

Un petit stand spécial a été mis en circulation aux Pays-Bas, en Belgique et en France pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la libération de ces pays pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le stand portatif construit en 1968 pour l'usage du Consulat général de New York a été présenté plusieurs fois dans les États placés sous la juridiction du Consulat. Pour 1970, on a dessiné et créé un nouveau stand, beaucoup plus grand et très soigneusement préparé, qui sera présenté toute l'année à travers les États-Unis.

Trois ensembles de photographies, *Photographie 1969*, qui constituent la dernière collection de l'Office national du film, ont été achetés à l'Office et feront le tour de l'Europe, des États-Unis et de l'Amérique latine en 1970.

Les petits stands et le matériel d'exposition, tant anciens que nouveaux, qui pouvaient avoir diverses utilités *ad hoc*, ont été employés par les postes du monde entier. Le stand *Canada du temps qui passe*, qui avait été distribué l'année précédente à des groupes de postes diplomatiques, a continué sa carrière en 1969. Les panneaux d'exposition traitant d'un grand nombre de sujets qui avaient été créés et distribués en 1968 ont reçu une diffusion encore plus large en 1969 afin de fournir à presque tous les postes un matériel d'exposition plus important. Ceux-ci ont également reçu des ensembles de bandes de films d'un modèle qui se déroule horizontalement et sans interruption, pour compléter le matériel d'exposition qu'ils possèdent. On a aussi distribué largement de grandes affiches comportant des photos et légendes sur divers sujets historiques, artistiques et autres.

#### Exposition internationale

Le ministère s'est fait représenter au comité d'organisation pour la participation du Gouvernement à l'Exposition mondiale d'Osaka, au Japon, qui aura lieu du 15 mars au 13 septembre 1970.

## Activités au Canada

Au Canada, surtout en réponse aux demandes du public, la Direction de l'information fournit des renseignements sur la participation du pays aux affaires internationales. Elle diffuse aussi les déclarations des ministres et des "Pages documentaires" sur divers aspects des relations extérieures du Canada.

La Direction fait aussi un choix de documents ministériels relatifs aux événements internationaux qui intéressent le Conseil des ministres, le Collège de la Défense nationale et certains hauts fonctionnaires.

## Collaboration avec les organisations non gouvernementales et parlementaires

Au cours de l'année, le ministère a collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux relations extérieures du Canada. Il a apporté une aide financière au Conseil atlantique du Canada, organisation bénévole dont le but est de mieux faire connaître l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Canada.

La Direction de l'information a également maintenu des contacts constants entre la Direction générale des relations interparlementaires de la Chambre des communes et les missions canadiennes à l'étranger au sujet des délégations parlementaires canadiennes qui se rendent à l'étranger. Au cours de 1969 celles-ci ont pris part à: la Conférence de l'Union interparlementaire tenue à Vienne du 7 au 13 avril, la cinquante-septième Conférence interparlementaire qui a eu lieu à New Delhi du 30 octobre au 7 novembre, la Réunion à Paris de l'Association interparlementaire Canada-France, du 19 au 23 septembre, et la Réunion de l'Association parlementaire de l'OTAN, du 16 au 21 octobre. Des délégués de l'Association parlementaire du Commonwealth ont effectué une visite à Terre-Neuve du 13 au 19 juillet et des députés fédéraux du Canada ont participé à des réunions à Westminster, du 22 avril au 20 mai.

La Direction a aussi aidé à organiser les visites à l'étranger de députés fédéraux qui devaient participer aux réunions d'autres associations parlementaires. En 1969, la Direction de l'information a joué le rôle de coordonnateur entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les associations canadiennes de hockey et quelques missions étrangères en vue de promouvoir et d'organiser divers échanges dans le domaine du sport, en particulier du hockey. Au cours de 1969, Montréal et Vancouver se préparaient à annoncer leur candidature officielle en vue d'accueillir chez elles les jeux olympiques d'été de 1976 et les jeux olympiques d'hiver pour la même année, la Direction les a aidées à se mettre en rapport avec les pays membres de l'Association olympique internationale.

## Relations avec les universités

Le service des relations avec les universités s'occupe de maintenir les contacts avec les milieux universitaires spécialisés en relations internationales, en politique étrangère du Canada et en études régionales.

Pour la première fois, au cours de l'année universitaire 1969-1970 le ministère a détaché deux hauts fonctionnaires en qualité de diplomates associés auprès de l'Université Laval et de l'Université de Toronto. Tous deux s'emploient à animer des colloques, à faire des recherches et des études sur des sujets de leur ressort ou expérience dans le domaine général des relations extérieures du Canada, à établir des relations dans le milieu universitaire et à participer d'une façon générale aux études internationales dans leur université respective.

Le ministère a également invité un certain nombre de professeurs canadiens à animer des colloques de politique étrangère avec la participation des fonctionnaires du ministère à Ottawa.

Au début de 1969, le ministère et l'Institut canadien des affaires internationales ont organisé, de concert, une série de trois colloques liés à la révision de la politique canadienne envers l'Europe, les Nations Unies et l'Amérique latine. On prévoit l'organisation d'autres réunions de ce genre avec des associations privées au cours de l'année universitaire 1969-1970.

Le Service des relations avec les universités, créé en 1967 en vue de rapprocher les milieux universitaires et la diplomatie, a continué d'organiser des visites de liaison dans les universités, de coordonner les réponses du ministère aux invitations qu'il reçoit pour participer à des colloques ou pour prononcer des causeries, de conseiller d'autres directions générales du ministère sur certains aspects des relations avec les universités, d'encourager la recherche contractuelle et de fournir assistance et conseils aux professeurs qui s'adressent à lui. Le Service a également assuré la diffusion aux associations, professeurs et personnalités intéressés d'un rapport intitulé: *Les études internationales dans les universités du Canada (moyens, ressources, disponibilités)*. Ce rapport, rédigé à l'intention du ministère et de l'Institut canadien des affaires internationales, est destiné à servir de document de travail à ses commanditaires et destinataires comme au Service des relations avec les universités.

Ces activités ont été réalisées selon les souhaits exprimés en maintes occasions par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel et par son prédécesseur. Tous deux ont souvent souligné l'importance des contacts entre la Fonction publique et les universités et autres milieux du secteur privé en ce qui concerne la défense des intérêts canadiens dans le monde.

#### Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles a été créée en 1966 pour formuler et mettre en oeuvre les programmes culturels du Canada dans les pays étrangers conformément aux directives du gouvernement et en collaboration avec les organismes culturels du Canada. La Direction se divise en quatre sections: le Service des accords et programmes culturels, celui des arts et lettres, celui des affaires académiques et celui des organisations et conférences internationales.



## Service des accords et programmes culturels

Ce service négocie des accords culturels avec les pays désignés par le gouvernement, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, prépare le budget de fonctionnement de la Direction et prévoit les activités et projets culturels du ministère pour toutes les régions du monde. Une fois ces programmes établis et les objectifs de chaque projet déterminés, le travail relatif à l'administration des programmes et à la mise en oeuvre des projets est confié à d'autres services. Pour s'acquitter de ses fonctions, le Service des accords et programmes culturels se tient en liaison avec le Conseil des Arts, le Centre national des Arts, l'Office national du film, la Galerie nationale et les musées nationaux, la Société Radio-Canada, le Conseil national de recherches et divers autres organismes.

Le ministère met en oeuvre depuis 1964 un programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression française. Conformément au désir du Gouvernement canadien, ce programme a pour but de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme sur le plan national en favorisant les échanges de toutes sortes avec la France, la Belgique et la Suisse. En 1965 le Canada a signé un accord culturel avec la France et, en 1967, il a conclu un accord semblable avec la Belgique. Ont également été mis sur pied des programmes d'échanges culturels avec l'Allemagne fédérale, la Suisse, l'Italie et les Pays-Bas, pays d'origine de nombreux Canadiens.

En 1969, le Canada a signé avec l'Allemagne de l'Ouest un accord portant sur l'échange de livres et un autre avec la France sur les échanges scientifiques. Il en a signé un également avec l'Italie en vue de réaliser des coproductions cinématographiques.

En mai, à Montebello, Québec, le ministère a organisé une conférence sur les relations culturelles du Canada à l'étranger, à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a participé en qualité d'orateur principal. En septembre, le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier a effectué une tournée visant à intensifier nos relations culturelles avec la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie.

Dans le cadre de l'accord franco-canadien de 1965, le Canada a participé à Paris au mois de février à une réunion de la Commission mixte franco-canadienne pour discuter des échanges culturels en général. Le chef de la délégation canadienne à cette réunion était M. P.-André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. En novembre, le Canada a également pris part à Ottawa à une réunion de la Sous-commission scientifique franco-canadienne pour déterminer les conditions et le nombre des échanges à prévoir pour 1970 et 1971, ainsi que les possibilités d'accroissement de la coopération scientifique dans l'avenir. Par ailleurs, le Canada a fait partie d'une réunion d'experts gouvernementaux à Paris à laquelle on a discuté de l'équivalence des diplômes entre les deux pays. Le chef de la délégation canadienne à cette réunion était Mgr Jacques Garneau, Directeur général de l'Association des Universités et Collèges du Canada. Enfin, le ministère a organisé un voyage d'études portant sur la théorie et la pratique de l'administration publique à travers le Canada, en faveur de six diplômés de l'École nationale d'administration de France.

## Service des arts et lettres

C'est à ce service qu'il revient d'organiser les événements culturels canadiens à l'étranger et de voir à ce que leur qualité artistique soit la plus élevée possible. De plus, il se charge d'assurer la présence canadienne dans les bibliothèques étrangères en leur offrant des collections de livres canadiens, en organisant des expositions de livres et en participant à des foires internationales de livres. En dernier lieu, il fait le lien entre les événements culturels étrangers qui se passent à l'extérieur du Canada et la communauté artistique et littéraire canadienne en procurant les renseignements d'ordre culturel qu'il reçoit des ambassades du Canada aux organisations artistiques et littéraires et aux particuliers que cela intéresse.

Grâce au soutien administratif et financier du ministère des Affaires extérieures, les Grands Ballets Canadiens ont pu faire en 1969, une tournée des principales villes de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie; l'Orchestre symphonique de Toronto s'est rendu à Osaka, au Japon, pour promouvoir la présence du Canada avant l'ouverture d'Expo 70 dans cette ville; le contralto Maureen Forrester et le chef d'orchestre Jacques Beaudry ont participé au Festival du Marais à Paris; le Théâtre populaire d'Alma, Québec, a représenté le Canada au Festival du théâtre amateur de Monaco; la pièce de Jacques Duchesne, *Le Quadrillé*, a été mise en scène au théâtre du Studio des Champs Élysées à Paris; les *Toronto Workshop Productions* ont présenté une pièce au Festival de Venise; *The Pioneers*, groupe de musique folklorique de l'Alberta, ont participé au cinquième Festival des arts folkloriques populaires à Carthage, en Tunisie; et les *Mutins de Longueuil*, groupe folklorique du Québec, ont pris part au Trente-quatrième Festival de Folklore international à Nice, en France, au Festival de Vaison-la-Romaine, France, et au Festival de la Riviera italienne.

Également grâce au soutien administratif et financier du ministère, une collection d'art indien et esquimau provenant de onze musées canadiens a fait l'objet d'une exposition à Paris; une collection de tableaux de maîtres européens, prêtée par plusieurs galeries d'art du Canada, a été exposée à Londres, Paris et Florence; les arts canadiens ont été représentés par des sculptures, des tableaux, des films et des compositions musicales à la Biennale des Jeunes et à la Galerie de France à Paris.

La collection permanente d'art canadien du ministère s'est agrandie sous la direction experte de M. Luc d'Iberville Moreau, du ministère des Affaires extérieures, anciennement conservateur du Musée des Beaux-Arts de Montréal. Cette collection, qui renferme des travaux d'artisanat, des gravures et des sculptures indigènes et contemporaines, circulera dans les pays où le Canada entretient des ambassades.

Grâce à l'aide financière du ministère, le Conseil des éditeurs du Canada, de Toronto (*Canadian Book Publishers' Council*) et le Conseil supérieur du livre de Montréal ont pu participer à la Foire du livre de Bruxelles, en Belgique, au Festival de Nice, France, et à la réunion de l'Association des bibliothèques américaines (*American Library Association*) à Atlantic City, New Jersey; et M. J.G. Sylvestre, directeur général de

la Bibliothèque nationale, a rendu visite à ses homologues français, belge, ouest-allemand et italien pour organiser des échanges de livres sur le plan national.

Le ministère des Affaires extérieures a offert à la Zambie une collection de livres canadiens pour marquer l'anniversaire de l'indépendance de ce pays. Par ailleurs, le ministère a poursuivi son programme de dons de livres canadiens à des institutions étrangères d'envergure nationale; en 1969 des collections de livres ont été données à la Bibliothèque nationale de Tunis; à l'Université libre du Congo, Kinshasa; à l'Université de Papouasie et de Nouvelle-Guinée; à l'Université Makerere de Nairobi; à l'Université d'Umea, Suède; à l'Université catholique de Santa Maria, Brésil; à l'Université de Genève; et à l'Université de Gênes.

Le ministère a parrainé la visite au Canada d'un certain nombre de journalistes étrangers pour leur permettre d'assister à l'inauguration du Centre national des Arts et à une partie du festival de Stratford.

#### Service des affaires académiques

Ce service assure la liaison entre les organisations nationales et provinciales en ce qui concerne les questions d'enseignement qui découlent des relations du Canada avec les autres pays et de la participation de notre pays à diverses organisations internationales, par exemple les problèmes de la participation du Canada à la Fondation du Commonwealth à Londres, au Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth (CELC) à Londres, au programme culturel de l'OTAN (bourses de recherche et de perfectionnement et visites de professeurs), et à l'ICETEX (*Instituto Colombiano de Especialización Técnica en el Exterior*) qui est un programme de bourses avec la Colombie. Ce service prend également part aux négociations préparatoires à de futurs échanges dans le domaine éducatif et, du fait qu'il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation, il s'occupe aussi de diriger vers les autorités compétentes les demandes fréquentes que les ambassades canadiennes reçoivent au sujet de l'enseignement au Canada. Dans toutes ces activités, le Service entretient les relations nécessaires avec le Conseil des ministres de l'Éducation des provinces, l'Association canadienne d'Éducation et l'Association des universités et collèges du Canada.

Au nom du Gouvernement, le ministère des Affaires extérieures a accordé des subventions à la Fondation du Commonwealth de Londres, à la Maison canadienne à Paris, et à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, de Montréal. Le ministère a également accordé une subvention, pour la cinquième année consécutive, à l'Association canado-allemande de Hanovre-Cologne afin de permettre à une cinquantaine d'étudiants d'universités allemandes de visiter notre pays au cours de l'été; le ministère a établi ce programme en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration pour faire pendant à la visite que font chaque année en Allemagne environ quatre cents étudiants de nos universités sur l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Dans le cadre des programmes d'échanges bilatéraux, le Canada met chaque année à la disposition de certains pays d'Europe des bourses

administrées par le Conseil des Arts. En 1969, 127 étudiants sont venus de France, quatorze d'Allemagne de l'Ouest, douze de Suisse, onze de Belgique, dix d'Italie et huit des Pays-Bas pour étudier au Canada.

Le ministère a accordé des subventions de voyage à un certain nombre de Canadiens qui avaient été invités à aller en Grande-Bretagne, en France, en Belgique et en Suisse afin de participer à des réunions culturelles de portée internationale.

Dans le domaine des échanges universitaires avec la France, la Direction des Affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures a lancé en 1968, en collaboration avec l'Association des Universités et Collèges du Canada, un programme d'échange de professeurs assistants grâce auquel des jeunes Canadiens qui étudient le français et de jeunes Français qui étudient l'anglais peuvent faire un séjour en France et au Canada respectivement pour seconder des professeurs de français au Canada et des professeurs d'anglais en France tout en améliorant leur connaissance de leur langue seconde. En 1969, le ministère a envoyé deux professeurs assistants de l'Ontario en France pour un an.

Conformément à l'Accord Canada-France de 1956 au sujet de l'admission de stagiaires, trois stagiaires français sont venus, en 1969, suivre des cours de formation professionnelle au Canada.

#### Service des organisations et conférences internationales

Ce service assure la participation du Canada aux activités et aux conférences générales de l'Unesco. A l'occasion, il établit dans le cadre des programmes d'échanges scientifiques, la composition des délégations canadiennes, en collaboration avec le Secrétariat des Sciences du Conseil privé, le Conseil national de recherches et les milieux scientifiques du Canada.

En 1969, la quote-part du Canada au budget de l'Unesco a été de \$990,969 (dollars américains).

Conformément aux vœux de la quinzième Conférence, l'Unesco entend accorder, au cours des années à venir, une attention accrue aux problèmes suivants: l'éducation permanente; l'alphabétisation fonctionnelle; la préservation des valeurs traditionnelles, culturelles et morales à l'époque de la technologie; l'avenir et le rôle de la jeunesse; l'utilisation des moyens de communications pour le développement des échanges culturels.

Le Gouvernement du Canada a aussi maintenu sa participation aux travaux de la Décennie hydrologique internationale et à ceux de la Commission océanographique intergouvernementale.

Le Canada a pris part aux quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions du Conseil exécutif de l'Unesco à Paris. M. Graham McInnes, ambassadeur canadien et délégué permanent à l'Unesco, dirigeait la délégation canadienne à la première des deux sessions, tenue en avril et mai, et M. R.G. Blackburn, du ministère des Affaires extérieures, était à la tête de la délégation canadienne à la deuxième session de septembre-octobre. Le Canada était représenté à la réunion, tenue à Montréal au mois de mai,

des experts non gouvernementaux sur le rôle des communications dans la société. M. Alphone Ouimet, ancien président de la Société Radio-Canada, présidait le débat, au cours duquel M. Eric Kierans, ministre des Communications, a prononcé le principal discours.

Le Canada a participé à Paris en décembre à une réunion d'experts gouvernementaux sur les conventions internationales destinées à encourager l'utilisation des communications par satellites. M. Kierans y dirigeait la délégation canadienne. En plus de diriger, là aussi, la délégation canadienne, c'est encore M. Kierans qui a présidé la Conférence sur les satellites de communication qui a eu lieu à Paris en décembre.

Le Canada a participé à plusieurs réunions du Comité intergouvernemental du droit d'auteur, en février et décembre à Paris et en septembre et octobre à Washington. M. A.M. Laidlaw, commissaire aux brevets, dirigeait la délégation canadienne à ces diverses réunions.

En terminant, signalons qu'en 1969 le ministère a continuellement travaillé en étroite collaboration avec la Commission nationale canadienne pour l'Unesco, dont il fait partie d'office.

#### Direction des publications historiques

En plus des services ordinaires: recherches historiques, compilation et sélection des documents à publier, accès aux documents revêtus d'une cote de sécurité et évaluation des manuscrits historiques, la Direction des publications historiques comprend une bibliothèque, une Section des archives et un Service des coupures de presse.

La Direction publie une série de volumes intitulés *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*. Le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909, date de la création du ministère, à la fin de la Première Guerre mondiale, a paru au début de 1968. Le deuxième volume, qui traite de la Conférence de la Paix tenue à Paris en 1919, a été publié à l'automne de 1969. Le troisième volume a été mis sous presse à la fin de l'année et le travail relatif aux trois prochains volumes est presque terminé. Au cours de l'année, le ministère a pu retenir les services d'un second historien qui consacre tout son temps à la publication d'un volume de la série.

La Direction entreprend les recherches historiques que nécessitent les travaux du ministère et prête son concours aux personnes qui font des recherches officielles pour le compte d'autres ministères de l'État et, quand cela est possible, aux personnes qui font des recherches personnelles.

La Bibliothèque met à la disposition des fonctionnaires du ministère, à Ottawa et à l'étranger, des livres, périodiques, journaux, documents officiels, disques et manuels d'enseignement en vingt-deux langues ainsi que des publications spécialisées qui sont indispensables à l'exercice des fonctions du ministère dans le domaine des affaires internationales. La bibliothèque principale et la bibliothèque juridique enrichissent chaque année leur contenu par des achats importants d'ouvrages. Les plus fortes dépenses continuent toutefois de se rattacher aux abonnements à des périodiques et à des journaux, dont plusieurs sont expédiés par avion,

afin de permettre aux fonctionnaires du ministère de se tenir au courant des événements et des importants commentaires qu'ils suscitent dans les domaines complexes d'intérêt national et international.

## VIII

### PROTOCOLE

La Direction du protocole est l'organe officiel de communication entre le Gouvernement canadien et les pays étrangers. A ce titre, la Direction s'occupe des questions d'étiquette que soulèvent les demandes de relations officielles entre le Canada et les pays étrangers.

C'est la Direction du protocole qui prend les dispositions nécessaires à la réception et la reconnaissance des représentants étrangers au Canada. Lorsque des personnalités étrangères éminentes ou des invités royaux doivent venir au Canada, la Direction règle tous les détails de la visite et accueille les invités de marque soit à la Maison d'accueil des invités du Gouvernement canadien, soit à tout autre endroit jugé approprié. C'est aussi la Direction du protocole qui aide à régler les détails des visites de courtoisie que les chefs de mission désirent faire aux autorités provinciales. Elle dispense ses conseils et son aide aux missions étrangères au Canada, qu'il s'agisse de cérémonial diplomatique, de privilèges, d'immunités ou de visas de courtoisie. Chaque fois que des problèmes surgissent dans l'application des lois et règlements, la Direction du protocole est là pour aider à les résoudre.

La Direction du protocole s'occupe également des questions relatives à l'accréditation des représentants diplomatiques du Canada à l'étranger. C'est elle qui rédige les lettres de créance des chefs de mission, des agents consulaires et des délégués du Canada aux conférences internationales. La Direction du protocole s'occupe également des distinctions honorifiques et des médailles accordées par les gouvernements étrangers aux représentants diplomatiques du Canada.

En 1969, 26 chefs de missions diplomatiques ont été accrédités au Canada. Ce nombre comprend les chefs des missions diplomatiques de Singapour, de Malte, de Jordanie et du Burundi, qui ont été nouvellement établies en 1969. La Tunisie, qui avait accrédité auprès du Canada son ambassadeur à New York a maintenant établi une ambassade permanente à Ottawa. Les chefs de mission accrédités à Ottawa en 1969 étaient ceux du Dahomey, de la Finlande, d'Israël, de la Trinité-et-Tobago, du Maroc, du Salvador, de la République du Congo (Brazzaville), de la Guinée, du Japon, de l'Autriche, de l'Australie, du Venezuela, des États-Unis d'Amérique, de la Tunisie, de la Suède, de la Suisse, de Ceylan, du Botswana, du Saint-Siège, de la République Dominicaine et de l'Inde.

#### Visites et Accueil

En raison de la réorganisation de la Direction du protocole qui s'est faite au cours de l'année, c'est l'ancienne Section des visites officielles, sous son nouveau titre de Section des visites et d'accueil, qui a été chargée de tous les détails de l'accueil des visiteurs, y compris ceux qui ne faisaient pas partie des visites officielles. La direction de la Maison d'accueil du Gouvernement, 7 Rideau Gate, a également été placée sous le contrôle de cette section.

## Visites

Le Comité des visites officielles, qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et la Section des visites et d'accueil sont chargés d'organiser les visites officielles au Canada des chefs d'État et des hauts fonctionnaires de pays étrangers et d'organisations internationales, de veiller aux détails de leur accueil, de leur confort et de leur sécurité.

En 1969, le Comité des visites officielles et la Section des visites et d'accueil, en collaboration avec les directions intéressées du ministère, ont préparé ou aidé à préparer cinquante-cinq visites au Canada de chefs d'État, de chefs de gouvernement et de représentants de gouvernements étrangers ainsi que celles des chefs d'organisations internationales et des délégations et autres visiteurs officiels.

Le président des États-Unis d'Amérique, M. Richard N. Nixon, accompagné de Mme Nixon, de sa fille, Mme John Eisenhower, et de son gendre, est venu en visite officielle à Montréal le 29 juillet pour participer aux cérémonies qui ont marqué l'anniversaire de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Son Excellence Diiori Hamani, président de la République du Niger, et Mme Diiori, sont venus au Canada au mois de septembre. L'itinéraire du président comprenait Ottawa, Montréal, Toronto, Québec, Fredericton et Winnipeg. Malheureusement le programme prévu pour plusieurs villes de l'ouest du Canada a dû être annulé à la suite du départ imprévu du président pour son pays.

A la fin de septembre et au début d'octobre, le président de la Tanzanie, Son Excellence Julius K. Nyerere, a effectué une visite à Ottawa et à Toronto, où l'université de cette ville lui a décerné un titre honorifique.

Le Comité des visites officielles a été chargé de l'organisation de la tournée que Son Altesse royale le duc d'Édimbourg a faite au Canada dans le cadre des cérémonies du Prix du duc d'Édimbourg. Son Altesse a offert son prix aux gagnants de l'épreuve dans les écoles et les organisations de scouts et de cadets de douze villes, depuis Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le 16 octobre, jusqu'à Victoria (Colombie-Britannique), le 31 octobre.

M. J.G. Gorton, premier ministre de l'Australie, accompagné de Mme Gorton, est venu en visite officielle à Ottawa au début du mois d'avril. M. Keith J. Holyoake, premier ministre de Nouvelle-Zélande, et Mme Holyoake sont venus dans la capitale en septembre.

Le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Willy Brandt, est venu à Ottawa en avril. M. Michael Stewart, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth de Grande-Bretagne, accompagné de Mme Stewart, s'est rendu en visite officielle à Ottawa, Toronto et Montréal en septembre. Son Excellence Andrei A. Gromyko et Mme Gromyko sont venus à Ottawa au début d'octobre, ainsi que le ministre des Affaires étrangères du Dahomey, M. Daouda Barabou, et le ministre des Affaires étrangères du Gabon, Son Excellence Jean Rémy Ayouné. Le ministre



des Affaires étrangères d'Italie, M. Aldo Moro était à Ottawa les 10 et 11 octobre; le colonel Maung Lwin, ministre des Affaires étrangères de Birmanie est venu en visite officielle à Ottawa du 14 au 16 octobre et s'est ensuite rendu dans d'autres villes du Canada en visite privée, pour assister enfin à la Conférence du Plan de Colombo à Victoria (Colombie-Britannique).

En novembre, le ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine, Son Excellence Nestor Kombot Naguemon, et Mme Naguemon ont fait une visite de trois jours à Ottawa.

Les autres visiteurs de marque comprenaient M. Galo Plaza, secrétaire général de l'Organisation des États américains; le ministre du Commerce extérieur de Yougoslavie; M. P.-P. Schweitzer, directeur administratif du Fonds monétaire international; M. Kristensen, secrétaire général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; le Commissaire de la Communauté économique européenne, M. J.F. Deniau; M. Henry R. Labouisse, directeur administratif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; et M. Guillaume Egué, chef du Protocole du Dahomey, ainsi que les membres de l'équipage de la fusée *Apollo XI* et leurs épouses.

La Section des visites a aussi aidé à l'organisation d'un certain nombre de visites privées au Canada, y compris celles de Son Altesse sérénissime la princesse Grace, de Monaco; Son Altesse royale le prince héritier Hassan Ibn Talol, de Jordanie; Sa Majesté la reine Juliana, des Pays-Bas; sir Wilfrid Jacobs, gouverneur d'Antigua; le directeur général adjoint du ministère des Affaires étrangères d'Israël, M. Michael Comoy; l'honorable David Brand, premier ministre de l'État de l'Ouest de l'Australie, et Mme Brand; le cardinal Paul Yupin, de Formose; le Docteur Hubert Eldermire, ministre de la Santé de la Jamaïque; le Lord Chancelier de Grande-Bretagne, Lord Gardiner; M. Jean-Marc Léger, de l'Agence de coopération culturelle et technique.

### Accueil

Le nombre de déjeuners, dîners et réceptions que la Section des visites et d'accueil a organisés pendant la période envisagée s'élève à 125. Sur ce nombre, 39 ont été préparés pour le compte du Comité des visites officielles, 60 pour le ministère et 26 pour d'autres ministères du Gouvernement. Soixante-treize réceptions ont eu lieu au 7 Rideau Gate — 20 pour le Comité des visites officielles, 27 pour le ministère et 26 pour d'autres ministères et organismes du Gouvernement.

## INSPECTION ET VÉRIFICATION

Le Service d'inspection remplit des fonctions d'inspection et de liaison; d'inspection dans le sens de l'examen des opérations de l'administration centrale et des postes, et de liaison dans le but de faire mieux comprendre, à l'administration centrale, les problèmes d'ordre professionnel et personnel auxquels ont à faire face les fonctionnaires en poste.

Selon ses attributions le Service d'inspection est chargé plus spécialement: non seulement de mesurer le degré d'application des politiques, des plans et des méthodes établis, mais aussi de faire connaître à la haute direction tous les cas où le maintien d'une politique donnée irait à l'encontre de l'efficacité générale des objectifs du ministère; d'aider à entretenir une bonne coordination entre les objectifs du ministère et les opérations des postes en évaluant les activités par rapport aux objectifs et les résultats par rapport aux programmes; d'aider le ministère à acquérir encore plus d'efficacité et à mener ses activités avec économie, autant au Canada qu'à l'étranger, par la révision de ses méthodes et la reconnaissance des problèmes qui se posent; de veiller, par des méthodes de vérification des opérations, à ce que les ressources assignées aux postes soient employées de la manière prescrite et approuvée, à ce que les obligations comptables soient remplies, et à ce que l'avoir soit préservé de toute perte et d'un mauvais emploi; de juger si les conditions de service et les installations matérielles répondent aux besoins des postes; de fournir des conseils au ministère sur l'organisation, le personnel et les politiques pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et de mettre en oeuvre les directives applicables à l'ensemble du gouvernement; de faire la révision et l'appréciation de la justesse, de l'à-propos et de la bonne application des mesures de contrôle et des rapports administratifs.

Au cours de 1968 et 1969, le Service d'inspection a rempli, dans la mesure où le permettait un personnel restreint, son rôle d'examiner le travail effectué à l'administration centrale et dans les postes. On a inspecté plus de quarante-cinq missions en Amérique du Sud, dans les Caraïbes, aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique et en Extrême-Orient. On a, de plus, pris les mesures qui s'imposaient pour donner suite aux recommandations soumises après ces visites. Quelques études spéciales ont aussi été commencées au bureau central. Au cours de 1969, le directeur du Service a été prêté au Conseil du Trésor pour une durée de six mois afin d'y entreprendre une étude sur "l'expansion du bilinguisme au sein de la Fonction publique".

## ACTIVITÉ CONSULAIRE

Toutes les questions consulaires autres que la remise des documents de voyage relèvent de la Direction des affaires consulaires et sont traitées à Ottawa; la délivrance des passeports et autres documents de voyage est du ressort de la Direction des passeports.

## Direction des affaires consulaires

Par suite de la décision du ministère, mentionnée dans une autre partie du présent rapport, de fermer certains postes à l'étranger par mesure d'économie, il a été nécessaire, dans certains territoires, de redistribuer à d'autres postes les fonctions qui se rattachent à la fourniture des services consulaires. En conséquence, les services consulaires à l'égard de l'Uruguay ont été assumés par l'ambassade du Canada à Buenos Aires, Argentine, ceux de l'Équateur sont revenus à l'ambassade du Canada à Bogota, Colombie, ceux de la République Dominicaine ont été confiés au Consulat de San Juan, Porto-Rico, ceux de Nicosie à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, Israël, et enfin ceux de Berlin à l'ambassade du Canada à Bonn.

Le volume normal de travail relatif aux questions consulaires a augmenté tout au long de l'année. Ce surcroît d'activité s'est fait sentir autant à la Direction des affaires consulaires que dans les postes à l'étranger, par suite du nombre croissant de Canadiens qui voyagent à l'extérieur ou qui résident en dehors du Canada, et de l'augmentation du nombre de visas de non-immigrants accordés aux personnes qui sont venues au Canada au cours de 1969.

Les services consulaires à l'étranger s'acquittent des fonctions suivantes: délivrance et renouvellement des passeports ordinaires et d'urgence; renouvellement des certificats d'identité; délivrance de visas diplomatiques et de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants et de lettres d'introduction dans les pays où le service canadien d'immigration n'est pas représenté; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté, l'immigration, le tourisme, l'éducation, les formalités touchant le mariage, l'adoption et l'obligation éventuelle du service militaire à l'étranger; immatriculation des citoyens canadiens à l'étranger; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou frappés d'incapacité, et leur rapatriement; aide aux Canadiens mis sous arrêt ou détenus; conseils dans les cas impliquant le décès de Canadiens à l'étranger, et protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions; assistance aux navires et avions canadiens ainsi qu'à leurs équipages; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques ou autres; assistance pour l'obtention de copies d'actes de naissance ou de décès, de diplômes, de preuves de contribution à un régime de pension et d'autres documents personnels ou officiels de certains pays; conseils et services consulaires aux personnes qui viennent au Canada ou en repartent en vertu des programmes canadiens d'aide et d'assistance technique; recherche des

disparus; assistance aux anciens combattants canadiens; réponses aux demandes de renseignements touchant les règlements canadiens sur les douanes, les impôts, les allocations familiales, les indemnités pour accidents de travail, les statistiques démographiques, la pension de sécurité de la vieillesse et les régimes de pensions du Canada, de rentes du Québec et d'assurance santé; enfin, en règle générale, protection des droits et intérêts des Canadiens à l'étranger et, en cas d'urgence, de leur bien-être et de leur sécurité.

Le Canada a signé avec 22 pays des accords éliminant la nécessité d'obtenir un visa pour effectuer un bref séjour dans ces pays. Aux termes de ces accords, les visiteurs canadiens sont admis sans visa dans un des pays signataires et peuvent y séjourner pendant une période ne dépassant pas habituellement trois mois. Ils jouissent de ces privilèges s'ils voyagent en touristes dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Saint-Marin, Suède, Suisse et Turquie. Nous avons également conclu avec l'Iran, l'URSS et la Yougoslavie des accords aux termes desquels les Canadiens peuvent obtenir des visas gratuitement, et, avec le Venezuela, moyennant un droit modique. Les Canadiens peuvent se rendre sans visa aux États-Unis, dans la plupart des pays du Commonwealth, en république d'Irlande, dans les départements français d'outre-mer de même qu'à Saint-Pierre et Miquelon et dans certains pays d'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Les Canadiens qui vont aux États-Unis et dans certains autres pays de l'hémisphère occidental n'ont pas besoin de passeport.

La Direction a, comme par le passé, entretenu des rapports suivis avec la Croix-Rouge canadienne, le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

#### Bureau des passeports

Le Bureau des passeports coordonne la délivrance de passeports aux ressortissants canadiens qui résident au Canada ou à l'étranger. Il établit également, en dehors des passeports ordinaires, des passeports spéciaux et des passeports diplomatiques pour les fonctionnaires des ministères et des organismes de l'État qui voyagent à titre officiel. Le Bureau émet d'autre part des certificats d'identité aux apatrides qui, pour des raisons valables, ne peuvent obtenir de documents de voyage de leur pays d'origine. Le 4 juin 1969, le Canada a donné son adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, au Protocole de cette Convention intervenu en 1965 et à l'Accord conclu à La Haye en 1957 sur les marins réfugiés. Ces instruments imposent au Canada l'obligation de délivrer des documents de voyage spéciaux aux "réfugiés aux termes de la Convention" et c'est encore au Bureau des passeports que cette tâche est confiée.

L'augmentation importante des voyages à l'étranger qu'a connue tout l'hémisphère occidental en 1969 a créé des problèmes au niveau de la délivrance des passeports dans la plupart des pays, y compris le Canada. L'engouement soudain des gens pour les vols nolisés a rendu la tâche

plus compliquée. Les activités du Bureau des passeports ont été gravement perturbées en 1969 non seulement par l'augmentation constante des demandes, mais par les changements apportés vers la fin de janvier 1969 aux conditions d'obtention des passeports. Afin de renforcer la sécurité du passeport canadien, le Gouvernement a décidé d'exiger de tous les candidats la preuve de leur citoyenneté. Pour la première fois, les personnes nées au Canada devaient présenter un certificat de naissance. De plus, les passeports ont maintenant une durée de validité de cinq ans et ne sont pas renouvelables.

L'augmentation exceptionnelle du volume des demandes de passeports a ralenti de beaucoup le rythme normal de délivrance des passeports au public pendant les cinq mois qui ont précédé le 30 juin. Pendant cette période, le nombre de demandes a été en moyenne de 11,112 par semaine et il a atteint pendant la semaine du 5 au 9 mai, le plus haut sommet de toute la période, soit 15,596 demandes. L'envoi des passeports par courrier recommandé a également été gêné par la grève qui a paralysé le principal transporteur aérien du pays au mois de mai.

En conséquence des nouvelles conditions d'obtention de passeports certaines catégories de candidats se sont trouvés dans une situation malencontreuse. Les ennuis ont commencé lorsque le Bureau a reçu les demandes de passeports de certains citoyens canadiens âgés qui avaient découvert que les registres du bureau provincial de l'état civil ne portaient aucune mention de leur naissance. Ces personnes se sont donc vues dans l'obligation de présenter une demande de certificat de citoyenneté canadienne à leur bureau de citoyenneté local. De plus, des sujets britanniques nés à l'extérieur du Canada et qui, dans plusieurs cas, avaient résidé en permanence au Canada pendant de nombreuses années (ou tout au moins pendant cinq ans avant que la Loi sur la citoyenneté canadienne entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1947, et qui avaient, ainsi le droit de recevoir un certificat de citoyenneté mais qui ne l'avaient pas reçu d'office) ont été obligés de présenter ce document pour prouver leur droit à un passeport canadien. Cette situation a provoqué des malentendus et des retards dans la délivrance des passeports destinés à ces personnes.

Au moment où les nouvelles conditions d'obtention des passeports sont entrées en vigueur, le Gouvernement a aussi annoncé qu'il se proposait d'ouvrir des bureaux de passeports régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver au début de 1970. Ces bureaux doivent permettre au ministère de fournir aux voyageurs des services améliorés et plus sûrs, en particulier dans les régions du Canada où les demandes de passeports sont les plus nombreuses. Les bureaux régionaux auront pour rôle principal de combler les carences que créent le temps et la distance dans les services du Bureau principal à Ottawa.

Au cours de la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1969 le Bureau des passeports a émis 368,175 passeports en comparaison de 284,442 l'année précédente. Comme indication de cette forte augmentation, on peut signaler que 212,253 passeports ont été délivrés tout au long de la période terminée le 30 juin, ce qui donne une moyenne de 9,648 documents par semaine. Les apatrides ont obtenu 1,100 certificats d'identité et 453 ont été prorogés au cours des douze mois envisagés.

Durant la décennie qui vient de s'écouler, le nombre des demandes de passeports a augmenté de 173 pour cent. Le tableau ci-dessous reflète l'accroissement des demandes remplies au cours des dix dernières années:

<u>Année</u>	<u>Passeports</u>		<u>Certificats d'identité</u>		<u>Recettes totales</u>
	<u>Délivrés</u>	<u>Renouvelés</u>	<u>Délivrés</u>	<u>Renouvelés</u>	
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	\$ 730,605
1961	139,218	19,988	4,387	3,209	746,796
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940
1963	164,445	26,964	2,133	1,748	879,930
1964	184,569	32,784	1,854	1,313	989,606
1965	203,571	38,456	1,190	1,003	1,087,191
1966	208,804	42,749	1,699	982	1,129,718
1967	218,064	46,842	1,551	1,077	1,185,780
1968*	284,442	57,761	1,383	863	1,500,829
1969**	368,175	8,061	1,100	453	3,566,100

\* Chiffres révisés

\*\* Chiffres provisoires

## QUESTIONS JURIDIQUES

## Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques joue le rôle de service juridique consultatif auprès des autres directions du ministère au sujet des questions de droit international que soulève la politique étrangère du Canada et elle sert également de service opérationnel du ministère pour de nombreuses questions juridiques qui se posent sur le plan international. D'une part, elle conseille le ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, et se tient en liaison avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et d'autres services juridiques du Gouvernement en ce qui concerne diverses questions d'ordre juridique. D'autre part, la Direction participe aux activités des Nations Unies sur les questions juridiques et sur les questions comportant des aspects juridiques, et elle assume des responsabilités particulières ayant trait à la position du Canada sur diverses questions discutées par la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'intéresse également de diverses manières au rôle que joue le Canada dans l'évolution du droit international, qu'il s'agisse de questions juridiques traditionnelles telles que les relations diplomatiques et le droit des traités, ou de problèmes plus nouveaux, comme ceux de l'espace extra-atmosphérique, du lit des mers, etc.

La Direction est organisée de la façon suivante: la Section des réclamations, dont le travail se rattache à la protection à l'étranger des biens et des intérêts des citoyens canadiens; la Section du droit maritime et des affaires générales, chargée des eaux territoriales, des zones de pêche et du plateau continental, des utilisations pacifiques du lit des mers et des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires; la Section des Nations Unies et de la planification juridique, qui s'occupe des questions juridiques et des droits de l'homme traitées à l'ONU, des affaires relatives à la reconnaissance des États et gouvernements et de la planification de la politique canadienne concernant les questions juridiques et quasi-juridiques; et la Section des traités et des questions économiques qui donne son avis sur l'interprétation des traités, collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités conclus par le Canada le soient en conformité avec les pratiques constitutionnelles canadiennes, tient à jour le répertoire des traités, fait enregistrer les traités par le Secrétariat des Nations Unies et s'occupe de l'aspect juridique des relations économiques internationales du Canada.

### Évolution du droit international

La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités a eu lieu à Vienne du 9 avril au 23 mai 1969. A la clôture de la Conférence a été adoptée et ouverte aux signatures la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, contenant 85 articles et une annexe sur les méthodes de conciliation obligatoires. Par ailleurs, la Conférence a adopté trois Déclarations et deux Résolutions sur les questions relatives au droit des traités.

La Convention de Vienne sur le droit des traités codifie un domaine important du droit international sur ce sujet, dont certains concepts qui ne sont acceptés dans le droit international coutumier que depuis peu de temps; par exemple l'interdiction du recours à la force pour parvenir à la conclusion d'un traité, le concept de normes péremptoires du droit international coutumier que les États ne peuvent pas enfreindre librement, même en se mettant d'accord pour le faire. L'interdiction de l'esclavage et du génocide sont des exemples de ces normes péremptoires, ou de ces règlements d'"ordre public", du droit international.

La Convention de Vienne marque un grand pas en avant dans la codification et l'évolution progressive du droit international dans le domaine des accords entre États, dont l'importance est fondamentale pour les pays qui veulent entretenir entre eux de bonnes relations internationales.

Pendant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Sixième Commission a terminé ses travaux sur les projets d'articles régissant les missions spéciales préparés par la Commission du droit international. Les missions spéciales, que l'on appelle aussi "la diplomatie *ad hoc*", se composent de ministres du cabinet ou d'autres représentants envoyés par le gouvernement d'un État pour avoir des entretiens officiels avec des membres du gouvernement d'un autre État. Les articles adoptés par la Sixième Commission devaient ensuite être présentés à l'Assemblée générale sous forme de projet de convention. On s'attendait à voir l'Assemblée générale adopter la Convention sur les missions spéciales et l'ouvrir à la signature et à la ratification des États de la même manière que les Conventions sur les relations diplomatiques et consulaires, adoptées dans le passé par des conférences internationales réunies dans ce but.

Le Comité spécial des Nations Unies pour la question de la définition de l'agression, qui se compose de 35 membres, dont le Canada, s'est réuni à New York du 24 février au 3 avril 1969. Comme par le passé, la délégation canadienne a joué un rôle actif dans les délibérations du Comité. Vers la fin de la session, le Canada et cinq autres États (l'Australie, l'Italie, le Japon, les États-Unis et la Grande-Bretagne) ont présenté un projet de définition de l'agression. Le Comité avait alors le choix entre quatre propositions - deux soumises par un groupe d'États en grande majorité africains, asiatiques et latino-américains, une présentée par l'Union soviétique et celle dont il est fait mention plus haut. Le Canada a aussi pris une part active à l'étude de cet article qui a eu lieu par la suite à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. On s'attend à ce que l'Assemblée générale accepte la proposition du Comité spécial voulant que le Comité se réunisse à nouveau en 1970 pour reprendre ses travaux.

En 1969, le Canada a aussi continué de participer activement à l'examen des principes du droit international concernant les relations amicales et la coopération entre États. Le Comité spécial des Nations Unies qui traite du sujet s'est réuni à New York du 18 août au 19 septembre. Les deux points importants de l'ordre du jour étaient l'étude des principes suivants: 1) le non-recours à la force, et 2) l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples. Le Comité a réussi à préciser les points du premier principe sur lesquels tout le monde était d'accord et, pour le second, à faire l'unanimité sur la nécessité de souligner



l'universalité du principe et de signaler les conséquences juridiques qui en découlent. On pense que la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale décidera de demander au Comité de se réunir à nouveau au début de 1970 pour terminer, si possible, ses travaux sur la rédaction des sept principes.

### Droit maritime

Au cours de 1969, le Canada a maintenu sa participation active aux travaux du Comité permanent des Nations Unies sur les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale. Le Comité a fait son rapport à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale au sujet des progrès accomplis dans la rédaction des principes et des normes régissant la coopération internationale pour l'exploration et l'exploitation du lit des mers au delà des limites de la juridiction nationale dans l'intérêt de l'humanité tout entière. L'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions prévoyant la poursuite des travaux du Comité du lit des mers et concernant la préservation et la délimitation éventuelles de la zone du lit des mers en question. L'Assemblée générale a également étudié le rapport de la Conférence du Comité du désarmement au sujet de la négociation d'un traité interdisant l'installation d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive dans le lit des mers à l'intérieur et au delà des limites de la juridiction nationale.

En ce qui concerne la pollution des mers, le Canada a fait part de son intention de prendre les mesures nécessaires pour empêcher et surveiller la pollution des eaux arctiques; le Canada a également participé activement à la Conférence juridique internationale sur les dangers de la pollution des mers, qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 1969. Dans le domaine des pêches, le Canada a créé une nouvelle série de lignes de bases droites pour la délimitation de la mer territoriale et des zones de pêche exclusives au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, de l'île de Vancouver et des îles de la Reine-Charlotte, et a fait connaître son intention de modifier la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche pour ajouter la création de zones de pêche exclusives dans certaines régions qui n'ont pas de lignes de bases droites. Par ailleurs, au cours de 1969, le Canada a poursuivi ses échanges de vues avec un certain nombre de pays sur divers aspects du droit maritime, en particulier sur les avantages que présenterait la convocation d'une nouvelle Conférence des Nations Unies pour traiter des questions en suspens dans ce domaine.

### Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies, a tenu sa huitième session à Genève du 9 juin au 4 juillet. Il n'a pas réussi à faire l'unanimité sur une définition de l'espace extra-atmosphérique mais il a marqué quelques progrès dans l'élaboration d'un projet de traité sur l'enregistrement des objets spatiaux. Cette fois encore, cependant, le Sous-comité n'a pu terminer la rédaction du projet de Convention sur la responsabilité pour les dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est réuni à New York au mois de septembre 1969, s'est efforcé à nouveau de rallier les suffrages sur les principales questions en suspens qui empêchent de terminer la rédaction du projet de Convention sur la responsabilité. En conséquence, quelques-unes des questions ayant trait aux limites de la responsabilité et des obligations des organisations internationales ont été clarifiées et sont presque réglées, mais il reste encore des divergences de vues sur d'autres questions, en particulier sur celles qui sont liées à la question de savoir quel genre de droit appliquer en cas de réclamation pour dommages et à l'établissement d'un mécanisme pour le règlement des différends. D'une manière générale, le Canada voudrait que les deux puissances spatiales tiennent compte le plus possible du fait que les autres membres de la communauté internationale souhaitent instamment que la Convention stipule des secours efficaces et justes dans le cas de dommages causés par des objets venus de l'espace. Pour cette raison, les délégations canadiennes siégeant au Sous-comité juridique et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'à l'Assemblée générale, ont appuyé fortement le point de vue selon lequel les principes du droit international ou du droit national de l'endroit dans lequel le dégât a eu lieu, ou encore le droit de l'État qui fait la réclamation, soient appliqués en cas de réclamation; ces délégations étaient également d'accord pour que la Convention renferme des dispositions obligatoires et astreignantes pour le règlement des différends. Cependant les États-Unis et l'Union soviétique n'ont pas encore réussi à faire coïncider leurs points de vue sur ces questions et le Canada ainsi que les autres membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devront poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à un accord qui réponde aux exigences de chacune des deux puissances spatiales tout en restant acceptable pour tous les pays. On s'attend à ce que le Sous-comité juridique se réunisse à nouveau à Genève dans le courant de l'été 1970 pour tenter de faire l'accord sur les principales divergences restantes en ce qui concerne le droit à appliquer et le mécanisme de règlement des différends.

### Capture illicite d'aéronefs

A la suite d'une décision, prise en décembre 1968, du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), un Sous-comité juridique, chargé d'étudier la question de la capture illicite d'aéronefs, a été créé. Le Sous-comité a tenu deux sessions à Montréal au cours de 1969, la première du 10 au 21 février et la deuxième du 23 septembre au 3 octobre. Il avait pour tâche d'élaborer un projet de convention internationale sur la capture illicite d'aéronefs. A la fin de la seconde session un rapport a été établi, qui comportait un projet de texte. Les principales dispositions du projet de convention concernent a) la définition de la capture illicite; b) l'application de la juridiction nationale aux délits de capture illicite; c) les mesures à prendre pour punir les auteurs de ces délits; et d) les mesures concernant l'extradition.

Le rapport du Sous-comité a été soumis aux gouvernements des pays membres de l'OACI pour qu'ils y apportent leurs observations. Le Comité juridique de l'OACI doit se réunir à Montréal au mois de mars 1970 pour

étudier le projet de convention et les observations que l'Organisation aura reçues sur ce dernier. Lorsque le Comité juridique aura approuvé le texte officiel, l'OACI convoquera vraisemblablement pour l'automne 1970 une conférence diplomatique ayant pour objet de faire adopter la nouvelle convention et de l'ouvrir à la signature et à la ratification.

### Réclamations

En 1964, on a jugé le moment propice à de nouveaux efforts tendant à un règlement global des réclamations en souffrance présentées par des Canadiens contre de nombreux pays. Les réclamations en cause étaient dues en grande partie à la nationalisation des biens effectuée en Europe orientale après la Seconde Guerre mondiale.

Le premier résultat de ces efforts renouvelés a été l'Accord de juin 1964 par lequel le Gouvernement hongrois acceptait d'entamer des négociations avec le Canada. Depuis janvier 1966, cinq séries de négociations ont été tenues avec les représentants hongrois et la dernière a eu lieu en octobre 1969 à Ottawa. Cette dernière série de négociations a permis d'enregistrer des progrès considérables et il y a de bonnes chances pour qu'un accord survienne dans un avenir prochain.

En septembre 1968, on a terminé la répartition des fonds destinés aux requérants avantagés et reçus aux termes du Règlement des réclamations canado-bulgares signé en juin 1966. La répartition s'est faite conformément aux recommandations du juge en chef Thane A. Campbell, conseiller en réclamations, en vertu du Règlement des réclamations étrangères (Bulgarie). Un montant global de \$40,000 a été perçu pour vingt-huit réclamations soumises. Le Conseiller a jugé que huit réclamations étaient recevables et a rejeté les vingt autres.

Au début de 1965, un accord est intervenu avec le Gouvernement polonais aux termes duquel ce dernier acceptait d'entamer des négociations avec le Canada en vue d'un règlement global des réclamations canadiennes fondé sur des principes analogues à ceux que la Pologne a appliqués dans ses négociations avec d'autres pays sur ces questions. Les Canadiens intéressés ont été invités à soumettre leurs réclamations contre la Pologne au ministère des Affaires extérieures, où on les a examinées avant d'en envoyer un rapport détaillé au Gouvernement polonais, en 1967. La première série de négociations s'est tenue à Varsovie au cours de l'automne 1968 et la seconde série a eu lieu en juin 1969 à Ottawa. On prévoit qu'une troisième série de négociations se tiendra pendant l'année 1970. Ces négociations ont déjà permis d'enregistrer des progrès importants, bien qu'il ne soit pas encore possible de dire avec certitude à quelle date le règlement interviendra.

Un accord de principe sur la négociation des réclamations canadiennes en souffrance est intervenu avec le Gouvernement tchécoslovaque, qui a signé un accord préliminaire à cette intention en mai 1967. Le ministère a maintenant terminé l'examen des réclamations reçues à ce titre et une liste des réclamations devant faire l'objet des négociations sera soumise aux autorités tchécoslovaques au mois de décembre 1969. En même temps, on se propose d'avoir une discussion de portée générale sur les principes directeurs applicables aux négociations proprement dites; si tout va bien, les négociations devraient débiter avant la fin de l'année 1970.

Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne les réclamations canadiennes contre la Roumanie. En mai 1967, le Canada a conclu un accord avec la Roumanie sur la négociation des réclamations financières canadiennes en souffrance. La première série de négociations a eu lieu à Bucarest en mai 1969 et on prévoit que la deuxième série se tiendra dans un avenir prochain. A ce stade, il n'est pas encore possible de dire à quelle époque le règlement se fera.

De plus, le ministère des Affaires extérieures a soulevé avec les dirigeants de certains pays la question des réclamations présentées par des Canadiens et ayant trait à la confiscation de leurs biens sans indemnisation et à d'autres pertes et préjudices. Il a examiné aussi un petit nombre de réclamations contre le Canada que d'autres gouvernements ont portées à l'attention du ministère.

## ADMINISTRATION

## Direction générale du personnel

La Direction générale du personnel se compose de trois directions: la Direction du personnel (affectations), la Direction des relations de travail et de la rémunération et la Direction de la planification et du perfectionnement du personnel.

Personnel (affectations)

La Direction du personnel (affectations) s'occupe du recrutement, de la sélection, de l'avancement et de l'affectation de tout le personnel. Des dispositions prises entre la Commission de la Fonction publique et la Section de l'emploi ont établi un partage des tâches en ce qui concerne le recrutement de certaines catégories de fonctionnaires pour lesquelles le ministère n'a pas encore reçu de délégation de pouvoirs. La Section des affectations est chargée de l'affectation des agents, des commis, des sténographes, des préposés aux communications, des agents de sécurité et du personnel spécialisé destinés à travailler à Ottawa et à l'étranger. Cette section a effectué environ 600 mutations au cours de 1969. Une autre section est chargée d'envoyer à l'étranger, dans les missions diplomatiques, consulaires ou autres, les fonctionnaires appartenant à d'autres ministères du gouvernement.

La nature complexe de l'administration du ministère exige un personnel hautement qualifié ainsi que des spécialistes de divers domaines. En général, le personnel du ministère, agents et personnel de soutien, est mutable; c'est-à-dire qu'il est appelé à travailler à l'étranger comme à Ottawa. Les candidats au service étranger sont choisis en fonction du mérite; ils doivent être citoyens canadiens et avoir résidé au moins dix ans au Canada. De plus, les agents du service étranger et les agents administratifs stagiaires doivent être titulaires d'un diplôme d'université d'une autorité reconnue. L'an dernier, 38 agents du service étranger et 17 agents administratifs stagiaires et agents du service administratif ont été recrutés, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes en matière de personnel, d'information et de finances.

Relations de travail et rémunération

La Direction des relations de travail et de la rémunération s'occupe de tous les aspects de l'administration et de la détermination des traitements et des indemnités qui sont déterminés par les lois du Parlement, les décisions du Conseil du Trésor ou les conventions collectives. Parmi ses responsabilités on relève celle de fournir à l'employeur (le Conseil du Trésor) des conseils sur les conditions de travail qui permettront aux Canadiens de servir à l'étranger dans un large éventail de situations et de milieux, et d'accomplir leur travail de la façon la plus efficace possible et dans le meilleur esprit possible. La Direction comprend une Section des relations de travail qui fait le lien avec le Conseil du Trésor en sa qualité d'employeur des fonctionnaires et avec les asso-

ciations de personnel. Elle conseille le ministère en ce qui concerne tous les aspects des relations de travail et contrôle le mode de règlement des griefs. La Direction s'occupe également de déterminer les termes et conditions de service des quelque 800 employés des missions canadiennes à l'étranger qui sont recrutés sur place.

### Planification et perfectionnement du personnel

La Direction de la planification et du perfectionnement du personnel est chargée de veiller à l'application des normes de classification des postes, de diriger les programmes de formation approuvés et la planification de l'effectif, y compris la comptabilité et les rapports sur l'utilisation du personnel.

Deux nouvelles sections ont été créées en 1969. La Section de la planification et des prévisions des effectifs est chargée de conseiller la Direction sur les exigences qualitatives et quantitatives en matière de personnel à la lumière des objectifs approuvés du programme et dans le cadre des limites tracées par les disponibilités financières. Les tâches qui découlent de ces grandes lignes comprennent la répartition des quotas accordés en matière de personnel aux éléments d'organisation, et la détermination des objectifs du recrutement; elle donne aussi des conseils sur les besoins de formation. Une Unité de planification du personnel a été mise sur pied à l'automne 1969 sous la direction d'un administrateur du personnel expérimenté, engagé auprès de la Commission de la Fonction publique. Cette unité s'occupe des projets spéciaux ou entreprend des études dans un secteur donné du ministère afin d'aider la Direction à atteindre une utilisation optimum des ressources humaines et de contribuer à améliorer l'efficacité de l'administration.

En 1969, plus de 1,400 fonctionnaires du ministère ont participé à des programmes de formation et de perfectionnement dirigés soit par le ministère soit par d'autres organismes (publics et privés) et dans tous les cas, sous le patronage et avec le soutien du ministère. Une vingtaine de jeunes fonctionnaires ont pris part à une tournée de sept semaines à travers le Canada, 300 employés ont reçu une nouvelle orientation professionnelle, 35 fonctionnaires subalternes ont suivi des cours de formation pratique, 110 épouses de fonctionnaires faisant partie du personnel permutant ont étudié l'une des langues officielles du Canada et 145 membres du personnel ont été autorisés par le ministère à étudier les langues étrangères.

### Direction générale des finances et de l'administration

La Direction générale des finances et de l'administration fournit des services de soutien au ministère par l'intermédiaire de quatre directions, les Services centraux, les Finances, le Matériel, les Biens plus un Bureau de l'organisation et des méthodes. Le ministère met actuellement en oeuvre un système de gestion financière entièrement révisé et basé sur les conclusions d'un rapport qu'une société d'experts-conseils en matière de gestion a préparé et soumis au ministère en 1968. Ces nouvelles méthodes sont introduites conformément à la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement et qui tend à décentraliser les responsabilités

de la gestion et à fournir un cadre plus approprié à la subordination des besoins en ressources aux plans et aux objectifs des programmes. On a déjà des vérificateurs régionaux qui rendent compte au directeur général des finances et de l'administration et qui servent aussi d'agents de contrôle du budget et de conseillers en gestion financière auprès des postes et des missions à l'étranger. Au cours de 1969, les nouvelles méthodes budgétaires ont été appliquées pour la préparation des évaluations de 1970-1971 et à partir du 1<sup>er</sup> avril 1970, les postes auront une autonomie administrative bien plus grande que par le passé dans les limites des programmes et des budgets qui leur sont accordés.

#### Direction des services centraux

La Direction des services centraux, mise sur pied en avril 1968, est chargée d'assurer divers services communs de soutien pour l'administration centrale du ministère. La Direction voit à ce que les locaux, l'ameublement et l'équipement de bureau nécessaires soient à la disposition des directions qui fonctionnent actuellement. Elle fait connaître au ministère des Travaux publics toutes les exigences du ministère et lui donne des conseils au sujet de l'édification du nouvel immeuble central.

La reproduction et la distribution rapides de publications gouvernementales variées et portant des cotes de sécurité diverses se fait par l'intermédiaire des services de production. La publication de manuels, de lettres circulaires, d'avis administratifs, etc., dans les deux langues officielles, permet aussi à cette section de conserver et de diffuser les lignes de conduite, les méthodes et les directives données par le ministère.

Par ailleurs, la Direction est chargée d'organiser un Bureau de traitement des données que veut se donner le ministère. Elle coordonne les activités administratives en rapport avec l'ouverture de nouveaux postes et s'occupe aussi des véhicules appartenant à l'administration centrale, des places de stationnement, et de diverses autres questions comme les premiers secours, la protection contre les incendies et les campagnes de charité.

#### Direction des finances

Les deux principales responsabilités de la Direction des finances sont la coordination et le collationnement des prévisions et des évaluations des programmes du ministère qui doivent être soumis à l'approbation du Conseil du Trésor, et le contrôle général ou détaillé de tous les crédits alloués au ministère.

En conséquence des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière au cours de 1969, le ministère est maintenant chargé de la vérification et de la comptabilité, fonctions qui étaient exercées auparavant par le Contrôleur du Trésor. A partir du 1<sup>er</sup> août 1969, le personnel concerné est passé du Conseil du Trésor à la Direction des finances, qui est maintenant chargée de ces fonctions supplémentaires. Parmi celles-ci on compte la comptabilité fiscale et les rapports à présenter au Receveur général, le contrôle des liquidités, la préparation des *Comptes publics* du ministère et la vérification de toutes les dépenses dans le but d'assurer leur conformité avec les directives et règlements

parlementaires, administratifs et ministériels. A la fin de 1969 on poursuivait la réorganisation de la Direction en vue d'intégrer le nouveau personnel, de mieux assimiler les nouvelles méthodes et d'améliorer le rendement; cette opération devrait être terminée au début de 1970.

La Direction est là également pour conseiller et aider les autres directions et les postes à l'étranger dans leur comptabilité et leurs rapports, ainsi que dans l'interprétation des autorisations et règlements gouvernementaux; pour s'occuper du règlement des contributions aux organisations internationales, pour administrer une avance de fonds de roulement destinée à financer les opérations des postes, pour fournir tous les services de comptabilité et de perception des revenus, pour préparer des prévisions et des états spéciaux selon les besoins, et pour fournir au personnel du ministère un service central d'organisation de voyages et de conseils en réclamations.

La Direction met actuellement au point un nouveau système de gestion des données dont l'application se fera en 1970 et qui fournira des rapports budgétaires et autres données concernant le rendement à tous les niveaux de gestion.

#### Direction du matériel

La Direction du matériel s'occupe de fournir le matériel nécessaire à tous les postes diplomatiques canadiens à travers le monde. A l'exception des biens appartenant au Gouvernement tels que les biens immobiliers, elle se charge de déterminer les besoins, de cataloguer, d'acquérir, de distribuer, de stocker, d'entretenir le matériel et au besoin de s'en défaire, et de s'assurer les services qui y sont rattachés.

A l'étranger, c'est elle qui s'occupe d'aménager la résidence officielle du chef de poste, les chancelleries, les bureaux et les logements du personnel s'il y a lieu. Le matériel se compose de l'ameublement des bureaux et des résidences, des véhicules automobiles et des pièces d'équipement technique et spécial de toutes sortes. Le travail de la Direction n'est pas facilité par la grande variété des conditions climatiques, politiques et géographiques qui existent dans le monde et dont elle doit tenir compte. Par exemple, la durée de service de deux pièces de matériel semblables peut varier très largement dans des conditions de climat différentes. Les problèmes de transport et de douanes sont complexes et la dispersion géographique des postes diplomatiques canadiens exige une connaissance exacte des sources mondiales d'approvisionnement et des moyens de transport. Pour ces diverses raisons, le personnel de la Direction comprend un certain nombre de spécialistes possédant une expérience particulière dans les domaines technique, automobile et électrique ainsi qu'un groupe de décorateurs ensembliers qualifiés afin d'assurer la meilleure utilisation possible de l'espace et du milieu dans l'agencement et l'organisation, sans oublier, par mesure d'économie, l'emploi des types de produits les plus pratiques possibles.

La Direction gère également un programme d'assurance automobile (responsabilité civile) qui assure tous les véhicules du Gouvernement canadien employés à l'extérieur du Canada à l'exception de ceux qui participent directement à des opérations militaires, et elle sert également d'agent à l'étranger pour la Corporation de disposition des biens de la Couronne.



En 1969, le nombre des logements que fournit le ministère au personnel en service à l'étranger a continué de s'accroître. L'ouverture de nouveaux postes au Vatican et en Côte d'Ivoire a nécessité l'étude des types d'aménagement adaptés, leur acquisition et la livraison des meubles et de l'équipement.

### Direction des biens

La Direction des biens s'occupe de fournir, entretenir et gérer les immeubles que les postes utilisent à l'étranger comme bureaux, résidences officielles et logements du personnel en les faisant louer ou acheter par le Gouvernement. La Direction propose des programmes d'acquisition et de construction à long terme et prépare chaque année des prévisions budgétaires à long terme et des études spéciales sur le logement; elle dirige un programme important d'acquisition de propriétés par achat, ou de conception et de construction d'immeubles à l'étranger partout où la propriété se révèle plus économique, pour le Gouvernement, que la location à long terme. La Direction a mis au point un programme d'ensemble de tous les stades par lesquels on doit passer pour organiser la construction de futurs projets à l'étranger et effectuer des contrôles en cours de réalisation à intervalles réguliers.

Dans les postes du ministère des Affaires extérieures, on s'efforce d'inclure, dans l'espace réservé aux bureaux, ceux d'autres ministères du Gouvernement. Dans la plupart des cas, le ministère a réussi à fournir des bureaux à l'étranger aux ministères suivants: l'Industrie et le Commerce - 54 postes; la Main-d'oeuvre et l'Immigration - 11 postes; le Revenu national - 5 postes; la Défense nationale - 26 postes. Cela représente la majorité des bureaux du Gouvernement à l'étranger, en ce qui concerne l'ensemble de l'espace et le total des frais. Le logement du personnel de nombreux autres ministères est également assuré dans les postes où la situation du logement est mauvaise et dans plusieurs postes le Conseil du Trésor a autorisé la mise en commun des logements et leur gestion par le ministère des Affaires extérieures pour faciliter la propriété, la location et la gestion.

Un programme de préparation des plans et de construction et d'achat d'immeubles à l'étranger s'est poursuivi tout au long de 1969. Une chancellerie, deux résidences officielles et vingt logements pour le personnel ont été achetés. La construction de sept chancelleries, trois résidences officielles et deux ensembles de logement pour le personnel était à l'étude au cours de l'année. De plus, trois chancelleries et une résidence sont en construction et une chancellerie et une résidence ont été terminées en cours d'année. De nouveaux baux et des renouvellements ont été signés, des cloisonnements et des modifications ont été réalisés dans douze chancelleries, huit résidences officielles et 62 immeubles de logements du personnel.

L'ampleur des besoins de logement du ministère des Affaires extérieures est révélée dans le tableau ci-dessous. Celui-ci indique le

nombre total des immeubles, et détaille ensuite ceux dont le Gouvernement est propriétaire, ceux qu'il loue, et les projets en construction:

Affaires extérieures - Immeubles loués par le Gouvernement  
ou dont il est propriétaire

Type	Nombre total d'unités de logement	Propriétés du Gouvernement		Immeubles loués par le Gouvernement		Valeur des projets en construction et des projets encore à l'étude	
		Unités de logement	Valeur monétaire en \$	Unités de logement	Location annuelle en \$	Unités de logement	Valeur totale approx. en \$
Immeubles de bureaux	83	17	6,300,000	66	2,375,000	13	18,401,000
Résidences officielles	72	42	10,500,000	32	331,000	6	1,725,000
Logements du personnel	1,200	46	2,700,000	402	1,320,000	65	4,460,000
<b>TOTAUX</b>	<b>1,355</b>	<b>105</b>	<b>19,500,000</b>	<b>500</b>	<b>4,026,000</b>	<b>84</b>	<b>24,586,000</b>

Bureau de l'organisation et des méthodes

Le Bureau de l'organisation et des méthodes, établi en 1964, passe continuellement en revue les méthodes de gestion et de travail au sein du ministère. Les travaux importants qu'il a mis à son actif en 1969 comprennent une étude de la Direction du protocole qui s'est conclue par une série de 120 propositions, dont la plupart ont été mises en pratique et ont permis d'améliorer le fonctionnement de la Direction et de réaliser des économies importantes. Un autre projet concernait la mise au point d'une structure d'organisation destinée à intégrer dans la Direction des finances diverses fonctions exercées précédemment par le Contrôleur du Trésor. De nouveaux guides des emplois ont été élaborés et de nombreuses méthodes de bureaux ont été créées pour rendre cette organisation intégrée plus efficace. Une troisième étude importante a été entreprise à la suite d'une demande du Bureau des passeports qui réclamait de l'aide pour son programme d'application des changements fondamentaux apportés aux formalités de passeports, que le ministre avait annoncés, et pour organiser et doter en personnel quatre bureaux régionaux que le ministère a l'intention d'ouvrir en 1970.

Les conseillers du Bureau ont travaillé tout au long de 1969 à des projets rattachés à l'application du nouveau système de décentralisation de la gestion financière. Ils ont aidé la Direction des biens à créer des normes de durée pour les biens matériels, des consignes d'économie pour la réparation plutôt que le remplacement d'une pièce de matériel et des normes d'attribution pour l'ensemble des meubles et de l'équipement. La Direction du personnel a également reçu l'aide du Bureau pour la mise au point de méthodes et de formules adaptées aux changements survenus en vertu des nouveaux contrats collectifs.

Les activités concernant l'adaptation des formules ont été quelque peu réduites en raison d'engagements plus urgents, mais on a tout de même enregistré des progrès dans ce domaine non seulement dans la refonte des formules qui ne répondent plus aux besoins actuels, mais aussi dans l'étude de l'utilité des formules, qui a permis dans plusieurs cas de remplacer deux ou plusieurs formules existantes par une seule nouvelle formule.

A la fin de l'année le Bureau a entrepris de mener à bien des études *ad hoc* sur toute une série de mesures d'économie, en vue de collaborer à l'effort de l'ensemble du ministère tendant à réduire les frais de fonctionnement. Plusieurs propositions ont déjà été acceptées et mises en application; le ministère a pu ainsi réaliser des économies substantielles.

#### Direction générale des communications et des systèmes d'information

La Direction générale des communications et des systèmes d'information groupe trois directions - les Télécommunications, les Archives et les Systèmes d'information. La création de ce dernier service et le groupement des trois en une Direction générale ont été recommandés par un expert de la Commission de la Fonction publique. La Direction des systèmes d'information a été établie en 1969.

#### Direction des télécommunications

La Direction des télécommunications est chargée du fonctionnement et de l'entretien du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la transmission et la réception des messages par télégraphe ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les missions à l'étranger. La Direction s'occupe également d'assurer le service téléphonique à l'administration centrale et aux missions et elle forme des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location, de l'installation et de l'entretien du matériel et des services de communication utilisés dans l'ensemble du réseau. Enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

Au cours de 1969, on a mené à terme un important programme de rénovation des services entre Ottawa, Washington, New York et les principales missions européennes. Afin de contribuer à la réalisation du programme d'économie

du Gouvernement, la Direction porte une attention particulière aux aspects du programme permanent de rénovation des services de télécommunication susceptibles d'apporter des réductions maximums dans la distribution des ressources en fonds et en personnel. De concert avec la Direction des systèmes d'information et celle des archives, elle étudie les moyens d'améliorer la distribution, la conservation et le recouvrement des télégrammes.

### Direction des archives

Cette Direction est chargée de la gestion efficace des archives du ministère et de la surveillance technique concernant la gestion des dossiers dans les postes. De plus, comme le chef de la Direction a la garde de tous les dossiers officiels du ministère, il est le directeur en titre des archives. Ses fonctions l'appellent à travailler en étroite collaboration avec l'archiviste fédéral et à offrir ses conseils aux fonctionnaires du ministère en ce qui concerne la gestion des dossiers et archives.

Cette Direction s'occupe, entre autres choses, d'ouvrir et de distribuer le courrier officiel et les documents reçus, d'analyser, de classer et de répertorier la correspondance de façon qu'on puisse s'y référer facilement et y retrouver ultérieurement toute information utile. Elle est chargée de donner des cours sur la gestion des archives, de prévoir la conservation ou la destruction de certains dossiers et de fournir un service de messagers au ministère.

Le *Guide de la classification des archives*, utilisé depuis 1963, a été élaboré en vue d'établir un système uniforme de classification des archives à l'administration centrale et dans les postes. Des listes et répertoires de dossiers préparés et mis au point sous surveillance à l'administration centrale complètent le *Guide*. Le manuel de procédures, dont disposent les bureaux d'archives décentralisés et les postes, assure une plus grande uniformité dans la tenue des archives.

Les différents bureaux d'archives doivent rendre compte de leurs activités à l'administration centrale en lui soumettant des rapports périodiques sur leurs opérations, leurs statistiques et le rendement de leur personnel. Les postes sont appelés aussi à présenter un rapport annuel sur la destruction des dossiers périmés.

En 1969, cent trente cinq membres du personnel du ministère ont bénéficié des cours d'orientation et de formation sur la gestion des archives et dossiers. La durée et le contenu des cours donnés aux personnes affectées à la Direction ou à l'étranger variaient selon les besoins des stagiaires, leur compétence, leur expérience et les fonctions qu'ils étaient appelés à remplir. Les nouvelles recrues ont également été initiées aux services des archives et les sténographes, qui étaient au ministère avant l'établissement du programme d'orientation, ont assisté à des conférences de perfectionnement. Cent vingt fonctionnaires du ministère ont été mis au courant de la nouvelle méthode des sigles à utiliser au sein de l'administration centrale, qui a été élaborée avec le concours des Directions des systèmes d'information et des télécommunications. Divers aspects de la gestion des archives du ministère ont été décrits et expliqués aux étudiants étrangers en visite au Canada sous l'égide de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

La Direction a également apporté son aide et ses conseils aux différents postes sur la technique de gestion des archives; elle a donné des instructions aux agents, commis et préposés aux communications affectés à l'étranger sur les méthodes à suivre pour disposer des dossiers périmés, et des conseils sur le choix des personnes affectées aux dossiers de certains postes.

D'après le décret du Conseil privé n° 1966-1749, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1966, les programmes de conservation ou de destruction des dossiers actifs détenus par les ministères et organismes devaient être soumis à l'archiviste fédéral avant le 1<sup>er</sup> mai 1969; présentées à temps, les listes ont été approuvées par celui-ci et la Direction est en train de s'y conformer en ce qui concerne les dossiers actifs du ministère.

En 1969, le service des dossiers s'est accru après l'établissement d'autres directions et bureaux au ministère. La Direction satisfait aux nouvelles exigences, parce que le personnel est mieux formé grâce au programme établi à cette fin et à la coopération des usagers de dossiers, qui se sont montrés très soucieux du traitement réservé à leur correspondance.

#### Direction des systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information s'occupe des méthodes de gestion des renseignements importants, par exemple, des messages, lettres ou rapports politiques, sociaux, économiques et militaires. Elle examine les rapports qui existent entre les besoins d'information de l'agent, et les manières dont les renseignements pertinents peuvent être émis, communiqués, catalogués, extraits, emmagasinés, vérifiés, recouverts, analysés, etc.

La Direction a pour fonction d'élaborer, mettre au point et appliquer progressivement un système qui tienne compte de la prééminence de l'élément humain tout en assurant des services de soutien méthodiques et techniques aussi efficaces que le permettent les ressources existantes.

## ANNEXE I

### A. PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications. L'un est destiné au Canada et l'autre à l'étranger. On peut se procurer des publications gratuitement en s'adressant à la Direction de l'information du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, ou aux postes diplomatiques et consulaires canadiens. Quant aux publications qui ne sont pas gratuites, on peut les obtenir de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa.

#### 1. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

*Affaires Extérieures*: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; autres pays, \$2.50.

*Recueil des Traités du Canada*: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et d'autres pays. On peut se renseigner sur les tarifs en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

*Voici le Canada*: Brochure illustrée. Diffusée gratuitement dans les postes canadiens à l'étranger en français, en anglais, en espagnol, en allemand, en italien, en néerlandais, en russe, en japonais, en portugais, en tchèque, en polonais, en serbo-croate et en danois.

*Représentants du Canada à l'étranger*: Répertoire bilingue des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'étranger. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le tarif de cette publication, prière de s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

*Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada*: Répertoire bilingue des missions diplomatiques à Ottawa et des bureaux consulaires et commerciaux des autres pays au Canada. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le tarif de cette publication, prière de s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

*Pages documentaires*: Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes. Liste des documents révisés au cours de 1969.  
(A titre gratuit)

- N° 50 Le Cabinet fédéral du Canada (octobre 1969)
- N° 61 Le Conseil national des recherches du Canada (avril 1969)
- N° 69 Le ministère des Affaires extérieures (janvier 1969)
- N° 74 Lieutenants-gouverneurs et premiers ministres des provinces, commissaires des territoires (octobre 1969)

- N° 85 Le Canada et l'Organisation internationale du Travail  
(juillet 1969)
- N° 87 Le Canada et l'Organisation météorologique mondiale (juillet  
1969)
- N° 88 Le Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale  
(juillet 1969)
- N° 93 Contribution du Canada aux Nations Unies (août 1969)
- N° 123 Les eaux du Canada (janvier 1969)

*Documents officiels*

Traité du fleuve Columbia: Protocole et documents connexes.  
Canada, États-Unis et Mexique, \$3. l'exemplaire.

Débats sur le désarmement (1957). Canada, États-Unis et Mexique,  
35¢ l'exemplaire; autres pays, 40¢.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956). Canada, États-  
Unis et Mexique, 75¢ l'exemplaire; autres pays, 85¢.

Le Canada et la crise coréenne (1950). Canada, États-Unis et  
Mexique, 25¢ l'exemplaire; autres pays, 30¢.

*Déclarations et discours:* Discours prononcés en 1969 par des ministres  
du Cabinet canadien et par d'autres personnalités du domaine public.  
(Diffusion gratuite)

Le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada:

- |       |   |                                      |
|-------|---|--------------------------------------|
| 69/5  | Le rôle du Commonwealth   | Chambre des communes<br>20 janvier   |
| 69/7  | Une politique de défense pour le Canada                               | Ottawa,<br>3 avril                   |
| 69/8  | Notre politique de défense et notre<br>politique étrangère            | Calgary,<br>12 avril                 |
| 69/21 | Le problème du secours à la région<br>sécessionniste du Nigéria -- I  | Chambre des communes,<br>25 novembre |
| 69/22 | Le problème du secours à la région<br>sécessionniste du Nigéria -- II | Chambre des communes,<br>27 novembre |

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

- |      |                                       |                             |
|------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 69/1 | Les relations du Canada avec l'Europe | Hull (Québec),<br>3 janvier |
|------|---------------------------------------|-----------------------------|

69/3	Le rôle des puissances moyennes dans un monde en évolution	Ottawa, 20 février
69/4	L'OTAN dans la perspective canadienne	Calgary, 1er mars
69/6	Le droit et les affaires internationales	Toronto, 4 mars
69/9	Le Canada et le Pacifique	Tokyo, 15 avril
69/10	Vers la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension entre les peuples	Toronto, 5 mai
69/11	Le Canada et la communauté mondiale	Toronto, 3 juin
69/13	L'Amérique latine et le Canada, associés au sein d'un hémisphère	Toronto, 24 août
69/14	Déclaration du Canada dans le cadre de la discussion générale à la 24e session de l'Assemblée générale de l'ONU	New York, 29 septembre
69/16	Le Canada, puissance moyenne dans un monde en évolution	New York, 20 octobre
69/19	Le droit et le contrôle des armements appliqués au fond des mers	Toronto, 5 novembre
69/20	Visite au Moyen-Orient	Chambre des communes, 19 novembre
L'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale:		
69/15	La restructuration des Forces armées du Canada	Ottawa, 19 septembre
M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:		
69/12	Le Canada et l'Amérique latine: où en sommes-nous?	Toronto, 12 juin
69/18	La politique étrangère et les provinces	Chambre des communes, 30 octobre
69/23	Le problème du secours à la région sécessionniste du Nigéria -- III	Chambre des communes, 27 novembre
69/24	Regard neuf sur les relations du Canada avec l'Europe	Paris, 10 décembre



L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce:

69/17 Nouvel examen de l'Accord canado-américain Toronto,  
sur l'automobile 23 octobre

2. Publication diffusée à l'étranger seulement

*Bulletin hebdomadaire canadien*: Résumé des communications et événements importants.

B. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Alliances and Illusions. Canada and the NATO-NORAD Question. By Lewis Hertzman, J.W. Warnock and T.A. Hockin. Edmonton, M.G. Hurtig, 1969.
- Bonin, Bernard. L'investissement étranger à long terme au Canada. Montréal, Presses des Hautes Études commerciales, 1968.
- Canada. Ministère des Affaires extérieures. Le Canada et la fondation de l'Organisation internationale du Travail. Cinquantenaire de l'OIT. F.E. Burke et J.A. Munro. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.
- Canada. Ministère des Affaires extérieures. Documents relatifs aux Relations extérieures du Canada. Vol. 2. Conférence de la Paix, Paris, 1919; compilé par R.A. MacKay. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.
- Canada. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Études n° 3. Le ministère des Affaires extérieures et la dualité culturelle. Personnel diplomatique 1945-1965, emploi du français 1964-1965, par Gilles Lalande. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.
- Canada. Commission royale d'enquête sur la sécurité. Rapport. Juin 1969. (version abrégée) Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.
- Canada. Groupe de travail sur l'Information gouvernementale. Rapport: Communiquer. D'Iberville Fortier, président. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969. 2 vol.
- Le Canada au seuil du siècle de l'abondance: Entretiens de Cerisy-la-Salle (en France) 1968. Montréal, Editions HMH, 1969.
5. Le Canada puissance internationale. Le Canada et les É.-U. Exposés de Gérard Pelletier et Gilles Lalande.
6. Le Canada puissance internationale. Le Canada et le monde. Exposés de W.J. Stankiewicz et John Holmes.
14. Table ronde sur les échanges culturels. Exposé de Jacques Gignac.

- Caves, R.E. and Reuber, G.L. Canadian Economic Policy and the Impact of International Capital Flows. Toronto, University of Toronto Press for the Private Planning Association of Canada, 1969. (Canada in the Atlantic Economy series n<sup>o</sup> 10).
- Choix de publications et de sources de renseignements en français sur les relations canado-américaines. Ottawa, Service d'Information des États-Unis. Ambassade des États-Unis, 1968.
- Coghlan, F.A. James Bryce and the Establishment of the Department of External Affairs. La Société historique du Canada. Communications historiques, 1968, pp. 84-93.
- Cole, C.V. A Generation of Canadian Experience with International Claims. (pp. 368-400 in The British Year Book of International Law 1965-66, Vol. XLI. London, Oxford University Press, 1968).
- Conférence constitutionnelle. Comité permanent des fonctionnaires. Document de travail sur les relations avec l'étranger. Notes préparées par la délégation du Québec. Québec, le 5 février 1969.
- Contemporary China: Papers presented at the University of Guelph Conference April 1968. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1968. (Contemporary Affairs n<sup>o</sup> 41).
- Copithorne, M.D. International Claims and the Rule of Nationality. (pp. 30-35 in Proceedings of the American Society of International Law at its sixty-third annual meeting held at Washington, D.C., April 24-26, 1969. Washington, The Society, 1969.)
- Dessouki, Ali. Canadian Foreign Policy and the Palestine Problem. Ottawa, Middle East Research Centre, 1969. (Monograph n<sup>o</sup> 1)
- Farrell, R.B. The Making of Canadian Foreign Policy. N.Y., Prentice Hall, 1969.
- Gluek, A.C. jr. Pilgrimages to Ottawa; Canadian-American Diplomacy 1903-1913. La Société historique du Canada. Communications historiques, 1968, pp. 65-83.
- Gotlieb, A.E. Appropriate Peacekeeping Machinery which would take effect during the process of disarmament to protect disarming states from attack. (pp. 126-134 in World Peace through Law; the Geneva World Conference 1967. Geneva, World Peace through Law Center, 1969).
- Granatstein, J.L. ed. Canadian Foreign Policy since 1945: Middle Power or Satellite? Toronto, Copp Clark, 1969. (Issues in Canadian History series)
- Grant, George. Technology and Empire: Perspectives on North America. Toronto, House of Anansi, 1969.

- Hamelin, Jean. Québec et le monde extérieur 1867-1967, pp. 2-36. Annuaire du Québec, Vol. 49. Québec, l'éditeur officiel du Québec, 1968.
- Johnson, H.G. ed. New Trade Strategy for the World Economy. London, Allen and Unwin, 1969.
- McWhinney, Edward and Bradley, M.A. eds. The Freedom of the Air. Leyden Sijthoff, 1968.
- Mansergh, Nicholas. The Commonwealth Experience. London, Weidenfeld and Nicolson, 1969.
- Meekison, J.P. ed. Canadian Federalism: Myth or Reality. Toronto, Methuen, 1968. Pp. 329-334. Federalism and International Conferences on Education, by Mitchell Sharp. Pp. 378-379. Quebec and Foreign Relations by the Government of Quebec, 1968. Pp. 379-385. Quebec in World Affairs, by Marcel Cadieux.
- Munro, J.M. Trade Liberalization and Transportation in International Trade. Toronto, University of Toronto Press for Private Planning Association of Canada, 1969. (Canada in the Atlantic Economy series n° 8)
- Partners in Development: Report of the Commission on International Development. L.B. Pearson, Chairman. New York, Praeger, 1969. (Toronto, Burns & MacEachern)
- Pearson, L.B. Peace in the Family of Man. Toronto, Oxford University Press, 1969. London, B.B.C. Corporation. (Reith Lectures 1968)
- Potential Oil Pollution Incidents from Oil and Gas Well Activities in Lake Erie: Their Prevention and Control. A Report of the International Lake Erie Water Pollution Board to the International Joint Commission. Septembre 1969.
- Reford, R.W. Canada and Three Crises. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1968. (Contemporary Affairs series n° 42)
- Safarian, A.E. The Performance of Foreign-owned Firms in Canada. Montreal, Canadian-American Committee for the Private Planning Association, 1969.
- Sanger, Clyde. Half a Loaf: Canada's Semi-Role among the Developing Countries. Toronto, Ryerson, 1969.
- Shibata, Hirofumi. Fiscal Harmonization under Freer Trade. Principles and Their Applications to a Canada-U.S. Free Trade Area. Toronto, University of Toronto Press for Private Planning Association of Canada, 1969. (Canada in the Atlantic Economy series No. 9)
- Swettenham, John McNaughton. Vol. 2. 1939-1943. Vol. 3. 1944-1966. Toronto, Ryerson, 1969.

- The U.S. and Us; ed. by Gordon McCaffrey. The 37th Couchiching Conference, Geneva Park, Ontario, July 27 to August 1, 1968. Toronto, Canadian Institute on Public Affairs and the Canadian Broadcasting Corporation, 1968.
- Wade, Mason ed. The International Megalopolis; The 8th Annual University of Windsor Seminar on Canadian-American Relations, 1966. Toronto, University of Toronto Press, 1969.
- Watkins, Mel. A New National Policy. (Pp. 159-176 in Agenda 1970: Proposals for a Creative Politics. Ed. by Trevor Lloyd and Jack McLeod for the University League for Social Reform. Toronto, University of Toronto Press, 1968.)
- Winks, R.W. Canadian-West Indian Union: a Forty-Year Minuet. London, University of London at the Athlone Press. Toronto, Oxford University Press, 1968. (University of London. Institute of Commonwealth Studies. Commonwealth Papers No. 11).

### Articles

- "Aid, Trade and Development". International Journal Vol. 25 No. 1. Winter 1969-70 (entire issue).
- Althoff, Phillip. "The Latin American Common Man; Political Integration or Civil War." International Journal, Summer 1969, pp. 486-496.
- Bourne, C.B. "The Development of International Water Resources: the Drainage Basin Approach." La Revue du Barreau canadien, mars 1969, pp. 62-87.
- Brochu, Michel. "Affaires étrangères". Action nationale, septembre 1969, pp. 77-82.
- Brochu, Michel. "Conditions de rentabilité de l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest, de la mer de Beaufort et de l'océan glacial Arctique." Actualité économique, octobre-décembre 1969, pp. 513-520.
- Brunet, Michel. "Continentalism and Quebec Nationalism: a Double Challenge to Canada." Queen's Quarterly, Autumn 1969, pp. 511-527.
- Cadieux, Marcel. "Cinq ans après l'enquête Lalonde. Le rôle accru des francophones au ministère des Affaires extérieures." Le Devoir, 22 janvier 1970, p. 4.
- Camp, Dalton. "Canadian-American Interdependence: How Much?" Canadian Forum, February 1969, pp. 242-244.
- "Canada and NATO", by W.H. Baxter, Peter Stursberg and Manlio Brosio.  
 "Canada and the U.S.A.", by Stephen Clarkson and Bruce Young.  
 Commentator, May 1969. Vol. 13 No. 5.

"Canada in Asia." Far Eastern Economic Review, December 25, 1969, pp. 681-702.

Canadian Institute of International Affairs. Behind the Headlines, Volume 28, 1969. Nos. 1-2; 3-4; 5-6; 7-8. Foreign Policy Review, Parts 1-4. Notes prepared for testimony before the House of Commons Standing Committee on External Affairs and National Defence by James Eayrs, Stephen Clarkson, Michael Brecher, Naomi Rosenbaum, Escott Reid and G.R. Lindsey.

Cermakian, Jean. "Géographie et circulation internationale des capitaux: le cas de l'aide extérieure du Canada à l'Amérique latine." La Revue de Géographie de Montréal, Vol. 23 n<sup>o</sup> 1, 1969, pp. 67-74.

Depoe, N. "Trudeau's Quiet Assault on Old-Style Diplomacy." Maclean's Magazine, February 1969, pp. 2-3.

Dobell, P.C. "Canada and NATO." Orbis, Spring 1969, pp. 312-323.

Dobell, W.M. "Mr. Trudeau's Rhodesian Policy." Round Table, April 1969, pp. 179-186.

Eayrs, James. "The Duncan Report. Clearing the Chanceries." Montreal Star, September 8, 1969. "Blowing the Whistle on External Affairs." Montreal Star, September 9, 1969.

Eayrs, James. "Now That Canada's Armed Forces Are Nicely Sorted Out, What Are We Going to Do with Them?" Saturday Night, August 1969, pp. 19-24.

Fairweather, R.G. "Living with a Giant." Canadian Business, May 1969, pp. 73-74; 76.

Galway, M.A. "Arctic Sovereignty." Canadian Forum, November 1969, pp. 179-181.

Gotlieb, A.E. "Recent Developments Concerning the Exploration and Exploitation of the Ocean Floor." McGill Law Journal, June 1969, pp. 260-278.

Holmes, J.W. "The American Problem." International Journal, Spring 1969, pp. 229-245.

Holmes, J.W. "Interdependence: Political Aspects." Canadian Forum, February 1969, pp. 245-246.

Holmes, J.W. "The New Perspectives of Canadian Foreign Policy." World Today, October 1969, pp. 450-460.

Lyon, P.V. "Canada's Cheaper Ride in World Affairs." Canadian Banker, September - October 1969, pp. 10-11.

Lyon, P.V. "Canadian Foreign Policy, a Puzzle to the World." Commentator, January 1969, pp. 18-20.

- Miller, J.D.B. "The Decline of Inter Se." International Journal, Autumn 1969, pp. 765-775.
- "Ministerial Mission Visits Latin America." Foreign Trade, February 1, 1969, pp. 6-10.
- Ogelsby, J.C.M. "Canada and the Pan-American Union: Twenty Years On." International Journal, Summer 1969, pp. 571-589.
- Ogelsby, J.C.M. "French Canada and Latin America." Canadian Forum, September 1969, pp. 132-135.
- Pharand, Donat. "Freedom of the Seas in the Arctic Ocean." University of Toronto Law Journal, Vol. 19, No. 2, 1969, pp. 210-233.
- Scott, A.D. "Review of The Columbia River Treaty" by J.V. Krutilla. Revue canadienne d'Économique, novembre 1969, pp. 620-627.
- Sekely, M.C. "Canada's Big China Gamble." Canada Month, Vol. 9, No. 7, pp. 10-11.
- Sheikh, Ahmed. "Canada's Support of the United Nations' Peace-keeping Operations." Journal of Commonwealth Political Studies, March 1969, pp. 58-65.
- Silverman, J.M. "Peacekeeping in Vietnam." Canadian Forum, October 1969, pp. 159-160.
- Stewart, Walter. "Doit-on baisser pavillon à Addis-Abéba?" Le Magazine Maclean, décembre 1969, pp. 38-42; 45; 47-48.
- Thomson, D.C. "India and Canada: a Decade of Co-operation 1947-1957." International Studies (New Delhi), April 1968, pp. 404-430.
- Trudeau, André. "La capacité internationale de l'état fédéré et sa participation au sein des organisations et conférences internationales." Thémis No. 2, 1968, pp. 223-276.
- Willoughby, W.R. "The Appointment and Removal of Members of the International Joint Commission." Canadian Public Administration, Fall 1969, Vol. 12, No. 3, pp. 411-426.
- Winham, G.R. "Quantitative Methods in Foreign Policy Analysis." Revue canadienne de science politique, juin 1969, pp. 187-199.

## ANNEXE II

## TABLEAU STATISTIQUE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

Effectifs au 31 décembre 1968 et au 31 décembre 1969:

	<u>1968</u>	<u>1969</u>
<u>Agents</u>		
à Ottawa .....	427	448
à l'étranger .....	388	369
<u>Personnel administratif</u>		
à Ottawa .....	741	802
à l'étranger .....	725	714
Totaux .....	<u>2,281</u>	<u>2,333</u>
Personnel engagé sur place à l'étranger .....	911	933
Agents du service étranger recrutés .....	22	42
Autres nominations .....	299	240
<u>Radiations des cadres</u>		
Agents du service étranger .....	22	25
Personnel .....	188	161

## ANNEXE III

### 1. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

#### A. Ambassades<sup>1</sup>

Pays	Ville
★ Afghanistan (Pakistan)	
Afrique du sud	Prétoria
★ Algérie (Suisse)	
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
★ Birmanie (Malaisie)	
★ Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
★ Bulgarie (Yougoslavie)	
★ Burundi (République démocratique du Congo)	
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
★ Congo, République du (République démocratique du Congo)	
Congo, République démocratique du	Kinshasa
★ Corée (Japon)	
Costa Rica	San José
Côte-d'Ivoire	Abidjan
Cuba	La Havane
★ Dahomey (Nigéria)	
Danemark	Copenhague
★ Équateur (Colombie)	
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie	Addis-Abéba
Finlande	Helsinki
France	Paris
★ Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
★ Guinée (Sénégal)	
Haïti	Port-au-Prince
★ Haute-Volta (Ghana)	
★ Honduras (Costa Rica)	
★ Hongrie (Tchécoslovaquie)	
★ Islande (Norvège)	
Indonésie	Djakarta
★ Irak (Iran)	

---

<sup>1</sup> Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays indiqué entre parenthèses est celui où réside le représentant accrédité du Canada.



Pays	Ville
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
★ Jordanie (Liban)	
★ Koweït (Iran)	
Liban	Beyrouth
★ Libye (Tunisie)	
★ Luxembourg (Belgique)	
★ Mali (Sénégal)	
★ Maroc (Espagne)	
★ Mauritanie (Sénégal)	
Mexique	Mexico
★ Népal (Inde)	
★ Nicaragua (Costa Rica)	
★ Niger (Nigéria)	
Norvège	Oslo
★ Panama (Costa Rica)	
★ Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République arabe unie	Le Caire
★ République arabe syrienne (Liban)	
★ République centrafricaine (Cameroun)	
★ République de Somalie (Éthiopie)	
★ République dominicaine (Venezuela)	
★ République malgache (Éthiopie)	
★ Roumanie (Yougoslavie)	
★ Rwanda (République démocratique du Congo)	
★ Salvador (Costa Rica)	
Sénégal	Dakar
★ Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
★ Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
Thaïlande	Bangkok
★ Togo (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
★ Uruguay (Argentine)	
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

## B. Hauts commissariats

Pays	Ville
Australie	Canberra
* Barbade (Trinité-et-Tobago)	
* Botswana (Afrique du Sud)	
Ceylan	Colombo
Chypre	Nicosie
* Gambie (Sénégal)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	New Delhi
Jamaïque	Kingston
Kenya	Nairobi
* Lesotho (Afrique du Sud)	
Malaisie	Kuala Lumpur
* Malte (Italie)	
* Maurice (Tanzanie)	
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
* Ouganda (Kenya)	
Pakistan	Islamabad
* Sierra Leone (Nigéria)	
Singapour	Singapour
* Swaziland (Afrique du Sud)	
Tanzanie, République unie de	Dar-ès-Salaam
Trinité-et-Tobago <sup>2</sup>	Port-of-Spain
* Zambie (République unie de Tanzanie)	

## C. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organismes	Ville
Agence internationale de l'énergie atomique	Vienne
Communautés européennes (économique, énergie atomique, charbon et acier)	Bruxelles
Conférence du Comité sur le désarmement	Genève
Conseil de l'Atlantique Nord	Bruxelles
Nations Unies	New York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Vienne

<sup>2</sup> Le haut commissaire est aussi accrédité en qualité de commissaire du Canada auprès des Indes occidentales (États associés).

## 2. BUREAUX CONSULAIRES

### A. Consulats généraux

Pays	Ville
Allemagne	Düsseldorf
	Hambourg
France	Bordeaux
	Marseille
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New York
	San Francisco
	Seattle
Islande	Reykjavik (Honoraire)
Italie	Milan
* Monaco (France)	
Philippines	Manille

### B. Consulats

Pays	Ville
Brésil	São Paulo
États-Unis d'Amérique	Cleveland
	Dallas
	Détroit
	Philadelphie
	San Juan (Commonwealth de Puerto Rico)
	Ponta Delgada
Portugal - Les Açores	
* Saint-Marin (Italie)	

## 3. BUREAU DU DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

Pays	Ville
Hong Kong	Victoria

#### 4. MISSION MILITAIRE

Pays	Ville
Allemagne	Berlin <sup>3</sup>

#### 5. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

Pays	Ville
Cambodge	Phnom Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saigon

---

<sup>3</sup> L'ambassadeur du Canada à Bonn continue d'être accrédité en qualité de chef (non résident) de la Mission militaire du Canada à Berlin.

## ANNEXE IV

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES  
AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

## 1. Missions diplomatiques avec résidence au Canada

Pays	Genre de poste
X Afrique du Sud	Ambassade
Algérie	Ambassade
* Allemagne	Ambassade
X Argentine	Ambassade
* Australie	Haut commissariat
* Autriche	Ambassade
Barbade	Haut commissariat
* Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
* Brésil	Ambassade
* Bulgarie	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
* Chili	Ambassade
* Chine	Ambassade
* Colombie	Ambassade
Congo (République démocratique du)	Ambassade
* Corée	Ambassade
* Cuba	Ambassade
* Danemark	Ambassade
* Équateur	Ambassade
* Espagne	Ambassade
* États-Unis d'Amérique	Ambassade
Éthiopie	Ambassade
* Finlande	Ambassade
* France	Ambassade
Ghana	Haut commissariat
Guyane	Haut commissariat
* Grande-Bretagne	Haut commissariat
* Grèce	Ambassade
* Haïti	Ambassade
* Hongrie	Ambassade
* Inde	Haut commissariat
* Indonésie	Ambassade
Iran	Ambassade

<sup>1</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats et des délégués commerciaux au Canada. Pour de plus amples renseignements, voir *Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada*.

Pays	Genre de poste
★ Irlande	Ambassade
★ Israël	Ambassade
★ Italie	Ambassade
★ Jamaïque	Haut commissariat
★ Japon	Ambassade
★ Liban	Ambassade
Malaisie	Haut commissariat
★ Mexique	Ambassade
Nigéria	Haut commissariat
★ Norvège	Ambassade
★ Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
★ Pakistan	Haut commissariat
★ Pays-Bas	Ambassade
★ Pérou	Ambassade
★ Pologne	Ambassade
★ Portugal	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
★ République Dominicaine	Ambassade
Saint-Siège	Nonciature apostolique
★ Suède	Ambassade
★ Suisse	Ambassade
Tanzanie	Haut commissariat
★ Tchécoslovaquie	Ambassade
★ Thaïlande	Ambassade
★ Trinité-et-Tobago	Haut commissariat
Tunisie	Ambassade
★ Turquie	Ambassade
★ Union des républiques socialistes soviétiques	Ambassade
★ Uruguay	Ambassade
★ Venezuela	Ambassade
★ Yougoslavie	Ambassade

## 2. Missions diplomatiques accréditées (non-résidence au Canada)

Pays	Genre de poste	Résidence
Afganistan	Ambassade	Washington
★ Bolivie	Ambassade	Washington
Bostwana	Ambassade	Washington
Burundi	Ambassade	New York
Congo (Brazzaville)	Ambassade	New York
★ Costa Rica	Ambassade	Washington
Côte-d'Ivoire	Ambassade	Washington
Chypre	Haut commissariat	Washington
★ Dahomey	Ambassade	Washington
Gabon	Ambassade	Washington
★ Guatemala	Ambassade	Washington
Guinée	Ambassade	Washington

Pays	Genre de poste	Résidence
Guyane	Ambassade	Washington
Haute-Volta	Ambassade	Washington
Île Maurice	Haut commissariat	Washington
Irak	Ambassade	Washington
★ Islande	Ambassade	Washington
Jordanie	Ambassade	Washington
Koweït	Ambassade	Washington
Lesotho	Haut commissariat	Washington
★ Luxembourg	Ambassade	Washington
Mali	Ambassade	Washington
Malte	Haut commissariat	Washington
Maroc	Ambassade	Washington
Mauritanie	Ambassade	New York
Népal	Ambassade	Washington
★ Nicaragua	Ambassade	Washington
★ Niger	Ambassade	Washington
Ouganda	Haut commissariat	New York
★ Panama	Ambassade	Washington
★ République malgache	Ambassade	Washington
★ Roumanie	Ambassade	Washington
★ Rwanda	Ambassade	Washington
★ Salvador	Ambassade	Washington
Sénégal	Ambassade	Washington
Sierra Leone	Haut commissariat	New York
Singapour	Haut commissariat	New York
Somalie (République de)	Ambassade	New York
Souaziland	Haut commissariat	Washington
Soudan	Ambassade	New York
Togo	Ambassade	Washington

3. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique accréditée

Honduras  
Libéria  
Monaco  
Philippines  
Saint-Marin

ANNEXE V

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
DONT LE CANADA FAIT PARTIE

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE  
(Parties contractantes)

BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS

COMMONWEALTH

Association parlementaire du Commonwealth  
Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources  
minérales et de la géologie  
Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux  
Comité de liaison pour l'éducation au sein du Commonwealth  
Comité scientifique du Commonwealth  
Commission des sépultures militaires du Commonwealth  
Conférence forestière du Commonwealth et Comité forestier  
permanent du Commonwealth  
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Commonwealth  
Conseil économique consultatif du Commonwealth  
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth  
Fondation du Commonwealth<sup>1</sup>  
Organisation des télécommunications du Commonwealth  
Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense

CONFÉRENCE DU COMITÉ SUR LE DÉSARMEMENT (GENÈVE)

CONFÉRENCE DE LA HAYE SUR LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

CONVENTION UNIVERSELLE SUR LE DROIT D'AUTEUR

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

LA FRANCOPHONIE

Association internationale des parlementaires de langue  
française  
Agence de coopération culturelle et technique des pays  
entièrement ou partiellement de langue française

---

<sup>1</sup> Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements du Commonwealth



Conseils et organismes de l'Assemblée générale

Comité consultatif scientifique  
Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les  
réfugiés  
Comité de l'habitation, de la construction et de la  
planification  
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-  
atmosphérique  
Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations  
ionisantes  
Comité spécial des opérations de maintien de la paix  
Commission du désarmement des Nations Unies  
Commission du développement social  
Commission du droit international  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le  
développement (CNUCED)  
Conseil du commerce et du développement  
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche  
Conseil de sécurité  
Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel (ONUDI)

Institutions spécialisées et autres<sup>3</sup>

Agence internationale de l'énergie atomique  
Banque asiatique de développement  
Banque internationale pour la reconstruction et le  
développement  
Fonds monétaire international  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science  
et la culture (UNESCO)  
Organisation intergouvernementale consultative de la  
navigation maritime  
Organisation internationale du Travail  
Organisation météorologique mondiale

---

<sup>2</sup> Une liste plus détaillée des organismes dont le Canada fait partie se trouve dans la revue *Le Canada et les Nations Unies 1966*.

<sup>3</sup> En 1968, le Canada a été élu membre du Conseil d'administration de l'UNESCO; ainsi, il est maintenant représenté auprès du Conseil d'administration de toutes ces institutions.

Organisation mondiale de la santé  
Union internationale des télécommunications  
Union postale universelle

Autres organismes spéciaux des Nations Unies

Commission de la statistique  
Commission des stupéfiants  
Commission économique pour l'Amérique latine  
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance (FISE)  
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies  
pour le développement (PNUD)  
Groupe d'étude commun des graines oléagineuses et des  
matières grasses (CNUCED/OAA)  
Groupe d'étude commun du jute et des fibres apparentées  
(CNUCED/OAA)  
Programme alimentaire mondial (ONU/OAA)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Conseil de l'Atlantique Nord

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA POLICE CRIMINELLE

ORGANISME CANADA-ANTILLES

Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth  
pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISME CANADA-BELGIQUE

Commission culturelle mixte Canada-Belgique

ORGANISMES CANADA-ÉTATS-UNIS

Comité canado-américain de la balance des paiements  
Comité canado-américain de la protection civile  
Comité de la coopération militaire  
Comité ministériel canado-américain de défense commune  
Comité ministériel canado-américain du commerce et des  
affaires économiques  
Comité supérieur canado-américain des industries de la  
défense et du développement  
Comité technique canado-américain du marché des produits  
et des problèmes commerciaux  
Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord  
(NORAD)  
Commission des pêches des Grands lacs  
Commission du parc international Roosevelt de Campobello  
Commission internationale de la frontière

Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique  
Commission internationale du flétan du Pacifique  
Commission mixte internationale  
Commission permanente canado-américaine de défense  
Groupe de la planification régionale  
Groupe interparlementaire Canada—États-Unis

#### ORGANISMES CANADA-FRANCE

Association parlementaire Canada-France  
Comité économique mixte Canada-France  
Commission culturelle mixte Canada-France

#### ORGANISMES CANADA—GRANDE-BRETAGNE

Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des  
affaires économiques  
Comité permanent Canada—Grande-Bretagne pour le commerce  
et les affaires économiques

#### ORGANISME CANADA-JAPON

Comité ministériel Canada-Japon

#### ORGANISME CANADA-MEXIQUE

Comité mixte Canada-Mexique

#### ORGANISME CANADA-TUNISIE

Comité mixte Canada-Tunisie

#### ORGANISMES DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord  
Commission internationale de la chasse à la baleine  
Commission internationale des pêches du nord-ouest de  
l'Atlantique  
Commission internationale des pêches du Pacifique Nord  
Conseil international de l'exploration des mers

#### ORGANISMES INTERAMÉRICAINS

Centre interaméricain des administrateurs du fisc  
Institut interaméricain de statistique  
Institut panaméricain de géographie et d'histoire  
Office interaméricain de la radio  
Union postale des Amériques et de l'Espagne

#### ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Bureau hydrographique international  
Bureau international des poids et mesures  
Institut international du froid

## PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique  
coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques  
Conseil de coopération technique dans le Sud et le  
Sud-Est asiatiques

## PRODUITS DE BASE

Accord international sur le café  
Accord international sur l'étain  
Accord international sur le sucre  
Arrangement international de 1967 sur les grains  
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers  
Comité consultatif international du coton  
Comité de cotonnades  
Groupe international d'étude sur le caoutchouc  
Groupe international d'étude sur la laine  
Groupe international d'étude sur le cacao  
Groupe international d'étude sur le cuivre  
Groupe international d'étude sur le plomb et le zinc  
Groupe international d'étude sur le tungstène

## TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellites

## UNION INTERPARLEMENTAIRE

ANNEXE VI

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA  
ÉTAIT OFFICIELLEMENT REPRÉSENTÉ EN 1969

(Liste partielle)

A. Conférences des Nations Unies

Assemblée générale des Nations Unies, 24<sup>e</sup> session: New York, du 16 septembre au 16 décembre.

Agence internationale de l'énergie atomique, Conférence générale: Vienne, du 23 au 30 septembre.

Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: New York, du 8 au 12 septembre.

Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle: New York, 1<sup>re</sup> session: les 6 et 7 février; 2<sup>e</sup> session, du 10 au 28 mars; 3<sup>e</sup> session, du 11 au 28 août.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil du commerce et du développement, Genève, 8<sup>e</sup> session, du 21 janvier au 10 février; reprise de la 8<sup>e</sup> session, du 5 au 20 mai; 9<sup>e</sup> session et 1<sup>re</sup> reprise de la 9<sup>e</sup> session, du 15 au 23 septembre.

Conférence des Nations Unies sur le droit des traités: Vienne, du 9 avril au 23 mai.

Conférence juridique internationale sur les dégâts causés par la pollution des océans: Bruxelles, du 10 au 28 novembre.

Congrès de l'Union postale universelle: Tokyo, du 1<sup>er</sup> octobre au 14 novembre.

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, 7<sup>e</sup> session: New York, du 9 au 23 janvier; 8<sup>e</sup> session: Genève, du 16 juin au 3 juillet.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Conseil d'administration: Santiago, du 19 au 26 mai et le 31 mai.

Organisation de l'aviation civile internationale, Sessions du sous-comité du Comité juridique chargé d'étudier la question de la capture illicite d'aéronefs: Montréal, du 10 au 21 février et du 23 septembre au 3 octobre.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 15<sup>e</sup> session de la Conférence: Rome, du 8 au 27 novembre.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conseil exécutif: Paris, du 28 avril au 16 mai; du 15 septembre au 10 octobre.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Conseil du développement industriel: Vienne, du 24 avril au 15 mai.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 6<sup>e</sup> session de l'Assemblée: Londres, du 15 au 30 octobre.

Organisation internationale du Travail, Conférence internationale du Travail, 53<sup>e</sup> session: Genève, du 4 au 26 juin.

Organisation météorologique mondiale: Genève, du 1<sup>er</sup> au 12 septembre.

Organisation mondiale de la santé, 22<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé: Boston, du 7 au 25 juillet.

#### B. Autres conférences

Assemblée générale de la Commission océanographique intergouvernementale: Paris, du 6 au 12 septembre.

Assemblée générale de l'Union internationale de physique pure et appliquée: Dubrovnik (Yougoslavie), du 11 au 13 septembre.

Assemblée scientifique de l'Association internationale de géomagnétisme et d'aéronomie: Madrid, du 1<sup>er</sup> au 12 septembre.

BIRPI (Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle) Conférence: Paris, du 3 au 7 février. Comité de coordination entre les unions (Unions des BIRPI de Berne et de Paris) et Comité exécutif de la Conférence des représentants de l'Union des BIRPI de Paris: Genève, du 22 au 26 septembre.

Colloque international de l'Association internationale de géodésie: Sofia, du 31 août au 7 septembre.

Colloque international sur l'hydrométrie: Coblenz (Allemagne), du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

Colloque scientifique international sur les levés miniers, la géologie et la géométrie des gisements minéraux: Prague, du 26 au 30 août.

Comité consultatif du Plan de Colombo: Victoria (C.-B.), du 14 au 21 octobre.

Comité international des spécifications microbiologiques pour les aliments: Dubrovnik, du 19 au 28 mai.

- Comité permanent Canada—Grande-Bretagne pour le commerce et les affaires économiques: Ottawa, les 23 et 24 octobre.
- Comité permanent de l'Union de Berne — Réunion mixte du Comité intergouvernemental du droit d'auteur: Paris, du 15 au 19 décembre.
- Comité permanent des règlements de la Commission internationale pour les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique: Londres, du 27 au 29 janvier.
- Commission mixte Canada-France (3<sup>e</sup>): Paris, le 18 février.
- Conférence de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (25<sup>e</sup>): Cortina d'Ampezzo (Italie), du 30 juin au 8 juillet.
- Conférence des ministres francophones de l'Éducation: Paris, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre.
- Conférence des ministres de l'Éducation de l'Afrique francophone et de Madagascar: Kinshasa, du 13 au 18 janvier.
- Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française (1<sup>ère</sup>): Niamey, du 17 au 20 février.
- Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs pour le Consortium international des télécommunications par satellite: Washington (D.C.), du 24 février au 21 mars.
- Conférence internationale de la Croix-Rouge (21<sup>e</sup>): Istanbul, du 6 au 13 septembre.
- Conférence internationale sur la calorimétrie et la thermodynamique (1<sup>re</sup>): Varsovie, du 31 août au 4 septembre.
- Conférence internationale sur la malformation (3<sup>e</sup>): La Haye, du 7 au 13 septembre.
- Conférence internationale sur la santé et l'enseignement de l'hygiène (7<sup>e</sup>): Buenos Aires, du 6 au 13 septembre.
- Conférence internationale sur la sécurité des recherches minières: Tokyo, du 21 au 25 novembre.
- Conférence internationale sur l'étain (2<sup>e</sup>): Bangkok, du 17 novembre au 2 décembre.
- Conférence internationale sur la recherche touchant la pollution de l'eau (4<sup>e</sup>): Prague, du 21 au 25 avril.
- Conférence internationale sur la navigation et les transports maritimes: Londres, du 10 au 20 juin.
- Conférence internationale sur l'océanographie: Brighton, Angleterre du 18 au 21 février.

Conférence semestrielle sur la paix mondiale grâce au droit (4<sup>e</sup>):  
Bangkok, du 7 au 12 septembre.

Conférence spécialisée interaméricaine sur les droits de l'homme:  
San José, du 14 au 23 avril.

Conférence sur la Décennie hydrologique internationale. Paris,  
du 6 au 11 octobre et du 8 au 16 décembre.

Conférence sur la piraterie aérienne: Washington (D.C.), du 16  
au 18 décembre.

Conférence sur le droit des traités: Vienne, du 6 au 23 avril.

Congrès de l'Association internationale de recherches hydrauliques  
(13<sup>e</sup>): Kyoto, Japon, du 31 août au 5 septembre.

Congrès de l'Union internationale de la recherche quaternaire (8<sup>e</sup>):  
Paris, du 30 août au 5 septembre.

Congrès de l'Union internationale de protection de l'enfance:  
Stockholm, du 6 au 10 septembre.

Congrès international de médecine aérospatiale (18<sup>e</sup>): Amsterdam,  
du 15 au 18 septembre.

Congrès minier et métallurgique du Commonwealth (9<sup>e</sup>): Londres,  
du 3 au 24 mai.

Congrès mondial de l'Union internationale des architectes (10<sup>e</sup>):  
Buenos Aires, du 20 au 23 octobre.

Conseil culturel interaméricain: Port of Spain, du 3 au 10 juin.

Conseil de l'arrangement international sur les grains: Londres,  
les 23 et 24 mai et du 24 novembre au 2 décembre.

Conseil économique et social interaméricain: Port of Spain, du  
1<sup>er</sup> au 13 septembre.

Groupe d'étude international du plomb et du zinc (13<sup>e</sup>): Genève,  
du 6 au 14 octobre.

Institut international pour l'unification du droit privé: Rome,  
2 décembre.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord:

Conférence hydrographique: La Haye, du 10 au 13 juin.

Réunion ministérielle: Washington (D.C.), les 10 et 11 avril;  
Bruxelles, du 3 au 5 décembre.

Réunion des experts d'Extrême-Orient: Bruxelles, du 4 au 7 mars.

Réunion ministérielle du Comité des plans de défense: Bruxelles,  
le 28 mai.



Réunion pour étudier le contrôle des armements des fonds marins:  
Bruxelles, du 17 au 20 août.

Réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth: Port-of-Spain, du 14 au 19 octobre.

Réunion des hauts fonctionnaires du Commonwealth: Bridgetown (La Barbade), les 25 et 26 septembre.

Réunion des ministres des Affaires étrangères des États riverains de La Plata: Brasilia, du 22 au 25 avril.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Bridgetown (La Barbade), les 25 et 26 septembre.

Réunion des premiers ministres du Commonwealth: Londres, du 3 au 16 janvier.

Réunion du Comité exécutif du Conseil international des unions scientifiques (10<sup>e</sup>): Yerevan (URSS), du 29 septembre au 6 octobre.

Réunion du Comité ministériel canado-américain: Washington (D.C.), du 24 au 26 juin.

Réunion du Comité ministériel Canada-Japon: Tokyo, les 17 et 18 avril.

Union internationale des organismes officiels de tourisme: Sofia, du 14 au 31 mai.

Union internationale des sciences géologiques: Anvers, du 24 au 26 février; Budapest du 9 au 16 septembre.

## ANNEXE VII

### LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1969

#### 1. Accords bilatéraux

##### Australie

Arrangement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie concernant les colis ordinaires et les colis avec valeur déclarée. Ottawa le 22 avril 1969. En vigueur le 22 avril 1969.

##### Autriche

Convention d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Autriche. Faite à Ottawa le 11 mai 1967. Instruments de ratification échangés à Vienne le 31 juillet 1969. En vigueur le 30 août 1969.

##### Belgique

Accord supplémentaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Belgique concernant l'extradition. Signé à Ottawa le 21 décembre 1966. Instruments de ratification échangés à Bruxelles le 12 décembre 1968. En vigueur le 12 janvier 1969.

##### États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'application de garanties au transfert de petites quantités d'uranium du Canada aux États-Unis. Washington les 28 et 30 janvier 1969. En vigueur le 30 janvier 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant un programme spécial d'exécution pour les réservoirs Duncan et Arrow dans le bassin du fleuve Columbia. Ottawa le 30 décembre 1968 et le 26 février 1969. En vigueur le 26 février 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la construction d'un batardeau provisoire sur le Niagara entre Goat Island et le territoire américain. Washington le 21 mars 1969. En vigueur le 21 mars 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la dérivation provisoire d'une quantité supplémentaire des eaux du Niagara aux fins de la production d'énergie. Washington le 21 mars 1969. En vigueur le 20 mai 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 6 octobre 1966 sur

l'établissement d'un dispositif conjoint de fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta. Ottawa le 13 février et le 24 avril 1969. En vigueur le 24 avril 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif aux services de pilotage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis, point oriental extrême (avec mémoire d'arrangement). Washington le 31 juillet 1969. En vigueur le 31 juillet 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la révision des versements relatifs aux barrages Duncan et Arrow pour l'élimination des inondations. Washington le 18 août 1969.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'exploitation de stations radiotéléphoniques. Ottawa le 19 novembre 1969\*.

#### France

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la France concernant la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une station de quarantaine pour bovins sur le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon. Ottawa le 3 avril 1969. En vigueur le 3 avril 1969.

#### Grèce

Accord entre les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et le Gouvernement royal de Grèce, d'autre part, concernant les sépultures des membres des Forces armées du Commonwealth en territoire grec. Athènes, le 22 octobre 1968. En vigueur le 23 juin 1969.

#### Hongrie

Protocole renouvelant pour trois ans l'Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Hongrie conclu à Ottawa le 11 juin 1964. Signé à Budapest le 9 août 1968. En vigueur provisoirement le 9 août 1968. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 23 septembre 1969. En vigueur définitivement le 23 septembre 1969.

#### Israël

Accord d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël. Signé à Ottawa le 10 mars 1967. Instruments

---

\* Sous réserve de ratification.

de ratification échangés en Israël le 19 novembre 1969. En vigueur le 19 décembre 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël modifiant l'Article 21 de l'Accord d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël. Israël le 4 février 1969. En vigueur le 18 décembre 1969.

#### La Malaisie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Malaisie concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la Malaisie. Kuala-Lumpur, le 22 décembre 1969. En vigueur le 22 décembre 1969, avec effet rétroactif à compter du 10 septembre 1965.

#### Pays-Bas

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas relatif aux services aériens entre les deux pays. Signé à Ottawa le 2 juin 1948. Avis de mettre fin à l'Accord par les Pays-Bas le 8 janvier 1968. Dénoncé le 8 janvier 1969.

#### Pérou

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou concernant les conditions de financement de la vente de blé canadien au Pérou. Signé à Ottawa le 4 juillet 1969. En vigueur le 4 juillet 1969.

#### Pologne

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Pologne concernant la prorogation de l'Accord à long terme sur le blé intervenu entre les deux pays et signé le 26 juillet 1966. Ottawa, le 31 octobre 1969. En vigueur le 31 octobre 1969.

#### République fédérale d'Allemagne

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill. Signé à Ottawa le 8 juillet 1969. En vigueur le 8 juillet 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'échange de publications officielles. Ottawa, le 15 juillet et le 23 octobre 1969. En vigueur le 23 octobre 1969.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne modifiant le tableau faisant partie de l'Accord du 4 septembre 1959 entre les deux pays, relatif aux transports aériens. Bonn, le 4 décembre 1969. En vigueur le 4 décembre 1969.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'assurance-pension des personnes de nationalité non allemande engagées sur place pour travailler aux missions et postes officiels de la République fédérale d'Allemagne au Canada. Ottawa le 19 décembre 1969. En vigueur le 19 décembre 1969, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 1966.

#### République de Singapour

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Singapour concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la République de Singapour. Singapour, le 15 décembre 1969. En vigueur le 15 décembre 1969, avec effet rétroactif à compter du 2 juillet 1969.

#### Suède

Accord supplémentaire modifiant l'Accord intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement royal de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et signé à Ottawa, le 6 avril 1951, puis modifié par l'Accord supplémentaire signé à Stockholm le 21 janvier 1966. Signé à Stockholm le 28 octobre 1969\*.

#### Suisse

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse renouvelant pour une durée de trois ans l'Accord du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ottawa le 23 avril 1969. En vigueur le 23 avril 1969, avec effet rétroactif à compter du 31 juillet 1968.

#### Tchécoslovaquie

Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Tchécoslovaquie. Fait à Prague le 20 mars 1969. En vigueur le 20 mars 1969.

#### Thaïlande

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Thaïlande constituant un *modus vivendi* de commerce entre les deux pays. Bangkok le 22 avril 1969. En vigueur le 22 avril 1969.

#### Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prorogeant jusqu'au 14 octobre 1970 le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950 entre les deux pays. Caracas le 9 octobre 1969. En vigueur le 14 octobre 1969.

---

\* Sous réserve de ratification.

## 2. Accords multilatéraux

Accord sur le Statut du personnel des États d'origine attaché à un quartier général militaire international de l'OTAN en République fédérale d'Allemagne. Fait à Bonn le 7 février 1969. Signé par le Canada le 7 février 1969\*.

Cinquième procès-verbal prorogeant la validité de la Déclaration concernant l'accession provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 19 novembre 1968. Signé par le Canada le 21 février 1969.

Quatrième procès-verbal prorogeant la déclaration concernant l'accession provisoire de la République arabe unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 19 novembre 1968. Signé par le Canada le 21 février 1969.

Accord mettant fin aux Accords relatifs aux services télégraphiques du Commonwealth signés à Londres le 11 mai 1948 et le 25 juillet 1963. Signé à Londres le 27 janvier 1969. En vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1969.

Accord financier de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth. Signé à Londres le 27 janvier 1969. En vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1969.

Amendement (1967) à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960, adopté à la cinquième assemblée régulière de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Fait à Londres le 25 octobre 1967. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 2 juin 1969.

Protocole relatif au statut des réfugiés. Fait aux Nations Unies le 31 janvier 1967. En vigueur le 4 octobre 1967. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 4 juin 1969. En vigueur pour le Canada le 4 juin 1969.

Accord international sur le sucre de 1968. Fait à New York (Nations Unies) le 3 décembre 1968. Signé par le Canada le 19 décembre 1968. Instrument de ratification du Canada déposé le 23 décembre 1968. En vigueur définitivement le 17 juin 1969.

Convention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires. Fait à Londres le 23 juin 1969. Signé par le Canada le 23 juin 1969.

Protocole concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'Aviation civile internationale (Chicago, 1944). Fait à Buenos Aires le 24 septembre 1968. En vigueur le 24 octobre 1968. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 21 août 1969. En vigueur pour le Canada le 21 août 1969.

Arrangement relatif aux marins réfugiés. Fait à la Haye le 23 novembre 1957. En vigueur le 21 décembre 1961. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 30 mai 1969. En vigueur pour le Canada le 28 août 1969.

---

\* Sous réserve de ratification.

Convention relative au Statut des réfugiés. Signée à Genève le 28 juillet 1951. En vigueur le 22 avril 1954. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 4 juin 1969. En vigueur pour le Canada le 2 septembre 1969.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest concernant l'adhésion aux sous-commissions et les mesures de réglementation. Washington, le 1<sup>er</sup> octobre 1969. Signé par le Canada le 10 octobre 1969\*.

Accord entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la République islamique du Pakistan et l'Agence internationale de l'énergie atomique, relatif à l'application des garanties. Vienne, le 17 octobre 1969. En vigueur le 17 octobre 1969.

Accord établissant la Banque de développement des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, 18 octobre 1969. Signé par le Canada le 18 octobre 1969\*.

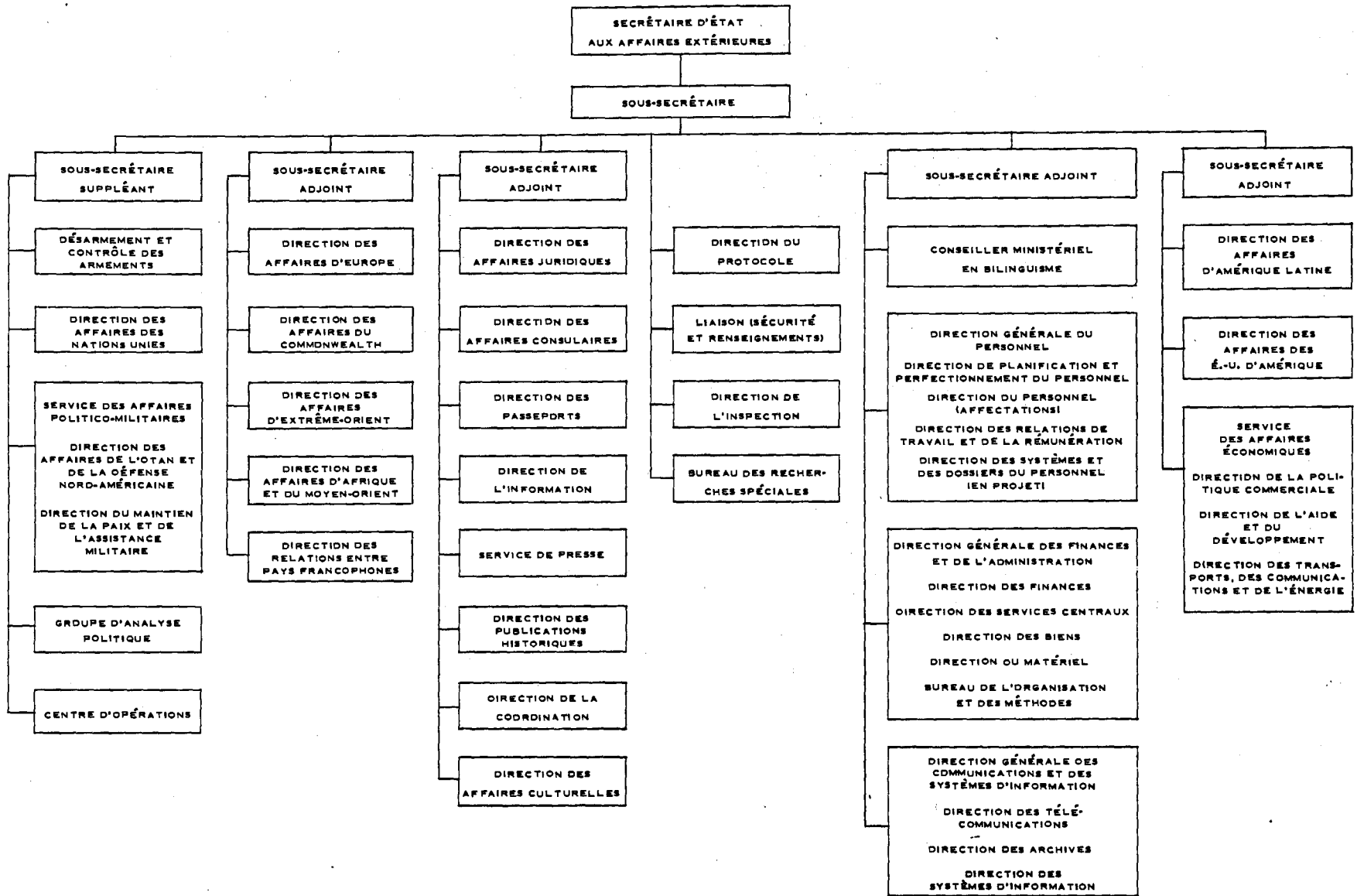
Échange de Notes modifiant l'Accord, signé le 20 juin 1966, entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon relatif à l'application des garanties prévues dans l'Accord bilatéral de coopération conclu entre ces deux Gouvernements pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, signé à Ottawa le 2 juillet 1959. Vienne, le 12 novembre 1969. En vigueur le 12 novembre 1969.

---

\* Sous réserve de ratification.

# ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIURES

ANNEXE VIII







CANADA

*Rapport du ministère des*  
***AFFAIRES EXTÉRIEURES***  
*1970*

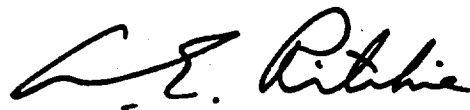
©  
Information Canada  
Ottawa, 1971  
N° de cat. E1-1970F

A l'honorable Mitchell Sharp,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

J'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures. Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, il rend compte de l'activité du ministère durant l'année civile 1970.

Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. E. Ritchie". The signature is fluid and cursive, with a large initial "L" and "E".

Ottawa, février 1971

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre de présentation .....	iii
<b>CHAPITRE</b>	
I. Organisation centrale et direction .....	1
II. Représentation auprès des organisations internationales .	3
Les Nations Unies .....	3
Le Commonwealth .....	14
III. Directions géographiques .....	23
Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient	23
Direction des affaires d'Europe .....	26
Direction des affaires d'Extrême-Orient .....	30
Direction des affaires de l'Amérique latine .....	37
Direction des relations entre pays francophones ....	40
Direction des affaires des États-Unis d'Amérique ...	41
IV. Intérêt des provinces dans les relations internationales	43
V. Affaires économiques .....	47
Direction de l'aide et du développement .....	47
Direction de la politique commerciale .....	50
Direction des transports, des communications et de l'énergie .....	57
VI. Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux .....	60
VII. Défense et affaires extérieures .....	63
Direction des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine .....	63
Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire .....	65
Direction de liaison (Sécurité et Renseignements) ..	66
VIII. Désarmement et contrôle des armements .....	67

IX.	Affaires publiques .....	71
	Service de Presse .....	71
	Direction de l'information .....	71
	Direction des affaires culturelles .....	78
	Direction des publications historiques .....	82
X.	Protocole .....	84
XI.	Inspection .....	86
XII.	Activité consulaire .....	87
	Direction des affaires consulaires .....	87
	Bureau des passeports .....	88
XIII.	Questions juridiques .....	92
XIV.	Administration .....	99
	Direction générale du personnel .....	99
	Direction générale des finances et de l'administration .....	102
	Direction générale des communications et des systèmes informatiques .....	106

#### Annexes

I.	Publications du ministère des Affaires extérieures .....	109
II.	Tableau statistique du personnel du ministère .....	112
III.	Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur .....	113
IV.	Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada .....	118
V.	Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	121
VI.	Conférences internationales auxquelles le Canada était officiellement représenté en 1970 .....	126
VII.	Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1970 ....	134
VIII.	Organigramme de l'administration centrale du ministère ..	139

## ORGANISATION CENTRALE ET DIRECTION

En juin 1970, le Gouvernement publiait, sous le titre général de *Politique étrangère au service des Canadiens*, une série de six documents consacrés à la révision de sa politique étrangère. Ces documents expliquent les changements qui se sont opérés en ce domaine et ceux qui vont vraisemblablement continuer de se produire durant la présente décennie. Ces changements auront des répercussions sur les services étrangers du Canada. En particulier, selon les termes mêmes du document sur la politique étrangère, "le Gouvernement a décidé de procéder à une intégration aussi poussée que possible de ses services étrangers. Il croit que cela permettra d'atteindre plus sûrement ses objectifs à l'étranger".

Cette décision a d'importantes conséquences quant à la manière dont les opérations à l'étranger sont mises au point à l'administration centrale, comme pour leur mode d'exécution à l'étranger. Bien que le chef de mission à l'étranger exerce une autorité bien définie sur toutes les opérations de sa mission conformément aux plans approuvés, il doit exister des rouages d'ordre pratique à Ottawa pour que les opérations soient systématiquement organisées, compte tenu de tous les intérêts qu'elles doivent servir. Le Gouvernement a créé à cette fin, au niveau des sous-ministres, le Comité interministériel sur les relations extérieures, qui a pour président le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cet organisme donne des conseils généraux concernant la planification des ressources, leur affectation aux opérations étrangères et l'harmonisation de la planification du ministère avec les intérêts du Gouvernement à l'extérieur. En outre, le Comité est chargé de guider le processus de l'intégration.

L'organisation du siège de l'actuel ministère des Affaires extérieures a subi des modifications en harmonie avec l'intégration en cours. La nouvelle organisation a reçu l'approbation ministérielle à la fin de 1970 et elle commencera à fonctionner en 1971. Cette nouvelle structure est basée sur le principe de la délégation aux échelons opérationnels de l'organisation ministérielle des pouvoirs de gestion des programmes approuvés, en plus d'être conçue pour assurer une transition aussi souple que possible vers des dispositions ultérieures propres à intensifier l'intégration des services étrangers du Gouvernement à Ottawa et hors du pays.

La nouvelle organisation de l'administration centrale comprendra plusieurs nouveaux services. Deux d'entre eux, le Groupe d'analyse politique et le Centre des opérations, ont été décrits dans le rapport de l'an dernier. Un troisième, le Secrétariat central, a été créé à la fin de 1970. Chacun de ces services a été doté d'une structure différente pour éviter que l'incohérence ou le manque de coordination n'annulent les avantages résultant d'une délégation de pouvoirs accrue, et pour permettre à l'ensemble de l'organisation d'être toujours en mesure de satisfaire promptement les besoins de la politique gouvernementale. Les deux premiers ont fait leurs preuves au cours de la présente année,

le Groupe d'analyse politique en mettant la dernière main aux documents relatifs à la politique étrangère, et le Centre des opérations en servant les intérêts du Gouvernement au cours de plusieurs crises, notamment à l'occasion de l'enlèvement de MM. Cross et Laporte. Le troisième prendra toute son importance quand la nouvelle organisation de l'administration centrale commencera à fonctionner.

L'année 1970 a donc vu le ministère des Affaires extérieures entreprendre de modifier considérablement son organisation interne. Ce processus se poursuivra probablement pendant plusieurs années, du moins jusqu'à ce qu'aient été dégagées les principales conséquences qu'entraîne la décision du Gouvernement d'intégrer ses services étrangers.

Depuis vingt-cinq ans, les services étrangers du Gouvernement ont en général connu une expansion continue. Cette expansion a profité à la fois de la croissance des intérêts du Canada outre-mer et de l'accession à l'indépendance de plusieurs nouveaux États. La révision de la politique étrangère laisse certes prévoir une certaine extension de son champ d'activité, mais il est probable que, dans les prochaines années, l'accent sera mis davantage sur les changements à opérer dans l'organisation des services étrangers pour faire passer cette politique dans les faits.

## REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

## Les Nations Unies

La Direction des affaires des Nations Unies donne des conseils et coordonne le travail touchant l'application de la politique canadienne relative aux Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble des institutions spécialisées et des autres organismes qui lui sont reliés. Une des tâches majeures de la Direction des affaires des Nations Unies est d'aider à déterminer, documenter et coordonner le travail des Canadiens qui font partie de temps à autre de presque tous ces organismes et de contribuer ainsi à promouvoir la politique canadienne. En plus de son rôle de coordinatrice, la Direction remplit de nombreuses fonctions opérationnelles et relie l'administration centrale aux missions permanentes à Genève et à New York, ainsi qu'aux autres missions canadiennes qui ont des tâches à accomplir pour le compte des Nations Unies.

Bien que les Nations Unies demeurent l'entreprise la plus audacieuse que l'on ait jamais tentée en vue de concilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles entre États membres, obstacle si fréquent à une coopération positive pour la réalisation d'objectifs communs, elles continuent d'être le reflet d'un monde bien imparfait où le conflit d'opinions fort divergentes au sujet de ce qui est avantageux et des moyens à prendre pour atteindre des buts légitimes a rendu les politiques nationales si manifestement difficiles à harmoniser. Dans son discours d'inauguration de la session commémorative qui marquait à l'Assemblée générale, le 14 octobre 1970, le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a attiré l'attention sur la crise de confiance qui avait commencé de se développer à l'égard des Nations Unies, les peuples et les gouvernements mettant en doute l'à-propos et l'utilité de cette tentative de collaboration mondiale. Rappelant à l'Assemblée les réalisations notoires qui ont marqué, en dépit d'importants échecs, les vingt-cinq premières années des Nations Unies, M. Sharp a lancé un appel en faveur d'une action concertée qui permettrait de faire de plus grands progrès au cours du prochain quart de siècle. Dans l'avenir, comme par le passé, les Nations Unies connaîtront le succès ou l'échec selon la détermination dont feront preuve les États membres dans l'exécution de leurs engagements de collaboration mutuelle aux termes de la Charte. Bien que les cas d'insuccès, en matière notamment de maintien de la paix, aient tendance à désillusionner ceux qui avaient escompté trop de choses, trop tôt, de l'Organisation mondiale, il y a de nombreux signes encourageants d'une intensification de la collaboration dans de nombreux secteurs de l'activité multinationale sous l'égide des Nations Unies.

Il est aussi encourageant de constater que deux des principaux organes des Nations Unies ont pris des mesures mineures pour accroître leur efficacité. Le Conseil de sécurité, d'une part, a décidé de tenir des réunions périodiques auxquelles chaque membre serait représenté par un délégué spécialement désigné à cet effet, si possible un ministre des



Affaires étrangères. On a jugé que ces réunions renforceraient l'autorité que doit avoir le Conseil de sécurité en tant qu'agent principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil économique et social, d'autre part, a prié son président de délibérer officieusement avec les membres du Conseil sur les façons d'augmenter l'efficacité de cet organisme dans son travail de formulation et de coordination des politiques économiques et sociales.

L'année 1970 a vu les États membres réaffirmer, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, leur adhésion aux principes, aux objectifs et aux obligations de la Charte, et le hasard a voulu qu'elle soit en même temps témoin de la révision à laquelle le Canada a soumis les principes de sa politique étrangère. Le Canada ne doit pas cesser de déployer ses efforts pour faire des Nations Unies un instrument de coopération internationale toujours plus efficace et permettre à l'Organisation de s'acquitter toujours mieux des obligations que lui prescrit sa Charte; telles sont les prémisses que cette révision a de nouveau posées à la base de la politique canadienne. Pour que la participation du Canada aux Nations Unies continue de servir les intérêts de sa politique nationale, onze objectifs principaux ont été déterminés dans cette partie de la révision de la politique étrangère canadienne qui porte sur les Nations Unies; ce faisant, on s'est laissé guider par les changements qui se produisent aussi bien sur la scène mondiale qu'à l'intérieur de l'ONU et l'on n'a tenu compte que des réelles possibilités d'action que l'avenir offrait aux gouvernements<sup>1</sup>.

Le nombre des organismes des Nations Unies s'est accru considérablement depuis 1945. A part les Nations Unies elles-mêmes, avec l'ensemble des organismes, des commissions et des agences qui les composent, le système comprend aussi plus d'une douzaine d'institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales importantes qui jouissent toutes plus ou moins du même degré d'autonomie. Chacune a son propre champ de responsabilités et toutes ont un personnel de soutien ou un secrétariat de composition internationale. Étant donné que les organismes des Nations Unies s'accroissent en nombre et en complexité et que les budgets annuels de chacun des éléments qui les composent augmentent régulièrement, il devient de plus en plus important de faire un examen attentif du financement, de l'administration et de l'exécution des programmes mis en oeuvre. C'est en nommant des Canadiens de haute compétence à des postes clés et en cherchant constamment, avec d'autres pays qui veulent en faire autant, à améliorer l'utilisation des ressources mises à la disposition des diverses organisations de l'ONU, que le Canada travaille au succès de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> Des faits nouveaux relatifs à certains de ces objectifs seront examinés plus loin. Des tranches séparées du rapport seront également consacrées aux progrès réalisés dans le domaine du désarmement, du contrôle des armements et des questions juridiques internationales.

Les trois mois, — à partir du troisième mardi de septembre —, réservés à la session ordinaire annuelle de l'Assemblée générale sont sans doute ceux où l'activité des Nations Unies se fait le plus intense. La session de 1970 a été particulièrement chargée car, en plus d'expédier les affaires d'une session ordinaire, on y a commémoré le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation.

Malgré les sérieuses divergences d'opinions qui se sont manifestées, au départ, sur des points de détail, la session commémorative a adopté une déclaration générale sur le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, par laquelle les États membres réaffirmaient leur intention de se conformer aux principes de la Charte et de poursuivre les buts qu'elle leur prescrit. Après plusieurs mois de négociations préparatoires ardues, les membres ont entériné un accord sur la stratégie globale de la deuxième Décennie pour le développement, accord décrit par le président de l'Assemblée générale, M. Edvard Hambro de Norvège, comme l'un des documents les plus importants qui aient jamais été adoptés par une organisation internationale. Enfin, la session commémorative a approuvé une déclaration sur les relations amicales et la coopération entre États membres qui constitue un apport utile pour le développement du droit international. L'approbation de ces trois déclarations a marqué le point culminant de la session commémorative.

Accordant de nouveau son attention aux affaires courantes de la vingt-cinquième session, l'Assemblée a enregistré des progrès dans divers domaines: accord, entre autres, sur le traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au fond des mers; entente de tous les groupes sur les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité internationale; décision, suivant une initiative canadienne, de créer un comité chargé d'examiner et de recommander des améliorations des méthodes et de l'organisation de l'Assemblée générale.

La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré beaucoup de temps et d'attention aux problèmes du Moyen-Orient. Aux cours de la séance plénière, la situation générale au Moyen-Orient a fait l'objet d'un débat et une résolution a été adoptée demandant que le cessez-le-feu soit prolongé de trois mois et exhortant les parties impliquées dans le conflit israélo-arabe à reprendre les pourparlers de paix sous les auspices de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général pour le Moyen-Orient. D'autre part, la Commission politique spéciale a examiné le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; à sa demande, on a adopté des résolutions renouvelant le mandat de l'Office et créant un Groupe de travail qui aura pour tâche de trouver des solutions aux graves problèmes financiers auxquels l'Office doit faire face. Par ces discussions et d'autres semblables, la communauté internationale s'est montrée continuellement préoccupée par la situation du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine, objet de contestations depuis tant d'années, on a pu enregistrer un événement de grande portée pour l'avenir de l'organisation mondiale. Il y a eu, pour la première fois, une majorité simple à l'Assemblée générale

en faveur de l'admission de la République populaire de Chine, et, pour la première fois, le Canada a voté en faveur de ce changement<sup>2</sup>.

La session annuelle de 1970 a été aux prises avec un ordre du jour écrasant qui comprenait quelque cent points touchant toutes les questions relatives à la politique, à l'économie, aux droits de l'homme, aux affaires juridiques et sociales qui intéressent la communauté mondiale. Vu les engagements spéciaux que comportait une occasion aussi importante que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, il n'est pas étonnant que l'Assemblée générale n'ait pu répondre à toutes les espérances concernant les progrès de ses travaux. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, il est particulièrement inquiétant que les Nations Unies semblent toujours incapables de trouver la formule d'une influence efficace qu'elles pourraient exercer à l'égard de beaucoup des graves problèmes qui troublent les relations internationales. D'importantes étapes ont été franchies néanmoins en 1970, et un nombre impressionnant d'initiatives réussies permet d'envisager des progrès dans de nombreux domaines pour la décennie qui vient de s'ouvrir.

Au début de 1970, le Canada avait formé un Comité spécial chargé de coordonner les activités entreprises par notre pays pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Le Comité a désigné de jeunes délégués canadiens à l'Assemblée mondiale de la jeunesse et organisé des activités conçues pour attirer l'attention du public sur l'anniversaire des Nations Unies et les objectifs que poursuit l'Organisation. Il s'est occupé aussi de fournir de l'aide et des renseignements de toutes sortes aux groupes qui avaient des projets d'activités commémoratives, ainsi que d'organiser, dans les principales villes du pays, des programmes destinés au public. A l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, il y a eu, sur la Colline parlementaire d'Ottawa, une cérémonie au cours de laquelle on a hissé les couleurs des Nations Unies; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y assistait.

### Établir et maintenir la paix

Comme on l'affirme dans la révision de la politique étrangère, l'un des objectifs constants de la politique étrangère du Canada est "de travailler à raffermir l'autorité des Nations Unies et particulièrement leur capacité d'agir comme organisme de maintien de la paix, de contrôle et de médiation dans les conflits". L'année 1970 a vu le Canada poursuivre cet objectif en prenant part, entre autres choses, aux trois opérations de maintien de la paix que conduisent actuellement les Nations Unies: le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Le Conseil de sécurité a prolongé l'existence de l'UNFICYP jusqu'en juin 1971 en votant, en décembre, le

---

<sup>2</sup> On trouvera plus de détails sur cette question aussi importante que complexe dans la partie du présent rapport consacrée à la Direction des affaires d'Extrême-Orient.

renouvellement de son mandat pour six mois de plus. Au Secrétaire général qui lui posait la question, le Canada a fait savoir qu'il continuerait de participer à l'opération en question durant les six prochains mois. En 1970, le Canada avait également tenu à la disposition des Nations Unies des Forces canadiennes entraînées dans ce but.

Dans le cadre des Nations Unies proprement dites, le Canada a joué, comme par le passé, un rôle actif au sein du Comité spécial pour les opérations du maintien de la paix connu sous le nom de Comité des 33. Ce Comité a continué en 1970 d'élaborer des règlements régissant la façon de procéder dans les opérations de maintien de la paix (institution, contrôle, financement, retrait). Le vice-président du comité était canadien et le Canada faisait aussi partie d'un petit groupe de travail du Comité spécial, engagé dans une étude détaillée des règles qui devraient régir les missions d'observation militaires des Nations Unies.

Malgré les progrès réalisés par le Comité en 1968 et en 1969, l'année qui vient de se terminer a été, dans l'ensemble, décevante. On n'a pu s'entendre sur des points aussi essentiels que le contrôle et le financement des opérations de maintien de la paix et l'on s'est bientôt rendu compte que le Comité spécial ne parviendrait pas cette année à accomplir sa première tâche: établir un "modèle" de mission d'observation militaire. Par conséquent, et en conformité avec les intentions du document sur la révision de la politique étrangère, le Canada s'est employé, au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, à faire renouveler le mandat du Comité des 33 pour lui permettre de poursuivre son important travail dans les prochains mois. Les délégués canadiens aux Nations Unies ont fait tout ce qu'ils ont pu, sous ce rapport, pour inciter les Grandes puissances à avoir des entretiens officieux sur des questions touchant le maintien de la paix, en particulier sur le rôle du Conseil de sécurité dans les opérations de maintien de la paix et sur les relations entre ce Conseil et le Secrétaire général. Durant la session, le Canada a été co-auteur d'une résolution, adoptée à l'unanimité, demandant qu'on renouvelle pour un an le mandat du Comité des 33. Cette résolution déplorait que le Comité ne se soit pas encore acquitté de la tâche qu'on lui avait confiée et lui recommandait d'intensifier ses travaux en 1971 de façon que son rapport sur les missions d'observation militaires des Nations Unies soit terminé le 1<sup>er</sup> mai 1971. Le Canada fera encore partie du Comité au cours de l'année qui vient.

### Les problèmes africains

Bien qu'il n'en fut pas membre en 1970, le Canada a suivi avec intérêt l'examen qu'a fait le Conseil de sécurité des problèmes de l'Afrique australe. Cette année, en effet, le Conseil a passé beaucoup de temps à s'occuper des problèmes de cette partie du monde et il a adopté des résolutions concernant la Namibie (Sud-Ouest africain), la Rhodésie et les incursions en Guinée.

L'action du Conseil de sécurité, cette année, a sans doute eu ses répercussions les plus immédiates au Canada lorsque le Conseil s'est penché, en juillet, sur le conflit racial provoqué en Afrique du Sud par l'*apartheid*. Le 23 juillet 1970, en effet, le Conseil adoptait une résolution condamnant à nouveau la "répugnante politique d'*apartheid*"

de l'Afrique du Sud et interdisant, entre autres choses, aux États de fournir à ce pays quelque espèce d'armes que ce soit. En 1963 et en 1964, le Conseil avait adopté des résolutions interdisant qu'on fournisse des armes à l'Afrique du Sud, mais ces résolutions laissaient aux États le droit d'y en expédier certains types; le Conseil a voulu renforcer son interdiction. Après mûre réflexion, le Gouvernement canadien a annoncé, au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, qu'il ferait sienne la partie de la résolution du 23 juillet qui concerne la fourniture à l'Afrique du Sud de pièces détachées, de véhicules et de matériel destinés aux forces armées et aux organismes militaires.

Au cours de cette même session, le Canada a démontré qu'il avait une manière saine d'aborder les problèmes de l'Afrique australe par le travail qu'a fourni la délégation canadienne au sein de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission. A l'article "La politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain", la délégation canadienne a appuyé cinq des sept résolutions examinées par la Commission politique spéciale, manifestant ainsi que le Canada croit nécessaire d'agir contre l'*apartheid* de manière pacifique, en renseignant les gens, par exemple.

La délégation s'est abstenue de voter sur la résolution exigeant que tous les États appliquent la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 23 juillet 1970 -- laquelle universalisait l'interdiction de fournir des armes à l'Afrique du Sud -- parce que le Gouvernement canadien était alors en train d'examiner cette question. Par la suite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé à la Chambre des communes, plus précisément le 2 novembre, que le Canada se soumettrait à la décision du Conseil de sécurité.

La délégation canadienne s'est aussi abstenue de voter sur la résolution d'ensemble demandant qu'on agisse contre l'*apartheid* dans divers domaines. Le Canada ne pouvait pas accepter cette résolution puisqu'elle ne tenait pas compte du fait qu'il revient au Conseil de sécurité de décider si telle situation exige ou non que des mesures soient prises conformément au chapitre VII et, si oui, quelles sont exactement les mesures à prendre. Étant donné que le Conseil de sécurité ne s'était pas prononcé sur la situation en Afrique du Sud, le Canada a jugé inopportune cette résolution qui suggérait de prendre des mesures conformément au chapitre VII.

Dans sa révision de la politique étrangère, le Gouvernement a exprimé son intention d'augmenter sa contribution au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe; il y voit une façon plus positive de concrétiser sa politique de justice sociale dans le contexte de cette partie du monde. Le Canada a continué de faire partie, en 1970, d'un comité consultatif formé par la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et chargé d'aider le Programme d'enseignement et de formation dans son travail. Le Canada a constaté avec satisfaction qu'en 1970 le Comité consultatif avait contribué davantage au succès du Programme et il a fait savoir qu'il espérait participer encore au travail du Comité l'an prochain. Au cours de la vingt-cinquième session, le délégué canadien à la Quatrième Commission a affirmé que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement canadien augmenterait en 1971 sa contribution au Programme.

Il a été proposé d'étendre le mandat du Comité du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies afin d'englober les réfugiés de Namibie et de Rhodésie dans la mesure où les contributions le permettraient; la délégation canadienne a donné son appui à cette proposition ainsi qu'à un nouveau fonds créé spécialement pour la Namibie.

La délégation canadienne s'est opposée, en séance plénière, au projet de refuser les lettres de créance de la délégation sud-africaine parce qu'agir de la sorte serait violer la Charte et, qui plus est, créer un dangereux précédent. La résolution concernant les territoires portugais exigeait un certain nombre de mesures que le Canada a jugées inopportunes; c'est pourquoi la délégation canadienne s'est abstenue de voter, faisant bien comprendre, cependant, que le Canada favorisait l'autodétermination des peuples de ces territoires.

### Développement économique et social

En 1970, la Direction des affaires des Nations Unies s'est concentrée sur deux grandes questions de développement économique et social: la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et l'Étude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement, que sir Robert Jackson a effectuée à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Canada a joué un rôle concret lors de l'élaboration de la Stratégie et des négociations qui ont abouti à l'adoption générale du texte final. Bien que la Stratégie ne soit pas un document juridique, le Canada la considère comme l'expression de la volonté de l'ONU et de ses membres de redoubler d'efforts pour réaliser les buts et objectifs qui y sont décrits. Entre autres choses, le Canada a appuyé de nouveau l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut à consacrer à l'aide globale aux pays en voie de développement, et a accepté que 0.7 p. 100 du PNB soit affecté à l'aide au développement. Toutefois, il ne s'est pas engagé à réaliser cet objectif à une date déterminée.

Les propositions visant à améliorer la capacité du système d'aide des Nations Unies ont été longuement discutées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, qui les a approuvées dans l'ensemble, et par les institutions spécialisées dont la contribution soutenue au développement n'a toutefois pas encore été fixée de façon précise. On est convenu d'un modèle de développement comportant la programmation par pays, la formulation, l'étude et l'approbation des projets, la mise en oeuvre, l'évaluation et la suite à donner. L'innovation la plus importante est celle de la programmation par pays, qui obligera le PNUD à jouer un rôle plus important que par le passé et le Conseil d'administration du PNUD et divers organismes à coordonner davantage toute leur activité.

La Direction des affaires des Nations Unies assure la coordination globale de la participation canadienne aux travaux des institutions spécialisées et des commissions et des organismes divers de l'ONU qui sont chargés du développement économique et social. Presque tous les ministères fédéraux collaborent d'une certaine façon à cette vaste entreprise internationale; par ailleurs, les provinces et les citoyens canadiens s'y inté-

ressent activement. A cet égard, la Direction est pourvue de services techniques chargés en particulier des questions concernant le Conseil économique et social, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de la condition de la femme.

Des membres de la Direction ont assisté en qualité d'observateurs aux sessions du Conseil économique et social. Parmi les questions que le Conseil a étudiées en 1970, on compte celles des ressources naturelles, des protéines alimentaires, du milieu humain, des activités régionales de l'ONU, de la création d'un corps international de volontaires pour le développement, de l'assistance en cas de catastrophe naturelle, des problèmes de la science et de la technologie. Les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale ont ensuite étudié ces questions; la Direction a alors assuré la coordination des instructions destinées à la délégation canadienne.

Dans le domaine des activités sociales de l'ONU, l'un des événements saillants a été la session spéciale que la Commission des stupéfiants a ouverte à la fin de septembre. Pendant une semaine, elle a étudié la question d'une "Action internationale contre la toxicomanie et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes". Comme membre de la Commission, le Canada a assisté à la session spéciale, où il a appuyé un plan global d'action concertée contre la toxicomanie, notamment contre les stupéfiants et les substances psychotropes. Cette lutte sera engagée simultanément sur trois fronts critiques: l'offre, la demande et le trafic illicite. La Commission a recommandé que le Secrétaire général établisse un Fonds des Nations Unies pour le contrôle des stupéfiants. Cette proposition a été approuvée par le Conseil économique et social et appuyée par la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Les contributions des gouvernements et des sources non gouvernementales seraient consenties librement et versées au Fonds, dont on utiliserait les ressources: pour étendre les moyens de recherche et d'information; pour planifier et exécuter des programmes de coopération technique qui aideraient les pays intéressés à établir et améliorer les dispositifs administratifs et juridiques indispensables au contrôle des stupéfiants et à la formation du personnel requis; et pour étendre les ressources et les services dont disposent les secrétariats des organes de l'ONU pour le contrôle des stupéfiants. Le Canada participera aussi à la Conférence de plénipotentiaires qui doit se réunir à Vienne au début de l'année 1971 en vue de faire adopter le Protocole sur les substances psychotropes.

En sa qualité de membre, le Canada a activement participé aux travaux de la Commission du développement social et de la Commission des stupéfiants. Il continue de fournir un apport considérable au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et aux programmes du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La Direction a pu jouer un rôle plus actif et participer davantage aux travaux des institutions spécialisées et autres organismes de l'ONU, grâce à la nouvelle politique du Gouvernement en matière démographique.

La Direction a traité aussi de questions de tourisme, coordonnant les opinions du Gouvernement sur la transformation de l'Union internationale

des organismes officiels de tourisme (UIOOT) en Organisation mondiale du tourisme. Cette dernière sera une organisation intergouvernementale et internationale et sera reliée à l'ONU aux termes d'un accord spécial. La question de la participation du Canada à l'Organisation mondiale du tourisme est actuellement à l'étude du fait que l'UIOOT a approuvé le changement, lors d'une conférence extraordinaire tenue à Mexico en septembre. On prévoit que la nouvelle organisation participera activement à l'expansion des secteurs touristiques des pays en voie de développement.

### L'environnement

Dès le départ, le Canada a activement appuyé l'idée d'une Conférence sur l'environnement proposée par la Suède pour 1972 et il a, par la suite, participé pleinement aux préparatifs qui ont suivi. La première réunion du Comité préparatoire a eu lieu du 10 au 20 mars 1970, à New York. Le terme "environnement" comporte des acceptions tellement nombreuses que le Comité a eu à traiter d'une vaste gamme de sujets. Il a été décidé en fin de compte que le programme de la Conférence porterait sur trois sujets principaux: l'environnement et les collectivités; la gestion rationnelle des ressources naturelles; et la dégradation de l'environnement par la pollution et les "nuisances". La gestion rationnelle des ressources naturelles est un sujet qui préoccupe tout particulièrement le Canada et la "méthode de gestion" multidisciplinaire qui a été proposée reflétait le point de vue exprimé par la délégation canadienne lors de la réunion. L'ordre de priorité à donner aux questions à l'étude n'a pas été débattu à la réunion de mars, mais il sera le principal sujet de discussion sur lequel le Comité aura à prendre une décision lors de la prochaine réunion officielle du Comité préparatoire, qui aura lieu en février 1971.

L'un des aspects les plus importants de la Conférence de 1972 concerne le rôle des pays en voie de développement. En novembre 1970, au cours d'une réunion ordinaire du Comité préparatoire, le Canada s'est offert à aider les pays en voie de développement à préparer leur contribution à la Conférence en leur fournissant des capitaux et des spécialistes. L'offre a été favorablement accueillie et certains pays d'Afrique s'en prévalent actuellement.

M. M.F. Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international, a été nommé en novembre secrétaire général de la Conférence. Que le Gouvernement ait consenti à déléguer un fonctionnaire de la compétence de M. Strong témoigne de l'importance qu'il attache à la réussite de la Conférence. La délégation canadienne a assuré M. Strong de son appui total, une première fois au sein de la Deuxième Commission à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et, une seconde fois, lors de la réunion de novembre du Comité préparatoire, en insistant sur la nécessité de faire passer la Conférence au tout premier plan des programmes de l'ONU et de lui donner un budget adéquat et souple. M. Strong a déjà présenté aux gouvernements un rapport qui doit être discuté et fera l'objet d'une décision lors de la réunion de février du Comité préparatoire. Ce rapport expose des propositions pour le programme de la Conférence et son organisation générale. La réunion de février du Comité préparatoire sera donc sans aucun doute un jalon important dans les préparatifs de la Conférence.



## Les droits de l'homme

Le Gouvernement poursuit toujours la réalisation de son programme visant à assurer l'adhésion du Canada à un certain nombre d'instruments des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le 14 octobre 1970, le Canada a déposé devant le Secrétaire général son instrument de ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, considérée comme un des instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Elle contraint les États à condamner la discrimination raciale et à s'engager à en éliminer toutes les formes. Les États qui y sont parties promettent de prendre des mesures pour assurer la protection des groupes raciaux ou des individus qui composent ces groupes. La Convention prévoit l'établissement d'un mécanisme de surveillance pour la mise en application de ses dispositions. Le Canada n'a ratifié la Convention qu'après un examen approfondi de la loi canadienne se rapportant aux questions dont traite la Convention, examen effectué par le Gouvernement fédéral comme par ceux des provinces en vue de garantir la prise en charge, par le Canada, de toutes les responsabilités qui découlent de sa décision de ratifier la Convention.

Le Gouvernement poursuit ses entretiens avec les provinces au sujet des conséquences qu'entraîne l'adhésion du Canada à un certain nombre d'autres instruments importants des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

En 1970, le Canada a, pour la première fois depuis 1960, participé comme membre aux débats de la Commission de la condition de la femme, organisme de l'ONU au sein duquel se discutent des problèmes de nature très semblable à ceux que traite la Commission royale sur la situation de la femme au Canada, et qui étudie également des programmes d'envergure internationale.

Au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la Troisième Commission a très peu avancé, pour diverses raisons, dans l'examen de son ordre du jour, principalement pour des raisons de procédure. L'un des points auquel le Canada attache une importance particulière et qui devait être examiné en priorité cette année, est celui de la "Création d'un poste de Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme"; il n'a malheureusement pas été étudié en profondeur en dépit de la position, la quatrième, qu'il occupait dans l'ordre du jour. Ce point sera donc repris lors de la vingt-sixième session. Il y a cependant eu quelques faits nouveaux intéressants. Par exemple, dans le cadre de l'étude du point concernant "le respect des droits de l'homme en période de conflit armé", sujet dont le Canada s'est occupé activement lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge (CICR) tenue en septembre 1969 à Istanbul, des résolutions ont été adoptées (avec l'appui du Canada) au sujet des "principes de base applicables à la protection des populations civiles au cours des conflits armés", la protection des journalistes chargés de missions dangereuses et la protection des prisonniers de guerre. A cet égard, la résolution d'ensemble reconnaissait les travaux qui ont été accomplis ces dernières années, notamment ceux de la Conférence internationale des droits de l'homme, tenue en 1968 à Téhéran, ainsi que ceux de la CICR à Istanbul (1969) et ceux de la prochaine CICR, qui aura lieu du 24 mai au 12 juin 1971, en ce qui

concerne la réaffirmation et l'évolution du droit humanitaire international, mais reconnaissait également le rôle que les Nations Unies ont encore à jouer dans ce domaine.

### Le Canada, pays bilingue, dans le contexte des Nations Unies

Tout au long de l'année, le Canada, appuyé par un certain nombre d'États membres partageant les mêmes convictions, a travaillé avec ardeur à susciter un équilibre plus approprié dans l'emploi aux Nations Unies du français et de l'anglais, deux des langues de travail de l'Organisation. Le résultat le plus significatif de ces efforts, qui comprenaient une démarche faite directement auprès du Secrétaire général et une intervention importante au sein de la Cinquième Commission, est peut-être la création, à titre expérimental, d'un bureau français à l'intérieur du Service de l'information des Nations Unies, qui, jusqu'à ce moment, publiait la plupart de ses communiqués de presse exclusivement en anglais, que ce soit à New York ou à Genève. En outre, le Secrétaire général a donné toutes les assurances que ce bureau serait permanent, et a même demandé qu'on lui confie la tâche d'organiser cette unité de façon à ce qu'elle obtienne les meilleurs résultats possibles.

### Évolution d'ordre institutionnel

La croissance rapide du système d'organisations des Nations Unies soulève des problèmes institutionnels auxquels le Canada s'intéresse beaucoup et depuis longtemps. En 1970, le Canada a poursuivi ses consultations avec d'autres grands fournisseurs de fonds des Nations Unies en vue d'aider, chaque fois que ce serait possible, à l'emploi efficace et à la coordination du budget administratif des diverses institutions spécialisées (lequel, si on y ajoute le budget ordinaire des Nations Unies, atteindra en 1971 quelque 440 millions de dollars) et, grâce à cette action, d'augmenter l'efficacité du système des Nations Unies.

Après avoir consulté l'ensemble des membres des Nations Unies, le Canada a entrepris cette année une action de grande envergure en vue de rationaliser les méthodes et l'organisation de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'initiative canadienne a eu pour conséquence l'adoption d'une résolution réclamant la formation d'un comité gouvernemental spécial de 31 membres qui, entre autres choses, s'occupera de la répartition des points de l'ordre du jour, de l'organisation des travaux, de la documentation, du règlement intérieur et questions connexes, des méthodes et usages, et présentera un rapport lors de la vingt-sixième session. Le Canada a été nommé membre de ce comité.

A la suite des initiatives prises l'année dernière, au cours de la vingt-quatrième session, le Canada a introduit, en collaboration avec d'autres auteurs, des résolutions concernant les publications, la documentation et le schéma des conférences, avec comme premier objectif de parvenir à réduire le volume excessif de la documentation et le nombre des conférences et des réunions qui ont lieu au sein de l'ensemble des organisations des Nations Unies.

Le Comité des commissaires aux comptes, dont l'auditeur général du Canada fait partie, a vu son rapport favorablement accueilli au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale; on s'est félicité,

en particulier, de l'introduction d'une mesure de vérification de la gestion qu'avait recommandée le comité spécial d'experts chargé d'examiner les finances des Nations Unies et des institutions spécialisées.

### Le Commonwealth

Au sein du ministère, la Direction des affaires du Commonwealth joue à la fois un rôle fonctionnel et le rôle d'une direction géographique. Au premier titre, elle est chargée des questions touchant l'association du Commonwealth et le rôle que le Canada y joue; elle est aussi chargée des préparatifs touchant la participation du Canada aux conférences des premiers ministres du Commonwealth, des relations avec le Secrétariat de l'organisme et avec certaines autres organisations du Commonwealth; en général, elle est un centre qui s'occupe de toute question concernant le Commonwealth. En tant que direction géographique, elle est chargée des relations avec l'Australie, la Barbade, la Grande-Bretagne, Ceylan, la Guyane, l'Inde, la Jamaïque, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, Singapour, les Tonga, la Trinité-et-Tobago, le Samoa-Occidental, les États associés des Antilles et les territoires sous dépendance britannique, c'est-à-dire, tous les pays du Commonwealth à l'exception de ceux d'Afrique et de la Méditerranée, dont s'occupent d'autres directions géographiques. Par suite de leur proximité géographique par rapport à certains grands pays du Commonwealth et des liens économiques qui les y rattachent, la Direction des affaires du Commonwealth se charge également des relations du Canada avec l'Irlande, l'Afghanistan, le Népal, le Bhoutan et le Sikkim.

Depuis que le Statut de Westminster, promulgué en 1931, constituait l'association des pays du Commonwealth, composée surtout de membres d'origine européenne, l'étendue, la forme et l'optique du Commonwealth ont fort changé au cours des ans. Il compte actuellement 31 États souverains dont la superficie totale représente presque le quart de celle de la terre, environ 850 millions de personnes de toutes races, confessions et langues, des pays industrialisés ou en voie de développement économique, de même que des gouvernements engagés ou non à l'égard des principaux groupements de puissances. Par conséquent, le Commonwealth est une association unique et précieuse visant à encourager la consultation entre ses membres et à développer la coopération dans des domaines pratiques. En 1970, trois nouveaux États adhèrent au Commonwealth, qui se compose des membres énumérés ci-après (ils figurent par ordre de date, si leur adhésion est postérieure à 1931): Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde (1947), Pakistan (1947), Ceylan (1948), Ghana (1957), Malaisie (1957)\*, Nigéria (1960), Chypre (1961), Sierra Leone (1961), Tanganyika (1961)\*\*, Jamaïque (1962), Trinité-et-Tobago (1962), Ouganda (1962), Kenya (1963), Malawi (1964), Malte (1964), Zambie (1964), Gambie (1965), Singapour (1965)\*; Guyane (1966); Botswana (1966), Lesotho

---

\* Lorsque Singapour, Sarawak et Sabah ont adhéré à la Fédération en septembre 1963, la Malaisie a pris le nom de Malaysia. Singapour s'en est retiré en août 1965 pour devenir une république indépendante.

\*\* Dès 1964, Zanzibar s'est uni au Tanganyika pour former la République unie de Tanzanie.

(1966), Barbade (1966), Maurice (1968), Souaziland (1968), Tonga (1970), Samoa-Occidental (1970) et Fidji (1970). Entièrement indépendant depuis 1968, Nauru est un membre "spécial" du Commonwealth et il jouit des mêmes privilèges que les autres membres sauf qu'il ne peut assister aux conférences des premiers ministres. Grâce à leur association avec la Grande-Bretagne, qui s'occupe à leur égard de la défense et des affaires étrangères, les six États associés des Antilles (Antigua, Dominique, Grenade, St-Christophe-Nièves-Anguilla, Ste-Lucie et St-Vincent ont aussi des liens avec le Commonwealth.

Le Commonwealth a été actif en 1970 et vers la fin de l'année les préparatifs de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth, qui devait se tenir à Singapour en janvier 1971, étaient déjà bien avancés. En 1970, il y a eu d'innombrables réunions et conférences et, entre autres, les suivantes: la Conférence des ministres des Finances du Commonwealth, tenue à Nicosie en septembre; la Seizième Conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth, tenue à Canberra en octobre; la Huitième Conférence de la Radiodiffusion du Commonwealth, tenue à Kingston (Jamaïque) en juin; parmi les réunions spéciales ou régionales, on compte le Colloque des hauts fonctionnaires du corps diplomatique du Commonwealth sur l'évolution interne de l'organisation et l'orientation de la politique étrangère, qui s'est tenu à Singapour en mars 1970; la Conférence des spécialistes du Commonwealth sur l'éducation dans les régions rurales, tenue à Accra en mars; le Colloque régional sur les problèmes de la Jeunesse, tenu à Port-of-Spain en août, et la Réunion du Comité scientifique du Commonwealth, tenue à Kingston (Jamaïque) en novembre. Des groupes privés du Commonwealth se sont réunis aussi, y compris la Conférence quinquennale de l'Union des journalistes du Commonwealth, tenue en octobre en Écosse, et une Conférence du Comité de l'écologie humaine du Commonwealth réunie à Malte. Les représentants du Commonwealth à l'Assemblée mondiale de la Santé convoquée à Genève en mai, se sont réunis immédiatement avant la séance plénière pour discuter entre eux de certaines questions médicales propres au Commonwealth, et des préparatifs de la prochaine conférence médicale du Commonwealth, qui doit se tenir dans l'île Maurice en fin d'année 1971. Pendant l'année, le groupe de travail du Comité de liaison pour l'éducation au sein du Commonwealth a continué de collaborer avec le Secrétariat pour préparer la cinquième Conférence du Commonwealth sur l'éducation qui aura lieu à Canberra en février 1971. En novembre, le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, a visité Ottawa, où il a eu des entretiens prolongés sur des questions touchant le Commonwealth avec le premier ministre, plusieurs ministres et de nombreux hauts fonctionnaires de divers ministères fédéraux.

Les pays du Commonwealth en voie de développement continuent de recevoir des fonds considérables d'assistance canadienne par l'entremise du Plan de Colombo, du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth (SCAAP) et du Programme canadien d'assistance aux Antilles du Commonwealth. En mars 1971, le Canada aura affecté environ 1,371 millions de dollars au Plan de Colombo depuis sa création (1951). Dans le cadre du SCAAP, l'apport canadien aux pays africains du Commonwealth dépassera les 179 millions de dollars pour la période allant de 1960 à la fin de l'année financière 1970-1971. Pour ce qui est des Antilles du Commonwealth, elles auront reçu quelque 101 millions de dollars entre 1966 et mars 1971.

Le Canada participe activement au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth; son apport sera de 1.5 million de dollars pour l'exercice financier 1970-1971 au regard d'un montant total de 11 millions depuis 1951. Pendant l'année universitaire 1969-1970, 232 étudiants étaient au Canada en vertu du Programme, la majorité venant des pays en voie de développement. Le Canada participe aussi à la formation d'enseignants qui sont appelés à servir dans divers pays du Commonwealth, et il apporte sa coopération aux programmes d'enseignement technique. En 1970, on comptait 1,330 enseignants, conseillers et professeurs canadiens dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique, de l'Afrique et des Antilles, dont 713 dans des pays membres du Commonwealth. Le dernier rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international fournit de plus amples renseignements sur l'aide canadienne aux pays du Commonwealth.

### Grande-Bretagne

Les relations extrêmement étroites, variées et complexes du Canada avec la Grande-Bretagne portent sur presque tous les aspects des questions intergouvernementales, depuis la négociation d'accords commerciaux jusqu'aux techniques de l'administration gouvernementale et à l'échange de renseignements sur une vaste gamme de sujets. Ces dernières années, il s'est produit une réorientation progressive des politiques de chacun des deux pays, sous l'effet de circonstances, de conditions et de tendances mondiales nouvelles qui ont donné une dimension et un essor encore inconnus aux relations canado-britanniques. Les deux pays entretiennent des rapports à tous les échelons gouvernementaux et sur le plan des relations personnelles et commerciales, dans une atmosphère de coopération et d'intérêt mutuel qui facilite la discussion et la consultation et permet à chacun des deux gouvernements de mieux comprendre la politique de l'autre. L'évolution constante des relations anglo-canadiennes a été marquée en 1970 par un échange considérable de visites aux niveaux ministériel, parlementaire et officiel. Voici l'énumération des visites faites en Grande-Bretagne pendant l'année: 12 par des ministres du gouvernement fédéral, au moins 16 par des premiers ministres et ministres de gouvernements provinciaux, 56 par des députés et sénateurs canadiens, et 189 par de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral désireux de discuter de questions bilatérales. M. Mitchell Sharp, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, se sont rendus à Londres en automne pour s'entretenir avec des ministres et hauts fonctionnaires britanniques de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et des conséquences que cet événement aurait pour le Canada. En cours d'année, deux premiers ministres britanniques se sont rendus au Canada. En janvier le premier ministre Harold Wilson a fait une brève visite d'affaires à Ottawa, comme hôte du Gouvernement canadien. M. Edward Heath, élu premier ministre de la Grande-Bretagne en juin, a fait sa première visite officielle au Canada à la mi-décembre. Ses entretiens avec le premier ministre Trudeau, auxquels assistaient de hauts fonctionnaires britanniques et canadiens, ont porté sur une vaste gamme de questions, entre autres: la vente d'armes à l'Afrique du Sud, l'avenir du Commonwealth et l'élargissement du Marché commun. En 1970, quelques ministres et hauts fonctionnaires britanniques ont aussi visité le Canada pour discuter certaines questions avec leurs homologues canadiens. En octobre le

Comité permanent Canada-Royaume-Uni, comité mixte de fonctionnaires, s'est réuni à Londres pour étudier la situation commerciale et économique dans le monde, et pour discuter longuement de questions économiques sur le plan bilatéral. En plus de ces rapports purement bilatéraux, le Canada et la Grande-Bretagne sont liés par un vaste réseau de relations multilatérales au sein du Commonwealth, des Nations Unies et de l'OTAN. En mai, on a tenu à Ottawa des consultations bilatérales au sujet de diverses questions d'intérêt mutuel relatives aux Nations Unies.

Pendant l'année, M. P.T. Hayman a succédé à sir Colin Crowe, comme haut commissaire britannique à Ottawa.

### Irlande

Le Canada et l'Irlande entretiennent depuis longtemps des relations étroites et amicales découlant de leur histoire et de leurs traditions communes et étayées de rapports constants qui embrassent le commerce, l'investissement, le développement industriel, le tourisme et les affaires culturelles. En 1970, les deux pays ont continué de coopérer et de se consulter sur diverses questions d'intérêt mutuel. L'un des échanges de vues les plus importants a eu lieu à Dublin où M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendu au début de juin à l'invitation de M. Patrick Hillery, ministre irlandais des Affaires étrangères. Les entretiens officiels ont porté sur une vaste gamme de sujets; citons, entre autres: la situation en Europe, l'élargissement du Marché commun, la situation en Irlande du Nord et diverses questions bilatérales. Vers la fin de l'été, M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, s'est rendu pour deux semaines en Irlande, à titre officieux, où il a eu des entretiens avec de nombreux dignitaires et il a visité diverses entreprises industrielles. En mars, M. George Colley, alors ministre irlandais de l'Industrie et du Commerce (actuellement ministre des Finances), faisait une tournée publicitaire au Canada; à la fin de septembre, le ministre irlandais des Postes et Télégraphes, M. Gerry Collins est venu à Ottawa pour discuter avec des ministres et hauts fonctionnaires canadiens un large éventail de questions d'intérêt commun. A la même époque, M. Robert M. Molloy, ministre du Gouvernement local, dirigeait la délégation irlandaise participant à la sixième Conférence mondiale sur les routes, tenue à Montréal. La délégation canadienne à la réunion du Conseil mondial de l'artisanat, tenue à Dublin en août, a offert un totem canadien au Gouvernement irlandais à l'issue de la Conférence.

Pendant l'année, M. Joseph Francis Shields a remplacé M. William Warnock comme ambassadeur d'Irlande à Ottawa.

### Australie

Bien que la similitude des traditions et des institutions politiques et sociales du Canada et de l'Australie et leur évolution parallèle vers l'indépendance aient créé des liens étroits entre les deux pays, leurs rapports cordiaux ont été maintenus et entretenus par d'autres considérations aussi importantes: une préoccupation commune des problèmes de l'Asie et des pays du Pacifique, l'appartenance au Commonwealth, la participation active à l'ONU et à ses institutions spécialisées et le développement considérable du commerce entre les deux pays. Tout cela

a établi un lien étroit de consultation et de coopération et un libre échange d'informations sur une vaste gamme de questions intéressant mutuellement les deux Gouvernements. L'année a été marquée non seulement par les réunions que des hauts fonctionnaires et des ministres de tous les paliers de gouvernement ont tenues au Canada et en Australie mais aussi par un échange de visites des chefs de Gouvernement des deux pays. M. Trudeau a séjourné en Australie du 15 au 20 mai au cours de son voyage dans les pays qui bordent le Pacifique. Pendant cette visite, M. Trudeau et le premier ministre M. Gorton ont traité de nombreuses questions de vaste portée. Les entretiens et ceux de hauts fonctionnaires canadiens et australiens ont porté, entre autres, sur la situation en Indochine, le commerce multilatéral et bilatéral, le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'assistance économique dans le cadre du Plan de Colombo, et la nécessité d'échanges plus étroits et plus étendus à l'avenir. Pendant sa tournée, le premier ministre a dévoilé à Cabarita Park, près de Sydney, une plaque qui commémore le séjour en Australie de Canadiens français exilés en raison de leur participation à la lutte qu'ils ont livrée pour obtenir un gouvernement autonome au Bas-Canada en 1837-1838.

En juin, M. Phillip Lynch, ministre australien de l'Immigration, était au Canada où il discutait avec le ministre M. A.J. MacEachen, d'affaires les préoccupant mutuellement. En juillet M. John McEwan, premier ministre par intérim et ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Australie, visitait le Canada pour conférer avec le premier ministre M. Trudeau et M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce. M. E.G. Whitlam, chef de l'Opposition fédérale en Australie, arrivait aussi à Ottawa en juillet. A la fin de septembre et au début d'octobre, M. John Turner, ministre de la Justice, se rendait en Australie comme chef d'une délégation composée de dix-sept membres invités à la réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth, à Canberra. M. Turner a rencontré le premier ministre australien, de même que d'autres ministres et hauts fonctionnaires. De plus, lors de la visite de la délégation canadienne, M. Douglas Harkness dévoilait à Hobart en Tasmanie une plaque à la mémoire des Canadiens exilés à la suite de la rébellion de 1837-1838 dans le Haut-Canada. Les échanges importants entre le Canada et l'Australie qui ont eu lieu en 1970 témoignent amplement de l'intérêt croissant que nous portons à la région du Pacifique Sud, conformément à la nouvelle orientation de notre politique étrangère.

### Nouvelle-Zélande

Une étroite coopération existe depuis longtemps entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et cela est fort compréhensible. A maints égards la Nouvelle-Zélande, comme l'Australie, contribue à la sécurité régionale, à la stabilité économique des pays en voie de développement et au maintien de la paix mondiale. L'association constante au sein du Commonwealth, la similarité des objectifs et des aspirations touchant la plupart des questions internationales permettent au Canada et à la Nouvelle-Zélande de se comprendre et d'échanger librement leurs opinions. Cette atmosphère cordiale est particulièrement précieuse aux deux pays. En outre, le Canada et la Nouvelle-Zélande entretiennent des relations bilatérales dans les secteurs du commerce, de l'industrie et du tourisme.

En mai 1970, le premier ministre M. Trudeau visitait la Nouvelle-Zélande au cours de sa tournée des pays du Sud-Est asiatique et du Pacifique Sud. Les entretiens de M. Trudeau et du premier ministre Holyoake se sont étendus à une vaste gamme de questions, entre autres, la politique canadienne à l'égard de la région du Pacifique, l'évolution du Pacifique Sud, l'aide canadienne et néo-zélandaise, les relations économiques et la coopération au sein du Commonwealth. Les entretiens ont abouti à la signature d'un protocole d'accord commercial canado-néo-zélandais et à un échange de lettres établissant un Comité consultatif canado-néo-zélandais, qui se réunira de temps en temps pour permettre aux ministres et hauts fonctionnaires des deux pays d'échanger leurs opinions sur des questions commerciales et d'autres d'intérêt commun. Les problèmes de l'équilibre écologique et de l'environnement dans l'Arctique ont fait l'objet de discussions utiles entre M. Trudeau et des experts néo-zélandais qui ont personnellement éprouvé des difficultés analogues dans l'Antarctique. En fin d'année, M. John Turner a visité des collègues du Conseil des ministres en Nouvelle-Zélande où ils ont traité de questions d'intérêt mutuel.

Lors de son séjour à Wellington, le premier ministre M. Trudeau décrivait succinctement les relations canado-néo-zélandaises en 1970 dans les termes suivants: "Il n'y a entre nous aucun genre d'obstacles à surmonter. Pour améliorer nos relations, il ne faut rien de plus que la volonté de s'occuper davantage l'un de l'autre et des nombreux secteurs de la vie de nos deux pays qui pourraient bénéficier d'une consultation et d'une coopération accrues."

### Malaisie

Depuis son accession à l'indépendance en 1957, la Malaisie resserre et multiplie ses relations avec le Commonwealth et, par voie de conséquence, ses relations avec le Canada sont empreintes de cordialité et marquées par un esprit de coopération précieux aux deux pays. Le Canada s'intéresse surtout au développement économique de la Malaisie, où il apporte une grande part d'aide.

Pendant sa tournée de la région du Pacifique, en mai, le premier ministre Trudeau s'est entretenu de diverses questions avec le premier ministre Tunku Abdul Rahman et le Cabinet malaisien, et il a signé deux accords d'assistance au développement. Conformément à ces ententes, les moyens financiers mis à la disposition de la Malaisie comprennent 2.87 millions de dollars pour le programme d'aménagement de Pahang Renggara et 500,000 dollars pour l'étude de réalisation du projet. M. Trudeau a annoncé aussi que l'apport du Canada au projet d'aménagement hydro-électrique de Temengor, sur le fleuve Parak, irait jusqu'à 50 millions de dollars et servirait à payer les achats extérieurs et les frais en devises étrangères. Les entretiens officiels en Malaisie ont porté principalement sur la situation en Indochine et dans les pays voisins.

En juin le secrétaire permanent de la Défense malaisienne, M. Samad Noor, a visité Ottawa avec une délégation d'officiers supérieurs agissant comme conseillers durant les délibérations avec de hauts fonctionnaires des ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures du Canada. Les Malaisiens ont traité en général de la situation dans le Sud-Est asiatique et des secteurs où le Canada pourrait continuer son assistance à l'instruction militaire.



Pour ce qui est du commerce bilatéral, nos exportations en Malaisie ont augmenté de 50 pour cent en 1969 par rapport à l'année précédente, et celles de la Malaisie ont augmenté de 27 pour cent. La balance commerciale continue d'être à l'avantage de la Malaisie. Nos investissements en Malaisie se chiffrent à environ 16 millions de dollars et ils augmentent dans les secteurs où les techniques canadiennes sont utiles au développement du territoire.

### Singapour

Pendant l'année, les relations étroites entre le Canada et Singapour ont continué de s'intensifier, dans le cadre du Commonwealth, et de révéler l'intérêt croissant que le Canada porte au Sud-Est asiatique et au Pacifique Sud. Les rapports canado-singapouriens consistent surtout en échanges commerciaux, en assistance technique du Canada et en consultations politiques sur des questions régionales et propres au Commonwealth. Cette année, lors de sa visite à Singapour, le premier ministre Trudeau s'est entretenu avec le premier ministre Lee Kuan Yew de divers problèmes internationaux, particulièrement de ceux qui touchent la région du Pacifique et du Sud-Est asiatique. M. Trudeau a rencontré aussi de nombreux Singapouriens et il a pu visiter d'importantes entreprises industrielles de même que le port prospère de Singapour.

Le programme canadien d'aide à Singapour est orienté principalement vers la coopération technique et il vise à renforcer les services et industries manufacturières qui sont indispensables à l'économie singapourienne. Conformément à cette ligne de conduite, le Canada a accepté d'accorder à l'Institut technique de Bukit Merah un million de dollars en équipement et \$800,000 en assistance technique.

En vertu du programme d'assistance à l'éducation, des experts ont été affectés à l'Université de Singapour et à l'Institut polytechnique de Singapour. Ils sont surtout chargés de la formation d'ingénieurs et de médecins. L'administration publique, l'économique et l'enseignement technique sont d'autres matières importantes inscrites au programme.

### Inde

L'histoire des relations entre le Canada et l'Inde remonte à l'époque où ils faisaient partie de l'ancien Empire britannique. Depuis, ces rapports se sont développés du fait que les deux pays sont membres du Commonwealth et du Plan de Colombo. L'étroite collaboration et l'amitié qui s'est établie entre feu Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde après son accession à l'indépendance en 1947, et M. Louis Saint-Laurent, alors premier ministre du Canada, ont renforcé ces relations cordiales. Celles-ci sont encore resserrées grâce à l'assistance canadienne au développement indien, qui se chiffre à 786 millions de dollars pour la période allant de 1951 à mars 1970. Depuis quelques années, ces relations solides permettent aux deux pays de mieux se rendre compte de leurs positions respectives dans deux hémisphères distincts où les civilisations, les voisins et les problèmes ne se ressemblent pas. Le Canada et l'Inde continuent de discuter librement des questions qui les intéressent et les préoccupent mutuellement, ce qui ne les empêche pas d'exprimer des opinions différentes. Le nombre accru d'Indiens émigrant au Canada a

multiplié les contacts entre les habitants des deux pays. En 1970 M. Lucien Lamoureux, orateur de la Chambre des communes, et M. Jean-Paul Deschatelets, président du Sénat, ont participé à la Conférence des orateurs parlementaires du Commonwealth, tenue à New Delhi. M. K.L. Rao, ministre de l'Irrigation et de l'Énergie, et M. K. Raghu Ramaiah, ministre des Transports et de la Navigation, ont assisté à des conférences au Canada. Quelques membres du Parlement et chefs d'État de l'Inde ont fait des visites privées au Canada.

### Pakistan

Les relations qu'entretient le Canada avec le Pakistan découlent de la participation au Commonwealth et au Plan de Colombo. En 1970, le Canada a continué de fournir au développement du Pakistan une assistance considérable qui, depuis 1951, se chiffre à 327 millions de dollars. En août, des fonds, des vivres, des matériaux de construction et des médicaments étaient fournis d'urgence par le Canada pour secourir les victimes des inondations dans l'est du Pakistan. En mai, M. G.W. Chowdhury, ministre des Communications du Pakistan, a visité officiellement le Canada comme hôte du Gouvernement et rehaussé les bonnes relations qui existent entre les deux pays. Il a eu des entretiens avec M. Eric Kierans, ministre des Communications, et avec M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce. M. Chowdhury a pu aussi discuter avec de hauts fonctionnaires canadiens des questions constitutionnelles qui l'intéressent particulièrement. En janvier, Son Excellence M.S. Shaikh remplaçait M.S.A. Baig comme haut commissaire du Pakistan au Canada.

### Ceylan

Les relations du Canada avec Ceylan se sont développées, comme celles de l'Inde et du Pakistan, par l'intermédiaire du Commonwealth et du Plan de Colombo. En mars 1970, le montant global de l'assistance du Canada au développement de Ceylan s'élevait à 56.7 millions de dollars. A la suite des élections de mai, au cours desquelles Mme Sirimavo Bandaranaike a été réélue premier ministre, les Gouvernements du Canada et de Ceylan ont réitéré l'espoir que leurs excellentes relations continueront comme par le passé. En octobre, M. P.H.W. De Silva remplaçait M. G.S. Peiris, comme haut commissaire de Ceylan au Canada.

### Antilles du Commonwealth

L'état actuel des relations du Canada avec les Antilles du Commonwealth découle de la Conférence Canada-Antilles du Commonwealth, tenue à Ottawa en juillet 1966; celle-ci dressait un plan de conduite favorisant l'essor des relations entre les deux régions. Depuis lors des progrès considérables ont été réalisés. En 1970, les Antilles du Commonwealth tenaient plusieurs réunions où le Canada était représenté. Par ailleurs notre pays traitait une gamme étendue de questions grâce à ses rapports suivis avec les gouvernements de la région. En plus des consultations normales au niveau diplomatique, il y a eu des réunions officielles à Ottawa entre les représentants des Antilles du Commonwealth au Canada et les hauts fonctionnaires du Gouvernement canadien pour l'étude de certaines questions d'intérêt commun.

L'Accord de 1969 relatif à l'établissement de la Banque de développement des Caraïbes était confirmé en janvier 1970, lorsque les Gouvernements des Antilles du Commonwealth et les Gouvernements du Canada et de la Grande-Bretagne déposaient officiellement leurs instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le Canada a souscrit 10 millions de dollars américains au capital de la Banque; il a l'intention de verser 5 millions de dollars américains au Fonds spécial. L'établissement de la Banque est extrêmement important puisqu'il aidera le financement d'entreprises contribuant au développement des petites îles des Antilles orientales et de projets dont bénéficiera toute la région.

En 1970, le Gouvernement canadien a signé des accords bilatéraux de transport aérien avec les Gouvernements de la Trinité-et-Tobago et de la Jamaïque. Ces accords tendent à accroître le développement de relations importantes et mutuellement profitables dans les domaines économique et commercial.

Conformément à sa politique de consultation constante et d'étude des relations avec cette région, le Gouvernement canadien a chargé le sénateur Paul Martin d'une mission spéciale aux Antilles du Commonwealth. Au cours de sa tournée, le sénateur faisait savoir aux dirigeants de la région que le Gouvernement canadien continuerait d'étendre le paiement des remises sur le sucre à l'année civile 1970 et qu'il offrait de verser 5 millions de dollars à un fonds de développement agricole. Les entretiens ont porté aussi sur de nombreuses questions d'intérêt bilatéral. Pendant sa tournée de septembre et d'octobre, le sénateur Paul Martin a visité la Barbade, Saint-Vincent, la Grenade, la Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Christophe-Nièves-Anguilla, Montserrat, Antigua, la Guyane, la Jamaïque, le Honduras britannique (Belize) et les Bahamas. Il a été cordialement accueilli dans chaque endroit et il a eu des entretiens fructueux avec les gouvernants intéressés. En plus du sénateur, plusieurs ministres canadiens ont visité la région pendant l'année et un certain nombre de dirigeants de la région ont visité le Canada.

## DIRECTIONS GÉOGRAPHIQUES

## Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient

Cette Direction a, entre autres, la charge de renforcer les relations du Canada avec tout le continent africain et avec le Moyen-Orient, y compris l'Iran, Israël et les États arabes voisins, et la péninsule arabe. Le Canada entretient des relations diplomatiques avec 46 pays de cette région, et a des missions permanentes dans 15 capitales. Parmi les pays intéressés, 13 ont des missions permanentes à Ottawa.

La paix au Moyen-Orient a été une préoccupation continuelle du Gouvernement canadien, comme le montre son soutien à plusieurs reprises de la résolution N° 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies. En Afrique occidentale, le Gouvernement canadien a apporté après la fin de la guerre civile son plein appui au Gouvernement nigérian dans ses efforts de reconstruction et de redressement du pays. L'étude de la politique étrangère du Gouvernement a comporté une appréciation minutieuse et pleine de sollicitude de la position du Canada à l'égard des problèmes de l'Afrique du Sud. Les relations du Canada avec les pays francophones d'Afrique ont été élargies par la création d'une ambassade à Abidjan.

La situation au Moyen-Orient est restée tendue au cours de l'année 1970, bien que l'espoir temporaire d'un pas vers la paix soit apparu en août lorsque Israël, la Jordanie et la République arabe unie ont accepté les termes de l'initiative de paix des États-Unis. Le Gouvernement canadien a exprimé en plusieurs occasions aux parties impliquées dans le conflit israélo-arabe son espoir de voir intervenir un règlement de paix négociée grâce à la mise en oeuvre de la résolution N° 242 du Conseil de sécurité (ci-dessus mentionnée). Le Canada a continué également de soutenir l'action de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, afin d'aider à provoquer un règlement.

Pendant l'année, on s'est particulièrement inquiété de l'état de conflit civil divisant la Jordanie et de ses conséquences tragiques pour la population. Le Gouvernement canadien a offert 50,000 dollars aux secours d'urgence par l'entremise de la Société canadienne de la Croix-Rouge. En plus de sa contribution de 1.2 million de dollars pour 1970, le Canada a accordé aussi une subvention spéciale de 150,000 dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), l'aidant ainsi à s'acquitter de ses responsabilités croissantes.

Cette année fut marquée aussi par le décès du colonel Nasser, président de la République arabe unie. Le délégué du Canada aux obsèques, tenues au Caire, était le sénateur Paul Martin. En cette triste occasion, la présence du leader du Gouvernement au Sénat témoignait de l'importance que le Canada attache aux relations avec la République arabe unie.

Parmi les hautes personnalités du Moyen-Orient qui ont visité le Canada en 1970, on compte Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël. Son séjour ici a permis d'échanger des vues sur la situation au Moyen-Orient et de resserrer les relations bilatérales entre le Canada et l'État d'Israël.

Un contingent de 20 officiers des Forces armées du Canada continue de servir dans l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) en Israël et dans les régions arabes voisines.

Plusieurs pays francophones d'Afrique ont marqué le dixième anniversaire de leur indépendance en 1970. Aux cérémonies officielles du Cameroun, le Canada est représenté par l'honorable Jean-Eudes Dubé qui, profitant de son séjour en Afrique occidentale, visite la Mauritanie et le Sénégal. A Nouakchott, il assiste au "vernissage" de l'exposition itinérante "Visages du Canada" et à Dakar, il est accueilli par M. Léopold-Sedar Senghor, président de la République sénégalaise.

Au cours de l'année 1970, de nombreux pays francophones d'Afrique occidentale ont favorablement accueilli et fort apprécié l'exposition itinérante "Visages du Canada". Le président Senghor a ouvert l'exposition à Dakar; à Abidjan, le président Houphouët-Boigny et le secrétaire d'État du Canada, M. Gérard Pelletier, ont tous deux inauguré la tournée de "Visages du Canada" en Côte d'Ivoire.

Le Canada développe toujours ses relations avec l'Afrique francophone et, en 1970, il établit une ambassade à Abidjan. Le 11 mars, M. Georges Charpentier, premier ambassadeur permanent du Canada en Côte d'Ivoire présentait ses lettres de créance.

Cette année, le Canada a entrepris deux grands programmes de développement en Côte d'Ivoire: un plan d'électrification rurale et la construction d'une bibliothèque nationale à Abidjan. Le Canada a accepté aussi de collaborer à un projet important au Niger: la construction d'une nouvelle route à l'épreuve des intempéries. En témoignage d'estime pour notre participation au projet, le Gouvernement nigérien nomme cette grande voie la Route de l'Unité et de l'Amitié canadienne.

Pendant l'année un certain nombre de conférences internationales ont eu lieu en Afrique, réunissant les représentants des pays francophones. En février, le Canada participe à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones à Nouakchott en Mauritanie. M. Jean-Marie Morin, alors secrétaire d'État à l'Éducation de la province de Québec, dirigeait la délégation canadienne, composée aussi de hauts fonctionnaires du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. En mars, l'Association internationale interparlementaire de langue française se réunit en seconde assemblée générale à Abidjan, où le Canada est l'un des 29 pays participants.

La Deuxième Conférence de Niamey, réunie le 20 mars 1970, établit l'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française. La délégation du Canada, dirigée par M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, participe activement aux délibérations de la Conférence. Un Canadien, M. Jean-Marc Léger, est élu au poste de secrétaire général permanent et, en ratifiant la Convention officielle, le Canada devient un membre permanent de l'Agence.

Au début de 1970, la fin de la guerre civile au Nigéria a permis au Gouvernement canadien de passer des questions de règlement de paix et de livraison efficace de secours à toutes les victimes du conflit, aux problèmes de reconstruction et de réadaptation sociale du pays. Les Canadiens étant fort préoccupés de la situation en Afrique australe, la politique du Canada face aux problèmes africains a évolué considérablement, comme en témoigne la section "Nations Unies" de la révision de la politique étrangère publiée en 1970.

Pendant la guerre civile du Nigéria, le Gouvernement canadien a contribué pour 3 millions de dollars en espèces, en vivres et en transport par l'entremise de la Croix-Rouge afin de soulager tous les civils atteints par le conflit. Lorsque cette guerre a pris fin, entre le 11 et le 13 janvier, le Gouvernement s'est occupé promptement de fournir des fonds de secours supplémentaires. Un montant de \$500,000 fut offert à la Croix-Rouge nigériane, \$500,000 à la Commission nigériane de réadaptation sociale et \$250,000 aux services mis sur pied par le Comité international de la Croix-Rouge dans la zone ravagée par le conflit. De plus, le FISE a reçu \$200,000 pour pouvoir continuer ses programmes nigériens, qui consistent, entre autres, à fournir régulièrement des produits pharmaceutiques, des produits alimentaires et des soins aux enfants. En outre, un avion affrété par le Canada a transporté au Nigéria les produits pharmaceutiques requis d'urgence à la fin de la guerre par la Société nigériane de la Croix-Rouge. L'assistance du Canada a continué sous forme d'équipement médical et de quatre ensembles de 200 lits pour hôpitaux d'urgence. Jusqu'ici le montant total des secours offerts par le Gouvernement canadien s'élève à \$5,200,000.

Dans sa révision de la politique étrangère, publiée en 1970, le Gouvernement a abordé les problèmes de l'Afrique australe et décidé qu'il répondrait mieux aux intérêts des Canadiens en maintenant sa politique actuelle, qui concilie des orientations politiques également valables chez nous: la justice sociale et la croissance économique. Tout en continuant son commerce de produits non militaires avec l'Afrique du Sud, comme avec tous les pays et territoires, sans aucune distinction politique, le Gouvernement a choisi d'étendre son aide économique aux États africains de la région afin qu'ils développent leurs institutions et leurs ressources. Le Gouvernement a décidé aussi d'accroître sa contribution au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. De plus, en témoignage de l'intérêt constant qu'il porte à la cause de la liberté et de l'égalité en Afrique australe, le Gouvernement a ouvert une mission diplomatique à Lusaka, en Zambie.

Aux Nations Unies, la position du Canada sur les questions d'Afrique australe a reflété ces décisions. Le Canada a appuyé l'application de sanctions et le refus d'accorder l'indépendance à la Rhodésie avant qu'elle n'applique le principe de la majorité (NIBMAR). Le Canada a mis l'embargo sur la fourniture de matériel militaire aux territoires portugais et cessé depuis longtemps de fournir de l'aide militaire au Portugal sous l'égide de l'OTAN. Il a aussi exprimé sa réprobation de l'*apartheid* et appliqué les résolutions du Conseil de sécurité stipulant qu'un embargo volontaire soit placé sur la fourniture d'armes à la République sud-africaine. Enfin, il a appuyé la résiliation du mandat de la République sud-africaine sur le Sud-Ouest africain.

Plusieurs chefs d'États africains, dont M. Ahidjo, président du Cameroun, et M. K.A. Busia, premier ministre du Ghana, ont visité le Canada en 1970. Pendant leur séjour, MM. Ahidjo et Busia ont eu de longs entretiens avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et avec d'autres ministres canadiens.

#### Direction des affaires d'Europe

Dans le cadre du ministère, la Direction des affaires d'Europe s'intéresse à l'évolution du continent européen et aux rapports avec tous les pays de cette partie du monde. Le Canada a des relations diplomatiques avec 26 pays d'Europe où il entretient 20 missions diplomatiques résidentes et 6 bureaux consulaires. On compte à Ottawa 23 missions diplomatiques de pays européens. Quatre autres ont à Washington des missions diplomatiques résidentes qui sont accréditées également auprès du Canada.

La politique et les activités du Canada concernant l'Europe ont fait l'objet d'un des livres de la série intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*, publiée par le Gouvernement cette année. Selon cette étude, les intérêts du Canada en Europe sont considérables: c'est la seule région, à part l'Amérique du Nord, où convergent toutes les grandes orientations de la politique canadienne. De plus, une association étroite avec l'Europe continuera de fournir au Canada la possibilité de diversifier ses relations extérieures et le mettra en meilleure posture pour influencer la mise au point des politiques européenne et américaine. On a examiné les moyens d'étendre la coopération et les échanges avec l'Europe dans un certain nombre de domaines intéressant directement le Canada, de collaborer à la détente et d'accroître la sécurité et la stabilité sur ce continent.

En 1970, le Canada a maintenu et renforcé ses rapports avec les grandes organisations multilatérales d'Europe, notamment les Communautés européennes. Le Canada a participé activement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et, sur le plan bilatéral, il s'est tenu constamment en rapport avec leurs membres européens. Le Canada a assisté aussi en qualité d'observateur aux débats de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Les relations entre la France et le Canada se sont améliorées en 1970. Parmi les ministres canadiens qui ont visité la France durant l'année, on compte le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, qui s'est rendu à Paris à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de l'Association France-Canada; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui a visité Paris au début d'avril pour inaugurer le Centre culturel canadien et rencontrer le ministre français des Affaires étrangères; le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, qui a inauguré en juin dans la banlieue parisienne un Centre d'habitation de style canadien parrainé par les Gouvernements de la France et du Canada; le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Allan MacEachen qui, plus tard, en juin, a fait une tournée d'inspection à

Paris; et le ministre des Affaires des Anciens Combattants, M. Jean-Eudes Dubé, qui a assisté à la commémoration annuelle de Vimy en novembre. En juillet, le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield a aussi visité la France. Deux membres du Gouvernement français ont également visité le Canada: le secrétaire d'État pour la Défense nationale, M. André Fanton, en mai, et le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, M. Philippe Malaud, en septembre.

Ces visites et les échanges entre la France et certaines provinces canadiennes, particulièrement le Québec, ont énormément contribué à l'essor de la coopération entre les deux pays. L'Association interparlementaire franco-canadienne s'est réunie en France en mai, et la mission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale française a visité le Canada en septembre. Il y a eu aussi la réunion annuelle, tenue cette fois à Ottawa en juin, de la Commission culturelle mixte franco-canadienne dans le cadre de l'Accord culturel France-Canada de 1965. Il convient de noter que cet Accord, renouvelable en 1970, a été prorogé pour cinq autres années et on prévoit qu'une nouvelle impulsion sera donnée à la coopération franco-canadienne dans les domaines culturel, scientifique et technique.

Les relations de plus en plus étroites entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne ont été caractérisées en 1970 par un grand nombre de visites que des ministres fédéraux et provinciaux et de hauts fonctionnaires ont faites en Allemagne. En avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu à Bonn sur l'invitation du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, avec lequel il s'est entretenu d'une gamme de questions bilatérales et internationales qui intéressent les deux pays. Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a visité l'Allemagne en mai, le ministre de la Défense nationale en juin et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en octobre. Le chef de l'Opposition s'est rendu à Bonn en juillet. La République fédérale d'Allemagne demeure notre quatrième grande associée commerciale et l'une de nos plus importantes sources d'immigrants et de capitaux; de plus, on étudie certains arrangements en vue d'étendre la coopération scientifique et industrielle avec ce pays.

Les bonnes relations qui existent de longue date entre le Canada et les pays du Benelux, ainsi que la Suisse et l'Autriche, ont continué de se développer. Au début de l'année, le Canada a accueilli M. Théo Lefèvre, ancien premier ministre de Belgique et actuellement ministre de la politique scientifique; en juin, une mission canadienne des sciences s'est rendue en Belgique pour jeter les bases d'un programme de coopération et d'échange dans ce domaine. En juillet, le chef de l'Opposition est allé à Bruxelles pour s'entretenir avec des membres du Gouvernement belge et voir les autorités de l'OTAN et de la Communauté économique européenne (CEE). En septembre, M. Albert Parisi, le ministre belge de la culture française, a fait une visite officielle au Canada. Les relations avec les Pays-Bas se sont distinguées par des cérémonies impressionnantes qui ont eu lieu simultanément aux Pays-Bas et au Canada en mai, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la libération. Son Altesse royale la princesse Margriet et son mari sont venus au Canada en août pour inaugurer l'Exposition nationale à Toronto.

Les relations entre le Canada et l'Italie sont toujours aussi étroites et harmonieuses. En mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a



eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie à Rome, à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN. Les échanges culturels et autres se sont poursuivis et un accord de coproduction d'un film a été signé à Ottawa en juin. En octobre, les autorités dont relèvent les organismes de l'énergie atomique au Canada et en Italie ont signé un accord de cinq ans sur la coopération nucléaire. La nouvelle ambassade du Canada au Vatican a été instituée en janvier et le nouvel ambassadeur, M. John E. Robbins, a présenté ses lettres de créance au Pape en avril. Lors de son séjour à Rome, en mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une visite au cardinal Villot, secrétaire d'État du Vatican, et le Canada a reçu pendant l'année l'archevêque Benelli, secrétaire d'État suppléant, et le cardinal Tisserant, doyen du Sacré-Collège.

Une attention considérable a été portée aux relations du Canada avec les autres pays méditerranéens pendant l'année. Les échanges de tous genres se sont accrus avec l'Espagne. Les membres du Centre espagnol des études de la Défense nationale ont fait un séjour prolongé au Canada en mai et, en novembre, une équipe de la Direction des programmes internationaux de défense du ministère de l'Industrie et du Commerce faisait une tournée d'étude de deux semaines en Espagne. Le ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. Caglayangil, a effectué une visite officielle dans notre pays en septembre, la première faite au Canada par un membre du Gouvernement turc. On a annoncé alors que le Canada offrirait une aide alimentaire de 7 millions de dollars à la Turquie. En mai, les relations avec la Grèce formaient le sujet de discussions; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fit alors une déclaration à la Chambre des communes au sujet du rapport sur la Grèce que la Commission européenne des droits de l'homme avait soumis au Conseil de l'Europe.

Une étroite coopération s'est maintenue avec les pays scandinaves. En février, le ministre norvégien des Pêches, M. Einar Moxnes et, plus tard, en mai, le ministre danois des Pêches, M. Arnold Normann, visitaient Ottawa pour y avoir des entretiens avec le ministre des Pêches et des Forêts, M. Jack Davis. Le ministre d'État chargé des questions du logement, M. Robert Andras, a effectué en mai une visite officielle en Finlande et en Suède. En août, le premier ministre du Danemark, M. Hilmar Baunsgaard, a effectué une visite au Canada à titre privé. En octobre, le ministre d'État chargé des questions de citoyenneté et d'information, M. Robert Stanbury, a visité la Suède.

Les relations du Canada avec les pays communistes d'Europe orientale sont demeurées marquées par le point de vue selon lequel, malgré les différences idéologiques qui existent entre le Canada et ces pays, les questions divisant l'Est et l'Ouest pourraient se régler de façon plus équitable au moyen d'une évolution et d'une coopération pacifiques. En 1970, un certain nombre d'événements ont montré que les relations s'amélioreraient entre ces pays et le Canada, bien que les Canadiens continuent de se préoccuper du maintien des restrictions visant la libre circulation des gens et des idées, et de la mesure dans laquelle on respecte les principes de souveraineté et d'indépendance politique.

Les événements marquants dans nos relations avec l'Union soviétique ont été le renouvellement de l'Accord commercial et la continuation des échanges techniques, scientifiques, universitaires et culturels. Un

événement particulièrement important fut la visite au Canada du vice-président du Comité soviétique d'État pour la Science et la Technologie, M. Gvishiani, principal représentant des techniques modernes de gestion dans son pays. On a fini de négocier les termes d'un Accord de coopération relatif à l'application industrielle de la science et de la technologie. Une Commission Canada-URSS sera établie en vue de faciliter les contacts et les échanges entre entreprises et experts industriels des deux pays qui, espère-t-on, seront mutuellement avantageux sur les plans tant technique que commercial. A Ottawa, des experts canadiens et soviétiques ont eu d'importantes négociations au sujet des pêches. Un certain nombre de notabilités canadiennes ont visité l'Union soviétique, on comptait parmi elles quatre sénateurs, dont le président du Sénat; le chef de l'Opposition et ancien premier ministre, M. John Diefenbaker. Le premier ministre avait l'intention de visiter officiellement l'Union soviétique en octobre mais son voyage a malheureusement dû être remis.

Conformément à l'Accord relatif aux transports aériens, conclu entre le Canada et la Tchécoslovaquie le 20 mars 1969, des services aériens de vols réguliers entre Montréal et Prague ont été inaugurés en mai 1970. Les lignes tchécoslovaques (CSA) et celles d'Air Canada sont convenues d'assurer mutuellement les vols hebdomadaires de retour. Les relations avec la Pologne ont été rehaussées en octobre par la visite à Ottawa de M. Jedrychowski, ministre polonais des Affaires étrangères, le premier à visiter le Canada; le même mois, l'immeuble de la chancellerie canadienne était inauguré à Varsovie par le président du Conseil privé, M. C.M. Drury, qui fut chef de la mission de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA) en Pologne de 1945 à 1947. M. Gucwa, ministre de l'Industrie, de l'Alimentation et de l'Approvisionnement de la Pologne, visitait Ottawa en septembre comme invité de M. Otto Lang, ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. En ce qui concerne les relations avec la Hongrie, un accord a été conclu au sujet des réclamations présentées contre ce pays. Les possibilités d'une coopération accrue, particulièrement dans le domaine agricole, ont été étudiées en septembre lors de la visite que M. H.A. Olson, ministre de l'Agriculture, a faite en Hongrie.

Les relations croissantes du Canada avec la Yougoslavie et la Roumanie ont été rehaussées par une visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans les deux pays en mai et en juin. En mars, une délégation parlementaire dirigée par l'Orateur suppléant de la Chambre des communes s'est rendue en Yougoslavie et, en juillet, le chef de l'Opposition a visité Belgrade. M. Bulc, membre du Conseil exécutif de la république fédérative de Yougoslavie a visité le Canada en octobre. En juin, les étudiants et les professeurs du Collège de la Défense nationale ont visité la Roumanie pour la première fois et, en octobre, le président de ce pays a fait une brève visite à Montréal. Le Canada a prêté son assistance à la Roumanie à la suite des inondations qui ont ravagé ce pays au printemps. La Roumanie a accrédité, en 1970, son premier ambassadeur résident auprès du Canada, à Ottawa.

Cette Direction s'occupe de tous les pays de l'Est et du Sud-Est de l'Asie, depuis le Japon jusqu'à la Birmanie, à l'exception de la Malaisie et de Singapour, membres du Commonwealth. Dans cette région, le Canada a des ambassades à Tokyo, Djakarta et Bangkok, et il en aura une à Pékin au début de 1971; il a un consulat général à Manille, un bureau de commerce et un bureau de l'immigration à Hong-Kong. L'ambassadeur du Canada à Tokyo est aussi accrédité auprès de la République de Corée, et le haut commissaire du Canada à Kuala Lumpur est accrédité auprès de la Birmanie. Enfin, la délégation canadienne à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, qui réside à Saigon, possède des bureaux de liaison à Vientiane (auprès de la Commission internationale de contrôle (CIC) au Laos) et à Hanoï.

#### Revue de la politique touchant la région du Pacifique

Un des événements majeurs, en 1970, a été l'étude de la politique étrangère du Canada touchant la région du Pacifique, qui faisait partie du document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens* et qui a été déposé devant le Parlement le 25 juin. Cette étude traite de l'équilibre changeant des relations internationales en Asie et dans la région du Pacifique en général, et des réactions différentes des sociétés de cette partie du monde face aux impératifs d'innovation et de changement. Elle examine aussi les relations du Canada avec ses voisins du "Nouvel Ouest" (expression employée par le premier ministre pour désigner l'Extrême-Orient, dans un discours prononcé à l'occasion de la Journée du Canada à l'Expo 1970). Ces relations existent depuis longtemps, particulièrement en ce qui concerne l'Ouest du Canada, mais elles connaissent actuellement un progrès rapide dans plusieurs domaines d'intérêt commun. Le commerce entre le Canada et d'autres pays de la région du Pacifique revêt une importance de plus en plus grande, et un nombre croissant de Canadiens font, dans cette région, des voyages d'affaires ou d'agrément. Cette tendance des Canadiens à s'intéresser de plus en plus à la région du Pacifique s'exprime également par un intérêt croissant à l'égard des études asiatiques, dans les universités canadiennes.

Le Canada et les pays asiatiques mentionnés attachent une importance toute particulière à leurs relations économiques, et le document souligne un bon nombre de mesures à prendre dans le but de renforcer la coopération intergouvernementale et de promouvoir le commerce et les investissements. L'accent est mis tout particulièrement sur la coopération dans le domaine du développement avec les pays asiatiques sur le plan bilatéral et par l'intermédiaire d'organismes régionaux comme la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Enfin, le document propose plusieurs façons de mieux faire connaître le Canada dans la région du Pacifique et de permettre aux Canadiens de mieux connaître et de mieux comprendre leurs voisins de cette région.

La mise à exécution des projets formulés dans le rapport sur la politique étrangère a constitué un objectif majeur de la Direction pendant les mois qui ont suivi sa parution.

## Chine

La reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques, résultat des négociations entamées en février 1969 par les représentants du Canada et ceux de la République populaire de Chine et qui se sont terminées le 10 octobre 1970, ont constitué l'événement le plus important des relations entre le Canada et la Chine au cours de cette année. Les négociations ont été menées par les ambassadeurs canadien et chinois en Suède, Mlle B.M. Meagher et M. H.E. Wang Tung. La reconnaissance a pris effet le 13 octobre, lorsque le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

"Je suis heureux d'annoncer que nos conversations de Stockholm avec les fondés de pouvoir de la République populaire de Chine ont été menées à bonne fin, comme l'indique le communiqué conjoint, publié aujourd'hui même, qui prend acte de notre entente sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques. Le communiqué conjoint du Gouvernement du Canada et du Gouvernement de la République populaire de Chine ... se lit comme suit:

1. Le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada, conformément aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires internes l'un de l'autre, ainsi que de l'égalité et de la réciprocité des avantages, ont décidé de s'accorder mutuellement la reconnaissance et d'établir des relations diplomatiques à compter du 13 octobre 1970.
2. Le Gouvernement chinois réaffirme que Taiwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le Gouvernement canadien prend note de cette position du Gouvernement chinois.
3. Le Gouvernement du Canada reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme étant le seul gouvernement légal de la Chine.
4. Les Gouvernements chinois et canadien sont convenus d'échanger des ambassadeurs dans les six prochains mois et de fournir toute l'aide nécessaire à l'établissement de missions diplomatiques dans leurs capitales respectives, ainsi qu'à l'exercice des fonctions de ces missions, dans le respect de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de l'usage international.

"Des hauts fonctionnaires de mon ministère et du ministère de l'Industrie et du Commerce doivent se rendre à Pékin sous peu pour amorcer les préparatifs administratifs nécessaires en vue de l'ouverture d'une ambassade du Canada dans cette capitale. Nous espérons que notre ambassade sera en activité d'ici deux ou trois mois.

"L'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine marque une étape importante dans l'évolution des rapports entre nos

deux pays, mais ce n'est pas la première étape et ce n'est pas non plus une fin en soi. Nous venons d'ouvrir une importante voie de communication par laquelle nous espérons pouvoir élargir et multiplier nos rapports dans tous les domaines. Nous avons déjà fait savoir aux Chinois, dans nos pourparlers de Stockholm, que nous sommes intéressés à établir des échanges sur les plans de la culture et de l'éducation, à accroître le commerce entre nos deux pays, à conclure une entente sur les questions consulaires et à résoudre quelques rares problèmes hérités d'une époque antérieure. Les Chinois ont exprimé l'avis que nos rapports dans d'autres sphères semblables à celles-là ne peuvent que bénéficier de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays. Ils ont aussi accepté en principe de discuter par les voies diplomatiques normales, dès la mise en place de nos ambassades respectives, certaines des questions précises dont nous les avons saisis.

"Comme chacun sait, l'accord annoncé aujourd'hui a fait l'objet de longues discussions. Ce n'est un secret pour personne, je crois, qu'une bonne partie des pourparlers a tourné autour de la question de Taiwan. Dès l'ouverture de nos entretiens, la délégation chinoise a clairement établi sa position et affirmé que Taiwan est une partie inaliénable du territoire chinois et que c'est là un principe auquel le Gouvernement chinois attache la plus haute importance. Notre position à nous, que j'ai déclarée publiquement et que nous avons clairement fait connaître aux Chinois dès le début des négociations, est celle-ci: le Gouvernement canadien ne juge pas à propos d'appuyer ni de contester la position du Gouvernement chinois quant au statut de Taiwan. Telle a été et telle demeure notre position. Comme le dit le communiqué, nous avons pris note de la déclaration du Gouvernement chinois concernant Taiwan. Nous sommes conscients du fait que c'est là le point de vue de la Chine et nous nous rendons compte de l'importance qu'elle y attache, mais nous n'avons à cet égard aucune observation à faire ni dans un sens ni dans l'autre."

Comme l'a indiqué M. Sharp dans sa déclaration, le Gouvernement canadien espère que l'établissement de relations diplomatiques entre Ottawa et Pékin facilitera la naissance de contacts plus étroits et plus cordiaux entre le Canada et la Chine, dans une grande variété de domaines. Cette évolution doit nécessairement s'effectuer de façon graduelle, et des limites évidentes existent en ce qui concerne les possibilités à court terme; néanmoins, le Gouvernement a l'intention de resserrer les relations entre les deux pays autant que le permettront les circonstances. L'ambassade canadienne à Pékin sera prête au début de 1971, et l'on s'attend à ce que le premier ambassadeur s'y installe au début du printemps prochain. La reconnaissance du Gouvernement de la République populaire de Chine comme seul gouvernement légal de la Chine implique et, de fait, nécessite la rupture des relations diplomatiques entre le Canada et le gouvernement installé dans l'île de Formose et appelé "Gouvernement de la République de Chine".

Le Gouvernement canadien avait nettement laissé savoir, avant qu'il ne reconnaisse la République populaire de Chine, que la position du Canada au sujet de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies continuerait à être en harmonie avec l'état de nos relations bilatérales avec la Chine au moment où aurait lieu le vote sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies. Fidèle à cette position,

le Canada a en conséquence voté en faveur de la résolution dite "albanaise", qui demande à la fois l'admission des représentants de la République populaire de Chine dans tous les organismes des Nations Unies et l'expulsion, hors de ces organismes, des représentants de la République de Chine (Taiwan). Le Canada a une fois de plus voté en faveur de la résolution de procédure qui affirmait que la représentation de la Chine est une question importante aux termes de la Charte des Nations Unies et exigeant une majorité des deux tiers des voix; il a toutefois ajouté que si le fait d'appuyer cette résolution devait par la suite gêner l'Assemblée générale, il modifierait sa position.

## Indochine

### Cambodge

Au cours des dernières années, l'intensification du conflit au Vietnam a eu des effets accrus au Cambodge et les incidents entre Cambodgiens et Sud-Vietnamiens, le long de la frontière, sont devenus de plus en plus fréquents. Les Sud-Vietnamiens et les Américains ont affirmé que ces incidents, signalés à la Commission internationale de contrôle (CIC) par le Gouvernement du Cambodge, résultaient de chocs avec des forces communistes vietnamiennes (y compris des Nord-Vietnamiens) qui se servaient du territoire cambodgien comme refuge à partir duquel elles menaient leurs opérations au Sud-Vietnam. On a également allégué que les communistes vietnamiens se servaient du Cambodge comme voie d'approvisionnement, à la fois par les provinces du nord-est, depuis le sud du Laos, et par les ports cambodgiens du golfe de Siam. Jusqu'en 1968, le Gouvernement cambodgien a toujours rejeté les accusations selon lesquelles il approuvait tacitement l'usage de son territoire par les forces militaires communistes vietnamiennes.

A partir du début de 1968, cependant, le prince Sihanouk a commencé à se montrer publiquement préoccupé de la présence des forces communistes vietnamiennes dans certaines provinces situées en bordure du Sud-Vietnam. Cette préoccupation des autorités cambodgiennes a atteint son plus haut point au cours d'une semaine de démonstrations tenues à Phnom Penh et dans les provinces, au début de mars 1970, contre l'usage du territoire cambodgien par les communistes vietnamiens. Ces événements ont amené l'Assemblée nationale cambodgienne et le Conseil du Royaume (Chambres basse et haute du parlement) à retirer, à l'unanimité, leur confiance au prince Sihanouk comme chef d'État, et à désigner le président de l'Assemblée nationale comme chef d'État intérimaire, jusqu'à ce que des élections soient tenues. Le prince Sihanouk, qui était à ce moment-là hors du pays, a mis en doute la constitutionnalité de ces mesures et a favorisé un "gouvernement en exil" à Pékin. Le 9 octobre 1970, à la suite d'un vote unanime des deux chambres, le Gouvernement cambodgien a annoncé à Phnom Penh l'avènement de la République khmère, mettant ainsi fin à 2,000 ans de pouvoir royal.

A la suite de la destitution du prince Sihanouk et de l'action militaire américano-sud-vietnamienne au Cambodge en mai, il y a eu plusieurs initiatives internationales visant à résoudre la situation au Cambodge. Ces initiatives, parmi lesquelles on retrouvait la suggestion du Secrétaire général des Nations Unies et du Gouvernement français de tenir une nouvelle conférence du genre de celle de Genève, ont été suivies

par la tenue d'une réunion, hors du cadre de la Conférence de Genève, qui amena à Djakarta en mai des pays asiatiques et des pays de la région du Pacifique désireux de rétablir la paix en Indochine. Dans son communiqué, la Conférence de Djakarta a réclamé la fin des hostilités et le retrait des forces étrangères du Cambodge. De plus, la Conférence de Djakarta a créé un comité formé de l'Indonésie, du Japon et de la Malaisie et ayant pour tâche d'entreprendre des consultations avec d'autres gouvernements au sujet de la tenue d'une conférence internationale, de la remise sur pied de la CIC au Cambodge et d'une possibilité de certaines mesures de la part des Nations Unies.

Le nouveau Gouvernement cambodgien a porté plainte devant les Nations Unies au sujet des activités des communistes vietnamiens au Cambodge, et a demandé en outre aux coprésidents britannique et soviétique de la Conférence de Genève de 1954 la reconstitution de la CIC au Cambodge. (La Commission avait été ajournée *sine die* le 31 décembre 1969, en réponse à une demande en ce sens formulée par le Gouvernement du prince Sihanouk). Une demande semblable a été adressée au Canada. Pendant cette période d'activité diplomatique, le Gouvernement canadien a exprimé son accord de principe à ce que soit reconstituée la CIC au Cambodge; cependant, il a bien laissé sentir qu'il tenait à ce qu'une Commission remise sur pied ait à sa disposition les moyens nécessaires d'accomplir son travail. Les discussions par voies diplomatiques normales avec les Gouvernements de l'Inde et de la Pologne, cependant, n'ont pas abouti jusqu'ici à quelque accord que ce soit, même de principe, visant la reconstitution de la CIC au Cambodge. Les réserves exprimées par le Canada ne sont donc pas un élément des discussions qui se sont tenues jusqu'ici.

#### Laos

Par suite de la décision, annoncée en novembre 1969, d'effectuer certains changements dans le domaine de la représentation canadienne à l'étranger pour des raisons budgétaires, la délégation canadienne près de la CIC au Laos, à Vientiane, a été réduite à un seul officier des Forces armées canadiennes, à la fin de février 1970. Cet officier se tient en contact avec les autres membres de la Commission à Vientiane et constitue le représentant permanent du Commissaire canadien qui réside normalement à Saïgon.

En avril, mai et juin 1970, le Gouvernement royal du Laos a formulé plusieurs plaintes auprès de la Commission internationale de contrôle (CIC) à Vientiane et lui a demandé de tenir enquête sur la présence au Laos de forces nord-vietnamiennes qui auraient attaqué et occupé les petites villes d'Attopeu et de Saravane, dans le sud du Laos. En dépit des efforts qu'a multipliés la délégation canadienne pour que la CIC examine ces plaintes et donne suite à la requête du Gouvernement royal du Laos concernant les prétendues violations du Protocole de 1962 sur le Laos, la CIC n'a pris aucune disposition.

Le 8 juillet, le Gouvernement royal du Laos a publié le texte d'une lettre du premier ministre laotien, le prince Souvanna Phouma, datée du 12 juin et adressée aux coprésidents britannique et soviétique de la Conférence de Genève. Cette lettre, qui signalait la prétendue occupation de Saravane par les Nord-Vietnamiens, exprimait l'insatisfaction du

Gouvernement royal du Laos par suite de l'inaction de la CIC à la nouvelle de cette autre violation des Accords de Genève de 1962. Le premier ministre laotien affirmait que "la CIC, une fois de plus, n'a pas été en mesure d'accomplir quoi que ce soit, certainement en raison de ses difficultés internes" et que "ceci prouve qu'un certain nombre de pays, en dépit du fait qu'ils ont participé à la Conférence de 1962, ne veulent pas censurer les violations des Accords lorsqu'elles sont perpétrées par le Gouvernement de Hanoï". Déclarant qu'"il serait préférable que les coprésidents de la Conférence de 1962 fassent savoir clairement et de façon définitive s'ils estiment encore nécessaire la présence de la CIC au Laos", le premier ministre Souvanna Phouma a lancé l'accusation que "loin d'être un instrument pouvant servir à l'instauration de la paix, la Commission, par son mécanisme défectueux, sert indirectement les desseins du Gouvernement de Hanoï".

Bien qu'elle n'ait entrepris aucune action en regard du Protocole de 1962 à la suite des accusations du Gouvernement royal laotien relatives à l'agression nord-vietnamienne, la CIC a réagi favorablement aux échanges et contacts préliminaires entre le premier ministre Souvanna Phouma et le chef de Pathet Lao, le prince Souphanouvong, qui ont débuté en mars. Le 7 juillet, la Commission a adopté, à l'unanimité cette fois, une résolution encourageant les efforts de négociation entre les factions laotiennes et déclarant qu'elle était prête à faire tout ce qui était possible pour que les négociations se déroulent dans une atmosphère de conciliation.

#### Vietnam

Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés au cours de 1970 pour ce qui est du règlement du violent conflit qui afflige le Vietnam depuis si longtemps déjà. Les combats ont diminué en intensité, et d'importantes régions du Sud-Vietnam connaissent maintenant une paix relative. Cependant, à d'autres points de vue, et particulièrement avec l'expansion des hostilités au delà de la frontière cambodgienne, le conflit n'a donné aucun signe de l'approche d'un règlement acceptable pour toutes les parties directement en cause.

Le fait que les combats ont diminué d'intensité a permis de continuer durant l'année le retrait des forces armées américaines et, parallèlement, l'accentuation du programme de vietnamisation par lequel les Sud-Vietnamiens assument de plus en plus la responsabilité de pacifier le pays et d'y assurer la sécurité. A Paris, les pourparlers de paix se sont poursuivis entre les représentants des États-Unis, du Sud-Vietnam, du Nord-Vietnam et du Viet Cong; ce dernier y est représenté officiellement en tant que "Gouvernement provisoire révolutionnaire de la République du Sud-Vietnam". Ces pourparlers, en général, ont continué à être des échanges de déclarations de positions mutuellement inacceptables, mais, en octobre, les représentants communistes et ceux des États-Unis (avec l'approbation des Gouvernements du Cambodge, du Laos et de la République du Vietnam), ont pris de nouvelles initiatives visant à faire progresser les possibilités d'un règlement du conflit. Jusqu'à maintenant, ces initiatives ne semblent pas avoir fait avancer la cause de la paix, mais on espère que les négociateurs y trouveront des éléments communs en nombre suffisant pour qu'enfin tous les peuples d'Indochine puissent vivre en paix.



Dans ces circonstances, le Canada ou la Commission internationale de contrôle ne pouvaient guère intervenir pour aider à mettre un terme aux hostilités, et la Commission du Vietnam a été presque entièrement inactive. Le Canada a néanmoins maintenu sa présence au Vietnam, au cas où il y aurait possibilité de contribuer à l'aboutissement et à la mise en oeuvre d'un règlement pratique du conflit. Si l'on en vient à négocier un cessez-le-feu ou à des accords politiques, et que les parties en cause décident de recourir à une surveillance internationale, le Canada, sur demande, considérera soigneusement la possibilité de participer à un nouvel organisme de surveillance, à condition, bien sûr, qu'un tel organisme se voie accorder le pouvoir d'assumer les fonctions pour lesquelles il serait créé.

### Indonésie

L'Indonésie, qui est le plus grand pays du Sud-Est de l'Asie et qui se classe au cinquième rang mondial quant à la superficie et à la population, est un pays de toute première importance dans cette région. Dans le document portant sur la revision de sa politique étrangère, le Gouvernement canadien a fait part de son intention de souscrire plus de fonds de développement au bénéfice de l'Indonésie. Au cours de l'année financière 1969-1970, le Canada a fourni 265 millions en subventions et en nourriture à l'Indonésie, et ce montant sera plus que doublé au cours de l'année financière 1970-1971.

\$ 2.61

### Japon

Le premier ministre du Canada a visité le Japon durant la semaine du 25 au 30 mai, en tant qu'invité du Gouvernement japonais; le 27 mai, il a participé au gala du Jour du Canada à l'Expo 1970 d'Osaka. La présence de M. Trudeau a illustré de façon toute particulière la participation très réussie du Canada à la première exposition internationale tenue en Asie, où le pavillon du Canada s'est vu attribuer le premier prix de conception par l'Institut des architectes japonais. A l'Expo 1970 et à Osaka, le Gouvernement canadien a commandité des représentations de groupes reflétant un très vaste secteur de la vie culturelle canadienne, notamment le Ballet national, l'Orchestre symphonique de Montréal, le Carrousel de la Gendarmerie royale, les Feux Follets, la représentation par une troupe de Charlottetown de *Anne of Green Gables*, les artistes Gilles Vigneault, Renée Claude, Ian et Sylvia, et plusieurs groupes de pop-rock. Trois provinces canadiennes, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec avaient en outre leur propre pavillon à l'Expo 1970, faisant de l'ensemble de la participation canadienne la plus importante parmi tous les pays étrangers.

En plus d'avoir présidé aux célébrations de la Journée du Canada, le 27 mai, le premier ministre a été reçu en audience par l'Empereur et a rencontré le premier ministre Sato, avec lequel il a eu des entretiens officiels. Il a aussi rencontré des industriels japonais, des hauts fonctionnaires, des représentants du monde du sport et des personnalités religieuses. La visite officielle de M. Trudeau au Japon n'était que la deuxième à être effectuée dans ce pays par un premier ministre du Canada; elle couronnait une grande tournée de trois semaines de la région du Pacifique, comprenant des visites en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Malaisie, à Singapour et à Hong Kong.

Parmi les autres personnalités canadiennes ayant visité le Japon en 1970, on compte les premiers ministres de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ceux de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse, et les membres d'une délégation représentant le Gouvernement du Québec. Les ministres fédéraux des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et le ministre responsable de la Citoyenneté y ont fait également des visites distinctes.

Une délégation parlementaire canadienne, dirigée par l'Orateur du Sénat, l'honorable Jean-Paul Deschatelets, a visité le Japon en juin, à l'invitation de la Diète japonaise. Il s'agissait là de la première visite du genre au Japon de la part d'une délégation parlementaire canadienne, et l'on s'attend à ce qu'une délégation représentant les Chambres haute et basse de la Diète japonaise visite à son tour le Canada en 1971.

Le Japon est demeuré le troisième client et le troisième fournisseur du Canada en 1970, avec un commerce bilatéral de l'ordre de plus de 1.2 milliard de dollars. Des contrats à long terme portant sur l'achat de charbon, de minerai de fer, de cuivre, de potasse et de bois de pulpe assurent au Canada un marché durable au Japon. Pour leur part, les Japonais se montrent très intéressés à investir dans les industries canadiennes d'exploitation des ressources.

### Corée

Le ministre des Finances, M. Benson, a fait une courte visite en République de Corée et a représenté le Canada à la réunion annuelle de la Banque asiatique de développement, tenue à Séoul en avril.

Un nombre croissant de Coréens émigrent au Canada (plus de 800 en 1970), et le commerce canado-coréen se chiffre actuellement à plus de 30 millions de dollars.

### Thaïlande

M. Thanat Khoman, ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, s'est rendu en visite officielle à Ottawa, du 1<sup>er</sup> au 4 mars. Il a rencontré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce, afin de discuter avec eux de questions d'intérêt réciproque et général.

## Direction des affaires de l'Amérique latine

La Direction des affaires de l'Amérique latine s'occupe des relations du Canada avec l'Amérique latine. Le Canada entretient depuis 1957 des relations diplomatiques avec chacun des 20 pays de l'Amérique latine. Il maintient actuellement 11 postes diplomatiques dans cette région.

Pendant l'année, la grande tâche de la Direction a été le parachèvement de la section consacrée à l'Amérique latine dans le document touchant la révision de notre politique étrangère. Ce document met l'accent sur les grandes lignes de la politique canadienne future en Amérique latine, et sur les programmes que l'on se propose d'y réaliser. La conclusion

tirée de cette étude est la suivante: le Canada devrait commencer à resserrer systématiquement ses relations avec les pays d'Amérique latine, tant bilatéralement que par le truchement des organismes du Système inter-américain et des Nations Unies.

Pour ce qui est des projets relevant des domaines scientifique et culturel, le Gouvernement a l'intention d'encourager les sociétés privées canadiennes à faire bénéficier l'Amérique latine de leurs connaissances techniques et technologiques, autant que de leurs investissements. Les ministères et organismes du Gouvernement qui disposent de connaissances techniques avancées seront encouragés à accueillir du personnel d'origine latino-américain et à transmettre de l'information technique à des pays qui font partie d'organismes interaméricains. Le Gouvernement continuera à appuyer les efforts des organismes des Nations Unies visant à rendre la technologie plus universellement accessible aux pays en voie de développement. Il facilitera en outre les échanges de professeurs et d'étudiants avec l'Amérique latine et il étendra à ces pays le nouveau programme de participation à des sociétés savantes au Canada, à l'intention des scientifiques des pays en voie de développement, programme qui a été inauguré conjointement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Conseil national des recherches (CNR). Les échanges culturels seront encouragés; par exemple, les échanges d'artistes et d'artisans qui, durant un certain temps, travailleraient dans le pays l'un de l'autre.

On accroîtra progressivement le rendement des services canadiens d'information en Amérique latine en établissant deux ou trois centres régionaux d'information qui joueront aussi le rôle de centres culturels canadiens. Le premier centre d'information du genre en est actuellement au stade de préparation, et il sera mis sur pied à Mexico, probablement dès 1971.

Pour le moment, le Canada n'a pas l'intention de devenir membre de la Banque interaméricaine de développement (BIAD), mais il continuera à prêter assistance monétaire à l'Amérique latine par le truchement de la Banque. Le Canada a versé 10 millions à la Banque durant l'année financière 1970-1971, et il a l'intention de contribuer autant en 1971-1972; il est même possible que sa contribution s'accroisse, si certaines ententes peuvent être conclues avec la Banque.

Le Gouvernement mettra sur pied des programmes d'assistance technique bilatérale en Amérique latine et il est question de consacrer 10 millions à cette fin, en 1971-1972. De plus, le Gouvernement intensifiera son appui aux organismes privés canadiens qui travaillent au développement de l'Amérique latine. Il maintient son appui indirect au Service universitaire canadien outre-mer qui oeuvre dans le monde entier, y compris l'Amérique latine, et il parraine le Service administratif canadien outre-mer, organisme privé qui fournit une assistance technique aux pays en voie de développement, y compris le Brésil.

A la suite des tremblements de terre dévastateurs dont a été victime le nord du Pérou, le 31 mai 1970, le Gouvernement du Canada a fourni des secours d'urgence d'une valeur approximative de un million de dollars; il a en outre fait un don de \$25,000 en espèces à la Croix-Rouge canadienne;

cette somme a été consacrée à l'achat immédiat de fournitures d'urgence. Des avions canadiens des types *Yukon*, *Caribou* et *Hercule*, ont joué un rôle important dans l'évacuation des victimes du désastre et dans le transport des fournitures de secours vers les petites villes et villages isolés. En octobre 1970, il a été proposé de donner 1.5 million de dollars durant l'année fiscale 1970-1971, aux fins de projets mixtes d'assistance financière et technique pour la reconstruction dans les régions éprouvées.

Le Canada est membre de quatre organisations interaméricaines: l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH), qui assiste les pays de l'Organisation des États américains (OEA) dans le domaine de la planification économique régionale et dans leurs études des problèmes d'urbanisation; l'Institut interaméricain de Statistique; le Centre interaméricain des administrateurs du fisc et le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine. Le Canada est également membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) et, en tant que membre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), il participe dans une certaine mesure aux travaux de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et du Comité régional de l'OIT pour l'Amérique. Le Canada prête en outre assistance aux pays latino-américains, dans le domaine du développement, par ses contributions annuelles au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Programme alimentaire mondial (PAM). Le Gouvernement a l'intention de poser sa candidature comme membre à part entière des organisations suivantes: l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IISA), l'Institut indianiste interaméricain (III) et la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale (CISS).

Voici certaines des mesures prises en vue d'accroître les exportations canadiennes vers l'Amérique latine: développement d'un programme conçu selon des priorités choisies visant à encourager les échanges commerciaux dans un contexte de développement; maintien de contacts plus étroits et plus nombreux avec les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux de l'Amérique latine qui s'occupent de commerce et de développement; utilisation plus large des services de crédit et d'assurances que fournit la Société pour l'expansion des exportations.

Afin de faciliter les importations, le Canada maintiendra une attitude positive en ce qui a trait à l'adoption d'un système international de préférences tarifaires générales, non réciproques et non discriminatoires, qui faciliterait l'exportation de produits ouvrés et semi-ouvrés par les pays en voie de développement, et apporterait des solutions équitables au problème des importations à bas prix. Il désire faire mieux connaître les marchés canadiens aux exportateurs latino-américains. De plus, le Gouvernement encouragera et appuiera les investissements canadiens en Amérique latine.

La première étape des nouvelles relations du Canada avec les pays d'Amérique latine a été franchie en juin, lorsque le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, parlant en tant

qu'observateur à la première session spéciale de l'Assemblée générale de l'OEA, a annoncé l'intention du Canada de nommer un observateur permanent auprès de l'OEA. Ce poste, qui serait indépendant de notre ambassade à Washington, assurerait la représentation du Canada aux réunions des organismes interaméricains dont fait partie notre pays, et maintiendrait une liaison étroite avec l'OEA elle-même. Les pays membres de l'OEA ont exprimé leur approbation générale face à cette initiative et ont accueilli avec enthousiasme les efforts tentés par le Canada pour s'occuper plus activement des affaires de l'hémisphère occidental.

#### Direction des relations entre pays francophones

Cette Direction traite de l'aspect multilatéral des relations du Canada avec les pays francophones et complète ainsi le travail des autres Directions géographiques dont relève l'aspect bilatéral de ces relations. De façon particulière, la Direction est chargée de tous les aspects de la participation grandissante du Canada à la Francophonie, communauté culturelle des pays francophones du monde. Pendant toute l'année, elle s'adonne aux préparatifs de la participation canadienne aux nombreuses réunions, de caractère officiel ou semi-officiel, qui se déroulent dans divers pays relativement à la Francophonie.

Dans le contexte de la Francophonie intergouvernementale, la Direction a contribué au cours de 1970 à la participation du Canada aux réunions de la Conférence des Ministres de l'Éducation des États africains et malgache d'expression française, à Nouakchott en Mauritanie, du 23 au 26 février, et à Paris du 7 au 10 avril. La Direction s'est également vouée à coordonner les préparatifs de la participation canadienne au séminaire organisé à Yaoundé dans le cadre des activités de la Conférence.

De plus, le Canada a participé de façon active, du 16 au 20 mars, à la deuxième Conférence de Niamey laquelle établissait la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique, ainsi que la Charte de ladite Agence. Le Canada a signé lors de cette Conférence, la Convention sous réserve de ratification. Quelques mois plus tard, en déposant l'instrument de ratification à Niamey, le Canada accordait un appui entier et enthousiaste à l'Agence; le secrétaire général de l'Agence, M. Jean-Marc Léger, lors de sa visite au Canada le 16 septembre, fut reçu officiellement par le premier ministre, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, qui l'informa de la décision du Gouvernement canadien de ratifier la Convention créant l'Agence. A titre de membre du Conseil d'administration et du Comité des programmes de l'Agence, le Canada participait aux premières réunions de ces organismes à Paris du 16 au 19 juin. Le Canada participe aux activités de l'Agence tels les échanges d'étudiants à Tunis, du 18 août au 1<sup>er</sup> septembre, et le colloque sur l'Artisanat et le Tourisme, tenu à Tunis du 13 au 19 décembre.

Dans le contexte de la Francophonie privée, la Direction a contribué à la participation du Canada au Congrès annuel de l'Institut de Droit d'expression française qui s'est déroulé à Libreville, au Gabon, du 14 au 28 octobre.

## Direction des affaires des États-Unis d'Amérique

La Direction des affaires des États-Unis d'Amérique s'occupe de tout l'éventail des problèmes pratiques soulevés par les relations du Canada avec les États-Unis. Elle a, à l'intérieur du ministère, un rôle de coordination, et celui-ci consiste en une révision et une analyse continues des aspects importants d'un nombre croissant de questions intéressant les deux pays. Dans l'exercice de cette fonction, elle maintient une liaison étroite avec les autres ministères et organismes du Gouvernement, ainsi qu'avec les autres directions du ministère de qui relèvent d'abord les aspects particuliers de nos relations bilatérales, comme les opérations de défense, les activités commerciales ainsi que les affaires consulaires et les questions économiques.

La Direction s'occupe en particulier des questions d'intérêt bilatéral qui sont du ressort de la Commission mixte internationale et de la Commission internationale de la frontière. Elle collabore donc étroitement avec ces deux commissions ainsi qu'avec l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et d'autres commissions et organismes internationaux de qui relèvent les affaires canado-américaines. Entre autres fonctions, la Direction s'occupe de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de questions de transport, des parcs internationaux, de la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, de toutes les commissions internationales sur les pêcheries et la conservation des pêcheries, de la navigation, (y compris le péage et le pilotage dans la Voie maritime du Saint-Laurent), de la circulation à la frontière des deux pays et des migrations qui ont des incidences internationales. La Direction veille également à la coordination des échanges de vues entre les ministères relativement à la construction et à l'entretien des ponts internationaux et aux questions du transport international dans la région canadienne de la côte du Pacifique.

Les relations du Canada avec les États-Unis sont assurées par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada à Washington, des consulats généraux à Boston, Chicago, Los Angeles, la Nouvelle-Orléans, New York, San Francisco et Seattle, et des consulats à Buffalo, Cleveland, Dallas, Détroit, Minneapolis, Philadelphie et San Juan (Porto Rico).

Les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont mis sur pied, au cours de l'année, d'importantes initiatives dans le domaine du traitement de l'environnement. Dans son rapport provisoire de décembre 1969 sur la pollution dans les Grands lacs inférieurs, la Commission mixte internationale a confirmé que la pollution constituait un problème sérieux, appelant des remèdes urgents. C'est pourquoi une délégation canadienne, composée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministre des Pêches et des Forêts, et de M. Herb Gray, ministre d'État, s'est réunie le 23 juin avec une délégation ministérielle des États-Unis et, après étude du rapport de la Commission mixte internationale, a créé un groupe de travail dans le but d'élaborer des recommandations aux gouvernements. Le groupe de travail s'est réuni les 24 et 25 septembre, et fera son rapport à la prochaine réunion des ministres, qui se tiendra au début de 1971, dès que la Commission mixte internationale aura déposé son rapport définitif. La Direction a également participé aux travaux de la Commission mixte internationale sur le niveau des eaux dans les Grands lacs, et sur le problème des eaux dans les régions frontalières du Nouveau-Brunswick et du Maine.

Le rapport de 1969 mentionnait que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes, avait entrepris une étude des relations canado-américaines. Cette étude a été terminée en mai 1970, et le Comité a soumis son rapport à la Chambre des communes en juillet.

Le Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques s'est réuni en novembre, à Ottawa, pour passer en revue un vaste éventail de questions dans des domaines touchant directement aux relations entre les deux pays.

## INTÉRÊTS DES PROVINCES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

La Direction de la coordination au sein du ministère s'occupe de l'aspect fédéral-provincial des relations internationales du Canada. La première fonction de la Direction est d'assurer une étroite liaison avec les provinces relativement à leurs intérêts dans les affaires internationales et de faciliter leurs activités internationales d'une façon qui réponde pleinement aux objectifs provinciaux tout en étant compatible avec une seule et unique politique étrangère canadienne.

### Origine

Autrefois, la Direction de la coordination n'était qu'une section de la Direction des affaires juridiques du ministère. Elle a été structurée séparément en septembre 1967 à la suite de l'expansion de l'activité provinciale à l'étranger et à cause du désir du Gouvernement fédéral de mettre au point des méthodes plus efficaces pour encourager et faciliter cette activité. La position du Gouvernement fédéral à cet égard a été énoncée dans un Livre blanc sur le fédéralisme et les relations internationales publié au début de 1968, et où il était souligné que le Gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de s'opposer à ce que les provinces établissent de plus en plus de contacts avec la communauté internationale; au contraire, le Gouvernement souhaitait faire en sorte que les relations étrangères du Canada servent au mieux les intérêts de toutes les provinces en même temps que les deux grandes collectivités linguistiques au Canada. Comme on le reconnaissait dans le Livre blanc, ce ne serait toutefois pas une tâche facile que de mettre au point des mécanismes de coordination à l'intérieur d'un régime fédéral de gouvernement où les provinces sont complètement ou en partie responsables, sur leurs territoires respectifs, d'un vaste éventail de sujets qui offrent aussi un intérêt international mais où le Gouvernement fédéral doit en dernière analyse assumer la conduite des relations internationales. Au sein du ministère des Affaires extérieures, c'est à la Direction de la coordination qu'il appartient d'élaborer et de mettre en oeuvre de tels mécanismes.

### Fonctions

La Direction joue un rôle de liaison aux niveaux provincial et fédéral de gouvernement. Au sein du ministère des Affaires extérieures, cette Direction coordonne l'activité des autres directions ainsi que des postes canadiens à l'étranger lorsque cette activité touche à des secteurs de compétence provinciale. La Direction est aussi en relations très étroites avec les autres ministères et organismes fédéraux et voit à ce qu'à l'étranger on tienne absolument compte des intérêts provinciaux.

Au niveau provincial, la Direction de la coordination se tient continuellement en rapport avec les représentants des provinces au sujet des questions courantes qui intéressent les gouvernements provinciaux. De concert avec les autorités provinciales, la Direction cherche constamment à établir des rapports de travail plus étroits et à élaborer des méthodes permanentes de consultation plus efficaces.



## Les intérêts provinciaux à l'étranger

Voici certains aspects des affaires internationales qui présentent un intérêt particulier pour les provinces:

- a) la promotion du commerce, des investissements, des nouvelles industries, de l'immigration, du tourisme, des échanges culturels; les questions touchant l'environnement; la science et la technologie;
- b) la participation à des conférences internationales et aux activités d'organismes internationaux à l'égard d'un vaste éventail de sujets dont l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail, la sécurité sociale et bien d'autres;
- c) l'aide aux pays en voie de développement en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international;
- d) la participation à l'Agence de Coopération culturelle et technique;
- e) les accords internationaux à caractère bilatéral et multilatéral, plus particulièrement là où l'action provinciale est nécessaire pour leur mise à exécution.

## Travail de promotion à l'étranger

Pour les fins de leur travail de promotion susmentionné, plusieurs provinces ont ouvert des bureaux dans des pays étrangers. Le nombre de ces bureaux s'accroît rapidement. Actuellement, par exemple, l'Ontario compte 15 bureaux dans huit pays et le Québec 12 dans six pays. Quatre autres provinces, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ont chacune au moins un bureau à l'étranger. (Même si plusieurs des bureaux provinciaux à l'étranger ne sont ouverts que depuis peu, quelques-uns sont établis depuis déjà un siècle.)

La Direction prête son concours aux provinces qui désirent ouvrir de nouveaux bureaux à l'étranger. Elle s'assure la collaboration des missions canadiennes et accorde l'aide nécessaire pour l'obtention des visas, de la documentation et de tout privilège que les pays étrangers intéressés peuvent conférer aux représentants provinciaux.

Ce travail de promotion a donné lieu à une recrudescence des visites provinciales à l'étranger. En conséquence, une des tâches permanentes de la Direction est de pourvoir aux arrangements nécessaires pour les visites que vont faire à l'étranger les premiers ministres, ministres et hauts fonctionnaires provinciaux. La Direction dispense aussi ses services lorsqu'il s'agit de prendre des dispositions en vue de visites de personnalités étrangères dans les provinces.

## Conférences et organismes internationaux

La Direction de la coordination s'occupe aussi activement de la formation des délégations canadiennes auprès d'organismes internationaux ou qui se

rendent aux conférences internationales. Les principes directeurs à ce sujet ont été énoncés dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les conférences internationales sur l'éducation, publié en mai 1968. Dans ce Livre blanc, le Gouvernement réitérait sa politique voulant que les délégations canadiennes aux conférences internationales ou auprès des organismes internationaux reflètent, d'une part, le caractère bilingue du Canada et, d'autre part, les intérêts internationaux des provinces. Pour la mise en application de cette politique, la Direction de la coordination avise les provinces de toute participation canadienne prochaine à des activités qui les concernent, les invite à y désigner des représentants, et se tient à la disposition des représentants provinciaux qui ont besoin d'aide advenant des problèmes d'ordre administratif concernant leur participation.

Dans cet ordre d'idées, une attention considérable a été accordée à la conférence de fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique, qui s'est tenue à Niamey, au Niger, en 1970. Au cours de cette conférence, on s'est beaucoup interrogé afin de savoir si des gouvernements autres que ceux d'États souverains pouvaient jouer un rôle plus direct, que celui qu'il leur a été donné de jouer traditionnellement, dans une organisation internationale telle que l'Agence. A la fin, la Conférence a adopté, comme devant faire partie de la charte de la nouvelle Agence, un article qui créait le statut de "gouvernement participant", statut qui pourrait s'appliquer aux gouvernements d'États non souverains, à des conditions devant être établies à la suite d'ententes entre eux et le gouvernement de l'État membre dont dépendent leurs relations avec l'étranger. Le Canada a participé à la rédaction de cet article et a, depuis, ratifié la Convention de Niamey dont la charte fait partie. La Direction de la coordination s'intéresse de près à ces événements et aux conditions auxquelles cet article pourrait s'appliquer aux provinces canadiennes, advenant qu'il s'y applique.

### Aide

Pour ce qui est du programme canadien d'aide aux pays en voie de développement, la Direction de la coordination s'en tient aux propositions formulées dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les relations internationales qui visent à réaliser une meilleure collaboration fédérale-provinciale et à mettre au point des dispositions plus efficaces dans la coordination du programme global d'aide canadienne au développement. Plusieurs provinces ont amorcé d'elles-mêmes des projets précis d'aide au développement et la Direction tâche d'assurer que ces projets soient coordonnés avec les activités de l'Agence canadienne de développement international et avec les programmes d'assistance technique dont l'Agence a la charge. Inversement, plusieurs des projets de l'Agence exigent la collaboration provinciale pour leur mise à exécution et, bien que ce ne soit habituellement qu'une question qui se règle entre l'Agence et les autorités provinciales concernées, la Direction peut souvent rendre service à cet égard.

### Accords internationaux

Pour ce qui est de la négociation des traités, conventions et autres accords officiels entre le Canada et d'autres pays, il appartient à la Direction de la coordination de consulter les provinces intéressées afin

d'obtenir leur assentiment à la ratification de ceux de ces accords qui touchent des domaines de compétence provinciale ou mixte (fédérale-provinciale). Par exemple, il est nécessaire d'obtenir le consentement des provinces pour que le Canada puisse adhérer à des conventions multilatérales, comme les pactes sur les droits de l'homme, dont la mise à exécution nécessite une décision de la part des gouvernements provinciaux. Il y a d'autres instruments internationaux établissant des programmes d'activité qui peuvent nécessiter le consentement des provinces avant de pouvoir être mis en application au Canada; en d'autres occasions, le Gouvernement fédéral peut conclure des accords internationaux afin de répondre aux désirs d'une ou de plusieurs provinces. Les consultations avec les provinces sont souvent amorcées avant ou pendant la négociation des traités qui les touchent. Ces consultations offrent le meilleur moyen d'assurer l'harmonie entre les intérêts fédéraux et les intérêts provinciaux.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La transformation de la Direction des affaires économiques en un Service des affaires économiques a donné une efficacité accrue aux travaux qui se rattachent à l'activité économique du ministère. La réorganisation, qui remonte à septembre 1968, donne au directeur général les moyens de se consacrer davantage à la coordination et à la direction des affaires d'intérêt majeur pour les relations économiques internationales du Canada. Au ministère, cela permet également de traiter les questions économiques avec plus d'efficacité grâce à la répartition du travail entre trois directions: la Direction de l'aide et du développement, la Direction de la politique commerciale et la Direction des transports, des communications et de l'énergie. Celles-ci collaborent avec de nombreux ministères et organismes à Ottawa en vue d'harmoniser les programmes d'économie internationale avec la politique étrangère et les objectifs du Gouvernement et d'assurer la bonne marche des affaires extérieures dans le domaine économique.

## Direction de l'aide et du développement

En 1970, le Gouvernement a effectué un travail important pour mieux définir la politique d'aide du Canada. Dans le cadre de l'étude intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*, la brochure sur le Développement international expose notre politique d'assistance, et celles qui traitent de l'Amérique latine et du Pacifique envisagent l'orientation de notre politique et ses objectifs relativement aux programmes d'aide à ces régions. Dans la partie consacrée aux Nations Unies, le Gouvernement canadien étudie certains objectifs contribuant au développement économique et social dans un cadre multilatéral. L'ONU même, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, a adopté la stratégie internationale du développement, incluant la promotion économique, pour la deuxième Décennie du développement. La Direction de l'aide et du développement, en s'appuyant au besoin sur les conseils de spécialistes d'autres directions du ministère, a veillé à ce que les politiques d'aide canadienne soient envisagées dans la perspective générale de notre politique étrangère et de ses objectifs.

Dans l'étude de sa politique d'aide, le Gouvernement a annoncé des mesures visant à améliorer la quantité et la qualité de l'assistance canadienne au développement. Par ces nouvelles décisions et dans des déclarations subséquentes faites aux Nations Unies, le Canada s'est engagé à augmenter l'aide au développement, qui sera haussée de 60 millions de dollars pour atteindre 424 millions en 1971-1972. On se rapprochera ainsi de l'objectif de 1 pour cent du revenu national qui a été fixé comme proportion nette des ressources à affecter au développement; l'objectif en matière d'aide officielle est de 0.7 pour cent. On s'efforcera aussi de "déliier" ou libérer de conditions une tranche importante des allocations bilatérales qui pourront être affectées, dans une proportion atteignant 20 pour cent, à des programmes prioritaires. Grâce à un dispositif assoupli, nous assumerons certains frais locaux et d'expédition et nous porterons la part de notre assistance multilatérale à environ 25 pour

cent de l'ensemble du programme gouvernemental. L'étude de notre politique d'aide a souligné également le fait que les programmes canadiens doivent refléter la nature biculturelle du Canada en vue de contribuer à l'unité nationale. Depuis la publication de l'Étude, en juin, la Direction de l'aide et du développement a collaboré avec d'autres services et ministères fédéraux pour assurer l'application de ces directives. A cet égard, le Canada a décidé d'accroître et d'étendre l'assistance au développement de l'Amérique latine, de porter une attention accrue à la région du Pacifique, y compris à des institutions régionales comme la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Université du Pacifique Sud et le Groupe consultatif pour les Philippines dont la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a proposé la création. Dans le cas particulier de l'Indonésie, on a décidé de redoubler d'efforts en vue d'élaborer des projets et programmes dans ce pays, et le Canada cherche à cette fin à devenir membre du Groupe intergouvernemental concernant l'Indonésie.

En décembre 1969, les Nations Unies ont publié l'*Étude de capacité du système de développement des Nations Unies*, de sir Robert Jackson, qui analyse de façon critique les problèmes propres à la coordination et à l'expansion des programmes et des organismes des Nations Unies en matière de développement. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à ses neuvième et dixième sessions ordinaires, et à une session spéciale extraordinaire tenue en mars, a entrepris une étude approfondie de son organisation, de sa programmation et de sa capacité futures en fonction de l'exécution des programmes. Les résultats de cette étude sont encourageants. Les délégations canadiennes ont activement participé aux délibérations du Conseil d'administration. Leurs efforts ont été coordonnés par l'Agence canadienne de développement international au moyen d'un Comité interministériel, réuni dans le but de fixer la politique canadienne dans ce domaine. La Direction de l'aide et du développement a coordonné les opinions exprimées au ministère, et affecté un agent au service de ces délégations auprès du Conseil d'administration du PNUD.

En 1970 les organes de l'ONU ont élaboré une stratégie du développement en traçant les grandes lignes de la politique que les gouvernements membres formuleront à cet égard pendant la prochaine décennie. Cette stratégie, adoptée à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, découle d'études et de négociations importantes qui ont eu lieu au sein de toutes les institutions de l'ONU. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui jouait là un rôle clé, était chargée surtout de la rédaction du projet concernant les politiques commerciales et d'aide qui seraient suivies par les pays industrialisés et les pays en voie de développement. La Direction de l'aide et du développement, chargée des affaires de la CNUCED au ministère, s'est occupée de l'élaboration de la politique canadienne sur les questions discutées à la Conférence et ailleurs.

Pour ce qui est des mesures propres à améliorer le commerce des pays en voie de développement, un événement marquant en 1970 a été le progrès réalisé dans l'établissement d'un barème de tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement. Un travail considérable a été effectué à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

et à la CNUCED, à la suite duquel les grands pays industrialisés, dont le Canada, ont présenté des projets de tarifs préférentiels. D'abord, les futurs donateurs ont amplement discuté ces propositions entre eux, à l'OCDE, pour s'assurer que les charges du traitement préférentiel seraient réparties équitablement, puis ils ont poursuivi les pourparlers à la CNUCED pour permettre aux pays en voie de développement de faire modifier certaines propositions. Vers la fin de 1970, on est convenu que les gouvernements des pays industrialisés tenteraient de faire adopter les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets, en 1971 si possible. Au ministère, la Direction de l'aide et du développement est chargée de l'élaboration des mesures commerciales visant à aider les pays en voie de développement et elle a participé à l'étude interministérielle et internationale du projet canadien.

En 1970, le Gouvernement a porté un intérêt particulier à l'activité du secteur privé et à sa capacité de coopération en matière d'aide. Pendant l'année, l'Agence canadienne de développement international a mis en place une Direction des affaires commerciales et industrielles pour promouvoir cet objectif. La Société pour l'expansion des exportations a été fondée le 1<sup>er</sup> octobre 1969; elle remplace la Société d'assurance des crédits à l'exportation et constitue une source de fonds canadiens pour les pays en voie de développement. La participation du ministère est indispensable du fait que notre politique étrangère et des considérations économiques entrent en ligne de compte dans l'octroi des crédits à l'exportation.

La Direction de l'aide et du développement est chargée d'assister le directeur ministériel aux assemblées mensuelles du Conseil des directeurs de la Société et le directeur général du Service des affaires économiques qui représente le ministère aux réunions hebdomadaires du Comité des directeurs suppléants. En accordant des crédits à long terme aux exportateurs canadiens, la Société sert un triple but: encourager l'exportation des produits canadiens, aider les fabricants canadiens à étendre l'exportation de leurs produits sur les marchés du monde, et permettre aux pays en voie de développement d'acheter l'équipement requis grâce au financement à long terme.

La Société pour l'expansion des exportations est chargée aussi de l'administration du nouveau programme d'assurance des investissements visant à encourager les Canadiens à investir dans les pays en voie de développement. Une des conditions de l'assurance, c'est que le Gouvernement canadien doit préalablement conclure un accord avec le gouvernement du pays où les investissements seront faits. La Direction de l'aide et du développement a engagé, en collaboration avec les fonctionnaires compétents de la Société pour l'expansion des exportations, la négociation de ces accords en Asie, en Europe, en Amérique latine et aux Antilles. De plus, l'assurance des investissements à l'étranger faite sous l'égide de la BIRD est examinée présentement par la Direction de l'aide et du développement qui consulte à cet égard les ministères intéressés.

L'année 1971 promet d'être particulièrement stimulante. Le volume de l'aide canadienne au développement sera accru d'environ 17 pour cent. et des efforts considérables seront déployés pour l'application des politiques élaborées en 1970 pour rendre l'aide plus efficace.

## Direction de la politique commerciale

La Direction de la politique commerciale est chargée des relations multilatérales et bilatérales du Canada dans de nombreux secteurs de l'économie. Ceux-ci vont de la politique et des relations commerciales et industrielles du Canada vis-à-vis de l'étranger aux aspects internationaux de la politique intérieure en matière économique, industrielle et financière. La Direction s'occupe aussi de la participation du Canada aux activités de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Fonds monétaire international (FMI) et de plusieurs autres organismes multilatéraux; elle maintient enfin des relations bilatérales d'ordre économique, commercial et financier entre le Canada et le reste du monde.

L'année 1970 a vu augmenter quelque peu les tendances protectionnistes chez les commerçants du monde entier. Pour faire échec à ces tendances, on a pris des initiatives pour poursuivre la libéralisation du commerce qui avait tellement contribué au cours des vingt-cinq dernières années à l'expansion du commerce international et à la croissance de la prospérité. La plupart des pays industrialisés ont poursuivi leurs efforts énergiques pour résoudre le sérieux problème de l'inflation qui se pose à eux. L'année a été, financièrement parlant, plus tranquille que certaines périodes récentes, les mesures prises auparavant sur le plan collectif ou individuel commençant à faire sentir leurs effets. Le Canada, tout comme certains autres pays, a commencé à examiner de plus près les moyens de résoudre les problèmes posés par les investissements, aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger, d'une manière qui puisse continuer d'assurer une croissance économique optimum tout en permettant un contrôle intérieur satisfaisant de l'environnement économique national.

Le commerce canadien a connu une expansion importante en 1970. D'après les chiffres provisoires, les exportations de l'année ont augmenté d'environ 14 pour cent, atteignant un chiffre approximatif de 17 milliards de dollars et les importations se sont maintenues pratiquement au même chiffre d'environ 14 milliards de dollars. Le surplus d'environ 3 milliards de dollars de la balance commerciale qui en résulte est le premier depuis 1952 qui atteint le palier des milliards de dollars.

### Relations commerciales multilatérales

Les dernières négociations importantes (négociations Kennedy) entreprises par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont conduit à la mise en vigueur progressive, entre les membres du GATT, de tarifs préférentiels qui ont commencé en 1968 et doivent en règle générale être appliqués intégralement au 1er janvier 1972 (les engagements du Canada ont été mis en vigueur, à une exception près, le 4 juin 1969). Le programme de travail du GATT adopté en novembre 1967 afin de favoriser de nouveaux progrès dans la voie de la libéralisation du commerce prévoyait l'ouverture d'études sur la situation des tarifs à la suite des négociations Kennedy, l'établissement d'un répertoire des restrictions non tarifaires et para-tarifaires, et l'examen des possibilités de progrès quant à la réalisation des objectifs du GATT en matière

agricole. On devait porter une attention particulière aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement. A la vingt-sixième session en février 1970, les Parties contractantes ont décidé de mener à bien au cours de 1970 la tâche de formuler des conclusions sur les possibilités d'une action concrète afin qu'elles puissent, à la 27<sup>e</sup> session envisager de prendre une décision visant l'adoption de mesures appropriées qui toucheraient aussi bien le secteur agricole que le secteur industriel.

Au cours de l'année, les demandes de la Roumanie et de la Hongrie, qui désirent devenir membres du GATT, ont été étudiées attentivement. La Pologne et la Yougoslavie sont déjà membres de cette association. On s'intéresse de plus en plus à ce que les autres pays de l'Europe de l'Est y soient plus intimement associés; les demandes formulées par la Roumanie et la Hongrie ont permis d'attirer l'attention sur ce fait. Le Canada a continué à encourager l'examen des problèmes soulevés par un "rapprochement" de cette nature.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été créée en septembre 1961 pour succéder à l'Organisation européenne de coopération économique, fondée en 1948 par les pays de l'Europe de l'Ouest en vue de faciliter la remise sur pied de leurs économies après la Seconde Guerre mondiale. La création de l'OCDE a vu le Canada et les États-Unis, et plus tard le Japon, se joindre aux pays de l'Europe de l'Ouest pour former ce qui est devenu aujourd'hui parmi les nations industriellement très avancées une tribune intergouvernementale importante de consultation et de coopération dans pratiquement tous les domaines majeurs de l'activité économique. Vingt-deux pays sont actuellement membres à part entière de l'organisation, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Yougoslavie ayant un statut spécial qui les autorise à prendre part à certaines activités de l'organisation. L'OCDE joue un rôle particulièrement important d'harmonisation de la politique internationale économique et financière et constitue parmi les nations industrialisées la tribune principale de consultation sur les questions d'aide au développement. L'OCDE, qui se concentrait à l'origine sur des questions plutôt traditionnelles d'économie, de commerce et de développement, a entrepris récemment de nouvelles activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la science et de la technologie, et de la politique de l'environnement et de la main-d'oeuvre. L'élargissement de ces orientations s'est poursuivi en 1970 et se reflète dans le programme de travail de l'Organisation pour 1971.

Les 24 et 25 février 1970, le nouveau secrétaire général de l'OCDE, M. Emile van Lennep, est venu à Ottawa comme invité du Gouvernement canadien et a rencontré des ministres et des hauts fonctionnaires avec lesquels il a passé en revue divers sujets intéressant l'OCDE.

On a insisté particulièrement, à la réunion annuelle des ministres de l'OCDE, en mai, sur la mise au point de politiques économiques plus élaborées pour les années 1970. Bien que convenant que l'on pouvait escompter sans risque d'erreur une augmentation d'environ 65 pour cent de leurs économies respectives au cours de la décennie à venir, les ministres ont été unanimes à reconnaître que les aspects qualitatifs de la croissance — c'est-à-dire la façon dont cette nouvelle richesse



doit être répartie entre les objectifs économiques et sociaux à atteindre, appelleraient un soin plus particulier dans l'avenir. Ils ont examiné l'importance croissante du problème de l'environnement physique et en ont conclu que l'OCDE devait fournir un nouvel effort de grande envergure pour élaborer des lignes de conduite cohérentes et coordonnées en vue de mesurer et de modérer les "ruptures extérieures d'économies" qui constituent aujourd'hui l'un des traits des sociétés modernes industrialisées. Ils ont pris note avec regret de la situation inflationnaire qui sévit dans toute la zone de l'OCDE et ont reconnu d'un commun accord l'importance primordiale qu'il y avait à la maîtriser. Les ministres ont enfin, à la lumière du programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, fait un tour d'horizon de leurs politiques d'aide au développement et discuté des moyens d'améliorer le volume et la qualité de leur aide aux pays en voie de développement, de même que de la question des tarifs préférentiels à accorder à ces pays. La délégation canadienne à la réunion annuelle était dirigée par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. S. Ronald Basford et par M. Herb Gray, à l'époque ministre d'État.

Le Fonds monétaire international (FMI) a tenu cette année sa réunion annuelle à Copenhague (Danemark), du 21 au 25 septembre. La délégation canadienne était dirigée par M. Edgar Benson, ministre des Finances, et composée de M. Herb Gray, du gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Raminsky, et de M. M.F. Strong, à l'époque président de l'Agence canadienne de développement international. Bien que 1970 ait été une période relativement calme sur la scène monétaire internationale, le fait saillant de l'année fut de l'avis commun la première affectation au titre des droits de tirage spéciaux et l'augmentation des ressources du Fonds par le truchement d'accords accroissant considérablement les cotisations des membres. La pression forte et universelle de l'inflation qui sévit dans les pays industrialisés et l'importance que l'on doit attacher à l'adoption de mesures énergiques pour revenir à une relative stabilité des prix, ont particulièrement retenu l'attention de l'assemblée annuelle. Le Conseil des gouverneurs a également étudié un rapport des directeurs exécutifs sur "le rôle des taux de change dans l'ajustement des paiements internationaux". Les gouverneurs sont tombés d'accord avec l'opinion exprimée dans le rapport et selon laquelle les principes fondamentaux du régime des accords de Bretton Woods étaient sains et devaient être maintenus et renforcés; c'est dans cet esprit qu'ils ont prié les directeurs exécutifs du FMI de poursuivre leur étude en vue de trouver les améliorations qui pourraient être apportées au régime. A la réunion annuelle, M. Benson a également passé en revue les événements qui ont amené le Gouvernement canadien à prendre le 31 mai la décision aux termes de laquelle le Fonds de change du Canada cesserait pour le moment d'acheter des dollars américains en montants suffisants pour empêcher le taux de change du dollar canadien de dépasser sur le marché sa valeur au pair de 92.5 cents (É.-U.) de plus de un pour cent. Cette décision a permis la libre fluctuation du taux de change du dollar canadien; sa valeur en dollars des États-Unis s'était élevée à la fin de l'année d'environ 7 pour cent.

Le Canada a pris part les 17 et 18 septembre 1970 à la réunion des ministres des Finances du Commonwealth qui s'est tenue à Chypre; il y était représenté par M. Herb Gray. Les ministres ont fait un tour

d'horizon de l'évolution récente de la situation économique mondiale et se sont entretenus de diverses questions d'ordre économique, commercial et monétaire d'un intérêt commun pour les pays du Commonwealth.

Bien que la dernière partie de 1970 ait vu s'améliorer considérablement les conditions du marché du blé, le manque de stabilité du marché à l'exportation, en dépit de l'Accord international sur les céréales, constitue une cause permanente de souci. Des réunions préliminaires ont été tenues à Londres en vue d'une Conférence sur le blé, qui doit se tenir à Genève en janvier et février 1971, pour négocier sous les auspices des Nations Unies un nouvel accord sur le blé. Le Canada a pris part à ces réunions et a pris toutes dispositions pour envoyer une délégation à la Conférence.

Parmi les autres problèmes agricoles importants qui ont des incidences sur la politique étrangère, on compte le programme canadien de soutien aux produits laitiers et l'évolution du commerce mondial de la viande. En raison du danger d'une perturbation plus grande du programme canadien de soutien des produits laitiers provenant de l'importation des produits de cette nature, des contrôles à l'importation ont été imposés en 1970 sur tous les fromages, le lait entier séché, le lait évaporé et condensé et les nourritures animales contenant plus de 40 pour cent d'éléments laitiers solides non gras. Lorsque les États-Unis ont fermé leur frontière au passage en transit à travers le Canada de certaines catégories de viandes destinées à la transformation, il en est résulté au cours de l'été un embargo temporaire sur les importations de ces viandes en provenance des producteurs de l'Océanie. L'heureux ajustement du marché canadien à de nouvelles conditions a permis de lever ces contrôles au bout d'un court laps de temps.

La loi antidumping a été amendée au cours de l'année 1970 pour permettre au Tribunal antidumping d'enquêter et de faire rapport sur des questions ayant trait aux importations de nature à léser l'industrie ou le commerce canadiens. Le Tribunal antidumping s'occupe à cet égard de toutes les importations sauf les textiles et l'habillement. Une Commission du textile et du vêtement a été créée au cours de l'année pour garantir les textiles et les biens d'habillement, en conformité de la politique du Gouvernement en cette matière telle qu'elle a été énoncée en mai dernier. La Commission étudiera entre autres les cas dans lesquels les importations de textiles et de biens d'habillement portent préjudice à l'industrie canadienne, et en fera rapport.

Le Canada a renouvelé en 1970 ses accords de restrictions aux exportations avec le Japon, Singapour, la Corée, la République populaire de Chine, Hong Kong, la Grèce et, *ad referendum*, avec Taïwan. Certains de ces accords ont été négociés dans le cadre de l'Accord à long terme sur le commerce international des tissus de coton. Cette convention, signée à l'origine à Genève en 1962, a été prorogée pour une nouvelle période de trois ans en octobre 1970. De plus, le problème en suspens des importations de filés de coton du Mexique a été résolu à la satisfaction mutuelle des parties en mars 1970 par un accord restrictif qui a été prorogé en octobre pour conserver ses effets jusqu'au 31 mars 1971. Outre ces entretiens annuels, le Canada a également entamé des négociations avec la Roumanie, la Trinité-et-Tobago, la Pologne et le Portugal

(au nom de Macao), pour arriver à des accords restrictifs sur l'importation des chemises. Ces entretiens ont abouti à des mesures d'urgence destinées à restreindre au moyen de surtaxes les importations de chemises d'homme et de garçonnet en matières tissées, au niveau qu'elles atteignaient en février 1970. Des négociations ont dû être engagées avec ces quatre pays pour assurer des exemptions à des expéditions effectuées après le 2 juin 1970, mais se rapportant à l'exécution de contrats antérieurs pour lesquels aucun accord n'était intervenu. En tenant compte des accords restrictifs normaux intervenus avec les autres pays, on est de la sorte arrivé à un accommodement avec les principaux fournisseurs de chemises du Canada, bien que quelque quarante pays aient subi la conséquence de l'imposition de la surtaxe.

### Relations économiques bilatérales

L'associé commercial et financier le plus important du Canada reste encore les États-Unis. Les statistiques provisoires montrent qu'en 1970 le courant commercial représente à peu près 21 milliards de dollars, une augmentation de 7 pour cent sur 1969, les exportations du Canada se situant à 10.9 milliards de dollars. Celles-ci représentent à peu près 64 pour cent des exportations totales du Canada en 1970.

De nombreuses réunions ont eu lieu au cours de l'année entre des représentants des deux pays. Le Comité mixte canado-américain du commerce et des affaires économiques a tenu les 23 et 24 novembre sa treizième réunion à Ottawa; la délégation canadienne était dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et comprenait d'autres ministres ainsi que le gouverneur de la Banque du Canada, tandis que la délégation des États-Unis était conduite par le secrétaire d'État, M. William Rogers, et comprenait d'autres secrétaires, le représentant spécial du Président pour le commerce et le président du Conseil des conseillers économiques. Le Comité a procédé à un échange de vues sur les situations économiques et financières respectives du Canada et des États-Unis. Il a pris note du succès des mesures prises par les deux pays pour modérer les pressions excessives de la demande. Les membres du Comité se sont également entretenus de diverses questions d'ordre financier sur les plans bilatéral et international ainsi que de problèmes de balance des paiements. Passant en revue les efforts accomplis en vue de l'élargissement de la Communauté économique européenne (CEE), ils ont souligné l'importance qu'il y a pour les participants à tenir pleinement compte des intérêts des pays tiers et ils ont pris note des problèmes soulevés par la politique agricole commune de la CEE. Le Comité a reconnu que les grandes nations commerçantes doivent prendre la tête d'un mouvement de libéralisation rapide du commerce dans le cadre du GATT. Les membres du Comité se sont entretenus de diverses questions agricoles internationales, notamment celle du blé. Ils ont passé en revue leurs politiques d'aide, en particulier les mesures que les deux pays ont prises récemment pour améliorer leurs programmes à cet égard et ils ont pris note de l'intention des deux nations de mettre en vigueur un régime de tarifs préférentiels au profit des pays en voie de développement. Reprenant les événements dans le domaine des relations commerciales Est-Ouest, le Comité a reconnu que l'application extra-territoriale des contrôles des exportations par les États-Unis et des autres mesures restrictives existantes a besoin d'être revue dans l'avenir

afin d'éviter des difficultés pour d'autres pays dans ce domaine. Le Comité a également discuté un certain nombre d'autres questions de nature bilatérale, notamment les problèmes de l'environnement, l'énergie, l'Accord canado-américain relatif aux produits de l'industrie automobile, et des questions agricoles. Il a été convenu que les entretiens seraient poursuivis au cours de l'année 1971 sur certains de ces points, à l'échelon des hauts fonctionnaires et (ou) des ministres. Au début de l'année, des entretiens avaient eu lieu au sujet de l'accord sur les produits automobiles en vue de s'assurer que les accords en vigueur étaient exécutés d'une manière satisfaisant pleinement les exigences de chacune des parties; on pense que ces entretiens se poursuivront en 1971. Des hauts fonctionnaires se sont également rencontrés à l'occasion pour s'entretenir de questions d'intérêt bilatéral, notamment de problèmes financiers et de balance des paiements sur lesquels des accords particuliers existent depuis quelque temps entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne les mouvements de capitaux.

Les exportations du Canada vers la Grande-Bretagne et les pays de la CEE se sont bien maintenues en 1970. Le marché britannique était soutenu et les exportations du Canada y ont progressé d'un tiers. Ce fut aussi le cas des exportations vers la CEE avec un gain de plus d'un tiers, le progrès des ventes étant particulièrement spectaculaire dans les pays du Benelux. Sur cette toile de fond, un événement d'une importance particulière pour le Canada tant du point de vue économique que du point de vue politique a cependant été l'ouverture des négociations entre la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen. La Grande-Bretagne reste de très loin le second marché du Canada à l'exportation et absorbe approximativement 8 pour cent des ventes du Canada sur les marchés outre-mer. Si la Grande-Bretagne adopte le tarif et la réglementation commerciale de la CEE, 70 pour cent de ces exportations risquent de ne plus pouvoir entrer sur son territoire en raison notamment de la perte de la franchise d'entrée ou d'un tarif préférentiel et de l'application de tarifs plus élevés de même que de clauses de réciprocité en faveur des fournisseurs faisant partie de la CEE. Le Canada a donc engagé des conversations très serrées sur tous les plans gouvernementaux avec la Grande-Bretagne afin de passer la situation en revue, de rechercher les domaines dans lesquels on pourrait atténuer pour les exportations canadiennes les effets défavorables éventuels de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE et d'examiner les avantages qui pourraient résulter pour chacune des parties d'une modification possible de leurs relations commerciales.

Pour souligner l'importance que le Canada attache aux conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, le Cabinet a donné son accord à une série de consultations, à l'échelon ministériel, entre les parties directement intéressées aux négociations. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, ont en conséquence entrepris des voyages en Grande-Bretagne et en Europe au cours de l'automne de 1970. De plus, la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE a constitué l'un des principaux thèmes d'entretiens lors du voyage à Ottawa du premier ministre britannique, M. Edward Heath, en décembre 1970.

Au cours des discussions avec les parties aux négociations, les ministres canadiens ont souligné que le Canada ne s'opposerait pas aux

tentatives britanniques d'entrer dans la CEE, bien que des intérêts essentiels du Canada risquent de subir les effets contraires, notamment à court terme, de l'appartenance de la Grande-Bretagne au Marché commun européen. Les intérêts commerciaux d'autres pays tiers risquant aussi d'être lésés, le Canada a soutenu qu'il incombait à la CEE et à ceux qui demandent à en faire partie de tenir compte de ces intérêts et de faire en sorte d'atténuer les effets néfastes (sur le plan commercial) subis par des pays comme le Canada. Les parties aux négociations devraient par ailleurs s'efforcer de préserver et de renforcer le cadre actuel des relations commerciales multilatérales et d'éviter des accords qui pourraient mener à une régression des relations commerciales et à des conflits.

Les incidences de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ont été étudiées en détail au cours de la réunion en octobre du Comité permanent Canada—Grande-Bretagne et, juste avant cette réunion, les représentants britanniques et canadiens ont tenu une série de discussions serrées sur douze importants articles industriels, dont neuf sont d'un intérêt essentiel pour les exportations du Canada et pourraient subir une baisse à la vente à la Grande-Bretagne advenant l'entrée de celle-ci dans la CEE. Le Comité permanent Canada—Grande-Bretagne a discuté également de la proposition britannique visant à remplacer la politique agricole fondée sur les subventions par une autre fondée sur des taxes à l'importation. Cette modification a pour but d'alléger la charge qui pèse sur l'Echiquier britannique et on la considère comme le premier pas de la Grande-Bretagne pour aligner son agriculture sur la politique agricole commune de la CEE. Ce changement revêt une grande importance pour le Canada, car on prévoit que son entrée en vigueur aura des effets défavorables sur l'exportation des produits agricoles canadiens vers la Grande-Bretagne, notamment en ce qui concerne les céréales.

L'accroissement continu des relations du Canada avec le Japon a été mis en lumière par le voyage au Japon du premier ministre M. P.-E. Trudeau au cours de l'Expo '70. Le commerce canado-japonais explique l'intensification de ces relations, puisque le Japon constitue le troisième marché du Canada à l'exportation (à moins que l'on ne considère la CEE comme une seule unité pour l'importation). Le volume des échanges avec le Japon a été, pour les dix premiers mois de 1970, de 1,134.1 millions de dollars (dont 663.9 millions de dollars d'exportations par le Canada) contre 895.6 millions de dollars pour la période correspondante de 1969 (dont 511.5 millions de dollars d'exportations canadiennes). Les investissements japonais au Canada sont évalués à plus de 100 millions de dollars, dont une notable partie dans des entreprises de mise en valeur des ressources naturelles. Sans compter une surveillance étroite des relations commerciales à mesure que le Japon s'engage plus rapidement dans la voie de la libéralisation des échanges commerciaux et des possibilités d'investissement, l'événement particulièrement marquant a été l'ouverture d'entretiens relatifs à l'industrie minière. En effet une mission japonaise est venue au Canada en août et une mission canadienne s'est rendue au Japon en décembre sous la conduite du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J.J. Greene.

Un protocole commercial modifiant l'Accord commercial de 1932 entre le Canada et la Nouvelle-Zélande a été signé à Wellington le 13 mai 1970 par le premier ministre M. Trudeau et par le premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. K. Holyoake. Le protocole crée entre autres un Comité mixte

consultatif pour lequel il prévoit des réunions à intervalles réguliers. On a également engagé, en 1970, des négociations en vue d'arriver à un protocole similaire modifiant l'accord commercial entre le Canada et l'Australie.

Un accord provisoire entre le Canada et la Jamaïque, ayant pour objet d'éviter une double imposition de certaines catégories de revenus, a été négocié dans la seconde moitié de l'année 1970 et signé à Kingston le 4 janvier 1971 par les deux ministres des Finances.

A l'invitation du Gouvernement canadien, une délégation algérienne de fonctionnaires supérieurs de l'économie s'est rendue à Ottawa du 12 au 16 novembre. Les entretiens ont porté sur une large gamme de sujets commerciaux, économiques et d'aide au développement et ont fait ressortir un désir réciproque de la part des Gouvernements canadien et algérien d'améliorer et de renforcer les liens économiques et commerciaux qui existent entre les deux pays. Un certain nombre d'accords touchant l'aide au développement ont été signés au cours de cette visite; un accord à long terme sur le blé a également été négocié avec succès.

Le Comité mixte Canada-Tunisie s'est aussi réuni en juin à Ottawa pour son assemblée annuelle habituelle et s'est entretenu entre autres de toute la gamme des sujets d'intérêt commun touchant le commerce, l'économie et l'aide au développement.

Un protocole prorogeant l'accord commercial de 1956 entre le Canada et l'URSS jusqu'au 17 avril 1972 a été signé le 28 février 1970. On envisage des négociations en vue du renouvellement de l'accord commercial avec la Bulgarie, qui est arrivé à son terme en 1969. Des discussions préliminaires ont été engagées en 1970 en vue de négociations avec la Roumanie pour le renouvellement de l'accord commercial.

Direction des transports, des communications et de l'énergie

### Énergie atomique

Pendant l'année écoulée, des hauts fonctionnaires et des scientifiques canadiens ont continué de participer à des conférences et à des symposiums concernant divers aspects de l'énergie nucléaire, notamment à la Quatorzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a eu lieu à Vienne du 22 au 28 septembre 1970. Le Canada a été nommé, de nouveau, à l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs qui sont réservés aux membres les plus avancés dans la technique de l'énergie atomique, y compris la production des matières productrices d'énergie. Le Canada a été membre du Conseil des gouverneurs chaque année depuis la création de l'Agence, dont il a appuyé toutes les activités. M. N.F.H. Berlis, ambassadeur du Canada en Autriche, est le représentant canadien au Conseil et il assure principalement la liaison entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes de l'État qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme par les années précédentes, le Canada a fourni des experts de haute compétence qui sont intégrés au personnel de l'Agence et l'aident dans son travail d'assistance technique.

Les relations bilatérales du Canada avec d'autres pays dans le domaine de l'énergie atomique ont continué de se développer en 1970 et il y a eu des visites et échanges de spécialistes avec plusieurs pays. Durant l'année, l'industrie canadienne des mines d'uranium a continué de vendre cet élément grâce aux contrats passés avec des clients européens et japonais. La centrale nucléaire de conception canadienne, CANDU, suscite toujours un intérêt croissant dans d'autres pays qui envisagent la construction de réacteurs nucléaires permettant la production d'électricité, et l'Énergie atomique du Canada, Limitée soutient activement la concurrence internationale dans ce domaine.

Le Canada continue d'attacher la plus grande importance à la mise au point de garanties internationales appropriées ayant pour effet d'assurer que les matériaux et l'équipement nucléaires destinés à des fins pacifiques ne soient pas utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires. Tous les accords bilatéraux du Canada relatifs au transfert d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre. Pendant l'année, des visites d'inspection ont été faites conformément aux dispositions de nos accords bilatéraux, et des consultations sur des problèmes de garanties ont eu lieu avec de nombreux gouvernements et avec la Communauté européenne de l'énergie atomique. Un événement d'une importance particulière quant à l'élaboration de garanties internationales a été l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires le 5 mars 1970. Le Canada a été l'un des premiers États à signer le Traité, ouvert à la signature en 1968, et il l'a ratifié le 8 janvier 1969. Plus de cinquante États ont ratifié le Traité et un grand nombre d'autres l'ont signé en vue de le ratifier. Le Comité des garanties de l'AIEA étudie actuellement la forme et la teneur des accords de garanties à négocier entre l'Agence et les adhérents au Traité, comme l'exige le Traité. La délégation canadienne aux réunions du Comité des garanties comprend le représentant canadien au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et des membres de son personnel, ainsi que des conseillers d'Ottawa, dont les délégués techniques de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. En vertu d'accords ultérieurs avec l'AIEA, des inspecteurs internationaux veilleraient à ce que les garanties requises par le Traité soient appliquées à tout le programme d'énergie atomique d'États exempts d'armes nucléaires. Le Canada a grandement contribué à gagner l'appui d'autres États au Traité de non-prolifération lequel, à notre avis, est l'instrument de contrôle des armes nucléaires le plus important qui ait encore été mis au point.

#### Télécommunications internationales

Le Canada a été représenté à la seconde Conférence des plénipotentiaires du Consortium international des Télécommunications par satellite (INTELSAT), qui s'est réunie à Washington, D.C., en février et en mars pour continuer la mise au point d'un accord international relatif aux arrangements définitifs touchant INTELSAT. On en avait discuté à la première Conférence des plénipotentiaires et lors des trois séances du Comité préparatoire en 1969. Le Canada a été représenté aussi aux trois réunions du Groupe intersessionnel de travail établi par la seconde Conférence des plénipotentiaires. Le but du Groupe intersessionnel de travail était de préparer un rapport que la troisième Conférence discuterait dans les premiers mois de 1971.

Le Canada, qui est membre de l'INTELSAT depuis ses débuts en 1963, a joué un rôle actif dans la création du réseau actuel, qui compte cinq satellites fonctionnant au-dessus de l'Atlantique, du Pacifique et de l'océan Indien (ainsi que deux autres satellites sur orbite mais en réserve) et assurant le service de téléphone, la retransmission d'émissions télévisées et la communication de données au delà des océans. Le Canada a continué de manifester de l'intérêt à l'égard d'autres programmes de communication par satellites à l'occasion de réunions bilatérales et multilatérales.

Le Canada a participé à une réunion du Conseil des Télécommunications du Commonwealth à Londres, en 1970, et la Société canadienne des télécommunications transmarines, qui représente le Canada au CTC, a été l'hôte d'une réunion du Conseil tenue à Montréal plus tard dans l'année.

En 1970, les autorités canadiennes en matière de communications ont conclu avec leurs homologues de l'Équateur et de la Suède des accords administratifs officieux qui permettent l'utilisation de stations radio d'amateurs aux intéressés d'un des pays qui se trouvent dans l'autre pays. On a aussi étudié, au cours de l'année, la possibilité de conclure des accords semblables avec d'autres pays.

De plus, on a engagé des négociations avec un certain nombre de pays pour conclure des Accords tripartites sur les communications entre stations radio d'amateurs.

#### Aviation civile

En 1970, le Canada a conclu des accords bilatéraux avec la Trinité-et-Tobago et avec la Jamaïque, au sujet de l'exploitation de services commerciaux sur des routes aériennes spécifiées. Il a négocié avec l'État d'Israël un accord bilatéral de transport aérien qui doit être signé avant la fin de l'année. Les pourparlers engagés en 1969 ont continué pendant l'année relativement à l'accord existant sur les transports aériens entre le Canada et les États-Unis. De plus, le Canada a poursuivi des négociations avec les autorités de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Barbade et du Mexique.



## DIRECTION DES RELATIONS SCIENTIFIQUES ET DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX

La Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux a été créée pour répondre à l'importance de plus en plus grande prise par les sciences, la technologie et les problèmes de l'environnement dans la conduite des relations internationales. Ce changement d'organisation a donné au ministère les moyens matériels de faire face à l'accroissement de charges nouvelles et a permis également le regroupement rationnel en une seule unité de travail de certaines activités préexistantes. Il est intéressant de constater que la création de la nouvelle Direction peut être mise en parallèle avec des modifications récentes d'organisation qui sont intervenues dans les ministères des Affaires étrangères de nombreux pays industrialisés. L'importance du travail de la Direction a été soulignée par la publication d'un document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens* qui met l'accent sur la "qualité de la vie" et "l'harmonie du milieu naturel" comme constituant deux des six principaux objectifs nationaux qui doivent naturellement se traduire dans la politique étrangère.

Les charges de cette nouvelle Direction comprennent entre autres:

- a) La conduite des relations avec d'autres pays et des organisations internationales dans le domaine scientifique, y compris la négociation d'accords en matière scientifique et technologique;
- b) la liaison du ministère avec le Secrétariat scientifique et avec les autres ministères et organismes de l'État qui ont des fonctions de nature scientifique;
- c) un vaste éventail de questions relatives aux aspects internationaux de l'environnement humain;
- d) la formulation d'avis sur des questions scientifiques et techniques qui ont une incidence sur la politique étrangère, telles que la coopération dans l'Arctique, les activités internationales dans l'espace ou des sujets scientifiques ayant trait aux océans;
- e) la représentation officielle du Canada en matière de sciences dans les missions à l'étranger et près des organismes internationaux qui s'occupent de questions scientifiques ou d'environnement.

La partie la plus importante du travail de la Direction consiste à assurer la liaison avec un grand nombre d'autres ministères ou organismes de l'État et à leur fournir des services. Cette fonction nécessite la représentation du ministère dans un certain nombre de comités interministériels qui s'occupent de diverses questions: les problèmes relatifs à l'environnement qui se posent aux Nations Unies, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Comité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur les défis de la société moderne (CDSM) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture (UNESCO); la lutte contre la pollution dans les Grands lacs; la coopération en matière de recherche dans l'Arctique; les aspects internationaux des problèmes de l'espace; les échanges scientifiques internationaux poursuivis par le Conseil national de recherches. La Direction sert ainsi de lien entre un certain nombre de programmes intérieurs et des secteurs internationaux d'activité de nature bilatérale ou multilatérale. La Direction fournit souvent, en s'acquittant de cette fonction, des présidents ou des services de secrétariat à des comités interministériels.

La Direction a assumé des fonctions et des charges relativement nouvelles pour le ministère surtout dans le domaine des activités internationales orientées vers l'amélioration et la préservation de l'environnement humain. Le Gouvernement canadien a fait diverses déclarations qui indiquent sa volonté de s'attaquer aux problèmes de l'environnement dans leur ensemble. Cet engagement s'exprime en particulier par la participation aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui doit avoir lieu à Stockholm en 1972. Des délégations canadiennes comprenant des représentants de la Direction ont joué un rôle actif lors des réunions du Comité préparatoire de la Conférence. L'ancien président de l'Agence canadienne de développement international, M. Maurice Strong, a accepté, en novembre, le poste important de secrétaire général de la Conférence. Des accords en vue de la participation des gouvernements provinciaux et d'organismes privés à la contribution du Canada à la Conférence sont, d'autre part, en cours de négociation.

Des délégations canadiennes à l'OCDE ont pris part à la création du nouveau Comité de l'environnement qui aura à s'occuper des aspects économiques du contrôle de l'environnement au moyen de l'application de techniques multidisciplinaires. Le Comité de l'environnement est issu de l'ancien Comité de la coopération dans la recherche et est destiné à rassembler les compétences variées d'hommes de science et d'économistes. Le Canada a pris part, au sein du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne (OTAN-CDSM), à l'élaboration de "projets-pilotes" relatifs à la prévention et au contrôle de la pollution des eaux intérieures et maritimes. Un rapport sur l'expérience canadienne de nettoyage du pétrole répandu par le navire *Arrow* a constitué l'un des points marquants d'une Conférence tenue en novembre à Bruxelles. Cette Conférence a posé les jalons d'une action dirigée vers l'intensification de l'effort international en vue d'apporter une solution au problème de la pollution des océans.

Bien que l'adoption de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques ait concentré l'attention sur la détermination du Canada de préserver le délicat équilibre écologique de l'Arctique, la Direction a pris part dans un tout autre ordre d'idées à la recherche de moyens propres à favoriser l'examen, sur le plan international, des problèmes scientifiques posés par l'Arctique.

Aucun problème de pollution n'a peut-être suscité au Canada autant d'intérêt public ni autant d'efforts aux différents échelons des gouvernements que celui de la pollution dans les Grands lacs. La Direction a joint ses efforts à ceux de la Direction des Affaires des États-Unis d'Amérique et à ceux de leurs homologues américains, dans la préparation d'une série de

réunions Canada—États-Unis, au niveau des hauts fonctionnaires et à l'échelon ministériel, en vue de parvenir à un accord sur un programme de coopération pour purifier les Grands lacs. Des représentants du Gouvernement de l'Ontario ont également participé à ces réunions.

Le Canada a conclu au cours de l'année un certain nombre d'accords avec les États-Unis en vue de mettre au point des applications pratiques de la technologie spatiale. Celles-ci vont des procédés de mise à la disposition des États-Unis du Polygone de recherche Churchill à la mise au point d'un satellite technologique de communications et à l'usage d'une station au sol située au Canada, reliée à un satellite de réception à distance. La possibilité de la participation du Canada à un programme d'envoi d'un homme dans l'espace au titre de la poursuite du projet *Apollo* continue de faire l'objet d'une étude poussée. Bien que la plupart des efforts du Canada dans des programmes spatiaux aient été jusqu'ici déployés dans des initiatives bilatérales entreprises en collaboration avec la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) des États-Unis, la perspective d'une éventuelle internationalisation de l'espace n'a pas été négligée. Nous avons examiné, en faisant assister des observateurs canadiens aux réunions de la Conférence européenne de l'espace, les possibilités de coopération multilatérale dans les activités spatiales.

L'intérêt que présente pour le Canada la conclusion d'ententes à l'avantage des deux parties dans le domaine des sciences et de la technologie a motivé la décision d'envoyer, en juin, une mission scientifique et technologique en Belgique. Le succès de la première initiative de cette nature nous a conduits à envisager des missions futures dans d'autres pays.

## DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

Les politiques étrangère et de défense sont interdépendantes et pour qu'elles poursuivent harmonieusement les autres objectifs du Gouvernement, une étroite coopération est indispensable entre les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, et divers organismes chargés de certains secteurs de défense. Cette liaison est assurée surtout par le Service des affaires politico-militaires qui comprend: la Direction des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine, et la Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire. Établi en 1968 pour remplacer la 1<sup>re</sup> Direction de liaison avec la Défense, le Service coordonne l'élaboration et l'application des politiques du Gouvernement dans divers domaines où les questions étrangères et de défense sont d'intérêt mutuel. Cela comporte, entre autres choses, le renforcement de la sécurité canadienne sur les plans national, bilatéral et multilatéral; la surveillance de la trêve et du maintien de la paix; l'effort visant à la détente internationale au moyen du contrôle des armements ou de la réduction des forces militaires; la promotion de la stabilité et de la sécurité dans les pays en voie de développement dans le cadre de programmes spéciaux d'assistance militaire; la promotion de la recherche et du développement dans le domaine de la défense sur le plan bilatéral ou multilatéral; et les plans civils d'urgence.

## Direction des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine

La Direction des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine s'occupe des aspects de notre politique étrangère qui se rattachent aux accords sur la sécurité collective dont le Canada fait partie: participation bilatérale avec les États-Unis dans le cadre du NORAD, et multilatérale avec d'autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Cette Direction est chargée aussi de la coordination de nos relations bilatérales de défense avec d'autres pays membres de l'OTAN. Dans chaque cas, elle vise non seulement à promouvoir la sécurité canadienne au sens large du terme mais aussi à améliorer les relations internationales grâce à une politique de détente.

Le Canada et les États-Unis ont maintenu une étroite coopération en 1970 pour renforcer la sécurité de l'Amérique du Nord. Dans la révision de sa politique de défense, le Gouvernement a continué d'étudier les moyens qui contribueraient avec le plus d'efficacité à la défense nord-américaine, compte tenu de la capacité et des ressources de défense du Canada; la nature de la menace latente à la sécurité nord-américaine, et l'ensemble des objectifs de la politique nationale et étrangère du Gouvernement. Pendant cette étude importante, le Service a collaboré étroitement avec le ministère de la Défense nationale et d'autres organismes du Gouvernement.

En mai, la Commission permanente canado-américaine de défense tenait une réunion à Victoria à l'occasion du trentième anniversaire de sa

fondation à Ogdensburg en 1940 par le premier ministre Mackenzie King et le président Roosevelt. Comme dans le passé, le Service a fourni un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures et le secrétaire de la section canadienne de la Commission. Le Service a également assuré la liaison avec de nombreux ministères et organismes chargés des plans d'urgence, et représenté le ministère au Comité canado-américain des plans civils d'urgence.

Dans le document *Politique étrangère au service des Canadiens* publié en juin 1970, le Gouvernement a confirmé qu'il s'acquittera de ses obligations de sécurité collective dans le cadre de l'OTAN et qu'il coopérera avec les autres membres de l'Alliance dans tous leurs efforts politiques pour la réalisation des objectifs de sécurité et de paix durables en Europe.

L'année 1970 a été marquée par plusieurs événements importants dans la recherche constante de solutions à certains problèmes européens. L'OTAN préconisait depuis longtemps qu'on traite ces questions de façon pragmatique au moyen de négociations entre les parties intéressées, et récemment, un certain nombre de négociations étaient engagées. Citons entre autres, les Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) entre l'Union soviétique et les États-Unis; les tentatives de la République fédérale d'Allemagne de normaliser ses relations avec ses voisins de l'Est; les récents entretiens des Quatre puissances sur Berlin; et les pourparlers entre Allemands. Par contre, l'Union soviétique a continué de préconiser une conférence officielle et de grande portée sur la sécurité et la coopération européennes, dont l'objet et le but demeurent obscurs.

Réunis à Rome en mai 1970, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN déclaraient qu'ils participeraient aux entretiens exploratoires et multilatéraux sur la réunion future d'une conférence si l'on réalisait suffisamment de progrès dans les négociations courantes, en particulier au sujet de la question de Berlin. En décembre, les ministres constataient que certains progrès concrets avaient été réalisés surtout dans la conclusion de traités entre Bonn et Moscou et Bonn et Varsovie mais, à leur avis unanime, il n'était pas encore temps de convoquer une conférence officielle sur la sécurité européenne à cause de la lenteur des négociations relatives à la question de Berlin. Toutefois, ils convenaient d'entrer immédiatement en pourparlers exploratoires et multilatéraux au sujet d'une conférence dès le règlement satisfaisant de la question de Berlin. En décembre, les ministres renouvellent l'invitation qu'ils ont faite en mai aux pays membres du Pacte de Varsovie d'entrer en pourparlers exploratoires sur la possibilité de négocier des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Comme premier pas témoignant de leur bonne volonté, ils offrent aussi d'étudier la proposition orientale d'une réduction des forces étrangères.

Pendant l'année le Canada a participé activement, dans le cadre de l'OTAN et sur le plan bilatéral, aux consultations sur ces questions importantes entre les gouvernements intéressés des pays de l'Est et de l'Ouest.

Le Canada a constamment recherché la conclusion d'accords pratiques et efficaces sur le désarmement et le contrôle des armements, qui font de plus en plus l'objet des activités courantes de l'OTAN. En plus de

s'intéresser directement au développement de la politique de l'Alliance sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe, l'OTAN est devenue le centre des consultations entre pays membres au sujet d'une gamme étendue de questions de désarmement et de contrôle des armements qui sont étudiées à la Conférence du Comité du désarmement, à l'ONU et au cours des Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT).

Inauguré au Siège de l'OTAN en 1969 pour considérer les problèmes de l'environnement qui préoccupent les membres de l'Alliance, le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) a eu une année active et bien remplie en 1970. Ses travaux sont décrits ailleurs dans le présent rapport.

#### Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire

Cette Direction est chargée de la coordination des contributions du Canada aux opérations courantes de maintien de la paix. En exerçant cette fonction, la Direction collabore étroitement avec la Direction des affaires des Nations Unies, qui doit maintenir la position du Canada sur les questions générales de politique des Nations Unies, et avec le ministère de la Défense nationale qui fournit le personnel militaire. La Direction s'occupe aussi de la coordination des programmes canadiens d'assistance militaire et d'autres questions qui appellent la consultation entre gouvernements.

Les militaires canadiens ont continué de servir en 1970 avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, et avec la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP). L'engagement le plus important du Canada en matière de maintien de la paix est resté l'affectation d'un contingent de 586 hommes à l'UNFICYP. En décembre 1970, le Conseil de sécurité prolongeait le mandat de la Force jusqu'en juin 1971 et le Canada acceptait de maintenir son contingent pour la même période de temps. Bien que certains incidents sérieux soient survenus à Chypre en 1970, la situation demeure relativement stable dans l'île. La présence constante de l'UNFICYP est jugée indispensable pour aider au maintien de cette stabilité pendant que les pourparlers intercommunautaires progressent lentement en vue d'un règlement politique.

Les programmes canadiens d'assistance militaire, entrepris à la demande des pays en voie de développement, ont continué mais de façon décroissante en 1970. A l'exception d'un technicien qui est resté en Tanzanie pour aider l'escadrille de transport aérien des Forces tanzaniennes de défense, les derniers membres de notre équipe d'assistance militaire à ce pays, la plus importante du Canada outre-mer, ont été rappelés au pays en janvier 1970, à l'expiration du programme quinquennal. L'équipe des Forces armées du Canada créée en 1961 pour l'instruction de certains militaires ghanéens, est la seule du genre qui demeure encore outre-mer. Ses effectifs ont été réduits à 12 officiers en cours d'année et l'équipe sera maintenue avec un personnel de plus en plus réduit. Dans le cadre du programme d'instruction au Canada, environ 49 officiers et cadets de onze pays en voie de développement, y compris le Ghana, ont suivi des cours militaires au Canada. En 1971, on offrira encore quelques cours d'instruction militaire aux pays en voie de développement.

La Direction est toujours chargée de la coordination des autorisations diplomatiques de survols et d'atterrissages des avions militaires canadiens outre-mer et des avions militaires étrangers au Canada. La même coordination est assurée pour les visites navales. Parmi les autres fonctions de la Direction, on compte l'assistance prêtée au Collège de la Défense nationale dans ses tournées en Amérique du Nord et outre-mer (le ministère affecte un haut fonctionnaire au personnel de direction du Collège); l'assistance prêtée au Collège et à d'autres collèges militaires sous forme de conférenciers sur les affaires internationales, et la collaboration avec le Quartier général des Forces canadiennes pour l'échange annuel de visites entre cadets canadiens et antillais.

#### Direction de liaison (Sécurité et Renseignements)

Cette Direction fournit un moyen de communication avec les autorités de la sécurité nationale en ce qui concerne les affaires d'intérêt commun. La Direction possède aussi une unité autonome chargée d'organiser et de voir à la sécurité du ministère à Ottawa et à l'étranger. De plus, la Direction assure la liaison avec d'autres ministères et organismes préposés à l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité.

## DÉSARMEMENT ET CONTRÔLE DES ARMEMENTS

"Durant les années soixante-dix, le Canada devra assigner une haute priorité aux efforts pour freiner la course aux armements nucléaires et classiques car c'est la clé de la sécurité du pays et de son environnement." Tirée du document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, cette déclaration met en lumière le principe directeur des activités canadiennes dans les secteurs du désarmement et du contrôle des armements à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) à Genève, et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le travail de coordination de ces activités incombe à la Direction du désarmement et du contrôle des armements.

En 1970, première année de la "Décennie du désarmement" proclamée à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1969, on a fait trois grands pas en avant dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements: les importantes négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les États-Unis et l'Union soviétique; l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération; et la conclusion du Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers. Durant l'année, on a activement préparé ou étudié diverses propositions de désarmement, entre autres, celles de l'OTAN invitant les États d'Europe orientale à la négociation de réductions mutuelles et équilibrées de forces en Europe centrale; de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence du Comité du désarmement à Genève visant à négocier l'interdiction des essais nucléaires sous terre ainsi que de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et biologiques.

#### Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

Les consultations et négociations de l'OTAN sur la limitation des armes stratégiques, sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces et sur des questions connexes d'intérêt général ont donné à l'Alliance une dimension et un dynamisme nouveaux touchant le contrôle des armes. Au Conseil de l'Atlantique Nord, les consultations des États-Unis avec leurs alliés de l'OTAN permettent au Canada d'exprimer ses vues et de participer concrètement à la conduite de ces négociations bilatérales. Lorsqu'une résolution des Nations Unies demande de "rapides" résultats aux Pourparlers et la cessation "immédiate" de tout essai et du déploiement d'armes nucléaires, le représentant canadien fait valoir à l'Assemblée générale que ces aspirations des plus louables perdent de vue la réalité, surtout lorsqu'on considère la difficulté des questions à résoudre et l'importance des clauses de vérification dans tout accord sur les armes stratégiques. Entre-temps, les dirigeants canadiens, y compris le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, recommandent aux États négociateurs de conclure un accord aussi complet que possible, portant aussi sur le système d'armements offensifs et défensifs.

#### Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

Le Traité de non-prolifération, ratifié par 43 États, dont trois puissances nucléaires, est entré en vigueur le 5 mars 1970. Le Canada, en déposant



son instrument de ratification le 8 janvier 1969, était le premier des États "quasi nucléaires" à le faire. La conclusion du traité est jusqu'ici la plus grande réalisation dans le domaine du contrôle des armements et le Canada demande instamment à tous les pays de l'adopter comme remède efficace au danger inhérent à la prolifération d'armements nucléaires. Actuellement, 63 des 99 signataires du Traité ont déposé leurs instruments de ratification; l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne s'occupe activement de la négociation des garanties indispensables à la mise en oeuvre de cet accord.

### Conférence du Comité du désarmement (CCD)

Lors de ses deux sessions de 1970 (du 17 février au 30 avril et du 16 février au 3 septembre), le Comité du désarmement s'est consacré à trois grandes questions de contrôle des armements: un traité relatif au contrôle des armes au fond des mers; les moyens sismologiques aptes à faciliter le contrôle des mesures interdisant les essais nucléaires sous terre; et les armes chimiques et biologiques. Le Canada s'est efforcé de jouer un rôle constructif pendant toutes ces délibérations.

### Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers

Parmi les résultats obtenus en 1970 dans le contrôle des armements, le plus heureux est la conclusion du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol. Le Comité de Genève avait insisté sur un certain nombre d'améliorations importantes à apporter au projet de traité soumis par les coprésidents (les États-Unis et l'Union soviétique). Le Canada soulignait la nécessité d'améliorer les méthodes de vérification prévues et de nombreux pays partageaient ce point de vue. Compte tenu de ces opinions, les coprésidents présentent, le 23 avril 1970, un projet révisé de traité renfermant les méthodes de vérification avancées par le Canada et les modifications suggérées par d'autres membres du Comité. Toutefois, on demande instamment des améliorations significatives, en particulier que la clause de vérification mentionne le recours au Secrétaire général des Nations Unies, selon les suggestions émises antérieurement par le Canada. Bien que la version finale du projet révisé de traité, présentée par les coprésidents le 1er septembre 1970, ne mentionne pas spécialement le recours au Secrétaire général, la clause de vérification prévoit "des procédures internationales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et aux termes de sa Charte". La CCD transmet le projet de traité à l'Assemblée générale des Nations Unies et, le 7 décembre 1970, celle-ci adopte une résolution approuvant le traité par 91 voix (dont le Canada), contre 2 avec 2 abstentions, en recommandant qu'il soit ouvert à la signature dès que possible.

### Interdiction des essais nucléaires souterrains

Le Canada a pris l'initiative d'inviter les pays membres de l'ONU à fournir des informations sur les ressources dont ils disposent pour un échange international de données sismologiques aptes à faciliter la détection des essais nucléaires souterrains. C'était une solution possible à l'impasse à laquelle ont abouti les États-Unis et l'Union soviétique en ce qui concerne la question d'inspection sur place pour assurer l'application d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La demande

du Canada a été favorablement accueillie bien que l'Union soviétique et ses alliés s'y soient opposés. Les informations soumises par les États membres font l'objet d'un rapport étayé des opinions scientifiques d'experts canadiens. Après étude du document, la CCD en a transmis la version finale à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cet exposé canadien des ressources actuelles et latentes pour la détection sismologique des essais nucléaires souterrains obtient l'appui général et il permet de se concentrer sur les questions de vérification relatives à la limitation et à l'interdiction des essais nucléaires souterrains qui complèteraient le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963. Dans ce but, le Canada présente une résolution coparrainée par 39 autres pays membres lors de la dernière session de l'Assemblée générale, qui l'adopte le 7 décembre 1970 par 102 voix (dont le Canada), contre aucune, avec 13 abstentions. La résolution canadienne invite le Comité de Genève à étudier tout particulièrement les techniques de vérification sismologique et les États membres à les perfectionner de façon à résoudre le problème de vérification et la conclusion d'un accord limitant ou interdisant les essais nucléaires sous terre.

### Armes chimiques et biologiques

Pour renforcer et compléter le Protocole de Genève de 1925, le Comité de Genève et l'Assemblée générale se sont efforcés en 1970 de mener à bon terme les négociations visant à l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et biologiques, de leurs composés et de l'équipement auxiliaire. Les délibérations ont porté sur deux questions fondamentales: celles de savoir a) s'il fallait négocier un accord général englobant les armes chimiques et biologiques ou s'il fallait conclure un traité spécial interdisant les armes biologiques tout en cherchant une solution au problème complexe des clauses de vérification d'un traité interdisant les armes chimiques; et b) s'il était possible, dans ce dernier cas, d'élaborer des méthodes particulières de vérification qui soient applicables et acceptables dans les domaines technique et politique.

En vue d'aboutir à une entente générale qui facilite la négociation d'autres traités, le Canada prend position sur ces questions à la CCD le 24 mars 1970. Voici le texte de sa déclaration officielle, communiquée aussi à la Chambre des communes:

"Le Canada n'a jamais eu et ne possède actuellement aucune arme biologique (ou toxique) et il ne compte nullement mettre au point, fabriquer, acquérir, stocker ou utiliser de telles armes à l'avenir. Le Canada n'a jamais eu et ne possède actuellement aucune arme chimique et il ne compte nullement mettre au point, fabriquer, acquérir, stocker ou utiliser de telles armes à l'avenir, à moins qu'elles ne soient utilisées contre les forces militaires ou la population civile du Canada ou de ses alliés. La dernière condition est conforme aux réserves que le Canada a faites lors de la ratification du Protocole de Genève de 1925. Le Canada envisagerait d'abandonner officiellement cette clause si l'on aboutit à la conclusion d'accords dont l'application est vérifiable en ce qui concerne la destruction de tous les stocks d'armes chimiques et l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de

leur acquisition. Les gaz lacrymogènes et autres irritants destinés au contrôle de manifestations et d'émeutes ne sont pas inclus dans cet engagement parce que leur utilisation ou leur interdiction en cas de guerre pose des problèmes d'ordre pratique; comme la police et les forces armées sont appelées à les utiliser afin d'appliquer la loi, une étude approfondie de la question s'impose."

Bien qu'en 1970 on ait mieux défini les dimensions du problème concernant l'interdiction, la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques et biologiques, et les clauses de vérification, le Comité de Genève et l'Assemblée générale n'ont pu aboutir à un accord concret. Par conséquent, l'Assemblée générale a adopté, par 94 voix (dont le Canada) contre aucune, avec 3 abstentions, une résolution qui recommande au Comité de poursuivre l'étude du problème des armes chimiques et biologiques.

### Réductions mutuelles et équilibrées des forces

La négociation de réductions mutuelles et équilibrées des forces armées, progrès dans la voie de la sécurité et de la détente en Europe, constitue une politique adoptée par les membres de l'OTAN à la réunion ministérielle de Reykjavik en 1968 et confirmée à celles de 1969. En 1970, le Canada a maintenu sa participation active aux études préparatoires qui, de l'avis des ministres, devaient porter sur les propositions ou les positions qui ne nuiraient pas à la sécurité vitale des pays ou des alliances intéressées, mais comprendraient des mesures de vérification pour l'application d'accords sur des réductions importantes de forces. Les progrès réalisés au cours de ces études ont permis aux ministres réunis à Rome en mai 1970 de publier une déclaration qui invite les pays intéressés à engager des pourparlers exploratoires sur les réductions des forces en Europe centrale. Le communiqué publié en juin 1970 par les membres du Pacte de Varsovie faisait allusion au besoin de discuter la réduction des forces "étrangères" en Europe, mais les efforts déployés subséquentement pour éclaircir cette question ont été vains. Toutefois, les ministres de l'OTAN réunis en décembre 1970 "ont renouvelé aux États intéressés leur invitation à tenir des conversations exploratoires, sur la base de leur Déclaration de Rome, et se sont aussi déclarés prêts à examiner dans ce cadre différentes possibilités en matière de réductions de forces dans la région centrale de l'Europe, y compris une éventuelle réduction mutuelle et équilibrée des forces stationnées, en tant que partie d'un programme intégral de réduction portant à la fois sur les forces stationnées et sur les forces locales".

## AFFAIRES PUBLIQUES

## Le Service de Presse

Le Service de Presse est chargé des relations du ministère avec les représentants de la presse, de la radio et de la télévision, et il les aide à remplir leur mission d'information sur la politique extérieure du Canada et l'évolution des affaires internationales; il aide aussi le ministère à se tenir au courant des nouveaux événements qui peuvent influencer sur son travail. Il donne des séances d'information à intervalles réguliers et répond aux demandes de renseignements de la presse sur d'importantes questions d'actualité internationale. Le Service facilite le travail des journalistes canadiens qui voyagent à l'étranger, y compris ceux qui accompagnent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou des représentants du Gouvernement qui assistent à des conférences. Le Service s'occupe de la diffusion des communiqués de presse, des énoncés de politique et des textes de discours sur les affaires internationales; il aide à organiser des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les visiteurs de marque qui viennent à Ottawa.

Le Service de Presse tient les Canadiens en poste à l'étranger au courant des principaux événements survenus au Canada et des déclarations officielles du Gouvernement. Le Service envoie le texte anglais des énoncés de politique à 59 postes par câble et à 16 par courrier aérien. Le texte français en est expédié à 22 postes par câble et à 6 par courrier aérien. L'agence *Canadian Press* prépare en anglais un bulletin du soir des nouvelles canadiennes; Radio-Canada prépare un bulletin semblable en français; le tout atteint les postes par câble ou par courrier aérien. Le Service prête également son concours aux postes à l'étranger dans leurs rapports avec la presse locale, notamment aux ambassades de Washington, New York, Londres et Paris, qui comptent des attachés de presse parmi leur personnel.

## Direction de l'information

Activités hors du Canada

C'est à la Direction de l'information qu'il incombe de faire connaître le Canada à l'étranger; pour ce faire, elle coopère avec les différentes missions diplomatiques et commerciales canadiennes, en leur fournissant une gamme étendue de matériel d'information, et travaille avec elles dans le domaine de la diffusion de l'information sur le Canada. La Direction collabore en outre avec les services d'information d'autres ministères du Gouvernement qui exercent une certaine activité à l'étranger. Un très bel exemple d'activité interministérielle coordonnée par la Direction et notre ambassade à Washington a été le spectacle d'origine canadienne *Today*, présenté sur le réseau de la *National Broadcasting Company*, et qui durant une semaine a donné la vedette au Canada sur 3 ou 4 millions d'écrans de télévision américains.

## Liaison avec le service international de Radio-Canada

La Direction de l'information joue un rôle consultatif auprès du Service international de Radio-Canada, sur les plans technique et politique. Le Service international diffuse sur ondes courtes en 11 langues, à l'intention des pays de l'est et de l'ouest de l'Europe, de l'Amérique latine, des Caraïbes et du Pacifique sud; il diffuse des nouvelles du Canada, en plus d'offrir des émissions récréatives et de présenter des commentaires sur les affaires internationales. Dans les pays où Radio-Canada ne possède pas de lien direct avec des réseaux ou des postes, les missions canadiennes reçoivent des matériaux destinés à la retransmission par les postes locaux.

## Publications et photographies

En plus des publications périodiques, comme le *Bulletin hebdomadaire canadien* et la revue mensuelle *Affaires Extérieures*, et des publications non périodiques tels les traités, les documents officiels et les répertoires diplomatiques, le ministère publie chaque année des textes d'information générale destinés à mieux faire connaître le Canada à l'étranger. *Voici le Canada*, brochure conçue pour les écoles, était disponible à l'étranger, en 1970, en français, anglais, espagnol, allemand, italien, néerlandais, japonais, portugais, serbo-croate, tchèque, russe, danois et polonais. Des réimpressions en français, allemand, italien et japonais étaient en préparation, et l'on projetait la réimpression en d'autres langues. Une brochure illustrée en couleurs, *Regards sur le Canada*, était disponible en 1970 en français, anglais, japonais, tchèque et finnois. De nouvelles éditions en serbo-croate, allemand, italien et espagnol étaient en préparation, et l'on projetait des réimpressions et de nouvelles éditions.

Une bibliographie des livres canadiens pour enfants, intitulée *Books About Canada*, a été publiée par la Direction et distribuée par les missions diplomatiques aux écoles des États-Unis. La brochure *Canada Past and Present* (publiée par Clarke Irwin Co. Ltd. avec le concours du ministère), à l'intention des cours d'études aux niveaux secondaire et universitaire, a été l'objet d'une importante diffusion aux États-Unis et a fait partie des ensembles documentaires sur le Canada préparés à l'intention des professeurs et autres enseignants.

Des exemplaires de *Canada 1970*, des Déclarations et discours et des Pages documentaires, des cartes, épingles de revers, drapeaux, affiches, publications touristiques des différentes provinces et autres publications du Gouvernement fédéral ont été envoyés à chaque mission pour distribution au public.

Au cours de l'année, la Direction a produit et diffusé au Canada et à l'étranger la publication *Politique étrangère au service des Canadiens*, document (en six brochures) du Gouvernement sur la politique étrangère du Canada.

Comme par le passé, la Direction a distribué, tout au cours de l'année, des photographies, diapositives et reportages illustrés aux éditeurs étrangers; elle a également fourni des photographies pour fins d'exposition.

## Programme des visites

Dans le but de susciter l'intérêt envers le Canada et de mieux faire comprendre la politique étrangère du Canada et ses divers intérêts à l'étranger, on a fait venir au Canada, en 1970, en tant qu'invités sous l'égide du Programme des visites du ministère, des grands journalistes étrangers, des directeurs de la radio et de la télévision, des commentateurs et d'autres personnes capables d'influencer l'opinion publique. Ces personnes sont généralement invitées sur la recommandation des missions diplomatiques canadiennes, en coordination avec les ministères représentés à l'étranger.

Grâce à la collaboration et à l'aide de hauts fonctionnaires des Gouvernements fédéral et provinciaux, de représentants du monde des affaires, de personnalités universitaires, d'éditeurs et de radiodiffuseurs, les visiteurs ont pu sillonner le Canada en tout sens, et discuter des nombreux événements qui surgissent dans d'importants secteurs de l'activité canadienne. Cette année, les invités venaient d'Afrique et du Moyen-Orient, de Grande-Bretagne et d'Europe continentale, d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie du Sud-Est, d'Océanie, d'Extrême-Orient et des États-Unis. En plus des visites individuelles, des visites de groupes ont été organisées: programmes à l'intention des journalistes accompagnant M. Trudeau dans sa tournée des pays du Pacifique, des rédacteurs dans le domaine scientifique et des titulaires des bourses Dag Hammarskjold des Nations Unies. On a également aidé nombre de particuliers et de groupes, dont des journalistes, des radiodiffuseurs, des réalisateurs, des professeurs et des étudiants sérieusement intéressés à améliorer leur connaissance du Canada et visitant notre pays à leurs propres frais, à élaborer des programmes de visites et à effectuer des rencontres, un peu partout au Canada. Des universités et collèges des États-Unis, dont le nombre va croissant, ont des programmes d'études canadiennes qui comprennent des voyages au Canada et des séjours d'études dans des collèges et universités de notre pays, séjours qui font partie de leurs cours d'études.

Pour des raisons budgétaires, l'habituel programme de tournées de familiarisation à travers le Canada à l'intention des adjoints à l'information des missions diplomatiques canadiennes qui ont été engagés sur place, a été temporairement interrompu pendant l'année financière courante.

## Films

La Direction de l'information aide les missions diplomatiques en ce qui concerne l'organisation, la bonne marche et la promotion de leurs programmes d'information par le film. Avec l'adoption d'une nouvelle façon d'établir les budgets et, vu le nouveau contrôle local des fonds, les missions diplomatiques devraient être en mesure de prendre plus d'initiatives en ce domaine. Cependant, en raison des problèmes découlant de l'adoption du nouveau régime, et à la suite de la fermeture de huit cinémathèques et de réductions du personnel attribuables à la politique d'austérité financière, les activités cinématographiques des missions diplomatiques ont quelque peu fléchi en 1969. Néanmoins, 185,068 représentations auxquelles ont assisté 27,876,609 personnes ont eu lieu durant les six premiers mois de 1970. On s'attend à ce que cette activité prenne encore plus d'ampleur, les missions diplomatiques s'accoutumant aux nouvelles méthodes et utilisant de nouvelles facilités, comme le nouveau mode de dresser le répertoire cinématographique.

De plus, le rôle de la Direction se trouve modifié par suite de l'évolution de ses fonctions de surveillance et de consultations. Dans certaines régions, l'efficacité et l'utilité des programmes d'information par le film ont été réévaluées, dans le but de les améliorer, d'étendre leur action ou de les modifier selon le cas. Une enquête devant servir de base à une politique cohérente de diffusion en langues étrangères se poursuit actuellement, en collaboration avec les missions diplomatiques canadiennes et l'Office national du film (ONF); les résultats de cette étude devraient rendre notre diffusion de films plus directement conforme aux priorités et besoins de notre politique étrangère.

L'intérêt que l'on porte à l'étranger aux films canadiens continue de grandir comme on l'a constaté, par exemple, lors de festivals du film dans de nombreux pays, notamment en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Amérique du Sud et en Afrique. Cet intérêt croissant s'est manifesté notamment à Washington où notre ambassade a organisé, à la *National Gallery of Art*, une semaine du film canadien très réussie, en collaboration avec l'*American Film Institute* et l'ONF; on y a présenté des productions canadiennes de l'ONF et de sociétés privées. Le succès de ce festival entièrement canadien a déjà fait naître des projets de festivals semblables aux États-Unis.

La Direction a prêté son concours à l'ONF et à la société Radio-Canada, dans leurs productions et leurs autres activités à l'étranger.

#### Expositions et foires

Le programme d'expositions du ministère en 1970 s'est confiné surtout aux expositions mises sur pied les années précédentes, en raison du manque de fonds disponibles pour la réalisation d'autres expositions.

*Visages du Canada*, une exposition itinérante (quatre roulottes), a parcouru les pays francophones de l'Afrique occidentale, de décembre 1969 à la mi-juin 1970. Elle a visité plusieurs centres, dans chacun des pays suivants: Sénégal, Mauritanie, Mali, Haute-Volta, Niger, Côte d'Ivoire, Togo et Dahomey. A la fin d'octobre, l'exposition a repris sa tournée qui comprenait la République démocratique du Congo, le Gabon et le Cameroun.

Les trois stands d'information et de commerce ont été présentés aux foires commerciales de Gand, Charleroi, Lyon, Lille, Caen, Sarrebruck, Padoue, Bari, Belgrade, Skopje, Prague et Bratislava. Le ministère a collaboré à l'aspect information des expositions présentées par le ministère de l'Industrie et du Commerce à Budapest et Zagreb.

Une nouvelle exposition culturelle et d'information, *Rendez-vous Canada*, a été réalisée en 1970, en remplacement de *Réalités canadiennes*. La nouvelle exposition a été présentée seule à Paris, et a obtenu un grand succès aux foires commerciales de Bordeaux et de Marseille.

L'exposition *Canadian Patterns*, continue à être utilisée en Australie, en Allemagne occidentale, au Brésil, à Malte, en Argentine et au Chili, et sera montrée au Mexique en 1971. Des copies de l'exposition, en Australie et au Japon, ont été retirées après une utilisation considérable.

*Canada Today*, large formule d'exposition conçue et produite pour usage aux États-Unis, a été montrée avec succès aux foires commerciales de Syracuse, Springfield et Dallas et le stand portatif *Canadian Contrasts* dont se sert le consulat canadien de New York, a été utilisé de manière intensive durant l'année.

Durant les six premiers mois de l'année, la petite exposition *Libération*, conçue spécialement pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la libération des villes hollandaises par les troupes canadiennes, a été montrée dans un grand nombre de localités des Pays-Bas.

Trois séries de *Photographie Canada*, une collection de l'ONF d'abord appelée *Photographie 69*, ont été distribuées vers le milieu de l'année 1970 pour être mises en circulation en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine.

L'exposition *Karsh Portraits of Greatness* a été présentée en divers points du Japon, et a été offerte au Musée national d'Art moderne de Tokyo, où elle figurera en permanence.

L'exposition photographique *Le Canada du temps qui passe*, qui s'est encore avérée utile en des occasions particulières, a été présentée avec *Focus 16*, et parfois avec des collections d'artisanat, aux foires d'Ypres, Virton, Jerez et Gand. On fait un fréquent usage des ensembles de films portatifs et des nouveaux panneaux d'exposition; on les utilise seuls ou pour compléter d'autres expositions. Sept nouveaux films ont été réalisés sur des sujets comprenant les loisirs, l'industrie et la faune et la flore au Canada.

#### Activités au Canada

La Direction de l'information fournit des renseignements sur la politique étrangère du Canada et sa participation aux affaires mondiales en réponse aux nombreuses demandes émanant du Canada et de l'extérieur. La Direction fournit aussi fréquemment des exposés sur la politique étrangère du Canada aux étudiants étrangers en visite dans notre pays. Elle publie également des déclarations de nos ministres et des pages documentaires touchant à des aspects variés des relations du Canada avec l'étranger. En outre, la Direction fait une sélection de documents du ministère à l'intention des ministres, du Collège de la Défense nationale, des missions diplomatiques canadiennes, du Service international de Radio-Canada et de hauts fonctionnaires de l'État qui font rapport sur l'évolution de la situation internationale.

Il y a aussi diffusion de renseignements au Canada concernant les organisations et organismes internationaux dont le Canada est membre, notamment les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, le Commonwealth et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il existe aussi un programme de visites des bureaux et installations de l'OTAN, qui a permis, au cours des récentes années, à des parlementaires, journalistes, professeurs et rédacteurs de journaux d'université de mieux connaître cette organisation. Une aide financière est accordée au Conseil atlantique du Canada, organisation bénévole dont le but est de mieux faire connaître l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Canada.



## Collaboration avec les organismes parlementaires

Au cours de l'année, la Direction a assuré la liaison entre la Direction générale des relations interparlementaires du Gouvernement canadien et les missions diplomatiques canadiennes, dans le but de faciliter les séjours à l'étranger de délégations parlementaires canadiennes. En 1970, celles-ci ont pris part à: la Conférence de l'Union interparlementaire, tenue au Maroc du 30 mars au 5 avril; la cinquante-huitième Conférence interparlementaire, tenue à La Haye, du 1<sup>er</sup> au 9 octobre; la Conférence de l'Association interparlementaire Canada-France, qui s'est déroulée à Paris du 24 au 26 mai; la seizième réunion de la Conférence des parlementaires du Commonwealth, tenue à Canberra, du 20 septembre au 10 octobre; la seizième Conférence annuelle de l'Association parlementaire de l'OTAN, qui s'est déroulée à La Haye, du 5 au 11 novembre. Les membres de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth ont visité le Malawi, du 25 juin au 7 juillet, et d'autres parlementaires canadiens ont visité les bureaux du Service de l'information de l'OTAN, à Bruxelles, les 8 et 9 juillet. La Direction a aussi collaboré à l'organisation de visites à l'étranger de membres du Sénat et de la Chambre des communes qui devaient prendre part à d'autres réunions d'associations parlementaires.

## Liaison avec les organisations sportives

En 1970, la Direction de l'information a joué le rôle de coordonnateur entre la Direction de la capacité physique et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les associations canadiennes de hockey, les multiples organisations et associations canadiennes de sport, et certaines missions diplomatiques canadiennes engagées dans la promotion et l'organisation d'échangés de toutes sortes dans le domaine du sport. En 1970, les villes de Montréal et de Vancouver ont posé leur candidature, à Amsterdam, en vue d'obtenir la tenue, chez elles, respectivement, des Jeux Olympiques d'été et des Jeux Olympiques d'hiver de 1976. La Direction de l'information leur a prêté son concours, en liaison avec notre ambassade à La Haye et les pays membres de l'Association olympique internationale.

## Relations avec les universités

Le Service des relations avec les universités, créé en 1967 au sein de la Direction de l'information du ministère est surtout chargé de maintenir les contacts avec les milieux universitaires spécialisés et de stimuler les échanges réciproquement utiles dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'élaboration de la politique dans le domaine des relations internationales.

Une de ses activités consiste à déléguer pour une année, à titre de diplomates associés, des fonctionnaires supérieurs du ministère auprès d'universités canadiennes, afin de leur permettre de participer à certaines activités universitaires reliées plus particulièrement aux relations internationales et à la politique étrangère. La première expérience du genre, qui a eu lieu en 1969-1970, a fort profité au ministère ainsi qu'aux universités concernées de même qu'aux deux fonctionnaires qui en ont été l'objet; en conséquence, deux autres hauts fonctionnaires ont

été choisis pour poursuivre en 1970-1971 la mise à exécution de ce programme et sont actuellement à l'oeuvre dans des universités de langue française et de langue anglaise. Au cours de leur stage, ils prêteront leur concours, si désiré, à l'enseignement universitaire, participeront à des colloques, assisteront à des conférences et feront connaître aux membres du corps professoral et aux étudiants les fonctions et le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures, sa structure, ainsi que les modes d'élaboration de la politique étrangère canadienne.

Au cours de l'année 1969-1970, quelque dix universitaires canadiens ont accepté l'invitation de venir parler devant des groupes d'agents du ministère de sujets touchant de près aux thèmes majeurs de la politique étrangère, aussi bien que des tendances actuelles de la pensée universitaire en matière de relations internationales. Avec le concours du ministère et d'institutions privées, des colloques ont eu lieu également en des endroits autres qu'Ottawa; nombre d'universitaires et de membres du ministère y ont participé.

En mai, 17 universitaires et personnes étroitement liées au monde universitaire et un nombre égal de représentants du ministère se sont réunis à Ottawa, sous la présidence du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin de discuter de relations universitaires; on a procédé à une revue générale du sujet, et l'on s'est arrêté également à des questions précises. Cette rencontre d'une journée a porté sur une gamme étendue de sujets, notamment sur ce que devraient comprendre les relations universitaires et la manière dont elles devraient se développer. On a passé en revue les initiatives déjà prises en vue de rapprocher davantage l'un de l'autre le monde universitaire et le ministère, dans l'intérêt de la politique étrangère du Canada, et l'on a énoncé des propositions visant à favoriser une coopération plus étroite et efficace entre les deux milieux. On a également, lors de cette réunion, étudié les moyens d'aider les spécialistes universitaires intéressés aux relations internationales, en leur facilitant l'accès aux sources d'information portant sur la politique étrangère du Canada et en les familiarisant avec les méthodes d'élaboration de la politique du ministère des Affaires extérieures.

Durant l'année universitaire, le ministère s'est efforcé de satisfaire aux demandes des universités qui l'ont invité à leur envoyer des spécialistes du ministère pour traiter de questions ayant trait aux affaires étrangères. Deux tournées et des visites individuelles auprès des universités ont eu lieu à cette fin. De plus, le Service des relations avec les universités a effectué des visites de liaison auprès de plusieurs universités de langue française et de langue anglaise, afin d'établir ou de renouer des contacts avec les universitaires intéressés et pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Le Service coopère avec d'autres directions du ministère et des institutions privées dans l'octroi de contrats de recherche à des universitaires pour la rédaction et la publication d'études se rattachant à certains aspects de la politique étrangère du Canada. Un de ces projets de recherche avait trait à la rédaction d'une annexe à un rapport déjà publié et intitulé: *Les études internationales dans les universités du Canada* (moyens, ressources, disponibilités); un autre visait à la compilation d'une bibliographie étendue des écrits touchant les relations extérieures du Canada, de la période coloniale jusqu'à nos jours.

De façon générale, et en conformité avec la déclaration de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçant en 1967, l'établissement d'un Service des relations avec les universités, le Service s'efforce d'encourager sans cesse "le maintien et le renforcement des contacts entre, d'une part, ceux parmi nous qui ont pour tâche d'élaborer et d'appliquer la politique étrangère et, d'autre part, ceux qui, dans les universités, ont l'opportunité et le devoir de réfléchir sur l'ensemble des affaires internationales, dans une optique à long terme".

### Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles a été créée en 1966 dans le but de formuler et de mettre à exécution les politiques culturelles du Canada à l'égard des pays étrangers, en conformité des directives du Gouvernement et en collaboration avec les institutions ou organismes canadiens. Cette Direction se répartit en trois services: le Service des programmes et des accords, celui des arts et lettres, et celui des conférences (éducation) et de l'UNESCO.

#### Service des programmes et des accords

Ce Service négocie des accords avec des pays qui lui sont désignés par le Gouvernement, prévoit des programmes d'échange dans le cadre de ces accords, établit le budget de fonctionnement de la Direction et diffuse le programme des activités culturelles du ministère dans le monde entier. Dans l'exercice de ses fonctions, le Service se maintient en contact étroit avec le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film, la Galerie nationale et les Musées nationaux, la Société Radio-Canada, le Conseil national de recherches et d'autres institutions et organismes culturels.

Le ministère des Affaires extérieures a mis en oeuvre depuis 1964 un programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression française. Conformément au désir du Gouvernement canadien, ce programme a pour but de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme à l'échelle nationale, en favorisant les échanges de toute nature avec la France, la Belgique et la Suisse. Un accord culturel a été signé avec la France en 1965 et un accord semblable a été signé en 1967 avec la Belgique. En 1969, un accord portant sur l'échange de livres a été signé avec l'Allemagne et un autre avec la France sur les échanges scientifiques. Des programmes d'échanges culturels ont été lancés avec l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse, pays d'origine de nombreux Canadiens.

Un accord de coproduction cinématographique a été signé avec l'Italie en 1970.

Le Centre culturel canadien de Paris a été officiellement inauguré le 2 avril 1970 par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et il a mis en route un vaste programme destiné à faire mieux connaître et apprécier l'évolution culturelle du Canada. On espère créer, à titre de partie intégrante des activités du Centre et dès que le personnel spécialisé pourra être recruté, un service de consultation pour les étudiants canadiens poursuivant des études en France ou envisageant de le faire.

Dans le cadre de l'accord franco-canadien de 1965, le Canada a participé à une réunion de la Commission mixte franco-canadienne qui s'est tenue en juin à Ottawa, pour y discuter d'échanges culturels en général. M. P.-André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, dirigeait la délégation canadienne à cette quatrième session de la Commission. Le ministère des Affaires extérieures a également organisé un voyage d'études portant sur la théorie et la pratique de l'administration publique à travers le Canada, en faveur de six diplômés de l'École nationale d'administration de France.

### Service des arts et lettres

Ce Service organise à l'étranger des manifestations artistiques canadiennes. Il cherche à assurer une présence canadienne dans les bibliothèques étrangères en présentant des collections de livres, en organisant des expositions de livres et en aidant des Canadiens à participer à des foires du livre. Le Service s'efforce aussi de tenir la communauté artistique canadienne au courant de l'évolution culturelle à l'étranger en fournissant aux organismes artistiques ou aux particuliers intéressés les informations reçues des hauts commissariats ou des ambassades du Canada.

Grâce à l'aide administrative et financière du ministère des Affaires extérieures, les Ballets nationaux du Canada et l'Orchestre symphonique de Montréal ont pris part à l'exposition de 1970 d'Osaka au Japon; les Ballets royaux de Winnipeg ont fait une tournée en France et en Italie; le Quatuor Orford de Toronto a fait une tournée en Autriche, en Belgique, en Grande-Bretagne et en France; le Quatuor à cordes Purcell de Vancouver a joué en Grande-Bretagne; l'organiste montréalais, André Méryneau, a fait une tournée en France; le *Studio Lab Children's Theatre* de Toronto a pris part à la troisième Exposition internationale du film et du théâtre pour les enfants et les jeunes à Venise, en Italie; le Centre du tiers film (*Underground*) de Montréal a présenté en Europe un certain nombre de films "parallèles" canadiens.

De même, une oeuvre de l'artiste Edmund Alleyne a été exposée au Musée d'Art moderne de Paris avec l'aide administrative et financière du ministère; une exposition de photographies de Roloff Beny au *Palazzo Venezia* à Rome a été organisée; et la Galerie Carmen Lamanna de Toronto a pris part à la troisième Exposition internationale des galeries d'avant-garde à Lausanne, en Suisse, et ensuite à Paris.

Trente-six gravures esquimaudes ont été achetées pour les collections permanentes d'art canadien du ministère, lesquelles se composent de photographies de John Max et de produits de l'artisanat indigène et contemporain, de gravures et de sculptures, et sont destinées aux hauts commissariats et aux ambassades canadiennes qui les feront circuler dans les pays où ils sont accrédités. Ces collections ont été exposées en 1970 en Belgique, au Costa Rica, en Finlande, en France, au Pérou et en Turquie.

Le ministère a accordé une subvention aux Jeunesses musicales du Canada pour aider cet organisme à former un orchestre international composé de jeunes musiciens venant du Canada et de nombreux autres pays; il a aidé autant sur le plan administratif que financier, en collaboration avec la Galerie nationale du Canada, la tenue, à Ottawa et dans d'autres villes

importantes du Canada, du Congrès de 1970 de l'Association internationale des critiques d'art; il a enfin accordé des subventions de voyage à quelques africanistes de réputation internationale qui étaient invités à prendre part au Lac Beauport (Québec) à une Conférence parrainée par l'Institut canadien des Affaires internationales, et dont le thème était "L'Afrique noire: nouveau partenaire international".

Avec l'assistance financière du ministère des Affaires extérieures, le *Canadian Book Publishers' Council* (Conseil canadien des éditeurs) de Toronto et le Conseil supérieur du Livre de Montréal ont pris part à la Foire du livre de 1970 à Bruxelles, en Belgique; le *Canadian Book Publishers' Council* a participé à la réunion de l'*American Library Association* (Association des bibliophiles américains) à Détroit dans le Michigan; enfin, le Conseil supérieur du Livre a participé au festival du Livre de Nice, en France.

Le ministère a poursuivi son programme de présentation de livres sur le Canada à des institutions étrangères d'envergure nationale, comme les universités et les bibliothèques nationales, en faisant des dons à 31 institutions dans les pays suivants: Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Cameroun, Ceylan, Côte d'Ivoire, France, Grande-Bretagne, Îles Fidji, Italie, Jamaïque, Japon, Malaisie, Malte, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suisse, Tanzanie et Tunisie.

Des subventions de voyage ont été accordées à un certain nombre d'intellectuels de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, et des Pays-Bas invités à venir au Canada pour se familiariser avec l'évolution de la culture canadienne.

#### Service des conférences (éducation) et de l'UNESCO.

Ce Service fait le nécessaire pour assurer la participation du Canada aux activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et aux conférences générales sur l'éducation. Il établit aussi, à l'occasion, dans le cadre des programmes d'échanges scientifiques, la composition des délégations canadiennes de concert avec le Secrétariat des sciences du Conseil privé, le Conseil national de recherches et des institutions scientifiques. Le Service assure la liaison entre les organismes nationaux et provinciaux dans les affaires touchant à l'éducation qui découlent des relations du Canada avec d'autres pays et de son appartenance à des organismes internationaux, par exemple les problèmes de la participation du Canada à la Fondation du Commonwealth et au Comité de liaison pour l'éducation au sein du Commonwealth, à Londres, au programme culturel de l'OTAN, et au programme de bourses de l'ICETEX (*Instituto Colombiano de Especialización Técnica en el Exterior* - Institut colombien de spécialisation technique à l'étranger) avec la Colombie. Il prend également part aux négociations sur les échanges d'étudiants et comme il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation, il canalise vers les autorités compétentes les demandes fréquentes de renseignements que reçoivent les missions canadiennes sur l'enseignement au Canada. Pour s'acquitter de ces fonctions, le Service entretient les relations nécessaires avec le Conseil des ministres de l'Éducation des provinces, l'Association canadienne d'Éducation et l'Association des universités et des collèges du Canada.

La quote-part du Canada au budget de l'UNESCO pour 1970 a été de 1,016,010 dollars.

Il a été décidé à la seizième Conférence générale de l'UNESCO qui a eu lieu à Paris en octobre et novembre qu'au cours des deux années à venir et pendant toute la durée du nouveau plan de six ans adopté à la quinzième Conférence générale, l'accent serait mis tout particulièrement sur l'homme et la biosphère, le programme de coopération internationale sur les effets culturels réciproques des moyens d'information contemporains et la Commission internationale sur le développement de l'éducation. Il a été décidé de plus de poursuivre les programmes en cours en vue de l'application de la science et de la technologie au développement, de l'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation et à l'alphabétisation fonctionnelle, et d'élargir le rôle de l'UNESCO dans les domaines de la politique culturelle et des sciences sociales. L'une des préoccupations majeures de la seizième Conférence générale a été d'acquiescer la certitude que l'UNESCO est en mesure de jouer efficacement son rôle dans la seconde Décennie du développement qui commence en 1971.

Le Gouvernement du Canada a poursuivi sa participation aux travaux de la Commission océanographique internationale.

Le Canada a pris part aux quatre-vingt-quatrième, quatre-vingt-cinquième et quatre-vingt-sixième sessions du Conseil exécutif de l'UNESCO à Paris respectivement en avril-juin, septembre-octobre et novembre. M. Napoléon Leblanc, vice-recteur de l'Université Laval et membre du Conseil exécutif pour le Canada, représentait le Canada à ces sessions.

Le Canada a pris part à Venise en août-septembre à la Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles; l'importante délégation canadienne était dirigée par le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, et comprenait des ministres et des hauts fonctionnaires des provinces de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec; le Canada a également participé en juillet à la trente-deuxième session de la Conférence internationale sur l'éducation publique à Genève; la délégation canadienne était dirigée par le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, M. J.C. McIssac, et comprenait des ministres et des hauts fonctionnaires des provinces de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec de même que des représentants d'organismes non gouvernementaux dans le domaine de l'éducation.

Le Gouvernement canadien a poursuivi ses travaux au sein du Comité canadien des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, et il a collaboré étroitement avec la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO dont le ministère fait partie d'office.

Le ministère des Affaires extérieures a accordé au nom du Gouvernement des subventions à la Fondation du Commonwealth de Londres, à la Maison canadienne, à Paris, et à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, de Montréal. Le ministère a également accordé pour la sixième année consécutive une subvention à l'Association canado-allemande de Hanovre-Cologne, afin de permettre à 51 étudiants d'universités allemandes de visiter notre pays au cours de

l'été; ce programme, élaboré en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, fait pendant à la visite que font chaque année en Allemagne environ 400 étudiants canadiens sur l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Dans le cadre des programmes d'échanges bilatéraux, le Canada met chaque année à la disposition de certains pays d'Europe un certain nombre de bourses administrées par le Conseil des Arts du Canada. En 1970, 155 étudiants sont venus de France, seize d'Allemagne, treize de Belgique, douze d'Italie, douze des Pays-Bas et douze de Suisse pour étudier au Canada.

Le ministère a accordé des subventions de voyage à un certain nombre de Canadiens invités à se rendre en Allemagne, en Belgique, au Brésil, en France et en Grande-Bretagne afin de participer à des réunions culturelles de portée internationale.

Dans le domaine des échanges universitaires avec la France, la Direction des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures a lancé en 1968, en collaboration avec l'Association des universités et collèges du Canada, un programme d'échange de professeurs-assistants au titre duquel des jeunes Canadiens qui étudient le français et de jeunes Français qui étudient l'anglais peuvent faire un séjour en France et au Canada respectivement pour assister les professeurs de français au Canada et les professeurs d'anglais en France tout en améliorant leur connaissance de leur langue seconde. En 1970, le ministère a envoyé deux professeurs-assistants du Manitoba et deux autres de l'Ontario en France pour un an. Il a également aidé, en leur fournissant des renseignements, trois professeurs-assistants de l'Alberta, deux de la Colombie-Britannique, trois du Manitoba, trois de Terre-Neuve, deux de la Nouvelle-Écosse, dix-sept de l'Ontario et trois du Québec, qui sont allés en France pour un an.

En vertu de l'Accord Canada-France de 1956 portant sur l'admission des stagiaires, quatre stagiaires français sont venus, en 1970, suivre des cours de formation professionnelle au Canada.

Le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec le Secrétariat d'État et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, a aidé de ses renseignements de jeunes Canadiens se rendant à l'étranger et de jeunes étrangers venant au Canada au titre du programme international d'échanges d'emplois d'été des étudiants. Outre le Canada, les pays participants sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

#### Direction des publications historiques

La Direction s'occupe normalement de recherches historiques; elle compile et choisit les documents à publier, règle les questions d'accès de chercheurs aux dossiers du ministère et détermine la valeur des manuscrits historiques. La Direction compte amorcer un modeste programme de cours d'histoire et elle s'efforce d'étendre les relations avec les universités.

La Direction publie une série de volumes intitulés *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*. Le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909, date de la création du ministère, à la fin de la Première Guerre mondiale, a paru au début de 1968. Le deuxième volume, qui traite de la Conférence de la Paix tenue à Paris en 1919, a été publié à l'automne de 1969. L'impression du troisième volume, qui a trait à la période de 1919 à 1925, a été terminée en 1970 et le travail relatif aux trois prochains volumes est presque achevé. Le ministère emploie actuellement deux historiens qui consacrent tout leur temps à la publication de cette série.

La Direction entreprend les recherches historiques que nécessitent les travaux du ministère et prête son concours aux personnes qui font des recherches officielles pour le compte d'autres ministères de l'État et, quand cela est possible, aux personnes qui font des recherches personnelles.



## PROTOCOLE

Grâce à la liaison qu'elle assure avec les représentants étrangers au Canada et aux services qu'elle leur rend, la Direction du protocole contribue grandement à faciliter le développement des relations entre le Canada et les pays étrangers. A cet égard, il convient de noter que la Direction du protocole est le premier point de contact des diplomates étrangers qui arrivent au Canada.

La Section des accréditations s'occupe de l'accréditation de tous les chefs de missions étrangères arrivant au Canada et de la nomination de tout le personnel diplomatique des ambassades et hauts commissariats. De plus, elle complète l'accréditation ou la nomination des membres du personnel des nombreux consulats et bureaux commerciaux établis à travers le Canada. La Section est chargée aussi de toutes les formalités relatives aux nominations des chefs de missions et des agents consulaires du Canada à l'étranger.

On peut se rendre compte de l'activité de la Section des accréditations en consultant la liste des arrivées et des départs d'ambassadeurs et hauts commissaires qui ont eu lieu pendant les dix premiers mois de l'année. Vingt-trois chefs de missions partaient et trente-trois autres arrivaient. Deux pays, dont les représentants sont accrédités auprès du Canada, ont établi des ambassades à Ottawa, tandis que les nouveaux ambassadeurs de deux autres pays étaient accrédités simultanément auprès des États-Unis, à Washington, et auprès du Canada.

La Section des privilèges et immunités et de la documentation facilite la tâche des représentants étrangers. Elle leur fournit les pièces d'identité et les divers documents, nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, se rattachant aux privilèges et immunités qui leur sont garantis par le droit international. La Section offre ses conseils et parfois son assistance en vue d'aplanir certaines difficultés qui pourraient entraver le travail des représentants étrangers au Canada.

Il convient de noter que le Canada compte actuellement plusieurs milliers de représentants étrangers qui ont tous besoin de documents et qui ont droit à des privilèges et immunités à divers degrés.

Au nombre d'une foule de choses qui ont réclamé l'attention de la Direction en 1970, citons l'ordre des préséances à établir pour le corps diplomatique à l'occasion de la levée traditionnelle du Gouverneur général, le 1<sup>er</sup> janvier, de la célébration, sur la colline du Parlement, du vingt-cinquième anniversaire de la Victoire en Europe et de la cérémonie spéciale tenue au Centre national des Arts pour la célébration du 103<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

La Section des visites et de l'accueil est au service du Comité des visites officielles et du ministère. Elle s'occupe de tous les préparatifs de séjour des dignitaires de gouvernements étrangers et des chefs d'orga-

nisations internationales qui sont les invités officiels du Gouvernement; elle doit veiller aux détails de leur accueil, de leur confort et de leur sécurité durant leur séjour au Canada.

La Section s'occupe aussi des réceptions offertes par le ministre aux ambassadeurs étrangers, de la Maison des invités officiels, des présents à faire aux dignitaires étrangers au Canada et outre-mer. De plus, elle transmet au Comité des décorations les propositions des gouvernements étrangers au sujet des distinctions honorifiques à décerner à des Canadiens.

En 1970, le Comité des visites officielles et la Section des visites et de l'accueil, avec le concours d'autres ministères et organismes du Gouvernement et des directions compétentes du ministère, a veillé ou coopéré aux arrangements requis pour soixante-deux visites au Canada de chefs d'États, chefs de gouvernements, membres de familles royales, hauts fonctionnaires de gouvernements étrangers, chefs d'organisations internationales, délégations et autres visiteurs officiels.

Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, et Mme Ahidjo ont fait une visite d'État au Canada, en septembre. A leur itinéraire s'inscrivaient Ottawa, Montréal, Québec, les Chutes du Niagara et Toronto.

Quatre premiers ministres ont visité officiellement le Canada pendant l'année: le très honorable Harold Wilson, en janvier, et son successeur le très honorable Edward Heath, en décembre; Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, et M. K.A. Busia, premier ministre du Ghana, accompagné de Mme Busia, en novembre. M. Busia a visité Ottawa et Toronto.

Parmi d'autres visiteurs officiels au Canada, on compte le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, en mai; le ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. Ihsa Sabri Caglayangil, en septembre, et le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Stefan Jedrychowski, accompagné de Mme Jedrychowski.

En octobre, le président Ceausescu de Roumanie et Mme Ceausescu ont passé une nuit à Montréal, en route pour New York.

Le Comité des visites officielles était chargé des préparatifs concernant la visite à Ottawa de Son Altesse royale le prince de Galles, du 2 au 4 juillet. Il a aussi prêté son concours administratif au Comité spécial chargé du programme de visites de Sa Majesté la reine, Son Altesse royale le duc d'Édimbourg et Leurs Altesses royales le prince de Galles et la princesse Anne dans les Territoires du Nord-Ouest et au Manitoba, dont on célébrait le centenaire, du 4 au 15 juillet.

En plus de l'hospitalité offerte au 7 Rideau Gate aux invités officiels de l'étranger, la Section des visites et d'accueil a organisé 128 réceptions pendant l'année.

La Section a collaboré aussi avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans l'organisation de deux tournées, d'une semaine chacune, dans l'Arctique canadien, en octobre et en novembre, pour les chefs de missions accrédités auprès du Canada.

## DIRECTION DE L'INSPECTION

La Direction de l'inspection, établie en 1956, est chargée par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont elle relève directement, de faire constamment la révision et l'appréciation de toutes les opérations de l'administration centrale et des postes à l'étranger dans le but d'évaluer les activités par rapport aux objectifs et d'aider la haute direction à assurer le succès et l'efficacité des opérations du ministère. Les informations recueillies par la Direction de l'inspection sont complétées par les membres des directions administratives ou techniques qui visitent régulièrement les postes pour assurer la liaison et se rendre compte de la situation sur place.

Il incombe aussi à la Direction de l'inspection de coordonner le programme de ces voyages d'affaires à l'étranger afin que les postes ne soient pas indûment dérangés par un trop grand nombre de visites. La Direction met au point une "banque" de renseignements courants recueillis au cours des voyages que divers membres du ministère ont effectués à l'étranger et elle est maintenant en mesure de mettre à la disposition des fonctionnaires appelés à voyager une mine de renseignements récents qui peuvent leur être utiles. De plus la Direction tient à jour un répertoire de documents, constatations, recommandations et indices de décisions complémentaires, recueillis lors des visites d'inspection à l'étranger et accessibles aux intéressés.

En 1970 la Direction, malgré un personnel restreint, a entrepris des tournées pour inspecter six consulats généraux et consulats aux États-Unis; cinq missions diplomatiques en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, six en Afrique, trois au Moyen-Orient et une en Europe orientale. Les trois Bureaux régionaux des passeports ont aussi été inspectés. En outre, la Direction a effectué certaines études spéciales des méthodes et moyens de contrôle en usage à l'administration centrale. On a donné suite à toutes les recommandations faites après les tournées d'inspection et les études spéciales.

## ACTIVITÉ CONSULAIRE

## Direction des affaires consulaires

Toutes les questions consulaires autres que la remise des documents de voyage sont traitées à Ottawa par la Direction des affaires consulaires; la délivrance des passeports et autres documents de voyage relève de la Direction des passeports.

Au cours de l'année 1970, environ un million de Canadiens ont voyagé ailleurs qu'aux États-Unis à titre de touristes, soit quelque 20 pour cent de plus que l'année précédente, ce qui a considérablement augmenté les demandes de conseil et d'assistance consulaires. L'Expo 70, tenue à Osaka au Japon, où le Canada était un participant important, a été le facteur déterminant le nombre accru de visiteurs canadiens dans la région du Pacifique.

L'année écoulée a été une période d'adaptation et de réaffectation exigeant une nouvelle répartition des ressources du ministère afin de ne pas dépasser le plafond des dépenses prévues au budget.

Les services consulaires assurés à l'étranger comprennent les suivants:

Passeports et visas

- délivrer des passeports diplomatiques, spéciaux, ordinaires et d'urgence,
- délivrer des visas diplomatiques et de courtoisie aux hauts fonctionnaires étrangers,
- délivrer des visas d'immigrants ou de non-immigrants et des lettres d'introduction dans les pays où le service canadien d'immigration n'est pas représenté.

Citoyenneté

- prêter conseil et assistance au sujet de questions de citoyenneté,
- tenir le registre officiel des naissances.

Assistance

- secourir et rapatrier les Canadiens momentanément en difficultés financières ou frappés d'incapacité,
- prêter assistance aux Canadiens mis sous arrêt ou détenus,
- prêter assistance à la famille en cas de décès d'un Canadien à l'étranger,
- aider et conseiller les Canadiens malades ou hospitalisés à l'étranger,
- aider les vétérans canadiens bénéficiaires d'une pension à l'étranger,

- conseiller et fournir tous services consulaires aux personnes qui viennent au Canada ou en repartent en vertu des programmes canadiens d'aide et de coopération technique,
- prêter assistance aux navires et avions canadiens et à leurs équipages.

### Services juridiques

- établir des actes notariés,
- authentifier des documents,
- protéger les intérêts de citoyens canadiens dans des questions de succession,
- prêter conseil et fournir des renseignements sur les formalités touchant le mariage, l'adoption et l'obligation éventuelle du service militaire à l'étranger, etc.

### Divers

- fournir des renseignements sur l'éducation, le tourisme, les règlements canadiens de douane, les impôts, les allocations familiales, les indemnités pour accidents de travail, les statistiques démographiques, la pension de sécurité de la vieillesse, les régimes de pensions du Canada, de rentes du Québec et d'assurance-santé; et, en cas d'urgence, assurer le bien-être et la sécurité des Canadiens à l'étranger.

Des accords ayant éliminé le visa requis pour un bref séjour dans certains pays, les citoyens canadiens porteurs de passeports valides sont admis sans visa dans les pays ci-après pendant une période ne dépassant pas trois mois, sauf avis contraire: Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Danemark, Équateur, Espagne (y compris les Baléares et les Canaries, Ceuta et Melilla), Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Saint-Marin, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay; Haïti (un mois seulement) et Portugal (deux mois seulement).

Les citoyens canadiens ou les sujets britanniques en résidence permanente au Canada n'ont besoin ni de passeport ni de visa pour visiter les États-Unis. En général, les Canadiens peuvent se rendre sans visa dans la plupart des pays du Commonwealth et en république d'Irlande, mais ils doivent obtenir des permis d'entrée au Ghana et au Nigéria. Les Canadiens peuvent aussi se rendre sans visa dans les départements français d'outre-mer de même qu'à Saint-Pierre et Miquelon.

La Direction des affaires consulaires continue d'assurer la liaison avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

### Bureau des passeports

Le Bureau des passeports coordonne la délivrance de passeports aux ressortissants canadiens qui résident au Canada ou à l'étranger. Il

établit également, en dehors des passeports ordinaires, des passeports spéciaux et des passeports diplomatiques pour les fonctionnaires des ministères et des organismes de l'État qui voyagent à titre officiel. Le Bureau émet d'autre part des certificats d'identité aux apatrides qui, pour des raisons valables, ne peuvent obtenir de documents de voyage de leur pays d'origine. Le 4 juin 1969, le Canada a donné son adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, au Protocole de cette Convention intervenu en 1965 et à l'Accord conclu à La Haye en 1957 sur les marins réfugiés. Ces instruments imposent au Canada l'obligation de délivrer des documents de voyage spéciaux aux "réfugiés aux termes de la Convention", et le Bureau des passeports a commencé à émettre ces documents en 1970. Le Bureau délivre aussi des passeports au nom de certains pays du Commonwealth qui n'ont pas encore établi de missions diplomatiques avec résidence à Ottawa.

### Conditions d'obtention des passeports

Les conditions d'obtention des passeports n'ont subi aucun changement important en 1970. A cet égard, les dernières grandes modifications ont été apportées au début de 1969 afin de renforcer la sécurité du passeport canadien. Depuis lors, tout requérant doit produire la preuve documentaire de citoyenneté canadienne; le passeport est valide pour cinq ans seulement et non renouvelable.

### Organisation

Après une révision complète des opérations du Bureau des passeports, on a établi une nouvelle structure en vue d'assurer de meilleurs services, de réaliser certains objectifs et de répondre aux prévisions de la somme de travail. Grâce à cette réorganisation, le Bureau est doté d'un personnel permanent, non permutant et plus considérable qu'auparavant. De plus, la nouvelle structure prévoit un certain nombre de postes saisonniers afin de répondre aux demandes accrues de passeports pendant les périodes de pointe. La stabilité et la souplesse des rouages actuels sont les deux grands attributs du Bureau.

### Opérations

Le nombre des passeports délivrés en 1970 est d'environ 6.8 pour cent plus élevé que l'année dernière. Malgré cette recrudescence d'activité, le fonctionnement du Bureau a repris son cours normal après les difficultés éprouvées pendant le premier semestre de 1969. Ce retour à la normale peut être attribué surtout aux trois facteurs suivants: les requérants sont de plus en plus au courant des nouvelles conditions d'obtention des passeports; on a établi des bureaux régionaux de passeports et entrepris une campagne publicitaire.

La grève tournante des employés des postes de mai à septembre 1970 n'a pas ralenti outre mesure les opérations, la production ni les services rendus par le public. Cela est dû surtout à l'existence des bureaux régionaux et à la coopération de nos grandes lignes aériennes dont le concours a facilité la réception des demandes et l'envoi des passeports.

## Bureaux régionaux

Des bureaux régionaux de passeports ont été ouverts à Montréal, à Toronto et à Vancouver au début de 1970. Ils sont destinés à offrir des renseignements et une aide générale aux candidats qui ont du mal à remplir leurs demandes de passeports, de même qu'à ceux qui ont des difficultés particulières au sujet des passeports. Bien que les bureaux régionaux n'aient à délivrer de passeports que dans les cas d'urgence, la pratique a démontré qu'ils peuvent assurer ce service de façon courante lorsque les intéressés s'y présentent en personne. Les bureaux régionaux ont été particulièrement utiles de mai à septembre lorsque le service normal du courrier a été interrompu. Quoiqu'il soit difficile d'évaluer le volume de travail attribuable à l'irrégularité du courrier, il semble que le public a utilisé les services régionaux plus souvent qu'il ne l'aurait fait en temps normal. Depuis que les trois bureaux régionaux sont en pleine activité, ils ont délivré 102,654 passeports, soit 26 pour cent du chiffre total de l'année. En voici le nombre réparti par bureau:

<u>Bureau</u>	<u>Passeports délivrés</u>
Montréal	39,475
Toronto	44,985
Vancouver	18,194
	<hr/>
	102,654 *

Les locaux sont attrayants, le matériel ultra-moderne et le personnel très compétent. Les chiffres mentionnés plus haut permettent de croire que le public a vivement apprécié l'ouverture des bureaux régionaux.

Ces trois bureaux distincts font actuellement partie de la nouvelle structure du Bureau des passeports. On poursuit l'étude de l'aspect pratique et économique de l'établissement de nouveaux bureaux régionaux dans d'autres régions du Canada.

## Publicité

Le rythme saisonnier d'activité du Bureau des passeports n'a pas beaucoup changé en comparaison des années précédentes. Le premier semestre de l'année est immanquablement la période de pointe et, à la même époque en 1970, le nombre des demandes de passeports s'est élevé à plus de 67 pour cent du chiffre total de l'année. En 1969, on amorçait une modeste campagne publicitaire en vue d'échelonner les appels à nos services et d'encourager les intéressés à présenter leurs demandes de passeports pendant la morte-saison. Le public était non seulement invité à soumettre le formulaire requis pendant la période creuse mais aussi à le remplir correctement. Cette campagne, qui a produit de modestes résultats, se poursuivra cette année.

\* Chiffres provisoires

Le tableau ci-après fournira des précisions sur l'activité du Bureau des passeports au cours de la dernière décennie.

<u>Année</u>	<u>Passeports</u>		<u>Certificats d'identité</u>	<u>Documents de voyage spéciaux aux réfugiés</u>	<u>Droits perçus</u>
	<u>Délivrés</u>	<u>Renouvelés</u>	<u>Délivrés et renouvelés</u>	<u>Délivrés</u>	<u>Recettes totales</u>
1961	139,218	19,988	7,596		\$ 746,796
1962	155,363	23,636	5,535		826,940
1963	164,445	26,964	3,881		879,930
1964	184,569	32,784	3,167		989,606
1965	203,571	38,456	2,193		1,087,191
1966	208,804	42,749	2,681		1,129,718
1967	218,064	46,842	2,628		1,185,780
1968	284,442	57,761	2,246		1,500,829
1969*	368,175	8,061	1,553		3,613,255
1970**	393,143		1,636	655	3,902,456

\* Chiffres révisés

\*\* Chiffres provisoires



## QUESTIONS JURIDIQUES

## Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques joue le rôle de service juridique consultatif auprès des autres directions du ministère au sujet des questions de droit international que soulève la politique étrangère du Canada, et elle sert également de service opérationnel du ministère pour de nombreuses questions juridiques qui se posent sur le plan international. D'une part, elle conseille le ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, et se tient en liaison avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et d'autres services juridiques du Gouvernement en ce qui concerne diverses questions d'ordre juridique. D'autre part, la Direction participe à l'activité des Nations Unies sur les questions juridiques et sur les questions revêtant un aspect juridique, et elle assume des responsabilités particulières ayant trait à la position du Canada sur diverses questions discutées par la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'intéresse également de diverses manières au rôle que joue le Canada dans le développement du droit international, qu'il s'agisse de questions juridiques traditionnelles telles que les relations diplomatiques et le droit des traités, ou de problèmes plus récents comme ceux de l'espace extra-atmosphérique, du lit des mers, etc.

La Direction est organisée de la façon suivante: la Section des réclamations, dont le travail se rattache à la protection à l'étranger des biens et des intérêts des citoyens canadiens; la Section du droit de l'environnement qui s'occupe de l'aspect juridique de la pollution sur le plan international; la Section du droit de la mer, compétente dans les domaines des eaux territoriales, des zones de pêche et du plateau continental ainsi que des utilisations pacifiques du lit des océans; la Section des Nations Unies et de la planification juridique, qui s'occupe des questions juridiques et des droits de l'homme traitées à l'ONU, des affaires relatives à la reconnaissance des États et gouvernements, des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires, et de la planification de la politique canadienne concernant les questions juridiques et quasi-juridiques; et la Section des traités et des questions économiques, qui donne son avis sur l'interprétation des traités, collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités conclus par le Canada le soient en conformité avec les pratiques constitutionnelles canadiennes, tient à jour le répertoire des traités, fait enregistrer les traités par le Secrétariat des Nations Unies et s'occupe de l'aspect juridique des relations économiques internationales du Canada.

Développement du droit international

Le 14 octobre 1970, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposait auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un instrument d'adhésion à la Convention de Vienne sur le droit des traités

et un instrument de ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale<sup>1</sup>.

La Convention sur le droit des traités a été adoptée à la seconde session de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités qui a eu lieu à Vienne, en Autriche, du 9 avril au 23 mai 1969. Elle codifie un domaine important du droit international sur ce sujet, dont certains concepts qui ne sont acceptés dans le droit international coutumier que depuis peu de temps; par exemple, l'interdiction du recours à la force pour parvenir à la conclusion d'un traité, le concept de normes péremptoires du droit international coutumier que les États ne peuvent pas enfreindre librement, même en se mettant d'accord pour le faire. L'interdiction de l'esclavage et du génocide sont des exemples de ces normes péremptoires, ou de ces règlements d' "ordre public", du droit international.

La Convention de Vienne marque un grand pas en avant dans la codification et le développement progressif du droit international dans le domaine des accords entre États, dont l'importance est fondamentale pour la bonne conduite des affaires internationales.

Pendant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1969, la Sixième Commission a terminé ses travaux sur les projets d'articles régissant les missions spéciales, rédigés par la Commission de droit international. Les missions spéciales, que l'on appelle aussi "la diplomatie *ad hoc*", se composent de ministres du Cabinet ou d'autres représentants envoyés par le gouvernement d'un État pour avoir des entretiens officiels avec des membres du gouvernement d'un autre État.

La Convention sur les missions spéciales a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1969, et ouverte à la signature et à la ratification jusqu'au 31 décembre 1970. Le ministère des Affaires extérieures a effectué une étude de la Convention aux fins de signature et de ratification par le Canada, et des consultations interministérielles se déroulent à cette fin.

En 1970, le Canada a continué de participer activement à l'examen des principes du droit international concernant les relations amicales et la coopération entre États. Le Comité spécial des Nations Unies qui traite du sujet a tenu sa cinquième séance à Genève du 31 mars au 1<sup>er</sup> mai 1970. L'unanimité s'étant faite sur la formulation d'autres principes à des réunions antérieures, un accord est intervenu sur la rédaction des trois principes suivants: 1) le non-recours à la force, 2) l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples, et 3) la non-intervention. Étant convenu des trois derniers principes, le Comité spécial put rédiger une "Déclaration sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, conformément à la Charte des Nations Unies", que l'Assemblée générale adopta le 24 octobre, lors de sa session commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ONU.

---

<sup>1</sup> Voir Chapitre II "Représentation auprès des organisations internationales" - section "Nations Unies", page 12.

Le Comité spécial des Nations Unies pour la question de la définition de l'agression, qui se compose de 35 membres, dont le Canada, s'est réuni à Genève pour sa troisième session du 13 juillet au 14 août 1970. Comme par le passé, la délégation canadienne a joué un rôle actif dans les délibérations du Comité en vue de favoriser une entente ou une définition adéquate qui soit généralement acceptable. Trois projets de définition avaient été soumis au Comité spécial: un par le Canada et cinq autres États (l'Australie, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon); un deuxième par l'URSS; et un autre par un groupe de treize États "non engagés", en grande majorité afro-asiatiques et latino-américains. Le Canada a aussi pris une part active à l'étude de cet article qui a eu lieu par la suite à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Assemblée a accepté la proposition du Comité spécial qui souhaite se réunir de nouveau en 1971 pour reprendre ses travaux.

### Droit de la mer

En juin 1970, le Parlement a adopté des mesures législatives affirmant la compétence canadienne en matière de prévention de la pollution dans une zone allant jusqu'à 100 milles marins du littoral arctique. Le gouverneur en conseil peut établir des règlements aux fins de la présente loi. Divers ministères de l'État élaborent actuellement des règlements détaillés et l'on prévoit qu'ils entreront en vigueur avant la prochaine saison de navigation.

En juin, le Gouvernement a adopté aussi des mesures législatives qui ont porté de 3 à 12 milles marins la mer territoriale du Canada. A cet égard, le gouverneur en conseil peut déterminer les limites des pêches dans certaines zones du littoral canadien qui ne sont pas encore comprises dans les lignes de base, notamment le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, l'entrée Dixon et le détroit d'Hécate, et le détroit Reine-Charlotte. Jusqu'ici ces lignes n'ont pas été tracées.

De plus, la compétence que le Canada exerce sur la prévention de la pollution serait étendue aux zones à inclure dans les limites des pêches; conformément aux modifications à la Loi sur les Pêcheries, les dispositions contre la pollution seront appliquées aussi aux nouvelles zones de pêche à déterminer dans des étendues d'eau spéciales.

Le Canada est membre du Comité permanent des Nations Unies sur les utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, depuis sa création en 1968. En 1970, le Canada a maintenu sa participation active au travail de ce Comité et il a continué d'insister pour que le Comité du désarmement à Genève étudie les problèmes les plus urgents relatifs aux utilisations pacifiques des fonds marins.

En avril 1970, le Canada a conclu un accord avec les États-Unis concernant des privilèges réciproques de pêche entre pêcheurs de chaque pays. En octobre, les pourparlers engagés à Ottawa avec des représentants de l'URSS ont abouti à un accord provisoire; l'accord définitif sera probablement conclu en janvier 1971.

Le Canada a continué les échanges de vues avec d'autres pays sur les questions concernant le droit de la mer et la nécessité de tenir une autre Conférence des Nations Unies qui traiterait des questions non résolues dans ce domaine.

### Section du droit de l'environnement

La Section du droit de l'environnement n'a été établie que dernièrement et elle est encore en voie d'élaboration en ce qui concerne son envergure et ses responsabilités éventuelles. Incorporée dans la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures, elle reflète l'évolution rapide de l'intérêt public pour ce qui est de la qualité de l'environnement, et sa préoccupation au sujet du rythme sans cesse croissant de la pollution. Les problèmes de l'environnement franchissent non seulement les frontières locales, provinciales et régionales mais aussi les frontières internationales. Le contrôle de la pollution exige donc de nouvelles formes de coopération internationale touchant la surveillance, la recherche et la réglementation. Le droit de l'environnement est en pleine évolution. Dans le domaine de la prévention de la pollution, où le droit international actuel est insuffisant, il faut chercher de nouveaux moyens techniques et de nouveaux modes de réglementation pour contrôler les activités humaines qui causent la dégradation de l'environnement.

En jouant son rôle, la Section du droit de l'environnement collaborera étroitement avec la Direction des relations scientifiques du ministère des Affaires extérieures, qui est chargée en général des questions d'environnement, et elle la conseillera. Il y a aussi de nombreux organismes internationaux et intergouvernementaux qui s'intéressent vivement à l'environnement. Ce sont, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), qui s'occupe de la pollution marine, en particulier des fuites de pétrole; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a parrainé des études sur la pollution atmosphérique et qui élabore un programme approfondi de recherches et d'activités à long terme relativement aux problèmes de l'environnement; l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui étudie la pollution côtière; l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui se préoccupe des effets de la pollution sur les ressources biologiques de l'océan; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui étudie certaines questions comme le paiement des frais de contrôle de la pollution et la responsabilité des dommages causés par la pollution; l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui a entrepris par l'entremise de son Comité sur les défis de la société moderne (CDSM), huit études-pilotes de problèmes distincts de pollution; et enfin, la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui se réunira en juin 1972, à Stockholm, où la communauté internationale échangera des vues, identifiera des problèmes d'environnement et étudiera des méthodes en vue d'aborder ces problèmes à l'échelle globale, régionale et nationale. Les questions juridiques qui se poseront inévitablement au cours de toutes ces délibérations réclameront l'attention soutenue de la Section du droit de l'environnement.

Cette Section est chargée aussi de conseiller dans des domaines connexes, en particulier celui de la conservation et de la protection de l'importante ressource des pêches du Canada.

## Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies, a tenu sa neuvième session à Genève du 8 juin au 3 juillet. Cette fois encore, cependant, le Sous-comité n'a pu terminer la rédaction du projet de Convention sur la responsabilité des dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est réuni à New York au mois de septembre 1970, s'est de nouveau efforcé de rallier les suffrages sur les principales questions en suspens qui empêchent de terminer la rédaction du projet de Convention sur la responsabilité. Il reste encore des divergences de vues sur certaines questions, en particulier sur celles qui sont liées à la question de savoir quel genre de droit appliquer en cas de réclamation pour dommages, et à l'établissement d'un mécanisme pour le règlement des différends. D'une manière générale, le Canada voudrait que les deux puissances spatiales tiennent compte le plus possible du fait que les autres membres de la communauté internationale souhaitent instamment que la Convention stipule des secours efficaces et justes dans le cas de dommages causés par des objets venus de l'espace. Pour cette raison, les délégations canadiennes siégeant au Sous-comité juridique et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'à l'Assemblée générale, ont appuyé fortement le point de vue selon lequel les principes du droit international ou du droit national de l'endroit dans lequel le dégât a eu lieu, ou encore le droit de l'État qui fait la réclamation, soient appliqués en cas de réclamation; ces délégations étaient également d'accord pour que la Convention renferme des dispositions obligatoires et astreignantes pour le règlement des différends. Toutefois, les États qui partagent ce point de vue et ceux qui favorisent d'autres formules de droit à appliquer et préconisent simplement la conciliation n'ont pas encore réussi à faire coïncider leurs points de vue. Par conséquent, le Canada et les autres membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devront poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à un accord qui se révélera acceptable pour la majorité mais tiendra compte essentiellement des intérêts des victimes éventuelles.

On s'attend à ce que le Sous-comité juridique se réunisse de nouveau à Genève dans le courant de l'été 1971 pour tenter de faire l'accord sur les principales divergences restantes en ce qui concerne le droit à appliquer et le mécanisme de règlement des différends.

## Actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale

Le Comité juridique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a tenu sa dix-septième session à Montréal en février et en mars pour approuver un projet révisé de Convention relative à la capture illicite d'aéronefs. Ce projet de convention a fait l'objet d'une conférence diplomatique, parrainée par l'OACI et tenue à La Haye du 1<sup>er</sup> au 6 décembre sous l'égide du Gouvernement des Pays-Bas.

A la suite de deux sérieux incidents qui ont occasionné des pertes de vies et d'avions en février, onze États européens, membres de la

Conférence de l'aviation civile européenne (CACE) ont demandé au secrétaire général de l'OACI de tenir une session spéciale de l'Assemblée afin d'étudier la question de la sécurité du transport aérien international. La dix-septième session (extraordinaire) de l'Assemblée a eu lieu à Montréal du 16 au 30 juin. Au cours de la réunion, un certain nombre de résolutions importantes furent adoptées relativement à la prévention et à la dissuasion de ceux qui seraient tentés de commettre des actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale, aux mesures spéciales de sûreté pour la protection des aéroports, des aéronefs et des installations au sol, et aux mesures propres à faciliter les poursuites et à traduire en justice ceux qui commettent ces actes illicites. L'Assemblée a chargé aussi le Comité juridique de se réunir en dix-huitième session avant la fin de novembre pour rédiger un projet de convention internationale sur les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale, autres que ceux de la capture illicite d'aéronefs.

Le 1<sup>er</sup> octobre le Conseil, organe permanent de l'OACI, établi à Montréal, adoptait deux résolutions importantes traitant des sanctions et de l'application de mesures juridiques internationales relatives à l'intervention illicite.

La première proposition, soumise par les États-Unis, demandait la coopération internationale en vue des mesures à prendre contre les États qui détiennent des passagers, un équipage ou un avion aux fins de chantage international ou qui refusent d'extrader ou de poursuivre les personnes responsables de tels actes; elle invitait aussi le Comité juridique lors de sa dix-huitième session, à étudier un nouveau projet de convention internationale relative aux sanctions. La seconde résolution, proposée par le Canada, demandait au Comité juridique de travailler à l'élaboration d'une clause spéciale à incorporer dans les accords bilatéraux sur les transports aériens, qui prévoirait certaines mesures exécutoires relatives à l'intervention illicite.

Le Comité juridique s'est réuni à Londres du 29 septembre au 22 octobre pour l'élaboration d'une convention internationale sur les actes d'intervention illicite et l'étude des résolutions dont l'avait chargé le Conseil de l'OACI le 1<sup>er</sup> octobre. Avant de clore sa session, le Comité a approuvé le projet de convention sur les actes illicites d'intervention et recommandé que le Conseil convoque une conférence diplomatique afin de l'adopter et de l'ouvrir aux signatures et ratifications. La Conférence aura lieu au siège de l'OACI à Montréal, du 8 au 23 septembre 1971. Le Comité a également renvoyé les propositions des États-Unis et du Canada devant un Sous-comité spécial des affaires juridiques afin qu'elles y soient étudiées à fond. Ce Sous-comité doit se réunir à Montréal du 14 au 27 avril 1971.

La Conférence diplomatique de La Haye a adopté le 16 décembre une Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs. Ce traité pose un certain nombre de principes concernant le délit de capture illicite, la compétence vis-à-vis de l'auteur de la capture et les poursuites, l'extradition et les peines dont les délinquants peuvent faire l'objet. Le Canada et quarante-neuf autres États ont signé la Convention à l'issue de la Conférence, sous réserve de ratification.

## Réclamations

En 1964, le ministère a redoublé d'efforts en vue d'obtenir le règlement global des réclamations en souffrance présentées par des citoyens canadiens contre les pays d'Europe orientale qui avaient nationalisé ou confisqué des biens canadiens après la Seconde Guerre mondiale. Le premier résultat de ces efforts a été l'Accord de juin 1966 avec la Bulgarie.

Le second Accord fut signé avec la Hongrie en juin 1970 après une série de négociations entamées en janvier 1966. La somme de 1.1 million de dollars est à percevoir en cinq tranches égales à verser annuellement. Une Commission des réclamations étrangères a été établie pour juger les demandes et recommander aux ministres compétents les montants à répartir. Cette répartition prendra probablement une année.

En 1965, un accord est intervenu avec le Gouvernement polonais qui a accepté de négocier un règlement des réclamations canadiennes contre la Pologne. Quatre séries de négociations eurent lieu et, bien que des progrès importants aient été réalisés, la question n'est pas encore tranchée. Ces longues négociations préoccupent le Canada qui, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en a fait part au ministre des Affaires étrangères de la Pologne, lors de sa visite à Ottawa en octobre 1970, et M. Jedrychowski a affirmé que son Gouvernement a l'intention d'arriver à un règlement dans un proche avenir.

En 1967, un accord est intervenu avec le Gouvernement roumain qui a accepté de négocier un règlement des réclamations canadiennes contre la Roumanie. La première série de négociations eut lieu à Bucarest en mai 1969. La reprise en a été débattue par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pendant sa visite à Bucarest en juin 1970.

En 1967, un accord est intervenu avec le Gouvernement tchécoslovaque qui a accepté de négocier un règlement des réclamations canadiennes contre la Tchécoslovaquie. Les réclamations ont été transmises aux autorités tchèques en mars 1970 et les négociations seront probablement engagées en mars 1971.

De plus, le ministère des Affaires extérieures a soulevé avec les dirigeants de certains pays la question des réclamations présentées par des Canadiens à la suite de la confiscation de leurs biens sans indemnisation. Il a prêté aussi une assistance officieuse aux citoyens canadiens qui ont soumis des réclamations à la République fédérale d'Allemagne pour cause de mauvais traitement et de persécution pendant la guerre.

## ADMINISTRATION

## Direction générale du personnel

La Direction générale du personnel se compose de trois directions: la Direction du personnel (affectations), la Direction de la planification et du perfectionnement du personnel, et la Direction des relations de travail et de la rémunération.

Personnel (affectations)

La Direction du personnel (affectations) s'occupe du recrutement, de l'avancement, de la nomination, de l'affectation, de la mutation, des départs et de la planification de carrière du personnel du ministère employé au Canada, comprenant les agents, les commis, les sténographes, les préposés aux communications, les agents de sécurité, et le personnel spécialisé (ce qui représente un total d'environ 2,000 personnes en 1970). De plus, la Direction se charge des dispositions administratives touchant l'affectation à l'étranger du personnel d'autres ministères ou agences du gouvernement.

Le fonctionnement de la Direction repose sur deux Sections de la nomination et de l'affectation, qui sont chargées de l'établissement, de la recommandation et de l'exécution des lignes de conduite relatives à la nomination, à l'affectation, à l'orientation des carrières etc., des demandes en personnel des missions et des directions à Ottawa, et des problèmes personnels des fonctionnaires du ministère; il repose aussi sur la Section de l'emploi, qui s'occupe principalement, en collaboration avec la Commission de la Fonction publique, de la mise en oeuvre de programmes d'emploi, de recrutement et de perfectionnement; et enfin, sur une Section administrative, qui a la charge du contrôle financier et de l'établissement et de la tenue à jour des rapports et statistiques concernant le personnel.

La Direction du personnel (affectations) a connu au cours de l'année 1970 une activité particulière, en raison des importantes mesures d'économie prises par le ministère, en conformité du programme gouvernemental de lutte contre l'inflation. Ces mesures comportaient, en particulier, la fermeture de plusieurs missions à l'étranger, une réduction importante du personnel dans un certain nombre d'autres missions, et le reclassement de celui-ci à Ottawa, ainsi qu'une diminution sensible de l'effectif total en personnel du ministère. Dans le cadre de ce programme d'ajustement de la main-d'oeuvre, la Direction a dû s'occuper d'un nombre important de mutations et de mises en détachement dans d'autres ministères ou agences du Gouvernement.

Direction de la planification et du perfectionnement du personnel

La Direction de la planification et du perfectionnement du personnel est chargée de la planification de la main-d'oeuvre, y compris les prévisions,



la tenue de la comptabilité et l'établissement des rapports relatifs à l'utilisation du personnel; elle est chargée du perfectionnement et de l'exécution de programmes de formation; elle est aussi chargée de diriger des projets spéciaux et d'entreprendre des études visant à accroître l'efficacité de la gestion et à promouvoir un meilleur usage des ressources en personnel; enfin, elle applique des normes de classification des grades, pour déterminer la valeur relative des emplois au sein du ministère.

L'adoption, à la fin de 1969, du programme gouvernemental de restrictions financières a eu de sérieuses répercussions sur l'activité de la Direction en 1970. Ce programme a contraint le ministère à réexaminer la répartition et l'utilisation de toutes ses disponibilités en main-d'oeuvre ou autres, et par suite, cette Direction a consacré la plus grosse partie de son activité, dans la première moitié de l'année, à tenter de réduire au minimum, en collaboration avec les autres Directions, les effets de cette politique sur l'efficacité de notre travail, et sur notre personnel. Il a été constamment nécessaire de s'assurer que les travaux relatifs à la planification et à l'utilisation du personnel, et à la prévision des besoins en personnel, étaient conformes aux objectifs des ministères, et à la politique gouvernementale.

Un autre événement majeur de l'année a été l'adoption de nouvelles normes de classification pour le groupe des agents du service étranger. La mise en oeuvre, la réalisation et l'adoption de cette catégorie unique de normes ont été le fruit de l'association étroite de la Section de la classification avec le Conseil du Trésor, et avec les agents du ministère. Cela a demandé une étude et une estimation totales de tous les travaux effectués dans les missions à l'étranger, et la conversion au nouveau groupe de tous les grades et de leurs titulaires. De plus, il a fallu aider la Commission de la Fonction publique à mettre au point de nouvelles normes de sélection, et, en collaboration avec le Conseil du Trésor et le Service des délégués commerciaux, mettre au point et adopter un système d'établissement des salaires basé sur les résultats, et revoir le programme d'estimation des résultats, pour le mettre en harmonie avec ces nouveaux systèmes.

Au cours de 1970, la Direction a mené à bonne fin une importante étude du Bureau des passeports, qui a entraîné des modifications d'organisation substantielles, destinées à aider les chefs de service à améliorer le rendement et l'efficacité du travail. Ces modifications ont exigé une révision complète de la classification des grades, qui a permis au Bureau des passeports de bénéficier d'une structure organique plus viable.

Les travaux suivants ont aussi été menés à bien au cours de l'année: une étude en profondeur du groupe des employés de la sténographie et du secrétariat, l'accent portant sur la détermination de solutions à des problèmes relatifs au moral, au roulement et à l'utilisation; un projet sur la mise au point d'une politique en matière de perfectionnement dans les langues officielles du Canada et dans les langues étrangères; un programme comprenant l'étude et la révision complètes des systèmes d'estimation et d'avancement des employés du ministère, et la mise au point, pour les agents, d'un programme d'entrevues touchant la planification de la carrière.

On a créé au début de 1970 un Comité ministériel de la formation et du perfectionnement, en vue de faire une étude et de donner des avis au Comité des agents supérieurs sur une politique, sur les besoins, sur les priorités, sur le budget et sur le contenu de programmes d'instruction et de perfectionnement. C'est ainsi que le Comité a fourni des indications et des instructions à la Section de la formation, et qu'un progrès considérable a été accompli dans le sens d'une définition plus claire des buts et des objectifs, et de la mise au point de procédés rationnels de formation, pour faire face à ces besoins.

La mise en oeuvre des programmes courants d'une valeur bien établie a continué durant la même période, et leur cadre a été élargi dans certains cas. Ces programmes comprennent le perfectionnement dans les langues officielles du Canada, aussi bien à Ottawa que dans les missions à l'étranger et visent à hausser le niveau du bilinguisme du ministère. Plus de 430 employés et femmes d'agents ont reçu au cours de l'année des cours dans les deux langues officielles. Le cadre des programmes d'enseignement des langues étrangères a été élargi de façon semblable en 1970. On a développé la fréquentation des cours et des programmes d'amélioration et de perfectionnement de la gestion, et on a encouragé, par une aide financière, les employés à suivre des cours du soir et par correspondance, sur un large éventail de sujets reliés au travail.

On a rendu officiel et amélioré un programme d'encouragement et d'orientation à l'intention des sténographes et des commis, et on a entrepris la mise au point et l'adoption de cours de stage avant nomination, sur des sujets tels que l'administration financière.

Le ministère a également continué à fournir son aide à la formation et au perfectionnement de fonctionnaires et d'autres personnes venant de pays étrangers, au moyen de programmes de révision des plans, systèmes et processus opérationnels du ministère.

#### Direction des relations de travail et de la rémunération

La Direction des relations de travail et de la rémunération est chargée de concevoir, d'interpréter et d'appliquer les dispositions légales, les conventions collectives, et les règlements du Conseil du Trésor régissant les clauses et conditions d'emploi du personnel du ministère. La Section des relations de travail opère la liaison avec le Conseil du Trésor, employeur des membres de la Fonction publique, et avec les associations professionnelles. Elle conseille la direction du ministère sur tous les aspects des relations de travail, et contrôle le mode de règlement des griefs. Une Section des services des employés règle toutes les questions de salaires, d'indemnités, de congés et de retraite. Une des fonctions des Sections du règlement des indemnités et du logement à l'étranger est de donner au Conseil du Trésor des conseils sur les conditions de service qui permettent aux Canadiens de servir à l'étranger dans un large éventail de situations et de milieux, tout en accomplissant leur travail de la façon la plus efficace possible et dans le meilleur esprit possible. La Direction est aussi chargée d'appliquer les clauses et conditions de travail de 800 employés engagés sur place, dans des postes canadiens à l'étranger.

## Direction générale des finances et de l'administration

La Direction générale des finances et de l'administration fournit des services de soutien au ministère par l'intermédiaire de cinq directions, nommément: les Services centraux, les Finances, le Matériel, les Biens, et l'Organisation et les Méthodes. Conformément à la politique du Gouvernement, le ministère a adopté un système de gestion financière qui décentralise les responsabilités et fournit un cadre plus approprié à la subordination des besoins en ressources aux plans et objectifs des programmes. De plus, quatre vérificateurs régionaux font rapport au Directeur général des finances et de l'administration et servent d'agents de contrôle du budget et de conseillers en gestion financière auprès des postes et des missions à l'étranger. En fin d'année, la Direction générale s'occupait activement de la manière de procéder pour intégrer tous les services administratifs qui appuient l'activité du Gouvernement à l'étranger. A mesure que ces plans d'action seront élaborés conformément à la *Politique étrangère au service des Canadiens*, "on les mettra à l'essai et on les appliquera. Ainsi le Gouvernement pourra-t-il s'assurer que son activité à l'étranger s'appuie sur une administration moderne et efficace".

### Direction des services centraux

La Direction des services centraux est chargée d'assurer divers services communs de soutien au siège du ministère. Elle pourvoit aux besoins de locaux, d'ameublement et d'équipement de bureau dans le nouvel immeuble central, y compris les services de sécurité, de communication, de réception et de conférence. La Direction dresse tous les plans quant à l'espace à attribuer dans une dizaine d'immeubles, et assure la liaison indispensable avec le ministère des Travaux publics au sujet de l'entretien, de la redécoration, de la réparation et de la réfection des bureaux.

La Direction est chargée de la rédaction, de la révision et de la publication des manuels, rapports et lettres circulaires indispensables à l'administration efficace du ministère. La Direction s'occupe aussi de l'impression d'une vaste gamme de manuels portant sur des questions administratives, de formules, de rapports, de circulaires et de brochures aux fins de diffusion au ministère et à l'extérieur.

La Direction assure un certain nombre de services spéciaux dont les campagnes de charité et la vente des obligations de l'État. Elle organise les cliniques de donneurs de sang, les premiers soins et la protection contre l'incendie; administre le programme des primes d'encouragement au mérite de même que les services de stationnement et de communication au siège du ministère à Ottawa; elle coordonne les méthodes administratives concernant l'ouverture de nouveaux postes et revoit les rapports des missions; enfin elle est chargée de l'organisation et du bon fonctionnement d'un service de traitement des données qu'elle met à la disposition de toutes les directions du ministère.

### Direction des finances

Les deux principales responsabilités de la Direction des finances sont la coordination et le collationnement des prévisions et des évaluations

des programmes du ministère qui doivent être soumis à l'approbation du Conseil du Trésor, et le contrôle général ou détaillé de tous les crédits alloués au ministère.

En conséquence des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière au cours de 1969, le ministère est maintenant chargé de diverses fonctions exercées auparavant par le Contrôleur du Trésor. Citons, entre autres, la comptabilité fiscale et les rapports à présenter au Receveur général, le contrôle des liquidités, la préparation des *Comptes publics* du ministère, et la vérification intérieure de toutes les dépenses, pour faire suite aux directives et règlements parlementaires, administratifs et ministériels.

De plus, la Direction a mis au point un nouveau système de gestion des données, qu'elle a appliqué en 1970 pour fournir des rapports budgétaires et d'autres informations sur le rendement à tous les niveaux de gestion.

La Direction prête conseil et assistance aux autres directions et aux postes à l'étranger en ce qui concerne leur comptabilité et leurs rapports, et l'interprétation des autorisations et règlements gouvernementaux; elle voit au paiement des contributions aux organisations internationales, administre l'avance des fonds de roulement destinée à financer les opérations des postes, perçoit tous les revenus, prépare les prévisions et les états spéciaux selon les besoins, et fournit au personnel du ministère un service central d'organisation de voyages et de paiement des réclamations.

Actuellement, la Direction mène à bien les études détaillées et les préparatifs qui assureront l'intégration et les services financiers nécessaires à tous les ministères dans les postes à l'étranger.

#### Direction du matériel

La Direction du matériel est chargée d'assurer le service de soutien nécessaire à tous les postes diplomatiques canadiens et à l'administration centrale, au moyen de la mise au point et de la publication des politiques, des directives et des méthodes qui permettent l'utilisation économique des ressources matérielles selon le principe de la comptabilité par centre de responsabilité. La Direction est chargée de la préparation du budget, du programme d'acquisition et de fourniture du matériel requis pour tous les nouveaux postes, de l'expansion des activités des postes existants et des rénovations importantes à envisager lors des déménagements dans de nouveaux locaux. Les responsabilités de la Direction comprennent l'élaboration du programme d'achat et de fourniture des meubles destinés aux bureaux et logements, et d'autres articles, dont les voitures automobiles et les installations techniques qui permettent aux cadres compétents de s'acquitter de leurs tâches avec le plus d'économie et d'efficacité, l'entretien de tout le matériel et la fourniture de services connexes.

En 1970, on a mis au point et publié de nouvelles Instructions pour la gestion du matériel, y compris des tableaux d'autorisation ou des barèmes de fourniture de matériel; de plus, on a appliqué un système

révisé de comptabilité du matériel utilisé, qui devrait améliorer sensiblement la gestion du matériel à tous les niveaux.

A la suite de l'adoption du projet de loi C173 et de la Loi de 1969 sur l'organisation du Gouvernement, qui a établi le ministère des Approvisionnements et Services, on a réalisé aussi pendant l'année l'intégration des achats et de l'approvisionnement qui relèvent dudit ministère.

Le système de gestion du matériel de l'administration centrale a servi de base pour la mise au point des systèmes et méthodes de gestion du matériel que les postes à l'étranger utiliseront pour l'intégration de certains services.

#### Direction des biens

La Direction s'occupe de fournir, entretenir et gérer les immeubles que les postes utilisent à l'étranger comme bureaux, résidences officielles et logements du personnel en les faisant louer ou acheter par le Gouvernement. La Direction prépare des programmes à court et à long termes, des prévisions budgétaires annuelles et à long terme, des études spéciales sur le logement; elle dirige un programme important d'achat de propriétés ou de conception et de construction d'immeubles à l'étranger, et elle assure la tenue des dossiers et des archives et le contrôle financier. La Direction qui a un effectif de 17 personnes à Ottawa, comprend deux Sections: a) Entretien et location des biens; b) Construction et acquisition des biens.

Dans les postes du ministère des Affaires extérieures, on s'efforce de loger dans l'espace réservé aux bureaux les autres ministères du Gouvernement. Dans la plupart des cas, le ministère a pu fournir des bureaux à l'étranger aux ministères suivants: Industrie et Commerce (54 postes); Main-d'oeuvre et Immigration (11 postes); Revenu national (5 postes); Défense nationale (26 postes). Cela représente le gros des bureaux du Gouvernement à l'étranger, en ce qui concerne l'ensemble de l'espace et le total des frais. Le logement du personnel de nombreux autres ministères est également assuré dans les postes où la situation du logement est mauvaise et, dans plusieurs autres postes le Conseil du Trésor a autorisé la mise en commun des logements, sous l'administration du ministère des Affaires extérieures, pour en faciliter l'acquisition, la location et la gestion. Le montant du loyer des logements en commun est réparti proportionnellement et débité aux ministères intéressés.

L'ampleur des besoins de logement du ministère des Affaires extérieures est révélée dans le tableau ci-dessous, qui indique le nombre total des immeubles, et détaille ensuite ceux dont le Gouvernement est propriétaire, ceux qu'il loue, et les projets en construction.

Un programme de préparation de plans, de construction et d'achat d'immeubles à l'étranger s'est poursuivi, mais à un rythme ralenti, tout au long de 1970. Dans les achats d'immeubles, on compte vingt-quatre logements pour le personnel. La construction d'une chancellerie a été terminée également. En cours d'année, on a préparé les plans d'une chancellerie et de vingt-deux logements pour le personnel et lancé un appel d'offres pour une chancellerie, une résidence et vingt-deux logements du personnel.

Affaires extérieures - Immeubles acquis et loués par le Gouvernement

Type	Total	Acquis par le Gouvernement			Loués par le Gouvernement		Projets en construction	
		Unités	Valeur originale en \$	Valeur actuelle en \$	Unités	Location annuelle en \$	Unités	Valeur totale approximative en \$
Immeubles de bureaux	85	20	6,812,000	21,850,000	65	1,725,000	2	2,395,000
Résidences officielles	72	39	6,507,000	18,543,000	33	344,000	2	482,000
Logements du personnel	900	63	1,748,000	1,985,000	372	1,340,000	45	2,443,000
<b>TOTAUX</b>	<b>1,057</b>	<b>122</b>	<b>15,067,000</b>	<b>42,378,000</b>	<b>470</b>	<b>3,409,000</b>	<b>49</b>	<b>5,320,000</b>

Bureaux de l'organisation et des méthodes

Le Bureau de l'organisation et des méthodes passe continuellement en revue les méthodes de gestion et de travail au sein du ministère. Les activités du Bureau ont été assez ralenties en 1970 à cause de la réduction du personnel. On a poursuivi le projet, commencé en 1969, de mettre au point l'organisation et de réviser les méthodes en vue de l'intégration dans la Direction des finances de certaines fonctions exercées par le Contrôleur du Trésor, et on a prêté assistance pour l'application des méthodes révisées. L'aide nécessaire à l'application des nouvelles méthodes qui ont été adoptées à la suite des changements fondamentaux apportés aux formalités de passeports a été continuée également. Le Bureau a participé à un programme important en vue d'améliorer la structure administrative du Bureau des passeports et de le doter en personnel pour répondre au surcroît de travail saisonnier. Une étude a été entreprise pour améliorer l'entreposage, le recouvrement et la distribution contrôlée des informations sur le personnel.

En 1970, la Section de la gestion des formules s'est activement occupée de l'élaboration des nouvelles formules, de la révision de celles qui existaient déjà et de la préparation de formules bilingues pour le ministère. De concert avec la Direction du matériel, la Section a assuré le transfert de la fourniture et de l'entreposage de nos formulaires au ministère des Approvisionnements et Services.

En outre, le personnel d'experts du Bureau a effectué diverses études spéciales tout le long de l'année.

## Direction générale des communications et des systèmes informatiques

La Direction générale des communications et des systèmes informatiques groupe trois directions: les Télécommunications, les Archives et les Systèmes informatiques, et la Bibliothèque principale. La création des Systèmes informatiques et le groupement des trois directions sous une Direction générale ont été recommandés par un expert de la Commission de la Fonction publique. La Bibliothèque principale, qui relevait de la Direction des publications historiques, était transférée aux systèmes informatiques en 1970.

### Direction des télécommunications

La Direction des télécommunications est chargée du fonctionnement et de l'entretien du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la transmission et la réception des messages par télégraphe ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les missions à l'étranger. La Direction s'occupe également d'assurer le service téléphonique à l'administration centrale et aux missions et elle forme des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location, de l'installation et de l'entretien du matériel et des services de communication utilisés dans l'ensemble du réseau. Enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

Un important programme de rénovation des services, commencé en 1969, est presque terminé et il a amélioré les moyens de communication entre Ottawa, Washington, New York et les principales missions européennes. On l'a réalisé conformément aux restrictions financières imposées par le programme d'économie du Gouvernement, ce qui a permis d'amortir les réductions de personnel sans nuire à l'efficacité des opérations.

De concert avec la Direction des systèmes informatiques et celle des archives, on continue d'étudier soigneusement les moyens d'améliorer la distribution, la conservation et la recherche des télégrammes.

### Direction des archives

Cette Direction assure la gestion efficace des archives du ministère et le contrôle pratique de la gestion des dossiers dans les postes. Le chef de la Direction est le gardien de tous les dossiers officiels du ministère, et porte le titre de Directeur des Archives. Ses fonctions l'appellent à travailler en étroite collaboration avec l'archiviste fédéral, et à offrir ses conseils aux fonctionnaires du ministère en ce qui concerne la gestion des dossiers et archives.

La Direction a pour fonctions notamment d'ouvrir et de distribuer le courrier officiel et les documents reçus, d'analyser, de classer et de répertorier la correspondance de façon qu'on puisse s'y référer facilement et y retrouver ultérieurement toute information utile. Elle dirige des cours sur la gestion des archives, prévoit la conservation ou la destruction de certains dossiers et assure un service de messagers pour le ministère.

Le Système de classement des archives, qui a été élaboré en vue de l'établissement, en 1963, d'un système uniforme de classification des archives à l'administration centrale et dans les postes, a continué d'être appliqué.

Les différents bureaux d'archives doivent rendre compte de leurs activités à l'administration centrale en lui soumettant des rapports périodiques sur leurs opérations, leurs statistiques et le rendement de leur personnel. Ces rapports permettent d'évaluer le volume de travail des bureaux et d'assurer une meilleure répartition des ressources en personnel. Les postes sont appelés aussi à présenter un rapport annuel sur la destruction des dossiers périmés.

Un certain nombre de fonctionnaires de la Direction ont suivi des cours de gestion ou de surveillance des archives en 1970. Ces cours ont été parrainés par la Commission de la Fonction publique et les Archives publiques.

En 1970, soixante-quinze membres du personnel du ministère ont bénéficié des cours d'orientation et de formation sur la gestion des archives et dossiers. La durée et le contenu des cours donnés aux personnes affectées à la Direction ou à l'étranger variaient selon les besoins des stagiaires, leur compétence, leur expérience et les fonctions qu'ils étaient appelés à remplir. Des fonctionnaires du ministère de retour au pays ont été mis au courant de la méthode des sigles à utiliser au sein de l'administration centrale.

La Direction a également apporté son aide et ses conseils aux différents postes sur la technique de gestion des archives; elle a donné des instructions aux agents, commis et préposés aux communications affectés à l'étranger sur les méthodes à suivre pour disposer des dossiers périmés, et des conseils sur le choix des personnes affectées aux dossiers de certains postes.

La mise en oeuvre du programme approuvé par l'archiviste fédéral pour la conservation et la destruction des dossiers actifs du ministère a bien avancé en 1970. La répartition des dossiers à conserver pour une certaine période de temps est presque terminée. Pendant l'année, une seconde liste des archives à trier au ministère a été dressée puis soumise à l'archiviste fédéral, qui l'a approuvée. Une quantité considérable de vieux dossiers du ministère ont été transférés du Dépôt des archives publiques à la Direction des archives historiques pour que celle-ci s'occupe de la sélection des dossiers et de leur conservation permanente, conformément au programme du ministère régissant les dossiers actifs, et à la politique gouvernementale des 30 années en ce qui concerne l'accès aux archives publiques.

Comme la Direction reçoit un nombre sans cesse croissant de demandes de recherches qui prennent énormément de temps, nous collaborons à une étude avec la Direction des systèmes informatiques, le Bureau central de traitement des données et les Archives, en vue du classement automatique des dossiers du ministère par sujet, chose qui devrait rendre plus rapide et plus précise la recherche des documents.



Malgré les réductions de personnel et les demandes de dossiers accrues qu'a entraînées l'établissement de nouveaux services au ministère, la Direction a pu répondre aux nouvelles exigences, le personnel étant mieux formé grâce au programme établi à cette fin; la coopération constante des usagers des dossiers compte aussi pour beaucoup.

#### Direction des systèmes informatiques

La Direction des systèmes informatiques s'occupe de la gestion et de l'utilisation efficace des renseignements importants. Ceux-ci comprennent les rapports ou publications d'ordre politique, économique et social, les lettres et messages. La Direction examinera les moyens par lesquels les renseignements sont émis, communiqués, catalogués, extraits, emmagasinés, vérifiés, recherchés et analysés selon les besoins des agents en matière de renseignements concrets et de connaissances générales dans le domaine des affaires internationales.

La Direction se propose d'organiser, de mettre au point et d'appliquer progressivement un important système de gestion de l'information qui fournira des moyens efficaces d'interaction entre la source de renseignements, le chercheur et la banque d'information.

#### Bibliothèque

La Bibliothèque fournit des publications et des services techniques aux fonctionnaires du ministère à Ottawa et à l'étranger. Des périodiques, des journaux, des livres, des documents officiels, des disques pour l'enseignement des langues étrangères (y compris le guide approprié) sont achetés, ou empruntés, et distribués selon la sélection faite par les bibliothécaires et la demande du personnel du ministère. On dispose d'une vaste collection d'ouvrages et d'un service de références en affaires internationales et matières connexes. Le Service des coupures de presse s'occupe des articles d'actualité et il aide la Bibliothèque à jouer son rôle primordial: celui de fournir et de diffuser les données intéressant les fonctionnaires du ministère. L'échange de services mutuels entre la Bibliothèque et les bibliothèques des autres ministères fédéraux et d'autres sources permet de prêter et d'emprunter des ouvrages et des documents d'information sur les affaires internationales.

\* \* \* \* \*

Le ministère administre aussi le Bureau des recherches spéciales, qui est chargé de la collation et de l'analyse de renseignements sur les affaires économiques des pays étrangers.

## ANNEXE I

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications. L'un est destiné au Canada et l'autre à l'étranger. On peut se procurer des publications gratuitement en s'adressant à la Direction de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, ou aux postes diplomatiques et consulaires canadiens. Quant aux publications qui ne sont pas gratuites, on peut les obtenir en s'adressant à Information Canada, Ottawa.

#### 1. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

*Affaires Extérieures*: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; étudiants, \$1; autres pays, \$2.50.

*Recueil des Traités du Canada*: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et d'autres pays. On peut se renseigner sur les tarifs en s'adressant à Information Canada, Ottawa.

*Représentants du Canada à l'étranger*: Répertoire bilingue des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'étranger. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le tarif de cette publication, prière de s'adresser à Information Canada, Ottawa.

*Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada*: Répertoire bilingue des missions diplomatiques à Ottawa et des bureaux consulaires et commerciaux des autres pays au Canada. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le tarif de cette publication, prière de s'adresser à Information Canada, Ottawa.

#### *Documents officiels:*

Le Canada et la crise coréenne (1950). Canada, États-Unis et Mexique, 25¢ l'exemplaire; autres pays, 30¢.

Traité du fleuve Columbia: Protocole et documents connexes: \$3 l'exemplaire.

Fédéralisme et Conférences internationales sur l'Éducation: 75¢ l'exemplaire.

Fédéralisme et Relations internationales: \$1 l'exemplaire.

Débats sur le désarmement (1957). Canada, États-Unis et Mexique, 35¢ l'exemplaire; autres pays, 40¢.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956). Canada, États-Unis et Mexique, 75¢ l'exemplaire; autres pays, 85¢.

*Politique étrangère au service des Canadiens:* Ouvrage concernant la politique étrangère que le Gouvernement canadien vient de reviser. Le premier fascicule porte le titre de l'ouvrage et les cinq autres sont intitulés: Europe, Développement international, Amérique latine, Le Pacifique, Nations Unies. \$3 les six fascicules cartonnés; 50¢ l'exemplaire.

*Pages documentaires:* Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes. (A titre gratuit)

- N° 69 Le ministère des Affaires extérieures
- N° 85 Le Canada et l'Organisation internationale du Travail
- N° 87 Le Canada et l'Organisation météorologique mondiale
- N° 88 Le Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale
- N° 93 Contribution du Canada aux Nations Unies

*Déclarations et discours:* Discours prononcés en 1970 par des ministres du Cabinet canadien et par d'autres personnalités du domaine public. (Diffusion gratuite)

Le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada:

- 70/3 Le Canada et la prévention de la pollution Toronto,  
15 avril

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

- 70/1 Les perspectives de la politique étrangère Edmonton,  
17 janvier
- 70/2 Visite de M. Sharp à Paris et à Bonn Chambre des communes,  
9 avril
- 70/5 La préservation de l'Arctique canadien Chambre des communes,  
16 avril
- 70/6 Élargissement des limites des eaux territoriales Chambre des communes,  
17 avril
- 70/8 Le Cambodge Chambre des communes,  
1er mai
- 70/9 Quelques éléments de la politique étrangère du Canada Bucarest,  
3 juin
- 70/11 L'ordre et la sécurité dans le monde Ottawa,  
24 août
- 70/12 La politique étrangère du Canada et le Tiers-Monde Toronto,  
18 septembre

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| 70/13 | L'ONU: son passé, son avenir   | New York,<br>14 octobre                |
| 70/14 | Traduire une cause commune en une action commune                               | New York,<br>24 septembre              |
| 70/15 | Le Canada revoit sa politique étrangère  | Chambre des communes,<br>27 octobre    |
| 70/18 | Le Canada et l'élargissement du Marché commun (II)                             | Bruxelles,<br>1 <sup>er</sup> décembre |
| 70/19 | Établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine | Chambre des communes,<br>13 octobre    |
| 70/23 | Visite de M. Sharp en Europe   | Chambre des communes,<br>9 décembre    |
| 70/24 | Le Canada et la nouvelle Europe  | Ottawa,<br>14 décembre                 |

L'honorable Paul Martin, leader du Gouvernement au Sénat:

- |       |   |                      |
|-------|---|----------------------|
| 70/22 | Le Canada et les Antilles du Commonwealth | Sénat,<br>8 décembre |
|-------|---|----------------------|

M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

- |       |  |                        |
|-------|--|------------------------|
| 70/10 | Le Canada et l'Amérique latine: Une ère de mutuelle découverte | Washington,<br>30 juin |
|-------|--|------------------------|

## 2. Publications diffusées à l'étranger seulement

*Bulletin hebdomadaire canadien*: Résumé des communications et événements importants.

*Voici le Canada*: Brochure illustrée en couleur. Diffusée gratuitement dans les postes canadiens à l'étranger en français, en anglais, en espagnol, en allemand, en italien, en néerlandais, en russe, en japonais, en portugais, en tchèque, en polonais, en serbo-croate et en danois.

*Regards sur le Canada*: Brochure illustrée en couleur. Diffusée gratuitement dans les postes canadiens à l'étranger en anglais, en français, en japonais, en tchèque et en finnois.

## ANNEXE II

## TABLEAU STATISTIQUE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

Effectifs au 31 décembre 1969 et au 31 décembre 1970:

	<u>1969</u>	<u>1970</u>
<u>Agents</u>		
à Ottawa .....	448	397
à l'étranger .....	369	328
<u>Personnel administratif</u>		
à Ottawa .....	802	727
à l'étranger .....	714	610
Totaux .....	<u>2,333</u>	<u>2,062</u>
Personnel engagé sur place à l'étranger .....	933	980
Agents du service étranger recrutés .....	42	5
Autres nominations .....	240	166
<u>Radiations des cadres</u>		
Agents du service étranger .....	25	34
Autres membres du personnel .....	161	206

## ANNEXE III

### 1. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

#### A. Ambassades<sup>1</sup>

Pays	Ville
✕ Afghanistan (Pakistan)	
Afrique du Sud	Prétoria
✕ Algérie (Suisse)	
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
✕ Birmanie (Malaisie)	
✕ Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
✕ Bulgarie (Yougoslavie)	
✕ Burundi (République démocratique du Congo)	
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Chine, République populaire de	Pékin
Colombie	Bogota
✕ Congo, République populaire du (République démocratique du Congo)	
Congo, République démocratique du	Kinshasa
✕ Corée (Japon)	
Costa Rica	San José
Côte d'Ivoire	Abidjan
Cuba	La Havane
✕ Dahomey (Ghana)	
Danemark	Copenhague
✕ Équateur (Colombie)	
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie	Addis-Abéba
Finlande	Helsinki
France	Paris
✕ Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
✕ Guinée (Sénégal)	
Haïti	Port-au-Prince
✕ Haute-Volta (Ghana)	
✕ Honduras (Costa Rica)	
✕ Hongrie (Tchécoslovaquie)	
✕ Islande (Norvège)	

<sup>1</sup> Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays indiqué entre parenthèses est celui où réside le représentant accrédité du Canada.

Pays	Ville
Indonésie	Djakarta
X Iraq (Iran)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
X Jordanie (Liban)	
X Koweït (Iran)	
Liban	Beyrouth
X Libye (Tunisie)	
X Luxembourg (Belgique)	
X Mali (Sénégal)	
X Maroc (Espagne)	
X Mauritanie (Sénégal)	
Mexique	Mexico
X Népal (Inde)	
X Nicaragua (Costa Rica)	
X Niger (Côte d'Ivoire)	
Norvège	Oslo
X Panama (Costa Rica)	
X Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République arabe unie	Le Caire
X République arabe syrienne (Liban)	
X République centrafricaine (Cameroun)	
X République démocratique somalie (Éthiopie)	
X République Dominicaine (Venezuela)	
X République malgache (Éthiopie)	
X Roumanie (Yougoslavie)	
X Rwanda (République démocratique du Congo)	
Saint-Siège	Rome
X Salvador (Costa Rica)	
Sénégal	Dakar
X Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
X Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
Thaïlande	Bangkok
X Togo (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
X Uruguay (Argentine)	
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

## B. Hauts commissariats

Pays	Ville
Australie	Canberra
X Barbade (Trinité-et-Tobago)	
X Botswana (Afrique du Sud)	
Ceylan	Colombo
Chypre	Nicosie Tel Aviv
X Fidji (Australie)	
X Gambie (Sénégal)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	New Delhi
Jamaïque	Kingston
Kenya	Nairobi
X Lesotho (Afrique du Sud)	
Malaisie	Kuala Lumpur
X Malte (Italie)	
X Maurice, Île (République unie de Tanzanie)	
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
X Ouganda (Kenya)	
Pakistan	Islamabad
X Sierra Leone (Nigéria)	
Singapour	Singapour
X Souaziland (Afrique du Sud)	
Tanzanie, République unie de	Dar-ès-Salaam
Trinité-et-Tobago <sup>2</sup>	Port-of-Spain
X Zambie (République unie de Tanzanie)	

## C. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organismes	Ville
Agence internationale de l'énergie atomique	Vienne
Communautés européennes (économique, énergie atomique, charbon et acier)	Bruxelles
Conseil de l'Atlantique Nord	Bruxelles
Nations Unies	
Nations Unies (Office européen) et Conférence du Comité sur le désarmement	Genève
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Vienne

<sup>2</sup> Le haut commissaire est aussi accrédité en qualité de commissaire du Canada auprès des États associés des Antilles.



## 2. BUREAUX CONSULAIRES

### A. Consulats généraux

Pays	Ville
Allemagne	Düsseldorf
	Hambourg
France	Bordeaux
	Marseille
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New York
	San Francisco
	Seattle
Islande	Reykjavik (Honoraire)
Italie	Milan
Monaco <sup>3</sup>	
Philippines	Manille

### B. Consulats

Pays	Ville
Brésil	São Paulo
États-Unis d'Amérique	Buffalo
	Cleveland
	Dallas
	Détroit
	Minneapolis
	Philadelphie
	San Juan (Commonwealth de Puerto Rico)
Saint Marin <sup>4</sup>	

### C. Vice-consulat

Pays	Ville
Portugal - Les Açores	Ponta Delgada

---

<sup>3</sup> Au soin du consulat général du Canada, Marseille

<sup>4</sup> Au soin de l'ambassade du Canada, Rome

3. MISSION MILITAIRE

Pays	Ville
Allemagne	Berlin

4. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA  
SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

Pays	Ville
Laos	Vientiane
Vietnam	Saigon

## ANNEXE IV

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques avec résidence au Canada

Pays	Genre de poste
* Afrique du Sud	Ambassade
Algérie	Ambassade
* Allemagne	Ambassade
* Argentine	Ambassade
* Australie	Haut commissariat
* Autriche	Ambassade
Barbade	Haut commissariat
* Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
* Brésil	Ambassade
* Bulgarie	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
* Chili	Ambassade
* Colombie	Ambassade
Congo (République démocratique du)	Ambassade
* Corée	Ambassade
* Cuba	Ambassade
* Danemark	Ambassade
* Espagne	Ambassade
* États-Unis d'Amérique	Ambassade
* Finlande	Ambassade
* France	Ambassade
Ghana	Haut commissariat
Guyane	Haut commissariat
* Grande-Bretagne	Haut commissariat
* Grèce	Ambassade
* Haïti	Ambassade
* Hongrie	Ambassade
* Inde	Haut commissariat
* Indonésie	Ambassade
Iran	Ambassade
* Irlande	Ambassade
* Israël	Ambassade
* Italie	Ambassade
Jamaïque	Haut commissariat
* Japon	Ambassade

<sup>1</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats généraux, des consulats et des délégués commerciaux au Canada. Pour de plus amples renseignements, voir *Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada*.

Pays	Genre de poste
X Liban	Ambassade
Malaisie	Haut commissariat
X Mexique	Ambassade
Nigéria	Haut commissariat
X Norvège	Ambassade
X Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
X Pakistan	Haut commissariat
X Pays-Bas	Ambassade
X Pérou	Ambassade
X Pologne	Ambassade
X Portugal	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
X République Dominicaine	Ambassade
X Roumanie	Ambassade
Rwanda	Ambassade
Saint-Siège	Nonciature apostolique
X Suède	Ambassade
X Suisse	Ambassade
Tanzanie	Haut commissariat
X Tchécoslovaquie	Ambassade
X Thaïlande	Ambassade
X Trinité-et-Tobago	Haut commissariat
Tunisie	Ambassade
X Turquie	Ambassade
X Union des républiques socialistes soviétiques	Ambassade
X Venezuela	Ambassade
X Yougoslavie	Ambassade

## 2. Missions diplomatiques accréditées (non-résidence au Canada)

Pays	Genre de poste	Résidence
Afganistan	Ambassade	Washington
X Bolivie	Ambassade	Washington
Bostwana	Ambassade	Washington
Burundi	Ambassade	New York
Congo (Brazzaville)	Ambassade	New York
X Costa Rica	Ambassade	Washington
Côte-d'Ivoire	Ambassade	Washington
Chypre	Haut commissariat	Washington
X Dahomey	Ambassade	Washington
X El Salvador	Ambassade	Washington
Gabon	Ambassade	Washington
X Guatemala	Ambassade	Washington
Guinée	Ambassade	Washington
Haute-Volta	Ambassade	Washington
Île Maurice	Haut commissariat	Washington
X Islande	Ambassade	Washington
Jordanie	Ambassade	Washington
Koweït	Ambassade	Washington
Lesotho	Haut commissariat	Washington

Pays	Genre de poste	Résidence
X Luxembourg	Ambassade	Washington
Mali	Ambassade	Washington
Malte	Haut commissariat	Washington
Maroc	Ambassade	Washington
Mauritanie	Ambassade	New York
Népal	Ambassade	Washington
X Nicaragua	Ambassade	Washington
X Niger	Ambassade	Washington
Ouganda	Haut commissariat	New York
X Panama	Ambassade	Washington
République centrafricaine	Ambassade	Washington
X République malgache	Ambassade	Washington
République somalie	Ambassade	New York
X Sénégal	Ambassade	Washington
Sierra Leone	Haut commissariat	Washington
Singapour	Haut commissariat	New York
Souaziland	Haut commissariat	Washington
Soudan	Ambassade	New York
Togo	Ambassade	Washington
X Uruguay	Ambassade	Washington

3. Pays ayant des consulats généraux, consulats  
ou délégués commerciaux mais pas de mission  
diplomatique accréditée

Antilles (États associés)  
Bolivie  
Équateur  
Honduras  
Irak  
Monaco  
Saint-Marin

## ANNEXE V

### ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS

COMMONWEALTH

Association parlementaire du Commonwealth  
Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources minérales  
et de la géologie  
Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux  
Comité scientifique du Commonwealth  
Commission des sépultures militaires du Commonwealth  
Conférence forestière du Commonwealth et Comité forestier  
permanent du Commonwealth  
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Commonwealth  
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth  
Fondation du Commonwealth<sup>1</sup>  
Organisation des télécommunications du Commonwealth  
Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense

CONFÉRENCE DU COMITÉ SUR LE DÉSARMEMENT (GENÈVE)

CONFÉRENCE DE LA HAYE SUR LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

CONVENTION UNIVERSELLE SUR LE DROIT D'AUTEUR

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

FRANCOPHONIE

Association internationale des parlementaires de langue  
française  
Agence de coopération culturelle et technique  
Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États  
africains et malgache d'expression française  
Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des  
États africains et malgache d'expression française

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

---

<sup>1</sup> Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements du Commonwealth.

Conseils et organismes de l'Assemblée générale

Comité consultatif scientifique  
Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les  
réfugiés  
Comité de l'habitation, de la construction et de la  
planification  
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-  
atmosphérique  
Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations  
ionisantes  
Comité spécial des opérations de maintien de la paix  
Commission du désarmement des Nations Unies  
Commission du développement social  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le  
développement (CNUCED)  
Conseil du commerce et du développement  
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche  
Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel (ONUDI)

Institutions spécialisées et autres<sup>3</sup>

Agence internationale de l'énergie atomique  
Banque internationale pour la reconstruction et le  
développement  
Fonds monétaire international  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science  
et la culture  
Organisation intergouvernementale consultative de la  
navigation maritime  
Organisation internationale du Travail  
Organisation météorologique mondiale  
Organisation mondiale de la santé  
Union internationale des télécommunications  
Union postale universelle  
Commission internationale océanographique

---

<sup>2</sup> On trouvera une liste plus détaillée des organismes dont le Canada fait partie dans la revue *Le Canada et Les Nations Unies 1966*.

<sup>3</sup> En 1968, le Canada a été élu membre du Conseil d'administration de l'UNESCO; ainsi, il est maintenant représenté auprès du Conseil d'administration de toutes ces institutions.

## Autres organismes spéciaux des Nations Unies

Commission de statistique  
Commission des stupéfiants  
Commission économique pour l'Amérique latine  
Comité préparatoire pour la Conférence de 1972 sur  
l'environnement  
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance (FISE)  
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies  
pour le développement (PNUD)  
Groupe d'étude commun des céréales (CNUCED/FAO)  
Groupe d'étude commun des graines oléagineuses et des  
matières grasses (CNUCED/FAO)  
Groupe d'étude commun du jute et des fibres apparentées  
(CNUCED/FAO)  
Programme alimentaire mondial (ONU/FAO)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA POLICE CRIMINELLE

ORGANISME CANADA-AUSTRALIE

Comité consultatif Canada-Australie

ORGANISME CANADA-ANTILLES

Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth  
pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISME CANADA-BELGIQUE

Commission culturelle mixte Canada-Belgique

ORGANISMES CANADA—ÉTATS-UNIS

Comité canado-américain de la balance des paiements  
Comité canado-américain des plans civils d'urgence  
Comité de coopération militaire Canada—États-Unis  
(Groupe de planification régionale)  
Comité ministériel canado-américain de défense commune  
Comité ministériel canado-américain du commerce et des  
affaires économiques  
Comité supérieur canado-américain des industries de la  
défense et du développement  
Comité technique canado-américain du marché des produits  
et des problèmes commerciaux  
Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord  
Commission des pêches des Grands lacs  
Commission du parc international Roosevelt de Campobello  
Commission internationale de la frontière



Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique  
Commission internationale du flétan du Pacifique  
Commission mixte internationale  
Commission permanente canado-américaine de défense  
Groupe interparlementaire Canada—États-Unis

#### ORGANISMES CANADA-FRANCE

Association parlementaire Canada-France  
Comité économique mixte Canada-France  
Commission culturelle mixte Canada-France

#### ORGANISMES CANADA—GRANDE-BRETAGNE

Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des  
affaires économiques  
Comité permanent Canada—Grande-Bretagne pour le commerce  
et les affaires économiques

#### ORGANISME CANADA-JAPON

Comité ministériel Canada-Japon

#### ORGANISME CANADA-MEXIQUE

Comité mixte Canada-Mexique

#### ORGANISME CANADA-NOUVELLE ZÉLANDE

Comité consultatif Canada—Nouvelle-Zélande

#### ORGANISME CANADA-TUNISIE

Comité mixte Canada-Tunisie

#### ORGANISMES DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord  
Commission internationale de la chasse à la baleine  
Commission internationale des pêches du nord-ouest de  
l'Atlantique  
Commission internationale des pêches du Pacifique Nord  
Conseil international de l'exploration des mers  
Union internationale pour la conservation de la nature

#### ORGANISMES INTERAMÉRICAINS

Centre interaméricain des administrateurs du fisc  
Institut interaméricain de statistique  
Institut panaméricain de géographie et d'histoire  
Office interaméricain de la radio  
Union postale des Amériques et de l'Espagne

## ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Association internationale de géomagnétisme et d'aéronomie  
Association internationale de séismologie et de physique  
Bureau international des poids et mesures  
Bureau hydrographique international  
Congrès international de biochimie  
Congrès international sur les huiles essentielles  
Institut international du froid  
Société internationale de photogrammétrie  
Union astronomique internationale  
Union géographique internationale  
Union géologique internationale  
Union internationale de chimie pure et appliquée  
Union internationale de géodésie et de géophysique  
Union internationale de mécanique théorique et appliquée  
Union mathématique internationale

## PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif  
du Sud et du Sud-Est asiatiques  
Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est  
asiatiques

## PRODUITS DE BASE

Accord international sur le café  
Accord international sur l'étain  
Accord international sur le sucre  
Arrangement international de 1967 sur les grains  
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers  
Comité consultatif international du coton  
Comité de cotonnades  
Groupe international d'étude sur le caoutchouc  
Groupe international d'étude sur la laine  
Groupe international d'étude sur le cacao  
Groupe international d'étude sur le cuivre  
Groupe international d'étude sur le plomb et le zinc  
Groupe international d'étude sur le tungstène

## TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellites

## UNION INTERPARLEMENTAIRE

## ANNEXE VI

### CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA ÉTAIT OFFICIELLEMENT REPRÉSENTÉ EN 1970

(Liste partielle)

#### A. Conférences des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique, 14<sup>e</sup> Conférence générale: Vienne, du 23 au 30 septembre.

Assemblée générale des Nations Unies, 25<sup>e</sup> session: New York, du 15 septembre au 15 décembre; session commémorative spéciale: New York, du 14 au 24 octobre.

Banque asiatique de développement: Séoul, du 9 au 11 avril.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Conseil des gouverneurs: Copenhague, du 21 au 25 septembre.

Comité consultatif scientifique des Nations Unies: Genève, 20 avril.

Comité de la planification du développement: New York, du 5 au 16 janvier.

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: New York, du 20 au 22 janvier et du 1<sup>er</sup> au 14 septembre.

Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans: New York, 26 et 27 février; Genève, du 3 au 28 août; limites de la juridiction nationale; New York, du 2 au 27 mars.

Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les réfugiés: Genève, octobre.

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, 1<sup>re</sup> session: New York, du 2 au 13 mars.

Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies: New York, périodique.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, 20<sup>e</sup> session: Genève, du 21 au 25 septembre.

Comité spécial des opérations de maintien de la paix: New York, septembre.

Commission du développement social: Genève, du 4 au 20 mars.

Commission de la condition de la femme: Genève, du 23 mars au 10 avril.

- Commission économique pour l'Amérique latine, 5<sup>e</sup> session extraordinaire, New York: du 4 au 6 mai.
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: Bangkok, du 14 au 27 avril.
- Commission économique pour l'Europe: Genève, du 13 au 24 avril.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil du commerce et du développement: Genève, reprise de la 9<sup>e</sup> session, du 2 au 13 février; 10<sup>e</sup> session, du 25 août au 18 septembre.
- Conférence du Comité du désarmement: Genève, de février à avril et de juin à septembre.
- Conférence internationale du droit aérien: La Haye, décembre.
- Conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial (4<sup>e</sup>): New York, 23 janvier.
- Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants: Tokyo, du 17 au 26 août.
- Congrès mondial de la jeunesse: New York, du 9 au 17 juillet.
- Conseil économique et social, 48<sup>e</sup> session: New York, du 12 au 14 janvier et du 23 mars au 3 avril; reprise de la 48<sup>e</sup> session, du 18 au 29 mai; 49<sup>e</sup> session, Genève: du 6 au 31 juillet et reprise de la 49<sup>e</sup> session, New York, octobre et novembre.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conseil d'administration: New York, du 20 avril au 1<sup>er</sup> mai.
- Fonds monétaire international, Conseil des gouverneurs: Copenhague, du 21 au 25 septembre.
- Organisation de l'aviation civile internationale, 17<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée: Montréal, du 16 au 30 juin; Conseil, d'avril à juin et septembre; sous-comité juridique, 18<sup>e</sup> session: Londres, du 29 septembre à une date indéterminée.
- Organisation internationale du Travail, Conférence internationale du Travail, 24<sup>e</sup> session: Genève, du 3 au 25 juin.
- Organisation météorologique mondiale: Genève, du 28 septembre au 10 octobre; Comité exécutif, 22<sup>e</sup> session: Siège de l'OMM, du 28 mai au 12 juin.
- Organisation mondiale de la santé, Assemblée mondiale de la santé, 23<sup>e</sup> session: Genève, du 5 au 22 mai.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 55<sup>e</sup> session du Conseil: Rome, octobre.

Organisation pour l'éducation, la science et la culture, Conseil exécutif: Paris, mai, juin et septembre; Conférence générale du 12 octobre au 10 novembre; Conférence internationale sur les aspects institutionnel, administratif et financier de la politique culturelle: Venise, du 24 août au 2 septembre.

Programme des Nations Unies pour le développement, Conseil d'administration, 9<sup>e</sup> session: New York, du 19 au 27 janvier; session spéciale, du 16 au 20 mars; 10<sup>e</sup> session: Genève, du 9 au 26 juin; Conférence pour les annonces de contributions: New York, 29 octobre.

Union internationale des télécommunications, Conseil d'administration, 25<sup>e</sup> session: Siège de l'UIT, mai.

Union postale universelle, Conseil exécutif: Berne, mai.

## B. Autres conférences

Agence de coopération culturelle et technique (2<sup>e</sup> conférence):  
Niamey, du 16 au 20 mars.

Assemblée annuelle de la Commission interaméricaine du thon  
tropical (22<sup>e</sup>): Ottawa, du 22 au 24 avril.

Assemblée annuelle de l'Union internationale des sciences géolo-  
giques: Anvers, du 23 au 28 février.

Assemblée générale de l'Association internationale de sécurité  
sociale: Cologne, du 21 au 30 septembre.

Assemblée générale du Conseil international des unions scienti-  
fiques (13<sup>e</sup>): Madrid, du 20 au 25 septembre.

Assemblée générale de l'Union astronomique internationale (14<sup>e</sup>):  
Brighton (Angleterre), du 18 au 27 août.

Assemblée plénière du Comité international radio-consultatif (12<sup>e</sup>):  
New Delhi, du 12 janvier au 12 février.

Association cartographique internationale: Stresa (Italie), du  
2 au 10 mai.

Association internationale des parlementaires de langue française  
(3<sup>e</sup> conférence): Abidjan, du 25 au 28 mars.

Association internationale pour la genèse des gisements de minerais:  
Tokyo, du 24 août au 8 septembre.

Banque interaméricaine de développement: Puente del Este (Uruguay),  
du 20 au 24 avril (Délégation d'observateurs).

Colloque de la Décennie hydrologique internationale sur l'hydro-  
métrie: Coblenz (Allemagne), du 13 au 19 septembre.

Colloque de la Décennie hydrologique internationale sur l'équilibre  
mondial de l'eau: Reading (Angleterre), du 15 au 23 juillet.

Colloque du Commonwealth sur la diplomatie: Singapour, du 9 au  
14 mars.

Colloque international sur la géologie et la genèse des formations  
précambriennes de fer-manganèse et des gisements de minerais:  
Kiev, du 20 au 25 août; Krivey Rog (URSS), du 26 au 30 août.

Colloque international sur les problèmes de la tourbe (5<sup>e</sup>):  
Varsovie et Nowy Sacz (Pologne), du 4 au 9 juin; Copenhague,  
1<sup>er</sup> juin.

Colloque sur la géodésie côtière: Munich, du 20 au 24 juillet.

Congrès mondial de sociologie (7<sup>e</sup>): Varna (Bulgarie), du 14  
au 19 septembre.

- Colloque sur les fonds marins: La Valette (Malte), du 28 juin au 3 juillet.
- Colloque de l'Organisation internationale de police criminelle sur les stupéfiants: Paris, du 13 au 16 octobre.
- Commission électrotechnique internationale: Prague, du 20 au 24 octobre.
- Commission internationale pour l'exploration des mers, réunion statutaire (58<sup>e</sup>): Copenhague, du 27 septembre au 2 octobre.
- Commission mixte permanente pour la défense: Collège militaire Royal Roads, Victoria (Colombie-Britannique), du 22 au 26 juin.
- Comité scientifique du Commonwealth: Kingston (Jamaïque), du 2 au 6 novembre.
- Conférence de la Fédération internationale des arpenteurs sur les méthodes géodésiques: Budapest, du 17 au 22 août.
- Conférence de l'Association de droit international (54<sup>e</sup>): La Haye, du 23 au 30 août.
- Conférence de l'Association internationale des universités: Montréal, août.
- Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (16<sup>e</sup>): Canberra, du 1<sup>er</sup> au 9 octobre.
- Conférence de l'Institut des métaux sur le cuivre: Amsterdam, du 21 au 25 septembre.
- Conférence des pays donateurs d'aide aux Antilles: Londres, du 4 au 8 mai.
- Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones: Nouakchott, du 23 au 26 février; Paris, du 3 au 12 septembre; Yaoundé, du 21 au 26 septembre.
- Conférence des ministres des Finances du Commonwealth: Nicosie, les 17 et 18 septembre.
- Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs pour le Consortium international des télécommunications par satellite: Washington, du 16 février au 21 mars; du 18 mai au 12 juin; du 8 septembre au 2 octobre.
- Conférence des spécialistes du Commonwealth sur l'éducation dans les régions rurales: Accra (Ghana), du 21 mars au 3 avril.
- Conférence des statisticiens du Commonwealth (7<sup>e</sup>): New Delhi, du 16 au 27 novembre.

- Conférence du Canada et des Antilles du Commonwealth sur le droit: Kingston (Jamaïque), du 11 au 13 mars.
- Conférence du Commonwealth sur l'agriculture: Londres, du 17 au 31 juillet.
- Conférence européenne sur l'espace: Bruxelles, du 22 au 24 juillet.
- Conférence européenne sur la conservation: Strasbourg, du 6 au 12 février.
- Conférence internationale des bibliothécaires: Minsk, juillet et août.
- Conférence internationale du Bien-être social: Manille, du 9 au 12 septembre.
- Conférence internationale sur la galvanisation (9<sup>e</sup>): Duesseldorf, du 7 au 12 juin.
- Conférence internationale sur la production et l'application de l'acier pur: Balatonfured (Hongrie), du 23 au 26 juin.
- Conférence internationale sur l'éducation publique (32<sup>e</sup>): Genève, du 1<sup>er</sup> au 9 juillet.
- Conférence internationale sur les essais non destructeurs (6<sup>e</sup>): Hanovre (Allemagne), du 21 mai au 13 juin.
- Conférence mondiale de l'énergie: Rio de Janeiro, du 9 au 18 mai; Bucarest, du 7 au 11 septembre.
- Conférence mondiale de la Fédération internationale des routes (6<sup>e</sup>): Montréal, du 4 au 10 octobre.
- Conférence pour étudier le projet de convention relatif au contrat des agences de voyages: Bruxelles, du 13 au 23 avril.
- Conférence sur la glaciologie: Reykjavik (Islande), du 17 au 25 juin.
- Conférence sur l'automatisation et la mécanisation de la pêche: Montréal, du 3 au 6 février.
- Conférence sur le contrôle de l'environnement (Fondation Ditchley): Londres, du 13 au 16 novembre.
- Conférence sur l'environnement des Grands lacs: Toronto (Canada), 14 octobre.
- Conférence radioglaciologique: Copenhague, du 16 au 23 mai.
- Congrès de l'Association internationale de géologie appliquée: Paris, du 5 au 11 septembre.



- Congrès de l'Institut international de droit d'expression française (5<sup>e</sup>): Libreville, du 19 au 27 octobre.
- Congrès de l'Union des huissiers de Justice et des officiers judiciaires: Bruxelles, du 8 au 14 juin.
- Congrès international du Mouvement universel pour une fédération mondiale: Ottawa (Canada), 24 août.
- Congrès international de l'Administration des parcs et loisirs (6<sup>e</sup>): Canberra, du 19 au 23 octobre.
- Congrès international de médecine interne (11<sup>e</sup>): New Delhi, du 25 au 30 octobre.
- Congrès international du traitement des minéraux (9<sup>e</sup>): Prague, du 31 mai au 7 juin.
- Congrès international sur les eaux résiduelles industrielles: Stockholm (Suède), du 1<sup>er</sup> au 7 novembre.
- Congrès latino-américain du fer et de l'acier (10<sup>e</sup>): Caracas, du 8 au 17 août.
- Congrès minier international (6<sup>e</sup>): Madrid, du 3 au 15 juin.
- Congrès national des médecins de Centres de santé (10<sup>e</sup>): Paris, septembre.
- Congrès panaméricain de médecine vétérinaire et zootechnique (6<sup>e</sup>): Santiago, du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.
- Conseil permanent mixte sur la défense: Victoria (Colombie-Britannique). du 22 au 26 juin.
- Institut américain d'ingénieurs des mines, colloque international sur l'exploitation minière et métallurgique du plomb et du zinc: Saint-Louis, du 20 octobre au 3 novembre.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Réunion du Comité de l'énergie: Paris, du 12 au 14 janvier; Groupe consultatif de recherches sur les matériaux: Paris, du 14 au 16 janvier; réunion sur les ressources intégrées de l'eau: Paris, 22 janvier; pollution de l'air par les combustibles: Paris, du 11 au 14 mai; réunions du Comité de l'énergie et des carburants: Paris du 26 au 29 mai; transport massif des polluants de l'air: Paris, 15 et 16 octobre; réunion du groupe d'étude: Paris, 22 et 23 octobre.
- Organisation des États américains, première Assemblée générale: Washington, du 25 juin au 5 juillet.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Conférences principales:

Conseil de l'Atlantique Nord, réunions ministérielles:  
Rome, 26 et 27 mai; Bruxelles, du 2 au 4 décembre;

Comité des plans de défense, sessions ministérielles:  
Bruxelles, 11 juin et 2 décembre;

Groupe de la planification nucléaire: Venise, 8 et 9 juin;  
Ottawa, 29 et 30 octobre;

Comité sur les défis de la vie moderne: Bruxelles, 13 et  
14 avril et 19 et 20 octobre.

Organisation internationale des normes: Ankara, du 20 au 26  
septembre; Londres, du 21 au 24 septembre.

Organisation météorologique mondiale: Genève, du 28 septembre  
au 10 octobre.

Société internationale de pétrographie (2<sup>e</sup> conférence): Belgrade,  
du 21 au 30 septembre.

Société internationale de photogrammétrie: Delft (Pays-Bas),  
du 9 au 11 septembre; Munich, du 16 au 19 septembre; Paris,  
du 21 au 23 septembre.

Union internationale des organismes officiels de tourisme:  
Mexico, du 16 au 27 septembre.

## ANNEXE VII

### LISTE D'ACCORDS INDICANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1970

#### 1. Accords bilatéraux

##### Cameroun

Accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun. Signé à Toronto le 15 septembre 1970. En vigueur provisoirement le 15 septembre 1970.

##### Ceylan

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Ceylan touchant un programme de coopération pour le développement de Ceylan. Colombo le 15 août 1970. En vigueur le 15 août 1970.

##### Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume du Danemark concernant un programme de formation de pilotes entre le Canada et le Danemark. Copenhague les 2 et 3 juillet 1970. En vigueur le 3 juillet 1970.

##### États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la participation du Nouveau-Brunswick et du Québec à la Convention entre les États du nord-est pour la protection contre les incendies de forêt (*North-Eastern Interstate Forest Fire Protection Compact*). Washington le 29 janvier 1970. En vigueur le 29 janvier 1970.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Ottawa le 24 avril 1970. En vigueur le 24 avril 1970.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique élargissant l'application de l'Accord sur la défense aérienne et les mesures de coopération connexes, signé le 12 juin 1961. Washington le 25 juin 1970. En vigueur le 25 juin 1970.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique remplaçant l'Accord du 31 juillet 1969 concernant les services de pilotage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'accord). Washington le 6 juillet 1970. En vigueur le 6 juillet 1970.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique visant à modifier l'échange de Notes du 6 juillet 1970 concernant les services de pilotage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'accord). Washington le 11 août 1970. En vigueur le 11 août 1970.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, relativement à une participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire. Ottawa les 19 octobre et 10 novembre 1970. En vigueur le 10 novembre 1970.

#### Grande-Bretagne

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Grande-Bretagne modifiant l'Accord du 11 septembre 1964 concernant le statut des Forces canadiennes aux Bermudes. Londres le 16 décembre 1969 et le 8 janvier 1970. En vigueur le 8 janvier 1970.

#### Hongrie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire hongroise relatif au règlement de questions financières. Signé à Budapest le 1<sup>er</sup> juin 1970. En vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1970.

#### Italie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif au Régime de pensions du Canada. Signé à Ottawa le 29 mai 1970. En vigueur le 29 mai 1970, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif à la co-production cinématographique: avec protocole d'accord provisoire. Signé à Ottawa le 16 juin 1970. En vigueur provisoirement le 16 juin 1970.

#### Jamaïque

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque concernant des services aériens réguliers. Signé à Kingston (Jamaïque) le 4 novembre 1970. En vigueur le 4 novembre 1970.

#### Nations Unies

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies concernant les réclamations de tiers résultant d'actes commis par des membres du contingent canadien auprès de la Force des Nations Unies à Chypre. New York le 25 mars 1970. En vigueur le 25 mars 1970, avec effet rétroactif à compter du 13 mars 1964.

#### Nouvelle-Zélande

Protocole modifiant l'Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande signé à Ottawa et

Wellington le 23 avril 1932, et modifié par des échanges de lettres ultérieurs. Signé à Wellington le 13 mai 1970. En vigueur le 13 mai 1970.

### Ouganda

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de l'Ouganda concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la République de l'Ouganda. Signé à Kampala le 10 mars 1970. En vigueur le 10 mars 1970, avec effet rétroactif à compter du 15 août 1969.

### Pérou

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Pérou sur le mode de financement de la vente de blé par le Canada. Signé à Ottawa le 7 mai 1970. En vigueur le 7 mai 1970.

### Trinité-et-Tobago

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers (avec échange de Notes). Signé à Port of Spain le 11 août 1970. En vigueur provisoirement le 11 août 1970.

### Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole visant à prolonger de nouveau l'application de certaines dispositions de l'Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956. Signé à Ottawa le 1<sup>er</sup> mars 1970. En vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1970, avec effet rétroactif à compter du 18 avril 1969.

### Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Venezuela prolongeant pour un an le *modus vivendi* commercial entre les deux pays, effectué par un échange de Notes en date du 11 octobre 1950. Signé à Caracas le 23 octobre 1970. En vigueur le 23 octobre 1970.

## 2. Accords multilatéraux

Convention internationale sur les lignes de charge. Faite à Londres le 5 avril 1966. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 janvier 1970.

Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes. Fait à Kingston, Jamaïque le 18 octobre 1969. Instrument de ratification du Canada déposé le 22 janvier 1970. En vigueur le 26 janvier 1970.

Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs. Signée à Tokyo le 14 septembre 1963. Instrument de ratification du Canada déposé le 1<sup>er</sup> novembre 1969. En vigueur pour le Canada le 5 février 1970.

Convention sur le plateau continental. Faite à Genève le 29 avril 1958. Instrument de ratification du Canada déposé le 6 février 1970. En vigueur pour le Canada le 8 mars 1970.

Arrangement concernant certains produits laitiers. Fait à Genève le 12 janvier 1970. Signé par le Canada le 11 février 1970. En vigueur le 14 mai 1970.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Fait à Londres, Moscou et Washington le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Instrument de ratification du Canada déposé à Londres, à Moscou et à Washington le 8 janvier 1969. En vigueur le 5 mars 1970.

Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (avec annexe). Faite à Niamey le 20 mars 1970. Signée par le Canada le 20 mars 1970. Instrument de ratification du Canada déposé le 7 octobre 1970.

Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO). Signée à Stockholm le 14 juillet 1967. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970. En vigueur pour le Canada le 26 juin 1970.

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, acte de Stockholm 1967. Faite à Stockholm le 14 juillet 1967. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970. En vigueur pour le Canada le 7 juillet 1970.

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, acte de Stockholm 1967. Faite à Stockholm le 14 juillet 1967. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970. En vigueur pour le Canada le 7 juillet 1970.

Déclaration d'acceptation du Canada de la clause facultative reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour permanente de Justice internationale. En vigueur le 28 juillet 1930. Terminée le 7 avril 1970.

Acceptation du Canada comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice. Signée par le Canada le 7 avril 1970. En vigueur le 7 avril 1970.

Accord visant à modifier l'Accord du 3 août 1959 entre le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République fédérale d'Allemagne concernant l'exécution de manoeuvres et autres exercices dans la zone de Soltau-Lunebourg. Fait à Bonn le 12 mai 1970. Signé par le Canada le 12 mai 1970.

Protocole portant amendement de l'Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique du Nord, signé à Paris le 25 février 1954 (Pays-Bas). Fait à Londres le 13 mai 1970. Signé par le Canada le 13 mai 1970.

Traité de Coopération en matière de brevets. Fait à Washington le 19 juin 1970. Signé par le Canada le 19 juin 1970.

Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques. Fait à Bruxelles le 19 octobre 1970. Signé par le Canada le 19 octobre 1970. Instrument de ratification du Canada déposé le 20 octobre 1970.

Protocole portant amendement de l'Article 14 (2) de la Convention du Conseil international pour l'exploration de la mer. Fait à Copenhague le 17 août 1970. Signé par le Canada le 17 août 1970.

Protocole prolongeant l'Accord à long terme concernant le commerce international de textiles de coton du 1<sup>er</sup> octobre 1970 au 30 septembre 1973. Fait à Genève le 15 juin 1970. Signé par le Canada le 8 octobre 1970.

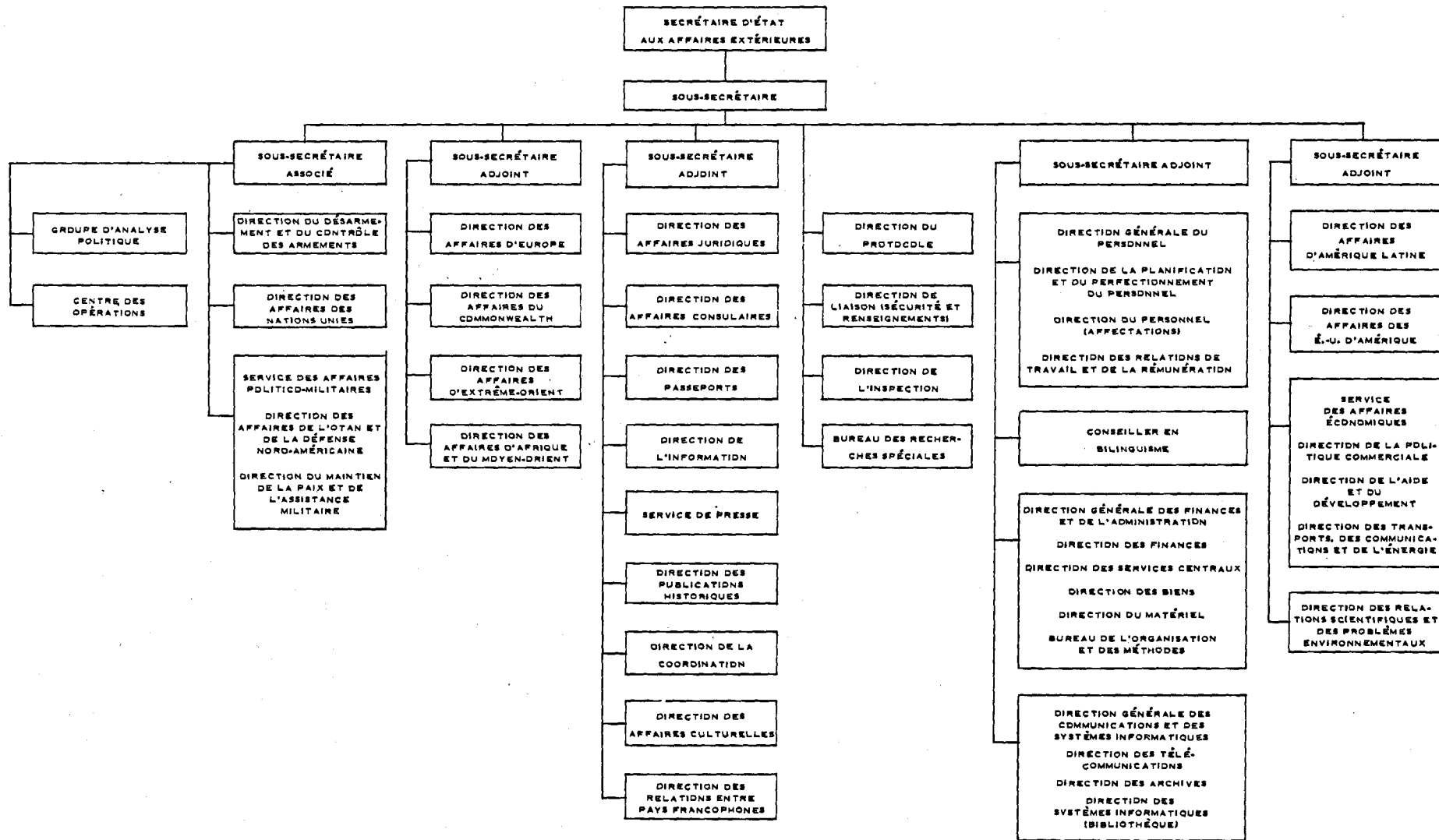
Convention de Vienne sur le droit des traités. Faite à Vienne le 23 mai 1969. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 14 octobre 1970.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Faite à New York le 7 mars 1966. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 octobre 1970. En vigueur pour le Canada le 13 novembre 1970.

Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale. Faite à Monaco le 3 mai 1967. Signée par le Canada le 3 mai 1967. Instrument de ratification du Canada déposé le 26 août 1968. En vigueur le 22 septembre 1970.

Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs. Faite à La Haye, le 16 décembre 1970. Signé par le Canada le 16 décembre 1970.

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIURES





① 5272-A-12  
Jr.

